

NOTE D'INFORMATION

LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.



AUGMENTATION DE CAPITAL DE LAFARGEHOLCIM MAROC S.A. AU TITRE DE LA FUSION-ABSORPTION DE LAFARGE CEMENTOS S.A.

Proposée aux Assemblées Générales Extraordinaires de LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos, prévues le 30 décembre 2016

| | |
|--|--|
| Nombre d'actions à émettre | 26 615 actions nouvelles de LafargeHolcim Maroc |
| Valeur nominale | 30 MAD |
| Prix par action LafargeHolcim Maroc | 1 658 MAD |
| Parité d'échange | 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos |
| Montant de l'opération | 2 359 512 039,28 MAD (prime de fusion incluse) |
| Montant de l'augmentation de capital enregistré en Bourse | 44 127 670 MAD |
| Montant nominal de l'augmentation de capital | 798 450 MAD |
| Date d'échange des titres | 4 janvier 2017 |

Opération réservée aux actionnaires de la société Lafarge Cementos (hors LafargeHolcim Maroc)

Organismes Conseil



Organisme Centralisateur



Organisme chargé de l'enregistrement

ATTIJARI
Intermédiation

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 19 décembre 2016 sous la référence VI/EM/039/2016

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------|---|-----------|
| PARTIE I. | ATTESTATIONS ET COORDONNEES | 12 |
| I. | Les Conseils d'Administration | 13 |
| II. | Les Commissaires aux Comptes | 15 |
| III. | Les Organismes Conseils | 41 |
| IV. | Le Conseiller juridique..... | 43 |
| <hr/> | | |
| PARTIE II. | PRESENTATION DE L'OPERATION..... | 44 |
| I. | Cadre de l'Opération..... | 45 |
| II. | Impact de l'Opération sur la structure de l'actionnariat | 53 |
| III. | Modification des statuts suite à l'Opération..... | 53 |
| IV. | Montant de l'Opération | 54 |
| V. | Renseignements relatifs aux titres à émettre | 54 |
| VI. | Éléments d'appréciation du prix d'émission | 54 |
| VII. | Intermédiaires financiers | 62 |
| VIII. | Calendrier de l'Opération..... | 62 |
| IX. | Echange des titres | 62 |
| X. | Bénéficiaires de l'opération | 63 |
| XI. | Parité d'échange | 63 |
| XII. | Caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions..... | 63 |
| XIII. | Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca | 63 |
| XIV. | Fiscalité | 63 |
| XV. | Charges relatives à l'opération | 66 |
| <hr/> | | |
| PARTIE III. | PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE | 67 |
| I. | Panorama du secteur mondial du ciment..... | 68 |
| II. | Panorama du secteur cimentier marocain..... | 73 |
| <hr/> | | |
| PARTIE IV. | PRESENTATION DE LAFARGEHOLCIM MAROC | 93 |
| I. | Renseignements à caractère général | 94 |
| II. | Renseignements sur le capital de LafargeHolcim Maroc | 97 |
| III. | Marché des titres de LafargeHolcim Maroc..... | 104 |
| IV. | Gouvernance..... | 106 |
| V. | Activité de LafargeHolcim Maroc..... | 117 |
| VI. | Organisation de LafargeHolcim Maroc | 177 |

| | | |
|---------------------|---|------------|
| PARTIE V. | PRESENTATION DE LAFARGE CEMENTOS | 217 |
| I. | Renseignements à caractère général | 218 |
| II. | Renseignements sur le capital de Lafarge Cementos | 219 |
| III. | Gouvernance..... | 222 |
| IV. | Activité de Lafarge Cementos | 227 |
| V. | Organisation de Lafarge Cementos..... | 238 |
| <hr/> | | |
| PARTIE VI. | ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGEHOLCIM MAROC : PERIMETRE EX-LAFARGE CEMENTS..... | 244 |
| I. | Périmètre de consolidation..... | 245 |
| II. | Compte de produits et charges consolidé | 246 |
| III. | Bilan consolidé | 256 |
| IV. | Tableau de flux de trésorerie consolidé..... | 268 |
| V. | Engagements hors bilan..... | 269 |
| <hr/> | | |
| PARTIE VII. | ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGEHOLCIM MAROC : COMPTES SEMESTRIELS PROFORMA | 270 |
| I. | Périmètre de consolidation..... | 271 |
| II. | Compte de produits et charges consolidé proforma | 272 |
| III. | Bilan consolidé proforma | 275 |
| <hr/> | | |
| PARTIE VIII. | ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGE CEMENTOS | 279 |
| I. | Compte de produits et charges..... | 280 |
| II. | Bilan | 287 |
| III. | Tableau de flux de trésorerie | 295 |
| IV. | Engagements hors-bilan..... | 296 |
| <hr/> | | |
| PARTIE IX. | PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT | 297 |
| I. | Perspectives de développement du marché cimentier marocain | 298 |
| II. | Orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc | 300 |
| III. | Synergies | 301 |
| IV. | Politique d'investissement | 301 |
| V. | Evolution de l'activité de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015-2017 | 301 |
| VI. | Bilan consolidé prévisionnel | 307 |
| VII. | Tableau de flux de trésorerie consolidé prévisionnel | 311 |

| | | |
|------------------|---|------------|
| PARTIE X. | FACTEURS DE RISQUE..... | 313 |
| I. | Risque concurrentiel | 314 |
| II. | Risque lié aux secteurs de l’immobilier et du BTP | 314 |
| III. | Risque de marché..... | 316 |
| IV. | Risque lié à l’environnement | 317 |

| | | |
|-------------------|---|------------|
| PARTIE XI. | FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES | 318 |
| I. | Faits exceptionnels..... | 319 |
| II. | Litiges | 319 |

| | | |
|--------------------|---|------------|
| PARTIE XII. | ANNEXES LAFARGEHOLCIM MAROC | 320 |
| I. | Etats de synthèse sociaux de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)..... | 321 |
| II. | Etats de synthèse consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)..... | 350 |
| III. | Etats de synthèse consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc..... | 394 |

| | | |
|---------------------|---|------------|
| PARTIE XIII. | ANNEXES LAFARGE CEMENTOS..... | 397 |
| I. | Etats de synthèse sociaux de Lafarge Cementos | 398 |

| | | |
|--------------------|--|------------|
| PARTIE XIV. | LISTE DES NORMES MAROCAINES RELATIVES AUX LIANTS HYDRAULIQUES | 424 |
|--------------------|--|------------|

ABREVIATIONS

| | |
|------------------------|--|
| % | Pourcentage |
| ADV | Administrateur des ventes |
| AFR | Alternative fuels & Raw materials |
| AGE | Assemblée(s) Générale(s) Extraordinaire(s) |
| AGO | Assemblée(s) Générale(s) Ordinaire(s) |
| AMMC | Autorité Marocaine du Marché des Capitaux |
| ANR | Actif Net Réévalué |
| APC | Association Professionnelle des Cimentiers |
| AS | Assemblée Spéciale des actionnaires |
| BFR | Besoin en Fonds de Roulement |
| BPE | Béton prêt à l'emploi |
| BTP | Bâtiment et Travaux Publics |
| CA | Chiffre d'affaires |
| CPC | Compte(s) de Produits et de Charges |
| CSR | Corporate Social Responsibility |
| dam³ | Milliers de mètres cubes |
| EBE | Excédent Brut d'Exploitation |
| EBM | European Business Model |
| EEM | Energie Eolienne du Maroc |
| EMEA | Europe Middle East & Africa |
| EMO | Employé Ouvrier |
| ESG | Etat(s) des Soldes de Gestion |
| EUR | Euro |
| FCFF | Free Cash flow to the firm |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique |
| ha | Hectare |
| HSEE | Holcim Services EMEA |
| HT | Hors taxes |
| IDE | Investissement Direct Etranger |
| IG | Intégration Globale |
| IS | Impôt sur les Sociétés |
| ITSC | IT Service Centers |
| kg | Kilogramme |
| kMAD | Milliers de dirhams |
| KPI | Key Performance Indicator |
| kT | Milliers de tonnes |
| Ltd. | Limited Liability Company |
| m³ | Mètre cube |
| MAD | Dirham marocain |
| MAT | Maîtrise |
| MEE | Mise en Equivalence |
| MMAD | Millions de dirhams |
| MIC | Mineral Component |

| | |
|-----------------|---|
| MT | Millions de tonnes |
| n.a. | Non Applicable |
| n.d. | Non Disponible |
| Ns | Non Significatif |
| OPCVM | Organisme de Placement en Valeurs Mobilières |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| QSE | Qualité Sécurité Environnement |
| RAI | Résultat Avant Impôt |
| RBE | Résultat Brut d'Exploitation |
| RDF | Refuse Derived Fuels |
| RNPG | Résultat Net Part du Groupe |
| ROA | Return On Assets |
| ROCE | Return On Capital Employed |
| ROE | Return On Equity |
| S.A. | Société Anonyme |
| SICAV | Société d'Investissement à Capital Variable |
| SIRH | Systèmes d'Information de gestion des Ressources Humaines |
| T | Tonne |
| TCAM | Taux de Croissance Annuel Moyen |
| TIC | Taxe Intérieure de Consommation |
| TTC | Toutes Taxes Comprises |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| USD | Dollar américain |
| VE | Valeur d'entreprise |
| VPN MPLS | Virtual Private Network Multi Protocol Label Switching |
| WAN | Wide Area Network |

DEFINITIONS

| | |
|--------------------------------------|---|
| Alumine | Composé chimique utilisé pour la production de l'aluminium. |
| Béton | Mélange de granulats (sable et différentes classes granulaires) liés par une pâte constituée de ciment et d'eau. Cette pâte a un effet de liant entre les différents granulats et confère au béton ainsi formé ses performances mécaniques (résistances à la compression et à la traction). |
| Béton prêt à l'emploi | Béton livré au chantier et prêt à l'utilisation. |
| Ciment | Le ciment est un liant hydraulique pulvérulent formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. Il désigne également, dans un sens plus large, tout matériau interposé entre deux corps durs pour les lier. |
| Ciment Portland | Produit cimentier composé principalement de silicates de calcium hydrauliques qui font prise et durcissent en vertu d'une réaction chimique à l'eau appelée hydratation. |
| Clinker | Le Clinker est un constituant du ciment, qui résulte de la cuisson d'un mélange (appelé farine crue) composé majoritairement de calcaire et d'autres matières premières, dont l'argile le plus souvent et/ou de sous-produits d'autres industries. Ce procédé est appelé la clinkérisation. |
| Composants minéraux | Minéraux utilisés dans la production du ciment, tels que le schiste, le gypse, la pouzzolane, le silice, l'alumine, l'oxyde de fer, etc. |
| Concassage | Opération de fragmentation de la matière jusqu'à quelques millimètres. Elle constitue la première phase de la chaîne de fabrication. |
| Criblage | Opération de triage des matériaux au moyen d'un crible, qui ne laisse passer dans ses mailles que des grains inférieurs à une certaine taille. |
| Décapage | Le décapage consiste à retirer les matériaux qui ne sont pas de la roche saine et situés au-dessus des niveaux à exploiter pour l'extraction. |
| Drawback | Régime douanier exonérant un importateur de matières premières ou consommables du paiement des droits de douane dans le cas où ces matières entrent dans la production de produits destinés en totalité ou en partie à l'exportation. |
| Entreprises de préfabrication | Entreprises spécialisées dans la fabrication de structures produites en usine et montées sur chantier. |
| Facteur clinker sur ciment | Rapport entre les quantités produites de clinker et les quantités de ciment produites à partir desdites quantités produites de clinker. |
| Granulat | Fragment de roche destiné à entrer dans la composition des matériaux entrants dans la fabrication de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics. |
| Granulométrie | L'étude de la répartition des éléments selon leur taille, dans le cas d'un matériau fractionné. |
| Groupe LafargeHolcim | L'ensemble LafargeHolcim Ltd. et toutes ses filiales. |
| Gypse | Minéral utilisé dans la fabrication de plâtres et de ciments. |
| Habitat insalubre | Un habitat est dit insalubre lorsqu'il présente, par lui-même ou par ses conditions, un danger pour la santé et la sécurité de ses occupants et du voisinage. |

| | |
|-------------------------------|--|
| ISO 9001 | <p>La norme ISO 9001 fait partie de la série de normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de qualité. La norme 9001 donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.</p> <p>Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001 consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ démontrer l'aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences du client et aux exigences réglementaires applicables ; ▪ chercher à accroître la satisfaction des clients par l'application efficace du système, et en particulier, mettre en œuvre un processus d'amélioration continue. |
| ISO 14001 | <p>La norme 14001 concerne le management environnemental et s'intéresse en particulier aux mesures mises en place par une organisation pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.</p> |
| La « Société » | <p>LafargeHolcim Maroc ou Lafarge Cementos (dépendamment du contexte dans la note d'information)</p> |
| Matériaux réfractaires | <p>Terme technique désignant une résistance chimique et physique à la chaleur. Dans l'industrie de ciment, les matériaux réfractaires sont utilisés dans les fours.</p> |
| Opération | <p>La présente augmentation de capital de LafargeHolcim Maroc par fusion-absorption de Lafarge Cementos</p> |
| Oxyde de fer | <p>Molécule composée d'oxygène et de fer. Les oxydes de fer donnent aux sols leurs couleurs.</p> |
| Pélites | <p>Classe de roches sédimentaires meubles dont la dimension des éléments est inférieure à 1/16 millimètres.</p> |
| Petcoke | <p>Combustible produit à partir des résidus du processus de raffinage de pétrole. En effet, au terme de ce processus, ces résidus peuvent être de nouveau raffinés à de hautes températures et sous forte pression. Le produit résultant est le petcoke (également appelé coke de pétrole), une substance dure qui est semblable au charbon et est aussi utilisée par les centrales électriques.</p> |
| Pouzzolane | <p>Roche naturelle constituée de projections volcaniques.</p> |
| Scalpage | <p>Elimination d'une fraction de roche dans le circuit d'élaboration des granulats</p> |
| Silice | <p>Minéral dur existant sous des formes variées dans la nature et ayant des propriétés de transparence élevées.</p> |

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la société.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la société. Les actions objet de la présente note d'information ne seront proposées à l'échange qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni l'AMMC, ni LafargeHolcim Maroc, ni Attijari Finances Corp., ni CFG Bank Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des intermédiaires financiers.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos, respectivement société Absorbante et société Absorbée, leur situation financière, l'évolution de leur activité ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Attijari Finances Corp. et par CFG Bank Corporate Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos ;
- l'analyse des liasses fiscales et comptables de LafargeHolcim Maroc (ex-Lafarge Ciments) et de Lafarge Cementos pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 à 2015 ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et consolidés des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ;
- l'analyse des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) et de l'ex-Holcim Maroc ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Cementos ;
- l'analyse de la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ;
- l'analyse de la situation intermédiaire des comptes consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2016 ;
- la revue limitée des Commissaires aux Comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ;
- la revue limitée des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2016 ;
- l'analyse des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- le plan d'affaires prévisionnel de la société absorbante LafargeHolcim Maroc ;
- le plan d'affaires prévisionnel standalone de la société absorbée Lafarge Cementos ;

- les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- les autres informations fournies par LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public :
 - ✓ au siège de LafargeHolcim Maroc sis à 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca ;
 - ✓ au siège de Lafarge Cementos sis à Ancienne route de Rabat, Km 19 BP 1530, Tanger ;
 - ✓ au siège d'Attijari Finances Corp. sis au 163 avenue Hassan II, Casablanca ;
 - ✓ au siège de CFG Bank Corporate Finance sis au 5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca ;
 - ✓ sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
 - ✓ au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Les Conseils d'Administration

I.1. LafargeHolcim Maroc

I.1.1. Coordonnées

| | |
|-----------------------------|--|
| Raison sociale | LafargeHolcim Maroc S.A. |
| Prénom et nom | Marcel Cobuz |
| Fonction | Administrateur Directeur Général |
| Adresse | 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca |
| Numéro de téléphone | (+212) 05 22 52 49 72 à 80 |
| Numéro de fax | (+212) 05 22 50 45 60 |
| Adresse électronique | marcel.cobuz@lafargeholcim.com |

I.1.2. Attestation

Dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2016 à l'Administrateur Directeur Général pour l'opération de fusion-absorption de Lafarge Cementos S.A. par LafargeHolcim Maroc S.A., Marcel Cobuz atteste en sa qualité de représentant du Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc S.A. que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de LafargeHolcim Maroc S.A., ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 19 décembre 2016

Marcel Cobuz

Administrateur Directeur Général

Pour le Conseil d'Administration

I.2. Lafarge Cementos

I.2.1. Coordonnées

| | |
|-----------------------------|--|
| Raison sociale | Lafarge Cementos S.A. |
| Prénom et nom | Marcel Cobuz |
| Fonction | Administrateur Directeur Général |
| Adresse | Ancienne route de Rabat – Km 19 BP 1530 – Tanger |
| Numéro de téléphone | (+212) 05 39 39 33 39 |
| Numéro de fax | (+212) 05 22 50 55 55 |
| Adresse électronique | marcel.cobuz@lafargeholcim.com |

I.2.2. Attestation

Dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2016 à l'Administrateur Directeur Général pour l'opération de fusion-absorption de Lafarge Cementos S.A. par LafargeHolcim Maroc S.A., Marcel Cobuz atteste en sa qualité de représentant du Conseil d'Administration de Lafarge Cementos S.A. que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Lafarge Cementos S.A., ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 19 décembre 2016

Marcel Cobuz

Administrateur Directeur Général

Pour le Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. LafargeHolcim Maroc S.A.

II.1.1. Représentants

| | | |
|---|---|---|
| Raison sociale | Price Waterhouse | Deloitte Audit |
| Prénoms et noms | Mohamed Haddou-Bouazza | Ahmed Benadbelkhalek |
| Fonction | Associé | Associé |
| Adresse | 101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca | 288, Boulevard Zerktoni, Casablanca |
| Numéro de téléphone | +212 (0)5 22 98 40 40 | +212 (0)5 22 22 40 25 |
| Numéro de fax | +212 (0)5 22 99 11 96 | +212 (0)5 22 22 40 78 |
| Adresse électronique | mohamed.haddou-bouazza@ma-pwc.com | abenabdelkhalek@deloitte.com |
| Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle | 1999 | 1999 |
| Renouvellement du mandat actuel | Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2013 | Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2013 |
| Expiration du mandat actuel | Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2016 | Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2016 |

II.1.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de LafargeHolcim Maroc S.A. (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec les états de synthèse sociaux annuels de LafargeHolcim Maroc S.A. (périmètre ex-Lafarge Ciments) tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 613 302 822 dont un bénéfice net de MAD 1 392 272 111.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Ciments S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 429 452 340,76 dont un bénéfice net de MAD 1 413 012 845,27.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Ciments S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 292 940 893 dont un bénéfice net de MAD 1 500 442 810.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Ciments S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.1.3. Attestation de concordance des commissaires relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de LafargeHolcim Maroc S.A. (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes sociaux objet de notre examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec la situation intermédiaire des comptes sociaux de LafargeHolcim Maroc S.A. (périmètre ex-Lafarge Ciments) objet de l'examen limité précité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2015

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Lafarge Ciments S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 3 077 953 872,72 MAD dont un bénéfice net de 884 301 173,90 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société Lafarge Ciments S.A. arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 23 septembre 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société LafargeHolcim Maroc S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 2 639 966 382,49 MAD dont un bénéfice net de 916 558 172,49 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société LafargeHolcim Maroc S.A. arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.1.4. **Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés du groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note, avec les états de synthèse consolidés de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (périmètre ex-Lafarge Ciments) tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 5 106 147 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 1 399 941.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 4 924 002 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 1 315 614.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 4 854 699 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 1 401 214.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.1.5. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes consolidés du groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes consolidés objet de notre examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note, avec la situation intermédiaire consolidée de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (périmètre ex-Lafarge Ciments) objet de l'examen limité précité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (Groupe Lafarge Ciments) comprenant l'état de situation financière, le compte de résultat, ainsi qu'une sélection de notes annexes les plus significatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 525 980 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 750 546.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire de l'état de la situation financière, du compte de résultat ainsi que de la sélection de notes annexes les plus significatives, ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 septembre 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc) comprenant l'état de situation financière, le compte de résultat, ainsi qu'une sélection de notes annexes les plus significatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 166 300 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 806 737.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire de l'état de la situation financière, du compte de résultat ainsi que de la sélection de notes annexes les plus significatives, ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.1.6. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes consolidés proforma du groupe LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées proforma contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes consolidés proforma objet de notre examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées proforma, données dans la présente note, avec la situation intermédiaire consolidée proforma de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc) objet de l'examen limité précité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire consolidée pro forma au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016](#)

Nous avons procédé à un examen limité des comptes pro forma consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc S.A. comprenant le compte de résultat consolidé relatif aux périodes du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, le bilan consolidé au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015 ainsi qu'une note explicative des bases de préparation de ces comptes pro forma consolidés. Ces comptes pro forma qui font ressortir un bénéfice net de KMAD1 237 242 au 30 juin 2016 et KMAD 1 058 493 au 30 juin 2015 relèvent de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément aux normes de la profession relatives aux missions d'examen limitée. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes pro forma ne contiennent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Notre examen a consisté à vérifier que les comptes pro forma sont établis sur la base des informations mentionnées dans la note annexe.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes pro forma consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 conformément aux bases de préparation mentionnées dans la note annexe.

Casablanca, le 19 octobre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.2. Lafarge Cementos S.A.

II.2.1. Représentants

| | | |
|---|---|---|
| Raison sociale | Price Waterhouse | Deloitte Audit |
| Prénoms et noms | Mohamed Haddou-Bouazza | Ahmed Benadbelkhalek |
| Fonction | Associé | Associé |
| Adresse | 101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca | 288, Boulevard Zerktouni, Casablanca |
| Numéro de téléphone | +212 (0)5 22 98 40 40 | +212 (0)5 22 22 40 25 |
| Numéro de fax | +212 (0)5 22 99 11 96 | +212 (0)5 22 22 40 78 |
| Adresse électronique | mohamed.haddou-bouazza@ma-pwc.com | abenabdelkhalek@deloitte.com |
| Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle | 1999 | 1999 |
| Renouvellement du mandat actuel | Assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 | Assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 |
| Expiration du mandat actuel | Assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 | Assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 |

II.2.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Lafarge Cementos S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec les états de synthèse sociaux annuels de Lafarge Cementos S.A. tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
 Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
 Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Cementos S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 204 871 917 dont un bénéfice net de MAD 147 214 166.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Cementos S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Cementos S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 234 068 562 dont un bénéfice net de MAD 176 636 082.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Cementos S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Cementos S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 202 107 250 dont un bénéfice net de MAD 144 784 738.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Cementos S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 23 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

III. Les Organismes Conseils

III.1. Identité

| Dénomination ou raison sociale | Attijari Finances Corp. | CFG Finance (CFG Bank Corporate Finance) |
|--------------------------------|--------------------------------------|---|
| Représentant légal | M. Idriss BERRADA | Mme. Soumaya TAZI |
| Fonction | Directeur Général | Gérante |
| Adresse | 163, avenue Hassan II, Casablanca | 5-7, rue Ibnou Toufail – 20 100 Casablanca |
| Numéro de téléphone | +212 (0)5 22 42 94 30 | +212 (0)5 22 922 756 |
| Numéro de fax | +212 (0)5 22 47 64 32 | +212 (0)5 22 236 688 |
| Adresse électronique | i.berrada@attijari.ma | s.tazi@cfgbank.com |

III.2. Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos à travers :

- les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos ;
- l'analyse des liasses fiscales et comptables de LafargeHolcim Maroc (ex-Lafarge Ciments) et de Lafarge Cementos pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 à 2015 ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et consolidés des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ;
- l'analyse des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) et de l'ex-Holcim Maroc ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Cementos ;
- l'analyse de la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ;
- l'analyse de la situation intermédiaire des comptes consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2016 ;
- la revue limitée des Commissaires aux Comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ;

- la revue limitée des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2016 ;
- l'analyse des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- le plan d'affaires prévisionnel de la société absorbante LafargeHolcim Maroc ;
- le plan d'affaires prévisionnel *standalone* de la société absorbée Lafarge Cementos ;
- les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- les autres informations fournies par LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% d'Attijariwafa Bank dont la SNI est actionnaire à 47,84%. LafargeHolcim Maroc est une filiale à 64,76% de Lafarge Maroc, elle-même détenue à 50,0% par la SNI.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein d'Attijari Finances Corp. et de CFG Finance.

Casablanca, le 15 décembre 2016

Attijari Finances Corp.
Idriss BERRADA
Directeur Général

CFG Finance
Soumaya TAZI
Gérante

IV. Le Conseiller juridique

IV.1. Identité

| | |
|---------------------------------------|---|
| Dénomination ou raison sociale | Naciri & Associés Allen & Overy |
| Représentant légal | Hicham Naciri |
| Fonction | Avocat à la Cour - Associé |
| Adresse | Anfaplace, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc |
| Numéro de téléphone | +212 (0)5 20 7 80 00 |
| Numéro de fax | +212 (0)5 20 47 81 00 |
| Adresse électronique | hicham.naciri@allenoverly.com |

IV.2. Attestation

L’opération, objet de la présente note d’information, est conforme aux dispositions statutaires de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos, ainsi qu’à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Casablanca, le 16 décembre 2016

Naciri & Associés Allen & Overy

Hicham Naciri

Avocat aux Barreaux de Casablanca et de Paris

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'Opération

I.1. Contexte et cadre juridique de l'Opération

Les Conseils d'Administration de LafargeHolcim Maroc (la Société Absorbante) et de Lafarge Cementos (la Société Absorbée), réunis en date du 10 octobre 2016, ont arrêté les termes du projet de fusion par voie d'absorption de Lafarge Cementos par LafargeHolcim Maroc (« la Fusion »). Ils ont par ailleurs arrêté les termes des rapports qu'ils présenteront à leurs assemblées générales extraordinaires (AGE) respectives ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote des AGE. Ledit projet de fusion a été conclu entre la Société Absorbante et la Société Absorbée en date du 10 octobre 2016 (le **Traité de Fusion**).

Les Conseils d'Administration ont également décidé de convoquer les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires pour le 30 décembre 2016, aux sièges sociaux respectifs des deux sociétés, aux fins notamment d'approuver la Fusion.

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur le Traité de Fusion, en application des dispositions de l'article 233 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Les Commissaires aux Comptes de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos attestent dans les rapports en date du 28 novembre 2016, qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur la pertinence de la valeur relative attribuée aux actions des sociétés LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos, ni sur le caractère équitable du rapport d'échange et qu'ils ont vérifié que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante.

LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos ont mis à la disposition de leurs actionnaires respectifs, à leurs sièges sociaux respectifs trente jours au moins avant la date de tenue de leurs Assemblées Générales Extraordinaires appelées à se prononcer sur la Fusion, les documents relatifs à la Fusion ainsi que ceux requis par l'article 234 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée :

- le Traité de Fusion ;
- le rapport du Conseil d'Administration de chaque société sur l'opération de fusion ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes prévus à l'article 233 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- les états de synthèse approuvés ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés ;
- un état comptable arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à la date du Traité de Fusion.

Tout actionnaire peut obtenir, sur simple demande et sans frais, copie totale ou partielle des documents susvisés de chacune des deux sociétés.

I.2. Objectifs de l'Opération

La Fusion s'inscrit principalement dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification de la structure des sociétés du groupe LafargeHolcim Maroc, dont les deux sociétés font partie.

La Fusion est envisagée aux fins de créer une synergie dans les structures et les moyens financiers des deux sociétés.

I.3. Présentation du Traité de Fusion

Les principales stipulations du Traité de Fusion sont les suivantes :

- la Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles 222 et suivants de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Lafarge Cementos apportera à LafargeHolcim Maroc,

sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites ci-après, l'universalité de son patrimoine, avec effet juridique à la date de réalisation de la Fusion ;

- les termes et conditions du Traité de Fusion ont été établis sur la base des comptes de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015, date de clôture de leur dernier exercice social, lesquels ont été (i) arrêtés par leurs conseils d'administrations respectifs, (ii) certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs et (iii) approuvés par leurs assemblées générales d'actionnaires respectives ;
- conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la Fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 et, d'un point de vue juridique, à compter de la réalisation de la dernière des conditions suspensives visées ci-après ;
- la Fusion sera réalisée sur la base de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif de Lafarge Cementos apportés au titre de la Fusion :
 - ✓ les actifs suivants : terrains, constructions, les installations techniques, matériels et outillages et les immobilisations financières ont fait l'objet d'une réévaluation à dire d'experts par rapport à leur valeur nette comptable dans le bilan de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015, pour déterminer leur valeur réelle ;
 - ✓ pour les autres éléments d'actif et de passif, la valeur réelle est considérée comme étant égale à leur valeur nette comptable dans le bilan de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015 ;
 - ✓ la valeur du fonds commercial a été déterminée à partir de la valeur globale de la Société Absorbée déduction faite de la valeur des différents autres éléments d'actif et du passif.
- la Fusion est soumise à des conditions suspensives, à savoir (i) l'obtention de l'avis d'approbation de la Fusion par la Bourse de Casablanca, (ii) l'obtention du visa de l'AMMC sur la note d'information relative à la Fusion et (iii) l'approbation de la Fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos ;
- d'un point de vue fiscal, la Fusion sera soumise au régime transitoire prévu à l'article 247-XV du Code Général des Impôts et bénéficiera ainsi des mesures prévues par ledit article.

1.4. Détermination de la valeur d'apport, de la valorisation des deux sociétés et du rapport d'échange

Le rapport d'échange a été fixé à 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos.

Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, et dès lors que LafargeHolcim Maroc est détentrice de 19 795 actions de Lafarge Cementos, la Fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc contre des actions de cette dernière.

En contrepartie de l'apport-fusion, LafargeHolcim Maroc procédera à une augmentation de son capital social, au bénéfice des actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, d'un montant de 798 450 MAD, par création de 26 615 actions nouvelles de même valeur nominale que les actions existantes (soit 30 MAD) (les « **Actions Nouvelles** »), faisant passer le nombre total d'actions composant le capital social de LafargeHolcim Maroc de 23 404 625 à 23 431 240 actions.

Les Actions Nouvelles seront entièrement libérées et seront attribuées aux actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, à raison de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites plus haut, Lafarge Cementos transférera à LafargeHolcim Maroc à la date de réalisation de la Fusion l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à ladite date de réalisation. Le patrimoine transmis au titre de la Fusion comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de Lafarge Cementos à la date de réalisation, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de Lafarge Cementos à cette date.

L'actif et le passif constituant les apports de Lafarge Cementos ci-après énumérés sont ceux figurant au bilan de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de Lafarge Cementos dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation :

| Actif apporté (en MAD) | Valeur nette comptable au 31 12 2015 | Valeur d'apport |
|---|---|-------------------------|
| Immobilisations en non valeurs | 0,01 | 0,00 |
| Immobilisations incorporelles | 0,00 | 1 809 306 927,70 |
| Immobilisations corporelles | 222 397 665,91 | 686 273 290,00 |
| Terrains | 37 423 948,10 | 132 719 090,00 |
| Constructions | 99 675 225,96 | 118 919 100,00 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 84 967 688,64 | 433 764 000,00 |
| Matériel de transport | 0,01 | 0,00 |
| Mobilier et matériel de bureau | 330 803,20 | 871 100,00 |
| Immobilisations financières | 120 347 728,90 | 351 337 046,90 |
| Prêts immobilisés | 3 303 236,03 | 3 303 236,03 |
| Autres créances financières | 1 839 172,87 | 1 839 172,87 |
| Titres de participation | 115 205 320,00 | 346 194 638,00 |
| Total de l'actif immobilisé (I) | 342 745 394,82 | 2 846 917 264,60 |
| Stock | 17 395 518,73 | 17 395 518,73 |
| Créances de l'actif Circulant | 129 924 820,31 | 129 924 820,31 |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 138 318,70 | 138 318,70 |
| Clients et comptes rattachés | 57 337 034,78 | 57 337 034,78 |
| Personnel | 75 148,77 | 75 148,77 |
| Etat | 69 643 142,97 | 69 643 142,97 |
| Comptes de régularisation actif | 1 763 672,15 | 1 763 672,15 |
| Ecarts de conversion actif | 967 502,94 | 967 502,94 |
| Total de l'actif circulant (II) | 147 320 339,04 | 147 320 339,04 |
| Trésorerie – actif | 10 265 598,52 | 10 265 598,52 |
| Total de la trésorerie(III) | 10 265 598,52 | 10 265 598,52 |
| Total de l'actif (I+II+III) | 500 331 332,38 | 3 004 503 202,16 |

Source : Traité de Fusion

| Passif pris en charge (en MAD) | Valeur nette comptable au 31 12 2015 | Valeur d'apport |
|--|---|-----------------------|
| Provisions durables pour risques et charges (I) | 16 494 760,78 | 16 494 760,78 |
| Dettes du passif circulant (II) | 209 231 012,24 | 354 051 992,24 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 98 248 888,27 | 98 248 888,27 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 4 762 631,70 | 4 762 631,70 |
| Personnel | 873 989,91 | 873 989,91 |
| Organismes sociaux | 541 059,56 | 541 059,56 |
| Etat | 79 469 384,17 | 79 469 384,17 |
| Comptes d'associés (y compris dividendes distribués en 2016) | 18 435 999,40 | 163 256 979,40 |
| Créanciers divers | 2 761 037,23 | 2 761 037,23 |
| Compte de régularisation Passif | 1 412 000,00 | 1 412 000,00 |
| Autres provisions pour risques et charges | 2 726 022,00 | 2 726 022,00 |
| Trésorerie - passif (III) | 72 498 309,14 | 72 498 309,14 |
| Total du passif (I+II+III) | 298 224 082,16 | 443 045 062,16 |

Source : *Traité de Fusion*

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- l'actif apporté par Lafarge Cementos est évalué à 3 004 503 202,16 MAD ; et
- le passif pris en charge par LafargeHolcim Maroc est évalué à 443 045 062,16 MAD.

L'actif net apporté par Lafarge Cementos au titre de la Fusion est évalué à 2 561 458 140,00 MAD.

LafargeHolcim Maroc bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par Lafarge Cementos, et se substituera à Lafarge Cementos, et sera seule tenue de la charge de tous engagements pris par cette dernière.

I.5. Détermination de la prime de fusion

Le montant de la prime de fusion, soit 2 358 713 589,28 MAD, est constitué par la différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2 561 458 140,00 MAD, d'une part, et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation de capital de LafargeHolcim Maroc, soit 798 450 MAD, et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante, soit 201 946 100,72 dirhams, d'autre part.

I.6. Modalités de traitement des rompus

Les actionnaires de Lafarge Cementos, autres que LafargeHolcim Maroc, possédant un nombre insuffisant d'actions Lafarge Cementos pour obtenir un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Lafarge Cementos nécessaires à cet effet, et ce, dans un délai de 20 jours ouvrables.

A la date de conversion des actions Lafarge Cementos en actions LafargeHolcim Maroc, et afin de préserver les intérêts des actionnaires de Lafarge Cementos, les rompus Lafarge Cementos qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc seront regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en actions nouvelles LafargeHolcim Maroc. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de rompus.

I.7. Résolutions proposées à l'AGE de LafargeHolcim Maroc

Le texte des projets de résolutions relatives notamment à la Fusion, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de LafargeHolcim Maroc convoquée pour le 30 décembre 2016, se présente comme suit :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 10 octobre 2016 conclu entre LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos (le Traité de Fusion), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du patrimoine de Lafarge Cementos à LafargeHolcim Maroc consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Lafarge Cementos (la Fusion),
- après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature,
- sur la base de la note d'information relative à la Fusion visée par l'AMMC,

approuve dans toutes ses stipulations ledit Traité de Fusion, aux termes duquel Lafarge Cementos fait apport de la totalité de son actif et de son passif à LafargeHolcim Maroc, au titre de la Fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que (i) l'avis d'approbation de la Fusion a été délivré par la Bourse de Casablanca, (ii) le visa sur la note d'information relative à la Fusion a été délivré par l'AMMC et (iii) l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Cementos, tenue ce jour, a approuvé la Fusion ; qu'en conséquence, à l'issue de la présente assemblée et constatant que les conditions suspensives auxquelles était subordonnée la Fusion se trouvent ainsi remplies, la Fusion deviendra définitive.

Compte tenu de ce qui précède, Lafarge Cementos se trouvera dissoute, sans liquidation, à l'issue de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les apports en nature, approuve l'apport effectué au titre de la Fusion et l'évaluation qui en a été faite, l'actif net apporté par Lafarge Cementos au titre de la Fusion étant évalué à 2 561 458 140 dirhams sur la base d'un actif apporté par Lafarge Cementos évalué à 3 004 503 202,16 dirhams et d'un passif pris en charge par LafargeHolcim Maroc évalué à 443 045 062,16 dirhams.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, et dès lors que LafargeHolcim Maroc est détentrice de 19.795 actions de Lafarge Cementos, la Fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc contre des actions de cette dernière.

Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire, en rémunération de l'apport de l'universalité du patrimoine transmis par Lafarge Cementos à LafargeHolcim Maroc, décide d'émettre 26.615 actions nouvelles (les Actions Nouvelles) d'une valeur nominale de 30 dirhams chacune, lesquelles seront attribuées aux actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, à raison de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence, d'augmenter son capital social d'un montant de 798.450 dirhams pour le porter de 702.138.750 dirhams à 702.937.200 dirhams, le nombre total d'actions composant le capital social de LafargeHolcim Maroc étant ainsi porté de 23 404 625 à 23 431 240 actions.

Les Actions Nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes, (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de LafargeHolcim Maroc à la date de réalisation définitive de la Fusion. En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par LafargeHolcim Maroc à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion, étant précisé à toutes fins utiles que les Actions Nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves ou de primes, de quelque nature que ce soit, versées avant la date de réalisation de la Fusion.

Les actionnaires de Lafarge Cementos, autres que LafargeHolcim Maroc, possédant un nombre insuffisant d'actions Lafarge Cementos pour obtenir un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Lafarge Cementos nécessaires.

A la date de conversion des actions Lafarge Cementos en actions LafargeHolcim Maroc, et afin de préserver les intérêts des actionnaires de Lafarge Cementos, les rompus Lafarge Cementos qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc seront regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en actions nouvelles LafargeHolcim Maroc. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de rompus.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2 561 458 140 dirhams, d'une part, et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de LafargeHolcim Maroc, soit 798 450 dirhams, et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc, soit 201 946 100,72 dirhams, d'autre part

constituera le montant de la prime de fusion, soit 2 358 713 589,28 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de LafargeHolcim Maroc et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de LafargeHolcim Maroc.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise, par ailleurs, le conseil d'administration à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la bonne réalisation de la reprise des droits et engagements de LafargeHolcim Maroc par Lafarge Cementos ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour la dotation à plein de la réserve légale et des provisions réglementées ; et
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens apportés, ainsi que tout passif latent de Lafarge Cementos qui se révélerait ultérieurement à la date de réalisation de la Fusion.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, au vu des résolutions ci-dessus adoptées et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 6 (Capital social) des statuts de LafargeHolcim Maroc comme suit :

« Article 6 : Capital social – Apports en nature

1. Le capital social est fixé à la somme de sept cent deux millions neuf cent trente-sept mille deux cents (702 937 200) dirhams et est divisé en vingt-trois millions quatre cent trente et un mille deux cent quarante (23 431 240) actions d'une valeur nominale de trente (30) dirhams chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 23 431 240.

2. (a) – (...).

(b) – (...).

(c) - En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2016, LafargeHolcim Maroc a absorbé Lafarge Cementos par voie de fusion.

Au titre de cette fusion, Lafarge Cementos a transféré à LafargeHolcim Maroc l'intégralité de son patrimoine.

L'actif apporté par Lafarge Cementos étant évalué à 3 004 503 202,16 dirhams et le passif pris en charge par LafargeHolcim Maroc étant évalué à 443 045 062,16 dirhams, il en résulte que l'actif net apporté par Lafarge Cementos à LafargeHolcim Maroc est de 2 561 458 140 dirhams.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2 561 458 140 dirhams, d'une part ; et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de LafargeHolcim Maroc, soit 798 450 dirhams, et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc, soit 201 946 100,72 dirhams, d'autre part,

constitue le montant de la prime de fusion, soit 2 358 713 589,28 dirhams.

L'augmentation du capital de LafargeHolcim Maroc susvisée, d'un montant de 798.450 dirhams, a donné lieu à l'attribution de 26 615 actions nouvelles au bénéfice des actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, à raison d'une parité d'échange de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos. »

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

I.8. Résolutions proposées à l'AGE de Lafarge Cementos

Le texte des projets de résolutions, relatives notamment à la Fusion, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Cementos convoquée pour le 30 décembre 2016, se présente comme suit :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- après avoir pris connaissance du traité fusion en date du 10 octobre 2016 conclu entre LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos (le Traité de Fusion), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du patrimoine de Lafarge Cementos à LafargeHolcim Maroc consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Lafarge Cementos (la Fusion) ;
- après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature ; et
- sur la base de la note d'information relative à la Fusion visée par l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux,

approuve dans toutes ses stipulations ledit Traité de Fusion, aux termes duquel Lafarge Cementos fait apport de la totalité de son actif et de son passif à LafargeHolcim Maroc, au titre de la Fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que (i) l'avis d'approbation de la Fusion a été délivré par la Bourse de Casablanca et (ii) le visa sur la note d'information relative à la Fusion a été délivré par l'AMMC ;

qu'en conséquence, à l'issue de la présente assemblée et après approbation de la Fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de LafargeHolcim Maroc qui se tiendra ce jour, la Fusion deviendra définitive.

Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, et dès lors que LafargeHolcim Maroc est et sera toujours détentrice de 19 795 actions de Lafarge Cementos à la date de réalisation définitive de la Fusion, la Fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc contre des actions de cette dernière.

Ainsi, en rémunération de l'apport de l'universalité du patrimoine qui lui est transmis par Lafarge Cementos, LafargeHolcim Maroc décidera d'émettre 26 615 actions nouvelles (les Actions Nouvelles) d'une valeur nominale de 30 dirhams chacune, lesquelles seront attribuées aux actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, à raison de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos.

LafargeHolcim Maroc décidera, en conséquence, d'augmenter son capital social d'un montant de 798 450 dirhams pour le porter de 702 138 750 dirhams à 702 937 200 dirhams, le nombre total d'actions composant le capital social de LafargeHolcim Maroc devant ainsi être porté de 23 404 625 à 23 431 240 actions.

Les Actions Nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes, (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de LafargeHolcim Maroc à la date de réalisation définitive de la Fusion. En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par LafargeHolcim Maroc à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion, étant précisé à toutes fins utiles que les Actions Nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves ou de primes, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être versées avant la date de réalisation de la Fusion.

Les actionnaires de Lafarge Cementos, autres que LafargeHolcim Maroc, possédant un nombre insuffisant d'actions Lafarge Cementos pour obtenir un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Lafarge Cementos nécessaires.

A la date de conversion des actions Lafarge Cementos en actions LafargeHolcim Maroc, et afin de préserver les intérêts des actionnaires de Lafarge Cementos, les rompus Lafarge Cementos qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions LafargeHolcim Maroc seront regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en actions nouvelles LafargeHolcim Maroc. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de rompus.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2 561 458 140 dirhams, d'une part ; et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de LafargeHolcim Maroc, soit 798 450 dirhams, et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc, soit 201 946 100,72 dirhams, d'autre part,

constituera le montant de la prime de fusion, soit 2 358 713 589,28 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de LafargeHolcim Maroc et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de LafargeHolcim Maroc.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la dissolution de plein droit de Lafarge Cementos qui sera définitivement réalisée à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de LafargeHolcim Maroc qui

constatera la réalisation définitive de la Fusion, étant précisé qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation dans la mesure où l'universalité du patrimoine de Lafarge Cementos sera transférée à LafargeHolcim Maroc au titre de la Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

II. Impact de l'Opération sur la structure de l'actionnariat

En contrepartie de l'apport-fusion, LafargeHolcim Maroc procèdera à une augmentation de son capital par création de 26 615 actions nouvelles, qui seront attribuées aux anciens actionnaires de Lafarge Cementos, autres que LafargeHolcim Maroc, selon le rapport d'échange retenu de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos. Suite à la Fusion, la répartition du capital de LafargeHolcim Maroc devrait se présenter comme suit :

| Actionnaires | Avant fusion | | Après fusion | | |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|----------------|----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| Lafarge Maroc | 15 156 172 | 64,76% | 15 156 172 | 64,68% | 64,99% |
| Banque Islamique de Développement | 1 649 262 | 7,05% | 1 649 262 | 7,04% | 7,07% |
| CIMR | 112 094 | 0,48% | 112 094 | 0,48% | 0,48% |
| Lafarge Cementos | 111 651 | 0,48% | 0 | 0,00% | 0,00% |
| Autres actionnaires | 6 375 446 | 27,24% | 6 402 061 | 27,32% | 27,45% |
| Auto-détention | 0 | 0,00% | 111 651 | 0,48% | 0,00% |
| Total | 23 404 625 | 100,00% | 23 431 240 | 100,00% | 100,00% |

Source : LafargeHolcim Maroc

III. Modification des statuts suite à l'Opération

Suite à l'Opération de fusion-absorption, les statuts de LafargeHolcim Maroc seront modifiés comme suit :

« Article 6 : Capital social – Apports en nature

1. Le capital social est fixé à la somme de sept cent deux millions neuf cent trente-sept mille deux cents (702 937 200) dirhams et est divisé en vingt-trois millions quatre cent trente et un mille deux cent quarante (23 431 240) actions d'une valeur nominale de trente (30) dirhams chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 23 431 240.

2. (a) – (...).

(b) – (...).

(c) - En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2016, LafargeHolcim Maroc a absorbé Lafarge Cementos par voie de fusion.

Au titre de cette fusion, Lafarge Cementos a transféré à LafargeHolcim Maroc l'intégralité de son patrimoine.

L'actif apporté par Lafarge Cementos étant évalué à 3 004 503 202,16 dirhams et le passif pris en charge par LafargeHolcim Maroc étant évalué à 443 045 062,16 dirhams, il en résulte que l'actif net apporté par Lafarge Cementos à LafargeHolcim Maroc est de 2 561 458 140 dirhams.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2 561 458 140 dirhams, d'une part ; et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de LafargeHolcim Maroc, soit 798 450 dirhams, et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc, soit 201 946 100,72 dirhams, d'autre part,

constitue le montant de la prime de fusion, soit 2 358 713 589,28 dirhams.

L'augmentation du capital de LafargeHolcim Maroc susvisée, d'un montant de 798.450 dirhams, a donné lieu à l'attribution de 26 615 actions nouvelles au bénéfice des actionnaires de Lafarge Cementos, à raison d'une parité d'échange de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos. »

IV. Montant de l'Opération

Le montant global de l'Opération est de 2 359 512 039,28 MAD, correspondant à (i) une augmentation de capital d'un montant nominal de 798 450 MAD à travers l'émission de 26 615 actions nouvelles d'une valeur nominale de 30 MAD chacune et (ii) une prime de fusion d'un montant de 2 358 713 589,28 MAD.

Cette prime de fusion correspond à la différence entre le montant total de l'actif net apporté par Lafarge Cementos, soit 2 561 458 140,00 MAD, d'une part, et la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de LafargeHolcim Maroc (798 450 MAD), et (ii) au montant correspondant à la valeur comptable des actions de Lafarge Cementos détenues par LafargeHolcim Maroc (201 946 100,72 MAD).

V. Renseignements relatifs aux titres à émettre

| | |
|-------------------------------|---|
| Nature des titres | Les actions de LafargeHolcim Maroc sont toutes de même catégorie |
| Forme juridique des titres | Les actions nouvelles de LafargeHolcim Maroc seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear |
| Nombre de titres à émettre | 26 615 actions |
| Prix d'émission | 1 658 MAD par action |
| Valeur nominale | 30 MAD par actions |
| Prime de fusion | 1 628 MAD par action |
| Date de jouissance | 1 ^{er} janvier 2016 |
| Négociabilité des titres | Les actions émises sont librement négociables à la Bourse de Casablanca |
| Cotations des nouveaux titres | Les actions issues de la présente augmentation de capital seront cotées en 1 ^{ère} ligne |
| Libération des titres | Les actions émises seront entièrement libérées et libres de tout engagement |
| Droits rattachés | Toutes les actions nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc donnent droit aux bénéfices et sont entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes. Nonobstant ce qui précède, il est précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par LafargeHolcim Maroc ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves ou de primes, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être versées avant la date de réalisation de la Fusion. |

VI. Eléments d'appréciation du prix d'émission

VI.1. Méthodes d'évaluation des Sociétés

Dans le cadre de l'évaluation de LafargeHolcim Maroc et de Lafarge Cementos et de la détermination de la parité de fusion induite, l'ensemble des méthodes d'évaluation usuelles ont été envisagées et notamment :

- les références transactionnelles ;

- les cours boursiers ;
- l'actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flows ou DCF) ;
- les multiples boursiers de sociétés comparables ;
- les multiples transactionnels de sociétés comparables ;
- l'actualisation des dividendes futurs (DDM) ;
- l'actif net réévalué (ANR).

VI.1.1. Méthodes d'évaluation écartées

Eu égard à certaines caractéristiques propres aux sociétés évaluées, à leur secteur d'activité ou au contexte national, certaines de ces méthodes ont été écartées des travaux d'évaluation, et ce, dans le but d'éviter tout biais significatif dans le résultat final de cet exercice.

Multiples boursiers de sociétés comparables

Cette méthode est une méthode d'évaluation analogique permettant d'estimer la valeur d'une société à partir des niveaux de valorisation de sociétés comparables cotées en bourse.

Une fois l'échantillon des sociétés comparables déterminé, le principe consiste à (i) sélectionner les principaux indicateurs qui serviront de base à la comparaison (volumes vendus, chiffres d'affaires, EBE, résultat d'exploitation, résultat net, fonds propres, etc.), (ii) calculer les multiples à partir de la valeur boursière et des agrégats des comparables et (iii) appliquer ensuite ces multiples aux agrégats de la société évaluée.

Parmi ces multiples, il convient de distinguer les multiples directs (PER et P/B) permettant d'approcher directement la valeur des fonds propres, des multiples indirects (VE/Volumes vendus, VE/CA, VE/EBITDA, VE/EBIT) qui conduisent au calcul d'une valeur d'entreprise de laquelle il convient de déduire l'endettement net de la société.

A l'échelle nationale, devant l'absence d'un nombre suffisant de sociétés comparables sur le marché boursier marocain, il n'est pas possible de constituer un échantillon significatif.

A l'échelle internationale, et compte tenu des spécificités du secteur cimentier marocain découlant notamment des différences de profil de croissance et de risque entre pays, il n'est pas possible de constituer un échantillon comparable de sociétés cotées en bourse sur lequel baser les travaux d'évaluation.

Par ailleurs, LafargeHolcim Maroc présente des niveaux de marge et de profitabilité différents ce qui rend la méthode non pertinente dans le cadre de la détermination de la parité.

Multiples transactionnels de sociétés comparables

Cette méthode repose sur la valorisation d'une société sur la base des multiples de valorisation induits d'un échantillon de transactions comparables intervenues dans le secteur cimentier entre des sociétés présentant des caractéristiques financières et opérationnelles proches de celles des sociétés faisant l'objet de l'évaluation.

A l'échelle nationale, la transaction objet de cette opération ne présente pas de comparables (i.e. fusion-absorption entre une société cotée de taille importante avec sa filiale dont elle détient la quasi-totalité du capital).

A l'échelle internationale, les mêmes arguments relatifs à la spécificité du marché cimentier marocain présentés ci-dessus expliquent la décision d'écarter cette méthode.

Actualisation des Dividendes Futurs

Cette méthode repose sur une hypothèse de distribution future de dividendes. Or, la politique de distribution de dividendes dépend de nombreux paramètres (niveau de profitabilité, taux de distribution, effet de levier) qui semblent très difficiles à anticiper de manière précise pour les besoins d'un exercice de valorisation.

Actif Net Réévalué

La méthode de l'Actif Net Réévalué consiste à évaluer séparément les différents actifs et engagements des sociétés, sans tenir compte de leurs perspectives futures. Cette méthode s'applique en général (i) dans un contexte de désinvestissement et de liquidation des actifs, afin de procurer une meilleure allocation des ressources, ou (ii) pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille. Dans la mesure où LafargeHolcim Maroc ne répond pas aux conditions d'application de cette méthode de valorisation, cette dernière a été écartée.

VI.1.2. Evaluation des fonds propres de LafargeHolcim Maroc

La méthode des cours boursiers est la méthode la plus pertinente pour déterminer la valeur de LafargeHolcim Maroc, société cotée sur la Bourse de Casablanca et présentant une liquidité et une profondeur suffisantes pour l'exercice de valorisation.

Cette méthode est confrontée à la référence transactionnelle constituée par la valeur retenue pour deux opérations récentes sur le titre de LafargeHolcim Maroc à savoir la fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc et la cession subséquente d'un bloc significatif de titres LafargeHolcim Maroc entre les entités du Groupe LafargeHolcim et SNI.

Méthode des cours boursiers

L'évaluation par les cours de bourse consiste à appréhender la valeur d'une société par référence à son cours de bourse observé sur différentes périodes proches. La pertinence de cette méthode repose sur l'efficacité du marché boursier d'une part et sur la liquidité du titre d'autre part.

LafargeHolcim Maroc étant une société cotée à la Bourse de Casablanca et présentant une liquidité relativement significative, les cours boursiers permettent d'apprécier la valeur de ses fonds propres en se basant sur une moyenne pondérée de cours sur un horizon de temps représentatif.

Le tableau ci-dessous résume les cours observés sur différentes périodes et ce, sur la base de la moyenne du cours spot et des cours de LafargeHolcim Maroc pondérés par les volumes échangés sur ces périodes¹ :

| En MAD/action | Cours moyens pondérés |
|------------------------------|-----------------------|
| Cours spot au 5 octobre 2016 | 2 175 |
| CMP 1 mois | 2 174 |
| CMP 3 mois | 2 117 |
| CMP 6 mois | 2 006 |
| Moyenne | 2 118 |

Source : CFG Bank Corporate Finance, Attijari Finances Corp.

Ainsi, sur la base de la méthode des cours boursiers, la valeur par action de LafargeHolcim Maroc ressort à 2 118 MAD.

¹ L'historique de cours retenu est limité au 11 mars 2016 soit avant l'annonce de la fusion par les actionnaires de référence de la société (le 17 mars 2016)

Méthode de la référence transactionnelle

Cette méthode consiste à retenir comme valeur le prix auquel se sont faites les opérations récentes sur le capital d'une société.

Pour LafargeHolcim Maroc, deux opérations importantes ont eu lieu récemment sur le capital, à savoir :

- l'augmentation de capital au titre de la fusion-absorption de Holcim Maroc approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2016 ;
- le rééquilibrage des participations entre LafargeHolcim et SNI pour maintenir entre ces groupes une détention paritaire du capital de Lafarge Maroc et permettre à cette dernière de conserver la majorité du capital social et le contrôle de LafargeHolcim Maroc.

Cette opération s'est matérialisée, en date du 18 juillet 2016, par la cession par les entités du groupe LafargeHolcim au profit de la SNI de la moitié des actions nouvelles LafargeHolcim Maroc reçues par lesdites entités à l'issue de la fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc. Ces titres ont par la suite été apportés par les deux groupes au capital de Lafarge Maroc.

Ces deux opérations se sont réalisées au prix de 1 539 MAD/action.

Synthèse des méthodes de valorisation de LafargeHolcim Maroc

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des valeurs de LafargeHolcim Maroc obtenues par les méthodes retenues :

| En MAD | Valeur par action LafargeHolcim Maroc (coupon attaché) |
|----------------------------|---|
| Cours boursiers | 2 118 |
| Référence transactionnelle | 1 539 |
| Moyenne | 1 828 |

Source : CFG Bank Corporate Finance, Attijari Finances Corp.

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues ci-dessus, la valeur par action (coupon attaché) de LafargeHolcim Maroc ressort à 1 828 MAD.

Après détachement du dividende exceptionnel de 170 MAD par action prélevé sur la prime de fusion conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2016, la valeur par action de LafargeHolcim Maroc, considérée dans le cadre du calcul de la parité de fusion, s'élève à 1 658 MAD.

VI.1.3. Evaluation des fonds propres de Lafarge Cementos

Lafarge Cementos prépare ses comptes sociaux en normes marocaines. Toutefois, l'ensemble des reporting internes, des données analytiques et des projections financières sont préparés également en normes IFRS pour les besoins de consolidation des comptes de LafargeHolcim Maroc. Le principal écart entre les deux normes provient des dotations aux amortissements, qui sont constatées dans les comptes IFRS sur la base des durées de vie économiques et non fiscales comme c'est le cas pour les comptes en normes comptables marocaines.

Dans le cadre de la présente Opération, les travaux d'évaluation par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels (ou méthode des Discounted Cash Flows ou encore des DCF) de Lafarge Cementos ont été préparés sur la base des comptes historiques et des projections d'exploitation en normes IFRS.

Présentation de la méthode DCF

La méthode des DCF mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des bailleurs de fonds.

Cette méthode d'évaluation donne une vision dynamique de la valeur d'une entreprise et se base sur des projections de flux de trésorerie disponibles générés par l'exploitation, en prenant en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur de l'actif économique des sociétés, tels que les projets de développement et la rentabilité économique. Ces flux de trésorerie sont par la suite actualisés en utilisant un taux qui tient compte de la structure financière et du risque intrinsèque.

La valeur d'entreprise (VE) au 1^{er} janvier 2016, dite également valeur de l'actif économique, est estimée en actualisant les flux de trésorerie disponibles prévisionnels et comprend :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie disponibles sur l'horizon explicite (allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021) ;
- la valeur terminale (VT) représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini du flux de trésorerie disponible normatif croissant à un taux déterminé :

$$\text{Valeur terminale} = \frac{\text{Flux normatif}}{\text{CMPC} - g}$$

Où :

- CMPC : Coût Moyen Pondéré du Capital ;
- Flux normatif : Calculé à partir du flux de trésorerie disponible à fin 2021 ;
- g : Taux de croissance à l'infini fixé à 2,0%

La valeur des fonds propres (V_{fp}) est obtenue de la manière suivante :

$$V_{fp} = VE + TP - EFN$$

Où :

- VE : Valeur d'Entreprise au 1^{er} janvier 2016 ;
- TP : Titres de Participation détenus dans des sociétés dont les flux ne sont pas captés par le Business Plan de Lafarge Cementos ;
- EFN : Endettement Financier Net au 31 décembre 2015.

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour la valorisation des fonds propres par la méthode des DCF est égal au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Le CMPC correspond à la rentabilité moyenne pondérée exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Ladite rentabilité est à ce titre reconstituée à partir de l'évaluation du coût des différents titres financiers émis par une entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette) suivant la formule suivante :

$$\text{CMPC} = r_c \frac{E}{D + E} + r_d \times (1 - T) \times \frac{D}{D + E}$$

Où :

- r_c : Coût des fonds propres ;
- E : Valeur de marché des fonds propres ;

- D : Valeur de marché de la dette (avec D/E = 30%) ;
- r_d : Coût de la dette avant impôt (5%) ;
- T : Taux d'imposition des résultats (31%).

Le coût des fonds propres, qui ressort à 11,8%, est calculé de la manière suivante :

$$r_c = r_f + (\beta_e \times r_m)$$

Où :

- r_f : Taux sans risque (Taux des BDT 10 ans sur le marché secondaire en date du 7 octobre 2016, soit 3,10%²) ;
- β_e : Bêta endetté (voir calcul ci-dessous) ;
- r_m : Prime de risque du marché actions (soit 6,6%³) ;

Le bêta utilisé correspond au bêta désendetté moyen d'un échantillon regroupant les sociétés nationales et internationales cotées exerçant dans le secteur du ciment. Le tableau suivant présente le détail de cet échantillon :

| | Moyenne bêtas endettés | Moyenne bêtas désendettés |
|--|------------------------|---------------------------|
| Maroc ⁴ | 1,44 | 1,27 |
| <i>Ex-Lafarge Ciments</i> | 1,95 | 1,91 |
| <i>Ex-Holcim Maroc</i> | 1,31 | 0,83 |
| <i>Ciments du Maroc</i> | 1,07 | 1,07 |
| Pays émergents (moyenne de 214 sociétés du secteur) ⁵ | 1,04 | 0,92 |
| Moyenne | 1,24 | 1,10 |

Source : CFG Research, Attijari Intermédiation et Damodaran

Le bêta endetté historique est calculé sur un historique de 5 ans⁶ par la formule suivante :

$$\beta_e = \frac{\text{Covariance}(r_a; r_m)}{\text{Variance}(r_m)}$$

- β_e : Bêta endetté ;
- r_a : rentabilité de l'action ;
- r_m : rentabilité du marché.

Le passage du bêta endetté historique au bêta désendetté se fait en utilisant la formule suivante :

$$\beta_d = \frac{\beta_e}{1 + (1 - T) \times G}$$

- β_d : Bêta désendetté ;
- T : Taux d'imposition effectif des résultats ;

² Source : CFG Research et Attijari Intermédiation

³ Source : Moyennes des primes de risque utilisées par CFG Research et Attijari Intermédiation

⁴ Le bêta des sociétés marocaines a été calculé sur la période allant du 9 septembre 2011 au 9 septembre 2016 (exception faite de Holcim Maroc dont le dernier jour de cotation était le 10 août 2016)

⁵ Le bêta moyen des sociétés des pays émergents est récupéré du site de Damodaran qui ne donne pas de détail sur la liste des sociétés retenues. Seul le nombre global des sociétés est communiqué

⁶ Du fait que le cours historique de LafargeHolcim Maroc n'intègre pas encore la volatilité de l'ensemble fusionnée (i.e. ex-Lafarge Ciments et ex-Holcim Maroc), le calcul du bêta endetté historique est basé sur les cours de ex-Lafarge Ciments, ex-Holcim Maroc et Ciments du Maroc.

- G : Ratio d'endettement.

Sur cette base, en considérant un bêta endetté de 1,32 (obtenu par le réendettement du bêta désendetté moyen de 1,10 en utilisant la formule ci-dessus), un coût de la dette après impôt de 3,5% et un taux d'endettement cible de 30%, le CMPC de Lafarge Cementos ressort à un niveau de 9,85%.

Titres de participation

Lafarge Cementos détient des participations minoritaires dans Lafarge Calcinor Maroc (750 000 titres représentant 50% du capital) et LafargeHolcim Maroc (111 651 titres représentant 0,48% du capital). La revalorisation de ces participations est présentée au niveau du tableau ci-dessous :

| (En MMAD) | Valorisation retenue |
|------------------------------|----------------------|
| Lafarge Calcinor Maroc | 161 |
| LafargeHolcim Maroc | 185 |
| Titres Participations | 346 |

La revalorisation de la participation de Lafarge Cementos dans LafargeHolcim Maroc est basée sur les travaux de valorisation de la Société présentés au niveau du paragraphe « Evaluation des fonds propres de LafargeHolcim Maroc »⁷ ci-dessus.

La revalorisation de la participation dans Lafarge Calcinor Maroc a été réalisée par un expert indépendant sur la base de la méthode des DCF présentée ci-dessous :

Valorisation de Lafarge Calcinor Maroc par la méthode des DCF

| En MMAD | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Flux normatif |
|--|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| EBE | 39 | 41 | 41 | 49 | 51 | 53 | 53 |
| IS théorique | -4 | -3 | -3 | -6 | -6 | -7 | -15 |
| Variation du BFR | -6 | 1 | -2 | -3 | -2 | -1 | -1 |
| Investissements | -15 | -5 | -3 | -3 | -3 | -3 | -3 |
| = FCFF | 15 | 33 | 33 | 37 | 40 | 42 | 33 |
| + Somme des FCFF actualisés 2016-2021 | 139 | | | | | | |
| + Valeur terminale actualisée | 248 | | | | | | |
| = Valeur d'entreprise au 01/01/2016 | 387 | | | | | | |
| - Dette nette au 31/12/2015 | 64 | | | | | | |
| = Valeur des fonds propres | 322 | | | | | | |

Source : Rapport de valorisation de Lafarge Calcinor par un expert indépendant

Sur la base d'un taux d'actualisation de 9,85% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres de Lafarge Calcinor s'établit à 322 MMAD. La participation de Lafarge Cementos dans Lafarge Calcinor Maroc s'élevant ainsi à 161 MMAD.

Sur la base de ces travaux, la valeur des titres de participation détenus par Lafarge Cementos dans le capital de Lafarge Calcinor Maroc et de LafargeHolcim Maroc ressort à 346 MMAD.

⁷ 111 651 actions x (1 828 MAD/action – 170MAD/action)

Endettement financier net

Comme expliqué ci-dessus, la méthode des DCF tient compte de l'endettement financier net des sociétés au 31 décembre 2015. Celui-ci est calculé comme suit :

| Endettement financier opérationnel net (en MMAD) | 31/12/2015 |
|--|------------|
| = Endettement comptable net | 62 |
| + Dividendes versés par Lafarge Cementos au titre de l'exercice 2015 | 145 |
| + Dividendes perçus de LHM au titre de l'exercice 2015 ⁸ | -10 |
| + Dividendes perçus de LHM au titre de la distribution exceptionnelle ⁹ | -19 |
| = Endettement financier opérationnel net | 178 |

Valorisation de Lafarge Cementos par la méthode des DCF

| En MMAD | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Flux normatif |
|--|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------|
| EBE | 238 | 243 | 259 | 276 | 293 | 311 | 311 |
| IS théorique | -62 | -64 | -72 | -81 | -87 | -93 | -95 |
| Variation du BFR | 0 | 1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 2 |
| Investissements | -5 | -6 | -6 | -6 | -6 | -6 | -6 |
| = FCFF | 171 | 175 | 185 | 192 | 204 | 216 | 212 |
| + Somme des FCFF actualisés 2016-2021 | 822 | | | | | | |
| + Valeur terminale actualisée | 1 572 | | | | | | |
| = Valeur d'entreprise au 01/01/2016 | 2 394 | | | | | | |
| + Titres de participations | 346 | | | | | | |
| - Dette nette au 31/12/2015 | 178 | | | | | | |
| = Valeur des fonds propres | 2 561 | | | | | | |
| Valeur par action | 127 170 | | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

Sur la base d'un taux d'actualisation de 9,85% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres de Lafarge Cementos s'établit à 2 561 MMAD, soit une valeur par action de 127 170 MAD.

VI.1.4. Synthèse des méthodes et parité de fusion induite

Sur la base des méthodes retenues, la valeur par action de LafargeHolcim Maroc ressort à 1 658 MAD contre une valeur par action de Lafarge Cementos à 127 170 MAD.

Par conséquent, la parité de fusion induite s'établit à 76,7x.

⁸ 111 651 actions x 86 MAD/action

⁹ 111 651 actions x 170 MAD/action

VII. Intermédiaires financiers

| Intermédiaires financiers | Dénomination | Adresse |
|---|---|---|
| Conseillers financiers | CFG Bank Corporate Finance Attijari Finances Corp. | 5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca 163 Avenue Hassan II, Casablanca |
| Organisme centralisateur de l'Opération | Attijariwafa bank | 2, bd. Moulay Youssef, Casablanca |
| Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca | Attijari Intermédiation | 163 Avenue Hassan II, Casablanca |

VIII. Calendrier de l'Opération

| Ordre | Etapes | Date |
|-------|--|--------------------------------|
| 1 | Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'Opération | 19/12/2016 |
| 2 | Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'Opération | 19/12/2016 |
| 3 | Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC | 19/12/2016 |
| 4 | Publication de l'avis relatif à l'Opération au bulletin de la cote | 20/12/2016 |
| 5 | Publication de l'extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales | 22/12/2016 |
| 6 | Réunion des AGE devant ratifier l'opération | 30/12/2016 |
| 7 | Réception du PV de l'AGE ayant constaté l'augmentation de capital | 02/01/2017 |
| 8 | Calcul par les teneurs de comptes des positions des titulaires d'actions de la société absorbée (Lafarge Cementos) Envoi par les teneurs de comptes au Centralisateur de l'Opération des positions et des titres physiques* des titulaires d'actions Lafarge Cementos à convertir | 03/01/2017 |
| 9 | Conversion automatique des actions de Lafarge Cementos (non concernées par les rompus) en actions LafargeHolcim Maroc Ouverture de la période d'échange de gré-à-gré (hors Bourse) des rompus Lafarge Cementos | 04/01/2017 |
| 10 | - Admission des actions nouvelles LafargeHolcim Maroc - Enregistrement de l'Opération en bourse - Annonce des résultats de l'Opération au bulletin de la cote | 05/01/2017 |
| 11 | Clôture de la période d'échange des rompus des actions Lafarge Cementos | 02/02/2017 |
| 12 | Envoi par les teneurs de compte au Centralisateur de l'Opération des positions et des titres physiques* des titulaires de rompus résiduels de Lafarge Cementos à convertir Conversion automatique des actions Lafarge Cementos (concernées par les rompus) en actions LafargeHolcim Maroc | 07/02/2017 |
| 13 | Cession par le Centralisateur des actions LafargeHolcim Maroc issues de la conversion automatique des actions Lafarge Cementos concernées par les rompus | du 08/02/2017 au 14/02/2017 |
| 14 | Répartition par le Centralisateur de l'Opération du produit de cession entre les teneurs des comptes détenteurs des rompus | 17/02/2017 |
| 15 | Répartition du produit de cession par les teneurs des comptes détenteurs des rompus à leurs clients | 20/02/2017 |

(*) Les actions de Lafarge Cementos n'étant pas dématérialisées

IX. Echange des titres

L'échange de titres est prévu pendant la journée du 4 janvier 2017 pour les actions Lafarge Cementos non concernées par les rompus. La conversion des actions Lafarge Cementos concernées par les rompus en actions LafargeHolcim Maroc s'effectuera pendant la journée du 7 février 2017.

Les titres LafargeHolcim Maroc correspondant aux titres Lafarge Cementos non présentés pour échange ne seront pas cédés d'office par le Centralisateur, qui créera à cet effet un compte « Titres à échanger auprès de Maroclear » pour abriter ces titres non échangés jusqu'à épuisement par présentation.

X. Bénéficiaires de l'opération

L'augmentation de capital résultat de la Fusion est réservée aux actionnaires de la société Lafarge Cementos, hors LafargeHolcim Maroc.

XI. Parité d'échange

La parité d'échange est établie à 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour une (1) action Lafarge Cementos.

XII. Caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions

| | |
|---|---------------------------------------|
| Secteur | Bâtiment et Matériaux de Construction |
| Libellé court | LAFARGEHOLCIM MAR |
| Libellé long | LafargeHolcim Maroc |
| Code valeur | 3800 |
| Ticker | LHM |
| Code ISIN | MA0000012320 |
| Compartiment | Premier compartiment |
| Cycle de négociation | En continu |
| Date de cotation des nouvelles actions | 5 janvier 2017 |
| Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca | Attijari Intermédiation |

XIII. Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca

L'enregistrement de l'Opération s'effectuera à la bourse de Casablanca le 5 janvier 2017 par l'intermédiaire d'Attijari Intermédiation.

XIV. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les investisseurs sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve des modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIV.1. Fiscalité relative à l'opération de fusion

Les sociétés LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos ont décidé de placer la présente opération de fusion-absorption sous le régime fiscal des opérations de fusion prévu par l'article 247-XV du Code Général des Impôts (CGI).

Ce régime particulier des fusions prévoit, sous réserve de respecter certaines règles de fond et de forme prévues par le législateur, que la plus-value nette réalisée à la suite de l'apport de l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé et des titres de participation ne soit pas imposée chez la société Absorbée à condition que la société Absorbante dépose au service local des impôts dont dépendent les sociétés fusionnées, en double exemplaire et dans un délai de 30 jours suivant la date de l'acte de la fusion, d'une déclaration écrite accompagnée :

- d'un état récapitulatif des éléments apportés par la société absorbée comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant la plus-value nette qui ne sera pas imposée chez la société absorbée ;
- d'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan de la société absorbée avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale ;
- du traité de fusion définitivement approuvé par les assemblées générales compétentes des sociétés fusionnées, et dans lequel la société absorbante s'engage à :
 - ✓ reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée. Ces provisions restent affranchies d'impôt dans les conditions prévues à l'article 10 (I-F-2°) du CGI ;
 - ✓ réintégrer, dans ses bénéfices imposables, la plus-value nette réalisée sur l'apport par la société absorbée des éléments amortissables de l'actif immobilisé. Cette plus-value nette sera réintégrée dans le résultat fiscal de la société absorbante, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments. La valeur de l'apport de ces éléments est prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
 - ✓ ajouter aux plus-values constatées ou réalisées ultérieurement à l'occasion du retrait ou de la cession des éléments autres que les éléments amortissables ci-dessus, les plus-values qui ont été réalisées par la société absorbée à l'occasion de la Fusion et dont l'imposition a été différée ;
- La société absorbante s'engage par ailleurs à :
 - ✓ appliquer le même régime fiscal à toute plus-value qui pourrait être éventuellement constatée ultérieurement sur les éléments ci-avant ;
 - ✓ se substituer à la société absorbée dans les engagements fiscaux éventuels qu'elle a pris antérieurement à la Fusion.

Par ailleurs, la prime de fusion éventuellement réalisée par la société absorbante et correspondant à la plus-value sur sa participation dans la société absorbée est exonérée de l'impôt.

Les éléments du stock à transférer de la société absorbée à la société absorbante sont évalués à leur valeur d'origine conformément aux dispositions de l'article 162-III du CGI. Ces éléments ne peuvent être inscrits ultérieurement dans un compte autre que celui des stocks.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres objet d'apport ne sont pas admises en déduction pendant toute la durée de détention de ces titres par la société absorbante. De même, les déficits cumulés, s'il y a lieu, figurant dans la déclaration fiscale du dernier exercice précédant la fusion ne peuvent être reportés sur les bénéfices des exercices suivants.

Les droits d'enregistrement applicables à l'apport net de la Société Absorbée seront liquidés au taux prévu (1%) à l'article 133-I-D.10° du CGI avec l'exonération des droits de mutation afférents à la prise en charge du passif prévue à l'article 129-IV-8-b du CGI.

Les dispositions de l'article 247-XV du CGI listées ci-dessus sont applicables aux actes de fusion établis et légalement approuvés par les sociétés concernées durant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2016.

XIV.2. Fiscalité relative aux opérations sur titres

En application des dispositions de l'article 247- XV-D du Code général des Impôts, tel que complété, les plus-values résultant de l'échange des titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante, réalisées dans le cadre des opérations de fusion, ne sont imposables chez les personnes physiques ou morales actionnaires de la société absorbée qu'au moment de cession ou de retrait de ces titres. Ces plus-values sont

calculées sur la base du prix initial d'acquisition des titres de la société absorbée avant leur échange suite à l'opération de fusion.

XIV.2.1. Actionnaires personnes physiques résidentes

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions des articles 73 et 174 du CGI, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15% pour les actions des sociétés cotées. L'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- le profit ou la fraction du profit sur cession d'actions afférents à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 MAD ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre:

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année. Dans le cas où cette imputation ne peut pas être opérée, la moins-value peut être imputée sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation de la moins-value.

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

XIV.2.2. Actionnaires personnes morales résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables à l'IS dans les conditions de droit commun.

Imposition des dividendes

- **Personnes morales résidentes passibles de l'IS** : Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 15%.

Cependant les revenus précités ne sont pas soumis à ladite retenue si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'identification à l'IS. Ces produits, sous réserve de l'application de la condition ci-dessus, sont compris dans les produits financiers de la société bénéficiaire avec un abattement de 100%.

- **Personnes morales résidentes passibles de l'IR** : Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15% libératoire de l'impôt.

XIV.2.3. Actionnaires personnes physiques non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR au même titre que les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Imposition des dividendes

Les dividendes servis à des personnes physiques non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XIV.2.4. Actionnaires personnes morales non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérées de l'IS. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

Imposition des dividendes

Les dividendes servis à des personnes morales non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XV. Charges relatives à l'opération

Les frais de l'Opération sont à la charge de LafargeHolcim Maroc et sont estimés à près de 0,4% hors taxes du montant de l'Opération. Ils correspondent principalement aux frais suivants :

- honoraires des conseillers financiers, juridiques et fiscaux ;
- frais légaux ;
- frais de communication ;
- commission de l'AMMC ;
- commissions de Maroclear.

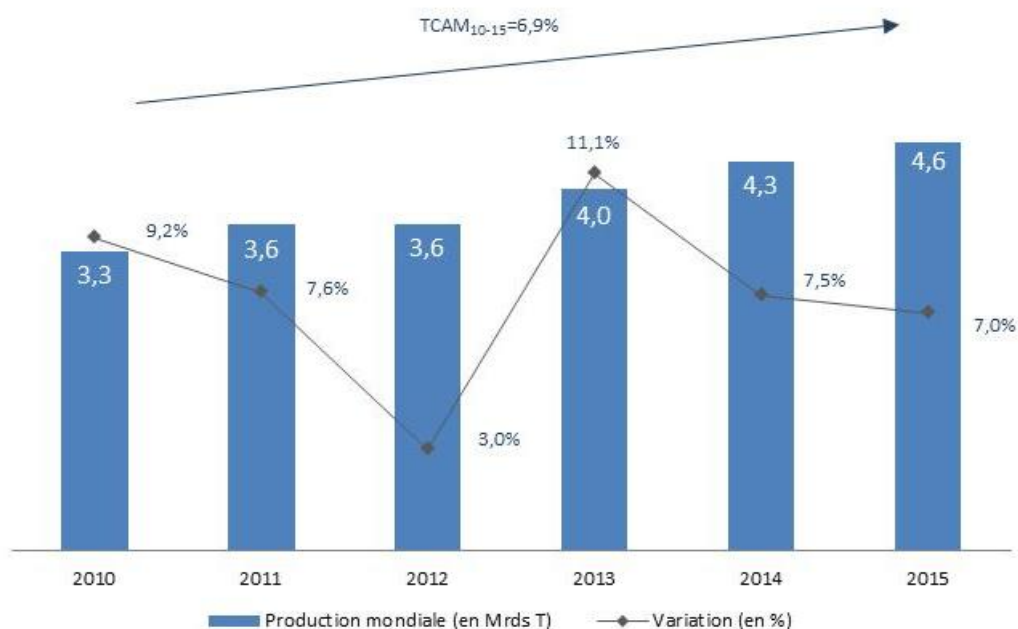
PARTIE III. PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE

I. Panorama du secteur mondial du ciment

I.1. Evolution et structure du marché mondial

Sur la période 2010-2015, l'évolution de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

Evolution de la production mondiale du ciment sur la période 2010-2015



Source : Rapports d'activité Cembureau

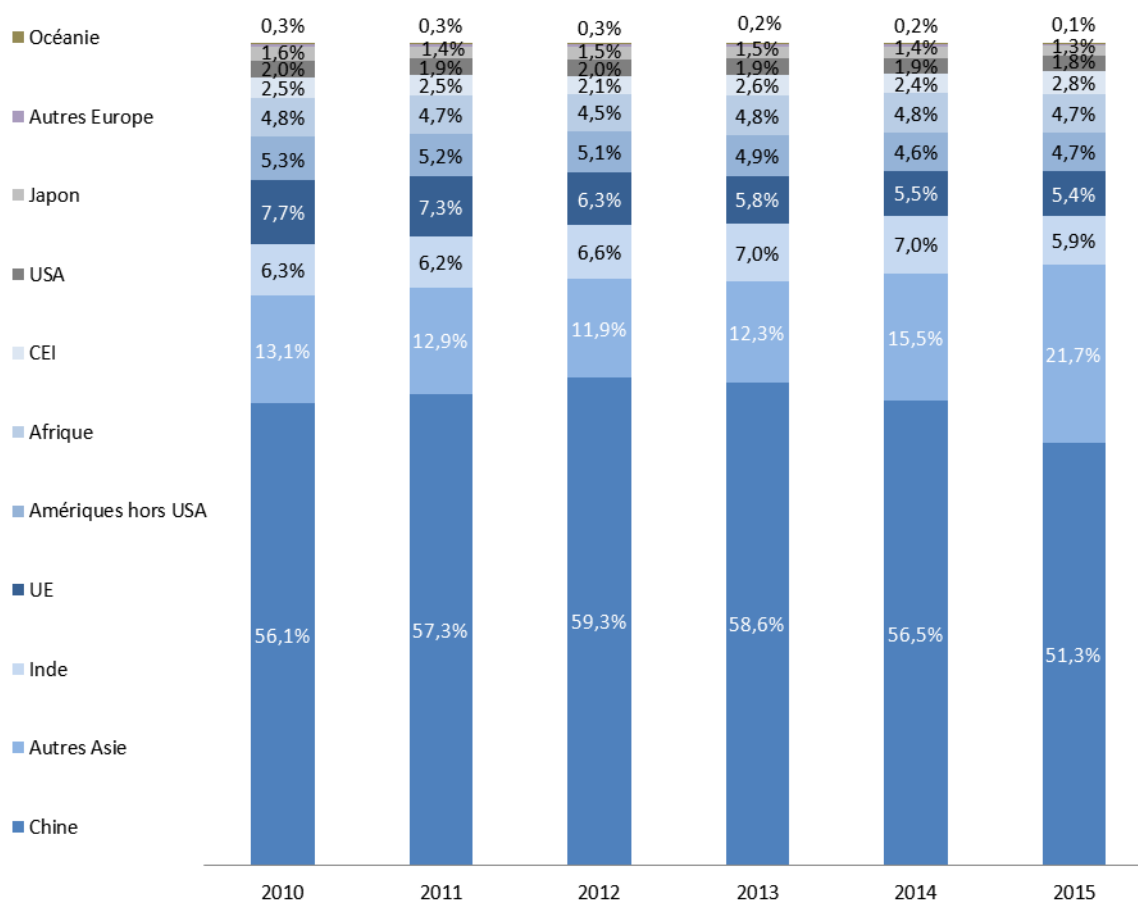
La production mondiale de ciment s'établit en 2015 à 4,6 milliards T, en croissance annuelle moyenne de 6,9% par rapport au niveau enregistré en 2010 (3,3 milliards T).

La stagnation de la croissance du marché mondial entre 2010 et 2012 s'explique principalement par le repli de la demande au niveau des pays de l'Union Européenne. En effet, l'économie mondiale est impactée sévèrement par l'incertitude macroéconomique frappant la plupart des régions dont plus particulièrement l'Union Européenne. La performance macroéconomique des pays émergents est également touchée par la baisse de la demande provenant des marchés matures entraînant une réduction des exportations mondiales.

I.2. Répartition régionale de la production mondiale de ciment

Sur la période 2010-2015, la répartition régionale de la production mondiale de ciment évolue comme suit :

Répartition de la production mondiale de ciment sur la période 2010-2015



Source : Rapports d'activité Cembureau

L'évolution de la structure du marché mondial du ciment révèle une montée en puissance de l'Asie dont la part dans la production mondiale passe de 77,1% en 2010 à 80,2% en 2015 (+3,1 points). Cette dynamique est principalement le fait de la progression de la production des pays asiatiques du groupe « Autres Asie » qui exclut la Chine, l'Inde et le Japon, et qui représente la seconde zone de production mondiale de ciment avec une part de 21,7% de la production mondiale en 2015 (vs. 13,1% en 2010, soit +8,6 points). Cette performance s'explique principalement par l'effet combiné de la forte croissance de son économie et l'accélération de l'urbanisation de sa population.






L'Europe (UE et autres pays européens), quant à elle, accuse un repli de 2,2 points de son poids dans la production mondiale en passant de 10,5% en 2010 à 8,3% en 2014 sous l'effet de la crise économique et financière qui provoque une baisse de la demande intérieure en ciment sur la période analysée.

De même, la part du continent américain dans la production mondiale de ciment baisse sur la période et s'affiche à 6,5% en 2015, contre 7,3% en 2010, soit un repli de 0,8 point.

La part de la production mondiale de ciment en Afrique demeure stable sur l'horizon analysé (4,7% en moyenne sur la période).

I.3. Principaux pays producteurs de ciment dans le monde

Sur la période 2010-2015, l'évolution de la répartition régionale de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

| En MT | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 10/15 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------------|
|  Chine | 1 881,9 | 2 063,2 | 2 137,0 | 2 359,0 | 2 438,0 | 2 350,0 | 4,5% |
|  Inde | 213,9 | 223,5 | 239,0 | 272,0 | 300,0 | 270,0 | 4,8% |
|  UE | 190,9 | 195,5 | 156,3 | 157,5 | 159,4 | 172,0 | -2,1% |
|  USA | 65,2 | 66,9 | 73,0 | 77,2 | 81,0 | 83,4 | 5,0% |
|  Brésil | 59,1 | 63,0 | 68,0 | 71,9 | 72,0 | 73,0 | 4,3% |

Source : Rapports d'activité Cembureau

Les 5 premiers producteurs de ciments (Chine, Inde, Union Européenne, USA et Brésil) représentent 64,1% de la production mondiale avec une production cumulée de 2 948,4 MT en 2015.

La Chine est le premier producteur mondial avec 2 350,0 MT en 2015 représentant une augmentation de 4,5% en moyenne annuelle sur la période analysée. En 2015, la Chine représente à elle seule 51,1% de la production mondiale.

L'Inde et le Brésil, deux grands pays émergents, ont vu leur production s'accroître en moyenne annuelle respectivement de 4,8% et de 4,3% par an sur la période 2010-2015.

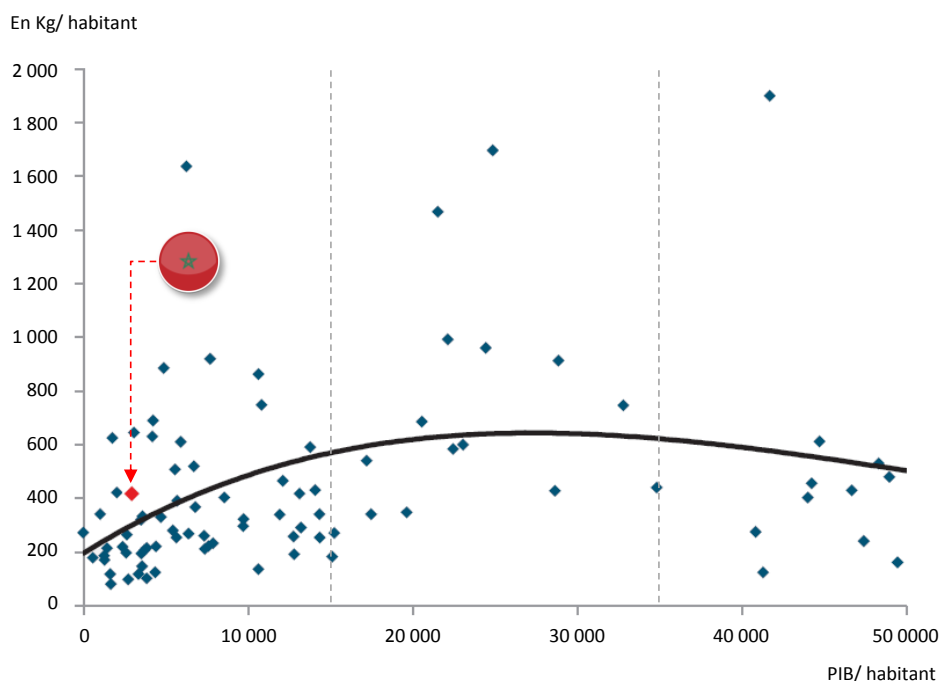
Les USA poursuivent leur trend haussier et enregistrent une progression moyenne de 5,0% sur la période analysée.

La production de ciment en UE baisse de 2,1% en moyenne sur la période analysée.

I.4. Consommation par habitant

La consommation de ciment est intimement liée au niveau de développement d'un pays et au cycle dans lequel se place son économie. Le graphique ci-dessous montre l'existence d'une relation entre le PIB/habitant et la consommation de ciment par habitant d'un pays :

Consommation par habitant dans le monde en 2015



Source : Perspectives Macro et Marché 2016 de CFG Recherche, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut-Commissariat au Plan

Ce graphique permet notamment d'identifier les trois catégories de pays suivantes :

- Pays ayant d'importants besoins en construction et en infrastructures, et donc en consommation de ciment, sans disposer des moyens économiques nécessaires pour y faire face (PIB/habitant compris entre 0 et 15 000 USD). Le Maroc appartient à cette catégorie de pays où les besoins en ciment sont encore croissants ;
- Pays ayant d'importants besoins et disposant des moyens économiques nécessaires pour y répondre (PIB/habitant compris entre 15 000 USD et 35 000 USD). La consommation y est maximale et se situe généralement autour de 600 kg/hab. ;
- Pays matures ayant atteint un niveau de développement très avancé (PIB/habitant supérieur à 35 000 USD) et ayant déjà comblé par le passé l'essentiel de leurs besoins en constructions et en infrastructures.

I.5. Principales sociétés de production de ciment dans le monde

L'industrie du ciment a fondamentalement changé au cours des dernières années à coup d'alliances et de regroupements transnationaux. En effet, une partie prépondérante du potentiel du marché se trouve dans les pays émergents, principalement la Chine et l'Inde, qui représentent près de 90% du marché actuel alors que l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest représentent l'essentiel du reste.

Les 10 plus gros opérateurs du marché cimentier mondial en 2015 en termes de capacités sont présentés au niveau du tableau ci-dessous :

| Rang | Société / Groupe | Pays | Capacité en mT | Nombre d'usines |
|------|---------------------------|-----------|----------------|-----------------|
| 1 | LafargeHolcim | Suisse | 286,66 | 164 |
| 2 | Anhui Conch | Chine | 217,20 | 32 |
| 3 | CNBM (Sinoma) | Chine | 176,22 | 94 |
| 4 | HeidelbergCement | Allemagne | 121,11 | 79 |
| 5 | Cemex | Mexique | 87,09 | 56 |
| 6 | Italcementi ¹⁰ | Italie | 76,62 | 60 |
| 7 | China Resources | Chine | 71,02 | 19 |
| 8 | Taiwan Cement | Taiwan | 63,72 | 6 |
| 9 | Eurocement | Russie | 45,18 | 17 |
| 10 | Votorantim | Brésil | 45,02 | 41 |

Source : The Global Cement Directory 2016

I.6. Caractéristiques du secteur mondial du ciment

I.6.1. Une industrie capitalistique

Le coût de l'investissement représente un facteur prééminent dans l'industrie mondiale du ciment. En effet, le coût de construction d'une implantation industrielle de production de ciment est estimé autour de 200 millions d'euros par million de tonnes de capacité annuelle créée.

De plus, afin d'améliorer leur rendement et de préserver leur compétitivité dans un contexte de marché concurrentiel, les industriels du ciment sont constamment amenés à investir dans les nouvelles technologies et la protection de l'environnement.

I.6.2. Une industrie énergivore

L'industrie du ciment consomme des quantités importantes de combustibles et d'électricité pour la cuisson des matières premières entrant dans la production du clinker, semi-produit cimentier.

Selon Cembureau, association des industriels du ciment en Europe, chaque tonne de ciment produite nécessite entre 60 et 130 kilogrammes de fuel ou équivalents et près de 110 KWh d'électricité, en fonction de la variété du ciment produit et du processus de production utilisé.

La variation du coût de ces éléments sur les marchés internationaux des combustibles et de l'énergie impacte donc considérablement les coûts de production du ciment et la rentabilité des opérateurs.

I.6.3. Une industrie peu consommatrice de capital humain

Le développement de standards industriels modernes et automatisés permet à l'industrie du ciment de limiter l'utilisation du capital humain.

¹⁰ En juillet 2016, HeidelbergCement a acquis 45% du groupe Italcementi. Cette acquisition a fait l'objet d'une validation par les autorités de la concurrence compétentes, sous réserve du démantèlement de plusieurs sites de production situés notamment aux Etats-Unis et en Belgique.

I.6.4. Un produit homogène

Le ciment peut être considéré comme étant assez standard malgré le fait qu’il puisse être produit à partir de matières premières variant d’une usine à l’autre. En effet, il existe peu de variétés de ciment et pour chaque variété, les produits provenant de différents fabricants sont généralement interchangeables.

En conséquence, le marketing, la force de frappe commerciale et la qualité du service au client sont les facteurs déterminants de différenciation et de vente. Des produits premium existent, restent assez limités mais sont en développement.

I.6.5. Un produit pondéreux

Les coûts de transport du ciment par voie terrestre peuvent être significatifs ce qui rend son acheminement sur de longues distances non justifié pour certains pays. Au Maroc, les coûts de transport étant relativement bas, les cimentiers transportent régulièrement du ciment gris sur de très longues distances, et sont prêts à livrer du ciment gris sur l’ensemble du territoire marocain quelle que soit la zone où se trouve leur site de production. Par ailleurs, un grand nombre de clients, en particulier les négociants, transportent leurs sacs sur de longues distances, car ils sont à même de mutualiser les coûts de transport sur l’ensemble des produits transportés.

II. Panorama du secteur cimentier marocain

II.1. Avertissement

LafargeHolcim Maroc est principalement actif sur les activités du ciment, du béton prêt à l’emploi, des granulats, de la chaux et de la distribution de matériaux de construction, tandis que Lafarge Cementos se concentre uniquement sur l’activité ciment.

Les informations contenues dans la présente section, relatives au marché cimentier marocain, sont basées essentiellement sur des éléments recueillis auprès du Ministère de l’Habitat et de la Politique de la Ville, de l’Association Professionnelle des Cimentiers, de LafargeHolcim Maroc, de Lafarge Cementos et des différentes publications des cimentiers marocains et de leurs maisons-mères (le cas échéant).

Ces statistiques couvrent uniquement l’activité de vente du ciment et excluent les activités béton prêt à l’emploi et des granulats qui demeurent dominés par l’informel.

Eu égard à (i) la part marginale que présentent les activités autres que la production et commercialisation du ciment dans le volume d’activité global des cimentiers marocains, (ii) la ressemblance des déterminants du secteur du béton prêt à l’emploi par rapport au secteur cimentier (le BPE étant un dérivé du ciment) et (iii) l’absence d’éléments probants relatifs au marché du béton et des granulats, la présente analyse portera essentiellement sur le marché du ciment.

II.2. Dates-clés du secteur cimentier au Maroc

| Date | Faits marquants |
|------|--|
| 1913 | ▪ Installation de la première cimenterie marocaine à Casablanca par la société Chaux de Ciments du Maroc. |
| 1915 | ▪ Début de la production du ciment au Maroc avec une capacité de production de 20 000 T par an. |
| 1928 | ▪ Création de la Société Marocaine des Ciments Lafarge par le groupe Lafarge. |
| 1929 | ▪ Conclusion d’un accord d’association entre Lafarge et la société Chaux et Ciments du Maroc. Au terme de cet accord, la Société Marocaine des Ciments Lafarge détient 27% du capital de la société Chaux et Ciments du Maroc. |
| 1930 | ▪ Démarrage du premier four rotatif au Maroc avec une capacité de 120 000 T par an. |

| Date | Faits marquants |
|-----------|---|
| 1950-1968 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur cimentier entame un cycle d'investissements visant à accompagner la croissance de la demande induite par la mise à niveau économique du Royaume par le protectorat français : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1950 : Démarrage de l'usine de Meknès construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. ✓ 1951 : Démarrage de la cimenterie d'Agadir mise en place par la société Ciments d'Agadir, filiale à 100% de la société Ciments Français. ✓ 1953 : Démarrage de la cimenterie de Tétouan, construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. Démarrage de l'usine Ciments Artificiels de Meknès (Cadem) par Lafarge Maroc. ✓ 1968 : Création de la société Lafarge Maroc. Chaux et Ciments du Maroc est le principal actionnaire. |
| 1971-1979 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase marquée par une pénurie importante de ciment entraînant l'intervention directe de l'Etat par la mise en place d'une politique de zoning, de quotas et d'administration des prix pour une répartition régionale de la production. ▪ Afin de réduire le déficit de l'offre de ciment, le Maroc est forcé d'importer du ciment. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1971 : Prise de participation de la SNI dans le capital de Lafarge Maroc aux côtés de la BNDE et de la CDG qui détiennent dès lors 50% des actions de la société. ✓ 1976 : L'Office de Développement Industriel (ODI) crée ainsi une société anonyme, la Cimenterie de l'Oriental, avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda. ✓ 1976 : Mise en service de la cimenterie de Marrakech par Ciments du Maroc. ✓ 1978 : Démarrage de la production de la cimenterie à Oujda. ✓ 1979 : Mise en service par la Cimenterie de l'Oriental (CIOR) d'un centre d'ensachage et de distribution à Fès pour écouler une partie de l'excédent de production. |
| 1980-1987 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1982 : Ouverture d'un centre de distribution à Laâyoune par Ciments du Maroc. ✓ 1983 : Démarrage de l'usine de Bouskoura (Cinouca) dont Lafarge Maroc est l'actionnaire majoritaire. ✓ 1985 : Création par Holcim Maroc (CIOR) d'une <i>joint-venture</i> avec Valenciana de Cementos pour l'importation et la distribution de ciment blanc à travers un terminal situé dans l'enceinte du port de Casablanca. ✓ 1986 : Arrêt de la politique de zoning et libéralisation du secteur cimentier. |
| 1988-2000 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprise du secteur du BTP et relance de la consommation du ciment. Une dynamique d'investissement accompagne cette croissance, qui se traduit par le démarrage de nouvelles unités. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1989 : Transformation du centre de distribution de Fès de la CIOR en centre de broyage. ✓ 1989 : Démarrage de l'exportation de ciment. ✓ 1990 : Démarrage de l'usine de Safi (Cimasfi) par Ciments Français. ✓ 1992 : Fusion de Cimasfi et de la Société des Ciments d'Agadir sous le nom de Ciments du Maroc (suite à la prise de contrôle de Ciments Français par Italcementi). ✓ 1993 : Mise en service d'une ligne de production de clinker à Fès-Ras El Ma par CIOR. Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de CIOR au groupe suisse Holderbank (devenu Holcim Ltd. en 2000) et introduction en bourse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Démarrage d'une seconde ligne de cuisson de Cinouca, d'une capacité de 0,7 MT par an, dotée d'un four utilisant le procédé sec. ✓ 1996 : Mise en place d'une installation de broyage de ciment à Fès Ras El Ma par la CIOR. ✓ Cession par le groupe Laraqui de 54% du capital de la société Asment Temara au groupe portugais CIMPOR. ✓ 1998 : Création de la Société Asment Ouled Ziane (AOZ) en vue du développement d'une cimenterie dans la région de Settat. ✓ 1999 : démarrage du centre de mélange et d'ensachage de CIOR à Nador. |

| Date | Faits marquants |
|-----------|---|
| 2001-2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation de ciment s'inscrit dans une croissance continue soutenue par le secteur du BTP qui figure parmi les secteurs enregistrant les plus forts taux de croissance. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2001 : Entrée en production du centre de broyage de Ciments du Maroc à Laâyoune. ✓ 2002 : Changement d'identité visuelle de la CIOR qui devient Holcim Maroc ✓ 2004 : Extension de la 2^{ème} ligne de l'usine de Bouskoura de Lafarge Ciments, portant la capacité annuelle de production de cette usine à 3 MT. Mise en ligne de la nouvelle usine de Tétouan II de Lafarge Ciments d'une capacité de 1,25 MT. ✓ 2005 : Lancement de la réalisation par étapes d'une usine de ciment dans la région de Settât avec le démarrage du centre d'ensachage et de distribution de Settât appartenant à Holcim Maroc. ✓ 2006 : Seconde phase avec le démarrage du centre de broyage de Settât par Holcim Maroc, la transformation du centre de mélange de Nador en centre de broyage par Holcim Maroc et l'extension de l'usine de Bouskoura par Lafarge. ✓ 2007 : Démarrage de la ligne de production intégrale de l'usine de Settât en 2007 détenue par Holcim Maroc et de sa plateforme de prétraitement de déchets Ecoval située dans la Commune d'El Gara. ✓ 2008 : Lancement du projet de doublement de la capacité de production de ciment de l'usine de Fès par Holcim Maroc. Lancement du doublement de la capacité de broyage de l'usine de Laâyoune par Ciment du Maroc. Démarrage par Lafarge Maroc du nouveau broyeur de Tanger (portant sa capacité à 1,2 MT) et mise en service de la 1^{ère} extension du parc éolien de Tétouan (portant sa capacité à 18 MW). |
| 2009-2016 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La croissance de la consommation de ciment ralentit dans le sillage des contraintes budgétaires et du ralentissement économique que connaît le Maroc. Les opérateurs achèvent la construction des projets entamés et retardent les nouvelles capacités annoncées. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2009 : Création par Holcim Maroc du premier réseau de distribution des matériaux de construction du Maroc : BATIPRO Distribution. Mise en service par Ciments du Maroc (i) du premier broyeur à ciment de l'usine d'Aït Baha et (ii) de la nouvelle usine d'adjuvants « Axim Maroc » à Casablanca. Mise en service par Lafarge Ciments de la 2^{ème} extension de son parc éolien, portant sa capacité à 32 MW. ✓ 2010 : Entrée d'un nouvel opérateur marocain « Ciments de l'Atlas » créé par Anas Sefrioui et mise en service de son usine de ciment à Ben Ahmed d'une capacité de 1,6 MT. Doublement de la capacité du centre de broyage à Laâyoune par Ciment du Maroc, la portant ainsi à 500 000 T. Mise en service par Ciments du Maroc d'une nouvelle cimenterie à Aït Baha d'une capacité de production de 2,2 MT. Démarrage par Lafarge Maroc de l'usine de chaux à Ben Ahmed. ✓ 2011 : Démarrage par Ciments de l'Atlas de sa deuxième cimenterie à Béni Mellal d'une capacité de 1,6 MT. Cession par Ciment du Maroc de sa filiale Axim Maroc à la société Sika Maroc. Arrêt définitif par Ciments du Maroc de son usine à Agadir. ✓ 2013 : Doublement de la capacité de production de clinker de la cimenterie de Fès par Holcim Maroc. Holcim Maroc absorbe sa filiale de production de ciment, Holcim AOZ. Asment Temara absorbe sa filiale de production de béton prêt à l'emploi, Betocim SAS, valorisée à 130 MMAD. ✓ 2014 : L'usine de Ciments du Maroc à Aït Baha est la première à décrocher la certification de son Système de Management Énergétique selon le référentiel ISO 50001 v2011 suite à l'audit de l'organisme AFNOR. Lafarge Ciments absorbe ses filiales de production de bétons et de granulats, Lafarge Bétons et Lafarge Granulats. Holcim Maroc absorbe ses filiales de production de bétons et de granulats, Holcim Bétons et Holcim Granulats. Annonce de la fusion LafargeHolcim au niveau mondial le 7 avril 2014. ✓ 2015 : Lancement par Holcim Maroc des nouveaux concepts de franchise Batipro Bétons et Batipro Préfa. |

| Date | Faits marquants |
|------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2016 : Augmentation de capital de Lafarge Ciments au titre de la fusion-absorption de Holcim Maroc, effective le 4 juillet 2016, avec changement de dénomination sociale. Offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société Ciments du Maroc à l'initiative de HeidelbergCement France, faisant suite à la fusion-absorption du groupe allemand et d'Italcementi, maison mère de Ciments du Maroc |

II.3. Cadre légal, réglementaire et normatif

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le cadre légal, réglementaire et normatif marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations applicables. Sous réserve des modifications éventuelles, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

II.3.1. Libéralisation du marché

Le cadre réglementaire du secteur cimentier a connu des évolutions notables au cours des dernières années.

En effet, jusqu'à la fin des années 1970, le marché marocain du ciment était marqué par une production nationale insuffisante et des prix réglementés. Cette situation a induit une pénurie du ciment au niveau du marché national et a astreint le Royaume à combler le déficit de l'offre par l'importation.







Dans ce contexte et face au déficit de l'offre, les pouvoirs publics ont adopté une politique dirigiste fixant les prix et les zones de production.

En 1986, le secteur a fait l'objet d'une libéralisation conférant aux cimentiers la liberté de déterminer leurs prix de vente.









II.3.2. Droits de douane

Importation du ciment et du clinker

En vertu des accords de libre-échange et des conventions signés par le Maroc, les droits de douane actuellement en vigueur sur les importations des principales catégories de ciment (y compris le clinker y afférent) se déclinent comme suit :

| Provenance | Droits de douane | | |
|--|------------------|----------------|-------------------|
| | Ciments Portland | Ciments blancs | Ciments alumineux |
|  Droits de douane - régime de droit commun | 17,5% | 10% | 2,5% |
| Droits de douane - régimes conventionnels | | | |
|  Algérie | 0% | 0% | 0% |
|  Lybie | 0% | 0% | 0% |
|  Iraq | 0% | 0% | 0% |
|  Emirats Arabes Unis | 0% | 0% | 0% |
|  AELE¹¹ | 0% | 0% | 0% |

¹¹ L'Association Européenne de Libre-Echange (*European Free Trade Association : EFTA*) est une association fondée en 1960 et visant à établir une zone de libre-échange en Europe. Elle est composée des membres suivants : Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

| Provenance | Droits de douane | | |
|---|------------------|----------------|-------------------|
| | Ciments Portland | Ciments blancs | Ciments alumineux |
|  Egypte | 0% | 0% | 0% |
|  Jordanie | 0% | 0% | 0% |
|  Ligue Arabe | 0% | 0% | 0% |
|  Arabie Saoudite | 0% | 0% | 0% |
|  Tunisie | 0% | 0% | 0% |
|  Turquie | 0% | 0% | 0% |
|  UE | 0% | 0% | 0% |
|  USA | 0% | 0% | 0% |

Source : Administration des douanes et impôts indirects

Par ailleurs, les importations de ciment et de clinker sont soumises à la taxe parafiscale à l'importation (généralement de 0,25%) et à la TVA à l'import (20%).

[Importation de petcoke](#)

En janvier 2006, au titre de la mise à jour des tarifs douaniers à l'importation, l'administration douanière a porté les droits de douane sur les importations de petcoke à 2,5%. Ces droits sont nuls pour les pays ci-dessus avec lesquels le Maroc a signé des accords de libre-échange ou des conventions (cf. liste du tableau ci-dessus à l'exclusion de l'Arabie Saoudite).

Par ailleurs, les importations de petcoke sont assujetties à une Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de 83,5 MAD/T, d'une taxe parafiscale à l'importation de 0,25% et d'une TVA à l'import de 20%.

[Exportation de ciment et de clinker](#)

Afin d'encourager les exportations du ciment et du clinker, les cimenteries se sont vues accorder le régime économique du Drawback, permettant de récupérer la TIC versée sur les combustibles.

II.3.3. Lois applicables au secteur cimentier marocain

Les principales autres lois et réglementations applicables au secteur cimentier se présentent comme suit :

- **Loi n°11-03** relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ;
- **Loi n°08-01** relative à l'exploitation des carrières ;
- **Loi n°28-00** relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- **Loi n°13-03** relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- **Loi n°12-03** relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- **Réglementation** relative à la protection et à la sécurité des travailleurs dans les sites industriels, dont notamment :
 - ✓ Arrêté déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - ✓ Arrêté fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;

- ✓ Dahir portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre ;
- ✓ Arrêté relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
- ✓ Dahir réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
- ✓ Arrêté viziriel réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

II.3.4. Normalisation du secteur

La production des liants hydrauliques en général, dont le ciment et les bétons font partie, est régie par des normes de fabrication faisant l'objet de circulaires spécifiques dont le respect implique l'attribution de marques de conformité.

La liste des principales normes applicables au Maroc est la suivante¹² :

- **NM 10.1.004-2003** relative aux liants hydrauliques - ciments qui définit les constituants du ciment, délimite les différents types de ciments et leurs classes de résistance ;
- **NM 10.01.008-1990** relative aux bétons de ciment usuel qui définit les différents types de bétons et leurs constituants, fixe les classes de résistance, ainsi que les règles normatives de production, d'essai et de contrôle ;
- **NM 10.01.162-1996** relative aux constituants du ciment qui définit les différentes règles et modalités normatives de détermination quantitative des constituants du ciment ;
- **NM 10.01.011-1990** relative au Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine qui définit la consistance, la classe de résistance et la teneur en granulats des bétons prêt à l'emploi, ainsi que la quantité et la qualité du ciment utilisé dans leur production ;
- **NM 10.01.213-1998** déterminant les règles et modalités à suivre pour la préparation du préemballage (emballages préparés en avance) et notamment en ce qui concerne leur contenu net ;
- **NM 10.01.005-2008** relative aux techniques des essais des liants hydrauliques ;
- **NM 10.1.156-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- **NM 10.1.157-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments pour travaux à la mer ;
- **NM 10.1.187-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- **NM 10.01.271** relative aux spécifications des granulats ;
- **NM 10.1.008.2009** relative aux spécificités, performances, production et conformité du béton.

Ces normes régulent la production des matériaux de construction au Maroc et contribuent par conséquent à l'amélioration des conditions sociales et de sécurité du logement et des infrastructures.

Par ailleurs, ces normes fixent des conditions de qualité équivalentes à celles prévalant en Europe, dissuadant de fait les importations de ciment de qualité inférieure à des conditions de prix plus favorables.

En outre, bien que le dispositif réglementaire national n'ait pas prévu à ce jour de dispositions environnementales spécifiques à l'industrie de ciment, les principaux opérateurs nationaux ont opté pour une certification de leurs installations industrielles aux normes ISO 9001 et ISO 14001.

¹² Une liste exhaustive des normes marocaines applicable au secteur, établie par l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), est présentée au niveau de la Partie XIV « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques »

II.4. Groupements professionnels

II.4.1. Association Professionnelle des Cimentiers (APC)

L'Association Professionnelle des Cimentiers regroupe les producteurs de ciment au Maroc à savoir LafargeHolcim Maroc, Ciments du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Temara.

Sa principale mission réside dans la valorisation de l'effort accompli par la profession cimentière en matière d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement et ce en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ainsi, l'APC diffuse auprès de ses membres, de leurs clients et des sous-traitants, les solutions et les bonnes pratiques dans les domaines de production et d'utilisation du ciment.

Elle entretient également des relations de partenariat avec les administrations et organisations concernées par le secteur de la construction, la CGEM, la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et les professionnels de la construction et de l'habitat.

Les conventions passées par l'APC avec des partenaires institutionnels et professionnels sont de deux types :

- conventions et accords de base conclus entre les membres de l'APC visant la promotion de la qualité, la sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques dans l'usage du ciment et du béton ;
- conventions à durée limitée et à but précis :
 - ✓ réalisation d'études et de prospection macroéconomiques et environnementales pour le compte des membres de l'association ;
 - ✓ organisation de manifestations spécifiques, de formation en matière de qualité, de sécurité, d'audit social, etc. ;
 - ✓ sponsoring d'événements sur les changements climatiques, d'intégrales des investissements, etc.

II.4.2. L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton (AMIB)

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton, représente l'industrie du béton qui regroupe les entreprises produisant en usines fixes des bétons destinés aux marchés du BTP.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton a comme missions :

- de créer et entretenir entre ses membres des liens professionnels susceptibles de favoriser la communication et le partage des expériences relatives aux bonnes pratiques de la profession ;
- d'étudier les questions économiques, sociales, administratives, juridiques, fiscales ou autres, intéressant tous les travaux se rattachant à la profession et de fournir à ses membres et à tout organisme public ou privé, tous renseignements et documentations se rapportant à ces questions ;
- de développer des partenariats avec des groupements nationaux ou internationaux et les associations à vocation proche ou connexe, telles que les fédérations d'entreprises et les associations relatives à l'industrie des produits en béton.

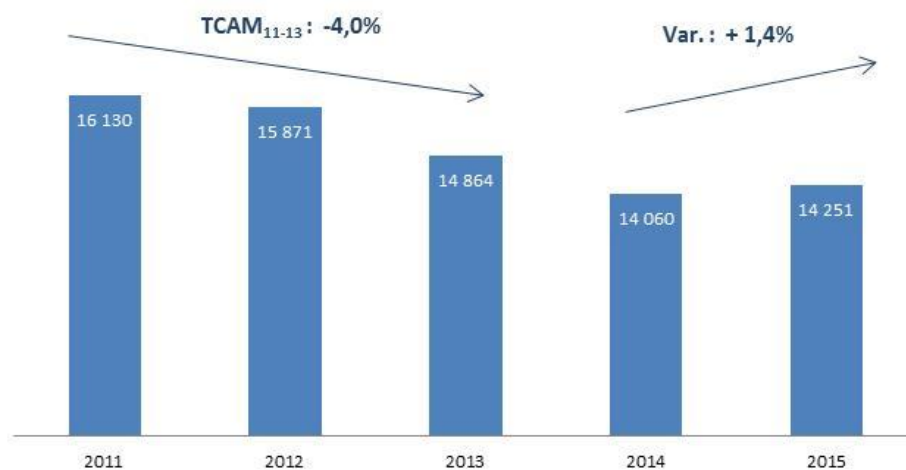
II.5. Evolution du marché cimentier au Maroc sur la période 2011-2015

La consommation de ciment représente le principal indicateur de performance suivi par l'industrie du ciment. En effet, considérant la faiblesse des stocks de ciment chez les opérateurs, la consommation reste très proche de la production.

II.5.1. Evolution des ventes de ciment

L'évolution de la demande nationale en ciment sur la période 2011-2015 est présentée sur le graphique ci-dessous :

Evolution de la demande nationale du ciment sur la période 2011-2015 (en kT)

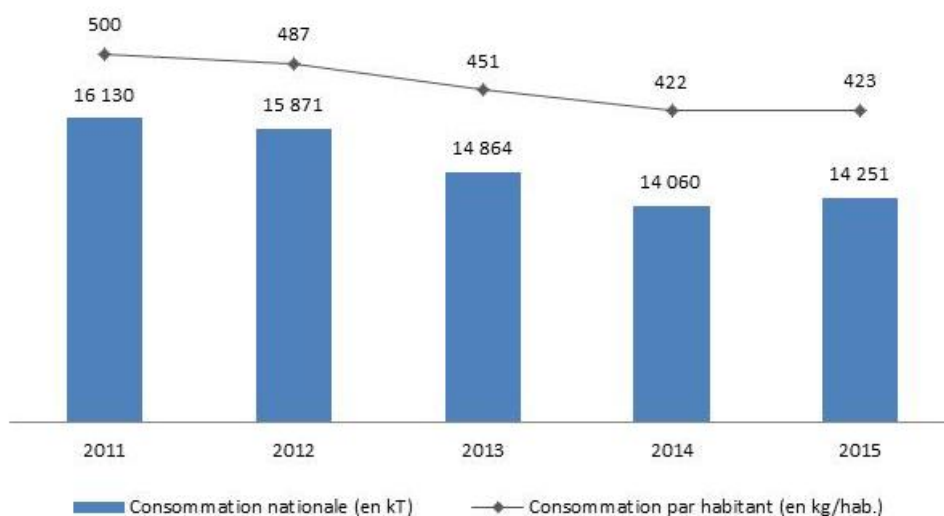


Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La consommation nationale de ciment s'établit à 14,3 MT en 2015 contre 16,1 MT en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de -3,0% sur les 5 dernières années.

Cette baisse conjoncturelle reflète les difficultés que traverse le secteur de la construction depuis 2011 après une décennie de forte croissance. Depuis le pic de 2011, le secteur a connu un fléchissement de la demande de ciment jusqu'en 2013, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de -4,0%. L'exercice 2014 marque le retour de la demande nationale en ciment qui s'affiche à 14,1 MT, soit un niveau comparable à celui de 2008 (ca. 420 kg/hab), et ce, malgré le ralentissement des chantiers et du retrait de la production des logements suite aux difficultés de commercialisation (social et haut-standing).

Evolution de la consommation par habitant sur la période 2011-2015



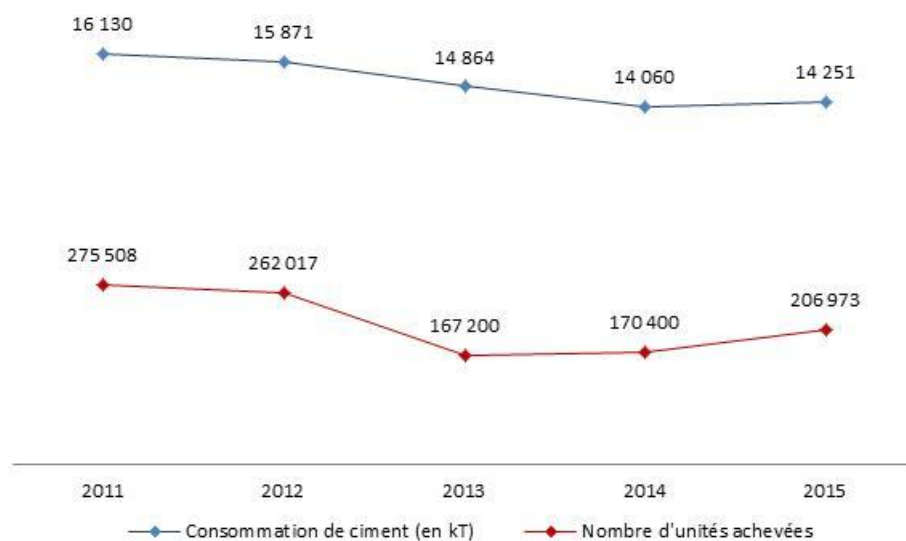
Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut-Commissariat au Plan

Une amélioration graduelle est attendue au cours de la prochaine décennie compte tenu des fondamentaux solides du pays (notamment en termes de prévisions de PIB pour le Maroc soit 4 à 5%/an selon le FMI à partir de 2017) et des niveaux de consommations actuels (encore en deçà du niveau de consommation de ciment de ~600 kg/hab dans des pays plus matures).

En 2015, la consommation nationale du ciment enregistre une hausse de 1,4%. Cette progression s'explique notamment par la croissance du secteur de l'infrastructure avec le lancement de grands chantiers d'infrastructure et la reprise progressive du bâtiment du fait du dynamisme de l'auto-construction et la fin progressive des difficultés des promoteurs immobiliers.

L'évolution des ventes de ciment demeure fortement corrélée au secteur du BTP (infrastructure et bâtiment). Le graphique suivant montre les évolutions comparées de la demande de ciment et du secteur du bâtiment :

Evolution comparée de la consommation de ciment et du secteur du bâtiment sur la période 2011-2015



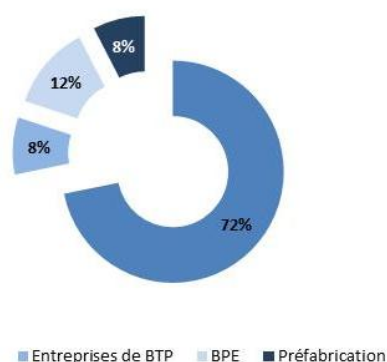
Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.5.2. Répartition du marché national du ciment par canal de distribution et par gamme de produits en 2015

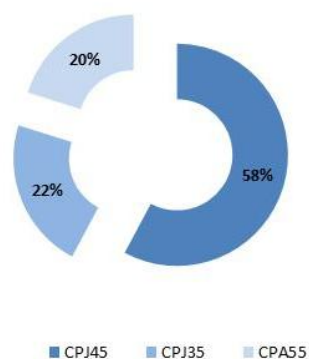
Sur la base des données publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers, la segmentation des ventes de ciment est la suivante :

Répartition des ventes nationales de ciment par canal de distribution et par gamme de produits en 2015

Répartition des ventes par canal de distribution



Répartition par gamme de produits

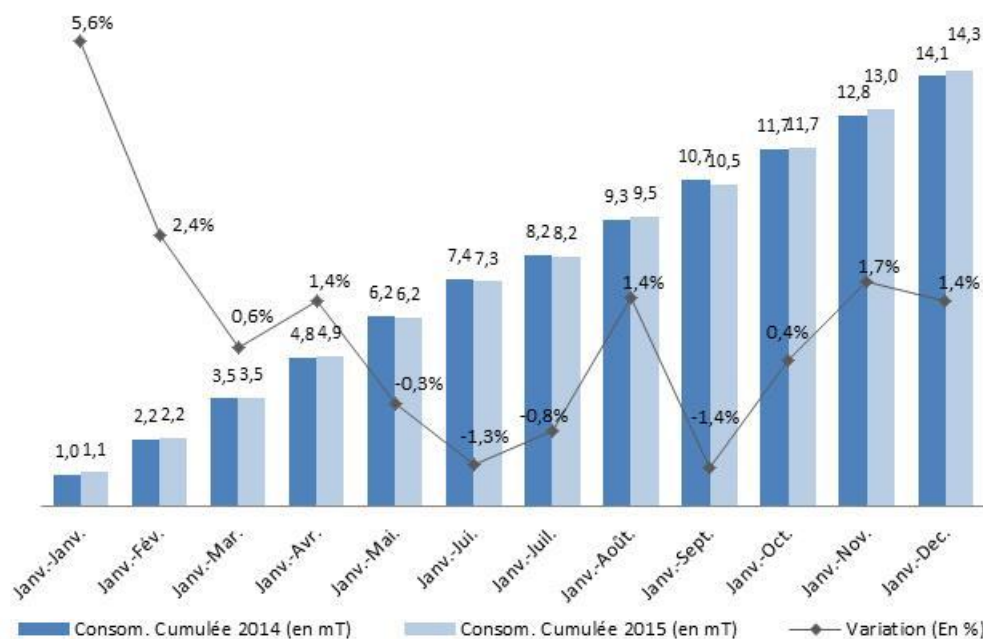


Source : Association Professionnelle des Cimentiers

II.5.3. Evolution de la consommation mensuelle cumulée de ciment

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation cumulée de ciment entre 2014 et 2015 :

Evolution de la consommation cumulée mensuelle entre 2014 et 2015

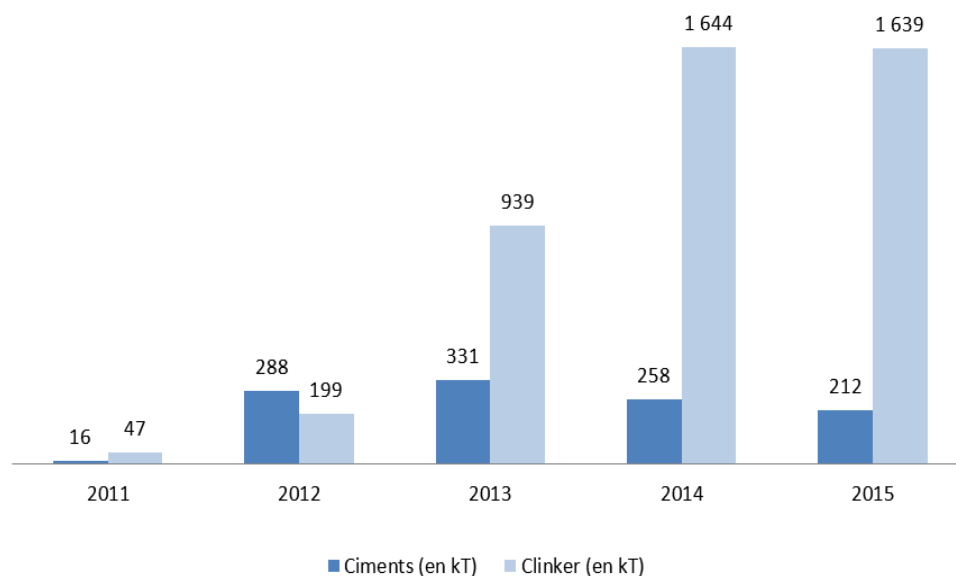


Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.6. Répartition géographique des ventes de ciment nationales

Le graphique ci-dessous montre les volumes de ciment exportés par les opérateurs marocains sur la période 2011-2015 :

Evolution des exportations de ciments et de clinker sur la période 2011-2015¹³



Source : Office des Changes

Sur la période 2011-2012, le faible niveau des exportations de ciment et de clinker s'explique par (i) la profondeur du marché national où la demande était importante, (ii) par les coûts élevés que nécessite le transport de ciment (iii) et le niveau des frais d'approche portuaires.

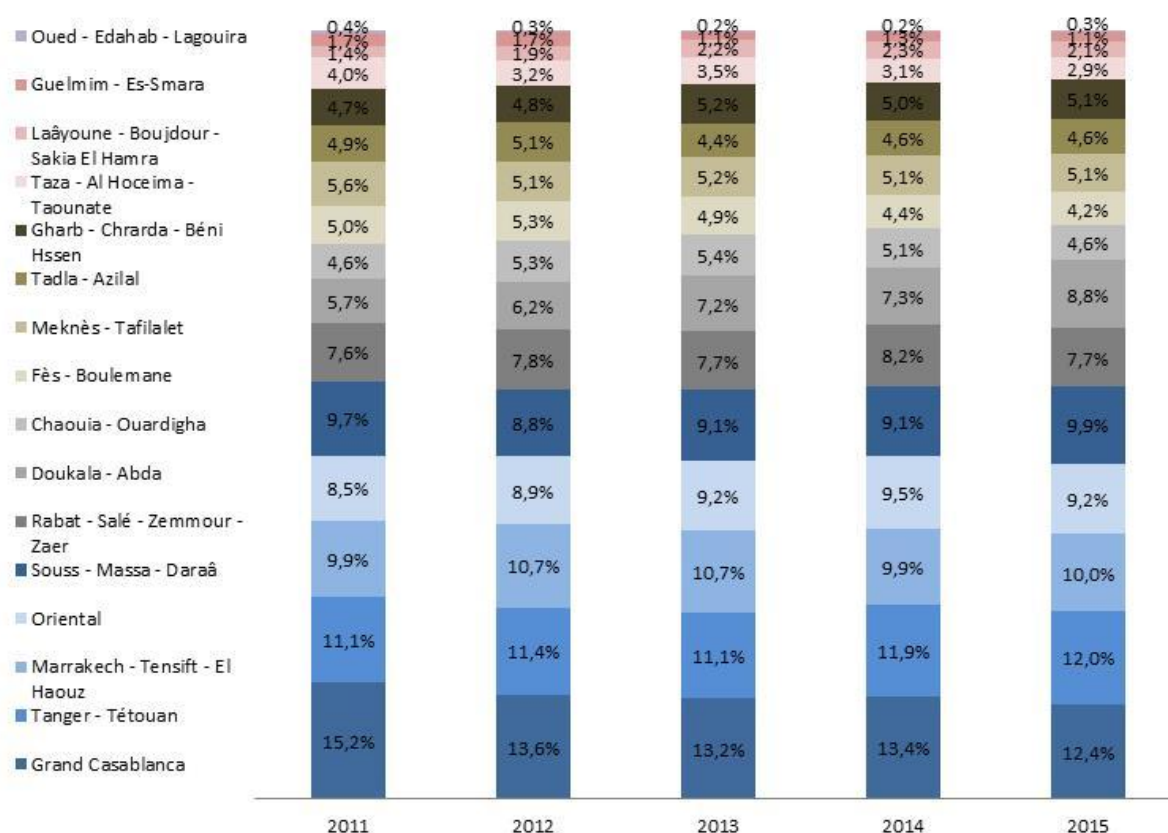
A noter qu'entre 2013 et 2015, les volumes de clinker exportés augmentent sensiblement compte tenu de l'installation d'une conjoncture de marché moins favorable et de l'ouverture de filiales à l'étranger des opérateurs marocains.

Ainsi, les exportations de clinker représentent des quantités de moins en moins marginales par rapport à la production nationale. Néanmoins, l'essentiel de la production demeure destiné à la consommation locale.

¹³ Réajustement du niveau d'exportation de ciments et de clinker en 2015, conformément à la nouvelle publication de l'Office des Changes

Le graphique suivant présente la répartition de la consommation de ciment par région sur la période 2011-2015 :

Répartition régionale¹⁴ de la consommation de ciment sur la période 2011-2015



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

A fin 2015, cinq régions se partagent 53,6% de la consommation nationale de ciment contre 54,4% en 2011 (+0,8 points). Il s'agit, par ordre d'importance, des régions suivantes :

- le Grand Casablanca, avec une consommation de 1 768 kT en 2015, représente 12,4% de la consommation nationale en recul de 2,8 points par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- Tanger-Tétouan, avec une consommation de 1 716 kT en 2015, représente 12,0% de la consommation nationale en progression de 0,9 point par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- Marrakech-Tensift-El Haouz, avec une consommation de 1 432 kT en 2015, représente 10% de la consommation nationale en progression de 0,1 point par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- Souss-Massa-Daraâ, avec une consommation de 1 414 kT en 2015, représente 9,9% de la consommation nationale en progression de 0,3 point par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- l'Oriental, avec une consommation de 1 309 kT en 2015, représente 9,2% de la consommation nationale en progression de 0,7 point par rapport au niveau enregistré en 2011.

Les 11 autres régions récupèrent la part perdue par le top 5 en passant de 45,6% en 2011 à 46,4% en 2015 (+0,8 point). Cette amélioration est principalement due à l'effet croisé de l'évolution favorable de la part des régions de Doukala-Abda (+3,1 points), Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (+0,7 point) et de la baisse de la part de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate (-1,1 point) et de Fès-Boulemane (-0,8 point).

¹⁴ Données indisponibles selon la nouvelle découpe territoriale marocaine

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ventes cumulées de ciment entre 2011 et 2015 par région :

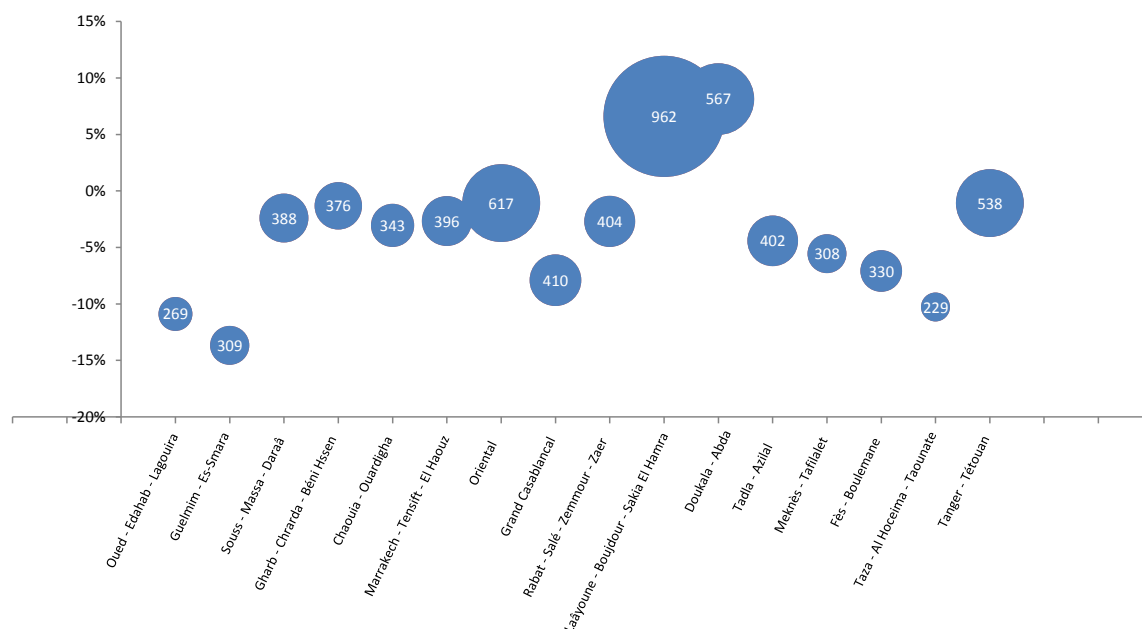
| Consommation régionale (en kT) | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Var 14-15 | TCAM 2011- 2015 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-----------------------|
| Grand Casablanca | 2 459 | 2 161 | 1 969 | 1 879 | 1 768 | -5,9% | -7,9% |
| Tanger - Tétouan | 1 792 | 1 804 | 1 645 | 1 669 | 1 716 | 2,8% | -1,1% |
| Marrakech - Tensift - El Haouz | 1 596 | 1 702 | 1 584 | 1 387 | 1 432 | 3,2% | -2,7% |
| Souss - Massa - Daraâ | 1 559 | 1 400 | 1 350 | 1 274 | 1 414 | 11,0% | -2,4% |
| Oriental | 1 367 | 1 405 | 1 362 | 1 329 | 1 309 | -1,5% | -1,1% |
| Doukala - Abda | 916 | 979 | 1 072 | 1 022 | 1 253 | 22,5% | 8,1% |
| Rabat - Salé - Zemmour - Zaer | 1 220 | 1 238 | 1 138 | 1 154 | 1 094 | -5,2% | -2,7% |
| Gharb - Chrarda - Béni Hssen | 764 | 769 | 767 | 697 | 725 | 4,0% | -1,3% |
| Meknès - Tafilalet | 906 | 811 | 767 | 721 | 721 | 0,0% | -5,6% |
| Chaouia - Ouardigha | 743 | 837 | 799 | 717 | 657 | -8,5% | -3,1% |
| Tadla - Azilal | 783 | 804 | 648 | 640 | 653 | 2,0% | -4,4% |
| Fès - Boulemane | 809 | 835 | 734 | 613 | 603 | -1,7% | -7,1% |
| Taza - Al Hoceima - Taounate | 645 | 502 | 513 | 434 | 418 | -3,7% | -10,3% |
| Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra | 227 | 309 | 326 | 317 | 293 | -7,5% | 6,6% |
| Guelmim - Es-Smara | 282 | 273 | 157 | 182 | 157 | -13,8% | -13,7% |
| Oued - Edahab - Lagouira | 62 | 44 | 33 | 24 | 39 | 60,9% | -10,9% |
| Total | 16 130 | 15 871 | 14 864 | 14 060 | 14 251 | 1,4% | -3,0% |

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

Hormis les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Doukkala-Abda qui enregistrent une hausse de la consommation entre 2011 et 2015, toutes les autres régions subissent le recul du marché national, quoique dans des proportions différentes.

Le graphique suivant fournit une analyse croisée de (i) la croissance annuelle moyenne de la consommation régionale entre 2011 et 2015 (axes des ordonnées en pourcentage) et (ii) de la consommation par habitant ¹⁵ à fin 2015 (aire des bulles en kg/habitant) :

Evolution régionale de la consommation de ciment (en Kg/habitant)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut Commissariat au Plan

Les régions de Doukala Abda et Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra affichent les évolutions les plus importantes en termes de consommation de ciment avec des croissances annuelles moyennes de respectivement 8,1% et 6,6%.

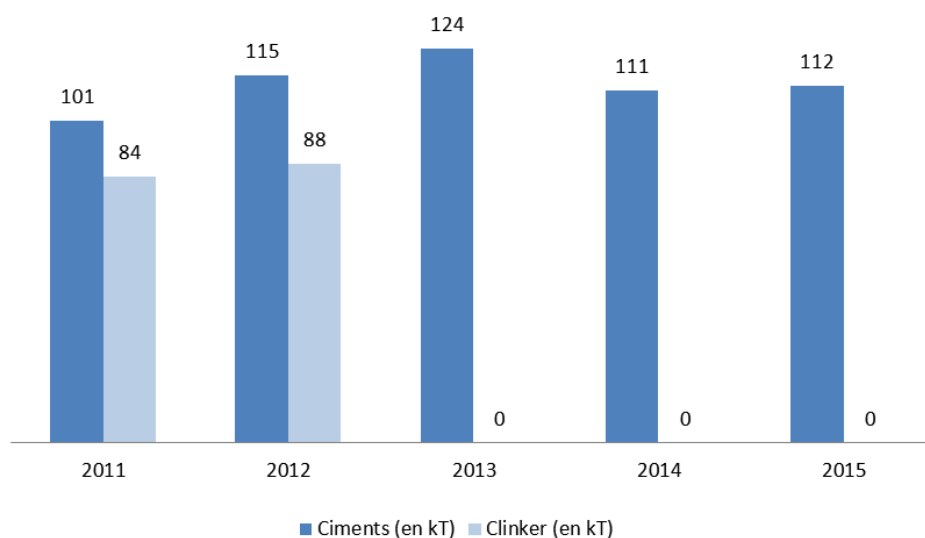
Par ailleurs, les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, de l'Oriental, de Doukala-Abda et de Tanger-Tétouan présentent des ratios de consommation par habitant largement supérieurs à la moyenne nationale (de 423 kg/hab.) avec respectivement 962 kg/hab., 617 kg/hab., 567 kg/hab. et 538 kg/hab.

¹⁵ La consommation régionale par habitant correspond au rapport entre les volumes de ciment consommés et la population au niveau de chaque région. Le détail de la population par région n'étant pas encore disponible pour l'année 2015, il a été estimé en augmentant de 1,1% les données démographiques régionales de 2014. Ce taux correspond à la croissance démographique projetée par le HCP entre 2014 et 2015.

II.7. Importations du marché cimentier national

L'évolution des importations nationales de ciment et de clinker se présente comme suit sur la période 2011-2015 :

Evolution des importations de ciment blanc et de clinker sur la période 2011-2015¹⁶



Source : Office des Changes

Sur les exercices 2011 et 2012, les importations de ciment et de clinker sont assez marginales et sont réalisées pour couvrir des besoins ponctuels du marché. Sur la période analysée, ces dernières s'affichent en moyenne à 108 kT et 86 kT respectivement pour les importations de ciments et de clinker.

Depuis 2013, avec le renforcement des capacités de production sur le marché national, les importations de clinker deviennent nulles. Les volumes de ciment blanc importés sur la période 2013-2015 baissent quant à eux de 5,0% en moyenne par an et s'affichent à 112 kT en 2015.





II.8. Opérateurs du secteur cimentier marocain

II.8.1. Présentation

Les opérateurs du secteur cimentier au Maroc sont LafargeHolcim Maroc, Ciments du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Témara.

¹⁶ Réajustement du niveau d'importation de ciments en 2015, conformément à la nouvelle publication de l'Office des Changes

Les principaux indicateurs de ces opérateurs sont présentés au niveau du tableau suivant :

| Opérateur | Présentation | Capacité ¹⁷ | Volumes vendus 2015 | Taux d'utilisation 2015 ¹⁸ | Chiffre d'affaires 2015 | RNPG 2015 | Part de marché estimée 2015 ¹⁹ | Capitalisation boursière au 21/09/2016 |
|---|---|------------------------|---------------------|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------|---|--|
| | | MT/an | MT | % | MMAD | MMAD | % | MMAD |
|  | Cf. Présentation de LafargeHolcim Maroc en Partie IV de la présente note d'information | 11,7 | 7,8 | 66,7% | 8 414,7 ²⁰ | 1 908,3 ²¹ | 54,70% | 50 788 |
|  | Ciments du Maroc est créée en 1951 sous le nom de la Société des Ciments d'Agadir (SCA), et fut pendant 40 ans filiale du groupe Ciments Français avant son rachat par le groupe italien Italcementi, Suite à l'acquisition en 2016 de 45% d'Italcementi, HeidelbergCement France devient détenteur d'une participation majoritaire indirecte dans Ciments du Maroc | 5 | n.d | n.d | 3 740,1 | 1 077,7 | n.d | 16 962 |
|  | Créée en 2007, Ciments de l'Atlas est une société détenue par Anas Sefrioui | 3,2 | n.d | n.d | 2 677,3 | 519,8 | n.d | n.a |
|  | Asment Temara est créée en 1976 par feu Omar Laraqui, qui cède en 1996 le contrôle au groupe portugais CIMPOR. Ce dernier cède sa participation en 2012 au brésilien Votorantim. | 1,2 | n.d | n.d | 1 206,0 ²² | 262,0 | n.d | n.a |
| Total²³ | | 21,1 | 14,3 | 67,5% | | | | |

Source : Sites des sociétés et de leurs maisons-mère, site de la Bourse de Casablanca et Association Professionnelle des Cimentiers

¹⁷ Données à fin 2015 pour LafargeHolcim Maroc et Ciments du Maroc / Données à fin 2013 pour Ciments de l'Atlas et Asment Temara

¹⁸ Hors volumes dédiés à l'export

¹⁹ La part de marché de LafargeHolcim Maroc correspond à la somme des parts de marché de Lafarge Ciments et Holcim Maroc déduites à partir des ventes de ciments respectives des deux sociétés par rapport à la demande nationale totale en 2015 (14,3 MT).

²⁰ Chiffre d'affaires cumulé d'ex Lafarge Ciments (5 187,7 MMAD) et ex Holcim Maroc (3 227,0 MMAD)

²¹ RNPG cumulé d'ex Lafarge Ciments (1 398,5 MMAD) et ex Holcim Maroc (509,8 MMAD)

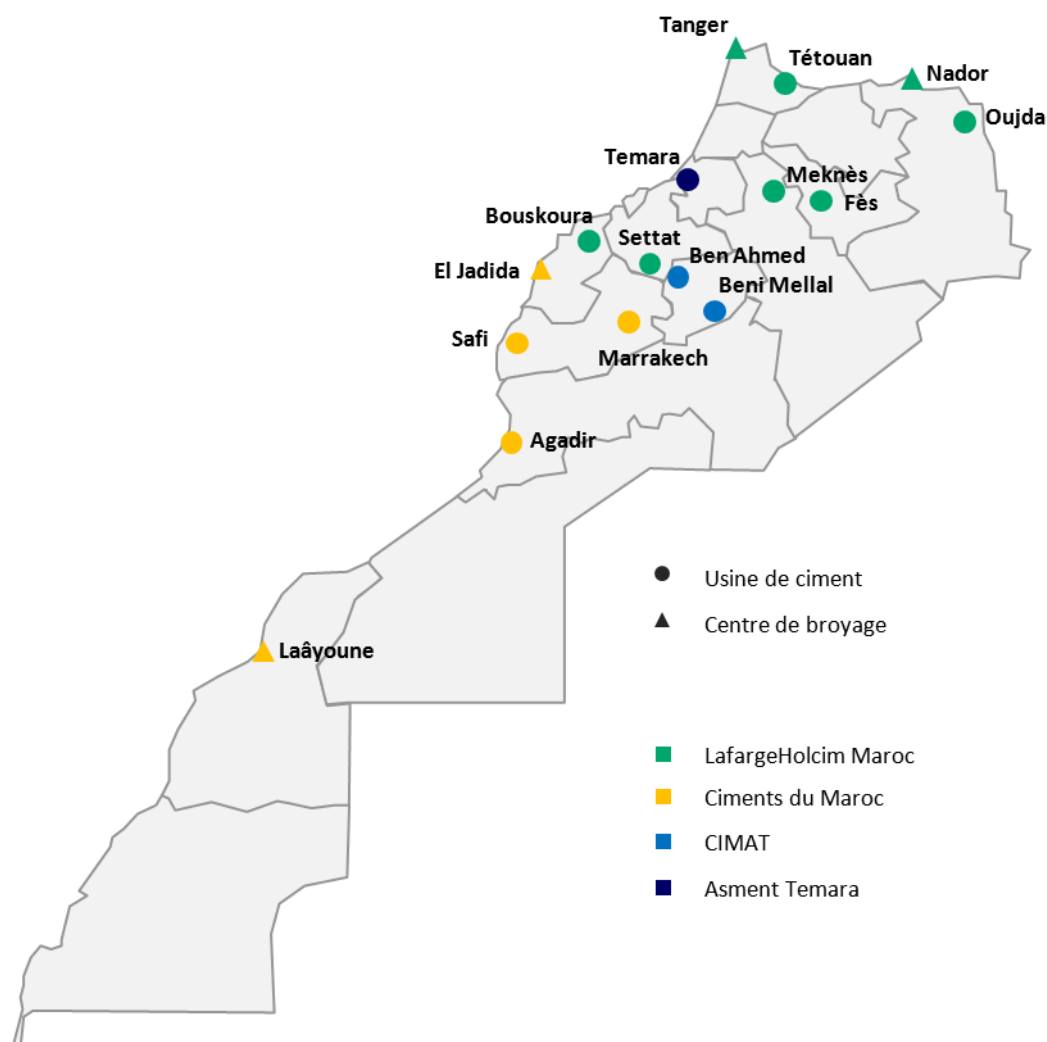
²² Les comptes de Asment Temara font référence à l'exercice 2014

²³ Données à fin 2015 communiquées par l'Association Professionnelle des Cimentiers

II.8.2. Dispositif industriel national

La carte ci-dessous indique l'emplacement des différentes unités de production de ciment au Maroc :

Distribution du dispositif industriel cimentier national en 2015



Source : Association Professionnelle des Cimentiers, sites web des cimentiers

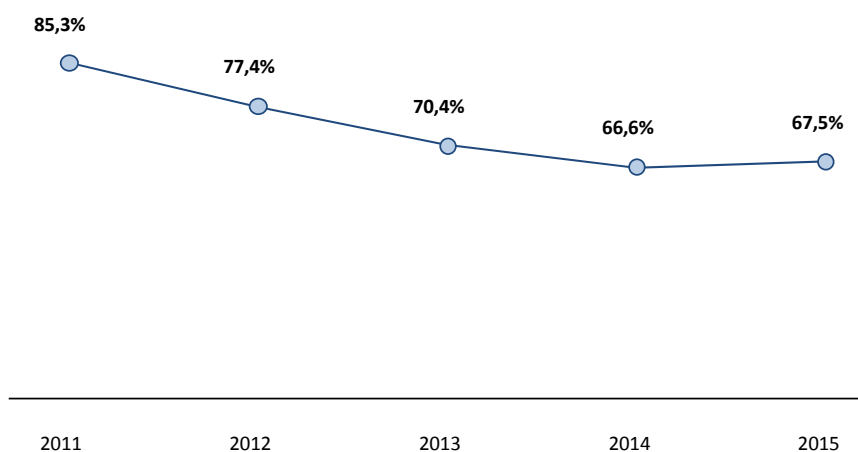
Le dispositif industriel du secteur cimentier national affiche une plus forte intensité concurrentielle au niveau du centre du pays où l'ensemble des opérateurs cimentiers sont présents. Cette situation s'explique par la prépondérance de la demande nationale en ciment au niveau de cette zone.

Entre 2011 et 2015, la capacité totale de production a augmenté de 3,8 MT en passant de 17,3 MT/an à 21,1 MT/an. Cette évolution de l'offre est principalement générée par :

- le doublement par ex-Holcim Maroc en 2012 de la capacité de son usine à Fès, soit une capacité additionnelle de 0,6 MT/an ;
- l'installation de deux usines par CIMAT de 1,6 MT chacune en lieu et place du centre de broyage doté d'une capacité de production de 0,4 MT/an.

Cette évolution de l'offre combinée au ralentissement de la demande sur le marché national crée une baisse significative du taux d'utilisation moyen du secteur cimentier qui passe de 85,3% en 2011 à 67,5% en 2015 (-17,8 pts) comme le montre le graphique ci-dessous :

Evolution du taux d'utilisation moyen du secteur cimentier sur la période 2011-2015²⁴



Source : Estimations Lafarge Ciments et Holcim Maroc

II.8.3. Autres caractéristiques du secteur

Coûts de l'énergie

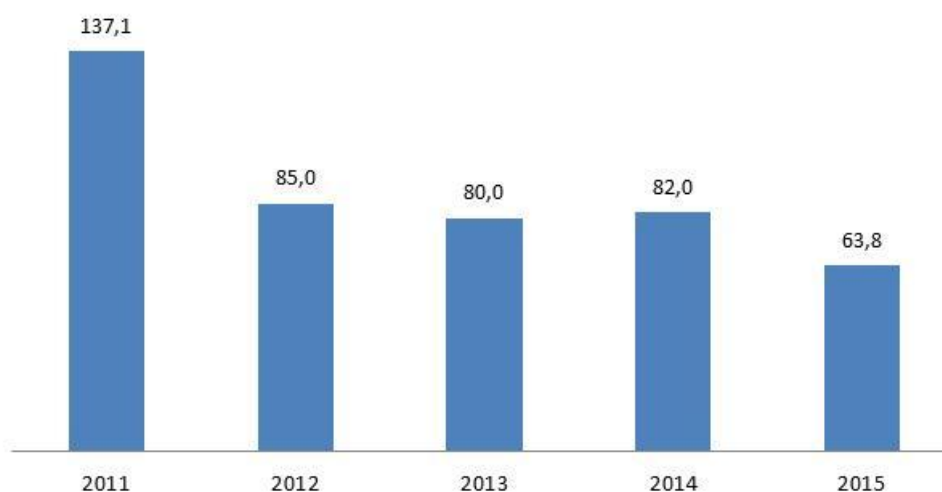
Fortement consommatrice d'énergie, l'industrie du ciment nécessite des approvisionnements en petcoke pour la production du clinker et en électricité pour le broyage du ciment et le fonctionnement des installations. Cumulés, les coûts de ces deux facteurs représentent un poids important dans les coûts variables de production.

Le coût de l'énergie électrique étant plus ou moins stable, le coût de production du ciment est beaucoup plus sensible au prix du petcoke. Les quantités de petcoke utilisées par les cimentiers marocains sont totalement importées.

²⁴ Taux d'utilisation ne tenant pas compte des volumes exportés

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des cours moyens du petcoke sur le marché international entre 2011 et 2015 :

Evolution du prix moyen du petcoke sur la période 2011-2015 (en USD/T)

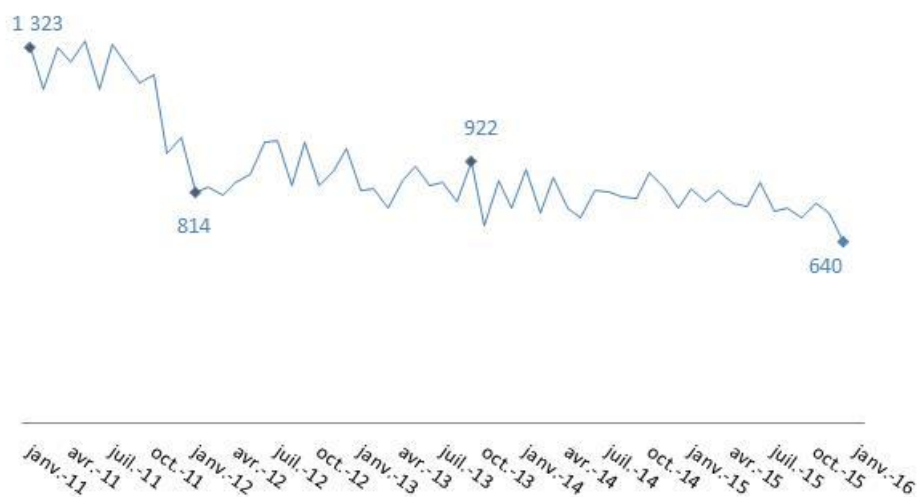


Source : Holcim Maroc

Le prix moyen du petcoke s'établit à 63,8 USD/T fin 2015 contre 137,1 USD/T en 2011. Cette évolution est en partie corrélée à l'évolution des cours du pétrole et du fret sur les marchés internationaux.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution mensuelle des prix moyens d'importation du petcoke par le Maroc sur la période allant de janvier 2011 à janvier 2016.

Evolution mensuelle des prix d'importation entre janvier 2011 et janvier 2016 (en MAD/T)²⁵



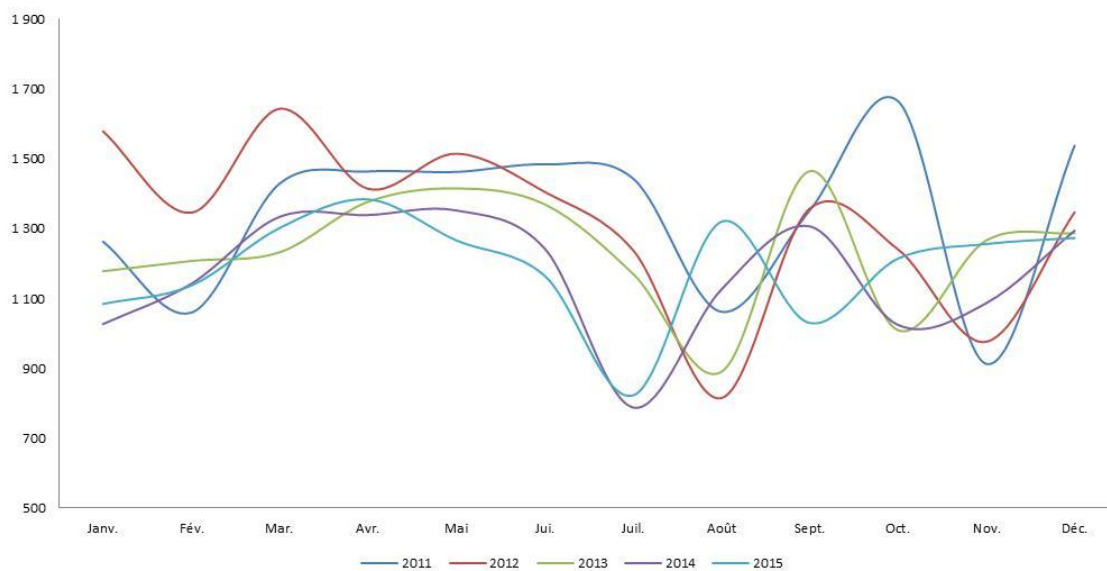
Source : Office des Changes

²⁵ Les prix d'importation moyens correspondent au rapport de la valeur des importations et des quantités importées

Saisonnalité du secteur cimentier

Le graphique suivant montre l'évolution mensuelle de la consommation du ciment sur la période allant de janvier 2011 à décembre 2015 :

Evolution de la consommation mensuelle de ciment entre janvier 2011 et décembre 2015 (en kT)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

Le secteur cimentier se caractérise par une saisonnalité marquée de son activité, essentiellement du fait du ralentissement des chantiers de construction lors des périodes de congés des ouvriers (Ramadan, Aid El Kebir) et des périodes de pluviométrie élevée.

PARTIE IV. PRESENTATION DE LAFARGEHOLCIM MAROC

I. Renseignements à caractère général

| | |
|---------------------------------------|--|
| Raison sociale | LafargeHolcim Maroc S.A. |
| Siège social | 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca |
| Numéro de téléphone | (+212) 05 22 52 49 72 à 80 |
| Numéro de fax | (+212) 05 22 50 45 06 |
| Site Internet | www.lafarge.ma / www.holcim.co.ma |
| Forme juridique | Société Anonyme à Conseil d'Administration |
| Date de constitution | 10 novembre 1981 |
| Durée de vie | 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi |
| Numéro du registre du commerce | LafargeHolcim Maroc est immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 40 779 |
| Exercice social | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Date d'introduction en bourse | 19 février 1997 |
| Objet social | <p>Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fabrication, le transport, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce et le négoce, de manière directe ou par voie de gérance libre, des liants hydrauliques comme aussi de tous produits, matériaux, articles et objets pouvant être employés dans toute entreprise de construction, de travaux publics et privés et plus spécialement : <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation d'usines de ciment ; - l'exploitation de carrières par l'extraction, le concassage et le sciage des blocs de pierres et tous rochers et le commerce et l'industrie de tous produits de carrières ; - la fabrication et la distribution de bétons prêts à l'emploi pour les entreprises de construction et autres, ainsi que d'articles préfabriqués en béton ; - et plus généralement l'exploitation de carrières de produits naturels pouvant servir à la fabrication de produits cités ci-dessus. ▪ l'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets industriels, miniers, commerciaux et financiers se rattachant à la fabrication de ciments, de bétons, de granulats et à leur utilisation ; ▪ l'achat à l'importation ou sur le marché local en vue de leur revente, de tous produits, matériaux outillages et équipements susceptibles d'être utilisés dans toutes activités du bâtiment, des travaux publics et toute entreprise de construction ; ▪ la location, l'achat, l'équipement, l'installation de tous terrains et bâtiments destinés à ces activités ; ▪ l'acquisition et l'exploitation de tous brevets et licences pouvant servir à la fabrication, à la commercialisation ou à l'utilisation des produits fabriqués ou vendus ; ▪ la création, gestion et développement de réseaux de distribution ou de fabrication de matériaux de construction sous enseigne, franchise ou concession ; ▪ l'acquisition et la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis, leur mise en valeur éventuelle par tous travaux et l'édification de toute construction, et plus généralement toute activité de promotion immobilière ; |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ la participation dans toute entreprise ayant des activités similaires ou connexes ; ▪ et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter le développement. |
| Capital social 30 septembre 2016 | au 702 138 750 MAD, entièrement libéré, composé de 23 404 625 actions d'une valeur nominale de 30 MAD chacune. |
| Lieux de consultation des documents juridiques | des Les documents juridiques de LafargeHolcim Maroc et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de LafargeHolcim Maroc. |
| Textes législatifs | <p>De par sa forme juridique, LafargeHolcim Maroc est régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts.</p> <p>De par son activité, LafargeHolcim Maroc est également régie par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques dont notamment (cf. liste complète en Partie XIV : « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques ») : <ul style="list-style-type: none"> - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ; - NM 10.1.011-1990 : le Béton prêt à l'emploi préparé en usine ; - NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ; - NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciments - Composition, spécifications et critères de conformité ; - NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ; - NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux à la mer ; - NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ; - NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ; - NM 10.1.008-2009 : la norme marocaine sur le Béton - spécificités, performances, production et conformité. ▪ Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ; ▪ Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08-01 relative à l'exploitation des carrières ; ▪ Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ; ▪ Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ; ▪ Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ; ▪ La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ; |

-
- L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

De par sa cotation en Bourse, LafargeHolcim Maroc est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier, notamment :

- le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- le Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n°30-14 du 6 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016 ;
- le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008 ;
- le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi n°36-05 et la loi n°44-06 ;
- la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, prise en application de l'article 4-2 du dahir n° 1-93-212 précité ;
- le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, modifié et complété par la loi 46-06.

Régime fiscal

- LafargeHolcim Maroc est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun (30% à fin 2015 et 31% à partir de 2016), ainsi qu'à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD/T de ciment vendu).
- LafargeHolcim Maroc est soumise au régime débit de TVA au taux normal de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges Tribunal de commerce de Casablanca.

Source : LafargeHolcim Maroc

II. Renseignements sur le capital de LafargeHolcim Maroc

II.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente Opération, le capital social de LafargeHolcim Maroc s'établit à 702 138 750 MAD, entièrement libéré, composé de 23 404 625 actions d'une valeur nominale de 30 MAD chacune.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

II.2.1. Historique du capital

L'évolution du capital social de LafargeHolcim Maroc depuis sa création se présente comme suit :

| Date | Nature de l'opération | Capital initial (en MAD) | Nombre d'actions créées ou détruites | Nominal de l'action avant opération (en MAD) | Montant de l'opération (MAD) | Nombre d'actions après l'opération | Capital social après l'opération (en MAD) |
|------|--|--------------------------|--------------------------------------|--|------------------------------|------------------------------------|---|
| 1981 | Constitution de Cinouca (future Lafarge Ciments) | 0 | 2 600 000 | 100 | 260 000 000 | 2 600 000 | 260 000 000 |
| 1991 | Augmentation de capital en numéraire | 260 000 000 | 400 000 | 100 | 40 000 000 | 3 000 000 | 300 000 000 |
| 1997 | Fusion-absorption de Cadem, et apport par Lafarge Maroc de 51% de Cementos Tanger et de 71,3% de Cementos Marroquies | 300 000 000 | 1 764 305 | 100 | 176 430 500 | 4 764 305 | 476 430 500 |
| 2007 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | 476 430 500 | 12 704 808 | 100 | 1 270 480 800 | 17 469 113 | 1 746 911 300 |
| 2011 | Réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions | 1 746 911 300 | 0 | Passage de 100 à 30 MAD | 1 222 837 910 | 17 469 113 | 524 073 390 |
| 2016 | Augmentation de capital par fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc, et changement de dénomination de l'ex-Lafarge Ciments en LafargeHolcim Maroc | 524 073 390 | 5 935 512 | 30 | 178 065 360 | 23 404 625 | 702 138 750 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.2.2. Structure et historique de l'actionnariat

Avant la fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc, intervenue le 4 juillet 2016, la structure de LafargeHolcim Maroc (ex-Lafarge Ciments) se présentait comme suit (structure inchangée au cours des cinq derniers exercices jusqu'à la fusion avec l'ex-Holcim Maroc) :

| | Nombre de titres détenus | % du capital et des droits de vote |
|-----------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| Lafarge Maroc | 12 127 798 | 69,42% |
| Banque Islamique de Développement | 953 328 | 5,46% |
| CIMR | 112 094 | 0,64% |
| Lafarge Cementos | 111 651 | 0,64% |
| Autres actionnaires | 4 164 242 | 23,84% |
| Total | 17 469 113 | 100% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 30 septembre 2016, et suite à la fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc et aux opérations consécutives de rééquilibrage des participations entre le groupe SNI et le groupe LafargeHolcim, la structure de l'actionnariat de LafargeHolcim Maroc se présente comme suit :

| | Nombre de titres détenus | % du capital et des droits de vote |
|-----------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| Lafarge Maroc | 15 156 172 | 64,76% |
| Banque Islamique de Développement | 1 649 262 | 7,05% |
| CIMR | 112 094 | 0,48% |
| Lafarge Cementos | 111 651 | 0,48% |
| Autres actionnaires | 6 375 446 | 27,24% |
| Total | 23 404 625 | 100,00% |

Source : LafargeHolcim Maroc

La société est cotée à la Bourse de Casablanca depuis février 1997.

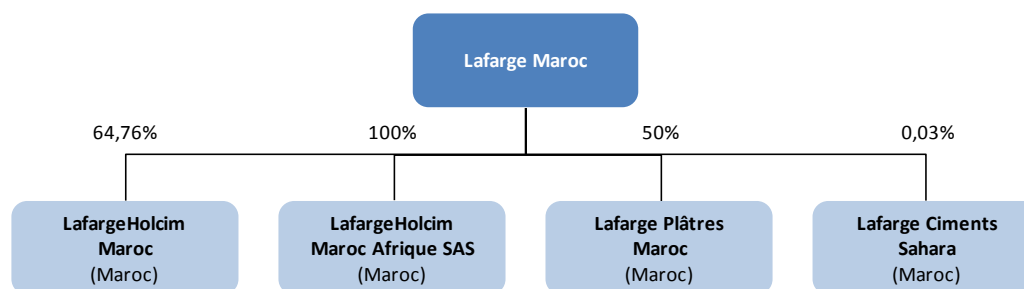
II.2.3. Présentation des principaux actionnaires

Lafarge Maroc

Le capital de LafargeHolcim Maroc est détenu par Lafarge Maroc à hauteur de 64,76%.

L'organigramme juridique de Lafarge Maroc se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

Organigramme juridique de Lafarge Maroc



Source : Lafarge Maroc

A travers ses différentes filiales et participations, le groupe Lafarge Maroc opère dans diverses activités. Suite à la fusion entre l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, les sites industriels du groupe Lafarge Maroc comprennent :

- ciment (6 usines et 2 stations de broyage) ;
- béton (32 sites) ;
- granulats (3 carrières et 1 unité de concassage) ;
- plâtre (1 usine) ;
- chaux (1 usine) ;
- mortier ciment (1 usine).

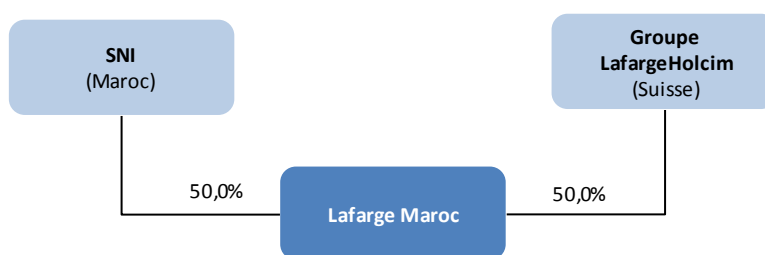
La situation financière sociale de Lafarge Maroc sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--------------------|-------|-------|-------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 94 | 91 | 96 | -2,7% | 5,0% |
| Résultat net | 779 | 985 | 978 | 26,4% | -0,7% |
| Situation nette | 1 424 | 1 478 | 1 466 | 3,8% | -0,8% |
| Total bilan | 1 504 | 1 572 | 1 561 | 4,6% | -0,7% |

Source : Lafarge Maroc

Les principaux actionnaires de Lafarge Maroc au 30 septembre 2016 sont les suivants :

Actionnariat de Lafarge Maroc au 30 septembre 2016



Source : Lafarge Maroc

Lafarge Maroc est une entreprise détenue pour moitié par le groupe LafargeHolcim et pour moitié par la SNI, holding d'investissement détenant un portefeuille diversifié de participations dans plusieurs secteurs de l'économie marocaine et africaine.

Les principaux objectifs du partenariat entre les deux actionnaires sont les suivants :

- les parties assignent à leur partenariat l'objectif de constituer au Maroc un groupe leader dans les matériaux de construction ;
- l'activité et le développement de Lafarge Maroc doivent veiller au développement de l'économie marocaine ;
- Lafarge Maroc se doit d'appliquer les standards et méthodes de management du groupe LafargeHolcim en tenant compte des spécificités marocaines ;
- une attention toute particulière est portée au développement des compétences du personnel marocain, condition essentielle de la compétitivité à long terme des activités et d'une bonne intégration au groupe LafargeHolcim. Lafarge Maroc a donc mis en place des politiques de ressources humaines homogènes avec celles du groupe LafargeHolcim, permettant d'assurer le développement des hommes par les actions de formation, par la sélection et la préparation des cadres de haut niveau et par un mode de management motivant permettant aux responsables de prendre des initiatives.

Par ailleurs, les principaux points se rapportant au partenariat entre le groupe SNI et le groupe LafargeHolcim peuvent être résumés comme suit :

Gouvernance paritaire au sein de Lafarge Maroc et de LafargeHolcim Maroc

Conseils d'administration

- Une composition paritaire entre SNI et le groupe LafargeHolcim au sein des conseils d'administration de Lafarge Maroc et de LafargeHolcim Maroc ;
 - ✓ le président de Lafarge Maroc et le président du conseil d'administration de LafargeHolcim Maroc sont désignés par le conseil d'administration, d'un commun accord, sur proposition de la SNI ;

- ✓ le directeur général de Lafarge Maroc ainsi que celui de LafargeHolcim Maroc sont désignés par le conseil d'administration, d'un commun accord, sur proposition du groupe LafargeHolcim ;

Il est à indiquer, en dernier lieu, que LafargeHolcim Maroc est contrôlée par Lafarge Maroc, dans la mesure où une quotité représentant plus de la moitié du capital social et des droits de vote de LafargeHolcim Maroc est détenue par Lafarge Maroc.

- Les décisions d'une certaine importance sont soumises à l'accord préalable du conseil d'administration de Lafarge Maroc ou de LafargeHolcim Maroc, selon le cas.

Comités exécutifs

- Une composition paritaire au sein des comités exécutifs de Lafarge Maroc et de LafargeHolcim Maroc ;
- Le comité exécutif est l'organe majeur de gestion de Lafarge Maroc, agissant dans le respect des prérogatives dévolues aux autres organes sociaux de la société ;
- Le comité exécutif de LafargeHolcim Maroc a principalement pour rôle de s'assurer que la gestion opérationnelle de la Société est conforme aux orientations fixées par le conseil d'administration.

En dernier lieu, la gouvernance de LafargeHolcim Maroc ne fera pas l'objet de modification après la réalisation de la Fusion.

Engagement de non-concurrence

Le groupe LafargeHolcim et le groupe SNI font de Lafarge Maroc leur véhicule d'investissement privilégié dans le secteur cimentier au Maroc et en Afrique.

Banque Islamique de Développement

Au 30 septembre 2016, la Banque Islamique de Développement (BID) détient 7,05% du capital de LafargeHolcim Maroc.

La BID est une banque d'investissement multilatérale dont l'objectif est de stimuler le développement socio-économique de ses pays membres et des communautés musulmanes non-membres selon les principes de la loi islamique. Le siège social de la banque est localisé à Jeddah en Arabie Saoudite.

Le tour de table de la BID est composé de 56 Etats. Le tableau suivant décline au 13 octobre 2015 (correspondant à la fin de l'année 1436 de l'Hégire), la structure de l'actionnariat de la Banque Islamique de Développement :

| Pays | Part dans le capital | Pays | Part dans le capital |
|---------------------|----------------------|--------------|----------------------|
| Arabie Saoudite | 23,52% | Irak | 0,10% |
| Libye | 9,43% | Guinée | 0,09% |
| Iran | 8,25% | Mauritanie | 0,07% |
| Nigéria | 7,66% | Bahreïn | 0,05% |
| Emirats Arabes Unis | 7,51% | Kirghizistan | 0,05% |
| Qatar | 7,18% | Mozambique | 0,05% |
| Egypte | 7,08% | Ouganda | 0,05% |
| Kuwait | 6,92% | Bénin | 0,04% |
| Turquie | 6,45% | Palestine | 0,04% |
| Algérie | 2,54% | Tunisie | 0,04% |
| Pakistan | 2,54% | Syrie | 0,04% |
| Indonésie | 2,25% | Sierra Leone | 0,04% |

| Pays | Part dans le capital |
|--------------|----------------------|
| Malaisie | 1,63% |
| Bangladesh | 1,01% |
| Yémen | 0,51% |
| Maroc | 0,51% |
| Soudan | 0,46% |
| Jordanie | 0,43% |
| Sénégal | 0,29% |
| Oman | 0,28% |
| Brunei | 0,25% |
| Cameroun | 0,25% |
| Burkina Faso | 0,18% |
| Niger | 0,18% |
| Gabon | 0,11% |
| Kazakhstan | 0,11% |
| Azerbaïdjan | 0,10% |
| Mali | 0,10% |

Source : Site internet de la BID

| Pays | Part dans le capital |
|---------------|----------------------|
| Tadjikistan | 0,04% |
| Ouzbekistan | 0,03% |
| Comores | 0,03% |
| Côte d'Ivoire | 0,03% |
| Afghanistan | 0,02% |
| Tchad | 0,02% |
| Liban | 0,02% |
| Albanie | 0,02% |
| Gambie | 0,02% |
| Maldives | 0,02% |
| Suriname | 0,02% |
| Djibouti | 0,01% |
| Guinée-Bissau | 0,01% |
| Somalie | 0,01% |
| Togo | 0,01% |
| Turkménistan | 0,01% |

La situation financière de la Banque Islamique de Développement sur la période 2012-2014²⁶ se présente comme suit :

| En millions de dinars islamiques | 2012 | 2013* | 2014 | Var. 12-13 | Var. 13-14 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 454 | 364 | 357 | -19,8% | -1,9% |
| Résultat net | 114 | 170 | 142 | 49,1% | -16,5% |
| Total actif | 11 387 | 13 429 | 14 799 | 17,9% | 10,2% |
| Fonds propres | 6 954 | 7 244 | 7 440 | 4,2% | 2,7% |

Source : Rapports annuels de la BID

(*) Comptes 1434H (2013) retraités

II.2.4. Pacte d'actionnaires

Aucun pacte liant les actionnaires de LafargeHolcim Maroc n'a été porté à la connaissance de la Société.

II.2.5. Nantissements d'actifs

Les actifs de LafargeHolcim Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente Opération.

II.2.6. Nantissements d'actions

Les actions de LafargeHolcim Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente Opération.

II.2.7. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité des actions au porteur de LafargeHolcim Maroc.

²⁶ Les exercices de la BID étant en calendrier de l'Hégire, les années 2012, 2013 et 2014 correspondent respectivement aux années 1433, 1434, 1435 de l'Hégire. Seuls les trois exercices les plus récents disponibles sont présentés, le rapport annuel de l'exercice 1436H (correspondant à l'année 2015) n'étant pas encore disponible.

II.2.8. Déclaration de franchissement de seuil

Les obligations réglementaires en matière de déclaration de franchissement de seuil sont celles applicables aux sociétés cotées à la Bourse de Casablanca et régies par le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété (art. 68 ter et quater).

Selon l'article 68 ter, toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils. Les obligations d'information destinées à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée ;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Selon l'article 68 quater, toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

II.2.9. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

Selon l'article 34 des statuts, le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Elle doit déterminer, en premier lieu, la part à attribuer aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers. Elle doit, en outre, fixer un premier dividende attribué aux actions ordinaires calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital.

L'Assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, autres que le report à nouveau dont elle a la disposition.

D'après l'article 35 des statuts, les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale. Toutefois la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les droits nés de la mise en paiement des dividendes se prescrivent par cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Historique de distribution de dividendes

Sur la période s'étalant de 2013 à 2015, le détail des distributions de dividendes de l'ex-Lafarge Ciments se présente comme suit :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Résultat net social (kMAD) | 1 392 272 | 1 413 013 | 1 500 443 |
| Dividendes distribués en n+1 (kMAD) | 1 484 875 | 1 458 671 | 1 502 344 |
| <i>dont dividende ordinaire</i> | 1 152 961 | 1 152 961 | 1 152 961 |
| <i>dont dividende exceptionnel</i> | 331 913 | 305 709 | 349 382 |
| Taux de distribution (%) | 106,7% | 103,2% | 100,1% |
| Nombre d'actions | 17 469 113 | 17 469 113 | 17 469 113 |
| Résultat net par action (MAD) | 79,70 | 80,89 | 85,89 |
| Dividende par action (MAD) | 85,00 | 83,50 | 86,00 |
| <i>dont dividende ordinaire</i> | 66,00 | 66,00 | 66,00 |
| <i>dont dividende exceptionnel</i> | 19,00 | 17,50 | 20,00 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Par ailleurs, la distribution de dividendes de l'ex-Holcim Maroc a évolué comme suit sur l'horizon analysé :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------------------|----------------------|-----------|-----------|
| Résultat net social (kMAD) | 447 360 | 595 100 | 537 051 |
| Dividendes distribués en n+1 (kMAD) | 1 938 934 | 598 497 | 509 465 |
| <i>dont dividende ordinaire</i> | 440 217 | 598 497 | 509 465 |
| <i>dont dividende exceptionnel</i> | 1 498 717 | 0 | 0 |
| Taux de distribution (%) | 433,4% ²⁷ | 100,6% | 94,9% |
| Nombre d'actions | 4 946 260 | 4 946 260 | 4 946 260 |
| Résultat net par action (MAD) | 90 | 120 | 109 |
| Dividende par action (MAD) | 392 | 121 | 103 |
| <i>dont dividende ordinaire</i> | 89 | 121 | 103 |
| <i>dont dividende exceptionnel</i> | 303 ²⁸ | 0 | 0 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Le Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc réuni le 10 octobre 2016 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires une distribution, à titre exceptionnel, d'un dividende de 170 MAD par action à prélever sur le poste « prime de fusion ». L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie en date du 15 novembre 2016 a approuvé ladite distribution exceptionnelle, le montant à distribuer devant être versé à partir du 12 décembre 2016.

Il est à noter que cette distribution de dividende exceptionnelle devrait notamment être financée par dette.

²⁷ Taux de distribution de 98,4% hors dividende exceptionnel.

²⁸ Dividende exceptionnel relatif à la distribution de la prime de fusion enregistrée lors de la fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc en décembre 2013.

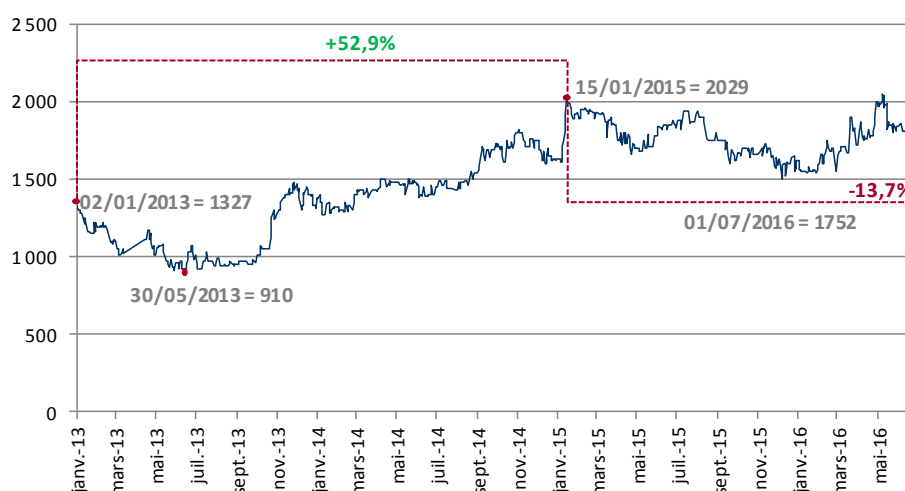
III. Marché des titres de LafargeHolcim Maroc

III.1. Cotation du titre

Les sociétés ex-Lafarge Ciments et ex-Holcim Maroc étaient toutes les deux cotées à la Bourse de Casablanca avant leur fusion. Suite à la fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc par l'ex-Lafarge Ciments en juillet 2016, les actions de la nouvelle entité fusionnée LafargeHolcim Maroc sont désormais cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation MA0000012320 et le Ticker LHM.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours du titre de l'ex-Lafarge Ciments du 2 janvier 2013 au 1^{er} juillet 2016, soit avant ratification de la fusion avec l'ex-Holcim Maroc :

Evolution du cours du titre ex-Lafarge Ciments entre le 2 janvier 2013 et le 1^{er} juillet 2016 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

La performance globale du titre ex-Lafarge Ciments sur la période du 2 janvier 2013 au 1^{er} juillet 2016 s'établit à 32,0%.

Au titre de l'exercice 2015, l'ex-Lafarge Ciments a distribué, par action, un dividende ordinaire de 66 MAD et un dividende exceptionnel de 20 MAD, soit un total de 86 MAD par action.

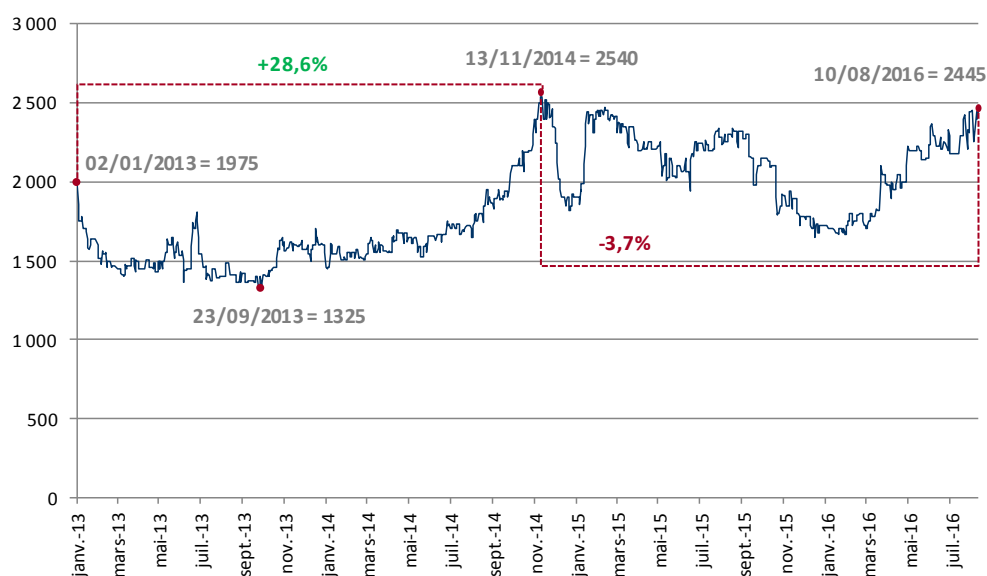
Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs boursiers de l'ex-Lafarge Ciments sur les trois derniers exercices, soit avant la fusion avec l'ex-Holcim Maroc :

| | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions | 17 469 113 | 17 469 113 | 17 469 113 | 0,0% | 0,0% |
| Plus haut cours en MAD – Cours de clôture | 1 483 | 1 820 | 2 029 | 22,7% | 11,5% |
| Plus bas cours en MAD – Cours de clôture | 910 | 1 270 | 1 503 | 39,5% | 18,3% |
| Capitalisation au 31 décembre (en MMAD) | 22 972 | 28 405 | 28 265 | 23,7% | -0,5% |
| PER au 31 décembre | 16,50 | 20,10 | 18,84 | 21,8% | -6,3% |

Source : LafargeHolcim Maroc et Bourse de Casablanca

De son côté, entre le 2 janvier 2013 et le 10 août 2016 (veille de la radiation du titre à la cote de la Bourse de Casablanca), le cours du titre ex-Holcim Maroc a connu l'évolution suivante :

Evolution du cours du titre ex-Holcim Maroc entre le 2 janvier 2013 et le 10 août 2016 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

La performance globale du titre ex-Holcim Maroc sur la période allant du 2 janvier 2013 au 10 août 2016 s'établit à 23,8%.

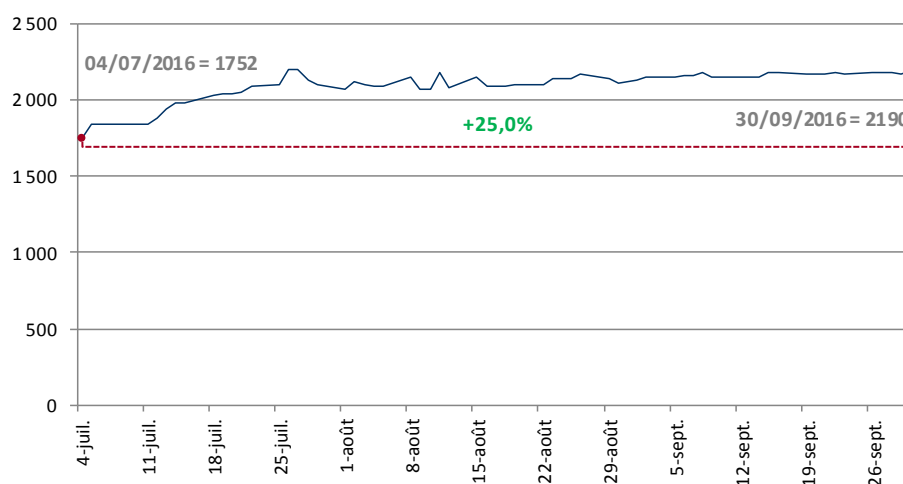
Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs boursiers de l'ex-Holcim Maroc sur les trois derniers exercices, soit avant la fusion avec l'ex-Lafarge Ciments :

| | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14-13 | Var. 15-14 |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| Nombre d'actions | 4 946 260 | 4 946 260 | 4 946 260 | 0,0% | 0,0% |
| Plus haut cours en MAD – Cours de clôture | 1 975 | 2 540 | 2 470 | 28,6% | -2,8% |
| Plus bas cours en MAD – Cours de clôture | 1 325 | 1 450 | 1 644 | 9,4% | 13,4% |
| Capitalisation au 31 décembre (en MMAD) | 7 222 | 9 418 | 8 508 | 30,4% | -9,7% |
| PER au 31 décembre | 16,1 | 15,8 | 15,8 | -2,0% | 0,1% |

Source : LafargeHolcim Maroc et Bourse de Casablanca

Le graphique suivant présente l'évolution du cours du titre LafargeHolcim Maroc entre le 4 juillet 2016 et le 30 septembre 2016 :

Evolution du cours du titre LafargeHolcim Maroc entre le 4 juillet 2016 et le 30 septembre 2016 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

La performance globale du titre LafargeHolcim Maroc sur la période allant du 4 juillet 2016 au 30 septembre 2016 s'établit à 25,0%.

III.2. Emissions de titres de créances

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, LafargeHolcim Maroc ne détient pas de titres de créances.

III.3. Notation

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, LafargeHolcim Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance

IV.1. Assemblées des actionnaires

IV.1.1. Nature des Assemblées

Selon l'article 23 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à délibérer sur les modifications des statuts dans toutes leurs dispositions. L'Assemblée générale extraordinaire ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la société ;
- d'Assemblées Générales Ordinaires lorsqu'elles sont appelées à prendre toutes décisions autres que celles visées ci-avant et excédant la compétence du Conseil d'Administration ;
- d'Assemblées Spéciales lorsqu'elles sont appelées pour statuer sur toutes décisions intéressant la catégorie d'actions dont les membres sont titulaires.

IV.1.2. Mode de convocation des assemblées des actionnaires

L'article 24 des statuts stipule que les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par :

- les Commissaires aux comptes, lorsqu'ils auront vainement requis la convocation de l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration ;
- un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital ;
- le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation est faite par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. L'avis de convocation doit être accompagné de l'ordre du jour, du texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée ainsi que des états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

IV.1.3. Composition des assemblées des actionnaires

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation ou la représentation aux Assemblées est subordonnée soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, soit au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un ascendant ou un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

IV.1.4. Assemblée Générale Ordinaire

Selon l'article 29 des statuts de LafargeHolcim Maroc, l'Assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai, une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Quorum

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote ; sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.1.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Quorum

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Délibération et vote

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.2. Organes d'administration

LafargeHolcim Maroc est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

IV.2.1. Composition

Selon l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration est composé de 8 membres au moins à 12 membres au plus.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

Les Administrateurs qui ne sont ni le Président, ni l'Administrateur Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les Administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Lorsque le nombre d'Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil doit procéder à des nominations provisoires en vue de compléter son effectif, dans un délai de 3 mois à compter du jour où se produit la vacance. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la vacance, à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

IV.2.2. Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de 3 années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

IV.2.3. Délibérations et vote

Selon l'article 17 des statuts de LafargeHolcim Maroc, les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens. En outre, le Conseil peut être convoqué par des Administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif, s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Le Conseil ne délibère valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont effectivement présents. Un Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président n'est pas prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et au moins un Administrateur.

IV.2.4. Composition du Conseil d'Administration

A la date d'établissement de la présente note d'information, le Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc est composé comme suit :

| Membres du Conseil d'administration | Fonction | Date d'entrée en fonction | Date de dernier renouvellement du mandat | Expiration du mandat actuel |
|---|----------------------------------|---|---|---|
| M. Ahmed Nakkouch* | Président | Conseil d'administration du 16 décembre 2016 | - | |
| M. Christian Herrault | Vice-Président Administrateur | Conseil d'administration du 6 mars 2012 | AGO du 29 avril 2014 | |
| M. Aymane Taud | Vice-Président Administrateur | Conseil d'administration du 2 juillet 2009 | AGO du 29 avril 2014 | |
| M. Marcel Cobuz | Administrateur Directeur Général | Conseil d'administration du 2 juin 2015 | AGO réunie extraordinairement du 7 juillet 2015 | |
| M. Hassan Ouriagli | Administrateur | Conseil d'administration du 11 décembre 2014 | AGO du 27 avril 2015 | |
| M. Saâd Sebbar | Administrateur | Conseil d'administration du 6 mars 2012 | AGO du 29 avril 2014 | AGO de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016 |
| M. Abdelmjid Tazlaoui | Administrateur | Conseil d'administration du 22 septembre 2015 | AGO du 27 avril 2016 | |
| Banque Islamique de Développement (actuellement représentée par M. Abderrahmane El Medkouri) | Administrateur | Conseil d'administration du 26 novembre 1984 | AGO du 29 avril 2014 | |
| Caisse de Dépôt et de Gestion (actuellement représentée par M. Omar Lahlou) | Administrateur | Conseil d'administration du 26 novembre 1984 | AGO du 29 avril 2014 | |
| Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (actuellement représentée par M. Khalid Cheddadi) | Administrateur | Conseil d'administration du 26 novembre 1984 | AGO du 29 avril 2014 | |
| Lafarge S.A. (actuellement représentée par M. Jean-Marie Schmitz) | Administrateur | Conseil d'administration du 26 novembre 1984 | AGO du 29 avril 2014 | |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) M. Ahmed Nakkouch a été coopté et nommé Président du Conseil d'Administration par le conseil en date du 16 décembre 2016 en remplacement de M. Mohamed Kabbaj suite à la démission de ce dernier.

IV.2.5. Autres mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, M. Ahmed Nakkouch, Président du Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc, est également administrateur des sociétés suivantes :

| Sociétés | Fonction |
|---|--------------------------|
| Lafarge Maroc S.A.S | Administrateur Président |
| Lafarge Cementos S.A. | Administrateur Président |
| LafargeHolcim Maroc Afrique S.A.S | Administrateur Président |
| Royal Air Maroc, en qualité de représentant de SNI | Administrateur |
| Nareva Holding | Administrateur |
| Nareva Power | Administrateur |
| Nareva Renouvelables | Administrateur |
| Energie Eolienne du Maroc (EEM) | Administrateur |
| Safi Energy Company (SAFIEC) | Administrateur |
| Amitech Maroc | Administrateur |
| Compagnie d'Aménagement Agricole et de Développement Industriel (ADI) | Administrateur |
| Amensouss | Administrateur |

Source : LafargeHolcim Maroc

IV.3. Organes de direction

Les organes de direction de LafargeHolcim Maroc regroupent, en plus du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Directeur Général, l'ensemble des directeurs membres du Comité de Direction.

IV.3.1. L'Administrateur Directeur Général

Selon l'article 19.2 des statuts, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une personne physique pour exercer la direction de la société à titre de Directeur Général, ou s'il est administrateur, à titre d'Administrateur Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi.

En l'occurrence, l'Administrateur Directeur Général de LafargeHolcim Maroc assure la conduite de l'ensemble des opérations et la réalisation des projets de développement de la société et de ses filiales dans le respect des orientations données et des politiques définies par le Conseil d'Administration. Recevant la charge de la direction générale, il assure la représentation de LafargeHolcim Maroc et de ses filiales à l'égard des tiers. Il est responsable devant le Conseil d'Administration du bon fonctionnement de l'ensemble formé par LafargeHolcim Maroc et ses filiales.

IV.3.2. Principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants membres du Comité de Direction de LafargeHolcim Maroc se présente comme suit :

| Nom | Fonction | Nomination au Comité de Direction |
|---------------------|---|-----------------------------------|
| Marcel COBUZ | Administrateur Directeur Général | 04/07/2016 |
| Amine CHERRAT | Directeur Financier | 04/07/2016 |
| Mostapha HEBBASSI | Directeur Marketing | 04/07/2016 |
| Philippe HUG | Directeur Segments Bâtiment Infrastructure & Activités Bétons Granulats | 04/07/2016 |
| Malika YOUSSEFINE | Directrice Ressources Humaines & Communication | 04/07/2016 |
| Idriss ELASRI | Directeur Logistique & Exports | 04/07/2016 |
| Brahim EZ-ZERROUQI | Directeur Industriel | 04/07/2016 |
| Boubker BOUCHENTOUF | Directeur Ventes Segments Distribution & Industrie | 04/07/2016 |
| Christophe SIRAUDIN | Directeur Achats & IT | 04/07/2016 |
| Laurent NOËL | Directeur Intégration & Business Development | 04/07/2016 |

Source : LafargeHolcim Maroc

IV.3.3. CV des principaux dirigeants

M. Marcel COBUZ (45 ans)

Né en 1971, M. Marcel Cobuz a fait des études en économie globale et droit des affaires à Bucarest, en management à l'IMD (International Institute for Management Development) en Suisse et à l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires).

Il a débuté sa carrière en tant que CEO dans une banque d'investissement en Roumanie.

En 2000, M. Marcel Cobuz intègre le Groupe Lafarge en tant que Project Manager. Trois ans plus tard, on lui confie la direction financière de Lafarge Roumanie puis celle de Lafarge Grèce. Entre 2006 et 2012, il occupe le poste de CEO de Lafarge Indonésie puis de Lafarge Irak. Il prend ensuite en charge l'innovation au sein de la Direction Marketing Groupe pendant 2 ans avant de prendre la responsabilité du Projet Intégration de la fusion entre Lafarge et Holcim.

En juillet 2015, il est nommé Administrateur Directeur Général de l'ex-Lafarge Ciments. Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il devient Administrateur Directeur Général de LafargeHolcim Maroc.

M. Cobuz est administrateur de la CIMR, de Lafarge Plâtres Maroc et de Lafarge Calcinor Maroc. Il est également Vice-Président de l'APC (Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc) et Président de l'Association Initiatives.

M. Mostapha HEBBASSI (55 ans)

Né en 1961, M. Mostapha Hebbassi est diplômé de HEC Liège. Il a débuté sa carrière en tant que Purchasing et Distribution Manager chez Procter & Gamble.

Entre 1991 et 2010, il occupe différents postes dans le commercial, le business développement, le marketing et la direction générale dans plusieurs entreprises au Maroc et à l'international.

En 2010, M. Mostapha Hebbassi intègre le groupe Lafarge en tant que Vice-Président Marketing pour la région Moyen Orient et Afrique du Nord, au Caire. En 2012, il rejoint l'ex-Lafarge Ciments en tant que Directeur des ventes ciments, membre du comité de direction. Au moment de la réorganisation commerciale par segments en février 2015, il est nommé Directeur Segments Distribution & Industrie.

En septembre 2015, il devient Directeur Marketing et Directeur des Ventes Segments Distribution & Industrie. Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et de l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Marketing de LafargeHolcim Maroc.

M. Amine CHERRAT (44 ans)

Né en 1971, M. Amine Cherrat est diplômé de l'ESCT et de l'ENA. Il a débuté sa carrière chez Procter & Gamble en tant que Financial Analyst avant de rejoindre Bossard & Gemini Consulting en tant que consultant en stratégie à Paris.

En 2000, Amine Cherrat rejoint le groupe Lafarge en tant que Strategy & Business Development Manager East Mediterranean & Trading Cement. Entre 2003 et 2012, il occupe successivement les fonctions de Contrôleur financier de Lafarge Herakles General Company en Grèce, de Vice-président Control pour l'activité Béton au niveau mondial et de Vice-président Développement de Lafarge France Granulats et Béton.

Amine CHERRAT devient Directeur Financier et membre du Comité de Direction de l'ex-Lafarge Ciments en septembre 2012. Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Financier de LafargeHolcim Maroc.

M. Philippe HUG (57 ans)

Né en 1959, M. Philippe Hug est diplômé de l'ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris).

Il débute sa carrière en tant qu'ingénieur génie civil au sein de la société Bouygues avant d'intégrer Lafarge en 2002 où pendant 10 ans il occupera différents postes dans les activités de bétons en France avant de prendre la direction Béton et Granulat en Grèce.

Après la responsabilité performance des opérations bétons pendant trois ans au sein du Groupe, il rejoint l'ex-Lafarge Ciments en 2012 en tant que Directeur des activités Bétons et Granulats, et membre du Comité de Direction. En 2015, il prend la direction des Segments Bâtiment Infrastructure et des Activités Bétons.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Segments Bâtiment Infrastructure & Activités Bétons Granulats de LafargeHolcim Maroc.

M. Brahim EZ-ZERROUQI (52 ans)

Né en 1964, M. Brahim Ez-zerrouqi est ingénieur diplômé de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs et titulaire d'un Master en ingénierie mécanique de l'Université de Sherbrooke. Il intègre l'ex-Holcim Maroc en 1992 en tant que Responsable Méthodes.

Il occupe ensuite les postes de Chef de Fabrication, de Chef de Projet puis Responsable Maintenance de l'usine d'Oujda et devient Directeur de l'usine d'Oujda en 1999. Depuis 2006, Brahim Ez-zerrouqi était Directeur d'Exploitation de l'ex-Holcim Maroc.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Industriel de LafargeHolcim Maroc.

Mme Malika YOUSOUFINE (53 ans)

Née en 1963, Mme Malika Youssoufine est diplômée de Sup de Bordeaux et titulaire d'un DESS en Banque et Finances (Université de Bordeaux).

Elle débute sa carrière dans le marketing téléphonique et la communication puis sera pendant 6 ans Directrice Commerciale dans une entreprise industrielle marocaine.

Entre 1992 et 2000, elle est responsable de la communication puis des Ressources humaines et de la communication au sein de Ciments du Maroc.

En 2000, elle rejoint le groupe AXA où elle occupera successivement le poste de Directrice des Ressources Humaines et Communication d'AXA Assurance puis de CEO d'AXA Assistance puis de Directeur général adjoint AXA Assurance Maroc en charge des RH et de la communication.

Elle intègre l'ex-Lafarge Ciments en 2013 en tant que Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, membre du comité de direction.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, elle est nommée Directrice Ressources Humaines & Communication de LafargeHolcim Maroc.

M. Idriss ELASRI (39 ans)

Né en 1977, M. Idriss Elasri est ingénieur Supelec, Paris, et diplômé du Master of Science de Georgia Tech, Atlanta, US. Il est également titulaire du MBA Trium délivré par HEC Paris, New York Stern (US) et la LSE (UK).

Idriss Elasri débute sa carrière dans le conseil chez Bossard Gemini Consulting en tant que Strategy Consultant.

En 2004, il rejoint la SNCF comme Directeur du programme back-office client et devient, en 2007, directeur général d'Edifret, filiale du groupe SNCF Geodis, spécialiste en IT logistique et ingénierie environnementale.

Début 2010, il s'installe au Maroc et prend la direction générale de la Sadet, acteur national du béton précontraint, puis intègre le bureau de Casablanca du cabinet de conseil en stratégie The Boston Consulting Group.

Il rejoint l'ex-Lafarge Ciments en 2014 en tant que Directeur Stratégie et Développement. En février 2016, il intègre le Comité de Direction, en tant que directeur Logistique.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Logistique et Exports de LafargeHolcim Maroc.

M. Boubker BOUCHENOUF (57 ans)

Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, M. Boubker Bouchentouf a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur recherche et développement à EDF France.

Il a ensuite occupé des postes de consultant en management puis de Directeur Pôle support auprès de deux sociétés au Maroc.

En 1995, il rejoint l'ex-Holcim Maroc pour prendre en charge le contrôle de gestion pendant 3 ans. Après la mise en place d'un Service Achats centralisé entre 1998 et 1999, il est nommé à la tête de la Direction Marketing & Commercial et prend en charge l'activité Commerciale Ciment et celle des filiales ciment blanc, béton et granulats. Fin 2015, Boubker Bouchentouf prend également en charge la Direction du Réseau Batipro.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Ventes Segments Distribution et Industrie de LafargeHolcim Maroc.

M. Christophe SIRAUDIN (40 ans)

Né en 1976 et diplômé de l'ESCP-Europe en 1999, majeure Finance, M. Christophe Siraudin débute sa carrière chez Gemplus pour le démarrage de sa filiale en Australie.

En 2001, il rejoint le Groupe Total en tant que Contrôleur de Gestion en charge de l'Afrique de l'Est.

Il est ensuite nommé Directeur Administratif et Financier de la filiale de Total au Liban puis de la filiale en Côte d'Ivoire.

En 2013, il rejoint l'ex-Holcim Maroc en qualité de Directeur Administration et Finances.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Achats et IT de LafargeHolcim Maroc.

M. Laurent NOËL (40 ans)

Né en 1976 et diplômé de l'Ecole de Commerce Solvay à Bruxelles, Laurent Noël intègre le groupe Holcim en 2004 après trois années chez Accenture. Il occupe différentes fonctions dans les métiers du béton sur le périmètre France Benelux, puis prend en charge la direction de l'activité béton sur Bruxelles et la région sud de la Belgique.

Il rejoint l'ex-Holcim Maroc en 2013 au poste de Responsable Logistique & Exports. Depuis mars 2016, il était en charge du projet d'intégration dans le cadre de la fusion au Maroc.

Suite à la fusion de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc, il est nommé Directeur Intégration & Business Development de LafargeHolcim Maroc, membre du Comité de direction.

IV.4. Gouvernement d'entreprise

IV.4.1. Comités de LafargeHolcim Maroc

Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration délègue à un Comité Exécutif composé de quatre de ses membres (le Président, deux vice-présidents et l'Administrateur Directeur général) le soin de s'assurer que la gestion opérationnelle de la Société est conforme aux orientations qui ont été fixées.

Pour permettre un fonctionnement efficace, le Conseil délègue certains pouvoirs au Comité Exécutif, notamment concernant la stratégie, la politique financière, les projets de développement, les ressources humaines et le développement des compétences. Le Comité Exécutif est donc l'organe majeur de gestion : il élabore la stratégie de LafargeHolcim Maroc et de ses filiales avant de la présenter pour approbation au Conseil d'Administration.

Il s'appuie sur les recommandations du Président du Conseil d'Administration et/ou de l'Administrateur Directeur Général. Il peut demander à ce dernier de faire procéder à des études complémentaires par ses services.

Le Comité Exécutif se réunit au minimum huit fois par an, et en tout état de cause avant chaque réunion du Conseil d'Administration. Il peut être réuni à tout moment à la demande de l'un de ses membres. Les réunions du Comité Exécutif font l'objet d'un compte-rendu formel.

A la veille de la présente Opération, le comité exécutif de LafargeHolcim Maroc est composé des administrateurs suivants :

- M. Ahmed Nakkach : Président
- M. Marcel Cobuz : Administrateur Directeur Général
- M. Aymane Taud : Vice-Président
- M. Christian Herrault : Vice-Président

Comité d'Audit

LafargeHolcim Maroc disposait d'un comité d'audit depuis 2009, composé des quatre membres du Comité Exécutif, tous administrateurs. Après avoir pris acte des dispositions de la nouvelle loi n°78-12 relatives notamment à l'instauration d'un Comité d'Audit obligatoire pour les sociétés cotées en bourse, le Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc a décidé de modifier la composition du comité d'audit afin de désigner des administrateurs indépendants conformément à ladite loi.

Le Conseil d'Administration du 16 mars 2016 a ainsi prescrit au nouveau Comité d'Audit l'obligation de se réunir avec les auditeurs externes au moins deux fois par an, à l'occasion de l'arrêté semestriel et de l'arrêté annuel des comptes et chaque fois qu'il le jugera nécessaire. Deux autres réunions seront dédiées chaque année au suivi de l'efficacité du contrôle interne, de l'audit interne et de la gestion des risques. Le comité s'appuiera sur le plan d'audit à deux ans préparé par la direction de l'audit interne de la Société.

Les membres du nouveau Comité d'Audit sont :

- M. Aymane Taud ;
- M. Christian Herrault ; et
- M. Khalid Cheddadi.

Comité de Direction

Le Comité de Direction de LafargeHolcim Maroc est composé des dirigeants suivants :

- l'Administrateur Directeur Général ;
- le Directeur Marketing ;
- le Directeur Ventes Segments Distribution & Industrie ;
- le Directeur Bâtiment & Infrastructure et Activités Bétons Granulats ;
- le Directeur Industriel ;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur des Ressources Humaines et Communication ;
- le Directeur Achats & IT ;
- le Directeur Logistique & Exports ;
- le Directeur Intégration & Business Development.

Le Comité de Direction assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours, du budget et des aspects organisationnels. En l'occurrence, il assure les missions suivantes :

- analyser les résultats financiers en fin de période et décider des actions correctives ;
- partager l'avancement des travaux de chacun ;
- piloter et suivre l'état d'avancement des sujets stratégiques et de la transformation de LafargeHolcim Maroc, planifier les prochaines étapes et arbitrer le cas échéant en fonction des priorités ;
- identifier les interdépendances et valider la bonne cohérence et convergence des actions des membres de l'équipe ;
- créer les conditions de motivation et de développement des compétences des équipes, susceptibles de favoriser l'adhésion à l'entreprise et la performance attendues de leur part ;
- faire progresser les aspects environnementaux, éthiques, sociaux et de gouvernance à tous les niveaux de la structure ;
- définir la politique, la stratégie et les priorités de la Société en matière de santé et sécurité ;
- partager des informations pertinentes.

Le Comité de Direction se réunit au moins une fois par mois.

IV.4.2. Rémunération attribuée aux organes d'administration et de direction

Selon l'article 20 des statuts de LafargeHolcim Maroc, l'Assemblée générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration une rémunération exceptionnelle pour les missions ou mandats confiés à titre spécial et temporaire à certains administrateurs dans les conditions fixées par la loi.

Au titre de l'exercice 2015, l'ex-Lafarge Ciments a versé une rémunération globale de 2 200 kMAD en jetons de présence aux membres de son Conseil d'Administration, et de 28 787 kMAD aux membres de son Comité de Direction.

De son côté, au titre de l'exercice 2015, l'ex-Holcim Maroc a attribué une rémunération totale brute de 720 kMAD aux membres de son Conseil d'Administration, et de 11 646 kMAD aux membres de son Comité de Direction.

IV.4.3. Prêts accordés aux dirigeants membres du Comité de Direction

L'encours de prêts accordés aux dirigeants membres du Comité de Direction de LafargeHolcim Maroc s'élève à 50,0 kMAD au 30 septembre 2016.

En respect de l'article 21.1 de ses statuts, il n'existe aucun prêt accordé par LafargeHolcim Maroc à l'un de ses Administrateurs personnes physiques.

IV.4.4. Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement de la présente note d'information, les salariés de LafargeHolcim Maroc ne bénéficient d'aucun schéma d'intéressement ou de participation.

V. Activité de LafargeHolcim Maroc

V.1. Historique

LafargeHolcim Maroc est née de la fusion-absorption en juillet 2016 de l'ex-Holcim Maroc par la société ex-Lafarge Ciments.

Lafarge accompagne le secteur de la construction au Maroc depuis 1928, date à laquelle est créée « la Société Marocaine des Ciments Lafarge ».

En octobre 1995, dans le cadre d'une convention de partenariat, SNI et Lafarge décident de procéder à une restructuration juridique du groupe consistant à apporter à CINOUCA (créée en 1981) un ensemble d'actifs qui lui apportent le contrôle direct et/ou indirect de l'ensemble des activités cimentières de Lafarge au Maroc.

Cinouca devient alors filiale de Lafarge Maroc, qui se transforme en une holding détenue à parts égales par les deux groupes à 50-50 et qui intègre les participations conjointes de SNI et Lafarge France au niveau de quatre sociétés cimentières : Cinouca, Cadem, Cementos Marroquies et Cementos Tanger.

Les événements clés ayant marqué l'histoire de LafargeHolcim Maroc depuis sa création sont les suivants :

| | |
|------|--|
| 1928 | Création de la Société marocaine des ciments Lafarge, société de droit français. Acquisition de 150 hectares aux Roches Noires sur lesquels est mis en place un premier four rotatif. |
| 1930 | Démarrage de l'usine des Roches Noires avec une capacité de 120 000 tonnes par an. L'entreprise rachète la société Poliet et Chausson-Maroc. |
| 1934 | Installation d'un second four aux Roches Noires. |

| | |
|------|---|
| 1948 | Démarrage d'un troisième four rotatif en voie humide à l'usine des Roches Noires. |
| 1952 | Construction d'une nouvelle cimenterie à Meknès, investissement pris en charge directement par Lafarge via la société « Ciments Artificiels de Meknès » (Cadem). |
| 1953 | Inauguration de l'usine de Meknès (Cadem) et démarrage du premier four rotatif en voie humide. Sa capacité de production s'élève à 120 000 tonnes de ciment par an. |
| 1969 | Inauguration du deuxième four de l'usine de Meknès. Son démarrage porte la capacité de production du site à 389 000 tonnes par an. |
| 1970 | Nouveaux investissements aux Roches Noires. Un cinquième four démarre, portant la capacité totale de l'usine à 950 000 tonnes par an. |
| 1976 | Création par l'Office de Développement Industriel (ODI) de la société CIOR, avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda. |
| 1978 | Mise en service de l'usine d'Oujda de la CIOR qui démarre avec une capacité de production de 1,2 MT par an. |
| 1979 | Installation à Fès Doukkarat d'un centre d'ensachage et de distribution de la CIOR d'une capacité de 500 000 T par an, transformé en centre de broyage de clinker en 1989. |
| 1981 | Création de la société "Cimenterie Nouvelle de Casablanca - Cinouca" par Lafarge France et SNI. |
| 1982 | Mise en service du centre d'ensachage et de distribution de Casablanca de la CIOR d'une capacité de 350 000 T. |
| 1983 | Démarrage de la première ligne de production de Bouskoura de la Cinouca d'une capacité de 1,2 MT/ an (procédé sec avec précalcinateur). |
| 1985 | Création de la société Ciments Blancs du Maroc à Casablanca. |
| 1990 | Installation d'un centre de broyage à Fès Ras El Ma d'une capacité de 350 000 T par an. |
| 1992 | Acquisition par Cinouca de la société Lafarge Bétons anciennement dénommée "Readymix Maroc". Changement de dénomination de la société CIOR qui devient Ciments de l'Oriental. |
| 1993 | Démarrage par Cinouca d'une seconde ligne de cuisson de 0,7 MT/ an dotée d'un four utilisant le procédé sec, pour un coût global de 800 MMAD. Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de la société Ciments de l'Oriental au groupe suisse Holcim Ltd. et introduction en bourse. Mise en service par la société Ciments de l'Oriental d'une ligne complète de production de Clinker à Fès Ras El Ma. |
| 1995 | SNI et Lafarge France décident de créer la holding Lafarge Maroc détenue à parts égales par les deux groupes (50-50). CINOUCA devient filiale directe du groupe Lafarge Maroc qui intègre les participations conjointes de SNI et Lafarge France au niveau des 4 sociétés cimentières: Cinouca, Cadem, Cementos Marroquies et Cementos Tanger. |
| 1997 | Cinouca absorbe Cadem (Société des Ciments Artificiels de Meknès créée en 1951) par voie de fusion. Adoption par Cinouca de la raison sociale Lafarge Ciments en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 12/12/1996. Apport de 51% de Cementos Tanger et 71,3% de Cementos Marroquies par la holding Lafarge Maroc à l'ex-Lafarge Ciments. Introduction de l'ex-Lafarge Ciments à la Bourse des Valeurs de Casablanca. |
| 1998 | Fusion par absorption de Cementos marroquies par Cementos Tanger et modification de la dénomination sociale de Cementos Tanger qui devient « Lafarge Cementos ». |
| 1999 | Mise en service par Ciments de l'Oriental d'un centre de mélange et d'ensachage à Nador. |
| 2000 | Mise en service par Ciments de l'Oriental des installations de valorisation de combustibles de substitution à l'usine de Fès Ras El Ma. |
| 2002 | Changement de dénomination sociale : la société Ciments de l'Oriental devient Holcim Maroc. Absorption par l'ex-Holcim Maroc des sociétés Atlacim et de la société Holcim (Méditerranée). Création de la filiale Granulats de l'ex-Holcim Maroc (Holcim Granulats) et démarrage de l'unité de production à Benslimane. |
| 2004 | Extension de la ligne 2 de Bouskoura de l'ex-Lafarge Ciments pour porter la capacité annuelle de |

| | |
|------|--|
| | production à 3 MT. Mise en ligne de la nouvelle usine de Tétouan II de l'ex-Lafarge Ciments d'une capacité de 1,25 MT. |
| 2004 | Extension de la capacité de broyage et stockage du ciment de l'ex-Holcim Maroc à Fès - Ras El Ma. Acquisition par l'ex-Holcim Maroc de 51% du capital de la société Asment Ouled Ziane qui devient Holcim AOZ, chargée d'exploiter la cimenterie de Settat. |
| 2005 | Mise en service du centre d'ensachage et de distribution de Settat de l'ex-Holcim Maroc, comme première étape du processus de réalisation graduelle d'une cimenterie. |
| 2006 | Extension du centre de broyage de Nador de l'ex-Holcim Maroc (500 000 T de ciment). Création de la filiale Ecoval de l'ex-Holcim Maroc, spécialisée dans le traitement des déchets industriels. Mise en service du broyeur de Settat de l'ex-Holcim Maroc. |
| 2007 | Entrée en production de l'usine de Settat de l'ex-Holcim Maroc avec une capacité de production 1,7 MT de ciment. Création de la société « Promotion H.A.S », renommée « Mateen Immobilier » depuis, spécialisée dans les opérations immobilières afin de promouvoir la construction durable avec des matériaux innovants, dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs spécialisés. |
| 2008 | Démarrage du broyeur de Tanger (BK6) de l'ex-Lafarge Ciments. |
| 2008 | Lancement du projet de doublement de l'usine de Fès de l'ex-Holcim Maroc pour une capacité totale de 1,2 MT à horizon 2012. |
| 2009 | Démarrage de la deuxième ligne de production de l'ex-Lafarge Ciments qui a porté la capacité de production de l'usine de Tétouan de 1,25 à 2,5 MT de ciment par an. |
| 2009 | Création par l'ex-Holcim Maroc d'un réseau de distribution des matériaux de construction au Maroc : Batipro Distribution avec un réseau de plus de 100 franchisés à travers le Maroc. Mise en service d'une station de traitement de déchets liquides dans l'unité de traitement de déchets industriels Ecoval. |
| 2012 | Mise en service de la nouvelle capacité de production de l'usine de Fès de l'ex-Holcim Maroc. |
| 2013 | Mise en arrêt d'une des deux lignes de cuisson de l'usine d'Oujda de l'ex-Holcim Maroc en mai 2013 en raison d'un ralentissement de la demande au niveau national. |
| 2014 | L'ex-Lafarge Ciments absorbe ses filiales Lafarge Granulats et Lafarge Bétons par voie de fusion |
| 2014 | Lancement par l'ex-Holcim Maroc de l'activité export de clinker, principalement vers les pays d'Afrique sub-saharienne et réouverture corrélative du second four d'Oujda. Fusion absorption de Holcim Granulats et de Holcim Bétons par l'ex-Holcim Maroc. |
| 2016 | Fusion-absorption de l'ex-Holcim Maroc le 4 juillet 2016 et changement de dénomination en LafargeHolcim Maroc |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.2. Appartenance à un groupe

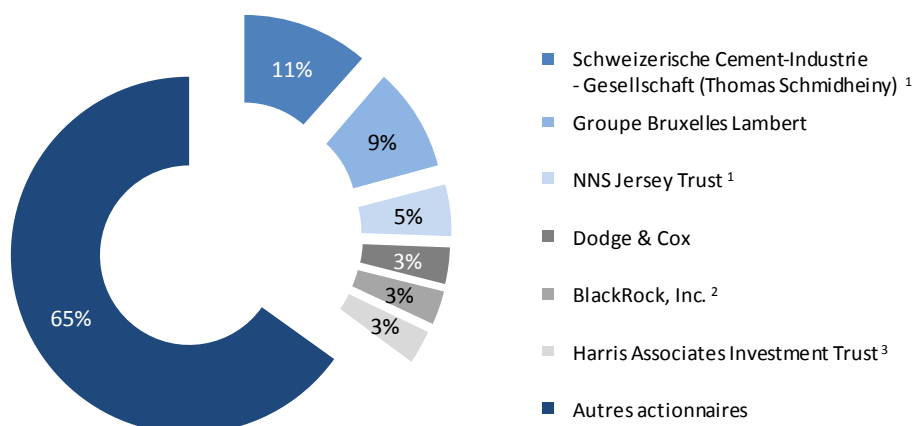
V.2.1. Appartenance au groupe LafargeHolcim

LafargeHolcim Ltd. est né de la fusion de Holcim Ltd. et de Lafarge effective depuis le 10 juillet 2015 et occupe depuis, la position de leader mondial sur le secteur des matériaux de construction.

Coté à la SIX Swiss Exchange et à Euronext Paris, le groupe est présent dans plus de 90 pays, emploie plus de 100 000 employés et compte à son actif près de 2 500 sites de production.

La répartition du capital de LafargeHolcim Ltd. se présente comme suit :

Actionnariat de LafargeHolcim Ltd.



(1) en date du 31 décembre 2015, déclaration directe à LafargeHolcim

(2) en date du 29 février 2016, franchissement du seuil de 3%

(3) en date du 13 février 2016, franchissement du seuil de 3%

Source : Site web de LafargeHolcim Ltd.

Présentation de l'opération de fusion entre Lafarge S.A. et Holcim Ltd.

Le 7 avril 2014, les sociétés Holcim et Lafarge ont annoncé leur intention de procéder à leur rapprochement dans le cadre d'une fusion entre égaux au moyen d'une offre publique d'échange.

Le 8 mai 2015, l'assemblée générale de Holcim a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, dont notamment les résolutions relatives à l'augmentation de capital nécessaire à la mise en œuvre de l'offre d'échange. Le 11 mai 2015, le conseil d'administration de Lafarge a approuvé le dépôt d'offre publique d'échange d'Holcim sur les actions de Lafarge.

Le 9 juillet 2015, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié les résultats définitifs de l'offre publique d'échange, qui a été ré-ouverte le 15 juillet sur les mêmes bases selon le règlement de l'AMF, et clôturée le 30 juillet 2015. A l'issue du règlement-livraison de la première phase de l'échange le 10 juillet 2015, Holcim et Lafarge ont annoncé la finalisation de leur fusion et la création de LafargeHolcim, un leader mondial de l'industrie des matériaux de construction. Le 23 octobre 2015, LafargeHolcim a ensuite annoncé avoir finalisé la procédure de retrait obligatoire de toutes les actions de Lafarge S.A., qui ne sont en conséquence plus cotées sur Euronext Paris depuis cette date.

LafargeHolcim détient aujourd'hui 99,88% du capital de Lafarge S.A.

Principaux indicateurs consolidés du groupe LafargeHolcim

Les principaux indicateurs d'activité et indicateurs financiers consolidés du groupe LafargeHolcim se présentent comme suit :

| | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|--------|--------|---------|------------|------------|
| Indicateurs commerciaux | | | | | |
| Capacité de production (MT) | 206 | 209 | 374 | 1% | 79% |
| Vente de ciment (MT) | 139 | 138 | 193 | -1% | 40% |
| Ventes de composants minéraux (MT) | 4 | 4 | 5 | -10% | 27% |
| Vente de granulats (MT) | 155 | 153 | 232 | -1% | 51% |
| Vente de béton prêt à l'emploi (Mm ³) | 40 | 37 | 48 | -6% | 29% |
| Indicateurs financiers | | | | | |
| Chiffre d'affaires (MCHF) | 19 719 | 18 825 | 23 584 | -5% | 25% |
| EBITDA opérationnel (MCHF) | 3 896 | 3 647 | 3 682 | -6% | 1% |
| Marge sur EBITDA opérationnel (%) | 19,8% | 19,4% | 15,6% | 0% | -4% |
| Résultat d'exploitation (MCHF) | 2 357 | 2 244 | -739 | -5% | -133% |
| Marge opérationnelle (%) | 12,0% | 11,9% | -3,1% | 0% | -15% |
| Résultat net (MCHF) | 1 596 | 1 619 | -1 361 | 1% | -184% |
| Marge nette (%) | 8,1% | 8,6% | -5,8% | 1% | -14% |
| Endettement net (MCHF) | 9 461 | 9 520 | 17 266 | 1% | 81% |
| Fonds propres (MCHF) | 18 677 | 20 112 | 35 722 | 8% | 78% |
| Autres indicateurs | | | | | |
| Effectif au 31 décembre | 70 857 | 67 137 | 100 956 | -5% | 50% |

Source : Rapport annuel LafargeHolcim Ltd.

(*) L'opération de fusion de LafargeHolcim est intervenue dans le courant de l'année 2015. Des informations proforma sur certains des agrégats du groupe LafargeHolcim sont disponibles dans le chapitre « Management discussion and analysis » du rapport annuel du groupe

Indicateurs régionaux proforma du groupe LafargeHolcim

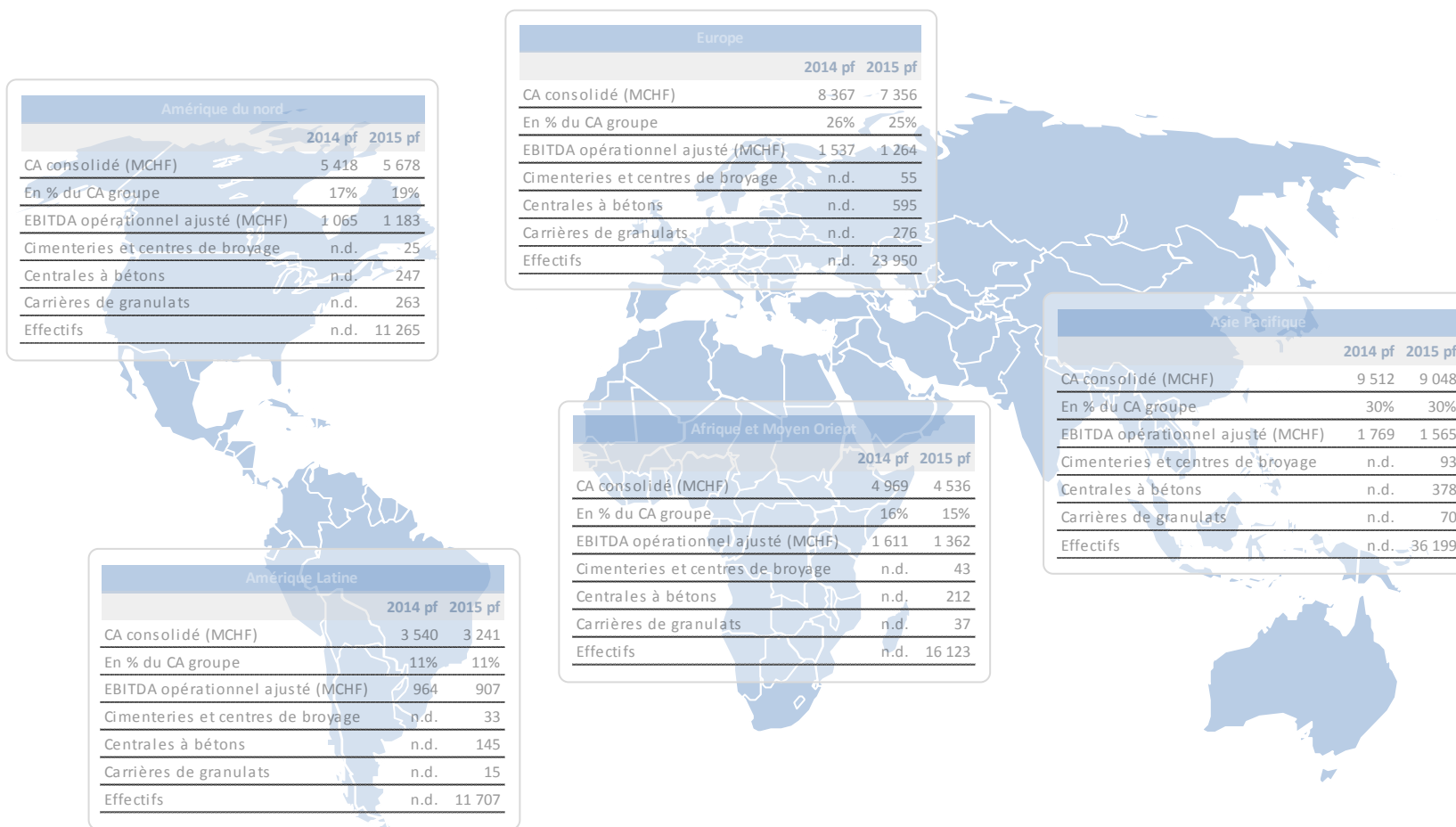
Les indicateurs proforma du groupe LafargeHolcim présentés ci-après (2014 pf et 2015 pf) reflètent les résultats du groupe LafargeHolcim en 2014 et 2015 comme si la fusion entre Lafarge et Holcim s'était déroulée le 1^{er} janvier 2014. Ils ont été élaborés sur la base d'une information financière proforma non audité ayant pour but de fournir une vision comparable sur la performance du groupe entre 2014 et 2015. L'information financière proforma intègre les impacts suivants²⁹ :

- les ajustements liés aux désinvestissements réalisés dans le cadre de la fusion Lafarge S.A. et Holcim Ltd ;
- la reclassification des coûts liés à la fusion LafargeHolcim et de restructuration ;
- l'effet de la déconsolidation des opérations en Australie opérées en co-entreprise ; et
- l'impact des autres désinvestissements initiés ou réalisés au cours des exercices 2014 et 2015.

L'information financière proforma ne prend en considération aucun impact lié à la comptabilisation de l'acquisition sur l'EBITDA opérationnel qui provient essentiellement de l'évaluation des stocks.

²⁹ L'explication des principaux écarts entre les chiffres de la publication financière et les chiffres proforma est disponible dans le chapitre « Management discussion and analysis » du rapport annuel du groupe LafargeHolcim.

Principaux indicateurs proforma du groupe LafargeHolcim par région géographique



Source : Rapport annuel LafargeHolcim Ltd.

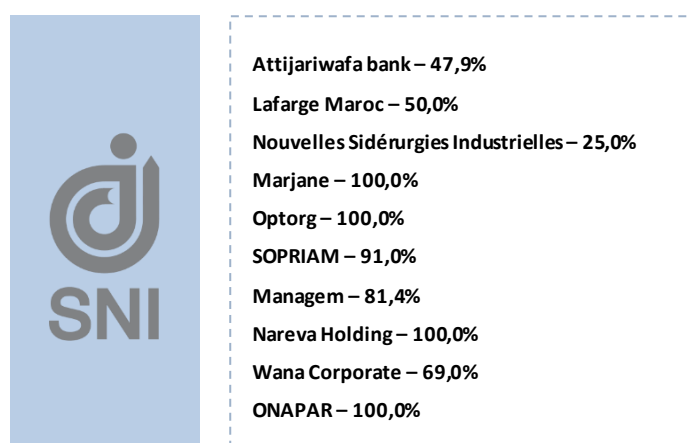
V.2.2. Appartenance au périmètre SNI

SNI est un holding d'investissement jouissant d'environ 100 ans d'expérience, détenant un portefeuille diversifié de participations leaders dans plusieurs secteurs de l'économie marocaine : services financiers, matériaux de construction, télécommunications, distribution, mines, immobilier, tourisme, environnement et énergie. A l'occasion de sa fusion avec ONA intervenue en 2010, SNI a amorcé l'évolution de sa vocation de groupe multi-métiers intégré vers celle de holding d'investissement exerçant un métier d'actionnaire professionnel. Suite au désengagement des métiers historiques de l'agroalimentaire, mené à terme à fin 2014, la nouvelle stratégie consiste désormais à transformer la holding en un fonds d'investissement à long terme, ayant pour vocation d'investir dans des projets innovants et structurants aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.

Organigramme de SNI

L'organigramme suivant présente les principales participations de SNI S.A. au 31 décembre 2015 :

Principales participations de SNI S.A. au 31 décembre 2015



Source : SNI

V.3. Conventions réglementées conclues entre LafargeHolcim Maroc et ses actionnaires

V.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

V.3.1.1 Conventions conclues par l'ex-Lafarge Ciments

Néant.

V.3.1.2 Conventions conclues par l'ex-Holcim Maroc

Avenant à la convention portant sur la vente de clinker entre l'ex-Holcim Maroc et Holcim Trading

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd, membre du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et actionnaire dans la société de Holcim Trading.

Nature et objet de la convention : Cette convention écrite en date du 1^{er} janvier 2015 a pour objet l'achat et la vente de clinker entre l'ex-Holcim Maroc et Holcim Trading.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 22 avril 2015.

Modalités essentielles : Le prix de cession du clinker est fixé à 38,01 euros la tonne. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015 et expire au 31 décembre 2015.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 ³⁰ | 2015 |
|------------------------|------|--------------------|---------|
| Produits comptabilisés | - | 292 670 | 326 000 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 323 000 |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 31 décembre 2015, le solde de la créance au titre de cette convention s'élève à 30 MMAD.

[Convention de cession de deux centrales à bétons par l'ex-Holcim Maroc à Lafarge Ready Mix Egypt](#)

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd, membre du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et actionnaire dans la société Lafarge Ready Mix Egypt.

Nature et objet de la convention : Cette convention, non écrite, a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société ex-Holcim Maroc réuni en date du 1er mars 2016 et a pour objet la vente de deux centrales à bétons par l'ex-Holcim Maroc à Lafarge Ready Mix Egypt.

Modalités essentielles : La date de cession est fixée au 29 décembre 2015 pour un montant de 5,8 MMAD.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|------|-------|
| Produits comptabilisés | - | - | 5 800 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 31 décembre 2015, le solde de la créance au titre de cette convention s'élève à 5,8 MMAD.

V.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

V.3.2.1 Conventions conclues par l'ex-Lafarge Ciments

[Conventions de fourniture d'énergie éolienne](#)

Il s'agit de deux conventions, conclues entre :

- Energie Eolienne du Maroc (EEM), filiale de Nareva, elle-même filiale de SNI, et
- Ex-Lafarge Ciments.

Ces conventions portent sur la fourniture par l'exploitant, à savoir la société Energie Eolienne du Maroc (EEM), d'une partie de l'énergie éolienne produite par ses parcs éoliens dans la limite de la consommation des sites industriels de l'ex-Lafarge Ciments, avec pour site principal, respectivement, l'usine de Bouskoura (contrat conclu le 6 décembre 2011) et l'usine de Meknès (contrat conclu le 24 juillet 2014), pour une durée de 20 ans à compter de la date réelle de fourniture.

³⁰ Au titre de la convention relative à l'exercice 2014

EEM a commencé à fournir de l'énergie éolienne à compter de juillet 2013 au titre du premier contrat, et à partir de septembre 2014 au titre du second.

Le tableau suivant récapitule les montants comptabilisés ainsi que les montants encaissés et décaissés par LafargeHolcim Maroc au titre de ces deux conventions au cours des trois derniers exercices :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------|---------|---------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | 78 145 | 158 539 | 214 596 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | 65 537 | 166 989 | 241 996 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention de gestion de trésorerie

Cette convention, conclue en date du 31 mars 2002, concerne Lafarge Maroc, l'ex-Lafarge Ciments filiale à 69,4%³¹ de Lafarge Maroc, Lafarge Cementos filiale à 98,3% de l'ex-Lafarge Ciments et Lafarge Plâtres Maroc filiale à 100%³¹ de Lafarge Maroc.

Il s'agit d'une convention de gestion de trésorerie dont l'ex-Lafarge Ciments est le centralisateur, afin de mettre en commun l'ensemble des disponibilités financières dans le but de favoriser une gestion optimale du recours au crédit et du placement des excédents de trésorerie pour l'ensemble des parties au contrat.

Il a été convenu dans la convention que les avances consenties portent intérêt à un taux fixé en fonction des conditions de marché et de l'intérêt commun des sociétés concernées. Ce taux a été maintenu à 3% en 2015.

Le tableau suivant récapitule les montants comptabilisés ainsi que les montants encaissés et décaissés par LafargeHolcim Maroc au titre de cette convention au cours des trois derniers exercices :

| En KMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|
| Produits d'intérêts comptabilisés | 1 208 | 4 907 | 2 972 |
| Charges d'intérêts comptabilisées | 999 | 1 371 | 1 701 |
| Intérêts encaissés | 22 | 6 686 | 3 268 |
| Intérêts décaissés | 819 | 1 155 | 1 619 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention de transferts de droits au titre de l'assistance technique reçue

Cette convention a été conclue entre Lafarge Maroc et l'ex-Lafarge Ciments en date du 23 décembre 1998 ; aux termes de cette convention, Lafarge Maroc transfère à l'ex-Lafarge Ciments l'intégralité des droits contractuels qu'elle détient au titre des deux conventions d'assistance technique et de gestion passées avec la SNI d'une part et Lafarge S.A. (France) d'autre part.

En contrepartie de l'assistance technique et de gestion dispensée par la SNI et Lafarge S.A. (France), l'ex-Lafarge Ciments verse à Lafarge Maroc une rémunération annuelle portée, suivant avenant du 17 mars 2003, à 2% du chiffre d'affaires cumulé hors TVA et ristournes.

³¹ Au 31 décembre 2015

Le tableau suivant récapitule les montants comptabilisés ainsi que les montants encaissés et décaissés par LafargeHolcim Maroc au titre de cette convention au cours des trois derniers exercices :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------|---------|--------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | 81 222 | 78 939 | 83 358 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | 73 360 | 119 298 | 73 736 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention de gestion de trésorerie entre Lafarge Maroc et SNI

En date du 30 septembre 2009, une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre Lafarge Maroc et la SNI définissant les conditions et les modalités selon lesquelles SNI et Lafarge Maroc s'accordent des avances réciproques qui peuvent revêtir la forme de compte courant.

Il a été convenu également dans cette convention que ces avances pouvaient intervenir avec des sociétés détenues directement ou indirectement par les parties et que chaque avance ferait l'objet d'un avenant définissant la durée, le taux et montant de l'avance ainsi que la société concernée.

Entre 2013 et 2015, aucune avance en compte courant n'a été consentie par la SNI à l'ex-Lafarge Ciments en vertu de cette convention, et inversement.

V.3.2.2 Conventions conclues par l'ex-Holcim Maroc

Convention de prise en charge des charges sociales du personnel expatrié avec Holcim France-Benelux / Haut Rhin

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd, membre du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et actionnaire de Holcim France-Benelux / Holcim Haut Rhin.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet la refacturation des charges sociales patronales du personnel expatrié entre les deux entités Holcim France-Benelux HGRS et ex-Holcim Maroc. En date du 29 juillet 2015, la société Holcim France Benelux a cédé ses créances à Holcim Haut Rhin.

Modalités essentielles : La date d'effet de cette convention est fixée à avril 2004, et est renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|-------|-------|-------|
| Produits comptabilisés | - | - | 700 |
| Charges comptabilisées | 3 100 | 4 600 | 1 800 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | - | 1 300 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au titre de cette convention, le solde de la créance s'élève à 2,5 MMAD au 31 décembre 2015, tandis que le solde de la dette s'élève à 6,8 MMAD à la même date.

Conventions de prestations informatiques avec Holcim Services EMEA, S.L.

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd, membre du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et administrateur de Holcim Services EMEA, S.L.

Nature et objet de la convention : Cette convention, signée le 1^{er} novembre 2003 et autorisée par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2003, a pour objet la rémunération de prestations informatiques réalisées par Holcim Services EMEA, S.L. pour le compte de l'ex-Holcim Maroc.

Modalités essentielles : La rémunération de cette assistance, est déterminée annuellement en fonction des prestations rendues. La date d'effet de cette convention, initialement prévue pour 2004, a été repoussée à l'exercice 2005.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------|--------|--------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | 17 800 | 21 300 | 15 300 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | 17 800 | 21 300 | 12 100 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Le solde de la dette inscrite dans les comptes de l'ex-Holcim Maroc au titre de cette convention s'élève à 3,5 MMAD au 31 décembre 2015.

Avenant au contrat d'assistance technique entre Holcim Technology et l'ex-Holcim Maroc

Nature et objet de la convention : L'ex-Holcim Maroc a signé le 28 août 2014 un avenant au contrat de franchise conclu le 09 août 2012 avec Holcim Technology Ltd. Cet avenant prend effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Modalités essentielles : Composantes du concept d'affaires : technologie, savoir-faire et marques Holcim et autres droits de propriété intellectuelle en marketing brevetés ou non.

La rémunération au titre de cette convention se présente comme suit :

- le pourcentage de franchise à payer par l'ex-Holcim Maroc sur ses ventes nettes de clinker s'élève à 1% du produit des ventes de clinker ;
- le pourcentage de franchise à payer par l'ex-Holcim Maroc sur ses ventes nettes hors clinker (y compris celles des sous-franchisés) à tout tiers ou entreprises associées (ceci inclut les ventes nettes à toutes entités commerciales du Groupe Holcim) est de 3,5%.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 ³² | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------------------|--------|--------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | 86 300 | 97 200 | 96 200 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | - | 83 300 |

Source : LafargeHolcim Maroc

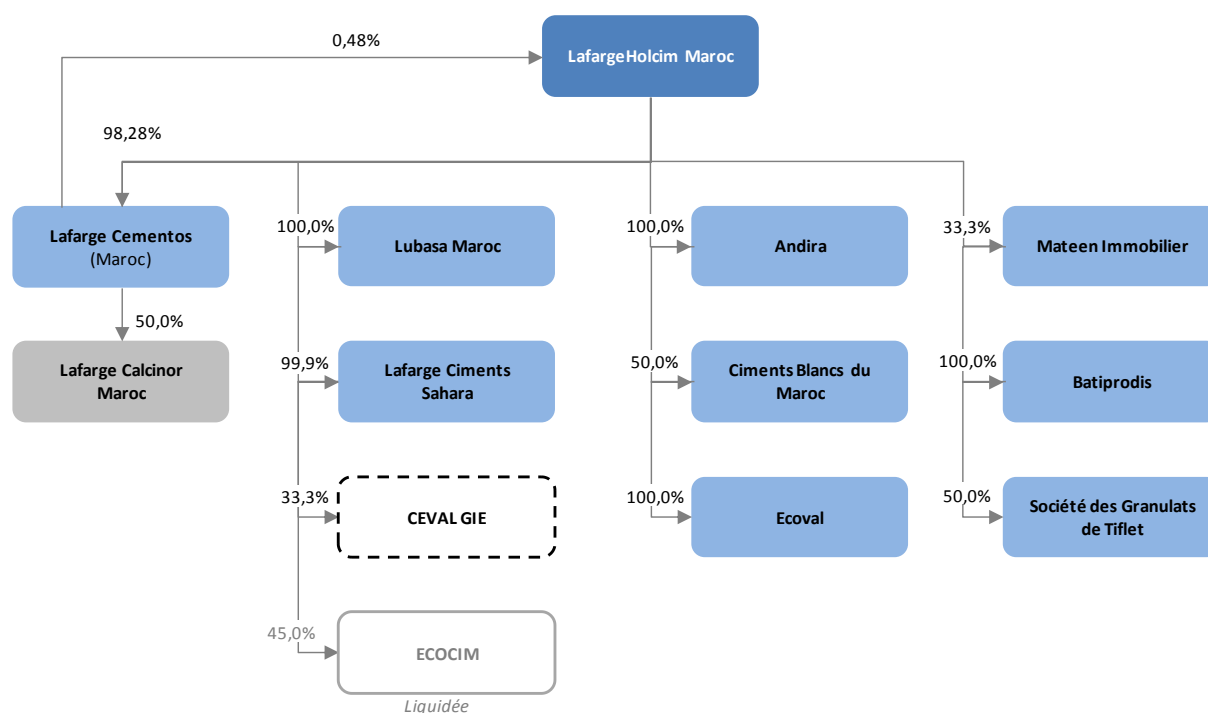
Le solde de la dette inscrite dans les comptes de l'ex-Holcim Maroc au titre de cette convention s'élève à 24,8 MMAD au 31 décembre 2015.

³² Au titre de la convention relative à l'exercice 2013

V.4. Filiales de LafargeHolcim Maroc

Au 30 septembre 2016, la structure juridique du groupe LafargeHolcim Maroc se présente comme suit :

Structure juridique du Groupe LafargeHolcim Maroc



Source : LafargeHolcim Maroc

V.4.1. Lafarge Cementos S.A.

Présentation

La fiche signalétique de la société Lafarge Cementos S.A. se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | LAFARGE CEMENTOS S.A. |
| Siège social | Ancienne route de Rabat – Km 19 BP 1530 - Tanger |
| Coordonnées | Tél: +212 5 39 393 339 Fax: +212 5 22 50 55 55 |
| Date de constitution | 1950 |
| Domaine d'activité | Fabrication et commercialisation de ciments |
| Capital social | 2 014 200 MAD divisé en 20 142 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 1 979 500 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 19 795 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 98,28% |
| Autres actionnaires et parts respectives dans le capital | 1,72 % détenu du capital par d'autres actionnaires nominatifs |

Source : LafargeHolcim Maroc

Lafarge Cementos, à l'origine dénommée Cementos Tanger SA (créée en octobre 1950) est issue de la fusion par absorption de Cementos Marroquies CMA par Cementos Tanger suivant les AGE du 5 novembre et du

3 décembre 1998. Depuis 2008, Lafarge Cementos opère en tant que station de broyage, s'approvisionnant en clinker auprès de l'ex-Lafarge Ciments.

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lafarge Cementos S.A. entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|--|---------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 204 872 | 234 069 | 202 107 | 14,3% | -13,7% | 122 657 |
| Dettes nettes | -1 130 | 61 384 | 62 233 | >100% | 1,4% | 9 572 |
| Chiffre d'affaires | 491 571 | 482 226 | 487 836 | -1,9% | 1,2% | 224 119 |
| Résultat net | 147 214 | 176 636 | 144 785 | 20,0% | -18,0% | 65 371 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Lafarge Ciments | 144 848 | 173 640 | 142 276 | 19,9% | -18,1% | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

V.4.2. Lubasa Maroc S.A.

Présentation

La fiche signalétique de la société Lubasa Maroc se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | LUBASA MAROC S.A. |
| Siège social | Angle Mohammed Diouri & Jamal Eddine Al Afghani, Imm n°1, Appt 2 - Kénitra |
| Coordonnées | Tél: +212 5 22 52 49 72 Fax: +212 5 39 393 357 |
| Date de constitution | 2011 |
| Domaine d'activité | Projet de cimenterie |
| Capital social | 1 000 000 MAD divisé en 10 000 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 999 600 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 9 996 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 99,96% |
| Autres actionnaires et parts respectives dans le capital | 4 actionnaires détenteurs d'une action de garantie chacun |

Source : LafargeHolcim Maroc

La société porte un projet de cimenterie dans la région de Zagotta (dans la province de Sidi Kacem), avec un bail sur un terrain de 200 ha auprès de la DAR (Direction des Affaires Rurales). Ce projet est à l'étude.

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lubasa Maroc entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|--|--------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | -6 300 | -11 717 | -17 002 | -86,0% | -45,1% | -17 318 |
| Dettes nettes | 22 | 22 | 22 | 0,0% | 0,0% | 22 |
| Chiffre d'affaires | - | - | - | Ns | Ns | - |
| Résultat net | -5 259 | -5 417 | -5 285 | -3,0% | 2,4% | -316 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Lafarge Ciments | - | - | - | Ns | Ns | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Lafarge Ciments S.A. et Lubasa Maroc

Néant.

V.4.3. Ecoval

Présentation

Installée en 2006 à 40 Km de Casablanca, Ecoval est une plateforme de prétraitement et de reconditionnement des déchets industriels.

Ecoval propose différentes prestations de valorisation des déchets industriels aux entreprises et aux collectivités locales dans un objectif de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts. Elle fournit également au groupe ex-Holcim Maroc des déchets traités pour être utilisés comme combustibles alternatifs dans son cycle de production. En 2015, Ecoval a traité 50 332 T de déchets industriels.

La fiche signalétique de la société Ecoval au 30 septembre 2016 se présente comme suit :

| | |
|--|--|
| Raison sociale | Ecoval |
| Siège social | Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf, Lot 37-38 Résidence du Jardin, 20190, Casablanca |
| Coordonnées | Tel : +212 (0) 5 22 58 60 00 Fax : +212 (0) 5 22 78 67 99 |
| Date de constitution | 2006 |
| Domaine d'activité | Société de prétraitement et de reconditionnement des déchets industriels |
| Capital social | 40 000 000 MAD répartis en 400 000 d'actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 40 000 000 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 400 000 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 100% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Ecoval entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|---|--------|--------|--------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 12 018 | 37 910 | 39 133 | >100% | 3,2% | 40 946 |
| Endettement net | 28 104 | 7 856 | -955 | -72,0% | <-100% | 2 152 |
| Chiffre d'affaires | 32 660 | 39 689 | 42 100 | 21,5% | 6,1% | 26 103 |
| Résultat net | 399 | 892 | 1 223 | >100% | 37,1% | 1 813 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Holcim Maroc | - | - | - | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Afin d'assainir sa situation financière, Ecoval a procédé en 2014 au renforcement de ses fonds propres. Cette opération intervient dans le but d'accompagner le développement de l'activité de la société.

L'amélioration l'endettement net de la société sur la période s'explique principalement par le remboursement des comptes courants d'associés accordés par l'ex-Holcim Maroc.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Holcim Maroc et Ecoval

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Avenant à la convention relative à la gestion environnementale des déchets de la cimenterie de l'ex-Holcim Maroc par Ecoval (Site de Settat)

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention écrite en date du 20 janvier 2015 fixe les conditions de gestion environnementale des déchets de la cimenterie de l'ex-Holcim Maroc. Les prestations confiées à Ecoval consistent notamment en la collecte de tous les déchets sur site, l'entretien de toutes les zones concernées par ces déchets, la pesée des déchets, l'acheminement des déchets pour valorisation et la gestion administrative des prestations.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 février 2015.

Modalités essentielles : Le coût de la prestation correspond à la différence entre revenus et coûts supportés par Ecoval suite à cette prestation, majorée d'une marge fixée à 10%. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 ³³ | 2014 ³⁴ | 2015 |
|------------------------|--------------------|--------------------|------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | 1 100 | 1 600 | 200 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | - | 200 |

Source : LafargeHolcim Maroc

³³ Au titre de la convention relative à l'exercice 2013

³⁴ Au titre de la convention relative à l'exercice 2014

Avenant à la convention de mise à disposition par Ecoval du déchiqueteur de pneus usagés à l'ex-Holcim Maroc

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention écrite en date du 2 janvier 2015, Ecoval Maroc procède à la mise à disposition de son déchiqueteur à l'ex-Holcim Maroc, et ce selon les conditions suivantes :

- Ecoval alimente la cimenterie de Settat en pneus usagés ;
- Ex-Holcim Maroc assure l'exploitation du déchiqueteur de pneus.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 février 2015.

Modalités essentielles : Le prix versé par l'ex-Holcim Maroc est désormais indexé sur le gigajoule et passe d'une redevance mensuelle de 410 MAD (HT) par tonne de pneus livrés par ECOVAL à 432 MAD (HT) par tonne. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 ³⁵ | 2014 ³⁶ | 2015 |
|------------------------|--------------------|--------------------|-------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | 1 100 | 769 | 1 700 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | - | 1 700 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Avenant à la convention relative au transfert des AFR entre Ecoval et l'ex-Holcim Maroc

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention écrite en date du 20 janvier 2015 fixe les conditions d'approvisionnement des cimenteries de l'ex-Holcim Maroc en combustibles et matières premières de substitution (AFR) pour optimiser le rendement de ses fours.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 février 2015.

Modalités essentielles : Cette convention prévoit l'introduction de nouvelles typologies de combustibles alternatifs et l'ajout de catégories de déchets dans les usines de Settat et de Fès. Les conditions financières dépendent d'un nouveau barème, en fonction de la nature de combustibles utilisés. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 ³⁵ | 2014 ³⁶ | 2015 |
|------------------------|--------------------|--------------------|-------|
| Produits comptabilisés | - | - | 2 500 |
| Charges comptabilisées | 1 300 | 3 244 | 6 200 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

³⁵ Au titre de la convention relative à l'exercice 2013

³⁶ Au titre de la convention relative à l'exercice 2014

Convention de sous location du siège social par l'ex-Holcim Maroc à Ecoval

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 novembre 2015 et a pour objet la sous location des bureaux à Ecoval.

Modalités essentielles : La convention couvre la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 12 août 2016, renouvelable par tacite reconduction par période triennale. Les conditions financières relatives à cette convention sont fixées à 1 000 MAD par mois.

Impacts de la convention : La société n'a constaté aucun produit dans les comptes au 31 décembre 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Contrat de bail du terrain El Gara entre l'ex-Holcim Maroc et Ecoval

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Le contrat conclu en date du 1^{er} janvier 2008, porte sur la location par l'ex-Holcim Maroc à Ecoval d'un terrain à El Gara.

Modalités essentielles : La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} janvier 2008, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|------|------|
| Produits comptabilisés | 627 | 627 | 600 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 700 |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

Renouvellement du cautionnement bancaire au profit de Ecoval

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Ex-Holcim Maroc, à travers un acte de cautionnement bancaire, se porte garante du remboursement en cas de défaillance de la société Ecoval de toute somme qu'elle devra à la banque BMCE Bank à concurrence d'un montant de 4 290 kMAD.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni en date du 2 février 2008.

Modalités essentielles : La date d'effet de cette convention est fixée au 2 février 2008, pour une durée indéterminée.

Impacts de la convention : Non applicable.

Convention d'avance en compte courant entre Ecoval Maroc et l'ex-Holcim Maroc

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société ex-Holcim Maroc peut allouer à Ecoval une avance de fonds sous forme de prêts.

Modalités essentielles : Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, soit 2,97% pour l'exercice 2015.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|-------|--------|-------|
| Produits comptabilisés | 553 | 832 | 200 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | 18 800 | 8 300 |
| Montants décaissés | 5 500 | 10 500 | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

Conventions d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, l'ex-Holcim Maroc effectue au profit de Ecoval des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

Modalités essentielles : La rémunération de cette assistance, est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimées pour chacune des filiales. La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} juillet 2005, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|------|------|
| Produits comptabilisés | 500 | 500 | 500 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 500 |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention de mise à disposition de personnel

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention, en date du 1^{er} juillet 2005 (applicable pour Ecoval à partir de 2008), détermine les conditions dans lesquelles l'ex-Holcim Maroc met à la disposition de ses filiales son personnel spécialisé lorsque ces dernières en expriment le besoin.

Modalités essentielles : Les salaires et charges social du personnel mis à disposition est pris en charge par Ecoval. Cette convention est à durée indéterminée.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|-------|-------|-------|
| Produits comptabilisés | 1 000 | 1 000 | 2 000 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 1 000 |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.4.4. Andira

Présentation

La société Andira était le propriétaire du terrain abritant l'ancien siège social de l'ex-Holcim Maroc et de certaines de ses filiales à Rabat. L'unique activité de la société Andira était la location de ce terrain à l'ex-Holcim Maroc avant sa cession fin 2014. A la veille de l'Opération, aucune décision n'a été retenue quant à l'avenir de la société.

La fiche signalétique de la société Andira se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|--|
| Raison sociale | Andira |
| Siège social | 55 avenue Ibnou Sinaa, appartement 8, Agdal, Rabat |
| Coordonnées | Tel : +212 (0) 5 37 68 94 21 Fax : +212 (0) 5 37 71 49 86 |
| Date de constitution | 1986 |
| Domaine d'activité | Activité immobilière |
| Capital social | 120 000 MAD répartis en 1 200 actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 120 000 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 1 200 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 100% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers d'Andira entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|---|-------|---------|-------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 664 | 37 822 | 4 379 | Ns | -88% | 4 354 |
| Endettement net | 1 747 | -33 175 | -313 | Ns | Ns | 312 |
| Loyers perçus | 110 | 55 | - | -50,0% | -100% | - |
| Résultat net | 52 | 37 158 | 158 | >100% | -100% | -25 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Holcim Maroc | - | 33 600 | - | Ns | -100% | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Entre 2014 et 2015, les agrégats financiers de la société Andira ont été impactés par la cession du siège de l'ex-Holcim Maroc à Rabat ainsi que du terrain à proximité.

Le montant de 4 379 MMAD restant en fonds propres à fin 2015 correspond aux réserves non distribuées de la société.

[Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Holcim Maroc et Andira](#)

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre l'ex-Holcim Maroc et Andira en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Aucune convention conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 n'est à mentionner.

[Flux financiers entre l'ex-Holcim Maroc et Andira](#)

Aucun flux financier n'a été constaté entre l'ex-Holcim Maroc et Andira au titre de l'exercice 2015.

Au titre de l'exercice 2014, Andira a constaté :

- un décaissement de 30 152 KMAD au titre de la convention d'acquisition des constructions du siège social de l'ex-Holcim Maroc par Andira ;
- un produit de cession de la construction du siège social et du terrain mitoyen au profit de la Banque Islamique de Développement pour 87 000 KMAD (64 000 KMAD pour le terrain abritant les bâtiments et 23 000 KMAD pour le terrain mitoyen) ;
- un produit de 55 KMAD au titre de la convention de location de terrain liant l'ex-Holcim Maroc et Andira.

Au titre de l'exercice 2013, Andira a constaté un produit de 110 KMAD au titre de la convention de location de terrain la liant à l'ex-Holcim Maroc.

V.4.5. Ciments Blancs du Maroc

[Présentation](#)

Ciments Blanc du Maroc est une société anonyme créée en 1985, en *joint-venture* entre la société CEMEX et l'ex-Holcim Maroc.

Son activité consiste en l'importation, le conditionnement et la distribution des ciments hydrauliques spéciaux et notamment les ciments blancs.

La fiche signalétique de la société se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|---|
| Raison sociale | Ciments Blancs du Maroc |
| Siège social | Porte N° 4, Quai des minerais port de Casablanca B.P. 11653 |
| Coordonnées | Tel : +212 (0) 5 22 54 12 19 Fax : +212 (0) 5 22 30 52 88 |
| Date de constitution | 1985 |
| Domaine d'activité | L'importation, le conditionnement et la distribution des ciments spéciaux, notamment le ciment blanc. |
| Capital social | 3 740 000 MAD répartis en 1 496 actions de 2 500 MAD chacune, libérées intégralement |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 1 870 000 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 748 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 50% |
| Autres actionnaires et parts respectives dans le capital | Cemex Espana SA détenant 50% du capital social de la société |

Source : LafargeHolcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Ciments Blancs du Maroc entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|---|--------|---------|--------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 10 608 | 12 676 | 13 454 | 19,5% | 6,1% | 12 529 |
| Endettement net | -681 | - 5 886 | -5 788 | Ns | 1,7% | 3 295 |
| Chiffre d'affaires | 58 315 | 55 399 | 53 181 | -5,0% | -4,0% | 30 333 |
| Ciment Blanc vendu (en kT) | 34 797 | 32 952 | 31 320 | -5,3% | -5,0% | 18 090 |
| Résultat net | 4 312 | 4 047 | 4 778 | -6,1% | 18,1% | 3 105 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Holcim Maroc | 2 250 | 2 024 | 2 000 | -10,0% | -1,2% | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre l'ex-Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Aucune convention conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 n'est à mentionner.

Flux financiers entre l'ex-Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc

Aucun flux financier n'a été constaté entre l'ex-Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

V.4.6. Mateen Immobilier S.A.R.L.

Présentation

Créée à l'issue d'une *joint-venture* entre l'ex-Holcim Maroc, la Société Marocaine de Promotion Immobilière Sotravo et le promoteur immobilier français ACM 2i, la société Mateen Immobilier S.A.R.L. est spécialisée dans le développement de projets immobiliers en ligne avec les principes de durabilité et de respect de l'environnement. L'ex-Holcim Maroc entend à travers cette *joint-venture* contribuer à l'amélioration des techniques et pratiques de construction au Maroc et connaître en profondeur l'un des principaux secteurs clients des activités ciment et BPE.

Mateen Immobilier S.A.R.L. a réalisé quatre programmes immobiliers dans le cadre d'un partenariat public privé conclu avec la société Al Omrane :

- 103 logements dans la ville nouvelle de Tamesna ;
- 164 logements à 140 kMAD à Benslimane ;
- 84 logements à 140 kMAD à El Jadida,
- 950 logements à Bouznika dont 258 logements à 140 kMAD.

A la veille de la présente Opération, l'ensemble des programmes immobiliers de Mateen Immobilier ont été développés et sont actuellement en cours de commercialisation.

La fiche signalétique de la société Mateen Immobilier S.A.R.L. se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|---|
| Raison sociale | Mateen Immobilier S.A.R.L |
| Siège social | 55 avenue Ibnou Sinaa, Apt 8, Agdal Rabat |
| Coordonnées | Tel : +212 (0) 5 37 68 94 21 Fax : +212 (0) 5 37 71 49 86 |
| Date de constitution | 2007 |
| Domaine d'activité | Promotion immobilière |
| Capital social | 4 000 000 MAD répartis en 40 000 actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 1 333 400 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 13 334 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 33,3% |
| Autres actionnaires et parts respectives dans le capital | ACM 2i et SOTRAVO détenant chacun 33,3% du capital social de la société |

Source : LafargeHolcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Mateen Immobilier S.A.R.L. entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|---|---------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Stocks (terrains et constructions en cours) | 338 071 | 303 022 | 266 898 | -10,4% | -11,9% | 257 515 |
| Fonds propres | 757 | 1 508 | -9 302 | 99,2% | Ns | -16 347 |
| Endettement net | 225 689 | 219 223 | 248 500 | -2,9% | 13,4% | 251 126 |
| Chiffre d'affaires | 32 287 | 98 837 | 43 528 | >100% | -56,0% | 10 688 |
| Résultat net | 45 | 751 | -10 812 | Ns | Ns | -7 045 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Holcim Maroc | - | - | - | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Le chiffre d'affaires de la société se rétracte en 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'engagement de procédures relatives à l'obtention des permis d'habitation en 2015 suite à l'achèvement des travaux de construction, entraînant ainsi la baisse du volume de biens écoulés sur la période. L'obtention ultérieure des permis d'habitation permettra d'augmenter les livraisons et d'absorber le report à nouveau négatif constitué.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Holcim Maroc et Mateen Immobilier S.A.R.L.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre l'ex-Holcim Maroc et Mateen Immobilier S.A.R.L. en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Renouvellement du cautionnement bancaire au profit de Mateen Immobilier SARL

Parties concernées : L'ex-Holcim Maroc, associée à 33,3% dans le capital de Mateen, Immobilier SARL.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de délivrer un acte de cautionnement bancaire solidaire entre les trois associés de la société Mateen Immobilier SARL.

Modalités essentielles : Le Conseil de Surveillance réuni le 31 mars 2011, avait autorisé le Directoire à l'effet de délivrer un acte de cautionnement bancaire solidaire entre les trois associés de la société Mateen Immobilier SARL et ce à hauteur de 70 MMAD au profit de BMCE Bank, en garantie du financement d'un emprunt d'un montant de 216 MMAD.

Le Conseil de Surveillance réuni le 29 janvier 2013, a décidé de renouveler cette autorisation, de même que le conseil d'administration de la société en date du 09 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration réuni le 28 novembre 2015, a autorisé l'octroi de l'acte de cautionnement délivré par les trois associés de la société Mateen Sarl, et ce, à hauteur d'un montant supplémentaire de 20 MMAD au profit de Attijariwafa bank, en garantie d'une facilité de caisse accordée portant sur le même montant en complément du prêt sollicité et dont le montant s'élève à 50 MMAD.

Impacts de la convention : Non applicable.

Convention d'avance en compte courant au profit de Mateen Immobilier

Parties concernées : L'ex-Holcim Maroc, associée à 33,3% dans le capital de Mateen Immobilier SARL.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société ex-Holcim Maroc peut allouer une avance de fonds sous forme d'avance en compte courant d'associés.

Modalités essentielles : Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances soit 2,97% pour 2015.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------|-------|------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | 20 000 | - | - |
| Montants décaissés | 10 000 | 3 500 | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.4.7. Batiprodis

Présentation

Créée en 2009, Batiprodis a développé un important réseau de distribution de matériaux de construction (ciments et autres matériaux) avec le concours de franchisés exclusifs.

A fin 2015, le réseau compte 209 franchisés et réalise 604 kT de ventes de ciments (soit 21,9% du total des volumes vendus par l'ex-Holcim Maroc). En outre, l'ex-Holcim Maroc a lancé deux nouveaux concepts de franchise : Batipro Bétons et Préfa. A fin 2015, 3 franchisés Batipro Préfa ont été recrutés et 2 pour la franchise Bétons.

Dans le cadre de sa politique commerciale, l'ex-Holcim Maroc a accordé à Batiprodis un complément de bonus de fin d'année de 45 MAD HT/T de ciment au titre des exercices 2013, 2014 et 2015. Il est à noter toutefois que cette remise est annulée au niveau des comptes consolidés de l'ex-Holcim Maroc, dans le cadre de l'élimination des opérations intragroupe.

La fiche signalétique de la société Batiprodis se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|--|
| Raison sociale | Batiprodis S.A. |
| Siège social | Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf, Lot 37-38 Résidence du Jardin, 20190, Casablanca |
| Coordonnées | Tel : +212 (0) 5 22 58 60 00 Fax : +212 (0) 5 22 78 67 99 |
| Date de constitution | 2009 |
| Domaine d'activité | Distribution |
| Capital social | 25 000 000 MAD répartis en 250 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 25 000 000 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 250 000 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 100% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Batiprodis entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|---|---------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 26 474 | 37 488 | 38 172 | 41,6% | 1,8% | 33 506 |
| Endettement net | -21 190 | -19 912 | 10 970 | 6,0% | >100% | 7 633 |
| Chiffre d'affaires | 822 646 | 798 184 | 756 581 | -3,0% | -5,2% | 371 867 |
| Résultat net | 20 214 | 11 014 | 11 934 | -45,5% | 8,4% | 7 083 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Holcim Maroc | - | 11 250 | 11 750 | Ns | -100% | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Holcim Maroc et Batiprodis

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Convention de sous-location du siège social par l'ex-Holcim Maroc à Batiprodis

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 novembre 2015 et a pour objet la sous location des bureaux à Batiprodis.

Modalités essentielles : La convention couvre la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 12 août 2016, renouvelable par tacite reconduction par période triennale. Les conditions financières relatives à cette convention sont fixées à 1 000 MAD par mois.

Impacts de la convention : La société n'a constaté aucun produit dans les comptes au 31 décembre 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention relative à la commercialisation de ciment de l'ex-Holcim Maroc par Batiprodis

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance réuni en date du 2 février 2009, l'ex-Holcim Maroc vendra du ciment en sac et en vrac à Batiprodis aux conditions normales de marché tout en la faisant bénéficier de l'ensemble des remises dont bénéficient les distributeurs de l'ex-Holcim Maroc.

Cette convention a également pour objet d'arrêter le montant de la prestation versée à la société Batiprodis S.A. pour la commercialisation du ciment de l'ex-Holcim Maroc à travers son réseau de distribution et sous l'enseigne Batiprodis Distribution.

Modalités essentielles : Les prix de transfert du ciment (hors remise de fin d'année) sont fixés aux conditions normales de marché. Au titre de cette convention, Batiprodis S.A. percevra de l'ex-Holcim Maroc un montant forfaitaire de 15 MAD HT par tonne de ciment. La date d'effet de cette convention est fixée au 2 février 2009, et ce, pour une durée indéterminée.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------|-------|---------|
| Produits comptabilisés | - | - | 539 000 |
| Charges comptabilisées | 10 600 | 9 900 | 9 300 |
| Montants encaissés | - | - | 792 000 |
| Montants décaissés | - | - | 10 300 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention d'avance en compte courant entre l'ex-Holcim Maroc et Batiprodis

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société ex-Holcim Maroc peut allouer à Batiprodis une avance de fonds sous forme d'avance en comptes d'associés.

Modalités essentielles : L'ex-Holcim Maroc alloue une enveloppe à Batiprodis dont le montant peut s'élever jusqu'à concurrence de 40 MMAD. Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, soit 2,97% pour l'exercice 2015.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|------|--------|
| Produits comptabilisés | - | - | 490 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 25 000 |
| Montants décaissés | - | - | 65 000 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention de location de terrain entre l'ex-Holcim Maroc et Batiprodis

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société ex-Holcim Maroc loue à sa filiale Batiprodis la fraction de terrain d'une superficie approximative de 6 000 m² faisant partie de la propriété dite Bouzaa Feddan Lahrira (terrain attenant à la carrière de Benslimane).

Modalités essentielles : Le prix du loyer est fixé à 5 500 MAD HT par mois. La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} novembre 2014 et ce pour une durée de 5 ans.

Impacts de la convention : Aucun produit n'a été constaté par l'ex-Holcim Maroc au titre de cette convention sur les exercices 2013 à 2015.

Conventions d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, l'ex-Holcim Maroc effectue au profit de Batiprodis des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

Modalités essentielles : La rémunération de cette assistance, est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimées pour chacune des filiales.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|------|------|
| Produits comptabilisés | 500 | 500 | 500 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 500 |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

Convention de mise à disposition de personnel

Parties concernées : M. Dominique Drouet, Président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Cette convention, en date du 1^{er} juillet 2005 (applicable pour Batiprodis à partir de 2010), détermine les conditions dans lesquelles l'ex-Holcim Maroc met à la disposition de ses filiales son personnel spécialisé lorsque ces dernières en expriment le besoin.

Modalités essentielles : Les salaires et les charges sociales du personnel mis à disposition sont pris en charge par Batiprodis. Cette convention est à durée indéterminée.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|-------|--------|--------|
| Produits comptabilisés | 7 800 | 11 800 | 12 000 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | 16 000 |
| Montants décaissés | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.4.8. Société Des Granulats de Tiflet

Présentation

Créée en 2011, Société Des Granulats de Tiflet (SDGT) est une société de production de granulats développée en *joint-venture* avec le groupe Colas.

La fiche signalétique de la Société Des Granulats de Tiflet se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

| | |
|--|---|
| Raison sociale | Société Des Granulats de Tiflet |
| Siège social | Lotissement la colline 2 lot 37-38 Résidence du Jardin Im 4A Sidi Maârouf 3&4 ème étage 20 190 Casablanca |
| Coordonnées | Tel : +212 (0) 5 22 58 60 00 Fax : +212 (0) 5 22 78 67 99 |
| Date de constitution | 2011 |
| Domaine d'activité | Société de production et de vente de granulats |
| Capital social | 2 000 000 MAD répartis en 20 000 actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement |
| Montant du capital détenu par LafargeHolcim Maroc | 1 000 000 MAD |
| Nombre d'actions détenues par LafargeHolcim Maroc | 10 000 actions |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par LafargeHolcim Maroc | 50% |
| Autres actionnaires et parts respectives dans le capital | Colas du Maroc, détenant 50% du capital social de la société |

Source : LafargeHolcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la Société Des Granulats de Tiflet entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|---|--------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | -8 626 | -11 248 | -13 604 | -30,4% | -20,9% | 2 102 |
| Endettement net | 53 218 | 56 211 | 49 092 | 5,6% | -12,7% | 17 204 |
| Chiffre d'affaires | 10 754 | 22 754 | 18 360 | >100% | -19,3% | 10 575 |
| Résultat net | -6 114 | -2 621 | -2 356 | 57,1% | 10,1% | -533 |
| Dividendes perçus** par l'ex-Holcim Maroc | - | - | - | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

La situation nette de la Société Des Granulats de Tiflet étant inférieure au quart du capital social, et conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur la S.A., une opération de recapitalisation de la société a été réalisée le 2 février 2016 pour un montant de 16 240 000 MAD (par reconversion d'une partie des comptes courants de la société). Cette augmentation de capital a été réalisée à parts égales par les actionnaires de la SDGT. Une opération accordéon a été réalisée par la suite portant ainsi le montant des capitaux propres de la Société Des Granulats de Tiflet à 5 MMAD.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre l'ex-Holcim Maroc et la Société Des Granulats de Tiflet

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre l'ex-Holcim Maroc et la Société des Granulats de Tiflet en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention d'avances en compte courant au profit de SDGT

Parties concernées : M. Dominique Drouet, président du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc et membre du Conseil d'Administration de la SDGT.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société ex-Holcim Maroc peut allouer une avance de fonds sous forme d'avance en comptes d'associés. Cette convention autorisée le 23 mai 2012 arrête le montant de l'avance en compte courant à 15 MMAD par associé.

Modalités essentielles : Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, soit 2.97% pour 2015.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|------|-------|------|
| Produits comptabilisés | - | 531 | 500 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | - | 3 000 | 500 |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.4.9. Autres filiales

Lafarge Calcinor Maroc S.A.S

Lafarge Calcinor Maroc est une société anonyme simplifiée détenue à 50% par Lafarge Cementos S.A. (elle-même filiale à 98,28% de l'ex-Lafarge Ciments), et à 50% par Calcinor Espagne.

Créée en 2009, la société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de chaux. Elle dispose à cet effet d'une capacité de production de 180 kT, avec un premier four de 80 kT construit en 2011, et un deuxième four de 100 kT construit en 2013.

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lafarge Calcinor Maroc entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|--|---------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 171 517 | 172 256 | 177 699 | 0,4% | 3,2% | 183 227 |
| Dettes nettes | 127 534 | 97 076 | 64 296 | -23,9% | -33,8% | 52 530 |
| Chiffre d'affaires | 60 236 | 73 583 | 92 123 | 22,2% | 25,2% | 46 344 |
| Résultat net | 1 937 | 739 | 5 443 | -61,8% | >100% | 5 528 |
| Dividendes perçus** par Lafarge Cementos | - | - | - | Ns | Ns | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

CEVAL (GIE)

CEVAL est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) sans capital, créé en juillet 2013 à parts égales (25% respectivement) entre l'ex-Lafarge Ciments, l'ex-Holcim Maroc, Asment Temara et Ciments du Maroc.

D'après les statuts du GIE, les membres du groupement bénéficient de droits identiques. Suite à leur fusion, l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc ne forment plus qu'une seule entité légale et représentent donc le tiers (33,33%) des droits au sein du groupement CEVAL.

Le groupement est chargé de la gestion et de l'organisation de l'enlèvement et de la distribution de cendres volantes au profit de ses membres pour la fabrication de ciments, de clinker et autres produits connexes. Il procède à l'achat de cendres volantes auprès de TAQA Morocco en vertu d'un contrat initialement passé par l'ex-Lafarge Ciments puis cédé au GIE, chaque membre s'étant engagé à reprendre les cendres selon une répartition arrêtée dans le règlement intérieur du groupement.

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de CEVAL entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|--------------------|-------|--------|--------|------------|------------|----------|
| Dette nette | 173 | -102 | -1 706 | <-100% | >100% | -649 |
| Chiffre d'affaires | 7 126 | 39 921 | 52 866 | >100% | 32,4% | 37 478 |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Comptes provisoires

ECOCIM

Ecocim est une société anonyme simplifiée créée le 11 octobre 2007 avec un capital de 2 000 000 MAD, réparti entre l'ex-Lafarge Ciments à hauteur de 45%, Ciments du Maroc à hauteur de 30% et Asment de Témara à hauteur de 25%.

L'objet de cette société était d'assurer la collecte, l'importation, le transport, le traitement, et le recyclage de déchets en combustibles de substitution en vue de leur valorisation dans les fours des cimenteries de ses actionnaires.

La société a été dissoute par anticipation suivant l'AGE du 24 décembre 2013, et la clôture de la liquidation a été prononcée suivant l'AGE des actionnaires en date du 3 juillet 2015.

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de ECOCIM sur la période 2013-2015 :

| En kMAD | Du 01/01/13 au 24/12/2013* | Du 25/12/13 au 31/03/2014* | Du 25/12/14 au 01/07/2015* |
|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Fonds propres | 3 315 | 3 203 | 3 015 |
| Dette nette | -2 327 | -3 571 | -3 015 |
| Chiffre d'affaires | 26 687 | 0 | 0 |
| Résultat net | -6 995 | -112 | -315 |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) L'AG ayant décidé la liquidation de Ecocim s'est tenue le 24/12/2013, date correspondant au bilan de liquidation de la société. Les états financiers présentés sur les années 2014 et 2015 reflètent les quelques opérations qui ont été passées au-delà de la date de liquidation.

Lafarge Ciments Sahara

Lafarge Ciments Sahara est une société anonyme simplifiée créée le 1^{er} juillet 2016 avec un capital de 300 000 MAD. Elle est détenue à hauteur de 99,97% par LafargeHolcim Maroc et par Lafarge Maroc à hauteur de 0,03%.

Cette société vise l'exploitation d'une station de broyage de ciment qui est en cours de construction au sud ouest de la ville de Laâyoune. Cette unité aura une capacité de 200 000 T/an de ciment et devrait être mise en service au 2^e trimestre de l'année 2017.

V.5. Autres conventions réglementées

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre l'ex-Holcim Maroc et la Foncière des matériaux en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention de portage entre l'ex-Holcim Maroc et Messieurs Youssefi Ennadifi et Abdeljalil El Hassani Sbai

Parties concernées : Monsieur Abdeljalil El Hassani Sbai est l'un des associés et cogérants de la société La Foncière des Matériaux SARL, et membre du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc.

Nature et objet de la convention : Cette convention de portage avec les associés et cogérants de la société La Foncière des Matériaux SARL, autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 novembre 2012 a pour effet :

- d'acquérir aux charges, conditions et prix que l'ex-Holcim Maroc leur indiquera, tous immeubles agricoles ou à vocation agricole situés à l'extérieur des périmètres urbains qui leur seront désignés par l'ex-Holcim Maroc ;
- de procéder à toutes démarches et effectuer toutes les formalités légalement requises pour régulariser les acquisitions au nom de La Foncière des Matériaux pour qu'elle en soit pleinement et valablement propriétaire.

Modalités essentielles : L'ex-Holcim Maroc mettra à la disposition de la société, sous forme de prêts, les fonds suffisants pour le paiement du prix de vente ainsi que pour le règlement des frais et honoraires y afférents. L'ex-Holcim Maroc prend à sa charge tous les risques pouvant naître des opérations d'acquisition et de rétrocession.

Impacts de la convention : Non applicable.

Contrat de prêt in fine entre l'ex-Holcim Maroc et La Foncière des Matériaux

Parties concernées : Monsieur Abdeljalil El Hassani Sbai est l'un des associés et cogérants de la société La Foncière des Matériaux SARL et membre du Conseil d'Administration de l'ex-Holcim Maroc.

Nature et objet de la convention : Ces contrats de prêts permettront à la société La Foncière des Matériaux SARL d'acquérir pour son compte plusieurs terrains autour de sites de production de l'ex-Holcim Maroc. Les prêts sont aussi bien destinés à :

- la régularisation des transactions (compromis ou contrats de cession de terrains assortis de conditions suspensives) déjà effectués par l'ex-Holcim Maroc et pour lesquels l'administration a refusé l'octroi de l'attestation de vocation non agricole ;
- l'acquisition de nouveaux terrains définis dans le cadre du plan général d'acquisition.

Modalités essentielles : Le montant global du prêt est de 100 MMAD, débloqué au fur et à mesure des acquisitions. Ce prêt porte intérêt au taux moyen de 5,5% l'an. En garantie de remboursement du prêt, La Foncière des Matériaux consent au profit de l'ex-Holcim Maroc une hypothèque de 1er rang sur les terrains acquis, du montant total de chaque prêt.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|--------|--------|------|
| Produits comptabilisés | 916 | 499 | - |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | 56 700 | 27 700 | - |
| Montants décaissés | 19 800 | 900 | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.6. Activités de LafargeHolcim Maroc

LafargeHolcim Maroc est un groupe industriel spécialisé dans la production et la commercialisation de ciment et de tous matériaux de construction ainsi que de tous agrégats et liants hydrauliques pouvant être employés

dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment, les bétons, les granulats et la chaux.

V.6.1. Ciment

La production de ciment est, historiquement, le cœur de métier de LafargeHolcim Maroc. Le ciment est le plus utilisé des liants hydrauliques. Il entre dans la composition du béton, auquel il confère notamment sa résistance. C'est un matériau de construction de haute qualité, économique, et utilisé dans les projets de construction du monde entier.

L'outil industriel de LafargeHolcim Maroc est composé de six cimenteries et de deux centres de broyage, couvrant les principaux marchés marocains (Grand Casablanca, Nord, Centre, Oriental...). LafargeHolcim Maroc a par ailleurs lancé un projet de nouvelle cimenterie dans la région du Souss ainsi qu'une station de broyage dans la région de Laâyoune.

Les cimenteries de LafargeHolcim Maroc se distinguent par leurs performances à l'échelle mondiale au niveau du groupe LafargeHolcim. En outre, toutes les usines de LafargeHolcim Maroc sont certifiées ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement).

Par ailleurs, pour les besoins de ses usines de ciment, LafargeHolcim Maroc exploite des carrières de matières premières :

- l'usine de Bouskoura exploite depuis 1983 une carrière pour ses besoins en calcaire et schiste, d'une capacité de production annuelle de 4 000 kT. Le calcaire et les schistes servent à la production du clinker. Le calcaire est ajouté comme additif pour la production du ciment. Le permis d'exploitation de cette carrière est détenu par LafargeHolcim Maroc ;
- la cimenterie de Meknès exploite trois carrières, dont le permis d'exploitation est détenu directement par LafargeHolcim Maroc :
 - ✓ deux carrières de calcaire à la commune de Dkhissa (Zone D & Zone 4), qui exploitent un gisement de calcaire et alimentent l'usine de Meknès ;
 - ✓ une carrière de pouzzolane à la commune rurale de Timehedet (province d'Ifrane) qui alimente l'usine par la pouzzolane utilisée pour la fabrication du ciment.
- l'usine de Tétouan, pour ses besoins en calcaire et pélites, exploite une carrière de calcaire ainsi qu'une carrière de pélites en appoint aux achats externes de pélites (entrant dans la production du clinker). Les permis d'exploitation de ces deux carrières sont détenus par LafargeHolcim Maroc ;
- l'usine d'Oujda exploite pour ses besoins en calcaire et en argile, une carrière calcaire située à proximité de l'usine et une carrière argile située à 7 km de l'usine. L'usine exploite également une carrière de pouzzolane située à 30 km de l'usine. Les permis d'exploitation de ces deux carrières sont détenus par LafargeHolcim Maroc ;
- l'usine de Fès exploite pour ses besoins en calcaire et en schistes, une carrière calcaire située à proximité de l'usine et une carrière schistes située à Bhalil dans la région de Séfrou à 35 km de l'usine. Les permis d'exploitation de ces deux carrières sont détenus par LafargeHolcim Maroc ;
- l'usine de Settat exploite pour ses besoins en calcaire et en schistes, une carrière calcaire située à proximité de la localité de Sidi Hajjaj et une carrière schistes située dans la localité de Riah. Les permis d'exploitation de ces deux carrières sont détenus par LafargeHolcim Maroc.

V.6.2. Granulats

Les granulats sont des fragments de roche de différentes tailles. Ils remplissent 3 fonctions principales : le soutien, grâce à leur résistance, le remplissage et l'embellissement. Ils constituent la substance naturelle la plus consommée dans le monde.

Extraits des carrières, ils sont concassés puis calibrés pour donner une multitude de produits (graviers, gravillons, sable, etc.) et autant d'usages (construction de routes, autoroutes et voies ferrées, remblais, bunkers de golfs, plages de loisirs, revêtement de terrains de sport, etc.). Ils peuvent également être mélangés à un liant : avec du ciment pour faire du béton, avec du bitume pour produire des enrobés.

LafargeHolcim Maroc exploite quatre carrières de granulats et une unité de concassage, qui fournissent une gamme variée de produits (sables, graves routières et graviers pour béton et enrobé) :

- carrière Gravel à Sahel Oulad Hriz : exploite un gisement de quartzite et fournit le marché du Grand Casablanca. D'une capacité annuelle de 700 kT, la carrière de Gravel sert les acteurs routiers de référence ainsi que les clients BTP. Le permis d'exploitation de cette carrière est détenu directement par LafargeHolcim Maroc ;
- carrière granulats dans la région de Benslimane : démarrée en 2002, cette carrière dispose d'une capacité annuelle de 750 kT. Son permis d'exploitation est détenu par LafargeHolcim Maroc ;
- carrière granulats de Skhirat : démarrée en 2009, cette carrière, d'une capacité annuelle de 300 kT, est en arrêt momentané d'exploitation depuis le second semestre 2014 et ce, pour des raisons administratives que LafargeHolcim Maroc s'atèle à lever dans les meilleurs délais ;
- station de concassage de Tiflet : démarrée en décembre 2012, la station de concassage de Tiflet est située sur un gisement alluvionnaire. D'une capacité annuelle de 300 kT, elle fournit les marchés de Rabat et de Meknès en sable de qualité, et est destinée particulièrement aux activités du béton prêt à l'emploi et à la préfabrication. Sur cette carrière, le permis d'exploitation est détenu par un partenaire.

En outre, à travers la Société des Granulats de Tiflet (SDGT), une société développée en joint-venture avec le groupe Colas, le groupe LafargeHolcim Maroc participe également à l'exploitation d'une carrière de granulats basée à Tiflet, d'une capacité annuelle de 400 kT.

Par ailleurs, un projet de carrière à Tétouan concernant un gisement de calcaire massif, dont LafargeHolcim Maroc détient les permis d'exploitation, est actuellement à l'arrêt à cause de l'opposition des riverains (carrière Tamazakt).

V.6.3. Béton prêt à l'emploi

Le béton prêt à l'emploi est l'un des débouchés importants des industries du ciment et des granulats. Au 30 septembre 2016, LafargeHolcim Maroc est présente sur 32 sites béton (20 sites réseau et 12 sites mobiles).

LafargeHolcim Maroc fournit à ses clients des solutions bétons adaptées à leurs besoins (bétons normalisés et bétons spéciaux), ainsi que des conseils utiles dans leur usage. Le béton prêt à l'emploi est livré sur les chantiers, transport inclus. Les camions assurent les livraisons depuis les centrales vers le chantier de destination, dans un rayon de 25 km. Le transport du béton par camions-toupies est sous-traité par LafargeHolcim Maroc à des prestataires de service externes.

LafargeHolcim Maroc propose également à ses clients un ensemble de services associés qui concernent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité bétons :

- centrales mobiles : disposant d'un parc de plusieurs centrales dotées de malaxeurs de capacité différentes (1 à 3 m³), LafargeHolcim Maroc propose des solutions produits et matériels adaptées à la réalisation de chantiers importants ou trop éloignés d'une centrale fixe. Ces centrales mobiles permettent ainsi de

réaliser de grands chantiers d'infrastructures mais aussi des chantiers de logements (pour des programmes de construction de plus de 1 000 appartements) ;

- pompage : la pompe à béton permet des coulages rapides pour tous les types de chantiers. Elle est indispensable pour des coulages inaccessibles avec les moyens habituels de mise en œuvre. LafargeHolcim Maroc ne dispose pas de pompes à bétons en propre, ces pompes étant en sous-traitance. Le coulage du béton est réalisé par les ouvriers de chaque chantier ;
- solution « Fourni-posé » : LafargeHolcim Maroc offre à ses clients la solution de bétons décoratifs Artevia® en Fourni-posé. Cette solution clé en main comprend la fourniture du béton prêt à l'emploi Artevia® et le service de mise en œuvre (ou pose) de ce béton à travers son réseau d'applicateurs agréés (Artevia Pro). Ce réseau de professionnels est constitué de partenaires (sous-traitants) formés qui ont pour objectif de veiller à une mise en œuvre dans les règles de l'art des bétons esthétiques Artevia®. Ainsi, pour la réalisation de ces revêtements décoratifs, le client a un seul interlocuteur, en l'occurrence LafargeHolcim Maroc, pour la fourniture et la mise en œuvre de cette solution constructive béton ;
- contrôle qualité : LafargeHolcim Maroc a mis en place un réseau de laboratoires régionaux et un laboratoire central afin d'assurer un suivi régulier de la performance des bétons fournis. Les clients peuvent ainsi bénéficier à la demande d'un service de contrôle supplémentaire des bétons livrés sur leurs chantiers avec une traçabilité documentée ;
- assistance technique : accompagnement dans la réalisation des chantiers.

V.6.4. Chaux

A travers Lafarge Calcinor Maroc, joint-venture à 50/50 entre Calcinor Espagne et Lafarge Cementos (filiale à 98,28% de LafargeHolcim Maroc), le groupe LafargeHolcim Maroc est également actif dans la production de la chaux, avec une usine à Tlat Loulad.

Conçue selon les meilleurs standards internationaux, cette usine est la seule unité de production industrielle de chaux au Maroc. Sa capacité de production atteint 180 kT ce qui lui permet de répondre à la croissance de la demande en provenance des aciéries et de servir d'autres secteurs d'activités. La chaux est en effet utilisée dans plusieurs industries, notamment la sidérurgie, l'agriculture, l'activité minière, la construction, le traitement des sols pour stabilisation et l'environnement (traitement de l'eau, traitement des boues...).

V.6.5. Description des cycles de production

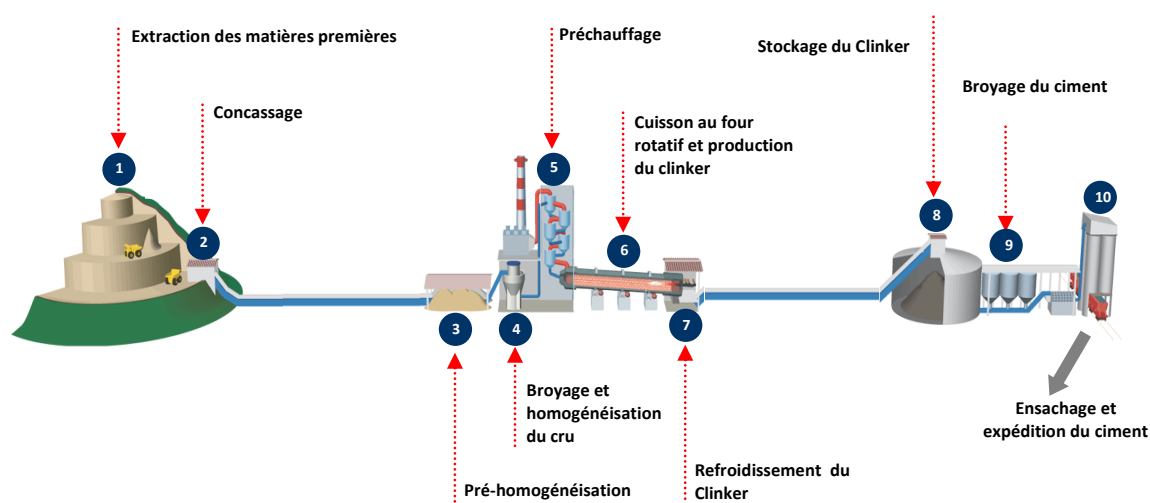
Procédé de production du ciment

La production du ciment s'opère selon un processus en six étapes :

- extraction des matières premières (à grande majorité locales et extraites en propre) ;
- concassage et pré-homogénéisation des matières crues ;
- broyage et homogénéisation de la farine crue ;
- production du clinker ;
- broyage du ciment ;
- ensachage et expédition du ciment.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du ciment par LafargeHolcim Maroc :

Processus de production du ciment



1 – Carrières

2 – Concasseur

3 – Hall de stockage et pré-homogénéisation

4 – Broyeurs horizontaux boulets ou verticaux à galets

5 – Tour de préchauffage

6 – Four rotatif de clinkérisation

7 – Refroidisseur à Clinker

8 – Silos de stockage du Clinker

9 – Broyeur à ciment

10 – Dispositif logistique

Source : LafargeHolcim Maroc

Extraction des matières premières

Le ciment est fabriqué à partir de quatre composantes chimiques principales : carbonates de calcium, alumine, silice et oxyde de fer. Ces éléments se trouvent généralement dans la nature sous forme de calcaire, de marnes, d'argiles, de schistes, de minerai de fer et de sable.

Constituant la matière première principale, le calcaire est extrait d'une carrière située à proximité de l'usine pour réduire les coûts de transport.

Les argiles, les marnes ou les schistes constituent la matière première secondaire. Ceux-ci sont extraits dans des carrières situées dans les environs de l'usine.

Le minerai de fer et le sable, sont des matières de correction utilisées dans de faibles proportions. Ils sont exploités dans des carrières relativement éloignées de l'usine ou livrés par des fournisseurs.

L'exploitation de carrière se fait par utilisation d'explosif et par ripage par des pelles mécaniques. Plusieurs fronts d'une hauteur moyenne de 10m peuvent être exploités en même temps pour assurer la qualité et la quantité des matières premières demandées.

Pour faciliter l'exploitation, les carrières sont dotées de logiciels de modélisation qui permettent d'améliorer la qualité des produits exploités et optimiser les ressources.

Des contrôles trimestriels sont réalisés dans les carrières par les autorités compétentes afin de vérifier la conformité réglementaire et le respect du cahier de charge environnemental.

Concassage et pré-homogénéisation des matières crues

Concassage

Extraites sous forme de bloc de grosse dimension, les matières premières extraites des carrières sont concassées afin de faciliter leur transformation et leur manutention pour les étapes postérieures.

Les concasseurs utilisés dans les usines de LafargeHolcim Maroc sont à impact à battoirs ou marteaux. Ce type de concasseur est adapté aux caractéristiques initiales et finales des matières à concasser.

Les matières premières sont transportées par des engins mécaniques (pelles mécaniques, pelles à chenilles, camions bennes, etc.) lors des phases d'extraction et d'alimentation du concasseur, ainsi que pour l'acheminement des ajouts.

Pré-homogénéisation

Les matières premières concassées sont contrôlées par des tours d'échantillonnage ou des analyseurs on-line (équipements spécifiques de contrôle de qualité des flux de matières premières par la technique de l'Activation neutronique Prompt gamma (PGNAA) avant d'être acheminées vers un hall de stockage et de pré-homogénéisation. Cette opération permet d'améliorer l'homogénéité de la matière et de réduire les fluctuations du procédé.

Broyage et homogénéisation de la farine crue

Broyage

La matière crue est constituée d'un mélange des différentes matières premières et de correction dans des proportions qui sont définies suivant les valeurs des modules chimiques du cru. Ces proportions sont contrôlées par des systèmes de dosage qui sont étalonnés et calibrés d'une façon périodique.

En général, la matière crue est constituée de 70% à 75% de calcaire, 20% à 25% d'argile, de marne ou de schistes et 1% à 5% de matières de corrections. Le dosage des différentes composantes est systématisé de manière automatique à l'entrée du broyeur.

Ce mélange est broyé et séché dans un broyeur horizontal à boulets ou vertical à galets. Cette opération de broyage permet de réduire la granulométrie du mélange.

Le séchage de la matière crue à l'intérieur du broyeur est assuré par les gaz chauds du four. Ces gaz sont ensuite dépoussiérés dans un filtre à manches puis évacués via la cheminée dans l'atmosphère. Le séchage permet de réduire l'humidité de la farine à moins de 1%.

Homogénéisation

A la sortie du broyeur cru, le mélange des matières broyées, appelé farine crue est stocké dans un ou plusieurs silos de stockage et d'homogénéisation.

Dans ces silos, la farine crue est homogénéisée par soufflage d'air sur-pressé. Cette opération permet d'améliorer la régularité des caractéristiques de la farine crue afin d'obtenir une meilleure stabilité du procédé de cuisson et avoir ensuite un clinker de qualité régulière.

La farine crue est ensuite acheminée vers un dispositif constitué d'une tour de préchauffage et d'un four afin d'entamer la phase de clinkérisation.

Production du clinker

Le clinker est un produit artificiel obtenu par la cuisson de la farine crue dans un four rotatif. La production du clinker se fait en quatre étapes :

- le séchage et le préchauffage de la farine crue ;

- la décarbonatation partielle de la farine crue ;
- la clinkérisation ;
- le refroidissement du clinker.

Séchage et préchauffage

La farine crue est introduite et dosée au pied de la tour de préchauffage. Par la suite, elle est manutentionnée jusqu'au haut de la tour où elle est introduite au niveau du quatrième ou du cinquième étage.

Dans la tour de préchauffage, la farine crue avance du haut vers le bas et se mélange avec les gaz chauds du four circulant dans le sens inverse. Ce procédé permet de préchauffer la farine crue jusqu'à une température de près 800 °C au pied de la tour et de provoquer la première transformation (décarbonatation partielle) de ses principaux composants chimiques (carbonates, silicates, aluminates, etc.).

Clinkérisation (production du clinker)

La farine crue, qui a été partiellement décarbonatée dans la tour de préchauffage, est introduite dans un four rotatif pour entamer le processus de clinkérisation.

La clinkérisation consiste en la combinaison des principaux composants de la farine crue (carbonates, silicates, aluminates, etc.) sous l'effet de la chaleur du gaz du four (1 400 °C), pour former des minéraux artificiels qui confèrent au clinker ses propriétés hydrauliques. Les proportions de ces minéraux doivent rester dans des limites définies afin d'assurer une bonne qualité du clinker.

Le four rotatif constitue la pièce maîtresse d'une cimenterie. C'est un cylindre en acier reposant sur des stations de roulement, garni intérieurement par des produits réfractaires et animé d'un mouvement de rotation. L'avancement de la matière à l'intérieur du four est assuré par la rotation et la pente du four.

L'énergie thermique nécessaire pour assurer la cuisson de la farine crue dans le four, est produite par la combustion du petcoke qui est introduit dans le four par :

- une tuyère spéciale située en aval du four (dans le cas d'un four sans précalcinateur).
- par la tuyère et un précalcinateur situé à un niveau bas de la tour de préchauffage (dans le cas d'un four avec précalcination)

En plus du petcoke, des combustibles alternatifs peuvent être utilisés (huiles usagées, pneus déchiquetés, grignons d'olive etc.) en vue de réduire les coûts de l'énergie thermique en minimisant l'usage des combustibles nobles d'origine fossile.

Refroidissement du clinker

A la sortie du four, le clinker est introduit dans un refroidisseur à ballonnets ou à grilles où il est refroidi jusqu'à une température de 80°C - 120 °C. Cette opération permet de récupérer la chaleur du clinker pour la réutiliser dans la combustion et aussi de faciliter sa manutention jusqu'aux silos de stockage.

Broyage du ciment

Le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, pouzolanne, cendres volantes...) sont introduits au niveau d'un broyeur horizontal à boulets ou vertical à galets, dans des proportions prédéfinies pour subir des efforts mécaniques du broyage et produire ainsi le ciment dont la finesse évolue de 2 800 à 4 000 cm²/g.

Le dosage du clinker, du gypse et des ajouts se fait à l'entrée du broyeur par un système de dosage automatique.

Les caractéristiques des différentes lignes de gamme de ciment obtenues sont conformes aux normes marocaines de production du ciment. Cette conformité est assurée grâce à des dosages mesurés et des tests de laboratoire effectués tout au long du processus de production.

Plusieurs qualités de ciment sont produites par les usines de LafargeHolcim Maroc : CPJ35, CPJ45, CPJ55, CPJ65, Dwam, Prefa, Swari, Perfecto, etc.

Ensachage et expédition du ciment

Le ciment produit est stocké dans des silos pour alimenter par la suite les ateliers d'ensachage pour les livraisons en sacs, ou les dispositifs de chargement et livraisons en vrac.

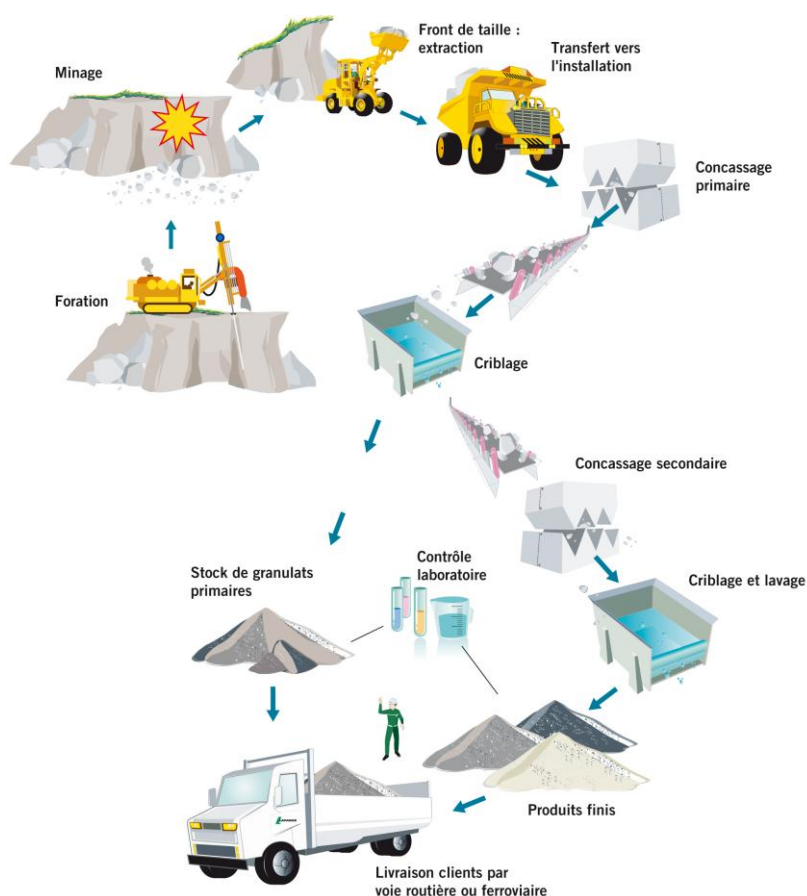
Pour les livraisons en sacs, le chargement des camions se fait manuellement ou par des chargeurs automatiques répondant aux normes environnementales et aux normes de sécurité.

Les sacs sont en papier kraft ou du papier poreux permettant le seul passage de l'air. Les sacs en Kraft sont perforés pour permettre la sortie d'air lors de leur remplissage en ciment.

Procédé de production des granulats

Le schéma ci-dessous résume le processus de production des granulats par LafargeHolcim Maroc :

Processus de production des granulats



Source : LafargeHolcim Maroc

Approvisionnement

Trois sources principales d'approvisionnement peuvent être distinguées :

- les roches meubles : sables, matériaux alluvionnaires (constitués par les anciens lits de rivière). On parle alors de sable roulé, car les grains de sable sont ronds (ex : carrière de Tiflet) ;
- les roches massives : calcaires et roches dures ou d'origine volcanique. On parle de sable concassé, car les grains de sable sont anguleux ;
- les matériaux issus du recyclage, souvent d'origine industrielle : matériaux issus de démolitions, bétons recyclés, ballasts de chemin de fer, etc.

Extraction

Le décapage du recouvrement superficiel (de l'ordre du mètre) est réalisé au préalable de l'ouverture d'une nouvelle fosse, avec la pelle sur chenille. Le remblais constitué essentiellement de terre végétale est amené en bordure du site d'extraction et servira plus tard lors de la réhabilitation.

Les matériaux sont ensuite abattus à l'explosif sur trois niveaux de front de 10 mètres environ.

Les matériaux sont repris par une pelle sur chenille, et amenés au concasseur primaire par 2 à 3 camions de 25 à 30 T de charge utile.

Les pistes sont positionnées autant que possible sur les pélites et sur les fronts nord des fosses afin de limiter le volume de quartzite perdu par les infrastructures.

Installation de traitement

Une fois extraits, les matériaux sont transportés jusqu'au site de traitement où intervient le scalpage. Cette opération consiste à trier les éléments indésirables : les blocs, l'argile, etc.

Le produit scalpé est concassé une première fois : il passe de l'état de bloc à l'état de pierre. L'opération est renouvelée une ou plusieurs fois, pour réduire la taille des fragments obtenus.

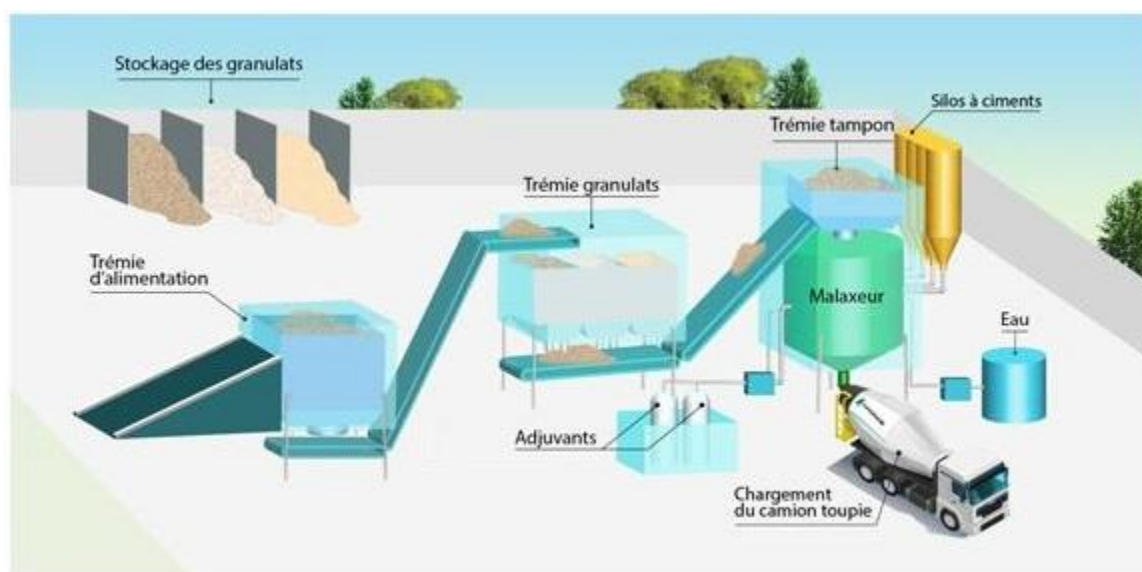
Le résultat est ensuite criblé pour obtenir les granulats de granularité voulue. Les fractions les plus grosses rejetées par le crible sont à nouveau broyées, puis criblées, jusqu'à obtention de la taille souhaitée.

Certaines catégories de granulats, comme les sables et graviers, subissent des traitements complémentaires : lavage, cyclonage et débouillage qui contribuent essentiellement à les rendre plus propres.

Procédé de production du béton prêt à l'emploi

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du béton prêt à l'emploi :

Processus de production du béton prêt à l'emploi



Source : LafargeHolcim Maroc

Choix et dosage des composants

Matériau indispensable à la très grande majorité des constructions dans le monde, le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants et de l'eau, en différentes proportions selon le type de produit à obtenir.

Dans ce mélange, le ciment joue le rôle de liant et modifie les qualités et usages du béton :

- le ciment Portland est utilisé dans la préparation des bétons armés ;
- le ciment Portland composé est destiné aux travaux de dallage et aux routes ;
- les autres types de ciment sont réservés aux travaux nécessitant des durabilités d'ouvrages importantes.

Par rapport aux autres composants essentiels du béton, les granulats se caractérisent par les propriétés intrinsèques de la roche dont ils sont issus. La coloration et les caractéristiques mécaniques et physico-chimiques des granulats influencent directement les propriétés esthétiques, mécaniques et de durabilité du béton.

Des adjuvants peuvent être ajoutés en faible quantité pour doter le béton de caractéristiques spécifiques :

- les plastifiants permettent de produire un béton de qualité égale ainsi qu'un béton très fluide, en utilisant moins d'eau ;
- les superplastifiants ou fluidifiants, qui renforcent la fluidité, sont utilisés pour produire des bétons autoplaçants (Agilia®) et autonivelants ;
- les hydrofuges de masse rendent les bétons imperméables ;
- les entraîneurs d'air rendent le béton insensible au gel et aux produits dégivrants ;
- les accélérateurs de prise permettent de « décoffrer » rapidement ;
- les retardateurs sont utilisés pour maintenir l'ouvrabilité du béton.

Malaxage

Une fois que les constituants sont dosés, ils sont introduits dans le malaxeur. L'opération de malaxage consiste à homogénéiser les constituants par la rotation de palettes en acier, pendant un temps variant de 35 à 55 secondes.

Livraison

Le transport du béton prêt à l'emploi nécessite l'utilisation de bétonnières portées ou « toupies » afin d'acheminer le béton frais jusqu'au lieu de coulage. Leur capacité va d'un minimum de 6 m³ à un maximum de 8 m³.

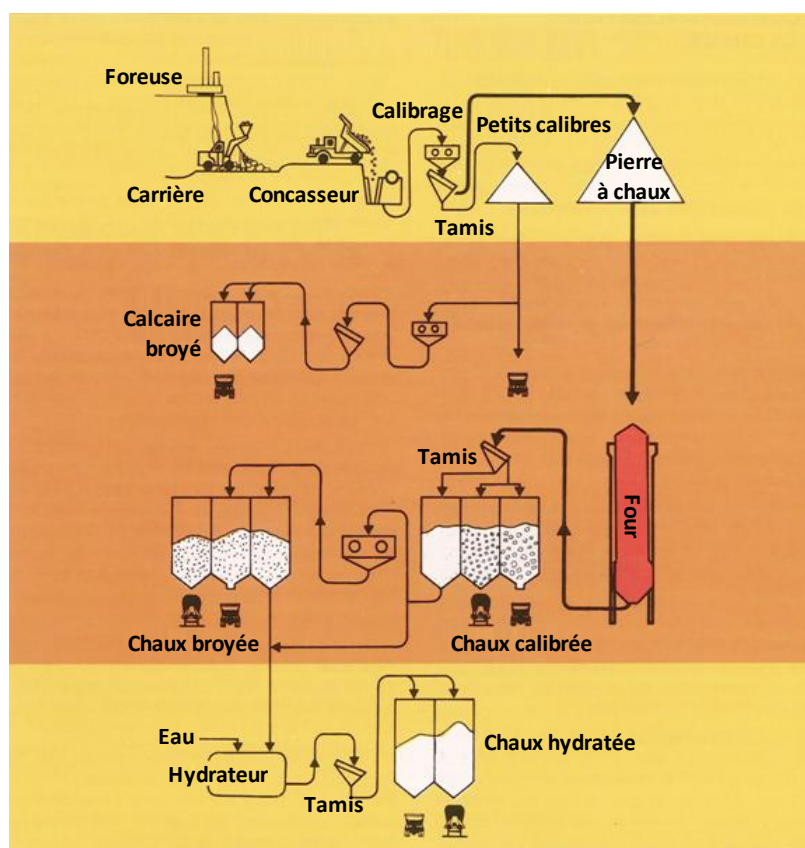
Le béton prêt à l'emploi est un produit frais et doit être mis en œuvre rapidement, en 30 minutes maximum après son arrivée sur le chantier. La durée de transport en est donc limitée. Les conditions météorologiques jouent également sur le temps de livraison du béton. Limité à 1h30 maximum, le temps de transport du béton peut varier en fonction de la température, l'hygrométrie ou encore le vent. Pour pallier ces désagréments, des retardateurs de prise et des plastifiants sont utilisés.

Par ailleurs, les toupies sont régulièrement lavées afin de prévenir l'introduction de corps étrangers et éviter le mélange de bétons différents.

[Procédé de fabrication de la chaux](#)

Le schéma ci-dessous résume le processus de production de la chaux par Lafarge Calcinor Maroc :

[Processus de production de la chaux](#)



Source : Lafarge Calcinor Maroc

La roche calcaire (carbonates de calcium), extraite de la carrière et sélectionnée selon sa composition chimique et sa granulométrie, est calcinée à une température supérieure à 900°C dans un four vertical alimenté en petcoke principalement. Le carbonate de calcium se dissocie alors pour donner de l'oxyde de calcium (chaux vive = CaO).

La chaux vive ainsi produite est criblée, concassée ou broyée et stockée en fonction des caractéristiques demandées par les clients.

Une partie de la production de chaux vive peut également être transformée en chaux hydratée en ajoutant de l'eau de façon contrôlée. Selon la quantité d'eau ajoutée et l'usage prévu, on obtient une chaux hydratée (Ca(OH)₂ = hydroxyde de calcium), sous la forme d'une poudre sèche et très fine.

V.6.6. Gamme de produits

La gamme des ciments

La gamme des ciments de LafargeHolcim Maroc est déclinée ci-après en fonction du type de conditionnement :

Ciments sac

| Produits | Sac | Description | Applications |
|------------------|----------------|--|--|
| DWAM 55 | 45 kg | Ciment gris Portland composé classe 55 Prise Mer. Adapté pour les bétons armés y compris dans un milieu fortement agressif (type milieu marin). | <ul style="list-style-type: none"> Structures en sous-sol ; radier, semelle, fondation, longrine, poteaux/ poutres, voile, chainage ; Construction en bordure de mer : fondations, structures, dalles et planchers ; Applications de structures en contact avec une nappe phréatique. |
| SWARI 45/ J45 | 50 kg | Ciment gris Portland composé, classe 45. Ciment multi-usages, pour béton et mortier. | <ul style="list-style-type: none"> Fondations : semelles, longrines, voile, poteaux/poutre, plancher, dallage ; Maçonnerie : mortier de montage, dressage, finition ; Éléments préfabriqués en béton armé et non armé. |
| PREFA | 45 kg | Ciment gris Portland composé classe 45. Parfaitement adapté et dédié à la fabrication des petits éléments de préfabrication. | <ul style="list-style-type: none"> Bloc béton ; Hourdis ; Carreaux de ciment ; Poteaux de clôture ; Pavés autobloquants ; Convient pour la fabrication de poutrelles en béton armé. |
| L'BYAD | 25 kg 40 kg | Ciment blanc. Adapté pour tous les usages de finition esthétique. | <ul style="list-style-type: none"> Béton architectonique ; Préfabrication: revêtement (carreaux, balustrades, pavés autobloquants colorés) ; Mosaïque ; Margelles de piscines ; Mortiers de jointements ; Mortiers colorés pour enduit. |
| L'BNI 35/ J35 | 50 kg | Ciment gris Portland composé classe 35. Adapté pour tous les usages en mortier et travaux de maçonnerie. | <ul style="list-style-type: none"> Montage des murs : jointements de briques/blocs ; Mortier pour enduit de dressage et finition ; Utilisé comme ciment colle pour les revêtements de sols et murs ; Confection des chapes. |
| MARTOUB MIX | 25 kg | Mortier ciment gris prêt à l'emploi, projeté par machine. | <ul style="list-style-type: none"> Enduit pour les travaux de revêtements des murs intérieurs et façades. |
| PERFECTO | 45 kg | Liant à maçonner pour les travaux de maçonnerie | <ul style="list-style-type: none"> Produit 3 en 1 : montage, dressage et finition des murs |

Source : LafargeHolcim Maroc

Ciments vrac

| Produits | Description | Applications |
|--------------------------------|---|---|
| CPJ 45 | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, cendres volantes ou pouzzolane). | Production de bétons armés courants et des bétons destinés aux travaux de masse (barrages, radiers, fondations...). |
| CPJ 55 | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, cendres volantes ou pouzzolane). | Production de bétons destinés aux ouvrages fortement sollicités en béton armé. |
| CPA 65 | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 95%) et le gypse. | Production de bétons destinés à la préfabrication d'éléments nécessitant de hautes résistances à jeune âge (8h, 16h, 24h, etc.) permettant un décoffrage rapide des éléments préfabriqués en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ béton creux (blocs) ; ▪ béton armé (poutrelles) ; ▪ béton précontraint (poutrelles, dalles alvéolées, poutres...). |
| CPJ 55 PM au calcaire | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 90%), le gypse et le calcaire. | Production de bétons pour des structures réalisées dans un environnement agressif marin (présence de chlorures). |
| CPJ 55 PM aux cendres volantes | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 80%), le gypse et les cendres volantes. | Production de bétons pour des structures exigeant une très bonne durabilité et réalisées dans un environnement marin (présence de chlorures). |
| PMES 55 | Ciment CLC (A) dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 60%), le gypse, les cendres volantes et le laitier. | Production de bétons pour des structures exigeant une très bonne durabilité et réalisées dans un environnement très agressif à haute teneur en sulfates. |

Source : LafargeHolcim Maroc

[La gamme des granulats](#)

La gamme des granulats de LafargeHolcim Maroc se décline comme suit :

| Produits | Description | Applications |
|----------------------------------|---|---------------------------------------|
| Gravettes pour béton | Matériaux graveleux destinés à constituer le mélange minéral du béton. | Fabrication des bétons. |
| Sable de concassage | Sable dérivé des opérations de concassage des granulats. | Maçonnerie et fabrication des bétons. |
| Graves pour couches de chaussées | Matériaux graveleux destinés à la construction de chaussées. | Construction routière. |
| Grain de riz | Matériau situé du point de vue granulométrie entre les sables et les gravettes. | La préfabrication. |
| Sables lavés pour béton | Sable fin d'un apport maîtrisé. | La préfabrication. |

Source : LafargeHolcim Maroc

[La gamme de bétons prêts à l'emploi](#)

Les principales catégories de bétons prêts à l'emploi de LafargeHolcim Maroc sont les suivantes :

| Produits | Description | Applications |
|---|---|---|
| Bétons à caractéristiques normalisées (BPS) | Bétons à caractéristiques spécifiées conformes à la norme NM 10.1.008-2009. Le producteur conserve l'initiative de la composition dans les limites fixées par la norme. | Travaux de construction publics et privés de différents genres. |

| Produits | Description | Applications |
|---|---|---|
| Bétons à caractéristiques spécifiées (BCP) | Bétons à composition prescrite pour lesquels la composition et les constituants à utiliser sont spécifiés au producteur conformément à la norme 10.1.008-2009, essentiellement des demandes spécifiques de dosage. Très peu utilisé par les prescripteurs qui doivent avoir une réelle compétence de formulation des bétons. | Travaux de construction publics et privés de différents genres. |
| Bétons spéciaux Gamme Ultra | Bétons à caractéristiques spécifiées (BPS) à la norme 10.1.008-2009 qui possèdent des caractéristiques complémentaires qui n'ont pas été prévues par la norme, mais qui sont expressément demandées par les clients (Ultra hydrofuge, Ultra retard, Ultra accéléré, Ultra résistance à jeune âge, Ultra remplissage, Ultra résistance chimique, Ultra fibres métal et Ultra Fibres synthétiques, Ultra léger, Ultra projeté, Ultra extrudé, Ultra thermique). | Travaux de construction publics et privés de différents genres. |
| Bétons spéciaux décoratifs Artevia® Relief | Bétons à la norme 10.1.008-2009 désactivables destinés à obtenir un parement laissant apparaître les granulats à la surface en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton. Réalisés par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) maîtrisant l'application. | Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc. |
| Bétons spéciaux décoratifs Artevia® Empreinte | Bétons à la norme NM 10.1.008-2009 spécialement formulés et destinés à l'application de moules par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées, pour obtenir des effets esthétiques marqués en surface (effets bois, pierre, pavés...) en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton. | Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc. |
| Bétons spéciaux décoratifs Artevia® Roche | Bétons à la norme 10.1.008-2009 destinés à l'abrasion par machines spécifiques réalisés par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées pour obtenir un effet pierre bouchardée en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton. | Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc. |
| Bétons spéciaux décoratifs Artevia® Color | Bétons à la norme 10.1.008-2009 de couleur distincte de la couleur usuelle du béton, obtenue par l'ajout au béton, au moment du malaxage, de pigments naturels, aussi bien avec du ciment gris que du ciment blanc. Dallage coloré alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton. | Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc. |
| Bétons spéciaux décoratifs Artevia® Poli | Bétons à la norme 10.1.008-2009 destinés au polissage par machines spécifiques réalisés par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées pour obtenir un effet pierre poli en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton. | Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc. |
| Bétons spéciaux décoratifs Artevia® Sable | Sable stabilisé mis en place par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées permettant la réalisation d'effet allée de sable en alliant les propriétés de stabilisation. | Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc. |
| Bétons spéciaux autoplaçant / Autonivellant Agilia | Bétons conformes à la norme 10.1.008-2009. Ils sont définis comme autoplaçants en raison de leur aptitude à se mettre en place dans les coffrages et entre les ferraillements sans recours à la vibration ou au piquage, en évitant la ségrégation et les poches vides dans les pièces à bétonner. Ils sont définis comme autonivellants en raison de leur aptitude à se mettre en place horizontalement et permettre une surface plane sans recours à la vibration. | Ouvrage fortement ferraillés en travaux publics. Ouvrage en béton armé vertical nécessitant un parement soigné. Ouvrage horizontal nécessitant une bonne planéité. |
| Bétons spéciaux résistance à très jeune âge Chronolia | Bétons conformes à la norme 10.1.008-2009. Ils permettent de conserver l'ouvrabilité du béton lors de la mise en œuvre sur chantier (2h) tout en obtenant des résistances fortes à très jeune âge spécifiées par le prescripteur (4h, 6h, 15h, 24h et 48h) | Ouvrage nécessitant des résistances permettant de réaliser des décoffrages entre 4h et 48h. |
| Bétons spéciaux Ultra Forma | Chape sèche destinée à la réalisation des chapes traditionnelles de nivellement. Elle permet le nivellement de la dalle et la pose des revêtements de carrelages notamment. | Chape de nivellement pour ouvrages publics et privés |

| Produits | Description | Applications |
|------------------------------|--|---|
| Bétons spéciaux Agilia Sol C | Chape autonivellante mise en œuvre par un réseau d'applicateurs agréés (FormaPro) destinée à la réalisation de chapes et permettant d'obtenir une très bonne planéité pour la pose de tous types de revêtement. | Chape de nivellement pour ouvrages publics et privés. |
| Morpla Montage | Stabilisés, ces mortiers prêts à l'emploi sont utilisables par les équipes de pose pendant toute une journée pour la réalisation des murs en briques et blocs ciment. | Mortier de montage pour la réalisation des murs en briques et blocs. |
| Morpla Dressage et Finition | Gamme des mortiers d'enduits stabilisés. Ils permettent de réaliser des enduits intérieurs et extérieurs. Stabilisés, ces produits prêts à l'emploi sont utilisables par les équipes de pose pendant toute une journée (Morpla Dressage et Morpla Finition). | Mortier de montage pour la réalisation des murs en briques, blocs et béton armé. |
| Morpla projeté | Gamme de mortiers d'enduit stabilisés. Ils permettent de réaliser par des entreprises applicateurs spécialisées (MartoubPro) la projection d'enduits intérieurs et extérieurs. Stabilisés, ces produits prêts à l'emploi sont projetables par les équipes pendant toute une journée. | Mortier d'enduit projetable pour la réalisation des enduits des murs en briques et blocs et béton armé. |

Source : LafargeHolcim Maroc

[La gamme de la chaux](#)

La gamme des produits de Lafarge Calcinor Maroc se décline comme suit :

| Produits | Description | Applications |
|----------------|---|---|
| Chaux vive | Motte ou poudre de couleur blanche. Réaction alcaline forte à dissolution dans l'eau. | Sidérurgie, mines, industrie sucrière, stabilisation des sols, traitement de l'eau (eau de consommation et eau industrielle). |
| Chaux hydratée | Poudre de couleur blanche de densité 0,5. | Mines, construction, traitement de l'eau (eau de consommation et eau industrielle), tannerie. |

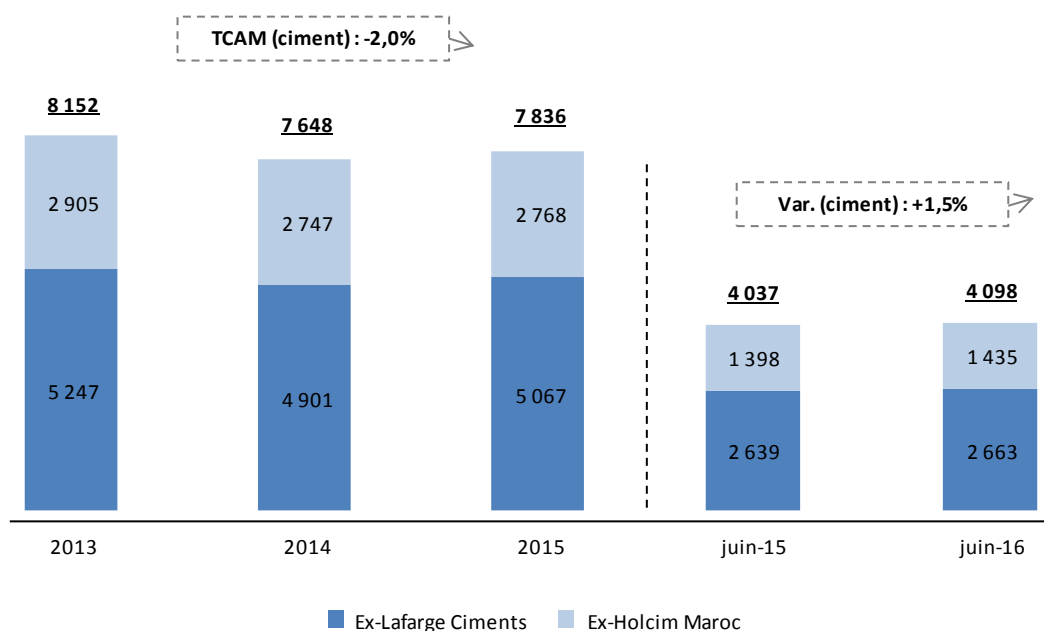
Source : Lafarge Calcinor Maroc

V.6.7. Analyse de la production agrégée

Production de ciment et de clinker

Le graphique ci-dessous présente la production de ciment agrégée du groupe LafargeHolcim Maroc³⁷ sur les exercices 2013 à 2015, ainsi que sur le premier semestre de l'année 2015 et de l'année 2016 :

Evolution de la production du ciment sur la période 2013-2015, et entre juin 2015 et juin 2016 (en kT)



Source : LafargeHolcim Maroc

Production de ciment

Entre 2013 et 2015, la production de ciment enregistre une baisse annuelle moyenne de 2,0% passant de 8 152 kT en 2013 à 7 836 kT en 2015. La production de l'ex-Lafarge Ciments évolue de -1,7% en moyenne annuelle sur la période concernée, et celle de l'ex-Holcim Maroc évolue de -2,4%.

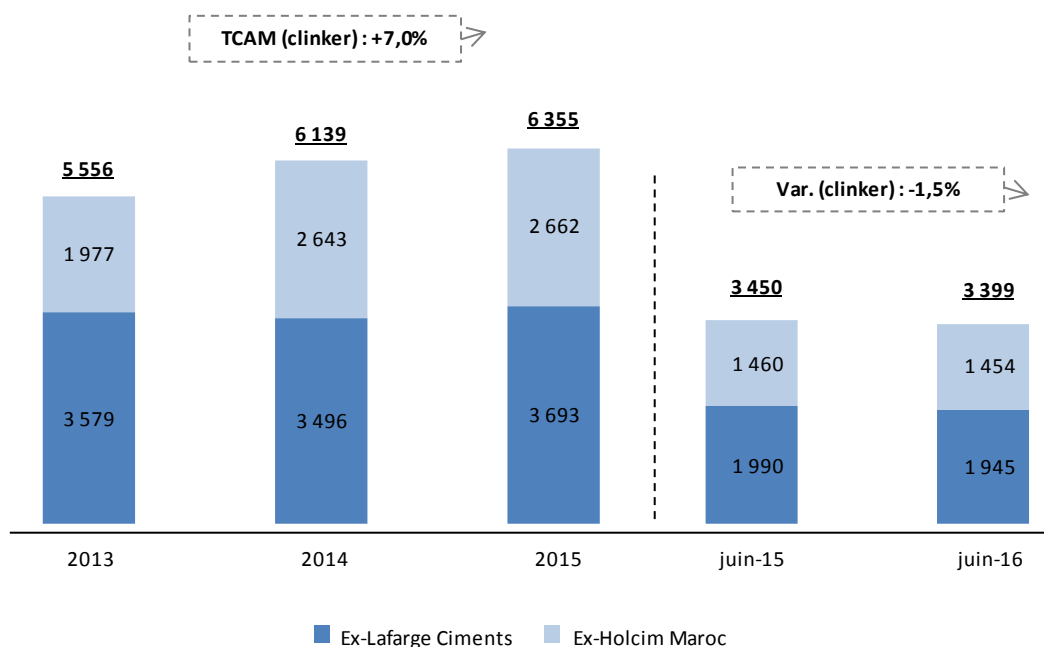
Cette variation de la production est toutefois marquée par une évolution en deux temps, avec une baisse de production de 6,2% en 2014 en ligne avec le ralentissement de la demande nationale, puis une reprise de 2,5% en 2015 qui reflète un renversement de tendance du marché. En juin 2016, la production de ciment s'établit à 4 098 kT, en croissance de 1,5% par rapport à juin 2015 (croissance de 0,9% et de 2,6% pour l'ex-Lafarge Ciments et pour l'ex-Holcim Maroc, respectivement), montrant ainsi la stabilisation du marché amorcée en 2015.

³⁷ L'analyse de l'activité Ciment du Groupe LafargeHolcim Maroc englobe aussi l'unité de broyage de Lafarge Cementos

Production de clinker

Le graphique ci-dessous présente la production de clinker agrégée du groupe LafargeHolcim Maroc sur les exercices 2013 à 2015, ainsi que sur le premier semestre de l'année 2015 et de l'année 2016 :

Evolution de la production de clinker sur la période 2013-2015, et entre juin 2015 et juin 2016 (en kT)



Source : LafargeHolcim Maroc

La production de clinker du Groupe LafargeHolcim Maroc passe de 5 556 kT en 2013 à 6 355 kT à fin 2015, marquant ainsi une progression annuelle moyenne de 7,0%. La production de clinker de l'ex-Holcim Maroc représente en moyenne 40,3% de cette production, mais évolue à un rythme annuel moyen de 16,0% sur la période concernée (contre 1,6% pour l'ex-Lafarge Ciments).

Sur la première moitié de l'année 2016, la production de clinker du Groupe LafargeHolcim Maroc s'établit à 3 399 kT, en léger repli de 1,5% par rapport au premier semestre de l'année 2015.

La répartition de la production de clinker de LafargeHolcim Maroc sur la période concernée est détaillée ci-après :

| En kT | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15-13 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 15-16 |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-----------------|
| Consommation propre pour la production de ciment | 5 395 | 5 161 | 5 258 | -1,3% | 2 709 | 2 786 | 2,9% |
| Exportations | 141 | 922 | 971 | >100,0% | 496 | 420 | -15,3% |
| Ventes locales | 0 | 67 | 0 | Ns | 0 | 0* | Ns |
| Variation de stock | 20 | -13 | 126 | >100,0% | 246 | 193 | -21,6% |
| Total production | 5 556 | 6 138 | 6 355 | 7,0% | 3 450 | 3 399 | -1,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Retraitement de 32 kT de clinker fourni par ex-Holcim Maroc à ex-Lafarge Ciments

La production de clinker du Groupe LafargeHolcim Maroc est principalement marquée par le développement des opérations d'export (2 035 kT en cumul entre 2013 et 2015, dont 1 702 kT de clinker exporté par l'ex-Holcim Maroc), principalement vers les pays d'Afrique Subsaharienne.

En juin 2016, 2 786 kT de la production de clinker est consommée en propre par le Groupe (dont 1 820 kT par l'ex-Lafarge Ciments), tandis que 420 kT est destinée à l'exportation (dont 315 kT exportée par l'ex-Holcim Maroc).

Taux d'utilisation de capacité

Sur la période allant de 2013 à 2015, le taux d'utilisation de capacité de l'activité ciments de l'ex-Lafarge Ciments et de l'ex-Holcim Maroc tourne en moyenne autour de 75,6% et de 56,2%, respectivement. L'évolution de ce taux d'utilisation est détaillée ci-dessous :

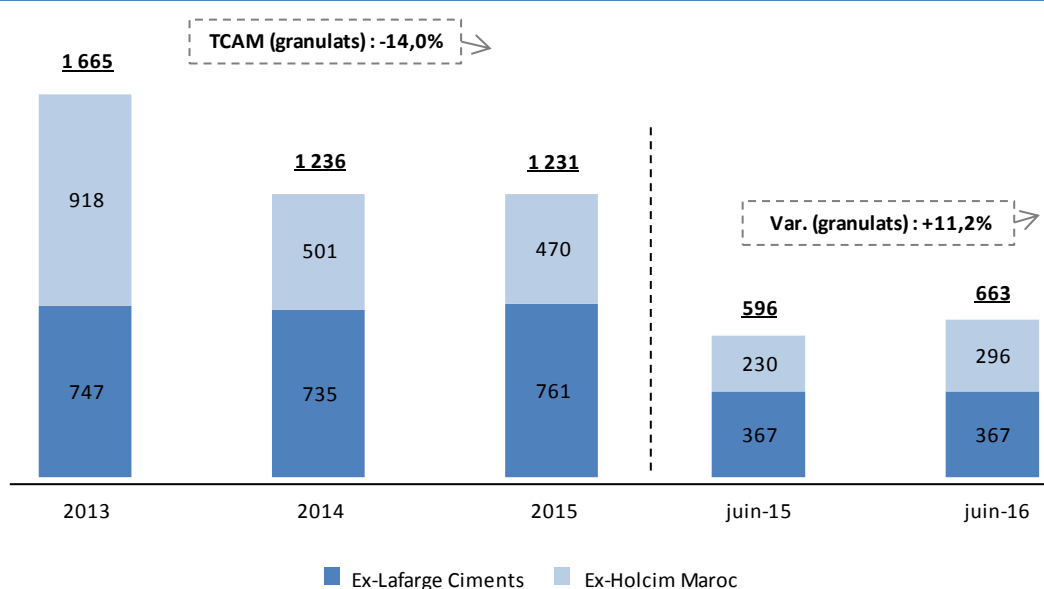
| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Ex-Lafarge Ciments | 78,3% | 73,3% | 75,2% |
| Ex-Holcim Maroc | 58,3% | 55,1% | 55,3% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Production de granulats

La production de granulats agrégée du Groupe LafargeHolcim Maroc sur la période analysée est présentée dans le graphique ci-dessous :

Evolution de la production de granulats sur la période 2013-2015, et entre juin 2015 et juin 2016 (en kT)



Source : LafargeHolcim Maroc

La baisse de la production de granulats du Groupe LafargeHolcim Maroc entre 2013 et 2015 s'explique principalement par la fermeture provisoire de la carrière de Skhirat (en raison de difficultés administratives) depuis le second semestre 2014, à l'origine de la baisse de la production de l'ex-Holcim Maroc (repli de 28,5% en moyenne annuelle entre 2013 et 2015). La production de granulats du Groupe est également impactée par l'effet d'arrêt sur la station de Tiflet suite à un problème d'autorisation concernant le contrat liant LafargeHolcim Maroc au titulaire du permis d'exploitation (arrêt en 2013 qui s'est prolongé jusqu'en mars 2014).

La production de granulats retrouve une tendance à la hausse en 2016 avec une variation annuelle de 11,2% en juin 2016 par rapport à juin 2015, la production de l'ex-Lafarge Ciments se stabilisant autour de 367 kT tandis que celle de l'ex-Holcim Maroc croît de 29,0% pour s'établir à 296 kT. Cette progression s'explique par l'augmentation des volumes de la période au niveau de la carrière de Benslimane, tirée par la bonne

dynamique des chantiers d'infrastructure dans la région de Casablanca (notamment le Port de croisière et la plateforme Marsa Maroc).

Production du béton prêt à l'emploi

La production de béton prêt à l'emploi correspond strictement aux volumes vendus (voir analyse des ventes ci-après).

V.6.8. Analyse des ventes agrégées

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes agrégés de ventes de ciment, de clinker, de béton et de granulats par le groupe LafargeHolcim Maroc entre les exercices 2013 à 2015, et entre juin 2015 et juin 2016 :

| | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15-13 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 15-16 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------------|
| Ventes de ciment (kT) | 8 157 | 7 668 | 7 800 | -2,2% | 4 004 | 4 117 | 2,8% |
| <i>dont ex-Lafarge Ciments</i> | 5 243 | 4 912 | 5 036 | -2,0% | 2 618 | 2 683 | 2,5% |
| <i>dont ex-Holcim Maroc</i> | 2 914 | 2 756 | 2 764 | -2,6% | 1 386 | 1 434 | 3,4% |
| Ventes de granulats (kT) | 1 534 | 1 325 | 1 215 | -11,0% | 615 | 609 | -1,0% |
| <i>dont ex-Lafarge Ciments</i> | 708 | 750 | 769 | 4,2% | 419 | 327 | -22,0% |
| <i>dont ex-Holcim Maroc</i> | 826 | 575 | 446 | -26,5% | 196 | 282 | 43,6% |
| Ventes de béton (dam³) | 1 244 | 1 050 | 1 081 | -6,8% | 558 | 626 | 12,1% |
| <i>dont ex-Lafarge Ciments</i> | 882 | 719 | 834 | -2,7% | 430 | 486 | 13,0% |
| <i>dont ex-Holcim Maroc</i> | 362 | 331 | 247 | -17,4% | 128 | 140 | 9,3% |
| Ventes de clinker (kT) | 141 | 991 | 971 | 162,4% | 496 | 420 | -15,3% |
| <i>dont ex-Lafarge Ciments</i> | 0 | 193 | 151 | Ns | 77 | 105 | 35,1% |
| <i>dont ex-Holcim Maroc</i> | 141 | 798 | 820 | 141,2% | 418 | 315* | -24,6% |

Source : LafargeHolcim Maroc

(*) Retraitement de 32 kT de clinker fourni par ex-Holcim Maroc à ex-Lafarge Ciments

Ventes ciment et clinker

En 2014, les ventes de ciment du groupe LafargeHolcim Maroc ont enregistré une baisse de 6,0% par rapport à 2013, sur un marché où la demande nationale a accusé un retrait de 5,4%. Cette baisse d'activité est contrebalancée par les exportations du clinker du groupe (922 kT en 2014 dont 741 kT exportés par l'ex-Holcim Maroc).

En 2015, les ventes de ciment s'établissent à 7 800 kT (dont 64,6% de ventes de l'ex-Lafarge Ciments), affichant ainsi une hausse de 1,7% par rapport à 2014, soutenues par la tendance favorable du marché en 2015 qui a progressé de 1,4%.

Au titre du premier semestre de l'année 2016, le groupe LafargeHolcim Maroc a vu ses ventes de ciment progresser de 2,8% pour s'établir à 4 117 kT, dont 65,2% de ventes de l'ex-Lafarge Ciments.

Ventes béton prêt à l'emploi

Entre 2013 et 2014, les ventes de béton prêt à l'emploi ont diminué de 15,6% dans le contexte d'une forte baisse du marché, avec le ralentissement, voire l'arrêt de certains chantiers mobiles, et un retrait des ventes sur l'ensemble du réseau, en particulier sur le bassin de Casablanca caractérisé par l'entrée de plusieurs acteurs indépendants.

En 2015, les ventes de béton renouent avec la croissance et enregistrent une reprise de 3,0%, liée à un positionnement plus fort sur le segment infrastructures.

A fin juin 2016, les ventes de béton connaissent une hausse de 12,1%, s'expliquant par le relèvement des ventes sur des projets du segment Infrastructure de l'ex-Lafarge Ciments (notamment Centrale Thermique de Safi, Super Collecteur, Centrale Solaire de Ouarzazate, Chantier Naval).

Ventes granulats

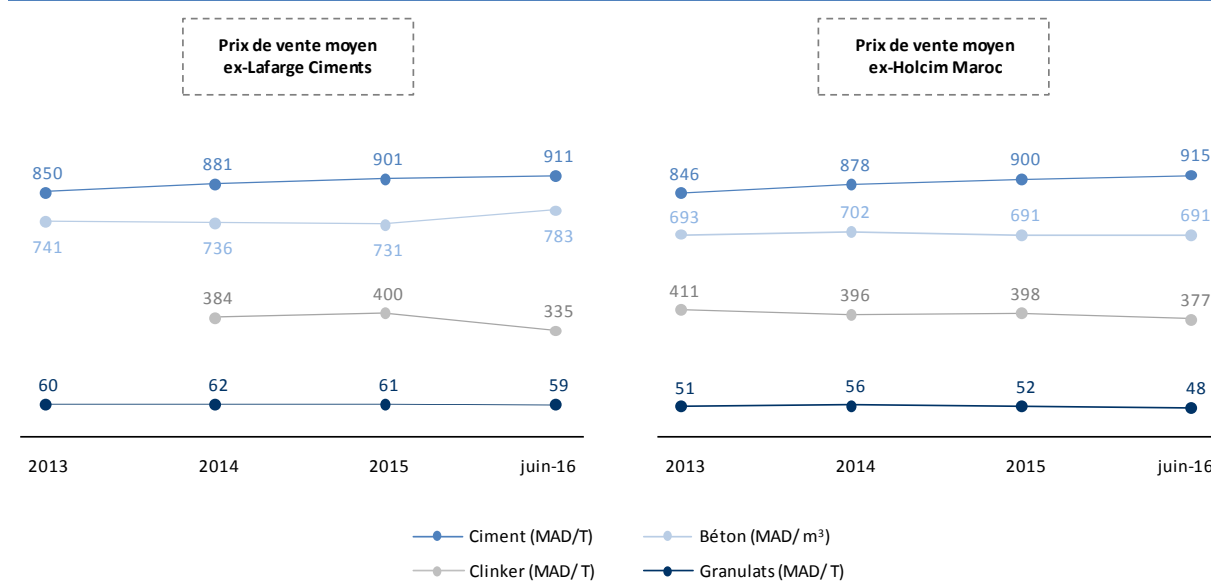
Les volumes de vente de l'activité granulats montrent un repli de 13,6% entre 2013 et 2014 principalement en raison de l'arrêt de l'exploitation de la carrière de Skhirat au second semestre de l'exercice 2014 et de la forte concurrence dans la région de Benslimane. En 2015, l'activité affiche une baisse moindre de 8,3%, la carrière de Tiflet ayant été redémarrée en 2014 suite à un arrêt en 2013.

En juin 2016, l'activité granulats enregistre une évolution de -1,0%, impactée par le recul des ventes de l'ex-Lafarge Ciments (-22,0% à 327 kT en juin 2016), principalement dû à la reprise lente de la carrière de Tiflet avec une absence de volume sur le premier trimestre suite à un arrêt en décembre 2015 (contraintes liés au changement du prestataire d'exploitation), ainsi que par la fin de certains chantiers importants (Victoria City, ONDA, aménagement de CFC...) des clients de la carrière Gravel.

V.6.9. Evolution des prix de vente

L'évolution des prix de vente moyens du groupe ex-Lafarge Ciments et du groupe ex-Holcim Maroc entre 2013 et juin 2016 se présente comme suit :

Evolution des prix de vente moyens entre 2013 et juin 2016



Source : LafargeHolcim Maroc

Prix moyen du ciment³⁸

Entre 2013 et juin 2016, les prix moyens du ciment de l'ex-Lafarge Ciments et de l'ex-Holcim Maroc se sont appréciés consécutivement à une hausse des tarifs et à une gestion active du mix produit, région et client.

³⁸ Prix de vente hors transport

Prix moyen du béton prêt à l'emploi³⁹

Le prix moyen du béton prêt à l'emploi de l'ex-Lafarge Ciments enregistre une baisse de 0,7% puis de 0,8% respectivement en 2014 et 2015, dans un marché caractérisé par une forte pression concurrentielle sur les prix de vente. Le prix de vente moyen de l'ex-Lafarge Ciments passe ainsi de 741 MAD/m³ en 2013 à 731 MAD/m³ en 2015. Le prix de vente en 2015 est notamment impacté à la baisse par la vente de Grave Ciment (environ 20 dam³ à 320 MAD/m³ de prix de vente moyen).

En juin 2016, le prix moyen du béton prêt à l'emploi de l'ex-Lafarge Ciments passe à 783 MAD/ m³ résultant de la poursuite du positionnement sur le segment Infrastructures, et le développement de bétons innovants avec une plus grande marge.

Le prix moyen du béton prêt à l'emploi de l'ex-Holcim Maroc enregistre une hausse de 1,3% entre 2013 et 2014 pour arriver à 702 MAD/m³. En 2015, le prix enregistre une baisse de 1,6% et s'établit à 691 MAD/m³. En juin 2016, le prix de vente moyen du béton prêt à l'emploi se stabilise autour de 691 MAD/m³.

Prix moyen des granulats⁴⁰

Le prix moyen des granulats de l'ex-Lafarge Ciments reste relativement stable entre 2013 et juin 2016, s'établissant autour d'une moyenne de 61 MAD/T.

Pour sa part, celui de l'ex-Holcim Maroc augmente de 9,3% entre 2013 et 2014, atteignant ainsi un prix de 56 MAD/T. En 2015, le prix de vente moyen des granulats baisse de 6,6% pour atteindre 52 MAD/T. En juin 2016, il s'établit à 48 MAD/T, du fait d'un effet mix carrière et produits.

Prix moyen du clinker⁴¹

L'ex-Lafarge Ciments a commencé à vendre du clinker à partir de 2014. Le prix de vente moyen est passé de 384 MAD/T pour cet exercice à 400 MAD/T sur l'exercice suivant. A juin 2016, le prix de vente moyen du clinker de l'ex-Lafarge Ciments s'établit à 335 MAD/T, compte tenu de contrats conclus après la baisse des prix mondiaux de clinker : surcapacités en Europe et baisse du fret, augmentant la pression concurrentielle.

L'ex-Holcim a commencé à vendre du clinker en 2013. Le prix de vente moyen marque une diminution entre 2013 et 2014 (-3,7%), atteignant ainsi un prix de 396 MAD/T. En 2015, il demeure relativement stable (+0,5%) et s'affiche à 398 MAD/T. En juin 2016, il enregistre une baisse de 5,2% pour s'établir à 377 MAD/T.

V.6.10. Saisonnalité de l'activité

L'activité de LafargeHolcim Maroc se caractérise par un effet de saisonnalité lié essentiellement au ralentissement des chantiers de BTP, notamment autour des fêtes religieuses et pendant les périodes de pluviométrie élevée.

³⁹ Prix rendu

⁴⁰ Prix hors transport

⁴¹ Prix hors transport

V.6.11. Segmentation régionale de l'activité

Activité ciment

LafargeHolcim Maroc réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Ces ventes couvrent la totalité des régions du Royaume.

Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des ventes du ciment, sur la période 2013-2015 :

| En kT | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15-13 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Tanger - Tétouan | 1 493 | 1 513 | 1 551 | 1,9% |
| Oriental | 1 247 | 1 200 | 1 160 | -3,5% |
| Taza - Al Hoceima - Taounate | 494 | 425 | 410 | -8,9% |
| Fès - Boulemane | 477 | 475 | 483 | 0,6% |
| Meknès - Tafilalet | 596 | 584 | 574 | -1,9% |
| Gharb - Chrarda | 398 | 367 | 399 | 0,1% |
| Rabat - Salé | 274 | 319 | 341 | 11,7% |
| Grand Casablanca | 1 347 | 1 315 | 1 237 | -4,2% |
| Chaouia - Ouardigha | 556 | 465 | 472 | -7,8% |
| Doukkala - Abda | 431 | 375 | 412 | -2,3% |
| Tadla - Azilal | 335 | 238 | 252 | -13,3% |
| Marrakech - Tensift | 483 | 384 | 471 | -1,2% |
| Sud | 26 | 7 | 37 | 20,1% |
| TOTAL | 8 157 | 7 668 | 7 800 | -2,2% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Sur la période 2013-2015, la structure régionale des ventes du ciment n'affiche pas de changements significatifs. En effet, sur cette période, LafargeHolcim Maroc réalise, en moyenne, 76,5% de ses ventes de ciment au niveau des sept régions suivantes :

- Tanger – Tétouan ;
- Grand Casablanca ;
- l'Oriental ;
- Meknès – Tafilalet ;
- Chaouia – Ouardigha ;
- Fès-Boulemane ;
- Marrakech-Tensift.

Les ventes réalisées par LafargeHolcim Maroc montrent des évolutions contrastées selon les régions entre 2013 et 2015, avec une progression annuelle moyenne de 1,9% pour la région Tanger – Tétouan, et de 0,6% sur Fès-Boulemane, contre un repli de 4,2% sur le Grand Casablanca, de 3,5% sur l'Oriental, de 1,9% sur Meknès – Tafilalet, et de 7,8% sur Chaouia – Ouardigha.

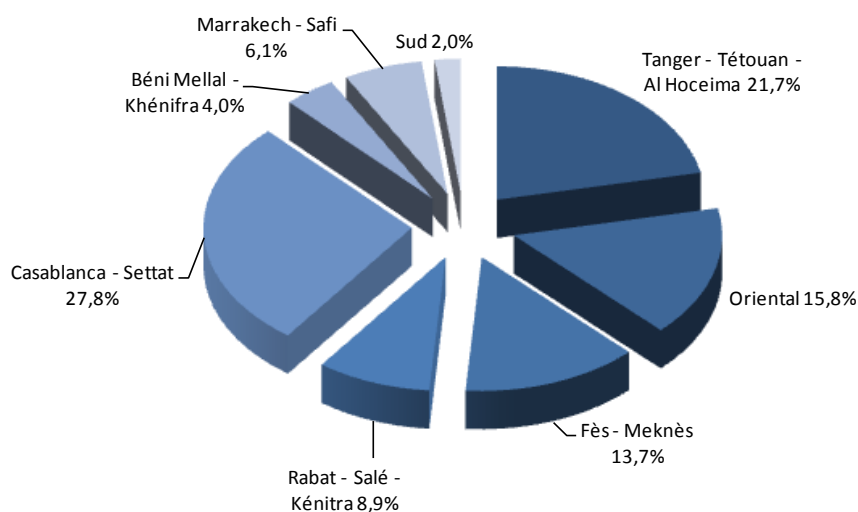
Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des ventes de ciments de LafargeHolcim Maroc entre juin 2015 et juin 2016, en fonction des nouvelles régions économiques :

| En kT | juin-15 | % en juin-15 | juin-16 | % en juin-16 |
|-------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Tanger - Tétouan - Al Hoceima | 896 | 22,4% | 895 | 21,7% |
| Oriental | 648 | 16,2% | 651 | 15,8% |
| Fès - Meknès | 557 | 13,9% | 564 | 13,7% |
| Rabat - Salé - Kénitra | 351 | 8,8% | 366 | 8,9% |
| Casablanca - Settat | 1 012 | 25,3% | 1 143 | 27,8% |
| Béni Mellal - Khénifra | 214 | 5,4% | 166 | 4,0% |
| Marrakech - Safi | 248 | 6,2% | 251 | 6,1% |
| Sud | 77 | 1,9% | 82 | 2,0% |
| TOTAL | 4 004 | 100,0% | 4 117 | 100,0% |

Source : LafargeHolcim Maroc

A fin juin 2016, les régions de Casablanca-Settat et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima représentent près de la moitié des ventes de ciment de LafargeHolcim Maroc, avec une part respective de 27,8% et 21,7% dans les ventes. Ces régions sont suivies par celles de l'Oriental (15,8%), Fès-Meknès (13,7%) et Rabat-Salé-Kénitra (8,9%).

Ventilation des ventes de ciment par région en juin 2016



Source : LafargeHolcim Maroc

Activité Béton Prêt à l'Emploi

| En dam ³ | 2013 | % en 2013 | 2014 | % en 2014 | 2015 | % en 2015 | juin-15 | % en juin-15 | juin-16 | % en juin-16 |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
| Grand Casablanca - Berrechid - El Jadida | 707 | 56,8% | 502 | 47,8% | 520 | 48,1% | 279 | 49,9% | 282 | 45,1% |
| Rabat - Salé - Kénitra | 238 | 19,2% | 250 | 23,8% | 164 | 15,2% | 80 | 14,4% | 87 | 14,0% |
| Fès - Boulemane | 98 | 7,9% | 107 | 10,2% | 92 | 8,5% | 57 | 10,1% | 45 | 7,1% |
| Marrakech-Safi | 4 | 0,3% | 5 | 0,4% | 95 | 8,8% | 28 | 5,0% | 91 | 14,5% |
| Sud | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 10 | 1,6% |
| Tanger - Tétouan - Al Hoceima | 192 | 15,4% | 187 | 17,8% | 210 | 19,5% | 115 | 20,5% | 111 | 17,7% |
| Oriental | 5 | 0,4% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| TOTAL | 1 244 | 100,0% | 1 050 | 100,0% | 1 081 | 100,0% | 558 | 100,0% | 626 | 100,0% |

Source : LafargeHolcim Maroc

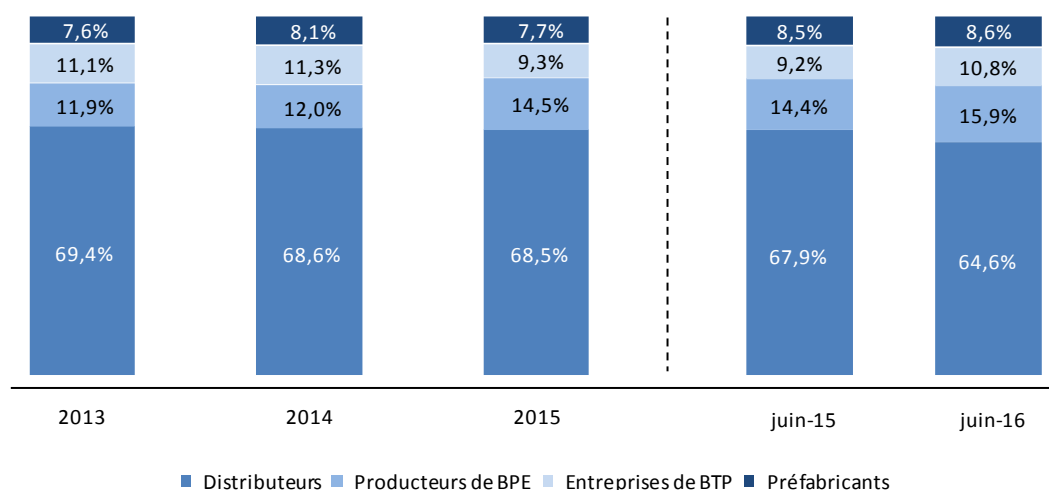
NB : Les retraitements des ventes selon le nouveau découpage ont principalement concerné un reclassement des ventes Safi d'El Jadida vers la nouvelle région Marrakech Safi

Les ventes de béton prêt à l'emploi entre 2013 et juin 2016 demeurent concentrées au niveau des régions du Grand Casablanca – Berrechid – El Jadida, de Rabat – Salé – Kénitra et de Tanger – Tétouan – Al Hoceima, du fait de leur proximité aux centrales à béton. Sur la période considérée, les ventes sur ces régions représentent en effet 85,1% des ventes en moyenne.

V.6.12. Segmentation de la clientèle de LafargeHolcim Maroc

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle :

Répartition des ventes de ciment par catégorie sur la période 2013-2015



Source : LafargeHolcim Maroc

LafargeHolcim Maroc réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction. Ces derniers assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP, aux revendeurs de matériaux de construction et à l'auto-construction.

La part des distributeurs dans le volume de ventes réalisé par LafargeHolcim Maroc demeure stable sur la période 2013-2015, avec une moyenne de 68,8% des ventes sur la période considérée. En juin 2016, la part des distributeurs dans les ventes diminue cependant à 64,6%.

Le reliquat des ventes de ciment de LafargeHolcim Maroc est réalisé directement auprès des producteurs de béton prêt à l'emploi, des entreprises de travaux publics et des entreprises de préfabrication.

La part des ventes réalisées auprès des bétonniers passe de 11,9% en 2013 à 14,5% en 2015 pour s'établir à 15,9% à fin juin 2016. Les ventes écoulées auprès des entreprises de travaux publics passent quant à elles de 11,1% des ventes en 2013 à 9,3% en 2015 pour atterrir à 10,8% en juin 2016, du fait de conditions climatiques favorables ayant permis plus de jours de travail sur les chantiers techniques.

V.6.13. Principaux clients de LafargeHolcim Maroc

LafargeHolcim Maroc dispose d'un large portefeuille de clients. Aucun client ne représente une part dans le chiffre d'affaires supérieure à 10% en 2015. Regroupés, les dix principaux clients de LafargeHolcim Maroc représentent en effet moins de 15% du chiffre d'affaires agrégé de LafargeHolcim Maroc sur la vente de ciments.

V.6.14. Politique commerciale et marketing

Acteur majeur du secteur des matériaux de construction au Maroc, LafargeHolcim Maroc s'est distinguée historiquement sur le marché par un positionnement pionnier basé sur la différenciation, l'innovation et l'orientation clients et utilisateurs finaux.

Afin de concrétiser cette orientation, LafargeHolcim Maroc a choisi d'organiser sa force commerciale par segments de marché plutôt que la traditionnelle organisation par ligne de produits, et ce, afin de mieux comprendre les besoins de ses clients et leur apporter plus de valeur ajoutée.

Plusieurs initiatives accompagnent cette organisation, notamment le développement de différentes solutions constructives (Smart Building System, Solutions Enduits, Solutions Chapes, Solutions Mortiers...).

LafargeHolcim Maroc a par ailleurs développé en 2014 sa gamme de ciments sac sur la base de la plateforme « qualités d'usages » plutôt que sur la base des classes de résistance ; ceci permet de mieux adresser les besoins des utilisateurs et leur permet de choisir les produits les plus adaptés à ces derniers.

Forte de sa culture d'innovation, LafargeHolcim Maroc a réussi à développer au cours des dernières années plusieurs produits innovants pour le marché marocain du ciment (PMES, DWAM, Préfa...), et a prévu l'ouverture en 2017 d'un nouveau laboratoire de développement de solutions constructives à Bouskoura (CDL) devant s'étendre sur une superficie de 4 000 m².

Enfin, la force commerciale de LafargeHolcim Maroc passe aussi par le développement d'un réseau « Retail » de proximité avec les clients et utilisateurs finaux. Ce réseau, Mawadis et Batipro, compte 270 adhérents distributeurs indépendants/franchisés (à fin septembre 2016). Cette initiative contribue par ailleurs à la modernisation des circuits de distribution des matériaux de construction.

Organisation commerciale par segments

En 2015, LafargeHolcim Maroc a restructuré sa force de vente en lançant une nouvelle organisation commerciale appelée « *Go To Segments* » ou GTS, et ce, afin de bien cerner les attentes de ses clients et d'y répondre de manière efficace et compétitive. Cette nouvelle organisation adresse quatre segments de marché :

- **Bâtiment** : logement économique, moyen et haut standing, habitat de type marocain, auto-construction ;
- **Infrastructure** : ports, ponts, routes, rails, barrages, centrales thermiques...
- **Industrie** : préfabricants et autres industriels du béton ;
- **Distribution** : distributeurs traditionnels de matériaux de construction, et autres réseaux structurés.

Cette organisation de vente s'appuie sur les offres de valeur développées par une organisation marketing déclinée aussi par segments de marché.

Segment Bâtiment

Afin de mieux comprendre et anticiper leurs attentes, LafargeHolcim Maroc a réalisé une grande enquête auprès des principaux acteurs du secteur du bâtiment (promoteurs, architectes, bureaux d'études, entrepreneurs...). Cette étude a permis de préciser leurs besoins en produits performants, délais de construction réduits, budgets optimisés et de chantiers sécurisés. LafargeHolcim Maroc a ainsi conçu une nouvelle offre structurée pour chaque segment du marché du logement (économique, moyen standing, haut standing et habitat de type marocain). Cette offre innovante, nommée « Smart Building System », regroupe plusieurs solutions :

- Planning Structure Rapide ;
- Solution montage ;
- Solution enduit ciment ;
- Solution plâtre projeté intérieur ;
- Solution chape rapide ;
- Solution toiture isolante ;
- Solution revêtement extérieur et esthétique.

Plus de 6 000 logements économiques ont été réalisés à l'aide de ces solutions en 2015.

En 2016, LafargeHolcim Maroc a développé des solutions spécifiques aux besoins des segments Moyen et Haut Standing, notamment en matière d'isolation acoustique et thermique en ligne avec la Réglementation Thermique de la Construction au Maroc (RTCM).

Le déploiement de ces solutions nécessite une application spécifique et professionnelle nécessaire à la bonne performance des systèmes constructifs. C'est ainsi que des réseaux d'applicateurs agréés sont formés, outillés et suivis par LafargeHolcim Maroc :

- **MartoubProTM** : réseau d'applicateurs pour la pose des enduits Plâtre Al Martoub Makina, Mortier Sacs ciment Martoub Mix et Mortiers BPE Morpla Projeté ;
- **FormaProTM** : réseau d'applicateurs pour la pose des chapes de nivellement (Ultra Forma, Agilia Sol C acoustique ainsi que les formes de pente thermique pour les toitures terrasse (Ultra Thermique et une chape technologie AIRIUM) ;
- **ArteviaProTM** : réseau d'applicateurs pour la pose des revêtements en béton décoratifs Artevia® (Roche, Poli, Sable, Relief, Empreinte et Color).

Segment Infrastructure

Depuis de nombreuses années, le Maroc a engagé des investissements importants dans l'édification d'infrastructures pour le développement de son économie. Grâce à son expertise confirmée dans le domaine des infrastructures, LafargeHolcim Maroc a historiquement pu accompagner ce développement en apportant des réponses aux besoins des donneurs d'ordres, des bureaux d'études et des entreprises, notamment en matière de durabilité des ouvrages, d'optimisation des coûts de construction et de maintenance, de réduction des délais d'exécution, d'innovation, de préservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, LafargeHolcim Maroc développe actuellement des offres spécifiques par type d'ouvrages.

Offre pour les ports

LafargeHolcim Maroc a été pionnière dans le développement de ciments spéciaux pour les milieux marins et/ou agressifs (ciment classe PM et PMES) répondant aux exigences de durabilité pour les projets portuaires, notamment sur Tanger Med I et II. Elle met par ailleurs à disposition de ses clients des solutions de centrales à bétons de chantiers et leur laboratoire associé, bénéficiant de l'expertise du LCR (Laboratoire Central de Recherche de LafargeHolcim, situé à L'Isle d'Abeau, France), et de celle du futur laboratoire de développement de solutions constructives à Bouskoura (opérationnel en 2017).

La Société travaille également à des solutions pour les ouvrages de protection en éléments préfabriqués, les plateformes portuaires et l'approvisionnement en matériaux de carrière, élément critique dans ce type de projet.

Offre pour les ouvrages de transport (routes, rail)

LafargeHolcim Maroc vise à élargir son offre pour la route et le rail en développant des solutions et services pour la stabilisation et le traitement des sols, le traitement des assises de chaussées et le retraitement des chaussées existantes (aux liants hydrauliques). Ces solutions sont réalisées en partenariat avec des partenaires spécialisés et reconnus.

Offre pour les aménagements urbains

La gamme de solutions décoratives Artevia® de LafargeHolcim Maroc a pour but d'apporter créativité et esthétique pour l'aménagement urbain. Cette offre a été récemment enrichie par le réseau d'applicateurs agréés ArteviaProTM pour la mise en œuvre dans les règles de l'art des revêtements en béton décoratifs Artevia® Roche, Poli, Sable, Relief, Empreinte et Color.

Ces solutions ont notamment été utilisées avec succès sur la ligne 1 du tramway de Casablanca dès 2012 et sur plusieurs grands projets à Rabat et Casablanca en 2015.

Segment Industrie

Deux projets portent la nouvelle politique commerciale de LafargeHolcim Maroc sur le segment Industrie : une nouvelle offre de services destinée à améliorer la performance des clients et un partenariat avec des acteurs-clés de la préfabrication visant à co-développer des nouvelles solutions performantes et adaptées aux besoins de la construction.

Le premier projet est porté par une approche innovante baptisée « *Irchad* », dont le but est de fournir un accompagnement sur mesure à travers une offre de conseil et de formation à ses clients, pour les aider à améliorer leurs performances.

Par ailleurs, LafargeHolcim Maroc a initié la création d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) pour des acteurs-clés du secteur de la préfabrication de produits en Béton, dont l'objectif est de développer des blocs bétons et des systèmes préfabriqués performants, de mutualiser les efforts de développement, et de renforcer les actions de communication et de prescription.

Segment Distribution

Le segment de la distribution, aussi bien pour LafargeHolcim Maroc que pour le reste de la profession, constitue le segment de marché le plus important, avec plus de deux tiers des ventes totales.

La stratégie de distribution de LafargeHolcim Maroc a pour objectif de couvrir les principales zones de consommation du Royaume et de se rapprocher des clients et utilisateurs ; cette stratégie s'articule autour de quatre sites de production et de distribution (Bouskoura, Meknès, Tétouan et Tanger), quatre dépôts (Ain

Sebâa, Guercif, El Jadida et Khouribga), d'un réseau de distributeurs et d'un réseau « Retail » de 270 points de vente entre Mawadis et Batipro (à fin septembre 2016).

L'année 2016 est par ailleurs marquée par le lancement de la centrale d'achats à partir du magasin Mawadis d'El Jadida, afin d'apporter aux adhérents des conditions d'achats compétitives sur une large gamme de produits destinés à la construction.

LafargeHolcim Maroc a lancé depuis 2014 un vaste chantier de restructuration de sa gamme « produit sac » sur la base des applications et qualités d'usages de chaque produit. Pour accompagner cette nouvelle approche, LafargeHolcim Maroc a *brandé* sa gamme de produits et lancé deux nouveaux produits, à savoir (i) « PREFA », destiné aux unités de préfabrication artisanale pour améliorer la qualité finale de leur produit et leur productivité, et (ii) « DWAM », un produit adapté à la confection des fondations et des structures porteuses en milieux agressifs. Afin de promouvoir sa nouvelle gamme de produits, LafargeHolcim Maroc a déployé une vaste campagne de communication.

En 2016, LafargeHolcim Maroc poursuit la démarche d'élargissement de sa gamme, afin de mieux adresser les besoins du marché marocain, soit sur la base de ses ressources internes, soit à travers ses partenariats notamment avec Saint-Gobain pour le plâtre et Calcinor pour la chaux.

V.6.15. Principaux achats

Les approvisionnements de LafargeHolcim Maroc se subdivisent en plusieurs catégories :

- les gros consommables ;
- l'énergie électrique et les combustibles ;
- les matériaux réfractaires ;
- les matières premières (pouzzolane, gypse, schiste, etc.) ;
- les prestations de services relatives essentiellement à l'exploitation des carrières et à la maintenance du dispositif industriel ;
- les pièces de rechange et pièces d'usure.

Gros consommables

L'approvisionnement en gros consommables s'opère via trois principaux modes :

- contrats négociés par LafargeHolcim Energy Solutions, société d'approvisionnement du groupe LafargeHolcim, pour les approvisionnements à l'international, notamment le petcoke. Ces contrats d'approvisionnement assurent à la Société la stabilité des fournitures et des prix optimisés. Pour le petcoke, la direction Achats de LafargeHolcim Maroc supervise le planning d'approvisionnement, la réception et le déchargement, le stockage, l'alimentation des usines, la gestion des besoins et le pilotage du niveau des stocks (aussi bien le stock principal sur les ports que le stock des sites de production) ;
- contrats négociés par LafargeHolcim Maroc, pour les achats réalisés au Maroc, relatifs (i) aux matières premières, (ii) aux fuels et carburants (iii) aux graisses et lubrifiants et (vi) à l'énergie électrique ;
- contrats globaux négociés par LafargeHolcim (matières réfractaires, boulets de broyage, pièces d'usure, sacs) et dont LafargeHolcim Maroc bénéficie.

Prestations de services

Les prestations de services sous-traitées par LafargeHolcim Maroc comprennent :

- les services d'extraction, de chargement, de transport et de déchargement des matières extraites des carrières sous-traités à travers des contrats négociés par la Société ;
- la manutention et le transport des matières et produits à l'intérieur des usines et entre les usines de LafargeHolcim Maroc sont sous-traités avec des contrats négociés par la Société ;
- la maintenance des matériels et outillage, qui s'opère soit sous contrat soit à travers des consultations ponctuelles de fournisseurs ;
- le transport industriel et commercial ainsi que les activités portuaires.

Pièces de rechange mécaniques, thermiques et électriques

L'approvisionnement de ces équipements se fait sur la base :

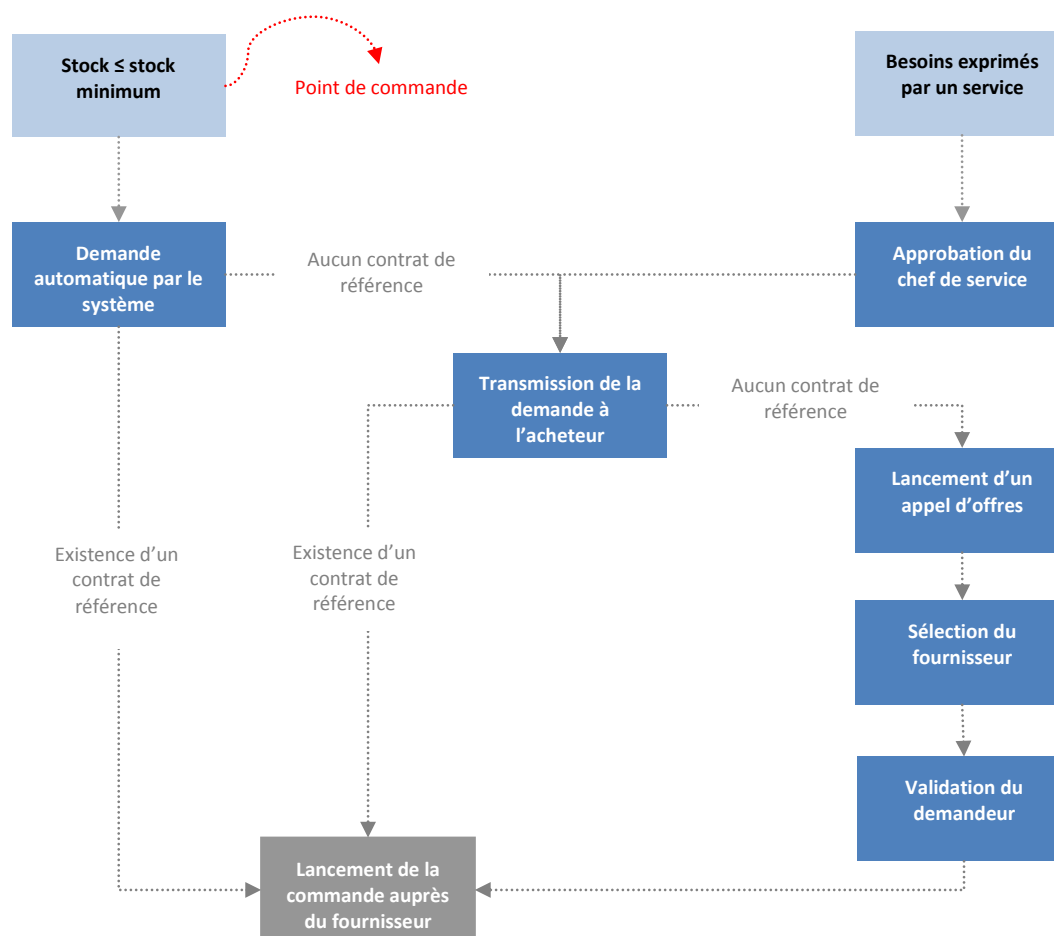
- de contrats avec le groupe LafargeHolcim (notamment pour les bétons réfractaires et les boulets...);
- d'un processus de *sourcing* y compris avec la plateforme groupe BCC (Best Cost Country) ;
- d'achats auprès de mono-fournisseurs (OEM : Original Equipment Manufacturer) ;
- de catalogues en place.

Processus d'approvisionnement

Tous les approvisionnements de LafargeHolcim Maroc sont gérés via les progiciels de gestion intégrée (SAP et JDE à date, et uniquement SAP à partir de 2017).

Le processus d'approvisionnement au sein de LafargeHolcim Maroc se décline comme suit :

Processus d'approvisionnement de LafargeHolcim Maroc



Source : LafargeHolcim Maroc

V.6.16. Principaux fournisseurs de LafargeHolcim Maroc

Le tableau ci-dessous présente les 10 premiers fournisseurs du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre fusionné ex-Lafarge Ciments et ex-Holcim Maroc) en fonction de leur part dans les achats au 30 juin 2016 :

| Fournisseur | Type d'achat | En % des achats |
|------------------------------------|------------------------------|-----------------|
| O.N.E.E | Energie électrique | 9,2% |
| ENERGIE EOLIENNE DU MAROC | Energie électrique | 7,5% |
| LAFARGE HOLCIM ENERGY SOLUTIONS | Coke de pétrole | 7,5% |
| LA GENERALE DES MINES ET CARRIERES | Exploitation de carrières | 2,1% |
| O.N.C.F | Transport Rail | 1,8% |
| SAZRIT | Transport | 1,7% |
| MAROC DISCOUNT | Transport | 1,6% |
| MAREMBAL | Fourniture de sacs de papier | 1,6% |
| SOMATRIN | Exploitation de carrières | 1,6% |
| TRANSLOAD | Transport | 1,5% |
| Total | | 36,0% |

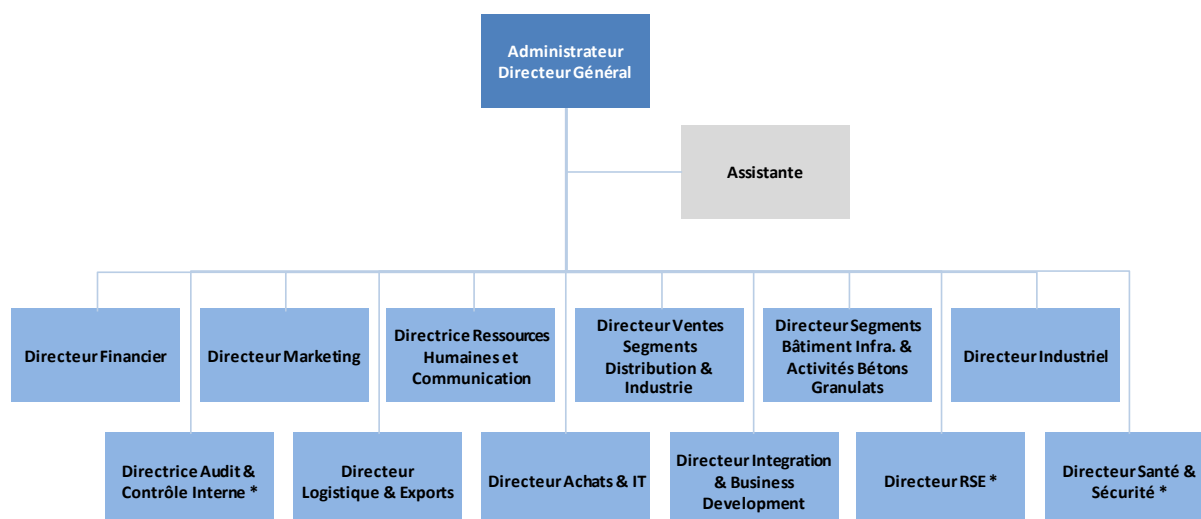
Source : LafargeHolcim Maroc

VI. Organisation de LafargeHolcim Maroc

VI.1. Organigramme de LafargeHolcim Maroc

L'organigramme fonctionnel de LafargeHolcim Maroc se présente comme suit au 30 septembre 2016 :

Organigramme de LafargeHolcim Maroc S.A.

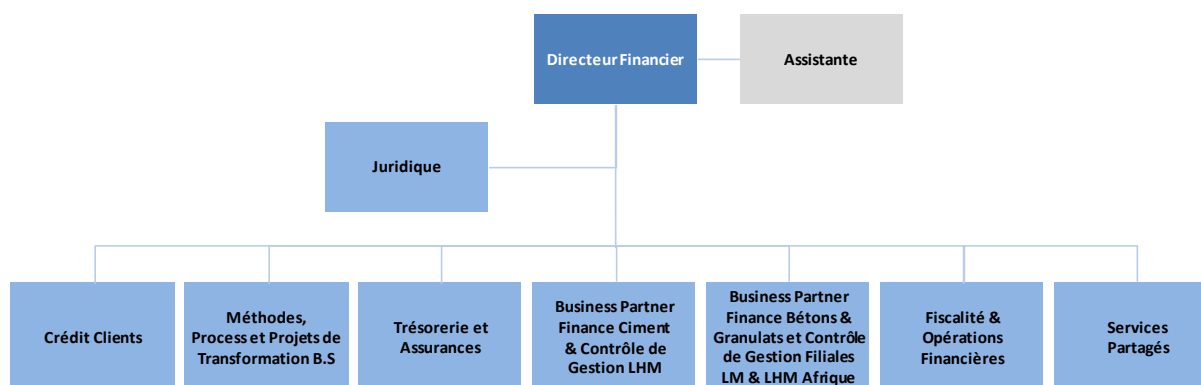


(*) Non membre du Comité de Direction

Source : LafargeHolcim Maroc

VI.1.1. Direction Financière

Organigramme de la Direction Financière



Source : LafargeHolcim Maroc

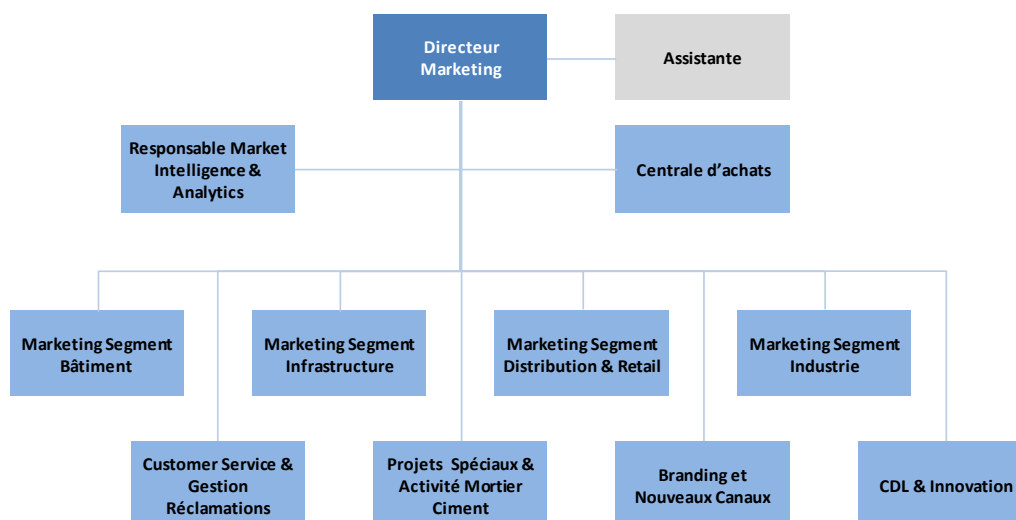
Dans le cadre des directives stratégiques du groupe LafargeHolcim et des orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc, la Direction Financière a pour objectifs de :

- fournir des analyses économiques et financières fiables et pertinentes, nécessaires au pilotage opérationnel et stratégique de l'entreprise ;
- superviser l'ensemble des fonctions supports et transactionnelles dans un constant souci de satisfaction client (internes et externes) et d'amélioration continue ;
- veiller au maintien des équilibres financiers de LafargeHolcim Maroc ;

- veiller à la conformité légale des actes et opérations de la Société.

VI.1.2. Direction Marketing

Organigramme de la Direction Marketing



Source : LafargeHolcim Maroc

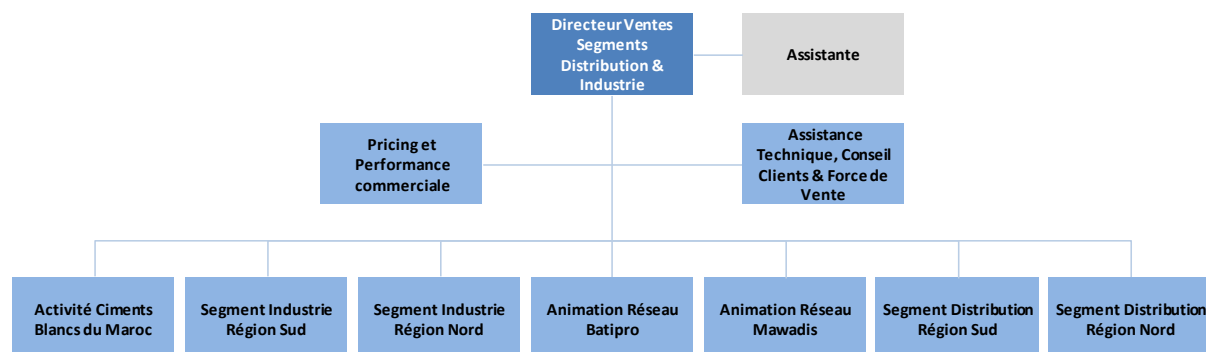
La Direction Marketing a été créée pour répondre à la volonté de LafargeHolcim Maroc de consolider son orientation client dans une logique Segment. Elle est chargée de définir et de déployer la politique marketing & innovation de LafargeHolcim Maroc en mettant en place l'organisation adéquate pour toutes les lignes de produit, après analyse et évaluation des attentes du marché.

Dans le cadre des orientations stratégiques, la Direction Marketing a ainsi pour missions principales de :

- améliorer et pérenniser le positionnement de LafargeHolcim Maroc en tant que leader et partenaire préféré des opérateurs ;
- contribuer à la définition, la mise en œuvre et la communication de la stratégie de l'entreprise ;
- développer une bonne connaissance du marché local de la construction (base de données, segmentation, protagonistes) de manière à déployer un plan d'actions ad hoc permettant d'anticiper les tendances et de mobiliser les acteurs à la réussite des objectifs de la Société ;
- déployer des plans d'actions innovants afin d'atteindre et maximiser la part de marché par des approches différenciantes et fortement contributives ;
- définir et conduire les opérations marketing (prix, produit, positionnement, services) en veillant à l'alignement avec la politique groupe et les parties prenantes locales (architectes, grossistes, autorités...).

VI.1.3. Direction Ventes Segments Distribution & Industrie

Organigramme de la Direction Ventes Segments Distribution & Industrie

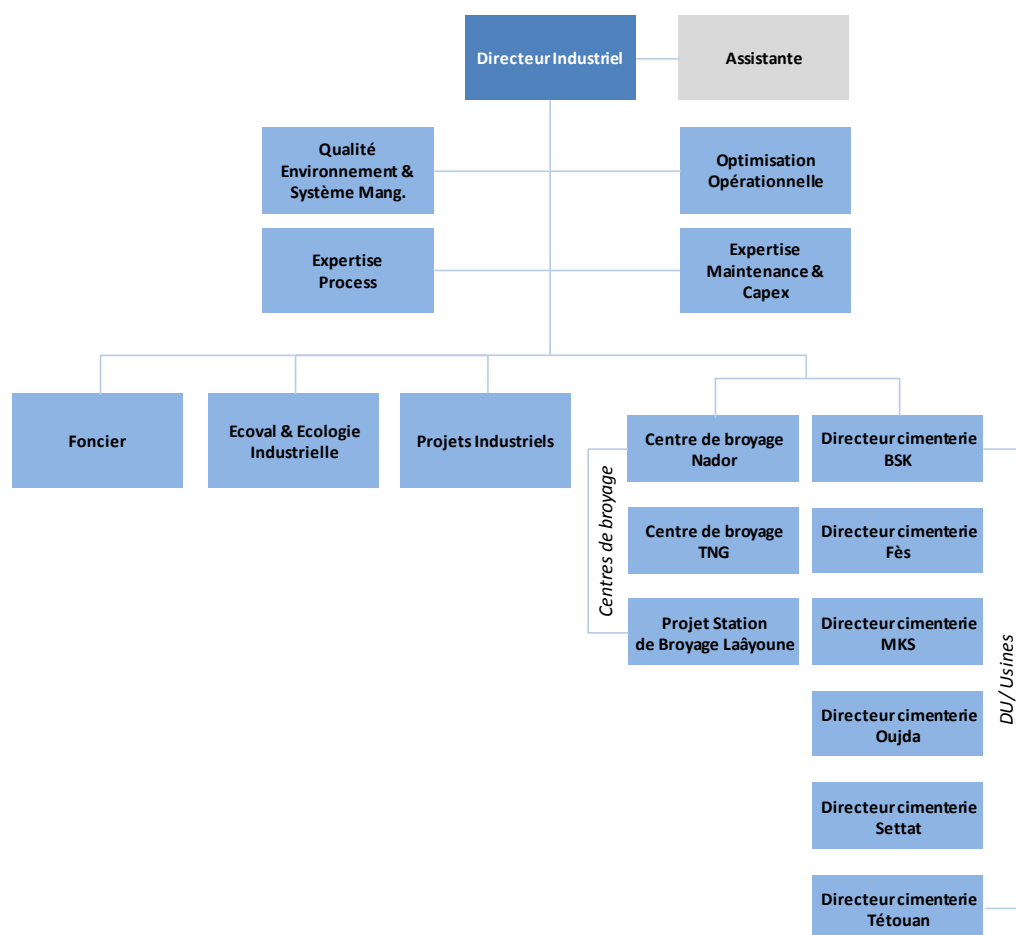


Source : LafargeHolcim Maroc

La Direction Ventes Segments Distribution & Industrie a pour mission de concevoir et de mettre en place de nouveaux canaux de distribution et de consolider l'orientation client de l'entreprise sur les segments Distribution et Industrie. Elle gère par ailleurs les opérations des franchises Batipro, l'animation du réseau Mawadis et la centrale d'achats dédiée à ces deux réseaux de distribution.

VI.1.4. Direction Industrielle

Organigramme de la Direction Industrielle

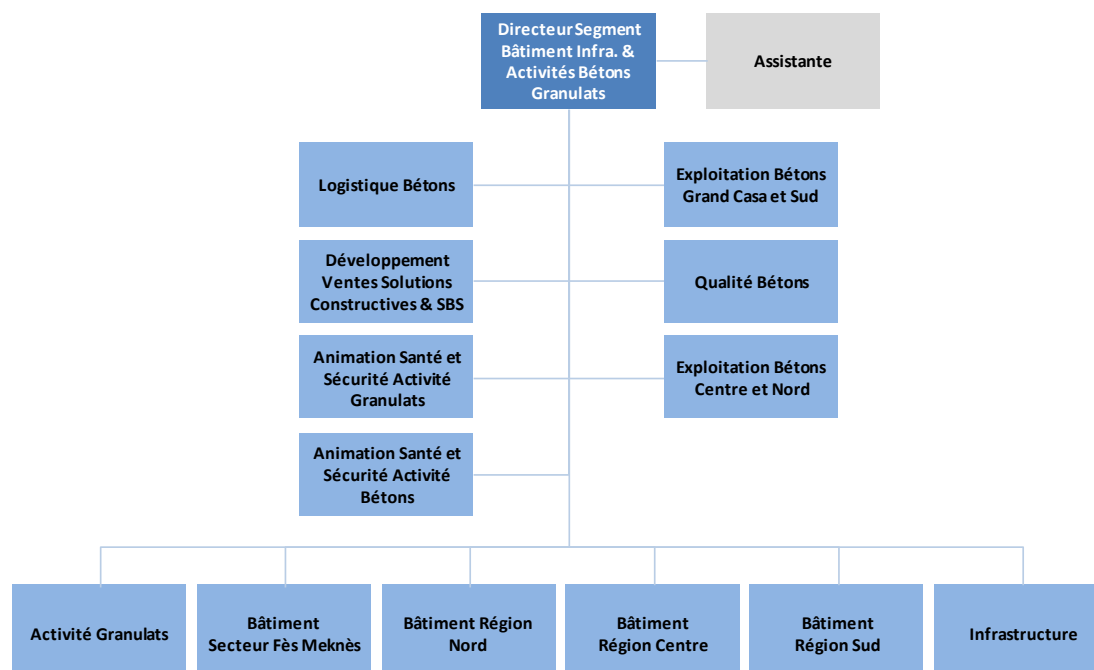


Source : LafargeHolcim Maroc

Dans le cadre des orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc, la Direction Industrielle a pour objectif de définir et de piloter la stratégie industrielle pour les entités ciment, avec le souci d'une performance pérenne afin de garantir le taux optimum de rentabilité. Elle supervise tous les sites industriels de LafargeHolcim Maroc et tous les Directeurs d'usine sont hiérarchiquement rattachés au directeur industriel.

VI.1.5. Direction Segments Bâtiment Infrastructure et Activités Bétons Granulats

Organigramme de la Direction Segments Bâtiment Infrastructure et Activités Bétons Granulats

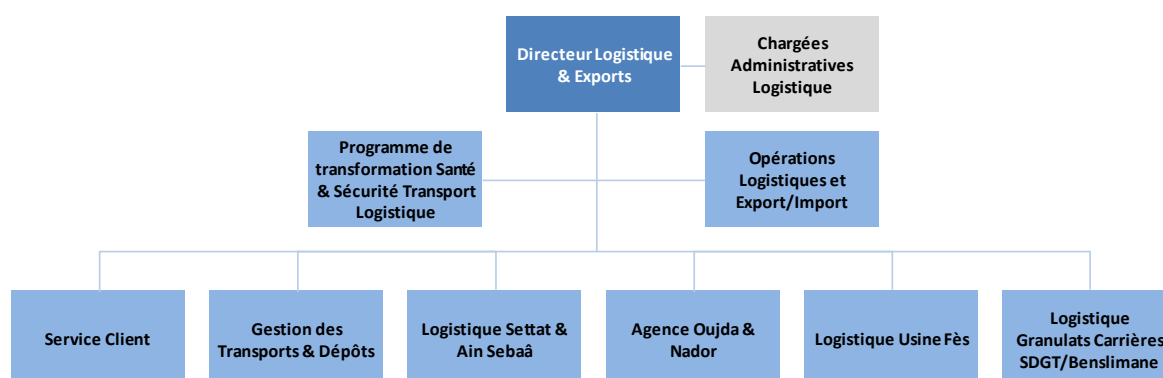


Source : LafargeHolcim Maroc

La Direction Segments Bâtiment Infrastructure et Activités Bétons Granulats a été créée pour répondre à la volonté de LafargeHolcim Maroc de consolider son orientation client dans une logique Segment. Sa mission est d'améliorer les parts de marché dans les Segments Bâtiment et Infrastructure à travers des démarches innovantes, en termes de produits et de services et devenir le partenaire préféré des opérateurs.

VI.1.6. Direction Logistique & Exports

Organigramme de la Direction Logistique & Exports

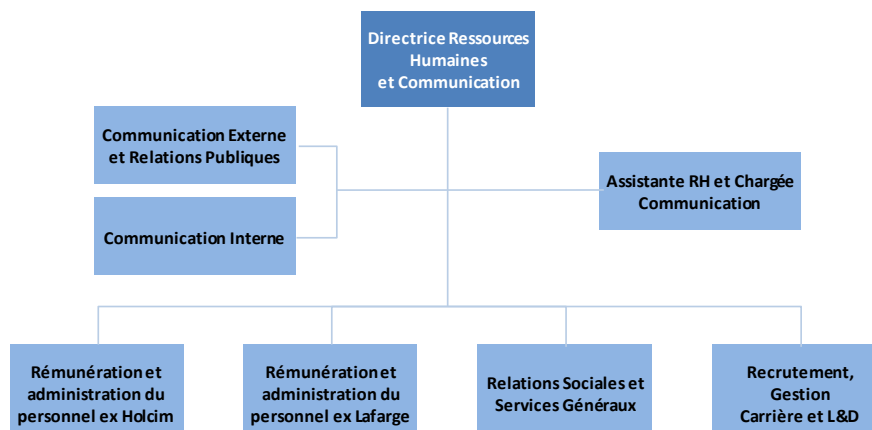


Source : LafargeHolcim Maroc

Dans le cadre des orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc et du modèle opérationnel Logistique du groupe LafargeHolcim, la direction Logistique & Exports a pour mission d'organiser, coordonner et superviser la livraison de la production des usines Ciment et des carrières Granulats chez le client avec un objectif constant d'optimisation du rapport sécurité-coût-qualité-délais. Elle prend également en charge la logistique Amont ainsi que le développement de l'activité Export.

VI.1.7. Direction Ressources Humaines & Communication

Organigramme de la Direction Ressources Humaines & Communication



Source : LafargeHolcim Maroc

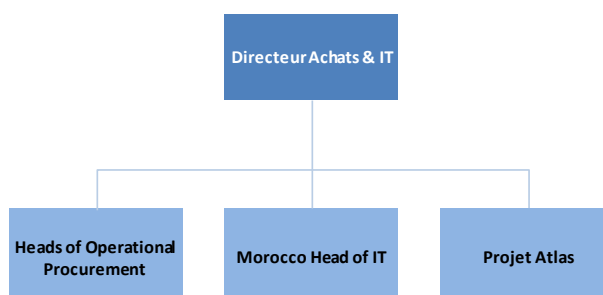
Dans le cadre de la stratégie RH groupe, la Direction Ressources Humaines & Communication a pour mission de soutenir la mise en œuvre des choix stratégiques de LafargeHolcim Maroc par l’animation des hommes au travail à travers des pratiques RH pertinentes et cohérentes avec les orientations données dans une vision de gestion dynamique des ressources humaines. Elle coordonne la fonction Ressources Humaines dans les différents sites de LafargeHolcim Maroc.

Par ailleurs, dans le cadre des directives du groupe en matière de communication, la Direction Ressources Humaines & Communication élabore et met en œuvre les plans de communication (interne, institutionnel et financier) afin de contribuer activement à la motivation et au maintien d’une cohésion interne autour des valeurs et objectifs de LafargeHolcim Maroc en interne et à la notoriété de l’entreprise en externe.

Enfin, dans le cadre des directives du groupe en matière de sûreté, la Direction Ressources Humaines & Communication assure le management de la sûreté des personnes et des biens, au sein du siège (en direct) et des sites (avec les RH sites) afin de prévenir les actes de malveillance (vol, intrusion, destruction et atteintes diverses).

VI.1.8. Direction Achats et IT

Organigramme de la Direction Achats et IT



Source : LafargeHolcim Maroc

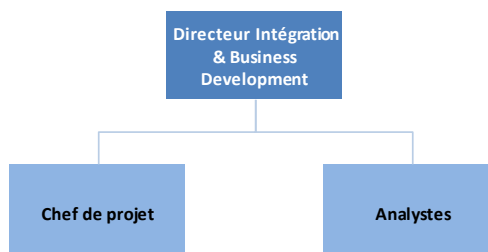
La Direction Achats & IT a pour mission, dans le cadre de la stratégie groupe :

- de gérer tous les achats de la Société (production, administratifs et logistiques) en plus des importations ;

- de définir les systèmes d'information de gestion adaptés aux structures de l'entreprise et d'en assurer le fonctionnement.

VI.1.9. Direction Intégration & Business Development

Organigramme de la Direction Intégration & Business Development



Source : LafargeHolcim Maroc

La Direction Intégration & Business Development a pour mission de :

- piloter les travaux liés à l'intégration post-fusion, en mettant en œuvre les synergies issues du rapprochement, la nouvelle organisation et les outils et procédures nécessaires au bon fonctionnement commun ;
- accompagner la Direction Générale dans la revue du développement des activités, notamment dans un contexte post-fusion.

VI.1.10. Effectifs

VI.1.10.1 Evolution et structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif permanent de LafargeHolcim Maroc entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 se présente comme suit :

| | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15-13 | 30-juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| CAD / DIR | 307 | 302 | 293 | -2,3% | 278 | -5,1% |
| MT / MTS | 629 | 616 | 619 | -0,8% | 610 | -1,5% |
| ED / OUV | 429 | 378 | 364 | -7,9% | 350 | -3,8% |
| TOTAL | 1 365 | 1 296 | 1 276 | -3,3% | 1 238 | -3,0% |

Source : LafargeHolcim Maroc

(CAD = cadres / DIR = directeurs / MT = agents de maîtrise / MTS = agent de maîtrise supérieur / ED = employés / OUV = ouvriers)

Entre fin 2013 et juin 2016, le taux d'encadrement moyen reste stable autour de 23%. L'industrie cimentière exige une forte dominante de main d'œuvre qualifiée, et proportionnellement moins de cadres et d'encadrement intermédiaire.

Pour faire face à des besoins ponctuels en main d'œuvre, LafargeHolcim Maroc fait appel à des intérimaires. Par ailleurs, plusieurs prestations sont sous-traitées, notamment les services de gardiennage, d'entretien des bâtiments, de gestion des carrières et d'ensachage.

La structure des effectifs de prestataires et sous-traitants par activité est illustrée à travers le tableau suivant :

| | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15-13 | 30-juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Ciments | 1 585 | 1 534 | 1 449 | -4,4% | 1 417 | -2,2% |
| Bétons | 190 | 184 | 141 | -13,9% | 145 | 2,8% |
| Granulats | 27 | 26 | 51 | 37,4% | 55 | 7,8% |
| Siège & Autres | 167 | 159 | 194 | 7,8% | 178 | -8,2% |
| TOTAL | 1 969 | 1 903 | 1 835 | -3,5% | 1 795 | -2,2% |

Source : LafargeHolcim Maroc

VI.1.10.2 Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du turnover de LafargeHolcim Maroc entre 2013 et le premier semestre 2016 :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 30-juin-16 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total démissions (1) | 9 | 11 | 24 | 14 |
| Total effectif (2) | 1 365 | 1 296 | 1 276 | 1 238 |
| Turnover (1/2) | 0,66% | 0,85% | 1,88% | 1,13% |

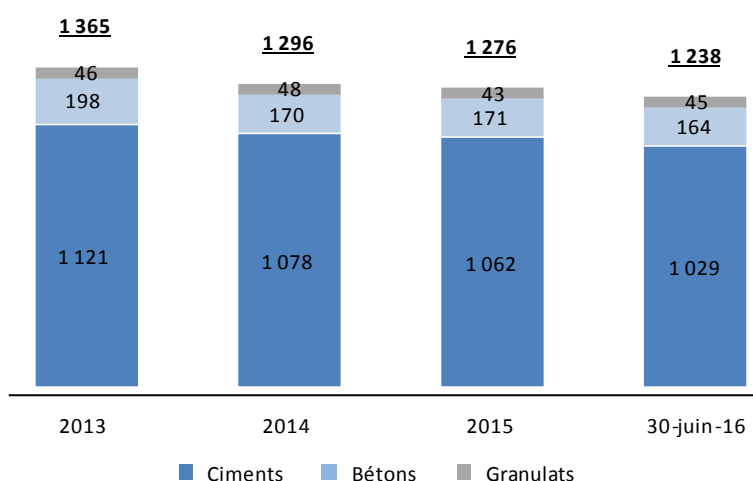
Source : LafargeHolcim Maroc

Sur la période considérée, LafargeHolcim Maroc a poursuivi une politique de recrutement qui a permis de compenser les départs de collaborateurs tout en améliorant la performance globale de l'organisation.

VI.1.10.3 Répartition de l'effectif par activité

La structure de l'effectif de LafargeHolcim Maroc par activité, entre fin 2013 et fin juin 2016, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par activité



Source : LafargeHolcim Maroc

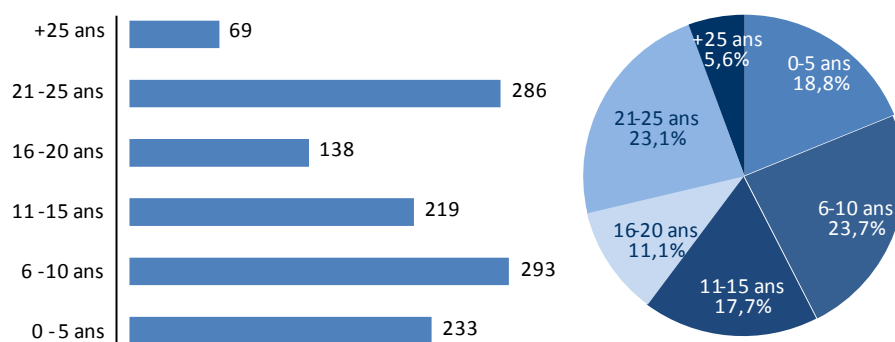
Sur la période considérée, l'activité Ciment représente en moyenne 83% du personnel de LafargeHolcim Maroc.

L'activité Béton a réduit ses effectifs sur la période en raison notamment de la restructuration des effectifs d'exploitation, tandis que les effectifs de l'activité Granulats sont restés relativement plus stables.

VI.1.10.4 Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain de LafargeHolcim Maroc par ancienneté se présente comme suit à fin juin 2016 :

Structure du capital humain par ancienneté à fin juin 2016



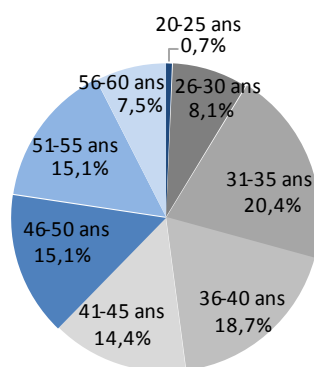
Source: LafargeHolcim Maroc

Grâce à une politique des Ressources Humaines permettant de fidéliser les collaborateurs en privilégiant le développement de leurs compétences et leur épanouissement dans leur fonction, 57,5% du personnel de LafargeHolcim Maroc justifie de plus de 10 ans d'ancienneté. La relève est également préparée avec un recrutement régulier de jeunes diplômés et de techniciens, répartis entre les différents sites et activités.

VI.1.10.5 Répartition du personnel par tranche d'âge

La répartition des effectifs de LafargeHolcim Maroc entre les moins de 45 ans et plus de 45 ans montre une relative homogénéité. La population entre 30 et 45 ans représente 53,5% à fin juin 2016 soit un peu plus de la moitié des effectifs globaux.

Structure du personnel par tranche d'âge à fin juin 2016

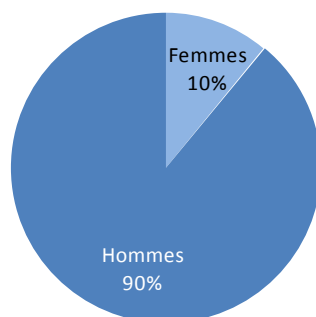


Source : LafargeHolcim Maroc

VI.1.10.6 Parité

La répartition de l'effectif de LafargeHolcim Maroc entre hommes et femmes se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par sexe à fin juin 2016



Source : LafargeHolcim Maroc

Les femmes représentent 10% de l'effectif total de LafargeHolcim Maroc, avec une présence plus importante au niveau du siège qu'au niveau des sites industriels.

VI.1.11. Politique de ressources humaines

La fusion entre l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc étant récente, la présentation des différents processus ressources humaines ci-après est exposée sous deux sections distinguant les deux sociétés nouvellement fusionnées. La politique de ressources humaines de LafargeHolcim Maroc est en cours de construction dans le cadre de la démarche d'intégration des deux sociétés fusionnées.

VI.1.11.1 Politique de ressources humaines de l'ex-Lafarge Ciments

Formation et développement des compétences

Consciente de l'importance de l'épanouissement et des compétences de ses collaborateurs, l'ex-Lafarge Ciments poursuit son programme de développement des compétences afin d'aider chaque collaborateur à construire son parcours et à devenir un contributeur aux objectifs stratégiques de la Société.

Tout au long de leur carrière, l'ex-Lafarge Ciments offre à ses collaborateurs des formations en interne, spécifiques aux métiers et à la culture du groupe. Une grande attention est portée à l'apprentissage, au cours de la mise en œuvre de leurs actions. La mobilité interne est également favorisée pour améliorer l'employabilité des collaborateurs et leur permettre d'élargir le champ de leurs compétences.

Des formations en externe, délivrées par des organismes spécialisés ou des écoles de commerce, peuvent être proposées pour répondre à des besoins spécifiques individuels ou d'équipe.

En 2015, l'ex-Lafarge Ciments a atteint dans l'ensemble de ses implantations 2 736 Jours / homme de formation, dans les domaines suivants : 39% Sécurité, 20% Management et 15% Commercial et 26% Technique.

En plus des formations structurées, l'ex-Lafarge Ciments met en avant l'état d'esprit *i-Learn* (« *I Learn Everyday Acting & Reflecting with my Network* »). Cette approche ouvre un champ élargi à la formation, encourageant les individus à être acteurs de leur propre apprentissage dans la réalisation de leurs tâches.

Politique de recrutement

L'ex-Lafarge Ciments considère le recrutement de collaborateurs de qualité comme une responsabilité stratégique. En effet, le recrutement du bon profil pour un poste donné est un facteur déterminant de réussite

et de performance et donc de motivation et de fidélisation, en privilégiant le plus souvent le recrutement interne par rapport au recrutement externe.

De manière générale, le recrutement chez l'ex-Lafarge Ciments repose sur quatre principes généraux :

Recruter pour le long terme

- En étant ambitieux quant au potentiel des cadres sélectionnés :
 - ✓ la capacité à progresser ou à s'adapter à de nouvelles fonctions est un critère de sélection, quel que soit le niveau de départ. Le recrutement ne s'effectue pas dans la seule perspective du premier poste occupé, quel que soit le niveau et l'environnement du poste pourvu ;
 - ✓ la personnalité et les aptitudes relationnelles doivent peser dans la décision d'embauche autant que la compétence technique ;
 - ✓ l'intégration de cadres à fort potentiel d'évolution, capables d'occuper le moment venu des postes-clés au niveau d'autres unités opérationnelles ou du groupe, fait l'objet d'une attention particulière.
- En se donnant le temps de préparer les cadres dont l'ex-Lafarge Ciments a besoin par le recrutement régulier de débutants en nombre suffisant, et en assurant le suivi de leur intégration.

Développer l'internationalisation des ressources humaines

L'ex-Lafarge Ciments vise à préparer des cadres internationaux pour le groupe LafargeHolcim : l'aptitude linguistique, l'expérience pluriculturelle, l'intérêt pour une carrière internationale doivent devenir des critères de sélection systématiques, sauf pour les postes où les caractéristiques purement locales sont prédominantes.

Favoriser les diversités

- Chaque métier ayant ses spécificités, l'ex-Lafarge Ciments recherche la diversité et la complémentarité de ses ressources humaines plutôt qu'un « profil-type ». C'est pourquoi la société maintient la diversification systématique de ses sources de recrutement, sans privilégier des parcours spécifiques.
- La capacité de changement de groupe suppose l'embauche d'un nombre suffisant de profils atypiques ou de personnalités non conformistes.

Contrôler le processus de recrutement

Pour plus d'efficacité, l'ex-Lafarge Ciments se donne des règles de conduite de recrutement :

- démarche conjointe entre la hiérarchie et la Direction des Ressources Humaines : le choix final d'un candidat revient à la hiérarchie concernée, en accord avec sa Direction des Ressources Humaines ;
- respect d'un délai maximum de six semaines entre la sélection des candidats et la prise de décision ;
- transparence complète des informations données aux candidats.

[Politique sociale et de rémunération](#)

Politique sociale

Le succès de l'ex-Lafarge Ciments dépend de l'engagement de ses employés. Leur perfectionnement, leur satisfaction et leur épanouissement au travail revêtent donc beaucoup d'importance pour la société. Les collaborateurs bénéficient d'une assise solide sur laquelle bâtir leur carrière et d'occasions de perfectionnement importantes pour leur permettre d'évoluer et de progresser.

Pour encourager la qualité du travail, l'ex-Lafarge Ciments applique une politique de rémunération compétitive. Une partie du bonus annuel est fondée sur les performances personnelles. Les efforts de chacun sont ainsi récompensés à leur juste valeur.

L'ensemble des effectifs de l'ex-Lafarge Ciment bénéficie :

- d'une bonification pour l'accès au logement ;
- d'un accès au crédit « social » de séjours d'estivage ;
- d'une dotation pour le pèlerinage ;
- d'une prime annuelle d'adhésion à un club sportif.

Rémunération du personnel

Tous les collaborateurs de l'ex-Lafarge Ciments bénéficient d'un salaire fixe, représentant un salaire de base, d'une prime de transport et d'une indemnité de logement. Ce salaire est augmenté annuellement.

Par ailleurs, l'ex-Lafarge Ciments verse à ses collaborateurs une rémunération variable qui dépend du poste occupé et des performances de chaque employé.

La politique de rémunération de l'ex-Lafarge Ciments diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des collaborateurs.

Rémunération des cadres

La politique de rémunération des cadres se base sur le système de classification « HAY ». Chaque collaborateur perçoit un salaire selon ses compétences par rapport au poste occupé, son initiative et sa créativité, ainsi que la contribution du poste dans le résultat net de la société.

Rémunération des ouvriers, employés, agents de maîtrise et agents de maîtrise supérieurs

Les agents de maîtrise et les employés / ouvriers sont rémunérés selon leur échelle / échelon dans la société.

Primes et moyens de motivation

Les collaborateurs bénéficient de primes dont les modes de calcul varient selon la catégorie socioprofessionnelle.

Les collaborateurs du 1^{er} et 2^{ème} collège (hors agents de maîtrise supérieurs et cadres) bénéficient de primes de production liées à la performance générale du site auquel ils sont rattachés.

Les agents de maîtrise (MT et MTS) et les cadres bénéficient d'un bonus annuel qui est composé de deux parties :

- 35% du bonus est lié à la performance individuelle ;
- 65% du bonus est lié à la performance collective et financière de l'entreprise.

La population des commerciaux bénéficie depuis 2015 d'un bonus commercial trimestriel et d'un bonus annuel calculé sur la même base que le bonus des autres collaborateurs.

Chaque début d'année, tout le personnel du siège ainsi que tous les MT/MTS et cadres des usines passe un EAA (Entretien Annuel d'Evaluation) qui permet pour l'année à venir de :

- faire le point sur l'atteinte des objectifs de l'année écoulée ;
- définir des objectifs de performance et de comportement pour l'année à venir ;
- identifier les opportunités professionnelles ;
- définir des axes de formation et de développement personnel (IDP ou *Individual development Plan*) ;

Les opportunités d'évolution du personnel diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles : l'EAA et l'IDP permettent de recueillir les aspirations des collaborateurs et d'analyser les opportunités professionnelles

compatibles avec leurs attentes, tout en demeurant conforme avec les besoins de l'ex-Lafarge Ciments. Chaque collaborateur est ainsi responsabilisé quant à son évolution au sein de la société.

Les collaborateurs à haut potentiel font l'objet d'un suivi personnalisé et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité et d'évolution aussi bien au Maroc qu'au sein des filiales du groupe LafargeHolcim à l'étranger.

Les promotions au niveau MT, MTS et Cadres sont suivies avec la DRH centrale et font l'objet d'un processus normalisé.

Sanctions et mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires sont régies par les législations du travail en vigueur. Elles sont proposées par la Direction des Ressources Humaines, à la demande et après concertation avec la hiérarchie. La décision revient à la Direction de l'ex-Lafarge Ciments.

Institutions représentatives du personnel et syndicats représentés

Chaque établissement de l'ex-Lafarge Ciments comptant plus de 10 salariés, dispose d'une instance représentative du personnel, conformément au code du travail. Par ailleurs, chaque établissement dispose d'un comité d'hygiène et de sécurité et d'un comité d'établissement qui se réunit une fois par trimestre.

Dans le cadre de la politique de concertation que l'ex-Lafarge Ciments mène avec ses partenaires sociaux, une négociation annuelle est menée site par site avec les délégués du personnel et les représentants syndicaux. Ces négociations aboutissent à un protocole d'accord annuel sur les salaires et les conditions de travail.

Sur la période 2013-2015, aucun mouvement social n'a été enregistré. Le climat social au sein de l'ex-Lafarge Ciments demeure serein et stable.

Communication interne

De nombreuses actions de communication interne permettent d'informer les collaborateurs des activités et des performances de la société :

- lettres de la Direction Générale aux collaborateurs ;
- notes d'organisation et d'information ;
- « Achkayn online » (bulletin bi-mensuel ou mensuel, selon la richesse de l'actualité) ;
- flash info (selon l'actualité : bulletin permettant d'annoncer une nouvelle importante, type grand chantier gagné, lancement d'un nouveau produit...).

Ces documents sont envoyés par mail à tous ceux qui ont une adresse mail de la société et également affichés dans les sites. Les lettres de la Direction Générale sont systématiquement traduites en arabe.

Ces documents écrits sont complétés par une panoplie de réunions à thème : café infos, *Safety talk*, réunions d'équipes.

VI.1.11.2 Politique de ressources humaines de l'ex-Holcim Maroc

Politique de recrutement

Parallèlement à son métier de base, l'ex-Holcim Maroc développe son implication dans des activités et des métiers dérivés. Le groupe est ainsi en mesure de proposer à des candidats qualifiés de multiples opportunités d'évolution et de développement.

Désireux de travailler avec des collaborateurs de talent, l'ex-Holcim Maroc attache autant d'importance aux compétences techniques de ses candidats qu'à leurs qualités personnelles et leur capacité à apprendre et à s'adapter.

La collaboration du groupe avec des universités et écoles marocaines et étrangères, sa présence à leurs forums sont l'occasion pour ces derniers de mieux le connaître. L'ex-Holcim Maroc reçoit, au sein de ses directions et sur ses différents sites de production, des chercheurs et des stagiaires et leur offre un environnement propice à la réalisation de leurs projets et études.

Formation

Très variés, les métiers représentés au sein de l'industrie cimentière exigent une qualification toujours plus pointue qui permet de suivre l'évolution des processus de production et d'assurer une amélioration constante de la qualité des produits.

A ce titre, l'ex-Holcim Maroc accorde une grande importance à l'épanouissement de ses collaborateurs et adopte un plan de formation valorisant.

Ce plan vise aussi bien les compétences techniques que sociales et personnelles. Il prend en considération la mission qui est assignée à chacun des collaborateurs, les projets en cours mais également, les aspirations et orientations de carrière validées dans le cadre du processus « Dialogue ».

Ce dernier représente un système d'évaluation des performances. Il permet de définir en début de chaque exercice, les objectifs, les besoins de formation et les ambitions de chaque collaborateur. Ce système assure un suivi des réalisations et permet d'établir un bilan de performance à la fin de chaque exercice.

La politique de formation de l'ex-Holcim Maroc revêt diverses formes :

- Une formation traditionnelle prise en charge par des organismes spécialisés ou des experts de la société ;
- Le coaching ou l'acquisition de compétences en interne : transmission du savoir-faire du métier entre collaborateurs ;
- Des cercles internationaux par métier qui permettent l'échange de connaissances entre les spécialistes des diverses sociétés du groupe de l'ex-Holcim Maroc ;
- L'apprentissage et le développement de compétences sur le terrain.

En 2015, le plan de formation concerne 1 482 participants et s'articule autour des actions suivantes :

- Les actions techniques au niveau des usines (sécurité et environnement, process et maintenance) ;
- Les formations liées à la transformation commerciale;
- Le Campus ;
- Les formations de la maison mère ;
- Les formations linguistiques, et notamment l'anglais.

Par ailleurs, le budget alloué aux formations du personnel s'établit, en général, à 2 % de la masse salariale de l'exercice.

Politique sociale et de rémunération

Politique sociale

Dans un souci de développement durable, l'ex-Holcim Maroc veille sur son environnement social et assure une interaction harmonieuse avec le milieu dans lequel elle évolue. La société contribue grâce à ses actions

sociales, à l'amélioration de la qualité de vie de ses collaborateurs, de leurs familles et de la communauté autour de ses sites de production.

L'ensemble des effectifs de l'ex-Holcim Maroc bénéficie :

- d'aide pour l'accès au logement ;
- de séjours d'estivage ;
- d'une prime de l'Aïd Kbir ;
- d'une prime de scolarité ;
- d'une dotation pour le pèlerinage ;
- d'une prime d'adhésion de clubs sportifs.

Rémunération du personnel

Les employés de l'ex-Holcim Maroc bénéficient d'une rétribution fixe, représentant un salaire de base, augmenté annuellement d'une prime de transport et d'une indemnité de logement.

Par ailleurs, la société verse à ses collaborateurs, une rémunération variable qui dépend du poste occupé et des performances de chaque employé.

La politique de rémunération de l'ex-Holcim Maroc diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des collaborateurs :

Rémunération des cadres

La politique de rémunération des cadres se base sur le système « HAY » qui consiste à attribuer à chaque collaborateur un salaire selon ses compétences par rapport au poste occupé, son initiative et sa créativité, ainsi que la contribution du poste dans le résultat net de la société.

Rémunération des MAT

Les agents de maîtrise et les employés ouvriers sont rémunérés selon leur échelle / échelon dans la société.

Primes et moyens de motivation

L'ex-Holcim Maroc adopte le processus de gestion de la performance « Dialogue », conçu comme un instrument d'écoute interactive et de communication structurée. Ce processus constitue un moyen de :

- Définir des objectifs de performance et de comportement : Dialogue (i) met en exergue les objectifs de la société, (ii) les traduit en objectifs individuels et collectifs, et (iii) permet de suivre leur réalisation.
- Identifier les opportunités professionnelles : le programme de la société permet de décliner les aspirations des collaborateurs et d'analyser les opportunités professionnelles compatibles avec leurs attentes, tout en demeurant conforme avec les besoins du Groupe LafargeHolcim. Le personnel est ainsi responsabilisé quant à son évolution au sein de la société.

Les collaborateurs à haut potentiel bénéficient de multiples opportunités de mobilité et d'évolution aussi bien au Maroc qu'au sein des filiales étrangères de LafargeHolcim Ltd.

- Définir des axes de formation et de développement personnel : le processus permet d'identifier les besoins en formation et de développement des collaborateurs, tout en leur permettant d'auto-évaluer leur progression par rapport à leurs objectifs.

Les opportunités d'évolution du personnel diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles :

- L'avancement des cadres dépend du poids du poste qu'ils occupent : l'évolution peut se manifester en termes de rémunération ou de poste ;

- L'avancement des agents de maîtrise et des employés ouvriers se fait au sein de l'ex-Holcim Maroc selon des échelles et des échelons sur la base de leur ancienneté.

Par ailleurs, l'ex-Holcim Maroc verse une prime de participation au résultat d'un montant égal pour l'ensemble des salariés. Cette prime est calculée en fonction de l'EBITDA consolidé et versée en juin de l'année suivante.

Sanctions et mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires sont régies par les législations du travail en vigueur. Elles sont proposées par la Direction des Ressources Humaines, à la demande et après concertation avec la hiérarchie. La décision revient à la Direction de la société.

Institutions représentatives du personnel et syndicats représentés

Chaque établissement de l'ex-Holcim Maroc comptant plus de 10 salariés, dispose d'une instance représentative du personnel, conformément au code du travail. Par ailleurs, chaque établissement dispose d'un comité d'hygiène et de sécurité et d'un comité d'établissement qui se réunit une fois par trimestre.

Dans le cadre de la politique de concertation qu'elle mène avec ses partenaires sociaux, la société ouvre des négociations périodiques avec les délégués du personnel et les représentants syndicaux, qui sont formalisées par des protocoles d'accords sur les salaires et les conditions de travail.

A ce titre, le dernier protocole d'accord conclu entre le management de l'ex-Holcim Maroc et les représentants du personnel date du 18 septembre 2015 et concerne principalement :

- Les modalités d'augmentation des salaires, primes et avantages sociaux ainsi que la promotion des catégories Maîtrise et Adjointes Techniques (MAT) et Employés Ouvriers (EMO) au titre de l'année 2015 ;
- L'extension de la procédure Prêts Logement aux produits de la finance alternative dont l'entrée en vigueur est imminente.

Sur la période 2013-2015, aucun mouvement social n'a été enregistré. Le climat social au sein de l'ex-Holcim Maroc demeure stable et serein.

Communication interne

Les actions de communication interne ciblent l'ensemble du personnel, pour informer sur les activités et les performances de la société. Ces informations sont canalisées à travers des supports écrits, multimédias, verbaux, etc. :

- **réunions d'information** : tenues au sein des sites de production et ayant pour objectif d'informer l'ensemble des collaborateurs sur les performances atteintes et les problèmes éventuels survenus en matière de qualité, de sécurité et d'environnement ;
- **journal interne** : le journal interne de l'ex-Holcim Maroc « AL-MAJAL », qui constitue un trait d'union entre Management et Collaborateurs et constituant un espace de communication, de valorisation et d'expression interne traite de différents thèmes (qualité, sécurité, environnement de la société, etc.). Sa diffusion concerne tout le personnel de l'ex-Holcim Maroc. Ce journal bilingue (arabe et français) est rédigé par un comité de rédaction interne avec la participation des collaborateurs de la société. Sa validation et réalisation technique sont assurées par le Service Communication Corporate ;
- **livrets thématiques et brochures** : selon le besoin en information des collaborateurs de l'ex-Holcim Maroc sur une nouveauté en matière de qualité, sécurité et environnement, le Service Communication Corporate se charge de l'édition de livrets thématiques traitant de ces aspects ;
- **base de documents intranet** : établie pour consultation par toute personne ayant les droits d'accès.

VI.2. Santé, sécurité, qualité et environnement

VI.2.1. Santé et sécurité

LafargeHolcim Maroc s'efforce de rendre plus sûres ses activités industrielles, de mettre en place des directives et des standards clairs pour tous, de sensibiliser et de former aussi bien ses collaborateurs que ses partenaires sous-traitants et chauffeurs.

Elle met ainsi la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui opèrent sur ses sites au cœur de ses décisions et de ses actes de management.

Cette ambition première est déployée et portée par l'ensemble des managers et des collaborateurs de LafargeHolcim Maroc, sur l'ensemble de ses sites.

Axes structurants de la politique

Sur la base des analyses de risques, des faits accidentels et des exigences du groupe LafargeHolcim, les priorités santé et sécurité pour l'ensemble des activités de LafargeHolcim Maroc sont les suivantes :

- développer le Leadership santé & sécurité des Managers et des Superviseurs ;
- renforcer la démarche de l'analyse et maîtrise des risques (Opération, Core Risk Process, AFR, PIU) ;
- améliorer l'environnement du travail et développer une culture de Housekeeping ;
- déployer une démarche de la discipline progressive ;
- accompagner et mettre à niveau la sous-traitance sur le plan de la santé & sécurité ;
- déployer une feuille de route santé avec un système d'animation adapté ;
- maîtriser la santé & sécurité du transport logistique.

Volets d'action

Transport

La maîtrise des risques liés au transport est une priorité première pour LafargeHolcim Maroc. A cet effet, la société s'attelle à :

- déployer une nouvelle feuille de route spécifique sur le transport, ambitieuse, et axée principalement sur le changement de comportement des chauffeurs opérant pour le compte de LafargeHolcim Maroc ainsi que les chauffeurs de ses clients, avec un engagement accru et un niveau d'exigence plus élevé vis-à-vis des transporteurs :
 - ✓ œuvrer pour la généralisation de l'usage du GPS, de la conduite défensive et du suivi rapproché et exhaustif de l'ensemble des flottes et chauffeurs (habilités) ;
 - ✓ pour l'activité béton, les efforts se poursuivent pour viser une conformité avec ces mêmes pratiques.
- finaliser et pérenniser la démarche en cours pour le transport des personnes, particulièrement les éléments liés à la formation à la conduite défensive et à la maîtrise de l'état des véhicules.

LafargeHolcim Maroc affrète directement plus de 800 camions avec un kilométrage parcouru d'environ 40 millions de kilomètres par an. Grâce aux efforts déployés, plus de 65% des conducteurs sont formés à la conduite défensive, et plus de 50% de la flotte est équipée d'un système GPS permettant non seulement de localiser à tout moment la position mais de suivre le respect des vitesses, des heures des conduites et du travail, des trajets indiqués... Les exigences de LafargeHolcim Maroc dans ce domaine sont plus fortes que la réglementation marocaine en vigueur. En effet, des consignes supplémentaires de sécurité sont mises en place,

en fonction des points noirs identifiés et des retours des transporteurs, l'objectif étant de réduire considérablement le niveau du risque.

Les prestataires sont au cœur de la réussite et sont mis à forte contribution en challengeant leur système de management de la santé et sécurité, grâce à un système d'animation et de suivi des plans d'action, avec en particulier des audits basés sur les cinq piliers (Conducteurs, Flotte, Trajets et Système de management & Organisation) et conduits par des équipes multidisciplinaires de LafargeHolcim Maroc.

Santé

- Finalisation du système d'animation santé LafargeHolcim Maroc et maîtrise opérationnelle des processus santé mis en place (visites d'aptitude et spécifiques, suivi santé, etc.)
- Déploiement des plans d'action ciblés par entités sur les risques identifiés liés à l'ergonomie, aux bruits et poussières.
- Formation de 20% des effectifs aux premiers secours d'ici fin 2016, y compris les sous traitants.

Maîtrise de la sous-traitance

- LafargeHolcim Maroc entend accélérer et pérenniser ses efforts en matière de gestion de la sécurité de ses sous traitants, avec la mise en place d'un monitoring global de la performance des sous traitants, et un suivi régulier et une traçabilité conforme au CSM sur l'ensemble des opérations.

Maîtrise des principaux risques industriels

- Poursuite du déploiement des feuilles de route pour se mettre en conformité avec les standards opérationnels du groupe.
- Poursuite du focus sur les éléments suivants :
 - ✓ l'isolation énergétique ;
 - ✓ les équipements mobiles ;
 - ✓ les risques de chutes, glissades et entorses ;
 - ✓ la prévention des risques d'électrocution
- Réalisation d'audits et mise en œuvre de plans d'actions spécifiques visant à préserver l'intégrité des structures (core process risk « structures »), et mise en œuvre des actions d'urgence (corrosion, surcharges, déformations accidentelles, etc.).

[H&S Global Days](#)

Chaque année, tous les pays du Groupe LafargeHolcim organisent les H&S global Days. Cet événement, lancé cette année entre le 23 Mai et le 6 Juin 2016, est l'occasion de mobiliser et sensibiliser les collaborateurs, leurs familles, les partenaires, ainsi que les communautés proches.

Des séances de formation et de sensibilisation aux risques sont ainsi organisées, de même que des formations aux secourismes, des simulations pour tester la préparation aux situations d'urgences, des journées portes ouvertes, des activités orientées vers la santé ou encore sur la sécurité routière.

Pour l'édition de cette année, LafargeHolcim Maroc a enregistré une dynamique exceptionnelle, avec plus de 218 initiatives mises en œuvre et plus de 1 600 engagements individuels formalisés et affichés. Ils reflètent que les H&S Global Days ont représenté un moment fort de questionnement sur les attitudes en matière de santé & sécurité, avec la création d'une rupture visible avec les comportements individuels moins bons en vue d'un changement positif en matière d'environnement de santé et de sécurité.

Indicateurs de performance de LafargeHolcim Maroc en Santé & Sécurité

Le tableau suivant recense les principaux indicateurs clés de performance (KPI's) de LafargeHolcim Maroc en matière de Santé & Sécurité :

| KPI's sur site | LafargeHolcim Maroc à fin août 2016 | Cumul ex-Lafarge Ciments et ex-Holcim Maroc en 2015 |
|---|-------------------------------------|---|
| Nombre d'accidents mortels | 0 | 2 |
| Nombre d'accidents avec arrêt | 2 | 5 |
| Nombre d'accidents sans arrêt | 4 | 3 |
| Nombre de soins | 44 | 91 |
| Nombre de presque-accidents | 57 | 113 |
| Taux de fréquence | 0,34 | 0,81 |
| Taux de gravité | 0,04 | 0,169 |
| Nombre d'heures de formation Santé & Sécurité | 31 267 | 23 786 |

Source : LafargeHolcim Maroc

VI.2.2. Qualité

Principes de la politique Qualité

A travers sa politique Qualité, LafargeHolcim Maroc veille en premier lieu à la conformité de son système de management de la qualité pour mieux répondre aux exigences réglementaires, normatives et aux qualités d'usage exprimées par ses clients.

LafargeHolcim Maroc oriente sa politique Qualité vers les axes prioritaires suivants :

- cibler un nouveau positionnement, dans lequel LafargeHolcim Maroc a la volonté d'être le partenaire innovant et préféré du secteur de la construction ;
- assurer une prescription multi-activités en agissant en amont des processus relatifs à l'acte de bâtir afin de mieux anticiper les besoins des clients et de contribuer à améliorer la qualité des constructions au Maroc ;
- proposer des offres segmentées, adaptées aux besoins des clients et des utilisateurs finaux, avec des engagements sur la performance, la qualité et les délais ;
- assurer une efficacité commerciale pour être plus proche des clients avec une écoute dynamique de leurs besoins ;
- développer des services et des solutions innovants afin d'améliorer de manière continue la satisfaction des clients en anticipant leurs attentes.

Démarche Qualité Ciments

Dans le cadre de l'amélioration en continu des performances de ses usines et afin de produire un ciment répondant aux besoins du client tout en respectant les normes marocaines et les standards du groupe LafargeHolcim, LafargeHolcim Maroc adopte une démarche qualité rigoureuse pour la fabrication de ses ciments.

Qualité produit

- Optimisation des produits de fabrication (cuisson, broyage) en termes de régularité et de rapport coût/qualité dans le respect des normes et standards en vigueur ;
- Respect de la qualité normative et la qualité d'usage des produits finis livrés ;

- Mise en place des standards et des processus nécessaires à la fiabilité des mesures aux laboratoires des usines ;
- Définition des orientations en termes de nouveaux produits permettant d'élargir les gammes produits existantes ;
- Partage du savoir faire par le conseil, l'information et les actions de formation dans le domaine de la qualité ;
- Suivi des plans d'action définis et évaluation de l'impact sur les résultats obtenus.

Systeme de management qualité

- Conduite de la démarche qualité – environnement dans le respect des normes et règlements en vigueur ;
- Maintien de la certification du SMI (Système de Management Intégré) ;
- Mise en œuvre de l'animation des SMI usines ;
- Organisation et animation de la revue de Direction.

Démarche Qualité Bétons

Les constituants du béton

Avant l'étude de formulation, les constituants des bétons sont soumis, avant utilisation, à un contrôle qualitatif. Le contrôle est réalisé au laboratoire central de Casablanca, et il porte sur les éléments suivants :

- **Pour le ciment :**
 - ✓ Contrôle des caractéristiques mécaniques (résistance) ;
 - ✓ Contrôle caractéristiques physiques (température)
- **Pour les granulats :**
 - ✓ Essais d'identification ;
 - ✓ Essai de propreté et de granulométrie ;
 - ✓ Essai de mesure de masse volumique ;
 - ✓ Essai de mesure du coefficient de forme ;
 - ✓ Essai au Bleu de méthylène
- **Pour les adjuvants :**
 - ✓ Contrôle de densité ;
 - ✓ Pour des contrôles plus approfondis (alcali-réaction et caractéristiques chimiques des matériaux), les essais sont réalisés dans un laboratoire externe accrédité.

La formulation

Le service qualité procède à l'étude de toutes les formulations de béton avec des méthodes graphiques (méthode Dreux-Gorisse), expérimentales (méthode Baron-Lesage) ou empiriques (méthode Abrams, Balomey). Ces méthodes permettent d'obtenir des compositions de béton optimisées et performantes. Les formulations retenues sont ensuite testées au laboratoire central à Casablanca à petite échelle (gâchées de 50 à 100 litres.) Après validation, des essais grandeur nature sont réalisés à la centrale pour confirmer les résultats et éventuellement apporter les ajustements nécessaires (effet d'échelle, système de pesage). Les

formules ayant donné les performances requises sont transmises au responsable de la centrale pour application.

Le contrôle du béton

LafargeHolcim Maroc dispose dans ses centrales à béton de laboratoires équipés (de presses étalonnées par un organisme accrédité sur chaque site à béton). Il est procédé à des prélèvements quotidiens par type de béton fabriqué. Des prélèvements et des visites inopinées sont effectués par le service technique de LafargeHolcim Maroc sur les sites de livraison. Les prélèvements consistent à mesurer la consistance (*slump test*) et à réaliser des cylindres pour des essais d'écrasements à différents âges (souvent à 7, 14 et 28 jours). L'ensemble des résultats est consigné dans des registres après exploitation et traitement par un logiciel qui permet de garantir la traçabilité et de suivre la régularité des bétons.

Démarche qualité Granulats

En vue de fournir des produits de qualité, les granulats de LafargeHolcim Maroc sont soumis à une démarche qualité rigoureuse.

Au niveau de l'exploitation

La connaissance parfaite et la maîtrise des caractéristiques du gisement et de sa variation, conduisent à la mise en place d'un phasage d'exploitation permettant l'alimentation du concasseur par un matériau homogène et non pollué de façon régulière.

Au niveau du traitement

Une station de pré-criblage, ainsi qu'une station de lavage de sable permettent d'obtenir un produit fini de qualité et même un premium en ce qui concerne le sable concassé lavé.

Au niveau du contrôle qualité

En amont de la fabrication, des essais d'identification de la roche sont établis régulièrement par un laboratoire externe agréé.

Pendant la fabrication, des contrôles réguliers sur site portant sur la granulométrie, la propreté et le coefficient de forme sont faits de manière quotidienne.

En aval de la fabrication, des contrôles d'identification des produits finis sont régulièrement fait au sein du laboratoire interne et également par un laboratoire externe agréé.

VI.2.3. Environnement

Politique environnement

LafargeHolcim Maroc veille à ce que toutes ses opérations soient en conformité avec les lois et réglementations en vigueur, et à mener ses activités dans le respect des principes du développement durable. Pour ce faire, des systèmes formels de management environnemental sont mis en place, permettant d'assurer l'amélioration continue des performances environnementales de la société.

La politique Environnement se fonde sur les règles exposées ci-après.

- Mise en place obligatoire par les sites d'un Système formel de Management Environnemental (SME) pour gérer les responsabilités et performances environnementales.
- Conformité des produits et des opérations par rapport à la réglementation et aux standards du groupe LafargeHolcim ;

- Promotion de l'engagement environnemental à travers la formation et l'intégration dans les processus de l'activité ;
- Approvisionnement responsable :
 - ✓ évaluer les valeurs, politiques et pratiques environnementales des sous-traitants et des fournisseurs au moment de leur sélection ;
 - ✓ exiger des sous-traitants et des fournisseurs le respect et la conformité par rapport à la politique environnementale et aux procédures ;
- Audit environnemental préalable pour les projets d'acquisition et de désinvestissement ;
- Choix technologiques :
 - ✓ encourager le développement et la diffusion des technologies propres ;
 - ✓ mettre en place des technologies et des procédures opérationnelles sûres pour réduire l'exposition des employés et des collectivités voisines aux risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité ;
- Réalisation d'études d'impact environnemental et social pour les nouveaux sites et pour les projets de modification majeurs des sites existants ;
- Traduction des engagements en actions à travers la définition d'objectifs environnementaux, et le suivi de leur état d'avancement ;
- Analyse des impacts environnementaux :
 - ✓ évaluation et mesure des impacts sur l'environnement, amélioration continue des processus, outils et moyens et promotion des meilleures pratiques dans l'industrie ;
 - ✓ incitation à l'analyse des impacts tout au long du cycle de vie des produits et des solutions de la Société ;
- Elaboration et mise en œuvre de contrôles effectifs pour la surveillance, la minimisation ou la prévention de rejets polluants dans l'environnement (l'eau, l'air et le sol) ;
- Réduire l'impact sur les changements climatiques :
 - ✓ par le développement, la fabrication ou la promotion de produits et solutions innovants ;
 - ✓ en minimisant l'utilisation de l'énergie et, quand cela est faisable, en développant la récupération et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables ;
 - ✓ en minimisant l'utilisation des ressources non renouvelables et, quand cela est faisable et sûr, en les remplaçant par des matières premières de substitution, des combustibles alternatifs et de la biomasse.
- Rationalisation de la consommation d'eau :
 - ✓ minimiser l'impact sur la ressource en eau en limitant les prélèvements des eaux souterraines et de surface, grâce au recyclage ;
 - ✓ mise en œuvre des bonnes pratiques d'efficacité et un management responsable de distribution d'eau ;
- Mise en place pour chacune des carrières d'un plan de réhabilitation qui tient compte des besoins et des attentes des parties prenantes, et là où cela est possible, créer des zones favorables à la vie sauvage et à la préservation des espèces ;

- Mise en place des plans de gestion de la biodiversité pour les sites à proximité immédiate de zones ou d'habitats protégés et faciliter la conservation des vestiges historiques mis à jour lors de la construction de nouvelles usines ou lors de l'exploitation des carrières ;
- Mesure et mitigation de manière adéquate de l'impact sur les communautés locales en matière de poussières diffuses, de bruit, de vibrations et de trafic ;
- Réutilisation et recyclage des matières quand c'est possible, minimisation de la production de déchets dangereux et autres déchets, et élimination des déchets par des méthodes sûres et responsables ;
- Parties prenantes :
 - ✓ être ouvert, honnête et rendre compte aux parties prenantes ;
 - ✓ les tenir régulièrement informées des activités et des produits de la Société, en sollicitant leurs réactions et en encourageant un dialogue transparent ;
 - ✓ initier la coopération avec les élus et les administrations afin d'évaluer la faisabilité, l'impact, et le coût/bénéfice des projets de loi, des réglementations et des normes.

Actions pour la gestion de l'empreinte environnementale

Limitation de l'empreinte carbone

Le Groupe LafargeHolcim a pris un engagement volontaire de réduction de ses émissions de CO₂, portant de ce fait ses efforts sur trois leviers : améliorer l'efficacité énergétique des fours de cimenterie, remplacer les combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie et améliorer la réactivité du clinker.

Au Maroc, cet engagement du groupe a été formalisé dès 2003 dans le cadre d'une convention signée par l'APC (Association Professionnelle des Cimentiers) et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement.

Les émissions de CO₂ des usines LafargeHolcim Maroc ont été diminuées de 20% par rapport à 1990 grâce à un modèle opérationnel d'excellence permettant l'amélioration en continu de la fiabilité et de l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables, le remplacement des combustibles conventionnels par ceux issus de déchets industriels, ménagers ou agricoles, la réduction du volume de clinker nécessaire à la fabrication du ciment avec l'amélioration de la réactivité du clinker et l'utilisation d'autres matières d'ajouts.

Energies renouvelables

La responsabilité ne se limite pas aux émissions de CO₂ : LafargeHolcim Maroc considère qu'il est aussi de son devoir de réduire ses émissions indirectes. Depuis 2005, date à laquelle son propre parc éolien de Tétouan de 10 MW avait été inauguré, LafargeHolcim Maroc n'a cessé de progresser dans ce domaine. Deux extensions de ce même parc ont accru sa capacité à 32 MW (avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre estimée à 88 000 T/ an), et des contrats de fourniture d'énergie éolienne avec Nareva Holding signés en 2011 et 2014 permettent l'approvisionnement des usines de Bouskoura et de Meknès en énergie verte à des niveaux supérieurs à 90%.

Combustibles alternatifs

LafargeHolcim Maroc considère la substitution des combustibles fossiles et les enjeux d'écologie industrielle comme une activité à part entière et complémentaire de son cœur de métier, hautement contributive à l'émergence d'une industrie marocaine s'inscrivant dans un écosystème durable.

LafargeHolcim Maroc, depuis 2002, valorise des combustibles alternatifs, notamment à travers la valorisation énergétique de pneus déchiquetés, de grignons d'olives, de déchets industriels locaux et l'élimination de sacs plastiques. Elle valorise ainsi près de 110 000 tonnes de déchets produits au Maroc par an, évitant ainsi leur mise en décharge.

En 2007, LafargeHolcim Maroc a investi 60 MMAD dans la première plateforme de traitement des déchets industriels au Maroc, Ecoval à El Gara, d'une capacité de 30 000 tonnes de déchets solides par an. En 2016, Ecoval a reçu son autorisation de traitement de déchets dangereux par le Ministère de l'environnement, et est donc le premier centre agréé au Maroc dans ce domaine.

LafargeHolcim Maroc a ensuite investi 45 MMAD dans 2 nouvelles plateformes de transformation des déchets industriels banals en combustible pour les cimenteries. Les plateformes de Tanger et de Bouskoura, ouvertes en août 2015, devraient permettre de valoriser environ 20 000 tonnes de déchets industriels qui allaient jusqu'ici en décharge. A terme, les trois plateformes pourront traiter jusqu'à 100 000 tonnes de déchets.

En janvier 2016, une convention a été signée avec l'autorité déléguée de Rabat-Salé pour la valorisation des déchets du centre de tri de la décharge d'Oum Azza, qui collecte les déchets ménagers de 13 communes. La future plateforme d'Oum Azza est le premier projet de plateforme de production de combustibles solides de récupération (RDF) au Maroc. C'est une expérience pilote au Maroc d'une technologie innovante, issue de la Recherche & Développement du Groupe LafargeHolcim et qui devrait être mise en fonctionnement en 2017. Ce projet devrait notamment permettre de prolonger la durée de vie de la décharge d'Oum Azza d'au moins 25%.

En outre, l'adoption par les pouvoirs publics des arrêtés prévus par certains décrets sur les déchets et le renforcement de la surveillance et le contrôle environnemental sont de nature à soutenir l'activité de gestion des déchets au Maroc et inciter au traitement des résidus de manière écologique, en application du principe de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur).

Matières premières de substitution

LafargeHolcim Maroc a initié un travail permettant de faire l'inventaire des matières utiles et disponibles dans le pays. L'objectif est d'assurer la fabrication des produits tout en réduisant le volume de matériaux issus de l'extraction grâce à l'incorporation de déchets d'autres industries (cendres volantes, calamine, cendres de pyrrhotines, déchets de gypse, etc.).

Réhabilitation des carrières et protection de la biodiversité

Conformément aux lois en vigueur, chaque projet de développement fait l'objet d'une étude d'impact environnemental permettant d'identifier les investissements et les actions de nature à limiter l'impact sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. Aussi, des plans de réhabilitation sont élaborés par un bureau d'étude spécialisé et sont réalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

Chaque projet est développé dans le respect de la biodiversité locale, avec l'objectif de maintenir l'équilibre écologique des territoires. Pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité, LafargeHolcim Maroc a également installé des ruches d'abeilles dans les carrières de Meknès, Tanger et Bouskoura, ainsi que sur le toit du siège de Casablanca.

En outre, depuis 2003, LafargeHolcim Maroc a réaménagé plus de 250 ha de carrières et replanté plus de 250 000 arbres, des essences locales comme l'olivier, et plus récemment des arganiers, une espèce endémique du sud marocain. Pour bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de professionnels en matière de reboisement, Lafarge Maroc a signé deux conventions de partenariat : avec l'INRA (Institut National de Recherches Agronomiques) et avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

D'autre part, LafargeHolcim Maroc a lancé en 2007 un projet de reforestation d'une parcelle de 200 ha, adjacente à la plateforme Ecoval d'El Gara, dans la Province de Settat, pour la production de 200 000 plans de trois essences d'arbres : l'eucalyptus camaldulensis, l'eucalyptus gomphocephala et le ceratonia siliqua (Caroubier).

Par ailleurs, Lafarge Maroc a signé un partenariat avec l'ANDZOA (Agence Nationale pour la protection des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie) dans l'optique de mener conjointement des actions de protection de l'arganier dans les zones proches du site de la future cimenterie du Souss.

Préservation des ressources en eau

Dans un contexte marocain de stress hydrique, les initiatives en faveur de la gestion de la ressource hydrique se sont multipliées au sein de LafargeHolcim Maroc. Un vaste projet d'étude relative à l'eau et à sa préservation a été engagé.

La réduction de l'empreinte hydrique passe par 2 leviers : la réduction de la consommation des installations et le recyclage de l'eau utilisée. Au-delà, l'ambition est de contribuer à un meilleur accès à l'eau et à une qualité accrue.

Plusieurs projets d'adduction d'eau ont été réalisés en faveur de douars enclavés autour des sites :

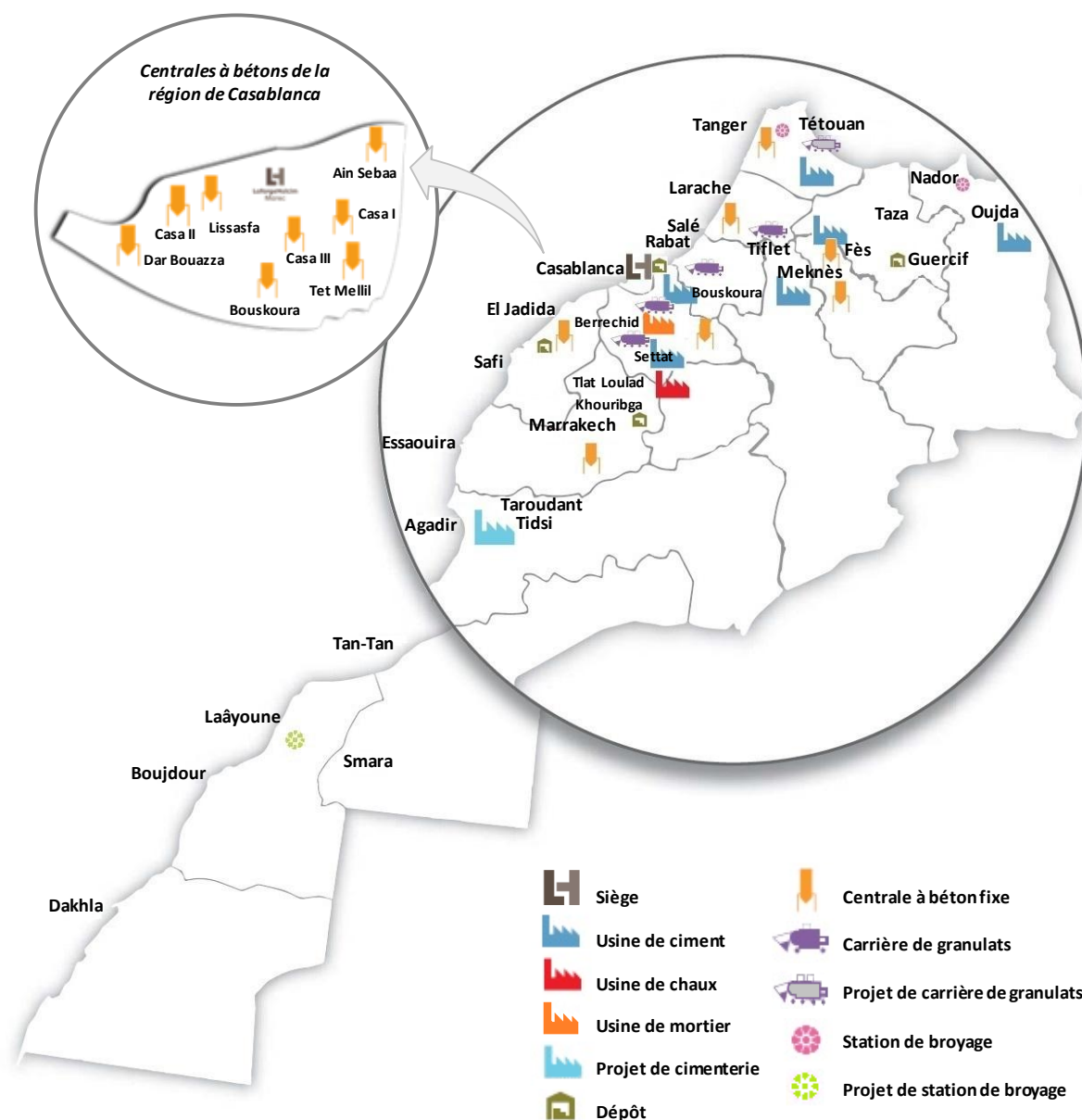
- à Bouskoura, où la conduite d'eau potable de l'usine permet d'alimenter plusieurs douars environnants ;
- à Settat, où la conduite d'eau potable de l'usine permet d'alimenter plusieurs douars environnants ;
- à Tétouan où l'usine a installé une conduite alimentant en eau potable plus de 130 familles et a construit une fontaine au service de la population de Saddina ;
- à Oujda, où l'usine a installé deux fontaines au service de la population avoisinante ;
- à Sahel Oulad Hriz avec la mise en place d'une fontaine et d'une conduite d'irrigation pour les riverains de la carrière Gravel.

VI.3. Moyens techniques

VI.3.1. Dispositif industriel

La carte ci-après présente les principaux sites de production du groupe LafargeHolcim au 30 septembre 2016 :

Principaux sites de production du groupe LafargeHolcim Maroc



Source : LafargeHolcim Maroc

Activité ciments

Usine de Bouskoura

Activité

Mise en service en 1983, la cimenterie de Bouskoura est la plus grande cimenterie du Royaume, avec une capacité de production annuelle de 3 MT.

L'usine de production utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale avec pré-calcination. Elle comprend des ateliers de concassage, de pré-homogénéisation, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage et stockage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment. L'usine de Bouskoura intègre également une plateforme de transformation des déchets en combustible, d'une capacité de préparation de 75 000 t/an de déchets industriels banals (c'est-à-dire non dangereux) ou RDF (« Refuse Derived Fuel », combustible issu du tri et de la préparation de déchets ménagers).

L'extraction des matières premières se fait au niveau des carrières de calcaire Est et Ouest situées à proximité de l'usine.

L'usine de Bouskoura est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Depuis 2006, l'usine de Bouskoura a lancé un programme de réhabilitation de l'ancienne carrière, afin de la réintégrer dans son environnement et de créer un écosystème (plantations d'arbres de différentes espèces en partenariat avec l'INRA et le Haut Commissariat des Eaux et Forêts).

A fin 2015, de nombreuses réalisations ont été concrétisées sur ce programme :

- la surface réaménagée est de 124,7 ha soit 71,56% de la surface exploitée à ce jour ;
- le nombre d'arbres plantés est de 78 240 arbres ;
- le volume de la terre végétale utilisé est de 488 287 m³ ;
- plus de 25 espèces d'arbres ont été plantées depuis le lancement de la réhabilitation en 2006.

Les arbres plantés se portent bien et participent à maintenir l'écosystème, en apportant notamment une source de pollen pur pour les ruches implantés depuis 2013. La récolte annuelle de miel pur avoisine une dizaine de kilogrammes.

Depuis 2012, les oliviers plantés permettent d'obtenir une centaine de litres d'huile d'olive par an. Depuis 2013, les fruits des arganiers implantés permettent en outre d'obtenir une dizaine de litres d'huile d'argan par an.

La carrière est équipée par sa propre pépinière permettant de préparer les jeunes arbres à leur intégration dans les zones réhabilitées.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Bouskoura est située dans la province de Ouled Saleh, à 45 km de la ville de Casablanca. L'accès à l'usine se fait à partir de la route secondaire 109 reliant Casablanca à Bouskoura, et par la route secondaire 103 depuis Berrechid.

L'usine dispose d'un embranchement à la voie ferrée (réception de combustibles et livraison de ciment par voie ferrée).

Organisation

L'usine de Bouskoura compte un effectif propre de 173 personnes en décembre 2015.

Usine de Meknès

Activité

Mise en service en 1951, l'usine de Meknès assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment. Elle occupe une position stratégique de par sa situation géographique.

L'usine utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et bénéficie d'une capacité de production de ciment de 1,3 MT. Elle comprend des ateliers de concassage, de pré-homogénéisation, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage et stockage du ciment, ainsi que d'ensachage et expédition du ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de calcaire située à proximité de la localité Ouislane, Dkhissa et de la carrière de pouzzolane à proximité de la localité de Timehdite.

L'usine de Meknès est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Meknès est située dans la localité de Ouislane, à 7 Km du centre-ville de Meknès. Les carrières de matières sont réparties sur quatre douars : Oueled Rahou, Ourzigha, Baich et Ain Maachouq.

L'accès à l'usine se fait à partir de la route nationale 718 reliant Fès-Meknès Km3, et via l'échangeur Est et Ouest de l'autoroute vers Fès.

L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis 1950.

Organisation

L'usine de Meknès compte un effectif propre de 145 personnes en décembre 2015.

Usine de Tétouan

Activité

Mise en service en 2003 pour la première ligne et en 2009 pour la seconde, l'usine de Tétouan assure la production et la commercialisation de quatre qualités de ciments. Elle assure également l'alimentation en clinker de la station de broyage de Tanger de Lafarge Cementos.

D'une capacité annuelle de 1,6 MT en clinker et de 1,45 MT en ciment, l'usine de Tétouan utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale avec pré-calcination, et consiste en deux lignes de production entièrement identiques depuis l'atelier de broyage cru jusqu'à l'atelier de broyage ciment, en plus des ateliers de concassage et d'ensachage-expédition.

La production s'effectue à partir de la matière première extraite de la carrière de calcaire située à proximité de l'usine.

L'usine de Tétouan est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

L'usine de Tétouan est la première cimenterie au monde à être alimentée par l'énergie éolienne, provenant de ses 2 parcs éoliens dotés de 23 éoliennes d'une capacité de 32 MWh, et assurant 65% de ses besoins en énergie électrique.

Situation géographique et accessibilité

Située à 30 km de la ville de Tétouan, l'usine est facilement accessible grâce à la route nationale reliant Tétouan à Khmiss Anjra, et elle est proche du port de Tanger Med.

Organisation

L'usine de Tétouan emploie un effectif de 113 personnes en décembre 2015.

Usine d'Oujda

Activité

Mise en service en 1978, l'usine d'Oujda assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment. L'usine assure également ainsi l'alimentation en clinker du site de Nador.

D'une capacité annuelle de 1,7 MT de ciment, l'usine d'Oujda utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et consiste en deux lignes de production identiques depuis l'atelier de broyage cru jusqu'à celui de broyage ciment en plus des ateliers de concassage et d'ensachage-expédition.

La production s'effectue à partir de matières premières extraites des carrières de calcaire, d'argile et de gypse situés à proximité de l'usine.

L'usine d'Oujda est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

En raison du ralentissement de la demande nationale, un programme d'export de clinker depuis cette usine vers des pays en Afrique a été lancé.

Situation géographique et accessibilité

Située à 45 Km à l'ouest de la ville d'Oujda, l'usine est facilement accessible grâce à la route nationale reliant Oujda à Casablanca, et suffisamment proche du port de Nador qui assure l'alimentation de l'usine en petcoke.

L'usine est également raccordée à la voie ferrée depuis son démarrage et dispose de sa flotte particulière de wagons citernes.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 105 personnes est affecté au site d'Oujda.

Usine de Fès

Activité

L'usine de Fès a été mise en service en 1993 et ne produisait que du clinker pendant les trois premières années de son activité. Depuis 1996, l'usine de Fès produit et commercialise différentes qualités de ciments.

L'unité de production de Fès utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale avec pré-calcination et bénéficie d'une capacité de production de 1 MT de ciment .

L'usine comprend des ateliers de concassage, de broyage cru, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage et stockage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

La production s'effectue à partir de matières premières extraites de la carrière de calcaire située à proximité de l'usine et de la carrière de schistes située à 35 km de l'usine à Bhalil, près de Sefrou.

L'usine de Fès est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Fès est située dans la localité de Ras El Ma à 25 Km au Sud Ouest de la ville de Fès et à 340 Km du port de Nador et à 450 km du port de Jorf Lasfar à El Jadida, à partir desquels elle est alimentée en petcoke.

La liaison routière avec les autres régions du Royaume se fait à partir de l'autoroute reliant Casablanca et Oujda, tandis que l'accès à la ville de Fès se fait directement via les localités de Bensouda et de Zlilig.

L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis 2005.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 106 personnes est affecté au site de Fès.

Usine de Settat

Activité

L'usine de Settat est mise en service en 2007 après une réalisation en trois phases qui a démarré en 2005.

Assurant la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment, l'usine de Settat est dotée d'une capacité de production de 1,7 MT à fin 2015.

L'usine comprend des ateliers de concassage, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de calcaire située à proximité de la localité de Sidi Hajjaj et de la carrière de schiste à proximité de la localité de Riah.

L'usine de Settat est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de Settat est située dans la localité de Tamedrost à 10 Km au Nord de la ville de Settat, à 70 Km au Sud de Casablanca et à 100 Km du port de Jorf Lasfar à partir duquel elle est alimentée en petcoke.

L'accès à l'usine de Settat se fait à partir de (i) l'autoroute reliant Casablanca et Marrakech, (ii) les routes secondaires reliant Settat et Sidi Al Aïdi à la localité de Ras El Ain. L'usine est reliée à la voie ferrée depuis son démarrage.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 84 personnes est affecté au site de Settat.

Usine de mortier

Activité

Mise en service en 2016, l'usine de mortier assure la production et la commercialisation de différentes qualités de mortier ciment.

L'usine de production a une capacité de production de mortier ciment de 100 kT. Elle comprend des ateliers de séchage, de broyage, de stockage, de dosage, de malaxage, d'ensachage, de palettisation et d'expédition du mortier ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de Gravel située à proximité de la localité Khyayta, et de la carrière de calcaire de l'usine de Chaux située à proximité de la localité de Benahmed.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de mortier ciment est située dans la localité de Khyayta, et à 15 km du centre-ville de Berrechid.

Organisation

L'usine de mortier ciment compte un effectif propre de 12 salariés.

Station de broyage de Tanger

Activité

D'une capacité de 1 MT de ciment par an, cette unité participe activement à l'approvisionnement du marché du Nord du pays.

Ancienne cimenterie, « Lafarge Cementos de Tanger », a été transformée en station de broyage moderne en 2008.

Le site dispose également d'une plateforme de transformation des déchets industriels banals (c'est-à-dire non dangereux) en combustible de substitution, d'une capacité de préparation de 20 000 T/an de déchets.

L'approvisionnement en clinker de la station de broyage de Tanger est assuré par camions à partir de l'usine de Tétouan.

La station de broyage de Tanger est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La station de broyage de Tanger est accessible à partir de l'ancienne route de Rabat au Km 19.

Organisation

La station de broyage de Tanger emploie un effectif de 25 personnes en décembre 2015.

Station de broyage de Nador

Activité

La station de broyage de Nador est mise en service en 1999 afin de produire du ciment à partir du clinker en provenance de l'usine d'Oujda, l'ensacher et l'expédier.

A partir de 2006, l'activité de broyage des ajouts est arrêtée et un nouveau broyeur de ciment est mis en place.

Doté d'une capacité de broyage annuelle de 580 000 T de ciment à fin 2015, la station de broyage de Nador se spécialise depuis 2006 dans le broyage, l'ensachage et l'expédition du ciment à partir du clinker reçu de l'usine d'Oujda.

La station de broyage de Nador est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

Le centre de broyage et d'ensachage de Nador est situé dans la zone industrielle de Sélouane à 15 Km à l'ouest de la ville de Nador et à 30 Km du port de cette dernière.

L'accessibilité à la station est assurée par la route reliant la ville de Nador et la localité d'El Aroui. Le raccordement à la voie ferrée est utilisé pour l'alimentation de la station en clinker en provenance de l'usine d'Oujda.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 20 personnes est affecté à la station de Nador.

Activité béton prêt à l'emploi

Au 30 septembre 2016, les sites de centrales à béton de LafargeHolcim Maroc se détaillent comme suit entre centrales fixes et centrales mobiles :

Centrales à béton fixes (sites)

| Centrale | Marque | Capacité (dam ³) | Type | Mise en service | Fabrication | Production en 2015 (dam ³) |
|-----------------|-----------------|------------------------------|---|-----------------|-------------|--|
| Tit Mellil | Arcen | 60 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2010 | 2008 | 31 |
| Dar Bouazza | Arcen | 50 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2009 | 2008 | 43 |
| Lissasfa | Pataud | 40 | Malaxeur planétaire 1 m ³ | 1998 | 1998 | 30 |
| Ain Sebaâ | Arcen | 60 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2013 | 2012 | 49 |
| Berrechid | Mob 60 | 30 | Malaxeur planétaire 1 m ³ | 1992 | 1992 | 22 |
| Bouskoura | Elba | 50 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2012 | 2005 | 25 |
| Mohammedia | Mob 60 | 35 | Malaxeur planétaire 1 m ³ | 2012 | 1998 | 32 |
| El Jadida I | CIFA | 60 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2016 | 2013 | 0 |
| Ain Atiq | Euro Equipement | 60 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2007 | 2006 | 37 |
| Salé | Lambert | 35 | Malaxeur planétaire 1 m ³ | 1997 | 1997 | 30 |
| Kénitra | Euro Equipement | 50 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2007 | 2005 | 31 |
| Tanger Chraka I | Arcen | 65 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2007 | 2007 | 50 |
| Marrakech | Frumecar | 40 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2012 | 2011 | 20 |
| Meknès | Arcen | 40 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2012 | 2012 | 18 |
| Casablanca I | Wema | 100 | Malaxeur planétaire 2 m ³ | 2003 | 2003 | 65 |
| Casablanca II | Meka | 80 | Malaxeur simple-arbre 2 m ³ | 2006 | 2006 | 48 |
| Casablanca III | Pemat 60 Skip | 50 | Malaxeur planétaire 1 m ³ | 2000 | 1993 | 21 |
| Salé | Arcen | 60 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 1987 | 1983 | 40 |
| Fès | Arcen | 80 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2008 | 2008 | 46 |
| Tamesna | Arcen | 80 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2007 | 2006 | 27 |

Source : LafargeHolcim Maroc

NB : Les centrales de Fès et de Malabata ont été fermées dans le cadre d'une optimisation du dispositif au cours du premier semestre 2016

Centrales à béton mobiles (sites)

| Centrale | Marque | Capacité (dam ³) | Type | Mise en service | Fabrication | Production en 2015 (dam ³) |
|-------------------|--------|------------------------------|---|-----------------|-------------|--|
| Desserte maritime | Elba | 45 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2012 | 2005 | 24 |
| Fnideq | Elba | 45 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2013 | 2005 | 27 |
| Naval 1/2 | Arcen | 65 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2015 | 2007 | 8 |

| Centrale | Marque | Capacité (dam ³) | Type | Mise en service | Fabrication | Production en 2015 (dam ³) |
|------------------|---------------|------------------------------|--|-----------------|-------------|--|
| Auda | Elba | 70 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2015 | 2007 | 46 |
| El Jadida | Mob 60 / Cifa | 65 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2001 | 1998 | 38 |
| Safi | Elba | 180 | Malaxeurs double-arbre horizontal 2 m ³ | 2015 | 2005 | 76 |
| | Libhert | | | | 2003 | |
| | Arcen | | | | 2015 | |
| Super collecteur | Texnokat | 45 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2013 | 2012 | 22 |
| LGV 3 | Arcen | 45 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2013 | 2012 | 39 |
| Timkit | Arcen | 45 | Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³ | 2015 | 2014 | 0 |
| Noor III | Meka | 60 | Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³ | 2016 | 2015 | 0 |
| Bouregreg | Euromec | 45 | Malaxeur double-arbre | 2015 | 2015 | 0 |
| Tanger Chraka II | Frumecar | 40 | Malaxeur 2 m ³ double arbre | 2011 | 2011 | 25 |

Source : LafargeHolcim Maroc

Activité granulats

Le tableau ci-dessous présente les carrières à granulats de LafargeHolcim Maroc au 30 septembre 2016 :

| Centrales | Capacité (en kT) | Marque | Installations | Mise en service | Fabrication | Production en 2015 (kT) |
|------------------------------------|------------------|---------|---|-----------------|-------------|-------------------------|
| Installation de Gravel (Berrechid) | 700 | Sandvik | Concasseur primaire à mâchoire Sandvik JM 1108 : entre 250 et 350 T/h | 2010 | 2010 | 652 |
| | | Metso | Concasseur secondaire à cône Metso HP300 : entre 200 et 300 T/h | 2006 | 2006 | |
| | | Metso | Concasseur tertiaire à cône Metso HP4 : entre 200 et 250 T/h | 2010 | 2010 | |
| | | Dragon | Concasseur tertiaire à cône Dragon LJ 45 : entre 30 et 60 T/h | 1999 | 1999 | |
| | | Metso | Station de lavage du sable : 20 T/h | 2010 | 2010 | |
| Installation de Tiflet | 300 | Sandvik | Concasseur secondaire à cône CH430 : 75 T/h | 2012 | 2012 | 110 |
| | | Sandvik | Station de lavage de sable : 120 T/h | 2012 | 2012 | |
| Installation de Benslimane | 750 | | Concasseur primaire à mâchoire : 600 T/heure | | | 544 |
| | | Metso | Concasseur percussion : 300 T / heure | 2002 | 2002 | |
| | | Hazmag | Tertiaire à percussion : 100 T / heure | 2008 | 2008 | |
| | | MS | Station de lavage du sable : 80 T/heure | 2006 | 2006 | |
| Installation de Skhirat | 300 | Sandvik | Concasseur primaire à mâchoire : 350 T / heure | | | - |
| | | Sandvik | Concasseur secondaire à percussion : 250 T / heure | 2008 | 2008 | |

Source : LafargeHolcim Maroc

Activité chaux

A travers Lafarge Calcinor Maroc, joint-venture à 50/50 entre Calcinor Espagne et Lafarge Cementos (filiale à 98,28% de LafargeHolcim Maroc), le groupe LafargeHolcim Maroc est également actif dans la production de la chaux, avec une usine à Tlat Loulad.

Activité

Mise en service en 2011 et conçue selon les meilleurs standards internationaux, l'usine de Tlat Loulad dispose d'une capacité de production de 180 kT, et assure la production et la commercialisation de la chaux vive et la chaux hydratée.

L'usine de production comprend des ateliers de concassage de calcaire et criblage, cuisson, criblage de la chaux et stockage, broyage et atelier production de la chaux hydratée à partir de la chaux vive. L'extraction du calcaire se fait au niveau de la carrière située au même site, dont le permis d'exploitation est détenu par Lafarge Cementos S.A.

L'usine de Tlat Loulad est dotée du certificat de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de Lafarge Calcinor Maroc est située à la localité de Tlat Loulad, entre Ben Ahmed et Khouribga, sur la route nationale 11.

Organisation

L'usine de Tlat Loulad compte un effectif propre de 17 personnes à date.

VI.3.2. Politique de développement et d'investissement de LafargeHolcim Maroc

LafargeHolcim Maroc élabore et déploie un programme de développement soutenu et ambitieux visant à pérenniser son leadership dans tout le royaume et dans l'ensemble de ses segments d'activité, avec pour ambition de faire de LafargeHolcim Maroc le partenaire préféré et innovant du secteur de la construction : professionnels, promoteurs immobiliers, entreprises, industriels, architectes...

Aussi, pendant la période 2013 à 2015, différents projets de développement ont été initiés, lancés ou réalisés dans les différentes activités du Groupe (Granulat, Béton, Ciment) et dans le secteur novateur de l'Ecologie Industrielle (plateforme de traitements de déchets industriels et ménagers).

Usine de mortier ciment

Face au besoin exprimé par certains clients d'avoir un nouveau mortier ciment offrant une meilleure qualité de finition et une grande rapidité d'exécution, LafargeHolcim Maroc a décidé de créer une activité mortier, afin de développer un mortier ciment prêt à l'emploi sur les grands chantiers du bâtiment, à l'instar du mortier plâtre dont l'expérience a montré des retours très positifs.

L'usine de mortier ciment a démarré en février 2016. Elle est située sur la carrière de Gravel, dans la région de Casablanca. Cette nouvelle unité, d'un coût d'investissement global de 47,8 MMAD, permet de produire 100 000 T de mortier ciment par an. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'innovation et de différenciation de LafargeHolcim Maroc.

Plateformes de traitement de déchets de El Gara, Bouskoura et Tanger

LafargeHolcim Maroc mène une stratégie volontariste relative aux combustibles de substitution, dans l'objectif de fabriquer ses produits en réduisant le volume de matériaux issus de l'extraction grâce à l'incorporation de déchets d'autres industries (cendres volantes, boues des stations d'épuration, granulats de déconstruction, déchets de gypse, etc.).

Pour ce faire, la société s'est engagée depuis 2000 dans la valorisation des combustibles de substitution, à travers l'importation des pneus déchiquetés et l'utilisation des grignons d'olives.

LafargeHolcim Maroc a mis en service en 2007, la première plateforme du pays, Ecoval, pour le prétraitement et le reconditionnement des déchets industriels, pour un investissement de 60 MMAD. Cette plateforme a une capacité de traitement de 30 000 T de déchets industriels solides et de 3 000 T de déchets industriels liquides. Elle est située à El Gara, à 40 Km de Casablanca.

Ecoval propose différentes prestations de valorisation des déchets industriels aux entreprises et aux collectivités locales dans un objectif de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts. Elle fournit également aux usines du groupe LafargeHolcim Maroc des déchets traités pour être utilisés comme combustibles alternatifs.

LafargeHolcim Maroc a également mis en service deux plateformes de traitement des déchets industriels banals à Bouskoura et à Tanger en 2015 pour un montant de 45 MMAD. Ces installations ont été dimensionnées pour traiter 20 000 T de déchets industriels banals par an chacune, principalement des déchets textiles, caoutchoucs et bois issus de l'industrie. En plus des 20 000 T de déchets industriels banals, la plateforme de Bouskoura est en mesure de recevoir et utiliser 55 000 T de RDF, combustible de substitution issu du pré-traitement des déchets ménagers.

Les plateformes de traitement de déchets de Bouskoura et de Tanger doivent permettre de couvrir respectivement environ 6% et 14% des besoins énergétiques de ces usines.

[Plateforme de traitement des déchets ménagers d'Oum Azza](#)

En partenariat avec Pizzorno, une plateforme de traitement des déchets ménagers doit être mise en service par LafargeHolcim Maroc au deuxième trimestre de l'année 2017 à Oum Azza (dans la commune de Rabat). Cette plateforme permettra de transformer 100 000 T de déchets ménagers en 55 000 T de RDF, combustible alternatif au coke de pétrole.

L'intérêt pour les communes est de pouvoir économiser 20% sur les enfouissements des déchets ménagers et de prolonger la durée de vie des décharges. Pour LafargeHolcim Maroc, l'investissement dans une telle plateforme s'inscrit dans un objectif de réduction des émissions de CO₂ et d'atteinte d'un taux de substitution global de 20% à horizon 2020.

Cette expérience pilote devrait être dupliquée dans les autres régions du Maroc proches des cimenteries de LafargeHolcim Maroc, en l'occurrence dans les régions de Casablanca, Tanger / Tétouan, Meknès, Fès et Agadir.

[Projet de cimenterie dans le Souss](#)

En 2011, LafargeHolcim Maroc a signé une Convention d'Investissement avec le Gouvernement Marocain pour la construction d'une nouvelle cimenterie dans la Région de Souss-Massa-Drâa. Préparée avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (A.M.D.I), ladite convention a été signée après autorisation du projet par la commission régionale d'investissement, auprès du Centre Régional d'Investissement (CRI) de Souss-Massa-Drâa, présidée par le Wali de la Région ainsi que par le Comité National d'Investissement sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre.

Ce projet prévoit la réalisation d'une usine complète de production de ciment, située dans la commune de Tidsi, à 60 km d'Agadir, et dotée d'une capacité de production de 3 500 T de clinker par jour, soit 1,7 MT de ciment par an.

[Projet de station de broyage à Laâyoune](#)

Le Sud du Maroc est particulièrement attractif en raison du fort dynamisme et de l'impulsion économique dont bénéficie la région, avec de grands chantiers d'infrastructures et Industriels lancés dans cette région.

LafargeHolcim Maroc a lancé en 2016 la construction d'une station de broyage de ciment dans la région de Laâyoune, d'une capacité de 200 kT. Ce nouvel investissement s'inscrit dans la continuité de la stratégie de LafargeHolcim Maroc d'accompagner les besoins de développement du Royaume, et dans ce cas précis, celui des régions Sud du Maroc. La station de broyage devrait être opérationnelle au premier semestre 2017.

Investissements par principales activités sur la période 2013-2015

Le tableau suivant présente les investissements réalisés sur les activités Ciments, Bétons et Granulats sur la période 2013-2015 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---------------------------|------------|------------|------------|-----------------|---------------|
| Ciments | 298 | 220 | 233 | -26,2% | 5,6% |
| <i>dont maintien</i> | 137 | 147 | 139 | 7,3% | -5,9% |
| <i>dont développement</i> | 161 | 73 | 94 | -54,8% | 28,9% |
| Bétons | 25 | 24 | 26 | -3,2% | 8,1% |
| <i>dont maintien</i> | 6 | 11 | 5 | 92,9% | -58,3% |
| <i>dont développement</i> | 19 | 13 | 21 | -31,8% | 63,8% |
| Granulats | 4 | 9 | 7 | >100% | -23,7% |
| <i>dont maintien</i> | 2 | 6 | 3 | >100% | -46,9% |
| <i>dont développement</i> | 2 | 3 | 4 | >100% | 13,1% |
| Total | 327 | 253 | 265 | -22,5% | 4,8% |

Source : LafargeHolcim Maroc

N.B. : les investissements sur les activités bétons et granulats étaient historiquement réalisés respectivement par les filiales spécialisées Bétons et Granulats jusqu'à leur fusion-absorption par LafargeHolcim Maroc.

Le cumul des investissements réalisés sur les activités Ciments, Bétons et Granulats au cours de la période 2013-2015 s'élève à près de 845 MMAD au total, dont 46,1% correspondant à des investissements de développement.

VI.3.3. Politique de maintenance

LafargeHolcim Maroc adopte une politique de maintenance en ligne avec les standards du groupe LafargeHolcim dans le monde.

Cette politique est articulée autour des axes suivants :

- une organisation de maintenance efficace et efficiente ;
- un haut degré de compétences et la connaissance pour assurer une bonne qualité d'exécution ;
- une planification efficace de toutes les activités de maintenance ;
- un système de maintenance préventif fort et bien organisé ;
- une bonne analyse et gestion de la fiabilité des équipements critiques ;
- un reporting fiable de maintenance avec un suivi rigoureux des Key Performance Indicators (KPI's).

La gestion de la maintenance au sein des unités de production de LafargeHolcim Maroc s'opère grâce aux systèmes SAP et MAC déjà mis en place pour les usines d'Oujda, Fès, Settat et Nador et en cours d'installation pour les usines de Bouskoura, Meknès, Tétouan et Tanger.

Le système SAP définit les outils de gestion opérationnelle de la maintenance et la circulation de l'information y afférente.

Le système MAC constitue un outil de gestion stratégique de la politique de maintenance. La gestion de la maintenance à travers ce système a permis en effet à LafargeHolcim Maroc d'optimiser ses coûts de maintenance en réduisant les arrêts industriels et en améliorant les performances des outils de production, comme le montre le schéma suivant :

Impact du système de maintenance MAC



Source : LafargeHolcim Maroc

VI.3.4. Systèmes d'information de LafargeHolcim Maroc

Les Systèmes d'Information (SI) sont considérés comme une composante stratégique de LafargeHolcim Maroc : leur fonctionnement et leur développement nécessitent une action continue en vue de renforcer leur cohérence d'ensemble dans toutes ses composantes, fonctionnelle, technique et sécurité ainsi que d'améliorer leur caractère opérationnel.

Depuis leur création, l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc s'étaient dotées des meilleures technologies du marché.

En effet, l'ex-Lafarge Ciments s'est dotée dès 1998 des ERPs JDEdwards et Maximo ainsi que des outils décisionnels basés sur Cognos.

De son côté, l'ex-Holcim Maroc a été une des premières entreprises marocaines à installer en 1997 le progiciel de gestion SAP. En janvier 2015, l'ex-Holcim Maroc bascule sur la nouvelle plateforme SAP EBM (European Business Model) dont bénéficient 22 pays européens en plus du Maroc, Liban, Qatar et Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, des standards et des normes de sécurité informatique communs sont définis à tous les niveaux des Systèmes d'Information, depuis le choix du matériel informatique et des solutions logicielles, en passant par les modèles de gestion, jusqu'aux standards de sécurité des Systèmes d'Information.

Gouvernance, rôles et responsabilités de la fonction SI

Afin de permettre aux collaborateurs de LafargeHolcim Maroc d'avoir des outils informatiques opérationnels leur permettant d'assurer leur travail au quotidien, le rôle et les responsabilités du Département Systèmes d'Information sont résumés selon les axes suivants :

- Infrastructures matérielles et logicielles : mettre en place, maintenir et faire évoluer les infrastructures Réseaux & Télécoms et autres Infrastructures matérielle et logicielle en veillant à l'application des politiques et des standards du groupe LafargeHolcim ;
- Support Utilisateurs : apporter aux utilisateurs le support nécessaire pour exploiter au mieux les différentes applications opérationnelles ;
- Sauvegarde du patrimoine informationnel : veiller à l'application des standards de sécurité au niveau de toutes les composantes du Système d'information, et à l'application des règles de contrôle interne.

Par ailleurs, et dans un souci d'amélioration de la qualité de service IT, une gouvernance SI est en place de façon à assurer un alignement entre les évolutions des processus et les impacts et évolutions en matière de Systèmes d'Information, avec un système d'animation et un suivi de la performance IT couvrant les activités de support IT ainsi que l'ensemble des opérations IT de manière générale.

En outre, des procédures sont formalisées couvrant tous les processus IT et intégrant les standards de Contrôle Interne.

Description des systèmes d'information

La fusion entre l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc étant récente, les outils de gestion n'ont pas encore été unifiés. Un vaste projet dénommé Atlas vise à regrouper dès le 1^{er} janvier 2017 l'intégralité des fonctions de gestion sur un même Business Model, très proche de l'outil EBM utilisé chez l'ex-Holcim Maroc et basé sur le progiciel SAP.

Ainsi, à date, le paysage des systèmes d'information se présente comme suit :

Du côté de l'ex-Lafarge Ciments, une grande partie des fonctions de gestion du groupe ex-Lafarge Ciments est gérée à travers plusieurs ERPs couvrant les besoins de gestion (Finance, Achats, Ventes, Gestion des Stocks et Maintenance) :

- JDEdwards local pour les activités Ciments et Granulats ;
- Maximo pour l'activité Ciments couvrant la gestion de la maintenance de l'activité Ciments ;
- JDEdwards basé sur un modèle Groupe : SAP T-One pour l'activité Bétons ;
- HR-Access pour la gestion de la paie des employés ;
- Gestor pour la gestion du temps de présence ;
- le Portail HR permettant la communication et le partages des informations ;
- CRC, Syncrotess, et OTIFIC pour la prise de commande, l'ordonnancement, le dispatching et le suivi des temps d'attente pour l'activité Ciments ;
- BCMIX pour la gestion de la production et la livraison au niveau des Centrales à Bétons ;
- LABMIX pour la formulation et la gestion de la qualité pour l'activité Bétons ;
- BI Cognos : Ventes, Achats, Stocks et Maintenance, et BI T-One ;
- EDIFIN pour les virements électroniques ;
- XRT-Sage pour la trésorerie (rapprochements, communications...)

- l'application gestion des ristournes clients ;
- le Portail Clients permettant la prise de commande et la consultation des encours, factures... ;
- SAGE pour l'activité Retail Mawadis.

La majorité de ces applications sont interfacées avec les ERP's pour permettre une intégration globale des Systèmes d'Information.

Du côté de l'ex-Holcim Maroc, la majeure partie des fonctions de gestion du groupe ex-Holcim Maroc est gérée de manière intégrée via le progiciel SAP, à savoir la gestion des achats, des stocks, de la maintenance, des ventes, et des finances. En outre, d'autres applications spécialisées, sont utilisées et notamment :

- l'application Care pour la gestion de la relation client ;
- l'application WMD (workflow management document) pour le scanning des factures fournisseurs et leur intégration dans SAP ;
- l'outil SRM (Supplier Relationship Management) pour la gestion de la relation fournisseur et le processus d'approvisionnement ;
- le progiciel GestorNet pour la gestion du temps de présence ;
- le progiciel Unigestion pour la gestion de la paie des employés ;
- l'application Logon pour la planification des livraisons ;
- l'application HODIM (système de dispatching) ;
- le progiciel Concrete CEC pour gérer l'activité BPE, depuis les automates de production et formules béton jusqu'à la livraison ;
- le progiciel e_paiement (version web) pour l'envoi des paiements électronique ;
- l'application e_recruitment : permet la gestion des recrutements ;
- l'Intranet Portal HR : permet la communication et le partages des informations.

La majorité de ces applications sont interfacées avec SAP pour permettre une intégration globale du système d'information.

Enfin, LafargeHolcim Maroc a unifié ses systèmes de mail et collaboratifs tels que Google Applications (Gmail, GDrive, Hangout, Sites...) et Cisco Movie.

[Parc informatique et architecture des réseaux télécoms](#)

LafargeHolcim Maroc dispose d'un réseau d'interconnexion sécurisé basé sur la technologie VPN et à travers un Backbone MPLS.

La gestion de la bande passante et de la qualité de service permettent d'optimiser les trafics réseaux et de favoriser le trafic prioritaire de l'information par rapport au trafic secondaire.

LafargeHolcim Maroc dispose également d'un parc informatique d'environ 1 200 postes, 300 imprimantes, 90 serveurs et plus de 150 équipements réseaux, ce parc ainsi que les réseaux WAN et LAN sont conformes aux standards et normes de la sécurité IT du groupe LafargeHolcim.

[Sécurité informatique](#)

Le Département des Systèmes d'Information a pour mission principale de garantir le fonctionnement sécurisé des réseaux et des applicatifs. Ceci dans le respect du contrôle interne, et des politiques et standards du Groupe LafargeHolcim.

Parmi les principales protections et sécurités du système d'information :

- la sécurité *firewall* : LafargeHolcim Maroc dispose d'un seul point d'accès Internet centralisé au niveau du siège à Casablanca. Ce point d'accès est protégé par un firewall afin de contrôler tous les flux entrants et sortants entre l'extérieur et le réseau ;
- la sécurité antivirus : conforme aux directives du groupe ;
- les sauvegardes : pour assurer la disponibilité des données professionnelles en cas de perte, le département déploie une politique de sauvegarde. L'administrateur des applications et des bases de données effectue régulièrement des tests de restauration afin de s'assurer de la fiabilité et du contenu des sauvegardes.

PARTIE V. PRESENTATION DE LAFARGE CEMENTOS

I. Renseignements à caractère général

| | |
|---|---|
| Raison sociale | Lafarge Cementos S.A. |
| Siège social | Ancienne route de Rabat – Km 19 BP 1530 – Tanger |
| Numéro de téléphone | (+212) (0)5 39 39 33 39 |
| Numéro de fax | (+212) (0)5 22 50 55 55 |
| Forme juridique | Société Anonyme à Conseil d'Administration |
| Date de constitution | 31 janvier 1941 |
| Durée de vie | 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi |
| Numéro du registre du commerce | Lafarge Cementos est immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Tanger sous le numéro 965 |
| Exercice social | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Objet social | <p>Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet tant pour son compte que pour le compte de tiers ou en participation à Tanger ou à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exploitation des usines et fabriques concernant l'industrie et le commerce des ciments, plâtres, chaux hydrauliques et autres produits similaires ; ▪ La création, la construction, l'achat, la prise à bail de tous établissements et fonds de commerce destinés à la vente desdits matériaux ; ▪ L'acquisition, la construction, la vente et la location de tous immeubles ; ▪ La création, l'acquisition, la prise en concession ou location de moyens de transport des produits dont il s'agit, par voies terrestres, fluviales, maritimes et autres ; ▪ La recherche, l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de tous brevets et licences intéressant les opérations sous-indiquées ; ▪ La participation sous toutes ses formes, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations industrielles, commerciales, financières, par voies de prêts, de création de sociétés nouvelles d'apports, de fusions ou autrement ; ▪ Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. |
| Capital social au 30 juin 2016 | 2 014200 MAD, entièrement libéré, composé de 20 142 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune. |
| Lieux de consultation des documents juridiques | Les documents juridiques de Lafarge Cementos et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de Lafarge Cementos. |
| Textes législatifs | <p>De par sa forme juridique, Lafarge Cementos est régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts.</p> <p>De par son activité, Lafarge Cementos est également régie par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques dont notamment (cf. liste complète en Partie XIV : « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques ») : <ul style="list-style-type: none"> - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ; |

- NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques
- Contenu net des préemballages ;
- NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques
- Ciments - Composition, spécifications et critères de conformité ;
- NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques
- Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques
- Ciment pour travaux à la mer ;
- NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques
- Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques
- Techniques des essais ;
- Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08-01 relative à l'exploitation des carrières ;
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
 - L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

Régime fiscal

- Lafarge Cementos est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun (30% à fin 2015 et 31% à partir de 2016), ainsi qu'à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD/T de ciment vendu).
- Lafarge Cementos est soumise au régime débit de TVA au taux normal de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges Tribunal de commerce de Tanger.

Source : Lafarge Cementos

II. Renseignements sur le capital de Lafarge Cementos

II.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente opération, le capital social de Lafarge Cementos s'établit à 2 014 200 MAD, entièrement libéré, composé de 20 142 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

II.2.1. Historique du capital

L'évolution du capital social de Lafarge Cementos depuis sa création se présente comme suit :

| Date | Capital initial (KMAD) | Nature de l'opération | Nombre d'actions créées ou détruites | Nominal de l'action | Montant de l'opération (KMAD) | Nombre total d'actions après l'opération | Montant du capital social après l'opération (KMAD) |
|------|------------------------|--|--------------------------------------|---------------------|-------------------------------|--|--|
| 1941 | 0 | Constitution de Cementos Tanger SA | 200 000 | 100 | 20 000 | 200 000 | 20 000 |
| 1998 | 20 000 | Fusion absorption (*) de Cementos Marroquies CMA SA | 613 520 | 100 | 61 352 | 813 520 | 81 352 |
| 2007 | 81 352 | Augmentation de capital par incorporation de réserves réglementées | 630 000 | 100 | 63 000 | 1 443 520 | 144 352 |
| 2011 | 144 352 | Réduction de capital ⁴² | -1 423 378 | 100 | -142 338 | 20 142 | 2 014 |

Source : Lafarge Cementos

(*) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cementos Tanger en date du 3 décembre 1998 a (i) constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société Cementos Marroquies CMA SA (créée le 17 avril 1946), (ii) déclaré définitive l'augmentation de capital de la société à 85 000 000 MAD ainsi que sa réduction concomitante à 81 352 000 MAD par suite de l'apport de la société absorbée, et (iii) modifié la dénomination sociale de la société qui devient Lafarge Cementos.

II.2.2. Structure et historique de l'actionnariat

Au 30 septembre 2016, la structure de l'actionnariat de Lafarge Cementos se présente comme suit :

| Actionnaires | Nombre de titres détenus | % du capital et droits de vote |
|---------------------|--------------------------|--------------------------------|
| LafargeHolcim Maroc | 19 795 | 98,28% |
| Divers minoritaires | 347 | 1,72% |
| Total | 20 142 | 100% |

Source : Lafarge Cementos

Au cours des cinq derniers exercices et à la veille de la présente opération, la structure de l'actionnariat de Lafarge Cementos présentée dans le tableau ci-dessus n'a pas rencontré de changements.

II.2.3. Présentation des principaux actionnaires

Le capital de Lafarge Cementos est détenu à hauteur de 98,28% par LafargeHolcim Maroc.

La présentation du groupe LafargeHolcim Maroc est développée dans la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

II.2.4. Pacte d'actionnaires

Aucun pacte liant les actionnaires de Lafarge Cementos n'a été porté à la connaissance de la Société.

⁴² Réduction de capital non motivée par des pertes

II.2.5. Nantissements d'actifs

A la veille de la présente opération, les actifs de Lafarge Cementos ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.2.6. Nantissements d'actions

A la veille de la présente opération, les actions de Lafarge Cementos ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.2.7. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité des actions au porteur de Lafarge Cementos

II.2.8. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

Selon l'article 34 des statuts, le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque la situation nette est ou deviendrait à la suite de celle-ci inférieure au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les présents statuts ne permettent pas de distribuer.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Elle doit déterminer, en premier lieu, la part à attribuer aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers. Elle doit, en outre, fixer un premier dividende attribué aux actions ordinaires calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital.

L'Assemblée Générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, autres que le report à nouveau dont elle a la disposition. Cette décision peut être prise à tout moment au cours de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire.

D'après l'article 35 des statuts, les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale. Toutefois la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Lafarge Cementos ne peut exiger des actionnaires aucune restitution de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et qu'il est établi que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances

Les droits nés de la mise en paiement des dividendes se prescrivent par cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Historique de distribution de dividendes

Entre 2013 et 2015, le détail des dividendes distribués par Lafarge Cementos à ses actionnaires se présente comme suit :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|
| Résultat net social (KMAD) | 147 214 | 176 636 | 144 785 |
| Dividendes distribués en n+1 (KMAD) | 147 439 | 176 746 | 144 821 |
| Taux de distribution (%) | 100,2% | 100,1% | 100,0% |
| Nombre d'actions | 20 142 | 20 142 | 20 142 |
| Résultat net par action (MAD) | 7 309 | 8 770 | 7 188 |
| Dividende par action (MAD) | 7 320 | 8 775 | 7 190 |

Source : Lafarge Cementos

II.3. Emissions de titres de créances

A la date d'établissement de la présente note d'information, Lafarge Cementos n'a procédé à aucune émission de titres de créances.

II.4. Notation

A la date d'établissement de la présente note d'information, Lafarge Cementos n'a fait l'objet d'aucune notation.

III. Gouvernance

III.1. Assemblées des actionnaires

III.1.1. Nature des assemblées

Selon l'article 23 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à délibérer sur les modifications des statuts dans toutes leurs dispositions. L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société ;
- d'Assemblées Générales Ordinaires lorsqu'elles sont appelées à prendre toutes décisions autres que celles prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire et excédant la compétence du Conseil d'Administration ;
- d'Assemblées Spéciales lorsqu'elles sont appelées pour statuer sur toutes décisions intéressant la catégorie d'actions dont les membres sont titulaires.

III.1.2. Mode de convocation des assemblées des actionnaires

L'article 24 des statuts stipule que les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par :

- les Commissaires aux comptes, lorsqu'ils auront vainement requis la convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration ;
- un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital ;
- le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation est faite par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. L'avis de convocation doit être accompagné de l'ordre du jour, du texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée ainsi que des états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit que l'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

III.1.3. Composition des assemblées des actionnaires

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation ou la représentation aux Assemblées est subordonnée soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, soit au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un ascendant ou un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

III.1.4. Assemblée Générale Ordinaire

Selon l'article 29 des statuts de Lafarge Cementos, l'Assemblée Générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai, une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Quorum

L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Délibération et vote

L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.1.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Quorum

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Délibération et vote

L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.2. Organes d'administration

Lafarge Cementos est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

III.2.1. Composition

Selon l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est composé de 4 membres au moins à 12 membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue par la loi.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

Les Administrateurs qui ne sont ni le Président, ni l'Administrateur Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les Administrateurs ayant l'une de ces qualités.

III.2.2. Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de 3 années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

III.2.3. Délibérations et vote

Selon l'article 17 des statuts de Lafarge Cementos, les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens. En outre, le Conseil peut être convoqué par des Administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif, s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois. La convocation doit être accompagnée de l'ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration ainsi que par les personnes qui y assistent.

Le Conseil ne délibère valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont effectivement présents. Un Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président n'est pas prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et au moins un Administrateur. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège social. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du conseil uniquement ou par un directeur général avec le secrétaire.

III.2.4. Composition du Conseil d'Administration

A la date d'établissement de la présente note d'information, le Conseil d'Administration de Lafarge Cementos est composé comme suit :

| Nom | Fonction | Date de nomination | Date de dernier renouvellement du mandat | Expiration du mandat actuel / AGO statuant sur les comptes |
|---------------------------|-------------------------------------|--|--|--|
| Ahmed Nakkouch* | Président | Conseil d'administration du 16 décembre 2016 (première nomination) | - | AGO devant statuer sur les comptes 2016 |
| Marcel Cobuz | Administrateur Directeur Général | AGO du 27 avril 2016 (première nomination) | - | AGO devant statuer sur les comptes 2016 |
| Christian Herrault | Vice-Président | AGO du 27 avril 2016 (première nomination) | - | AGO devant statuer sur les comptes 2016 |
| Aymane Taud | Vice-Président | AGO du 27 avril 2015 (première nomination) | - | AGO devant statuer sur les comptes 2016 |

Source : Lafarge Cementos

(*) M. Ahmed Nakkouch a été coopté et nommé Président du Conseil d'Administration par le conseil en date du 16 décembre 2016 en remplacement de M. Mohamed Kabbaj suite à la démission de ce dernier.

III.2.5. Autres mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration de Lafarge Cementos

A la veille de la présente Opération, M. Ahmed Nakkouch, Président du Conseil d'Administration de Lafarge Cementos, est également administrateur des sociétés suivantes :

| Sociétés | Fonction |
|---|--------------------------|
| Lafarge Maroc S.A.S | Administrateur Président |
| LafargeHolcim Maroc S.A. | Administrateur Président |
| LafargeHolcim Maroc Afrique S.A.S | Administrateur Président |
| Royal Air Maroc, en qualité de représentant de SNI | Administrateur |
| Nareva Holding | Administrateur |
| Nareva Power | Administrateur |
| Nareva Renouvelables | Administrateur |
| Energie Eolienne du Maroc (EEM) | Administrateur |
| Safi Energy Company (SAFIEC) | Administrateur |
| Amitech Maroc | Administrateur |
| Compagnie d'Aménagement Agricole et de Développement Industriel (ADI) | Administrateur |
| Amensouss | Administrateur |

Source : Lafarge Cementos

III.3. Organes de direction

Lafarge Cementos est une filiale détenue à 98,28% par Lafarge Holcim Maroc. Les organes de direction de la Société sont communs à ceux de LafargeHolcim Maroc. Les CV des membres des organes de direction sont présentés au niveau de la Section IV.3.3 de la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

III.4. Gouvernement d'entreprise

Lafarge Cementos est une filiale détenue à 98,28% par Lafarge Holcim Maroc. Les comités exécutifs, d'audit et de direction de la Société sont ceux de LafargeHolcim Maroc. L'ensemble de ces comités sont présentés au niveau de la Section IV.4.1 de la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

III.4.1. Rémunération attribuée aux organes d'administration et de direction

Selon l'article 20 des statuts de Lafarge Cementos, l'Assemblée Générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration une rémunération exceptionnelle pour les missions ou mandats confiés à titre spécial et temporaire à certains administrateurs dans les conditions fixées par la loi.

Au titre de l'exercice 2015, Lafarge Cementos n'a versé aucune rémunération en jetons de présence aux membres de son Conseil d'Administration, et aux membres de son Comité de Direction.

III.4.2. Prêts accordés aux dirigeants membres du Comité de Direction

Aucun prêt n'a été accordé aux dirigeants membres du Comité de Direction de Lafarge Cementos.

En respect de l'article 21.1 de ses statuts, il n'existe aucun prêt accordé par Lafarge Cementos à l'un de ses Administrateurs personnes physiques.

III.4.3. Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement de la présente note d'information, les salariés de Lafarge Cementos ne bénéficient d'aucun schéma d'intéressement ou de participation.

IV. Activité de Lafarge Cementos

IV.1. Historique

Lafarge Cementos, à l'origine dénommée Cementos Tanger S.A. est issue de la fusion par absorption de Cementos Marroquies CMA par Cementos Tanger suivant les Assemblées Générales Extraordinaires du 5 novembre et du 3 décembre 1998. Depuis 2008, Lafarge Cementos opère en tant que station de broyage, et se dote d'une capacité de production de 1 MT de ciment par an.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des évènements clés ayant marqué l'histoire de Lafarge Cementos et ce depuis sa création :

| | |
|------|---|
| 1941 | <ul style="list-style-type: none"> Création de la Société sous la dénomination sociale de Cementos Tanger S.A. avec un capital social de 20 000 KMAD ayant pour objet l'exploitation d'usines de fabrication de ciments, plâtres, chaux hydrauliques et autres produits similaires. |
| 1998 | <ul style="list-style-type: none"> L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société réunie en date du 3 décembre 1998 a constaté la réalisation définitive de la fusion absorption de la société Cementos Marroquies CMA S.A. (créée le 17 avril 1946). Cette dernière a approuvé l'augmentation de capital de la Société à 85 000 000 de dirhams et sa réduction concomitante à 81 352 000 dirhams suite à l'apport de la société absorbée. Il a été procédé par la suite à la modification de sa dénomination et devient depuis, Lafarge Cementos. |
| 2002 | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un plan social dont l'objet a été le redéploiement du personnel de l'usine Tétouan 1. Ce plan a concerné 121 collaborateurs dont une partie a bénéficié d'une réinsertion en tant que salariés et l'autre partie a créé sa propre activité générant ainsi un total de 270 emplois. |
| 2003 | <ul style="list-style-type: none"> Fermeture de l'usine de ciment de Tétouan I suite à la construction d'une nouvelle usine de ciment, Tétouan II, par LafargeHolcim Maroc. Cette usine assure l'alimentation en clinker de la station de broyage de Lafarge Cementos. |
| 2004 | <ul style="list-style-type: none"> Transformation de l'usine de ciment de Tanger en station de broyage de clinker ; Création d'une usine spécialisée dans la production de chaux. Cette dernière a été développée sur le site de Tétouan I. |
| 2007 | <ul style="list-style-type: none"> L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 8 novembre 2007, a décidé d'augmenter le capital social de 63 000 000 de dirhams par incorporation de réserves et l'attribution gratuites des 630 000 actions créées, au prorata des actions anciennes détenues par les actionnaires. |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> Démantèlement de l'usine de chaux et apport du fonds de commerce de cette dernière à Lafarge Calcinor Maroc, <i>joint-venture</i> constituée entre Lafarge Cementos et Lafarge Calcinor Maroc dont la nouvelle usine est implantée à Tlat Loulad. |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2011, a décidé de réduire le capital⁴³ social de la société de 142 337 800 dirhams le portant ainsi à 2 014 200 dirhams, divisé en 20 142 actions de 100 dirhams chacun. Cette réduction de capital a été effectuée par voie de réduction du nombre de titres de capital de 1 423 378 actions, au moyen du rachat à leur valeur nominale, soit au prix de 100 dirhams / unité. |
| 2016 | <ul style="list-style-type: none"> Lafarge Cementos a cédé les 10 actions qu'elle détenait dans le capital de Lafarge Plâtres Maroc au profit de la société Lafarge Maroc. |

Source : Lafarge Cementos

⁴³Réduction de capital non motivée par des pertes

IV.2. Appartenance à un groupe

IV.2.1. Appartenance aux groupes LafargeHolcim Ltd. et SNI

LafargeHolcim Maroc, principal actionnaire de Lafarge Cementos, avec une participation totale dans le capital de 98,28%, est elle-même détenue par LafargeHolcim Ltd. et SNI. Les présentations de LafargeHolcim Ltd. et de SNI sont développées dans la Section V.2 de la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

IV.2.2. Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées conclues avec LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos S.A. en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention écrite de gestion de trésorerie

Parties concernées : Lafarge Maroc, ex Lafarge Ciments, Lafarge Cementos et Lafarge Plâtres Maroc.

Nature et objet de la convention : Convention de gestion de trésorerie conclue entre les parties ci-dessus en date du 31 mars 2002, dont ex-Lafarge Ciments est le centralisateur, afin de mettre en commun l'ensemble des disponibilités financières pour favoriser une gestion optimale du recours au crédit et du placement des excédents de trésorerie pour l'ensemble des parties au contrat.

Modalités essentielles : Il a été convenu dans la convention que les avances consenties portent intérêt à un taux fixé par le Directeur Financier d'ex Lafarge Ciments, en fonction des conditions de marché et de l'intérêt commun des sociétés concernées. Ce taux a été fixé à 3% pour l'année 2015.

Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|
| Produits comptabilisés | - | - | - |
| Charges comptabilisées ⁴⁴ | 1 148 | 3 085 | 1 837 |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | 241 | 4 416 | 2 020 |

Source : Rapports spéciaux de Lafarge Cementos

Convention de transfert de droits au titre de l'assistance technique reçue

Parties concernées : Lafarge Maroc et Lafarge Cementos.

Nature et objet de la convention : En date du 23 décembre 1998, une convention a été conclue entre Lafarge Maroc et Lafarge Cementos portant effet à partir de 1999, selon laquelle Lafarge Maroc accepte de transférer à Lafarge Cementos l'intégralité des droits contractuels qu'elle détient au titre des deux conventions d'assistance technique et de gestion passées avec la SNI, d'une part, et Lafarge France d'autre part.

Modalités essentielles : En contrepartie de l'assistance technique et de gestion dispensée par la SNI et LafargeHolcim France, Lafarge Cementos verse à Lafarge Maroc une rémunération annuelle portée, suivant l'avenant du 26 mai 2003, à 2,5 % du chiffre d'affaires cumulé hors TVA et ristournes (avec effet au 1^{er} janvier 2003).

⁴⁴ Charges hors taxes

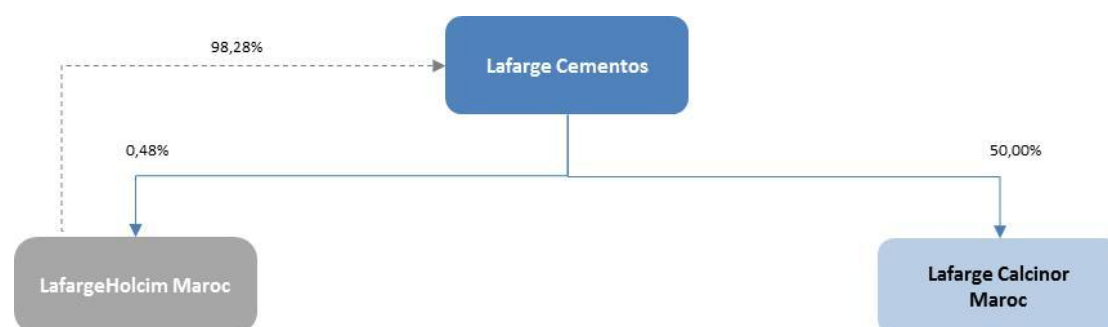
Impacts de la convention :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|
| Produits comptabilisés ⁴⁵ | 12 285 | 12 045 | 12 179 |
| Charges comptabilisées | - | - | - |
| Montants encaissés | - | - | - |
| Montants décaissés | 14 080 | 14 958 | 14 193 |

Source : *Rapports spéciaux de Lafarge Cementos*

IV.3. Filiales de Lafarge Cementos

Au 30 septembre 2016, la structure juridique de Lafarge Cementos se présente comme suit :



Source : *Lafarge Cementos*

IV.3.1. Lafarge Calciner Maroc

Présentation

Lafarge Calciner Maroc est une société anonyme simplifiée (S.A.S) détenue à 50% par Lafarge Cementos S.A. (elle-même filiale à 98,28% de LafargeHolcim Maroc), et à 50% par Calciner Espagne.

Créée en 2009, la société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de chaux. Elle dispose à cet effet d'une capacité de production de 180 kT, avec un premier four de 80 kT construit en 2011, et un deuxième four de 100 kT construit en 2013.

⁴⁵ Produits hors taxes et ristournes

La fiche signalétique de la société Lafarge Calcinor Maroc au 30 septembre 2016 se présente comme suit :

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | Lafarge Calcinor Maroc S.A.S |
| Siège social | 6 route de Mekka - Quartier les Crêtes - Casablanca |
| Coordonnées | Tél: +212 (0) 5 23 59 09 60 Fax: +212 (0) 5 23 59 09 88 |
| Date de constitution | 16 février 2009 |
| Domaine d'activité | Fabrication de chaux industrielle (chaux vive en roche, chaux vive moulue et chaux hydratée) |
| Capital social | 150 000 000 MAD répartis en 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune |
| Montant du capital détenu par Lafarge Cementos | 75 000 000 MAD |
| Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Lafarge Cementos | 50% |
| Autres actionnaires et parts respectives dans le capital | 50% détenus par Calcinor Espagne |

Source : Lafarge Cementos

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lafarge Calcinor S.A.S entre 2013 et 2015, ainsi qu'au 30 juin 2016 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | juin-16* |
|--|---------|---------|---------|------------|------------|----------|
| Fonds propres | 171 517 | 172 256 | 177 699 | 0,4% | 3,2% | 183 227 |
| Dette nette | 127 534 | 97 076 | 64 296 | -23,9% | -33,8% | 52 530 |
| Chiffre d'affaires | 60 236 | 73 583 | 92 123 | 22,2% | 25,2% | 46 344 |
| Résultat net | 1 937 | 739 | 5 443 | -61,8% | Ns | 5 528 |
| Dividendes perçus** par Lafarge Cementos | - | - | - | Ns | Ns | - |

Source : Lafarge Cementos

(*) Comptes provisoires

(**) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées conclues avec Lafarge Calcinor Maroc

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue courant l'exercice 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Aucune convention conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 n'est à mentionner.

IV.4. Activité de Lafarge Cementos

Lafarge Cementos est un établissement industriel qui opère en tant que station de broyage de clinker. La production de ciment est ainsi le cœur de métier de la Société et l'unique source de revenus dont dispose cette dernière. Le ciment est le produit plus utilisé des liants hydrauliques, composant entrant notamment dans la structure du béton, auquel il confère notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, et utilisé dans les projets de construction du monde entier.

IV.5. Gamme de produits

A la veille de la présente Opération, la gamme des ciments proposée par Lafarge Cementos est déclinée ci-après en fonction du type de conditionnement :

Ciments sac

| Produits | Sac | Description | Applications |
|-------------|----------------|--|--|
| DWAM 55 | 45 kg | Ciment gris Portland composé classe 55 Prise Mer. Adapté pour les bétons armés y compris dans un milieu fortement agressif (type milieu marin). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures en sous-sol ; radier, semelle, fondation, longrine, poteaux/ poutres, voile, chainage ; ▪ Construction en bordure de mer : fondations, structures, dalles et planchers ; ▪ Applications de structures en contact avec une nappe phréatique. |
| SWARI 45 | 50 kg | Ciment gris Portland composé, classe 45. Ciment multi-usages, pour béton et mortier. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondations : semelles, longrines, voile, poteaux/poutre, plancher, dallage ; ▪ Maçonnerie : mortier de montage, dressage, finition ; ▪ Eléments préfabriqués en béton armé et non armé. |
| PREFA | 45 kg | Ciment gris Portland composé classe 45. Parfaitement adapté et dédié à la fabrication des petits éléments de préfabrication. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bloc béton ; ▪ Hourdis ; ▪ Carreaux de ciment ; ▪ Poteaux de clôture ; ▪ Pavés autobloquants ; ▪ Convient pour la fabrication de poutrelles en béton armé. |
| L'BYAD | 25 kg 40 kg | Ciment blanc. Adapté pour tous les usages de finition esthétique. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Béton architectonique ; ▪ Préfabrication: revêtement (carreaux, balustrades, pavés autobloquants colorés) ; ▪ Mosaïque ; ▪ Margelles de piscines ; ▪ Mortiers de jointements ; ▪ Mortiers colorés pour enduit. |
| L'BNI 35 | 50 kg | Ciment gris Portland composé classe 35. Adapté pour tous les usages en mortier et travaux de maçonnerie. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montage des murs : jointements de briques/blocs ; ▪ Mortier pour enduit de dressage et finition ; ▪ Utilisé comme ciment colle pour les revêtements de sols et murs ; ▪ Confection des chapes. |
| MARTOUB MIX | 25 kg | Mortier ciment gris prêt à l'emploi, projeté par machine. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enduit pour les travaux de revêtements des murs intérieurs et façades. |
| PERFECTO | 45 kg | Liant à maçonner pour les travaux de maçonnerie. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produit trois en un : <ul style="list-style-type: none"> - Montage - Dressage - Finition des murs. |

Source : Lafarge Cementos

Ciments vrac

| Produits | Description | Applications |
|--------------------------------|--|---|
| CPJ 45 | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, cendres volantes ou pouzzolane). | Production de bétons armés courants et des bétons destinés aux travaux de masse (barrages, radiers, fondations, etc.). |
| CPA 65 | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 95%) et le gypse. | Production de bétons destinés à la préfabrication d'éléments nécessitant de hautes résistances à jeune âge (8h, 16h, 24h, etc.) permettant un décoffrage rapide des éléments préfabriqués en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ béton creux (blocs) ; ▪ béton armé (poutrelles) ; ▪ béton précontraint (poutrelles, dalles ▪ alvéolées, poutres, etc.). |
| CPJ 55 PM au calcaire | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 90%), le gypse et le calcaire. | Production de bétons pour des structures réalisées dans un environnement agressif marin (présence de chlorures). |
| CPJ 55 PM aux cendres volantes | Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 80%), le gypse et les cendres volantes. | Production de bétons pour des structures exigeant une très bonne durabilité et réalisées dans un environnement marin (présence de chlorures). |

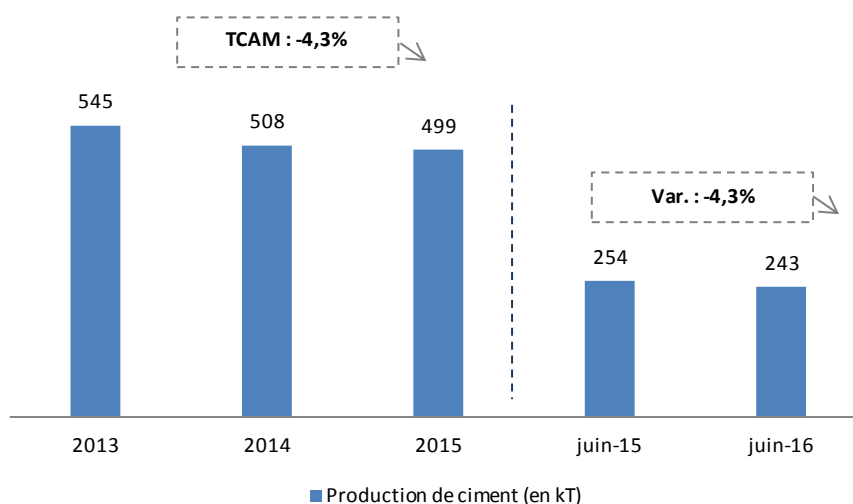
Source : Lafarge Cementos

IV.5.1. Analyse de la production

Production de ciment

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production de ciment de Lafarge Cementos sur les exercices 2013 à 2015, ainsi que sur le premier semestre de l'année 2015 et de l'année 2016 :

Evolution de la production du ciment entre 2013 et 2015, et entre juin 2015 et juin 2016



Source : Lafarge Cementos

Production de ciment

Entre 2013 et 2015, la production de ciment enregistre une baisse annuelle moyenne de 4,3% passant de 545 kT en 2013 à 499 kT en 2015. Cette variation est marquée par une baisse de la production de l'ordre de 6,8% en

2014 principalement liée au ralentissement de la demande nationale sur la même période. En 2015, la production de ciments de Lafarge Cementos baisse de 1,7%.

Sur le premier semestre de l'année 2016, la production de ciment de Lafarge Cementos s'établit à 243 kT, en léger repli de 4,3% par rapport à la même période en 2015.

Taux d'utilisation de capacité de broyage

Sur la période allant de 2013 à 2015, le taux d'utilisation de capacité de broyage de Lafarge Cementos se situe en moyenne à 43,1%. L'évolution annuelle de ce taux d'utilisation est détaillée ci-dessous :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------|-------|-------|-------|
| Taux d'utilisation de capacité | 45,4% | 42,3% | 41,6% |

Source : Lafarge Cementos

IV.5.2. Analyse des ventes

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes vendus de ciment par la société Lafarge Cementos entre 2013 et 2015, et pour le premier semestre de 2015 et 2016 :

| En kT | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15-13 | juin-15 | juin-16 | Var. juin15/juin16 |
|-------------------|------|------|------|------------|---------|---------|-----------------------|
| Ventes de ciments | 545 | 525 | 522 | -2,1% | 268 | 244 | -9,0% |

Source : Lafarge Cementos

En 2014, les ventes de ciment de Lafarge Cementos ont subi une baisse de 3,5% par rapport à 2013, compte tenu du retrait de la demande nationale qui a réalisé pour sa part une baisse de 5,4% sur la même période.

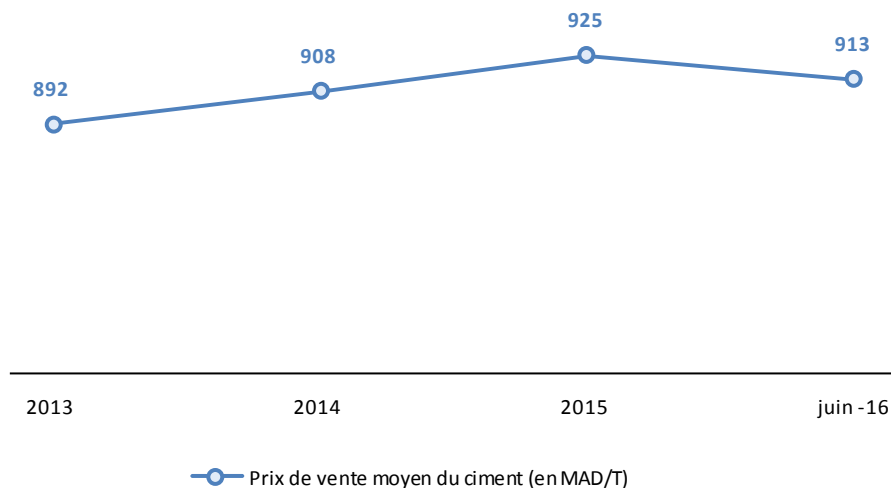
En 2015, les volumes de ciments vendus par Lafarge Cementos demeurent relativement stables et s'affichent à 522 kT contre 525 kT en 2014.

Sur le premier semestre 2016, les ventes de ciments s'affichent à 244 kT, en baisse de 9,0% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

IV.5.3. Evolution des prix de vente de Lafarge Cementos

Entre 2013 et le premier semestre 2016, l'évolution des prix de vente moyens⁴⁶ du ciment commercialisé par Lafarge Cementos se présente comme suit :

Evolution des prix de vente moyens sur la période 2013-2015 et juin 2016



Source : Lafarge Cementos

Entre 2013 et 2015, le prix de vente moyen du ciment s'est apprécié, consécutivement à une hausse des tarifs et à une gestion active du mix produit, région et client. Ce dernier s'affiche à 925 MAD/T en 2015, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,8% sur la période analysée.

A fin juin 2016, le prix de vente moyen du ciment s'affiche à 913 MAD/T.

IV.5.4. Saisonnalité de l'activité

L'activité de Lafarge Cementos se caractérise par un effet de saisonnalité lié essentiellement au ralentissement des chantiers de BTP, notamment autour des fêtes religieuses et pendant les périodes de pluviométrie élevée.

IV.5.5. Segmentation régionale de l'activité

Lafarge Cementos réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Ces ventes couvrent la quasi-totalité des régions du Royaume.

⁴⁶ Prix de vente hors transport

Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des ventes du ciment, sur la période 2013-2015, et entre juin 2015 et juin 2016

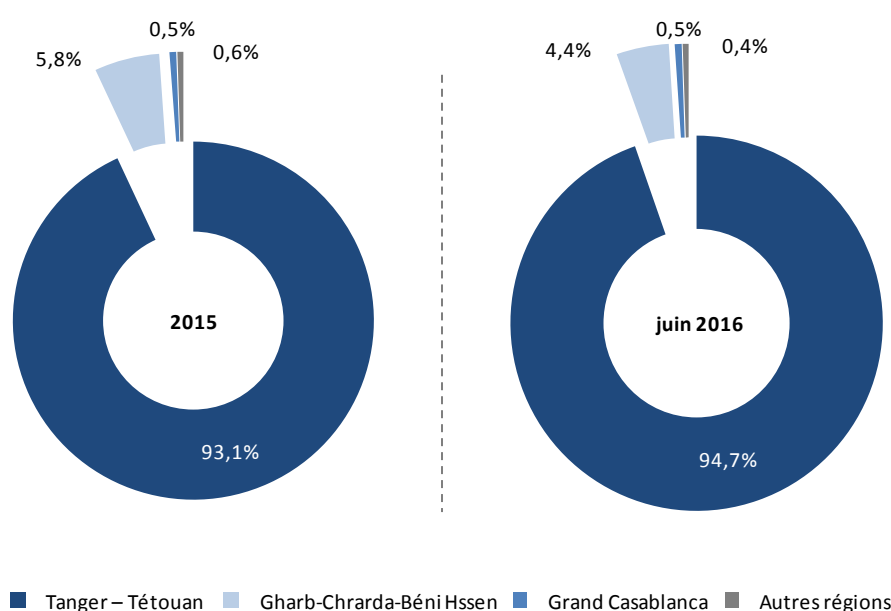
| En T | 2013 | 2014 | 2015 | TCAM 15 -13 | juin-15 | juin-16 | Var. juin-15/16 |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|-----------------|
| Tanger - Tétouan | 470 503 | 487 495 | 485 908 | 1,6% | 242 950 | 230 494 | -5,1% |
| Gharb-Chrarda-Béni Hssen | 70 185 | 34 116 | 30 464 | -34,1% | 22 960 | 10 657 | -53,6% |
| Grand Casablanca | 2 618 | 644 | 2 783 | 3,1% | 677 | 1 318 | 94,6% |
| Chaouia-Ouardigha | 135 | - | 1 103 | Ns | 138 | 691 | Ns |
| Taza-Al Hoceima-Taounate | 30 | 2 896 | 878 | Ns | 25 | 150 | Ns |
| Doukala - Abda | - | - | 567 | Ns | 539 | - | -100,0% |
| Rabat - Salé - Zemmour - Zaer | 891 | 189 | 383 | -34,4% | 329 | 27 | -91,8% |
| Oriental | - | - | 75 | Ns | 25 | 151 | Ns |
| Meknès-Tafilalet | 27 | 27 | 24 | -5,7% | 12 | 29 | Ns |
| Fès - Boulemane | 270 | 27 | - | -100,0% | - | - | Ns |
| Marrakech -Tensift - El Haouz | - | - | - | Ns | - | - | Ns |
| Tadla - Azilal | - | - | - | Ns | - | - | Ns |
| Total | 544 659 | 525 394 | 522 185 | -2,1% | 267 657 | 243 517 | -9,0% |

Source : Lafarge Cementos

Sur la période 2013-2015, la structure régionale des ventes du ciment n'affiche pas de changements significatifs. En effet, compte tenu de la position géographique du broyeur de Lafarge Cementos, la Société réalise en moyenne 90,7% de ses ventes de ciment au niveau de la région Tanger - Tétouan sur la période analysée.

De même, entre juin 2015 et juin 2016, la répartition des ventes de ciment par région reste stable. La société réalise en moyenne 92,7% de ses ventes au niveau de la région Tanger - Tétouan.

Ventilation des ventes de ciment par région en 2015 et en juin 2016

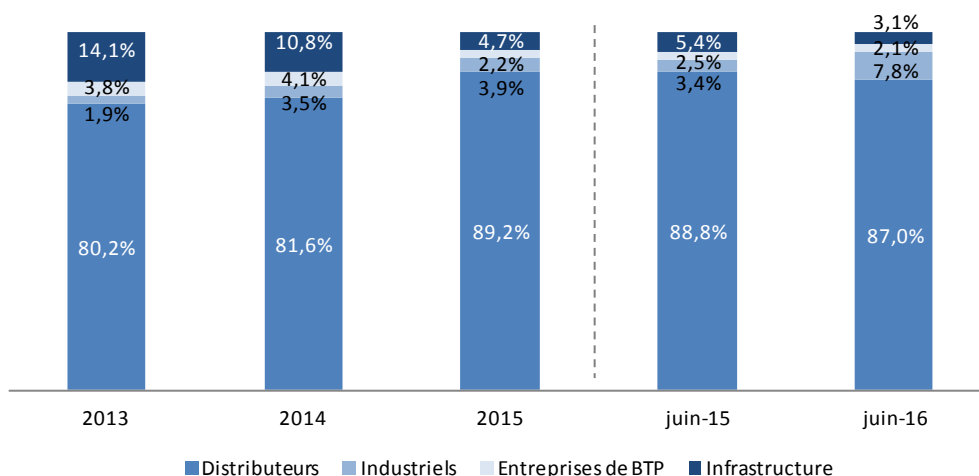


Source : Lafarge Cementos

IV.5.6. Segmentation de la clientèle

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle :

Répartition des ventes de ciment par type de client sur la période 2013-2015, et entre juin 2015 et juin 2016



Source : Lafarge Cementos

Lafarge Cementos réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction, soit 83,6% en moyenne entre 2013 et 2015. Ces derniers assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP, aux revendeurs de matériaux de construction et au segment de l'auto-construction. La part des distributeurs dans les volumes de ventes réalisés par Lafarge Cementos s'accroît de 9,0% sur la période 2013-2015 notamment suite à la progression de la demande nationale sur ce segment de marché. Sur le premier semestre de 2015 et 2016, les distributeurs représentent en moyenne 87,9% des ventes de ciment réalisées par Lafarge Cementos.

La progression des ventes de ciment envers les distributeurs sur la période 2013-2015 vient au détriment des ventes réalisées auprès des clients spécialisés en infrastructure dont la part passe de 14,1% en 2013 à 4,7% en 2015 principalement suite au ralentissement du rythme d'exécution des grands chantiers. A fin juin 2016, la part de ces derniers s'établit à 3,1%.

Le reliquat des ventes de ciment de Lafarge Cementos est réalisé directement auprès des industriels et des entreprises de bâtiments et travaux publics dont la part représente respectivement 3,9% et 2,2% en 2015.

IV.5.7. Principaux clients

Lafarge Cementos dispose d'un large portefeuille de clients à fin 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des clients de Lafarge Cementos disposant de plus de 10% du chiffre d'affaires hors taxes de la Société à fin 2015 :

| Client | Catégorie | En % de CA HT |
|-----------------|--------------|---------------|
| Client 1 | Distributeur | 15% |
| Client 2 | Distributeur | 14% |

Source : Lafarge Cementos

IV.5.8. Politique commerciale et marketing

Lafarge Cementos adopte la même politique commerciale et marketing engagée par sa maison mère. En effet, en tant que filiale de LafargeHolcim Maroc, la Société bénéficie de l'ensemble des programmes mis en place aussi bien sur le volet commercial et marketing.

Davantage d'informations sur ces volets sont présentées dans la Section V.6.14 de la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

IV.5.9. Principaux fournisseurs de Lafarge Cementos

Le tableau ci-dessous présente les fournisseurs de Lafarge Cementos en fonction de leur part dans les achats de la Société à fin juin 2016 :

| Fournisseurs | Type d'achats | En % des achats |
|---------------------|--------------------|-----------------|
| LafargeHolcim Maroc | Clinker | 68% |
| Amendis | Energie Electrique | 9% |
| Marembal | Emballages | 6% |
| Sazrit | Transport clinker | 6% |
| Transload | Transport clinker | 3% |
| Plâtre du Nord | Gypse | 2% |
| Total Maroc | Fuel | 1% |
| Travenir | Expeditions | 1% |

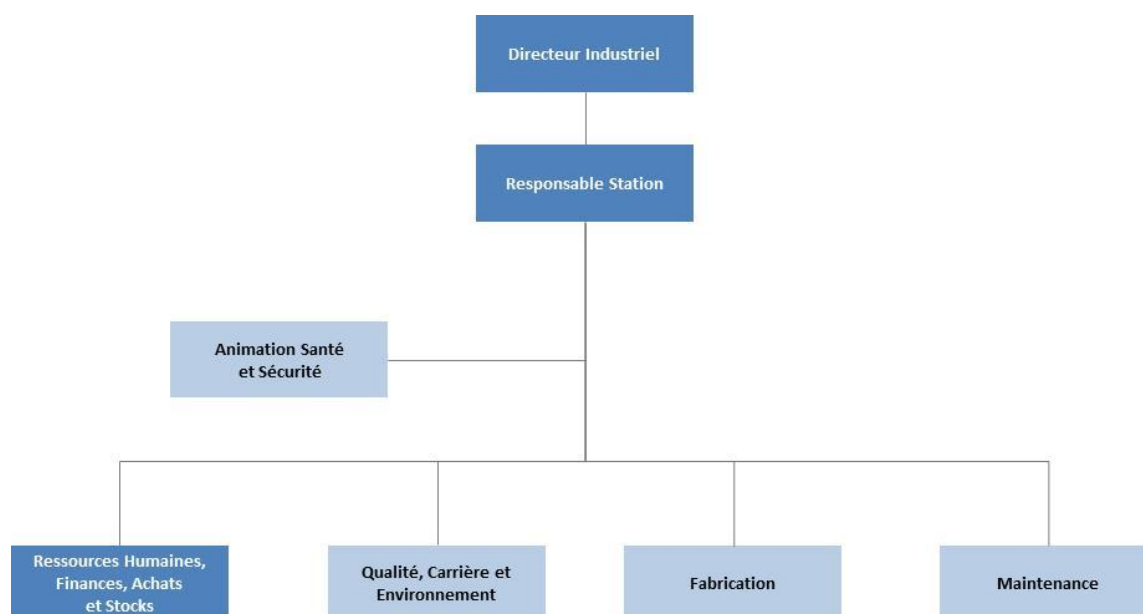
Source : Lafarge Cementos

V. Organisation de Lafarge Cementos

V.1. Organigramme de Lafarge Cementos

Au 30 septembre 2016, l'organigramme fonctionnel de Lafarge Cementos se présente comme suit :

Organigramme de Lafarge Cementos au 30 septembre 2016



Source : Lafarge Cementos

V.2. Ressources humaines

V.2.1. Evolution et structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif permanent de Lafarge Cementos entre 2013 et fin juin 2016 se présente comme suit :

| Effectif par catégorie | 2013 | 2014 | 2015 | juin-16 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | Var. 15-juin16 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|----------------|
| MT/ MTS | 15 | 15 | 15 | 15 | - | - | - |
| ED/ OUV | 10 | 10 | 10 | 10 | - | - | - |
| Total | 25 | 25 | 25 | 25 | - | - | - |

Source : Lafarge Cementos

(MT = agents de maîtrise/ MTS = agent de maîtrise supérieur / ED = employés / OUV =ouvriers)

Entre 2013 et fin juin 2016, l'effectif global de Lafarge Cementos reste stable et s'affiche à 25 personnes.

Il est à préciser que les cadres et dirigeants intervenants au niveau de l'usine de Tanger sont employés par LafargeHolcim Maroc et mis à la disposition de Lafarge Cementos.

Pour faire face à des besoins ponctuels en main d'œuvre, Lafarge Cementos fait appel à du personnel intérimaire. Le total des prestataires et sous-traitants est illustré à travers le tableau suivant pour la période 2013 - juin 2016 :

| | 2013 | 2014 | 2015 | juin-16 | Var. 13-14 | Var. 14-15 | Var. 15-juin16 |
|-------------------|------|------|------|---------|------------|------------|----------------|
| Personnel externe | 78 | 75 | 76 | 85 | -3,8% | 1,3% | 11,8% |

Source : Lafarge Cementos

V.2.2. Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du turnover de Lafarge Cementos entre 2013 et juin 2016:

| | 2013 | 2014 | 2015 | juin-16 |
|----------------------|------|------|------|---------|
| Recrutements (1) | - | 1 | - | - |
| Départs (2) | - | 1 | - | - |
| Solde (1)-(2) | - | - | - | - |

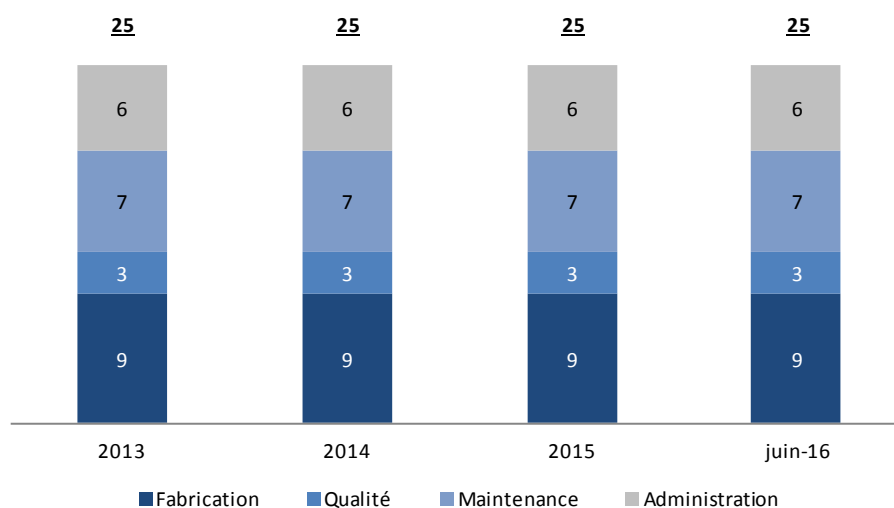
Source : Lafarge Cementos

Entre 2013 et fin juin 2016, Lafarge Cementos a procédé au recrutement d'une nouvelle personne suite au départ d'un collaborateur.

V.2.3. Répartition de l'effectif par pôle

Sur la période 2013 - juin 2016, la répartition de l'effectif de Lafarge Cementos par activité, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par activité



Source : Lafarge Cementos

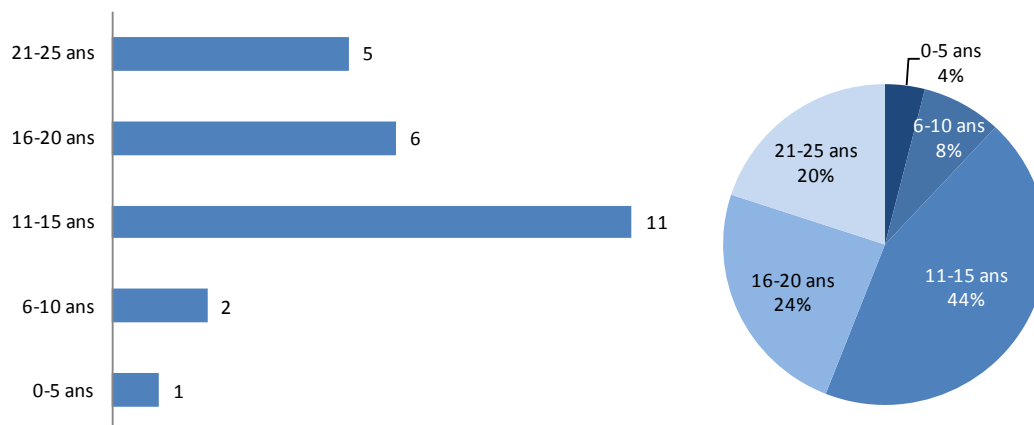
Entre 2013 et fin juin 2016, la répartition de l'effectif de Lafarge Cementos par pôle reste stable.

Ainsi, sur l'ensemble de la période analysée, le pôle Fabrication représente 36,0% du personnel de Lafarge Cementos, suivi par le pôle Maintenance représentant 28,0% de l'effectif total employé par la Société. L'effectif du pôle Administration s'établit à 24,0% tandis que le pôle Qualité regroupe pour sa part 12,0% de l'effectif global de Lafarge Cementos.

V.2.4. Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain de Lafarge Cementos par ancienneté se présente comme suit à fin juin 2016 :

Structure du capital humain par ancienneté à fin juin 2016



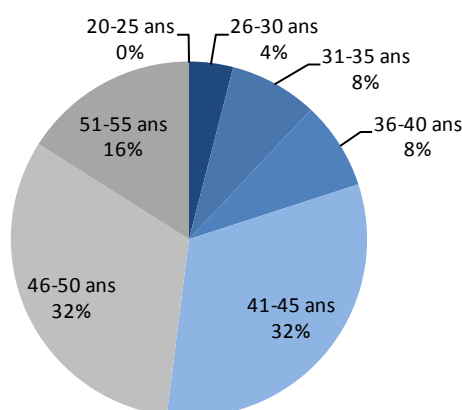
Source: Lafarge Cementos

Grâce à une politique des Ressources Humaines permettant de fidéliser les collaborateurs en privilégiant le développement de leurs compétences et leur épanouissement dans leur fonction, 88,0% du personnel de Lafarge Cementos justifie de plus de 10 ans d'ancienneté soit l'équivalent de 22 collaborateurs.

V.2.5. Répartition du personnel par tranche d'âge

La répartition des effectifs de Lafarge Cementos entre les moins de 45 ans et plus de 45 ans montre une relative homogénéité. En effet, La population entre 26 et 45 ans représente 52,0% des employés, soit un peu plus de la moitié des effectifs globaux.

Structure du personnel par tranche d'âge à fin juin 2016

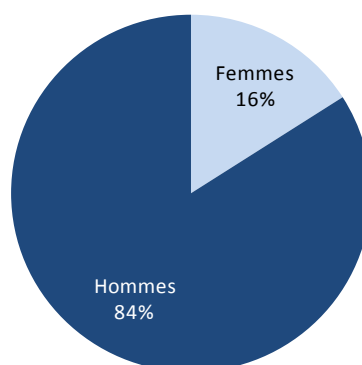


Source : Lafarge Cementos

V.2.6. Parité

A fin juin 2016, la répartition de l'effectif de Lafarge Cementos entre hommes et femmes se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par genre à fin juin 2016



Source : Lafarge Cementos

A fin juin 2016, Les femmes représentent 16% de l'effectif total de Lafarge Cementos.

V.3. Politique de ressources humaines et de formation du personnel

Lafarge Cementos adopte la même politique ressources humaines et formation engagée par sa maison mère LafargeHolcim Maroc. En effet, en tant que filiale de LafargeHolcim Maroc, la Société bénéficie de l'ensemble des programmes mis en place aussi bien sur le volet ressources humaines et formation.

Davantage d'informations sur ces volets sont présentées dans la Section VI.2.1 de la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

V.4. Santé et sécurité

Depuis plusieurs années, Lafarge Cementos est engagée dans une démarche santé et sécurité. A ce titre, la Société a mis en place un plan d'actions visant à promouvoir et à maintenir un haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs. En effet, Lafarge Cementos contrôle l'environnement de travail (poussières, bruit, etc.) et assure une surveillance médicale périodique de son personnel.

Les cadres de la Société définissent et s'engagent à mettre en place une politique d'hygiène et sécurité et à en assurer les performances. Ils sont tenus également d'assurer une communication interne et une diffusion efficace de l'information nécessaire sur l'hygiène et sécurité, à travers des rapports, des séances de sensibilisations, des formations, etc.

En contrepartie, Lafarge Cementos exige de ses collaborateurs la maîtrise et le respect des procédures et des instructions, ainsi que l'obtention d'un permis de travail. Chaque collaborateur se doit de connaître son rôle, ses responsabilités et ses obligations.

La direction de la Société réalise des audits de conformité légale des différents sites, ainsi que des audits de conformité d'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et de restauration.

Elle assure également une évaluation et un contrôle continu des risques et examine systématiquement les incidents parvenus pour pouvoir mettre en place des mesures correctives.

Axes structurants de la politique

Sur la base des analyses de risques, des faits accidentels et des exigences du groupe LafargeHolcim Maroc, les priorités santé et sécurité pour l'ensemble des activités de Lafarge Cementos s'articulent autour de 4 axes :

- **Leadership sécurité** : agir sur les comportements, s'assurer de l'exemplarité de la hiérarchie et promouvoir une culture de remontée des situations à risques au sein de la Société ;
- **Sécurité routière** : poursuivre les déploiements des projets de sécurité dans le transport logistique et le transport du personnel ;
- **Santé** : assurer le suivi systématique de la santé des collaborateurs ;
- **Risques opérationnels** : poursuivre la réalisation d'audits et la mise en place de plans d'actions de progrès.

V.5. Moyens techniques

V.5.1. Dispositif industriel

La station de broyage de Lafarge Cementos est dotée d'une capacité de production de 1 million de tonnes de ciment par an. La Société participe activement à l'approvisionnement du marché cimentier se situant dans le Nord du Royaume.

Le clinker de la station de broyage de Lafarge Tanger provient à 100% de l'usine de Tétouan de LafargeHolcim Maroc. Il est transporté par camions entre les deux sites.

A l'instar de toutes les usines de LafargeHolcim Maroc, l'usine de Lafarge Cementos est certifiée ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement) depuis 2005 conjointement par les experts de l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) et de l'IMANOR (Institut Marocain de la Normalisation). Ces certifications ont été renouvelées pour la dernière fois en 2014 pour une durée de 3 ans.

Situation géographique et accessibilité

La station de broyage de Lafarge Cementos est accessible à travers l'ancienne route de Rabat Km 19.

V.5.2. Politique de développement et d'investissement de Lafarge Cementos

Lafarge Cementos adopte la même politique de développement et d'investissement engagée par sa maison mère LafargeHolcim Maroc.

Davantage d'informations sur ces volets sont présentées dans la Section VI.4.2 de la Partie IV « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente note d'information.

Investissements réalisés sur la période 2013-2015

Le tableau suivant présente les investissements réalisés par Lafarge Cementos sur la période 2013-2015 :

| En kMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Total |
|--------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| Investissements engagés | 1 927 | 7 833 | 140 | 9 899 |
| <i>dont maintien</i> | 1 927 | 6 685 | 140 | 8 751 |
| <i>dont développement</i> | - | 1 148 | - | 1 148 |

Source : Lafarge Cementos

Le cumul des investissements réalisés par Lafarge Cementos au cours de la période 2013-2015 s'élève à 9 899 kMAD dont 88,4% correspondant à des investissements de maintenance.

V.5.3. Politique de maintenance

Lafarge Cementos adopte une politique de maintenance en ligne avec les standards du groupe LafargeHolcim Ltd. dans le monde. Des investissements sont déployés dans ce sens, afin d'assurer un maintien de l'ensemble des sites de production conformément aux meilleurs niveaux de fiabilité industrielle et de rentabilité économique.

Cette politique se traduit directement sur la fiabilité de l'outil industriel de Lafarge Cementos et sur sa performance. A ce titre, La fiabilité des broyeurs de la Société, indicateur de performance et de maîtrise opérationnelle, s'élève en moyenne à 99,6% sur les 3 derniers exercices :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|
| Coefficient fiabilité broyeurs ciment | 99,8% | 99,5% | 99,4% |

Source : Lafarge Cementos

V.5.4. Système d'information de Lafarge Cementos

En tant que filiale de LafargeHolcim Maroc, la Société bénéficie du système d'information mis en place par sa maison mère.

Davantage d'informations sur ce volet sont présentées dans la Section VI.4.4 de la Partie IV « « Présentation de LafargeHolcim Maroc » de la présente Note d'Information.

PARTIE VI. ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGEHOLCIM MAROC : PERIMETRE EX-LAFARGE CEMENTS

I. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc présentés ci-après reflètent les résultats du Groupe LafargeHolcim Maroc sur le périmètre ex-Lafarge Ciments, soit avant la fusion avec l'ex-Holcim Maroc (intervenue le 4 juillet 2016). Ils sont établis en normes IFRS.

Le tableau suivant présente l'évolution du périmètre de consolidation de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) sur la période 2013-2015 et au premier semestre de l'année 2016 :

| Sociétés | 2013 | | 2014 | | 2015 | | 30-juin-16 | |
|--|----------|---------|----------|---------|----------|---------|------------|---------|
| | %Intérêt | Méthode | %Intérêt | Méthode | %Intérêt | Méthode | %Intérêt | Méthode |
| LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) | 99,99% | IG | 99,99% | IG | 99,99% | IG | 99,99% | IG |
| Lafarge Cementos | 98,24% | IG | 98,23% | IG | 98,23% | IG | 98,23% | IG |
| Lubasa Maroc | 99,99% | IG | 99,99% | IG | 99,99% | IG | 99,99% | IG |
| Lafarge Calcinor | 49,17% | MEE | 49,12% | MEE | 49,12% | MEE | 49,12% | MEE |
| Ecocim* | 45,00% | MEE | 44,99% | MEE | 44,99% | MEE | 44,99% | MEE |
| Ceval | 25,00% | MEE | 25,00% | MEE | 25,00% | MEE | 25,00% | MEE |
| Lafarge Bétons | 99,18% | IG | - | - | - | - | - | - |
| Lafarge Granulats | 99,99% | IG | - | - | - | - | - | - |

Source : LafargeHolcim Maroc

N.B. : IG correspond à la méthode d'intégration globale, MEE correspond à la méthode de mise en équivalence

* Société liquidée

La variation du périmètre de consolidation enregistrée en 2014 est liée à la fusion absorption des filiales Lafarge Bétons et Lafarge Granulats par LafargeHolcim Maroc.

II. Compte de produits et charges consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de produits et charges consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour la période 2013–2015 et entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 050 | 4 935 | 5 188 | -2,3% | 5,1% | 2 669 | 2 826 | 5,9% |
| Produits des activités ordinaires | 5 050 | 4 935 | 5 188 | -2,3% | 5,1% | 2 669 | 2 826 | 5,9% |
| Achats | 1 630 | 1 580 | 1 704 | -3,1% | 7,8% | 891 | 902 | 1,2% |
| Autres charges externes | 455 | 473 | 506 | 3,8% | 7,0% | 266 | 250 | -6,3% |
| Frais de personnel | 397 | 397 | 412 | 0,0% | 3,9% | 212 | 212 | 0,4% |
| Impôts et taxes | 39 | 38 | 40 | -2,8% | 6,7% | 29 | 30 | 4,4% |
| Amortissements et provisions d'exploitation | 407 | 386 | 384 | -5,0% | -0,7% | 183 | 207 | 13,4% |
| Autres produits et charges d'exploitation | -15 | 16 | -43 | >100% | <-100% | -48 | -8 | 82,9% |
| Charges d'exploitation courantes | 2 912 | 2 889 | 3 003 | -0,8% | 4,0% | 1 532 | 1 593 | 4,0% |
| Résultat d'exploitation courant | 2 137 | 2 046 | 2 185 | -4,3% | 6,8% | 1 136 | 1 234 | 8,6% |
| Cessions d'actifs | -1 | 0 | 4 | >100% | >100% | 0 | -2 | <-100% |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | -55 | -74 | -76 | -34,6% | -2,2% | -29 | -35 | -18,5% |
| Autres produits et charges d'exploitation | -56 | -74 | -72 | -32,0% | 2,1% | -29 | -37 | -25,9% |
| Résultat d'exploitation | 2 082 | 1 972 | 2 113 | -5,2% | 7,1% | 1 107 | 1 197 | 8,1% |
| <i>Taux de marge opérationnelle (REX/ CA)</i> | <i>41,2%</i> | <i>40,0%</i> | <i>40,7%</i> | <i>-125 pbs</i> | <i>75 pbs</i> | <i>41,5%</i> | <i>42,4%</i> | <i>86 pbs</i> |
| Coût de l'endettement financier net | - | - | - | Ns | Ns | - | - | Ns |
| Autres produits financiers | 6 | 5 | 10 | -16,6% | 96,3% | 5 | 5 | -11,3% |
| Autres charges financières | 71 | 52 | 54 | -27,8% | 4,1% | 23 | 20 | -12,2% |
| Résultat financier | -65 | -46 | -44 | 28,8% | 5,9% | -18 | -16 | 12,5% |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 2 016 | 1 926 | 2 069 | -4,5% | 7,4% | 1 089 | 1 181 | 8,4% |
| <i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i> | <i>39,9%</i> | <i>39,0%</i> | <i>39,9%</i> | <i>-90 pbs</i> | <i>85 pbs</i> | <i>40,8%</i> | <i>41,8%</i> | <i>97 pbs</i> |
| Impôts sur les bénéfices | 609 | 629 | 664 | 3,3% | 5,7% | 348 | 384 | 10,3% |
| Impôts différés | 11 | -16 | 9 | <-100% | >100% | -6 | -7 | -18,1% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 1 397 | 1 313 | 1 395 | -6,0% | 6,2% | 747 | 804 | 7,7% |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 3 | 2 | 6 | -18,2% | >100% | 3 | 2 | -31,3% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 400 | 1 316 | 1 401 | -6,0% | 6,5% | 751 | 807 | 7,5% |
| <i>Taux de marge nette (RN/ CA)</i> | <i>27,7%</i> | <i>26,7%</i> | <i>27,0%</i> | <i>-106 pbs</i> | <i>35 pbs</i> | <i>28,1%</i> | <i>28,5%</i> | <i>42 pbs</i> |
| Intérêts minoritaires | 3 | 2 | 3 | -12,3% | 13,4% | 1 | 1 | -21,6% |
| Résultat net Part du Groupe | 1 397 | 1 313 | 1 399 | -6,0% | 6,5% | 749 | 806 | 7,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) se présente comme suit sur la période 2013–2015 et entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires ciment | 4 601 | 4 544 | 4 737 | -1,2% | 4,2% | 2 453 | 2 553 | 4,1% |
| <i>Volumes de ciment en kT</i> | <i>5 243</i> | <i>4 912</i> | <i>5 036</i> | <i>-6,3%</i> | <i>2,5%</i> | <i>2 618</i> | <i>2 683</i> | <i>2,5%</i> |
| Chiffre d'affaires bétons et granulats | 710 | 597 | 673 | -15,9% | 12,8% | 336 | 417 | 24,0% |
| <i>Volume de béton (en dam³)</i> | <i>882</i> | <i>719</i> | <i>834</i> | <i>-18,5%</i> | <i>16,0%</i> | <i>430</i> | <i>486</i> | <i>13,0%</i> |
| <i>Volume de granulats (en kT)</i> | <i>708</i> | <i>750</i> | <i>769</i> | <i>5,9%</i> | <i>2,5%</i> | <i>419</i> | <i>327</i> | <i>-22,0%</i> |
| Eliminations inter-secteur | -261 | -206 | -222 | 21,2% | -7,9% | -120 | -143 | -18,9% |
| Total | 5 050 | 4 935 | 5 188 | -2,3% | 5,1% | 2 669 | 2 826 | 5,9% |

Source : LafargeHolcim Maroc

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires Local | 5 050 | 4 867 | 5 127 | -3,6% | 5,4% | 2 638 | 2 791 | 5,8% |
| Chiffre d'affaires Export | - | 68 | 60 | Ns | -11,3% | 32 | 35 | 9,7% |
| Total | 5 050 | 4 935 | 5 188 | -2,3% | 5,1% | 2 669 | 2 826 | 5,9% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014

Le chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 4 935 MMAD en repli de 2,3% par rapport à l'exercice 2013 en lien principalement avec :

- le recul du chiffre d'affaires ciment qui ressort à 4 544 MMAD contre 4 601 MMAD en 2013 est dû à la baisse des ventes de ciments (4 912 KT en 2014 contre 5 243 KT en 2013) dans un contexte de retrait de la demande nationale de 5,4% ;
- la baisse du chiffre d'affaires granulats et bétons qui ressort à 597 MMAD contre 710 MMAD en 2013 justifiée par le repli des ventes de bétons, passant de 882 dam³ à 719 dam³, en lien avec une forte baisse du marché avec un ralentissement de certains chantiers d'infrastructure et un retrait des ventes sur tout le réseau du fait de l'entrée de plusieurs acteurs indépendants sur le marché du Grand Casablanca, compensée par la hausse des ventes de l'activité granulats avec le redémarrage de la carrière de Tiflet (+5,9% à 750 kT).

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'est réalisé en 2014 au Maroc (4 867 MMAD soit 98,6% des ventes globales). Le chiffre d'affaires à l'export (68 MMAD en 2014) correspond aux exportations de clinker en Afrique de l'Ouest.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015

Le chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 5 188 MMAD en hausse de 5,1% par rapport à l'exercice 2014 en lien principalement avec :

- la hausse du chiffre d'affaires ciment qui ressort à 4 737 MMAD contre 4 544 MMAD en 2014 est due à la croissance des ventes de ciments (5 036 KT en 2015 contre 4 912 KT en 2014), dans un marché en légère augmentation et à la performance commerciale ;

- l'augmentation du chiffre d'affaires granulats et bétons qui ressort à 673 MMAD contre 597 MMAD en 2014 justifiée par les hausses des ventes de granulats et bétons (respectivement +16% et +2,5%) en lien avec la croissance des volumes du segment infrastructure.

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'est réalisé en 2015 au Maroc (5 127 MMAD soit 98,8 % des ventes globales). Le chiffre d'affaires à l'export (60 MMAD en 2015) correspond aux exportations de clinker en Afrique.

[Evolution du chiffre d'affaires entre juin 2015 et juin 2016](#)

Au premier semestre 2016, le chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 2 826 MMAD, en progression de 5,9% par rapport au 30 juin 2015, principalement du fait des évolutions suivantes :

- l'augmentation du chiffre d'affaires ciment qui ressort à 2 553 MMAD en juin 2016 contre 2 453 MMAD en juin 2015, suite à la hausse des ventes de ciments (2 683 kT en juin 2016 contre 2 618 kT en juin 2015) et des prix ;
- la hausse du chiffre d'affaires bétons et granulats, en progression de 24,0% à 417 MMAD, due à l'effet conjugué de :
 - ✓ une progression des volumes vendus de bétons (+13,0% à 486 dam³) avec une croissance des ventes sur des projets du segment Infrastructure, ainsi qu'un mix produit plus optimisé ;
 - ✓ un mix produit défavorable sur l'activité granulats, ainsi qu'un recul des volumes de ventes de granulats (-22,0% à 327 kT) expliqué notamment par le retrait des volumes au niveau de la carrière de Gravel et à la reprise lente de la carrière de Tiflet.

Au 30 juin 2016, l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'est réalisé au Maroc (2 791 MMAD soit 98,8% des ventes globales).

II.2. Résultat d'exploitation

L'évolution du résultat d'exploitation consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) se présente comme suit sur la période 2013–2015 et entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|--|--------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 050 | 4 935 | 5 188 | -2,3% | 5,1% | 2 669 | 2 826 | 5,9% |
| Produits des activités ordinaires | 5 050 | 4 935 | 5 188 | -2,3% | 5,1% | 2 669 | 2 826 | 5,9% |
| Achats | 1 630 | 1 580 | 1 704 | -3,1% | 7,8% | 891 | 902 | 1,2% |
| Marge brute | 3 420 | 3 355 | 3 484 | -1,9% | 3,8% | 1 777 | 1 924 | 8,3% |
| Autres charges externes | 455 | 473 | 506 | 3,8% | 7,0% | 266 | 250 | -6,3% |
| Frais de personnel | 397 | 397 | 412 | 0,0% | 3,9% | 212 | 212 | 0,4% |
| Impôts et taxes | 39 | 38 | 40 | -2,8% | 6,7% | 29 | 30 | 4,4% |
| Amortissements | 395 | 386 | 388 | -2,3% | 0,6% | 193 | 198 | 2,6% |
| Provisions d'exploitation | 12 | 0 | -4 | -96,5% | <-100% | -11 | 9 | >100% |
| Autres produits et charges d'exploitation | -15 | 16 | -43 | >100% | <-100% | -48 | -8 | 82,9% |
| Résultat d'exploitation courant | 2 137 | 2 046 | 2 185 | -4,3% | 6,8% | 1 136 | 1 234 | 8,6% |
| Cessions d'actifs | -1 | 0 | 4 | >100% | >100% | 0 | -2 | <-100% |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | -55 | -74 | -76 | -34,6% | -2,2% | -29 | -35 | -18,5% |
| Autres produits et charges d'exploitation | -56 | -74 | -72 | -32,0% | 2,1% | -29 | -37 | -25,9% |
| Résultat d'exploitation | 2 082 | 1 972 | 2 113 | -5,2% | 7,1% | 1 107 | 1 197 | 8,1% |
| <i>Taux de marge opérationnelle (REX/ CA)</i> | <i>41,2%</i> | <i>40,0%</i> | <i>40,7%</i> | <i>-125 pbs</i> | <i>75 pbs</i> | <i>41,5%</i> | <i>42,4%</i> | <i>86 pbs</i> |

Source : LafargeHolcim Maroc

Le tableau suivant présente la répartition du résultat d'exploitation par activité :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------------|
| Activité ciments | 2 079 | 1 982 | 2 166 | -4,7% | 9,3% | 1 132 | 1 194 | 5,6% |
| Activité bétons et granulats | 3 | -9 | -54 | <-100% | <-100% | -24 | 3 | >100% |
| Total résultat d'exploitation | 2 082 | 1 972 | 2 113 | -5,3% | 7,1% | 1 107 | 1 197 | 8,1% |

Source : LafargeHolcim Maroc

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|------------|------------|--------------------|
| Achats de marchandises | 4 | 34 | 46 | >100% | 37,3% | 29 | 23 | -19,7% |
| Achats de matières premières | 1 626 | 1 546 | 1 658 | -4,9% | 7,2% | 862 | 879 | 1,9% |
| Achats | 1 630 | 1 580 | 1 704 | -3,1% | 7,8% | 891 | 902 | 1,2% |
| Loyers opérationnels | 31 | 31 | 39 | 2,0% | 25,3% | 20 | 16 | -19,5% |
| Entretien et réparations | 61 | 67 | 71 | 10,0% | 5,4% | 32 | 32 | -1,6% |
| Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise | 9 | 11 | 12 | 19,0% | 15,1% | 7 | 9 | 15,1% |
| Charges externes diverses | 355 | 363 | 383 | 2,5% | 5,5% | 206 | 193 | -6,6% |
| Autres charges externes | 455 | 473 | 506 | 3,8% | 7,0% | 266 | 250 | -6,3% |

Source : LafargeHolcim Maroc

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|------------|------------|--------------------|
| Salaires et traitements | 276 | 276 | 288 | 0,1% | 4,4% | 149 | 148 | -0,5% |
| Autres charges sociales | 121 | 121 | 124 | -0,4% | 2,9% | 63 | 65 | 2,5% |
| Frais de personnel | 397 | 397 | 412 | 0,0% | 3,9% | 212 | 212 | 0,4% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution du résultat d'exploitation entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat d'exploitation du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 1 972 MMAD en repli de 5,2% par rapport à l'exercice 2013 qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- le recul de la marge brute qui ressort à 3 355 MMAD en 2014 (vs. 3 420 MMAD en 2013) lié à la baisse du chiffre d'affaires associée principalement :
 - ✓ au repli des achats de matières premières (1 546 MMAD en 2014 vs. 1 626 MMAD en 2013) en lien notamment avec :
 - la baisse des ventes ;
 - la baisse, d'une part, des achats de sous-traitance (253 MMAD en 2014 vs. 267 MMAD en 2013) liée au repli de la sous-traitance auprès des locataires (baisse des volumes bétons en 2014), et, d'autre part, des consommations d'emballages (92 MMAD en 2014 vs. 106 MMAD en 2013) ;
 - la hausse du coût d'électricité suite à la hausse des tarifs ONEE en août 2014 et à la baisse du productible éolien à Tétouan, dont les effets sont atténués par la mise en service du second contrat EEM à l'usine de Meknès en septembre 2014 ;
 - ✓ à la hausse des achats de marchandises (34 MMAD en 2014 vs. 4 MMAD en 2013) en raison de la hausse des importations de ciment blanc et de la mise en place d'un nouveau contrat de fourniture de graviers à la carrière de Tiflet qui vient renforcer l'activité granulats de LafargeHolcim Maroc, et créer une synergie avec l'activité béton ;
- la hausse des autres charges externes en 2014 (+3,8%) qui s'établissent à 473 MMAD, constituées des éléments suivants :
 - ✓ les charges d'entretiens et réparations qui s'établissent à 67 MMAD en 2014 en hausse de 10% par rapport à 2013 ;
 - ✓ les loyers opérationnels qui ressortent à 31 MMAD et correspondant à des locations industrielles (terrains de carrières, de centrales à béton, de dépôts ...) et des locations administratives ;
 - ✓ les charges externes diverses qui s'établissent à 363 MMAD (en hausse de 2,5% en 2013) constituées principalement de coûts de transport, de promotion, publicité et frais de fonctionnement siège ;
- le maintien des frais de personnel qui ressortent à 397 MMAD en 2014 ;
- la baisse des amortissements (386 MMAD en 2014 vs. 395 MMAD en 2013) en lien avec la fin de l'amortissement de la ligne 1 de Tétouan, et le repli des provisions d'exploitation (0 MMAD en 2014 vs. 12 MMAD en 2013) ;
- la croissance des autres produits et charges d'exploitation pour s'établir à 16 MMAD (vs. -15 MMAD en 2013) constitués principalement des variations de stocks de produits finis et des transferts de charges d'exploitation ;

- le recul des autres produits et charges d'exploitation non courants en 2014 (-34,6%) à -74 MMAD incluant notamment la contribution à la cohésion sociale.

La marge d'exploitation du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort ainsi à 40,0% en 2014 en repli de 125 pbs par rapport à 2013.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat d'exploitation du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 2 113 MMAD en hausse de 7,1% par rapport à l'exercice 2014 qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la hausse de la marge brute qui ressort à 3 484 MMAD en 2015 (vs. 3 355 MMAD en 2014) liée à la croissance du chiffre d'affaires associée principalement :
 - ✓ à la hausse des achats de matières premières (1 658 MMAD en 2015 vs. 1 546 MMAD en 2014) en lien avec :
 - la hausse de l'activité ;
 - le léger repli des achats de sous-traitance (251 MMAD en 2015 vs. 253 MMAD en 2014) ainsi que des consommations d'emballages (91 MMAD en 2015 vs. 92 MMAD en 2014) ;
 - ✓ à la croissance des achats de marchandises (46 MMAD en 2015 vs. 34 MMAD en 2014) en lien avec la hausse de la fourniture de graviers de la carrière de Tiflet suite à la prise d'élan de cette dernière et de la poursuite des importations de ciment blanc ;
- la hausse des autres charges externes en 2015 (+7,0%) pour s'établir à 506 MMAD constituées des éléments suivants :
 - ✓ les charges d'entretiens et réparations qui s'établissent à 71 MMAD en 2015 en hausse de 5,4% par rapport à 2014 ;
 - ✓ les loyers opérationnels qui ressortent à 39 MMAD et correspondant à des locations industrielles (terrains de carrières, de centrales à béton, de dépôts...) et des locations administratives ;
 - ✓ les charges externes diverses qui s'établissent à 383 MMAD (en hausse de 5,5% en 2014) constituées principalement de coûts de transport, de promotion, publicité et frais de fonctionnement siège ;
- la hausse des frais de personnel qui ressortent à 412 MMAD en 2015 (vs. 397 MMAD en 2014) ;
- le quasi maintien des amortissements (388 MMAD en 2015 contre 386 MMAD en 2014) et le repli des provisions d'exploitation (-4 MMAD en 2015 contre 0 MMAD en 2014) ;
- la baisse des autres produits et charges d'exploitation pour s'établir à -43 MMAD (vs. 16 MMAD en 2014) en lien principalement avec la variation de stocks de produits finis ;
- le quasi maintien des autres produits et charges d'exploitation non courants en 2015 à -76 MMAD constitués principalement de la contribution à la cohésion sociale.

La marge d'exploitation du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort ainsi à 40,7% en 2015 en hausse de 75 pbs par rapport à 2014.

Evolution du résultat d'exploitation entre juin 2015 et juin 2016

A fin juin 2016, le résultat d'exploitation du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 1 197 MMAD en hausse de 8,1% par rapport au premier semestre de l'année 2015, ce qui s'explique par :

- la progression de la marge brute qui ressort à 1 924 MMAD en juin 2016 (vs. 1 777 MMAD en juin 2015) liée à la hausse du chiffre d'affaires, associée principalement à :
 - ✓ la hausse des achats de matières premières (879 MMAD en juin 2016 vs. 862 MMAD en juin 2015) en lien notamment avec la combinaison des effets suivants :
 - la hausse de l'activité ;
 - l'augmentation des prix d'électricité (suite aux augmentations tarifaires de l'ONEE et à la baisse du productible éolien de Tétouan) ;
 - la baisse des coûts combustibles (principalement le coke de pétrole et le fuel) ;
 - ✓ le repli des achats de marchandises (23 MMAD en juin 2016 vs. 29 MMAD en juin 2015) en raison de la baisse des achats de ciment blanc et de granulats ;
- la diminution des autres charges externes en juin 2016 (-6,3%) qui s'établissent à 250 MMAD, constituées des éléments suivants :
 - ✓ les charges d'entretiens et réparations, quasi-stables par rapport à juin 2015 (32 MMAD) ;
 - ✓ les loyers opérationnels qui ressortent à 16 MMAD, et qui marquent une baisse de 19,5% par rapport à juin 2015, suite à l'arrêt du leasing au niveau du concasseur de la carrière de Tétouan (ce dernier a été racheté par la Société) ;
 - ✓ les rémunérations de personnel extérieur à l'entreprise, de l'ordre de 9 MMAD et en hausse de 15,1% comparativement au premier semestre 2015. Cette évolution est en corrélation avec l'évolution de l'activité ainsi que ses besoins en sous-traitance ;
 - ✓ les charges externes diverses qui s'établissent à 193 MMAD (en repli de 6,6%) constituées principalement de coûts de transport, de promotion, publicité et frais de fonctionnement siège ;
- le quasi-maintien des frais de personnel qui ressortent à 212 MMAD en juin 2016 ;
- la hausse des amortissements (198 MMAD en juin 2016 vs. 193 MMAD en juin 2015) ;
- l'évolution des provisions d'exploitation qui passent de -11 MMAD en juin 2015 à 9 MMAD en juin 2016, marquées par l'impact conjoncturel de reprises de provisions réalisées en 2015 pour un montant de 21 MMAD, se composant principalement d'une reprise de provisions pour litiges (transport, sous-traitance...);
- l'évolution des autres produits et charges d'exploitation qui passent de -48 MMAD en juin 2015 à -8 MMAD en juin 2016, s'expliquant principalement par la variation du stock de produits finis ;
- le recul des autres produits et charges d'exploitation non courants en juin 2016 (-18,5%) à -35 MMAD, principalement sous l'impact des frais de fusion engagés à cette date pour 23 MMAD, atténués par la contribution de solidarité éliminée en 2016 (19 MMAD).

La marge d'exploitation du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort ainsi à 42,4% en juin 2016, en amélioration de 86 pbs par rapport à juin 2015.

II.3. Résultat financier

L'évolution du résultat financier du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) se présente comme suit sur la période 2013–2015 et entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------------|------------|------------|--------------------|
| Produits d'intérêts | 4 | 4 | 6 | 3,4% | 53,4% | 3 | 4 | 25,1% |
| Gains de change | 2 | 1 | 4 | -50,3% | >100% | 2 | 1 | -66,1% |
| Autres produits financiers | 6 | 5 | 10 | -16,6% | 96,3% | 5 | 5 | -11,3% |
| Charges d'intérêts | 52 | 31 | 33 | -40,9% | 6,1% | 11 | 7 | -34,2% |
| Dotations financières | 16 | 14 | 16 | -11,2% | 8,6% | 8 | 8 | 9,9% |
| Pertes de change | 2 | 2 | 4 | -1,4% | 86,7% | 4 | 3 | -19,3% |
| Autres charges financières | 1 | 4 | 2 | >100% | -61,8% | 1 | 2 | >100% |
| Autres charges financières | 71 | 52 | 54 | -27,8% | 4,1% | 23 | 20 | -12,2% |
| Résultat financier | -65 | -46 | -44 | 28,8% | 5,9% | -18 | -16 | 12,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution du résultat financier entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat financier du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à -46 MMAD en hausse de 28,8% par rapport à l'exercice 2013 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- le repli des produits financiers (-16,6%) pour ressortir à 5 MMAD en lien avec la baisse des gains de change (1 MMAD en 2014 vs. 2 MMAD) ;
- le recul des charges financières (-27,8%) pour ressortir à 52 MMAD en lien principalement avec :
 - ✓ la baisse des charges d'intérêts (31 MMAD en 2014 vs. 52 MMAD en 2013) justifiée par la baisse de l'endettement ;
 - ✓ le repli des dotations financières (14 MMAD en 2014 vs. 16 MMAD en 2013) justifié par la baisse du taux d'actualisation de la part financière de la provision pour engagement pour avantages post emploi (cf norme IAS19). Les dotations financières présentent le cout financier de la provision pour couverture médicale post-emploi ;
 - ✓ la hausse des autres charges financières qui se composent principalement des intérêts sur avance de comptes courants associés.

Evolution du résultat financier entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat financier du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à -44 MMAD en hausse de 5,9% par rapport à l'exercice 2014 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la hausse des produits financiers (96,3%) pour ressortir à 10 MMAD en lien notamment avec la hausse des gains de change ;
- la croissance des charges financières (+4,1%) pour ressortir à 54 MMAD en lien principalement avec :
 - ✓ la hausse des charges d'intérêts (33 MMAD en 2015 vs. 31 MMAD en 2014) ;
 - ✓ l'augmentation des dotations financières (16 MMAD en 2015 vs. 14 MMAD en 2014) justifiée par la mise à jour tri-annuelle des hypothèses de calcul de l'engagement pour avantages post emploi (cf norme IAS19) ;
 - ✓ le repli des autres charges financières qui ressortent à 2 MMAD.

Evolution du résultat financier entre juin 2015 et juin 2016

Au titre du premier semestre 2016, le résultat financier du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) est en amélioration de 12,5% et s'établit à -16 MMAD. Son évolution est marquée notamment par :

- le repli des produits financiers (-11,3%) qui s'affichent à 5 MMAD, composés de 4 MMAD de produits d'intérêt et de 1 MMAD de gains de change ;
- le recul des charges financières (-12,2%) qui ressortent à 20 MMAD du fait de :
 - ✓ la baisse des charges d'intérêts (7 MMAD en juin 2016 vs. 11 MMAD en juin 2015) justifiée par la baisse des taux suite à des négociations avec les différents partenaires bancaires ;
 - ✓ une légère progression des dotations financières (9,9% à 8 MMAD en juin 2016) en lien avec la mise à jour des hypothèses de calcul de l'engagement pour avantages post-emploi (norme IAS19) ;
 - ✓ l'évolution des autres charges financières (2 MMAD en juin 2016 vs. 1 MMAD en juin 2015).

II.4. Résultat net

L'évolution du résultat net du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) se présente comme suit sur la période 2013–2015 et entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|-----------------|
| Résultat d'exploitation | 2 082 | 1 972 | 2 113 | -5,2% | 7,1% | 1 107 | 1 197 | 8,1% |
| Résultat financier | -65 | -46 | -44 | 28,8% | 5,9% | -18 | -16 | 12,5% |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 2 016 | 1 926 | 2 069 | -4,5% | 7,4% | 1 089 | 1 181 | 8,4% |
| <i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i> | <i>39,9%</i> | <i>39,0%</i> | <i>39,9%</i> | <i>-90 pbs</i> | <i>85 pbs</i> | <i>40,8%</i> | <i>41,8%</i> | <i>97 pbs</i> |
| Impôts sur les bénéfices | 609 | 629 | 664 | 3,3% | 5,7% | 348 | 384 | 10,3% |
| Impôts différés | 11 | -16 | 9 | <-100% | >100% | -6 | -7 | -18,1% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 1 397 | 1 313 | 1 395 | -6,0% | 6,2% | 747 | 804 | 7,7% |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 3 | 2 | 6 | -18,2% | >100% | 3 | 2 | -31,3% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 400 | 1 316 | 1 401 | -6,0% | 6,5% | 751 | 807 | 7,5% |
| Intérêts minoritaires | 3 | 2 | 3 | -12,3% | 13,4% | 1 | 1 | -21,6% |
| Résultat net Part du Groupe | 1 397 | 1 313 | 1 399 | -6,0% | 6,5% | 749 | 806 | 7,5% |
| <i>Taux de marge nette (RN/ CA)</i> | <i>27,7%</i> | <i>26,6%</i> | <i>27,0%</i> | <i>-106 pbs</i> | <i>35 pbs</i> | <i>28,1%</i> | <i>28,5%</i> | <i>43 pbs</i> |

Source : LafargeHolcim Maroc

Le tableau suivant présente la répartition du résultat net de l'ensemble consolidé par activité :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|------------|------------|-----------------|
| Activité ciments | 1 409 | 1 333 | 1 460 | -5,4% | 9,5% | 774 | 805 | 4,0% |
| Activité bétons et granulats | -9 | -17 | -59 | -93,7% | <-100% | -23 | 2 | >100% |
| Total résultat net de l'ensemble consolidé | 1 400 | 1 316 | 1 401 | -6,0% | 6,5% | 751 | 807 | 7,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution du résultat net entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat net part du Groupe de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 1 313 MMAD en repli de 6,0% par rapport à l'exercice 2013 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- le repli du résultat d'exploitation de 5,2% ;
- la hausse du résultat financier de 28,8% ;
- la croissance de l'impôt sur les bénéfices à 629 MMAD (vs. 609 MMAD en 2013) avec un impact de l'opération de fusion des activités de Bétons et Granulats par LafargeHolcim Maroc ;
- le recul des impôts différés à -16 MMAD (vs. 11 MMAD en 2013) en raison du retraitement de la baisse de l'amortissement social de la ligne 1 Tétouan ;
- le repli des intérêts minoritaires à 2 MMAD (vs. 3 MMAD en 2013).

La marge nette du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort ainsi à 26,6% en 2014 en repli de 106 pbs par rapport à 2013.

Evolution du résultat net entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat net part du Groupe de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'établit à 1 399 MMAD en hausse de 6,5% par rapport à l'exercice 2014 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la hausse du résultat d'exploitation de 7,1% ;
- la hausse du résultat financier de 5,9% ;
- la croissance de l'impôt sur les bénéfices à 664 MMAD (vs. 629 MMAD en 2014) ;
- la hausse des impôts différés à 9 MMAD (vs. -16 MMAD en 2014) en raison de l'impact de la mise à jour des bases de la provision d'impôts différés au taux de 31% ;
- l'augmentation de la part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (6 MMAD en 2015 vs. 2 MMAD en 2014) ;
- la croissance des intérêts minoritaires à 3 MMAD (vs. 2 MMAD en 2014).

La marge nette du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort ainsi à 27,0% en 2015 en augmentation de 35 pbs par rapport à 2014.

Evolution du résultat net entre juin 2015 et juin 2016

Au terme du premier semestre 2016, le Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) affiche un résultat net part du Groupe de 806 MMAD, en croissance de 7,5% par rapport au 30 juin 2015. Cette progression résulte des éléments suivants :

- la hausse du résultat d'exploitation de 8,1% ;
- la progression du résultat financier de 12,5% ;
- l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices à 384 MMAD (vs. 348 MMAD en juin 2015) ;
- l'évolution des impôts différés à -7 MMAD (vs. -6 MMAD en juin 2015) ;
- le repli dans la part des sociétés mises en équivalence (-31,3% à 2 MMAD).

La marge nette du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 28,5% en juin 2016 en augmentation de 42 pbs par rapport à juin 2015.

III. Bilan consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du bilan consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| ACTIF | | | | | | | |
| Goodwill | 17 | 11 | 11 | -36,6% | 0,0% | 11 | 0,0% |
| Immobilisations incorporelles | 92 | 100 | 103 | 8,9% | 2,9% | 104 | 0,9% |
| Immobilisations corporelles | 6 125 | 5 920 | 5 740 | -3,4% | -3,0% | 5 556 | -3,2% |
| Titres mis en équivalence | 88 | 90 | 96 | 2,7% | 6,7% | 99 | 2,4% |
| Autres actifs financiers | 154 | 140 | 132 | -9,1% | -5,4% | 130 | -1,6% |
| - Prêts et créances | 154 | 140 | 132 | -9,1% | -5,4% | 130 | -1,6% |
| Créances d'impôts sur les sociétés | 5 | 1 | 0 | -78,7% | -84,9% | 5 | >100% |
| Impôts différés actifs | 18 | 1 | - | -91,7% | -100,0% | - | Ns |
| Autres débiteurs non courants | - | - | - | Ns | Ns | - | Ns |
| Actif non courant | 6 499 | 6 264 | 6 082 | -3,6% | -2,9% | 5 904 | -2,9% |
| Autres actifs financiers | - | - | 0 | Ns | Ns | 0 | >100% |
| - Instruments dérivés de couverture | - | - | 0 | Ns | Ns | 0 | >100% |
| Stocks et en-cours | 437 | 402 | 460 | -8,0% | 14,3% | 471 | 2,5% |
| Créances clients | 1 011 | 796 | 975 | -21,3% | 22,6% | 1 155 | 18,4% |
| Autres débiteurs courants | 306 | 182 | 174 | -40,5% | -4,6% | 180 | 3,7% |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 286 | 263 | 303 | -8,1% | 15,1% | 424 | 40,2% |
| Actif courant | 2 041 | 1 643 | 1 911 | -19,5% | 16,3% | 2 231 | 16,7% |
| Total Actif | 8 540 | 7 906 | 7 993 | -7,4% | 1,1% | 8 135 | 1,8% |
| PASSIF | | | | | | | |
| Capital | 524 | 524 | 524 | 0,0% | 0,0% | 524 | 0,0% |
| Réserves | 3 179 | 3 080 | 2 926 | -3,1% | -5,0% | 2 832 | -3,2% |
| Résultat net part du groupe | 1 397 | 1 313 | 1 399 | -6,0% | 6,5% | 806 | -42,4% |
| Capitaux propres (part du groupe) | 5 100 | 4 918 | 4 849 | -3,6% | -1,4% | 4 162 | -14,2% |
| Intérêts minoritaires | 6 | 6 | 6 | 6,4% | -9,3% | 4 | -24,8% |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 5 106 | 4 924 | 4 855 | -3,6% | -1,4% | 4 166 | -14,2% |
| Provisions | 78 | 64 | 44 | -18,1% | -30,4% | 44 | 0,0% |
| Avantages du personnel | 300 | 363 | 408 | 20,9% | 12,3% | 418 | 2,4% |
| Dettes d'impôts sur les sociétés | 70 | 12 | 43 | -82,3% | >100% | 51 | 19,0% |
| Impôts différés Passifs | 997 | 929 | 928 | -6,8% | -0,2% | 921 | -0,7% |
| Passif non courant | 1 445 | 1 369 | 1 423 | -5,3% | 4,0% | 1 434 | 0,8% |
| Provisions | 26 | 25 | 29 | -4,3% | 15,8% | 21 | -27,2% |
| Dettes financières courantes | 616 | 411 | 424 | -33,2% | 3,1% | 1 161 | >100% |
| - Instruments dérivés de couverture | 0 | 1 | 0 | 25,4% | -92,5% | - | -100,0% |
| - Dettes envers les établissements de crédit | 615 | 411 | 424 | -33,3% | 3,3% | 1 161 | >100% |
| Dettes fournisseurs courantes | 700 | 532 | 719 | -23,9% | 35,1% | 762 | 6,0% |
| Autres créditeurs courants | 648 | 645 | 543 | -0,4% | -15,8% | 591 | 8,7% |
| Passif courant | 1 989 | 1 614 | 1 715 | -18,9% | 6,3% | 2 534 | 47,7% |
| Total Passif | 8 540 | 7 906 | 7 993 | -7,4% | 1,1% | 8 135 | 1,8% |

Source : LafargeHolcim Maroc

III.1. Actif non courant

L'actif non courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| Goodwill | 17 | 11 | 11 | -36,6% | 0,0% | 11 | 0,0% |
| Immobilisations incorporelles | 92 | 100 | 103 | 8,9% | 2,9% | 104 | 0,9% |
| Immobilisations corporelles | 6 125 | 5 920 | 5 740 | -3,4% | -3,0% | 5 556 | -3,2% |
| Titres mis en équivalence | 88 | 90 | 96 | 2,7% | 6,7% | 99 | 2,4% |
| Autres actifs financiers | 154 | 140 | 132 | -9,1% | -5,4% | 130 | -1,6% |
| - Prêts et créances | 154 | 140 | 132 | -9,1% | -5,4% | 130 | -1,6% |
| Créances d'impôts sur les sociétés | 5 | 1 | 0 | -78,7% | -84,9% | 5 | >100% |
| Impôts différés actifs | 18 | 1 | - | -91,7% | -100,0% | - | Ns |
| Actif non courant | 6 499 | 6 264 | 6 082 | -3,6% | -2,9% | 5 904 | -2,9% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution de l'actif non courant entre 2013 et 2014

A fin 2014, les actifs non courants du bilan consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) marquent un repli de 3,6% par rapport à l'exercice antérieur, pour se chiffrer à 6 264 MMAD. Cette évolution s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment :

- le repli des immobilisations corporelles (-3,4%) pour s'établir à 5 920 MMAD ;
- le recul des autres actifs financiers (-9,1%) qui ressortent à 140 MMAD constitués de prêts et créances (prêt personnel et cautionnement) ;
- la baisse du goodwill à 11 MMAD (vs. 17 MMAD) liée à l'annulation du goodwill de Lafarge Granulats suite à la fusion Granulat Ciments ;
- le repli des impôts différés actifs à 1 MMAD (vs. 18 MMAD), s'expliquant par la compensation de l'impôt différé actif des filiales Lafarge Bétons et Lafarge Granulats avec l'impôt différé passif de LafargeHolcim Maroc, suite à la fusion-absorption effectuée en 2014 ;
- la hausse des immobilisations incorporelles à 100 MMAD (vs. 92 MMAD) principalement liée à l'acquisition des droits d'exploitation d'un terrain pour 10,1 MMAD, atténuée par l'effet des amortissements.

Evolution de l'actif non courant entre 2014 et 2015

A fin 2015, les actifs non courants du bilan consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) marquent un repli de 2,9% par rapport à l'exercice antérieur, pour se chiffrer à 6 082 MMAD. Cette évolution s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment :

- le repli des immobilisations corporelles (-3,0%) pour s'établir à 5 740 MMAD ;
- le recul des autres actifs financiers (-5,4%) qui ressortent à 132 MMAD constitués de prêts et créances ;
- la hausse des immobilisations incorporelles à 103 MMAD (vs. 100 MMAD) ;
- l'augmentation des titres mis en équivalence à 96 MMAD (vs. 90 MMAD) justifiée par la mise à jour des titres mis en équivalence par le résultat de Lafarge Calciner.

Evolution de l'actif non courant entre décembre 2015 et juin 2016

Au 30 juin 2016, les actifs non courants du bilan consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) marquent un repli de 2,9% par rapport à fin 2015, pour se chiffrer à 5 904 MMAD, principalement du fait des éléments suivants :

- le repli des immobilisations corporelles (-3,2%) pour s'établir à 5 556 MMAD ;
- le recul des autres actifs financiers (-1,6%), constitués de 130 MMAD de prêts et créances ;
- l'augmentation des créances d'impôt sur les sociétés à 5 MMAD, expliquée principalement par un excédent d'acomptes d'IS sur l'année pour 4,9 MMAD ;
- la légère hausse des immobilisations incorporelles à 104 MMAD (vs. 103 MMAD à fin 2015) ;
- l'augmentation des titres mis en équivalence à 99 MMAD (vs. 96 MMAD à fin 2015) justifiée par la mise à jour des titres mis en équivalence par le résultat de Lafarge Calcinor (quote-part d'un résultat net de 5,5 MMAD au 30 juin 2016).

III.2. Actif courant hors trésorerie et équivalent

L'actif courant consolidé hors trésorerie et équivalent se détaille comme suit sur la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| Autres actifs financiers | - | - | 0 | Ns | Ns | 0,4 | >100% |
| - Instruments dérivés de couverture | - | - | 0 | Ns | Ns | 0,4 | >100% |
| Stocks et en-cours | 437 | 402 | 460 | -8,0% | 14,3% | 471 | 2,5% |
| Créances clients | 1 011 | 796 | 975 | -21,3% | 22,6% | 1 155 | 18,4% |
| Autres débiteurs courants | 306 | 182 | 174 | -40,5% | -4,6% | 180 | 3,7% |
| - Autres débiteurs | 81 | 20 | 33 | -75,0% | 62,4% | 33 | -1,5% |
| - Compte de régularisation - Actif | 20 | 15 | 15 | -23,5% | -2,4% | 3 | -78,0% |
| - Etat - débiteur | 155 | 121 | 103 | -22,0% | -15,0% | 131 | 27,0% |
| - Fournisseurs débiteurs - avances et acomptes | 41 | 19 | 19 | -52,9% | -3,5% | 8 | -57,0% |
| - Personnel - débiteur | 8 | 6 | 4 | -26,6% | -33,4% | 5 | 40,8% |
| Actif courant hors trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 754 | 1 380 | 1 609 | -21,3% | 16,6% | 1 807 | 12,3% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution de l'actif courant hors trésorerie et équivalent entre 2013 et 2014

A l'issue de l'année 2014, l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) témoigne d'un repli de 21,3% et s'élève à 1 380 MMAD, impacté par :

- le repli des créances clients qui passent de 1 011 MMAD en 2013 à 796 MMAD en 2014 en raison notamment de la baisse d'activité et de la réduction des délais de paiement clients ;
- le recul des stocks et en-cours à 402 MMAD (contre 437 MMAD en 2013) ;

- la baisse des autres débiteurs courants qui passent de 306 MMAD en 2013 à 182 MMAD en 2014 en lien avec :
 - ✓ la diminution des autres débiteurs qui ressortent à 20 MMAD (vs. 81 MMAD en 2013) liée au recul du compte courant avec Lafarge Plâtres pour 48 MMAD ;
 - ✓ le recul du poste Etat-débiteur passant de 155 MMAD en 2013 à 121 MMAD en raison du changement du régime TVA de l'activité béton et granulats suite à la fusion avec LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments). En effet, les activités béton et granulats sont passées du régime des encaissements au régime des débits, accélérant ainsi le débit de déclaration de TVA et allégeant le compte Etat débiteur ;
 - ✓ la baisse du poste Fournisseurs débiteurs – Avances et acomptes de -52,9% pour s'établir à 19 MMAD en lien avec la régularisation d'avances sur les dossiers d'importations, notamment celles du coke de pétrole.

Evolution de l'actif courant hors trésorerie et équivalent entre 2014 et 2015

A fin 2015, l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) enregistre une croissance de 16,6% et s'élève à 1 609 MMAD, impacté par :

- la hausse des créances clients qui passent de 796 MMAD en 2014 à 975 MMAD en 2015 en raison d'une progression plus marquée du volume d'affaires du dernier trimestre 2015 en comparaison avec le dernier trimestre 2014 ;
- l'augmentation des stocks et en-cours à 460 MMAD (contre 402 MMAD en 2014) qui provient principalement de l'augmentation des stocks de produits finis et semi-finis ;
- la baisse des autres débiteurs courants qui passent de 182 MMAD en 2014 à 174 MMAD en 2015 en lien avec :
 - ✓ le recul du poste Etat-débiteur passant de 121 MMAD en 2014 à 103 MMAD ;
 - ✓ la hausse des autres débiteurs qui ressortent à 33 MMAD (vs. 20 MMAD en 2014), ayant trait essentiellement aux facturations d'énergie éolienne à l'ONEE non encore encaissées à fin 2015 pour un montant de 7,5 MMAD, ainsi qu'à une créance sur cession de coke de pétrole pour un montant de 1,6 MMAD.

Evolution de l'actif courant hors trésorerie et équivalent entre décembre 2015 et juin 2016

Au premier semestre 2016, l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) témoigne d'une augmentation de 12,3% et s'élève à 1 807 MMAD, impacté par :

- la hausse des créances clients qui passent de 975 MMAD à fin 2015 à 1 155 MMAD en juin 2016, en raison notamment de la hausse du chiffre d'affaires et des délais de paiement (ces derniers passent de 56,4 j au 31 décembre 2015 à 61,3 j au 30 juin 2016) ;
- l'augmentation des stocks et en-cours à 471 MMAD (+2,5%), en lien avec l'augmentation des stocks de clinker et réfractaires suite à un différent phasage des arrêts de four par rapport à 2015 ;
- la progression des autres débiteurs courants qui passent de 174 MMAD à fin 2015 à 180 MMAD en juin 2016, principalement du fait de la combinaison des éléments suivants :
 - ✓ la hausse du poste Etat-débiteur (principalement la TVA) qui passe de 103 MMAD à fin 2015 à 131 MMAD en juin 2016 ;
 - ✓ la baisse du poste Fournisseurs débiteurs – avances et acomptes de -57,0% pour s'établir à 8 MMAD qui s'explique par le recouvrement d'une avance fournisseurs matières ;

- ✓ le repli du compte de régularisation actif à 3 MMAD (vs. 15 MMAD en 2015), en raison de la régularisation des primes contrats d'assurances constatées au 31 décembre 2015 comme charges courues non échues.

III.3. Capitaux propres

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres consolidés entre 2013 et 2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| Capital | 524 | 524 | 524 | 0,0% | 0,0% | 524 | 0,0% |
| Réserves | 3 179 | 3 080 | 2 926 | -3,1% | -5,0% | 2 832 | -3,2% |
| Résultat net part du groupe | 1 397 | 1 313 | 1 399 | -6,0% | 6,5% | 806 | -42,4% |
| Capitaux propres (part du groupe) | 5 100 | 4 918 | 4 849 | -3,6% | -1,4% | 4 162 | -14,2% |
| Intérêts minoritaires | 6 | 6 | 6 | 6,4% | -9,3% | 4 | -24,8% |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 5 106 | 4 924 | 4 855 | -3,6% | -1,4% | 4 166 | -14,2% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution des capitaux propres entre 2013 et 2014

A l'issue de l'année 2014, les capitaux propres consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) témoignent d'un repli de 3,6% et s'élèvent à 4 924 MMAD, impactés par :

- la baisse des réserves passant de 3 179 MMAD en 2013 à 3 080 MMAD en 2014 en raison notamment de la distribution de dividendes et des écarts actuariels IAS19 nets d'impôts différés. Ces derniers sont dus aux ajustements liés aux changements apportés aux hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation médicale, taux d'augmentation des salaires...), et ce, comme suit :

| | 2013 | 2014 | 2015 | juin-16 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|---------|
| Taux d'actualisation | 5,25% | 4,50% | 4,35% | 4,35% |
| Taux d'augmentation des salaires | 5% | 4% | 4% | 4% |
| Taux d'inflation médicale | 4% | 4% | 3% | 3% |

- le recul du résultat net part du groupe de 6,0% pour s'établir à 1 313 MMAD en 2014.

Evolution des capitaux propres entre 2014 et 2015

A fin 2015, les capitaux propres consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) témoignent d'un repli de 1,4% et s'élèvent à 4 855 MMAD, impactés par :

- la baisse des réserves passant de 3 080 MMAD en 2014 à 2 926 MMAD en 2015 en raison notamment de la distribution de dividendes et des écarts actuariels IAS19 d'impôts différés ;
- la hausse du résultat net part du groupe de 6,5% pour s'établir à 1 399 MMAD en 2015.

Evolution des capitaux propres entre décembre 2015 et juin 2016

Au 30 juin 2016, les capitaux propres de l'ensemble consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) s'élèvent à 4 166 MMAD, et se composent de :

- 524 MMAD de capital ;

- 2 832 MMAD, en baisse de 3,2% par rapport à décembre 2015 en raison notamment de la distribution de dividendes et des écarts actuariels IAS19 d'impôts différé ;
- 806 MMAD de résultat net part du groupe ;
- 4 MMAD d'intérêts minoritaires, en repli de 24,8% par rapport à fin 2015.

III.4. Passif non courant

Le passif non courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| Provisions | 78 | 64 | 44 | -18,1% | -30,4% | 44 | 0,0% |
| Avantages du personnel | 300 | 363 | 408 | 20,9% | 12,3% | 418 | 2,4% |
| Dettes d'impôts sur les sociétés | 70 | 12 | 43 | -82,3% | >100% | 51 | 19,0% |
| Impôts différés Passifs | 997 | 929 | 928 | -6,8% | -0,2% | 921 | -0,7% |
| Passif non courant | 1 445 | 1 369 | 1 423 | -5,3% | 4,0% | 1 434 | 0,8% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution du passif non courant entre 2013 et 2014

A fin 2014, le passif non courant du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 1 369 MMAD en baisse de 5,3% par rapport à 2013, en raison principalement des éléments suivants :

- le recul des dettes d'impôts sur les sociétés (12 MMAD en 2014 vs. 70 MMAD en 2013) lié au réajustement de l'IS payé au titre de l'exercice 2013 ;
- la baisse des impôts différés passifs (-6,8%) qui ressortent à 929 MMAD en raison de l'impact des écarts actuariels IAS19 nets d'impôts différés et des retraitements liés à la fusion Bétons & Granulats avec LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ;
- la hausse des dettes d'impôts sur les sociétés (12 MMAD en 2014 vs. 70 MMAD en 2013) ;
- le repli des provisions qui passent de 78 MMAD à 64 MMAD en 2014 en raison de la reprise de provision pour sous-traitance pour 14 MMAD ;
- la hausse des avantages du personnel qui ressortent à 363 MMAD (vs. 300 MMAD en 2013) en lien avec la baisse du taux d'actualisation. Ce dernier correspond au taux des bons de trésor ayant une durée proche de celle de l'engagement (soit 18 ans en 2014 et 17 ans en 2013). Le taux d'actualisation en 2014 est de 4,5% tandis que celui de 2013 est de 5,255%.

Evolution du passif non courant entre 2014 et 2015

A l'issue de l'année 2015, le passif non courant du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 1 423 MMAD en hausse de 4,0% par rapport à 2014, en raison de la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse des avantages du personnel qui ressortent à 408 MMAD (vs. 363 MMAD en 2014) en lien avec la baisse du taux d'actualisation. Ce dernier correspond au taux des bons de trésor ayant une durée proche de celle de l'engagement (soit 20 ans en 2015 et 18 ans en 2014). Le taux d'actualisation en 2015 est de 4,35% tandis que celui de 2014 est de 4,5%) ;
- l'augmentation des dettes d'impôts sur les sociétés (43 MMAD en 2015 vs. 12 MMAD en 2014) ;

- le repli des provisions qui passent de 64 MMAD à 44 MMAD en 2015 en reprise de provision pour sous-traitance pour 18 MMAD.

Evolution du passif non courant entre décembre 2015 et juin 2016

A fin juin 2016, le passif non courant du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 1 434 MMAD en légère hausse (0,8%) par rapport à décembre 2015, principalement pour les raisons suivantes :

- l'évolution du poste avantages du personnel qui ressort à 418 MMAD (vs. 408 MMAD à fin 2015), principalement due à la mise à jour de la provision pour couverture des frais de santé (8,3 MMAD) ;
- l'augmentation des dettes d'impôts sur les sociétés (51 MMAD en juin 2016 vs. 43 MMAD en décembre 2015), expliquée par la hausse du taux d'IS à 31% ainsi que l'amélioration du résultat ;
- le repli des impôts différés passifs qui passent de 928 MMAD à 921 MMAD, en lien avec le retraitement de l'amortissement dérogatoire.

III.5. Passif courant hors dettes financières courantes

Le passif courant consolidé hors dettes financières courantes se détaille comme suit sur la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| Provisions | 26 | 25 | 29 | -4,3% | 15,8% | 21 | -27,2% |
| Dettes fournisseurs courantes | 700 | 532 | 719 | -23,9% | 35,1% | 762 | 6,0% |
| Autres créditeurs courants | 648 | 645 | 543 | -0,4% | -15,8% | 591 | 8,7% |
| - Autres créanciers | 8 | 8 | 6 | 1,2% | -24,2% | 24 | >100% |
| - Clients créditeurs avances & acomptes | 179 | 154 | 87 | -14,2% | -43,5% | 43 | -50,5% |
| - Compte de régularisation - passif | 30 | 28 | 29 | -8,9% | 6,4% | 29 | -2,8% |
| - Comptes d'associés créditeurs | 40 | 136 | 83 | >100% | -38,8% | 185 | >100% |
| - Dettes s/ acquis. d'actifs | 13 | 17 | 37 | 34,9% | >100% | 26 | -29,1% |
| - Etat créditeur | 277 | 212 | 210 | -23,5% | -0,9% | 192 | -8,8% |
| - Organismes sociaux | 35 | 30 | 29 | -12,2% | -5,0% | 27 | -6,9% |
| - Personnel créditeur | 66 | 61 | 62 | -7,3% | 2,3% | 65 | 3,9% |
| Passif courant hors dettes financières courantes | 1 373 | 1 203 | 1 291 | -12,4% | 7,4% | 1 374 | 6,4% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution du passif courant hors dettes financières courantes entre 2013 et 2014

A fin 2014, le passif courant hors dettes financières courantes s'établit à 1 203 MMAD en recul de 12,4% par rapport à 2013, en raison de la conjugaison des éléments suivants :

- le repli des dettes fournisseurs courantes (532 MMAD en 2014 contre 700 MMAD en 2013) en lien notamment avec la baisse de l'activité ;
- le quasi maintien des autres créditeurs courants à 645 MMAD constitués principalement par :
 - ✓ le poste Etat créditeur pour 212 MMAD en recul de 23,5% à cause de l'impact du changement de régime de TVA des activités Bétons et Granulats ;
 - ✓ le poste Clients créditeurs Avances & Acomptes pour 154 MMAD en baisse de 14,2% ;

- ✓ les comptes d'associés créditeurs pour 136 MMAD constitués principalement des comptes courants associés et des dividendes des minoritaires non versés ;
- ✓ le poste personnel créditeur pour 61 MMAD (vs. 66 MMAD en 2013).

Evolution du passif courant hors dettes financières courantes entre 2014 et 2015

A fin 2015, le passif courant hors dettes financières courantes s'établit à 1 291 MMAD en hausse de 7,4 % par rapport à 2014, en raison notamment des facteurs suivants :

- l'augmentation des dettes fournisseurs courantes (719 MMAD en 2015 contre 532 MMAD en 2014) en lien avec la hausse de l'activité du dernier trimestre 2015 par rapport à celui de 2014 ;
- le recul des autres créditeurs courants à 543 MMAD (vs. 645 MMAD en 2014) constitués principalement par :
 - ✓ le poste Etat créditeur pour 210 MMAD ;
 - ✓ le poste Clients créditeurs Avances & Acomptes pour 87 MMAD en baisse de 43,5%, du fait de l'harmonisation du traitement des avances clients entre les activités ciments, bétons et granulats suite à la fusion-absorption de Lafarge Bétons et Lafarge Granulats par LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ;
 - ✓ les comptes d'associés créditeurs pour 83 MMAD en baisse de 38,8% (il s'agit principalement du compte courant Lafarge Maroc) ;
 - ✓ le poste personnel créditeur pour 62 MMAD (vs. 61 MMAD en 2014) ;
 - ✓ le poste Dettes s/ acquis. d'actifs pour 37 MMAD en lien avec l'investissement relatif à l'usine de mortier;
- la hausse des provisions qui passent de 25 MMAD en 2014 à 29 MMAD en 2015, sous l'effet de la dotation d'une provision fiscale de 12 MMAD, compensée par la reprise de 9 MMAD de diverses provisions pour risques.

Evolution du passif courant hors dettes financières courantes entre décembre 2015 et juin 2016

Au premier semestre 2016, le passif courant hors dettes financières courantes s'établit à 1 374 MMAD en hausse de 6,4 % par rapport à fin 2015, ce qui s'explique par :

- la croissance des dettes fournisseurs courantes (+6,0% à 762 MMAD) suite à la croissance de l'activité et la hausse des délais de paiement (98,2 j au 30 juin 2016 vs 95,1 j au 31 décembre 2015) ;
- la baisse des provisions (-27,2% à 21 MMAD) sous l'effet d'une variation des provisions pour risques fiscaux, avec une reprise de 11 MMAD, atténuée par une dotation aux provisions de 4,6 MMAD relative à la taxe pour terrains non bâtis de Lafarge Cementos ;
- l'augmentation des autres créditeurs courants à 591 MMAD constitués principalement par :
 - ✓ le poste Etat créditeur pour 192 MMAD, en baisse de 8,8% ;
 - ✓ le poste Clients créditeurs Avances & Acomptes pour 43 MMAD en baisse de 50,5% par une compensation entre clients débiteurs et clients créditeurs (impact au 31/12/2015 de l'écriture annuelle de reclassement des clients créditeurs de l'actif au passif) ;
 - ✓ les comptes d'associés créditeurs pour 185 MMAD (contre 83 MMAD à fin 2015), concernant principalement le compte courant Lafarge Maroc en augmentation de 99 MMAD dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie au niveau du Groupe ;

- ✓ le poste Dettes s/ acquis. d'actifs pour 26 MMAD suite à l'acquisition de nouvelles immobilisations en 2016 pour 19 MMAD ;
- ✓ les autres créanciers pour 24 MMAD, en hausse de 19 MMAD par rapport à fin 2015 du fait de créances d'exploitation comptabilisées et non encore payées au 30 juin 2016.

III.6. Endettement financier net

L'endettement financier net consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|---|------------|------------|------------|---------------|---------------|------------|----------------------------|
| Dettes financières courantes | 616 | 411 | 424 | -33,2% | 3,1% | 1 161 | >100% |
| - Instruments dérivés de couverture | 0 | 1 | 0 | 25,4% | -92,5% | - | -100,0% |
| - Dettes envers les établissements de crédit | 615 | 411 | 424 | -33,3% | 3,3% | 1 161 | >100% |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 286 | 263 | 303 | -8,1% | 15,1% | 424 | 40,2% |
| Endettement financier net (D) | 330 | 148 | 121 | -55,0% | -18,1% | 736 | >100% |
| D/FP ⁴⁷ | 6,5% | 3,0% | 2,5% | -344 pbs | -51 pbs | 17,7% | 1 517 pbs |
| D/(D+FP) ⁴⁸ | 6,1% | 2,9% | 2,4% | -314 pbs | -48 pbs | 15,0% | 1 258 pbs |
| Comptes courants d'associés - passif | 9 | 101 | 58 | >100% | -42,1% | 158 | >100% |
| Comptes courants d'associés - actif | - | - | - | Ns | Ns | - | Ns |
| Endettement financier net y compris comptes courants d'associés (D') | 338 | 249 | 180 | -26,3% | -27,8% | 894 | >100% |
| D'/FP ⁴⁹ | 6,6% | 5,1% | 3,7% | -156 pbs | -136 pbs | 21,5% | 1 775 pbs |
| D'/(D'+FP) ⁵⁰ | 6,2% | 4,8% | 3,6% | -139 pbs | -124 pbs | 17,7% | 1 409 pbs |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution de l'endettement financier net entre 2013 et 2014

A l'issue de l'année 2014, l'endettement financier net du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) enregistre une baisse de 55,0% et ressort à 148 MMAD. Cette baisse se justifie principalement par les éléments suivants :

- la baisse des dettes financières courantes qui passent de 616 MMAD en 2013 à 411 MMAD à fin 2014 ;
- le repli de la trésorerie et équivalent de trésorerie (263 MMAD en 2014 contre 286 MMAD en 2013).

Evolution de l'endettement financier net entre 2014 et 2015

A fin 2015, l'endettement financier net du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 121 MMAD (contre 148 MMAD en 2014). Cette baisse s'explique principalement par :

- la hausse de la trésorerie et équivalent de trésorerie (303 MMAD en 2015 contre 263 MMAD en 2014) ;
- l'augmentation des dettes financières courantes qui passent de 411 MMAD en 2014 à 424 MMAD à fin 2015.

⁴⁷ Endettement net / Capitaux propres de l'ensemble consolidé

⁴⁸ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres de l'ensemble consolidé)

⁴⁹ Endettement net y compris comptes courants d'associés / Capitaux propres de l'ensemble consolidé

⁵⁰ Endettement net y compris comptes courants d'associés / (Endettement net y compris comptes courants d'associés + Capitaux propres de l'ensemble consolidé)

Evolution de l'endettement financier net entre décembre 2015 et juin 2016

En juin 2016, l'endettement financier net du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 736 MMAD (contre 121 MMAD en décembre 2015). Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation des dettes financières courantes qui passent de 424 MMAD en 2015 à 1 161 MMAD en juin 2016, principalement suite au paiement des dividendes en mai 2016 ;
- la hausse de la trésorerie et équivalent de trésorerie (424 MMAD en juin 2016 contre 303 MMAD à fin 2015).

III.7. Etude de l'équilibre financier

L'équilibre financier du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour la période 2013–2015 et au 30 juin 2016 est présenté ci-après :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-16 | Var. juin 16/ déc.15 |
|--|-------------|-------------|-------------|---------------|-----------------|-------------|----------------------------|
| Financement permanent | 6 551 | 6 293 | 6 278 | -3,9% | -0,2% | 5 601 | -10,8% |
| Actif non courant | 6 499 | 6 264 | 6 082 | -3,6% | -2,9% | 5 904 | -2,9% |
| Fonds de roulement (FR) | 51 | 29 | 196 | -43,5% | >100% | -304 | <-100% |
| Actif courant (hors trésorerie et équivalents) | 1 754 | 1 380 | 1 609 | -21,3% | 16,6% | 1 807 | 12,3% |
| Passif courant (hors dettes financières courantes) | 1 373 | 1 203 | 1 291 | -12,4% | 7,4% | 1 374 | 6,4% |
| Besoin en fonds de roulement (BFR) | 381 | 177 | 317 | -53,4% | 78,9% | 433 | 36,4% |
| Trésorerie nette | -330 | -148 | -121 | 55,0% | 18,1% | -736 | <-100% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution de l'équilibre financier entre 2013 et 2014

En 2014, le BFR consolidé s'élève à 177 MMAD, contre 381 MMAD en 2013. Son évolution tient essentiellement au repli de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 380 MMAD (soit -21,3% par rapport à l'exercice 2013) et à celui du passif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 203 MMAD (soit -12,4% par rapport à l'exercice 2013).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé passe de 51 MMAD en 2013 à 29 MMAD en 2014, impacté notamment par la baisse du financement permanent (-3,9%).

La trésorerie nette consolidée s'établit ainsi à -148 MMAD incluant 263 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 411 MMAD de dettes financières courantes.

Evolution de l'équilibre financier entre 2014 et 2015

A fin 2015, le BFR consolidé s'élève à 317 MMAD, contre 177 MMAD en 2014. Cette hausse tient essentiellement à la croissance de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 609 MMAD (soit +16,6% par rapport à l'exercice 2014) et à celle du passif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 291 MMAD (soit +7,4% par rapport à l'exercice 2014).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé passe de 29 MMAD en 2014 à 196 MMAD en 2015, impacté notamment par le recul de l'actif non courant (-2,9%).

La trésorerie nette consolidée s'établit ainsi à -121 MMAD incluant 303 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 424 MMAD de dettes financières courantes.

Evolution de l'équilibre financier entre décembre 2015 et juin 2016

Au terme du premier semestre 2016, le BFR consolidé s'élève à 433 MMAD, contre 317 MMAD à fin 2015. Cette hausse tient essentiellement à la croissance de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 807 MMAD (soit +12,3% par rapport à l'exercice 2015), couplée à celle du passif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 374 MMAD (soit +6,4% par rapport à l'exercice 2015).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé passe de 196 MMAD en décembre 2015 à -304 MMAD en juin 2016, impacté principalement par l'évolution du financement permanent (-10,8%).

La trésorerie nette consolidée s'établit ainsi à -736 MMAD incluant 424 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 1 161 MMAD de dettes financières courantes.

III.8. Indicateurs financiers

III.8.1. Ratios de rentabilité et de solvabilité

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) se présente comme suit sur la période 2013-2015 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var 13-14 | Var 14-15 |
|---------------------------|-------|-------|-------|-----------|-----------|
| ROA ⁵¹ | 16,4% | 16,0% | 17,6% | -0,4 pt | 1,6 pt |
| ROE ⁵² | 28,1% | 26,2% | 28,7% | -1,9 pt | 2,4 pts |
| ROCE ⁵³ | 21,8% | 21,4% | 23,8% | -0,4 pt | 2,3 pts |
| Fonds propres/total bilan | 59,8% | 62,3% | 60,7% | 2,5 pts | -1,5 pt |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution de la rentabilité et de la solvabilité entre 2013 et 2014

A fin 2014, le ROE du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ressort à 26,2% (vs. 28,1% en 2013) en raison principalement du repli du résultat net. Le ROA s'établit pour sa part à 16,0% contre 16,4% en 2013. Le ROCE diminue quant à lui de 0,4 pt et ressort à 21,4%. A l'issue de l'exercice, les fonds propres consolidés représentent 62,3% du total bilan du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments).

Evolution de la rentabilité et de la solvabilité entre 2014 et 2015

En 2015, la progression du résultat net de l'ensemble consolidé (+6,5% à 1 401 MMAD) permet au Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) d'améliorer sa rentabilité des fonds propres (à 28,7% soit une hausse de 2,4 pts par rapport à 2014). Le ROA s'établit pour sa part à 17,6% contre 16,0% en 2014 en lien avec la hausse du résultat net. Le ROCE s'inscrit également en hausse pour s'établir à 23,8% en 2015 (vs. 21,4% en 2014). Les fonds propres représentent 60,7% du bilan consolidé à fin 2015.

⁵¹ Résultat net de l'ensemble consolidé/ Total actif moyen

⁵² Résultat net de l'ensemble consolidé/ capitaux propres moyens

⁵³ Résultat d'exploitation * (1-IS)/ actif économique moyen. NB : l'actif économique est défini comme la somme du BFR et des immobilisations (goodwill + immobilisations corporelles et incorporelles)

III.8.2. Ratios de liquidité

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) sur la période 2013-2015 se détaille comme suit :

| En nombre de jours | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 |
|--|------|------|------|---------------|---------------|
| Stocks (en jours de CA HT) ⁵⁴ | 31,2 | 29,3 | 31,9 | -1,8 j | 2,6 j |
| Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁵⁵ | 60,1 | 48,4 | 56,4 | -11,7 j | 8,0 j |
| Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁵⁶ | 94,7 | 75,0 | 95,1 | -19,8 j | 20,1 j |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution des ratios de liquidité entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, les ratios de liquidité du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ont évolué suivant les tendances suivantes :

- les stocks représentent 29,3 jours de chiffre d'affaires contre 31,2 jours en 2013 ;
- le délai de paiement clients est passé de 60,1 jours de chiffre d'affaires à 48,4 jours ;
- le délai de paiement des fournisseurs s'établit à 75,0 jours d'achats (vs. 94,7 jours en 2013).

Evolution des ratios de liquidité entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, les ratios de liquidité du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) ont évolué suivant les tendances suivantes :

- les stocks représentent 31,9 jours de chiffre d'affaires contre 29,3 jours en 2014 ;
- le délai de paiement clients est passé de 48,4 jours de chiffre d'affaires à 56,4 jours en raison d'une progression plus marquée du volume d'affaires du dernier trimestre 2015 en comparaison avec le dernier trimestre 2014 ayant eu pour conséquence une hausse des créances clients ;
- le délai de paiement des fournisseurs s'établit à 95,1 jours d'achats (vs. 75,0 jours en 2014) en lien avec la hausse de l'activité du dernier trimestre 2015 par rapport à celui de 2014.

⁵⁴ Stocks (en jours de CA HT) = Stocks et en-cours*360/CA HT

⁵⁵ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients)*360/ (CA HT*1,2)

⁵⁶ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs courantes nettes d'avances*360)/ ((achats + autres charges externes)*1,2)

IV. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour la période 2013–2015 et entre fin juin 2015 et fin juin 2016 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 14/13 | Var. 15/14 | juin-15 | juin-16 | Var. juin 16/15 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|-----------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 400 | 1 316 | 1 401 | -6,0% | 6,5% | 751 | 807 | 7,5% |
| Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur | 399 | 386 | 392 | -3,3% | 1,4% | 182 | 201 | 10,4% |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | -3 | -2 | -6 | 18,2% | <-100% | -3 | -2 | 31,3% |
| Résultats de cession et des pertes et profits de dilution | 1 | 0 | -4 | <-100% | <-100% | 0 | 2 | >100% |
| Capacité d'autofinancement | 1 797 | 1 699 | 1 783 | -5,5% | 5,0% | 929 | 1 007 | 8,4% |
| Incidence de la variation du BFR | 22 | 151 | -113 | >100% | <-100% | -309 | -104 | 66,2% |
| Impôts différés | 11 | -16 | 9 | <-100% | >100% | -6 | -7 | -18,1% |
| Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 1 829 | 1 835 | 1 680 | 0,3% | -8,4% | 615 | 896 | 45,8% |
| Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | 228 | 207 | 226 | -9,6% | 9,4% | 87 | 21 | -75,7% |
| Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | -37 | -31 | -25 | 14,6% | 20,7% | -12 | -5 | 54,6% |
| Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement | 192 | 175 | 201 | -8,7% | 14,8% | 76 | 16 | -78,9% |
| Dividendes payés aux actionnaires de la société mère | 1 146 | 1 475 | 1 449 | 28,8% | -1,8% | 1 146 | 1 493 | 30,3% |
| Dividendes payés aux minoritaires | 3 | 3 | 3 | 2,0% | 19,9% | 3 | 3 | -18,1% |
| Flux net de trésorerie provenant des activités de financement | 1 148 | 1 478 | 1 452 | 28,7% | -1,7% | 1 149 | 1 495 | 30,2% |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | 489 | 181 | 26 | -62,9% | -85,5% | -610 | -615 | -0,9% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture | -818 | -329 | -148 | 59,8% | 55,1% | -148 | -121 | 17,8% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture | -329 | -148 | -121 | 55,1% | 17,8% | -757 | -736 | 2,8% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Evolution des flux de trésorerie entre 2013 et 2014

Au terme de l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se chiffrent à 1 835 MMAD (vs. 1 829 MMAD en 2013), impactés principalement par le repli de la capacité d'autofinancement, contrebalancé par la variation du BFR (151 MMAD en 2014 vs. 22 MMAD en 2013).

Le montant des flux de trésorerie d'investissement s'établit à 175 MMAD (vs. 192 MMAD en 2013) en lien avec le recul des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Pour sa part, le montant des flux de trésorerie de financement passe de 1 148 MMAD en 2013 à 1 478 MMAD en 2014, constitué quasi totalement par les dividendes versés aux actionnaires de la société mère.

Evolution des flux de trésorerie entre 2014 et 2015

A fin 2015, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se chiffrent à 1 680 MMAD (vs. 1 835 MMAD en 2014), impactés principalement par la variation du BFR (-113 MMAD en 2015 vs. 151 MMAD en 2014), contrebalancée par l'amélioration de la capacité d'autofinancement qui ressort à 1 783 MMAD (vs. 1 699 MMAD en 2014).

Le montant des flux de trésorerie d'investissement s'établit à 201 MMAD (vs. 175 MMAD en 2014) en lien avec les acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières pour 226 MMAD (vs. 207 MMAD en 2014).

Pour sa part, le montant des flux de trésorerie de financement passe de 1 478 MMAD en 2014 à 1 452 MMAD en 2015, constitué quasi totalement par les dividendes versés aux actionnaires de la société mère.

Evolution des flux de trésorerie entre juin 2015 et juin 2016

Au 30 juin 2016, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se chiffrent à 896 MMAD (vs. 615 MMAD à fin juin 2015), impactés principalement par une meilleure capacité d'autofinancement du fait de l'accroissement du résultat net au titre du premier semestre 2016 (807 MMAD en juin 2016 vs. 751 MMAD en juin 2015), et d'une incidence de variation de BFR plus favorable (-104 MMAD en juin 2016 vs. -309 MMAD en juin 2015).

Le montant des flux de trésorerie d'investissement s'établit à 16 MMAD (vs. 76 MMAD en juin 2015) en lien avec un montant d'acquisitions d'immobilisations moins important, pour 21 MMAD (vs. 87 MMAD en juin 2015).

Pour sa part, le montant des flux de trésorerie de financement passe de 1 149 MMAD en juin 2015 à 1 495 MMAD en juin 2016, constitué en quasi-totalité par les dividendes versés aux actionnaires de la société mère.

V. Engagements hors bilan

Le tableau suivant reprend l'historique des engagements donnés et reçus du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour la période 2013–2015 :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var 13-14 | Var 14-15 |
|--------------------|------|-------|-------|-----------|-----------|
| Engagements donnés | 769 | 1 319 | 1 338 | 71,6% | 1,4% |
| Engagements reçus | 376 | 403 | 399 | 7,4% | -1,0% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent essentiellement à des cautionnements bancaires de retenues de garanties de fournisseurs dans le cadre de projets industriels de maintenance et de développement et à des cautions clients pour garantir leurs encours relatifs à des achats de ciments et autres produits. Ces engagements se chiffrent à 399 MMAD en 2015, contre 376 MMAD en 2013.

Engagements donnés

Les engagements donnés par LafargeHolcim Maroc passent de 769 MMAD en 2013 à 1 338 MMAD en 2015.

Ces montants correspondent essentiellement aux engagements souscrits par la Société auprès de ses principaux bailleurs et fournisseurs, calculés sur la durée restant à courir des contrats conclus avec ceux-ci. L'augmentation des engagements donnés provient principalement de nouveaux engagements pris sur 5 ans s'agissant des contrats d'exploitation de la carrière de granulats de Gravel et des carrières usine de Bouskoura, Meknès et Tétouan, ainsi que de la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'énergie éolienne avec EEM.

PARTIE VII. ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGEHOLCIM MAROC : COMPTES SEMESTRIELS PROFORMA

I. Périmètre de consolidation

Pour les besoins de la présente Note d'Information, des comptes consolidés proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc ont été établis en appliquant les normes IFRS au 30 juin 2016 (avec un comparatif au 30 juin 2015 pour le compte de résultat et au 31 décembre 2015 pour le bilan). Ces comptes comprennent un bilan consolidé proforma de l'entité fusionnée LafargeHolcim Maroc considérant les impacts de la fusion à la date de l'opération, ainsi qu'un compte de résultat consolidé proforma constitué de l'agrégation des comptes de résultats consolidés juin 2015 et juin 2016 de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc.

Ils ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes et n'ont pas été audités.

Ces comptes proforma ont été préparés sur la base des comptes consolidés IFRS de l'ex-Lafarge Ciments et les comptes de l'ex-Holcim Maroc retraités en normes IFRS, en considérant :

- au niveau du bilan : comptabilisation provisoire du regroupement d'entreprises telle que détaillée ci-dessous :

| En MMAD | |
|--|--------|
| Considération transférée (juste valeur des actions Lafarge Ciments émises au 4 juillet 2016) | 10 399 |
| Actif net avant écritures Purchase Price Allocation ⁵⁷ | -2 354 |
| Réévaluation des immobilisations | -963 |
| Impôts différés | 298 |
| Goodwill provisoire | 7 380 |

- au niveau du compte de résultat consolidé proforma : agrégation des comptes de résultats consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 de l'ex-Lafarge Ciments et de l'ex-Holcim Maroc.

Le tableau suivant présente le périmètre de consolidation pour les comptes proforma susmentionnés :

| Société | % Intérêt | Méthode |
|---------------------------------|-----------|---------|
| LafargeHolcim Maroc | 99,99% | IG |
| Lafarge Cementos | 98,23% | IG |
| Lubasa Maroc | 99,99% | IG |
| Lafarge Calcinor | 49,12% | MEE |
| Ecocim* | 44,99% | MEE |
| Ceval | 33,33% | MEE |
| Andira | 100,00% | IG |
| Ecoval | 100,00% | IG |
| Batiprodis | 100,00% | IG |
| Ciments Blancs du Maroc | 50,00% | MEE |
| Société des Granulats de Tiflet | 50,00% | MEE |
| Mateen Immobilier | 33,33% | MEE |

Source : LafargeHolcim Maroc

N.B. : IG correspond à la méthode d'intégration globale, MEE correspond à la méthode de mise en équivalence

* Société liquidée

⁵⁷ Allocation du Prix d'Acquisition

II. Compte de produits et charges consolidé proforma

Le tableau suivant reprend les données du compte de produits et charges consolidé proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 :

| En MMAD | juin-15 | juin-16 | Var. juin-16/ juin-15 |
|---|--------------|--------------|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 178 | 4 403 | 5,4% |
| Achats et autres charges externes | 1 866 | 1 820 | -2,5% |
| Frais de personnel | 337 | 322 | -4,4% |
| Amortissements et provisions d'exploitation | 311 | 324 | 4,2% |
| Autres produits et charges d'exploitation | -3 | 41 | >100,0% |
| Charges d'exploitation courantes | 2 511 | 2 507 | -0,2% |
| Résultat d'exploitation courant | 1 667 | 1 895 | 13,7% |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | -63 | -48 | 24,2% |
| Résultat d'exploitation | 1 604 | 1 848 | 15,2% |
| <i>Taux de marge opérationnelle (REX/ CA)</i> | <i>38,4%</i> | <i>42,0%</i> | <i>358 pbs</i> |
| Résultat financier | -72 | -38 | 47,1% |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 1 532 | 1 810 | 18,1% |
| <i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i> | <i>36,7%</i> | <i>41,1%</i> | <i>444 pbs</i> |
| Impôts sur les bénéfices | 478 | 574 | 20,1% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 1 055 | 1 236 | 17,2% |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 4 | 1 | -70,8% |
| Résultat de l'ensemble consolidé | 1 058 | 1 237 | 16,9% |
| Intérêts minoritaires | 1 | 1 | -21,6% |
| Résultat net - Part du Groupe | 1 057 | 1 236 | 16,9% |
| <i>Taux de marge nette (RN/ CA)</i> | <i>25,3%</i> | <i>28,1%</i> | <i>278 pbs</i> |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.1. Résultat d'exploitation proforma

L'évolution du résultat d'exploitation proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc se présente comme suit entre fin juin 2015 et fin juin 2016 :

| En MMAD | juin-15 | juin-16 | Var. juin-16/ juin-15 |
|--|--------------|--------------|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 178 | 4 403 | 5,4% |
| Achats et autres charges externes | 1 866 | 1 820 | -2,5% |
| Frais de personnel | 337 | 322 | -4,4% |
| Amortissements et provisions d'exploitation | 311 | 324 | 4,2% |
| Autres produits et charges d'exploitation | -3 | 41 | >100,0% |
| Charges d'exploitation courantes | 2 511 | 2 507 | -0,2% |
| Résultat d'exploitation courant | 1 667 | 1 895 | 13,7% |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | -63 | -48 | 24,2% |
| Résultat d'exploitation | 1 604 | 1 848 | 15,2% |
| <i>Taux de marge opérationnelle (REX/ CA)</i> | <i>38,4%</i> | <i>42,0%</i> | <i>358 pbs</i> |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 30 juin 2016, le résultat d'exploitation proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc s'établit à 1 848 MMAD en hausse de 15,2% par rapport à juin 2015, ce qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la croissance du chiffre d'affaires (+5,4%) liée principalement à la croissance des volumes de ventes de ciment (+2,8%) et de bétons (+12,1%), couplée à un effet prix ;
- la baisse des achats et autres charges externes (-2,5% à 1 820 MMAD), s'expliquant principalement par :
 - ✓ la baisse des coûts combustibles (essentiellement le coke de pétrole) ;
 - ✓ la hausse des prix d'électricité suite aux augmentations tarifaires de l'ONEE et à la baisse du productible éolien de Tétouan ;
 - ✓ la maîtrise et l'optimisation des coûts fixes de production de bétons avec la baisse des coûts des transferts des centrales et de location ;
- la baisse des frais de personnel qui ressortent à 322 MMAD en juin 2016 (vs. 337 MMAD en juin 2015) s'expliquant principalement par la baisse des effectifs et l'indemnité accordée au personnel suite au déplacement du siège de l'ex-Holcim Maroc de Rabat à Casablanca en 2015 ;
- l'augmentation du poste amortissements et provisions d'exploitation (324 MMAD en juin 2016 contre 311 MMAD en juin 2015), s'expliquant par l'effet conjugué de :
 - ✓ la hausse des amortissements (198 MMAD en juin 2016 vs 193 MMAD en juin 2015) et des provisions (9 MMAD en juin 2016 vs -10 MMAD en juin 2015) du groupe ex-Lafarge Ciments ;
 - ✓ la hausse des amortissements (119 MMAD en juin 2016 vs 106 MMAD en juin 2015) conjuguée à la baisse des provisions (-2 MMAD en juin 2016 vs 23 MMAD en juin 2015) du groupe ex-Holcim Maroc ;
- l'évolution des autres produits et charges d'exploitation courants qui passent de -3 MMAD en juin 2015 à 41 MMAD en juin 2016, s'expliquant notamment par l'évolution des autres produits et charges d'exploitation courants de l'ex-Lafarge Ciments, en lien essentiellement avec la variation de stock de produits finis pour 33 MMAD ;
- la variation des autres produits et charges d'exploitation non courants qui s'établissent à -48 MMAD en juin 2016 contre -63 MMAD en juin 2015, s'expliquant principalement par les frais de fusion engagés en 2016, atténués par la contribution de solidarité supprimée au cours du même exercice.

La marge d'exploitation proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc ressort ainsi à 42,0% en juin 2016, en hausse de 358 pbs par rapport à juin 2015.

II.2. Résultat net proforma

L'évolution du résultat net proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc se présente comme suit entre juin 2015 et juin 2016 :

| En MMAD | juin-15 | juin-16 | Var. juin-16/ juin-15 |
|---|--------------|--------------|--------------------------|
| Résultat d'exploitation | 1 604 | 1 848 | 15,2% |
| Résultat financier | -72 | -38 | 47,1% |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 1 532 | 1 810 | 18,1% |
| <i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i> | <i>36,7%</i> | <i>41,1%</i> | <i>444 pbs</i> |
| Impôts sur les bénéfices | 478 | 574 | 20,1% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 1 055 | 1 236 | 17,2% |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 4 | 1 | -70,8% |
| Résultat de l'ensemble consolidé | 1 058 | 1 237 | 16,9% |
| Intérêts minoritaires | 1 | 1 | -21,6% |
| Résultat net - Part du Groupe | 1 057 | 1 236 | 16,9% |
| <i>Taux de marge nette (RN/ CA)</i> | <i>25,3%</i> | <i>28,1%</i> | <i>278 pbs</i> |

Source : LafargeHolcim Maroc

A l'issue du premier semestre 2016, le résultat net part du Groupe proforma de LafargeHolcim Maroc s'établit à 1 236 MMAD en hausse de 16,9% par rapport à fin juin 2015, en lien avec :

- la hausse du résultat d'exploitation de 15,2% à 1 848 MMAD ;
- l'évolution du résultat financier de 47,1% à -38 MMAD, liée à un repli du coût de l'endettement financier net (qui passe de 51 MMAD en juin 2015 à 22 MMAD en juin 2016), suite au remboursement de l'emprunt obligataire de l'ex-Holcim Maroc ;
- la croissance de l'impôt sur les bénéfices à 574 MMAD (vs. 478 MMAD en juin 2015) ;
- le repli de la part dans les résultats des sociétés mises en équivalence à 1 MMAD en juin 2016 (vs. 4 MMAD en juin 2015) dû essentiellement à la baisse du résultat de Mateen Immobilier (détenue à 33,33%) pour 2,3 MMAD et de SDGT (détenue à 50,0%) pour 0,5 MMAD ;
- la quasi-stabilisation des intérêts minoritaires à 1 MMAD.

La marge nette proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc ressort ainsi à 28,1% en juin 2016, en augmentation de 278 pbs par rapport à juin 2015.

III. Bilan consolidé proforma

Le tableau suivant reprend les données du bilan consolidé proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015:

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|---|---------------|---------------|-------------------------|
| ACTIF | | | |
| Goodwill | 7 391 | 7 391 | 0,0% |
| Immobilisations (corporelles et incorporelles) | 11 077 | 10 894 | -1,6% |
| Titres mis en équivalence | 104 | 106 | 2,2% |
| Autres actifs financiers | 148 | 150 | 1,9% |
| Actif non courant | 18 719 | 18 542 | -0,9% |
| Stocks et en-cours | 712 | 724 | 1,6% |
| Clients et autres débiteurs | 1 980 | 2 167 | 9,4% |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 359 | 480 | 33,9% |
| Actif courant | 3 051 | 3 371 | 10,5% |
| TOTAL ACTIF | 21 771 | 21 913 | 0,7% |
| PASSIF | | | |
| Capital | 702 | 702 | 0,0% |
| Réserves et résultats | 13 044 | 13 859 | 6,3% |
| Capitaux propres (part) du groupe | 13 746 | 14 561 | 5,9% |
| Intérêts minoritaires | 6 | 4 | -24,8% |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 13 751 | 14 565 | 5,9% |
| Provisions | 219 | 219 | 0,0% |
| Avantages du personnel | 456 | 466 | 2,2% |
| Autres dettes non courantes | 1 769 | 1 770 | 0,1% |
| Passif non courant | 2 445 | 2 456 | 0,5% |
| Dettes financières courantes | 2 010 | 2 746 | 36,6% |
| Dettes fournisseurs courantes | 1 046 | 1 089 | 4,1% |
| Autres créditeurs courants | 2 519 | 1 056 | -58,1% |
| Passif courant | 5 575 | 4 892 | -12,3% |
| TOTAL PASSIF | 21 771 | 21 913 | 0,7% |

Source : LafargeHolcim Maroc

III.1. Actif non courant proforma

L'actif non courant consolidé proforma se détaille comme suit sur la période concernée :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|--|---------------|---------------|-------------------------|
| Goodwill | 7 391 | 7 391 | 0,0% |
| Immobilisations (corporelles et incorporelles) | 11 077 | 10 894 | -1,6% |
| Titres mis en équivalence | 104 | 106 | 2,2% |
| Autres actifs financiers | 148 | 150 | 1,9% |
| Actif non courant | 18 719 | 18 542 | -0,9% |

Source : LafargeHolcim Maroc

A l'issue du premier semestre 2016, les actifs non courants du bilan consolidé proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc marquent un repli de 0,9% par rapport à fin 2015, pour se chiffrer à 18 542 MMAD. Cette

évolution s'explique essentiellement par le repli des immobilisations corporelles et incorporelles (-1,6%) qui passent de 11 077 MMAD à 10 894 MMAD.

III.2. Actif courant proforma hors trésorerie et équivalents

L'actif courant consolidé proforma, hors trésorerie et équivalents, se détaille comme suit sur la période concernée :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|--|--------------|--------------|-------------------------|
| Stocks et en-cours | 712 | 724 | 1,6% |
| Clients et autres débiteurs | 1 980 | 2 167 | 9,4% |
| Actif courant hors trésorerie et équivalent | 2 693 | 2 891 | 7,4% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 30 juin 2016, l'actif courant proforma hors trésorerie et équivalents enregistre une croissance de 7,4% et s'élève à 2 891 MMAD, impacté par :

- l'augmentation des stocks et en-cours à 724 MMAD (contre 712 MMAD à fin 2015) ;
- la progression des clients et autres débiteurs qui passent de 1 980 MMAD en décembre 2015 à 2 167 MMAD en juin 2016, en partie du fait de l'augmentation des créances clients du groupe ex-Lafarge Ciments en raison de la hausse du chiffre d'affaires et des délais de paiement.

III.3. Capitaux propres

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres consolidés proforma entre fin décembre 2015 et fin juin 2016 :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|---|---------------|---------------|-------------------------|
| Capital | 702 | 702 | 0,0% |
| Réserves et résultats | 13 044 | 13 859 | 6,3% |
| Capitaux propres (part) du groupe | 13 746 | 14 561 | 5,9% |
| Intérêts minoritaires | 6 | 4 | -24,8% |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 13 751 | 14 565 | 5,9% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 30 juin 2016, les capitaux propres proforma de l'ensemble consolidé LafargeHolcim Maroc s'élèvent à 14 565 MMAD, en progression de 5,9% par rapport à fin 2015, et se constituent :

- d'un capital social de 702 MMAD, stable sur la période ;
- de réserves et résultats d'un montant de 13 859 MMAD ;
- d'intérêts minoritaires de 4 MMAD.

III.4. Passif non courant proforma

Le passif non courant consolidé proforma se détaille comme suit entre fin décembre 2015 et fin juin 2016 :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|-----------------------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Provisions | 219 | 219 | 0,0% |
| Avantages du personnel | 456 | 466 | 2,2% |
| Autres dettes non courantes | 1 769 | 1 770 | 0,1% |
| Passif non courant | 2 445 | 2 456 | 0,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

A l'issue du premier semestre 2016, le passif non courant proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc ressort à 2 456 MMAD en hausse de 0,5% par rapport à fin 2015, en raison de la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse des avantages du personnel qui ressortent à 466 MMAD (vs. 456 MMAD en décembre 2015) ;
- la légère progression des autres dettes non courantes qui passent de 1 769 MMAD en décembre 2015 à 1 770 MMAD en juin 2016.

III.5. Passif courant proforma hors dettes financières courantes

Le passif courant consolidé proforma, hors dettes financières, se détaille comme suit entre décembre 2015 et juin 2016 :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|---|--------------|--------------|-------------------------|
| Dettes fournisseurs courantes | 1 046 | 1 089 | 4,1% |
| Autres créditeurs courants | 2 519 | 1 056 | -58,1% |
| Passif courant hors dettes financières courantes | 3 565 | 2 145 | -39,8% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Au 30 juin 2016, le passif courant proforma hors dettes financières courantes s'établit à 2 145 MMAD en baisse de 39,8 % par rapport à fin 2015, en raison notamment des facteurs suivants :

- le recul des autres créditeurs courants à 1 056 MMAD (vs. 2 519 MMAD à fin 2015), qui s'explique par la comptabilisation, au niveau du proforma 2015, des dividendes à distribuer par l'ex-Lafarge Ciments en autres créditeurs courants, pour un montant de 1 502 MMAD ;
- l'augmentation des dettes fournisseurs courantes (1 046 MMAD à fin 2015 contre 1 089 MMAD en juin 2016), suite à la croissance de l'activité et l'augmentation des délais de paiement fournisseurs (89,7 jours⁵⁸ à fin juin 2016).

⁵⁸ Délai de paiement fournisseurs (au 30 juin) = (Dettes fournisseurs courantes *360)/ ((achats + autres charges externes)*2*1,2)

III.6. Endettement financier net proforma

L'endettement financier net consolidé proforma se détaille comme suit entre décembre 2015 et juin 2016 :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|--|--------------|--------------|-------------------------|
| Dettes financières courantes | 2 010 | 2 746 | 36,6% |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 359 | 480 | 33,9% |
| Endettement financier net | 1 651 | 2 266 | 37,2% |
| D/FP ⁵⁹ | 12,0% | 15,6% | 355 pbs |
| D/(D+FP) ⁶⁰ | 10,7% | 13,5% | 274 pbs |

Source : LafargeHolcim Maroc

A fin juin 2016, l'endettement financier net proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc ressort à 2 266 MMAD (contre 1 651 MMAD en décembre 2015). Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation des dettes financières courantes qui passent de 2 010 MMAD en décembre 2015 à 2 746 MMAD à juin 2016, principalement suite au paiement des dividendes en mai 2016 pour un montant de 1 502 MMAD ;
- la hausse de la trésorerie et équivalents de trésorerie à 480 MMAD (vs. 359 MMAD en décembre 2015).

III.7. Etude de l'équilibre financier proforma

L'équilibre financier proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc entre décembre 2015 et juin 2016 est présenté ci-après :

| En MMAD | déc.-15 | juin-16 | Var. juin-16/ déc-15 |
|--|---------------|---------------|-------------------------|
| Financement permanent | 16 196 | 17 021 | 5,1% |
| Actif non courant | 18 719 | 18 542 | -0,9% |
| Fonds de roulement (FR) | -2 524 | -1 521 | 39,7% |
| Actif courant (hors trésorerie et équivalents) | 2 693 | 2 891 | 7,4% |
| Passif courant (hors dettes financières courantes) | 3 565 | 2 145 | -39,8% |
| Besoin en fonds de roulement (BFR) | -872 | 746 | >100,0% |
| Trésorerie nette | -1 651 | -2 266 | -37,2% |

Source : LafargeHolcim Maroc

A fin juin 2016, le BFR consolidé proforma s'élève à 746 MMAD, contre -872 MMAD en décembre 2015. Cette hausse tient essentiellement à la baisse du passif courant (hors dettes financières courantes) à 2 145 MMAD (soit -39,8% par rapport à fin 2015) et à l'augmentation de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 2 891 MMAD (soit +7,4% par rapport à fin 2015).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé proforma passe de -2 524 MMAD en décembre 2015 à -1 521 MMAD en juin 2016, impacté notamment par la progression du financement permanent (+5,1% à 17 021 MMAD).

La trésorerie nette consolidée proforma s'établit ainsi à -2 266 MMAD incluant 480 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 2 746 MMAD de dettes financières courantes.

⁵⁹ Endettement net / Capitaux propres de l'ensemble consolidé

⁶⁰ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres de l'ensemble consolidé)

PARTIE VIII. ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGE CEMENTOS

I. Compte de produits et charges

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var 13-14 | Var 14-15 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires consolidé (C) = (A) + (B) | 492 | 482 | 488 | -1,9% | 1,2% |
| Ventes de marchandises (en l'état) (A) | 0 | 19 | 28 | Ns | 44,1% |
| Achats revendus de marchandises | 0 | 15 | 27 | Ns | 83,5% |
| Marge brute sur ventes en l'état | 0 | 4 | 0 | Ns | -92,7% |
| Production de l'exercice | 492 | 461 | 462 | -6,1% | 0,1% |
| Ventes de biens et services produits (B) | 491 | 463 | 460 | -5,8% | -0,6% |
| Variation stocks de produits | 0 | -2 | 2 | Ns | Ns |
| immo. prod. par l'ent. pour elle-même | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Consommation de l'exercice | 237 | 220 | 212 | -7,2% | -3,5% |
| Achats cons. de mat. et fournitures | 208 | 192 | 184 | -8,1% | -3,9% |
| Autres charges externes | 28 | 28 | 28 | -0,5% | -0,8% |
| Valeur ajoutée | 255 | 246 | 250 | -3,5% | 1,7% |
| <i>Taux de valeur ajoutée</i> | <i>51,8%</i> | <i>51,0%</i> | <i>51,3%</i> | | |
| Subventions d'exploitation | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Impôts et taxes | 2 | 2 | 3 | 2,2% | 7,7% |
| Charges de personnel | 8 | 8 | 9 | 5,9% | 6,6% |
| Excédent brut d'exploitation | 245 | 235 | 239 | -3,9% | 1,5% |
| <i>Taux de marge d'EBE</i> | <i>49,8%</i> | <i>48,8%</i> | <i>48,9%</i> | | |
| Autres produits d'exploitation | 0 | 0 | 0 | - | - |
| Autres charges d'exploitation | 0 | 0 | 0 | Ns | -42,5% |
| Rep. d'expl. et transferts de charges | 0 | 1 | 0 | Ns | -78,0% |
| Dotations d'exploitation | 41 | 40 | 40 | -1,6% | 1,0% |
| Résultat d'exploitation | 204 | 196 | 199 | -4,0% | 1,2% |
| <i>Taux de marge d'exploitation</i> | <i>41,6%</i> | <i>40,7%</i> | <i>40,7%</i> | | |
| Résultat financier | -7 | 3 | 5 | Ns | 64,6% |
| Résultat courant | 197 | 199 | 204 | 1,1% | 2,2% |
| Résultant non courant | -2 | 43 | 2 | Ns | -95,2% |
| Impôts sur les résultats | 48 | 65 | 61 | 36,3% | -6,6% |
| Résultat net de l'exercice | 147 | 177 | 145 | 20,0% | -18,0% |
| <i>Taux de marge nette</i> | <i>29,9%</i> | <i>36,6%</i> | <i>29,7%</i> | | |

Source : Lafarge Cementos

I.1. Chiffre d'affaires

Entre 2013 et 2015, le chiffre d'affaires de Lafarge Cementos se présente comme suit :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|-------------|
| Ventes de biens et services produits | 491 | 463 | 460 | -5,8% | -0,6% |
| Volumes de ciments vendus - en kT | 545 | 525 | 522 | -3,5% | -0,6% |
| Vente de marchandises | 0 | 19 | 28 | Ns | 44,1% |
| Total chiffre d'affaires | 492 | 482 | 488 | -1,9% | 1,2% |

Source : Lafarge Cementos

[Evolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014](#)

Le chiffre d'affaires de Lafarge Cementos s'élève en 2014 à 482 MMAD en baisse de 1,9% par rapport à l'exercice 2013. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des volumes vendus de ciments passant de 545 kT en 2013 à 525 kT en 2014. Toutefois, la baisse du chiffre d'affaires sur cette période est partiellement atténuée par la hausse des prix de vente (+1,8%).

[Evolution du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015](#)

En 2015, le chiffre d'affaires ciment de Lafarge Cementos s'élève à 488 MMAD en hausse de 1,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la progression des prix de vente du ciment en hausse de 1,9%. Cette progression du chiffre d'affaires est atténuée par la baisse de 0,6% des volumes de ciment vendus s'affichant à 522 kT à fin 2015.

I.2. Ventes de marchandises en l'état et production

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var 13-14 | Var 14-15 |
|---|------------|------------|------------|--------------|---------------|
| Ventes de marchandises en l'état | 0 | 19 | 28 | Ns | 44,1% |
| Achats revendus de marchandises | 0 | 15 | 27 | Ns | 83,5% |
| Marge brute sur vente en l'état | 0 | 4 | 0 | Ns | -92,7% |
| Production de l'exercice | 492 | 461 | 462 | -6,1% | 0,1% |
| Ventes de biens et services produits | 491 | 463 | 460 | -5,8% | -0,6% |
| Variation stocks de produits | 0 | -2 | 2 | Ns | Ns |

Source : Lafarge Cementos

[Evolution entre 2013 et 2014](#)

Les ventes de marchandises s'affichent à 19 MMAD en 2014. Ces ventes correspondent à une catégorie de ciment non produite par Lafarge Cementos, achetée auprès de l'usine de Bouskoura de LafargeHolcim Maroc. Ce ciment est destiné à alimenter les chantiers de la Ligne Grande Vitesse (LGV) lancés à Tanger.

La production de l'exercice de Lafarge Cementos s'élève en 2014 à 461 MMAD, en baisse de 6,1% en comparaison au niveau enregistré à fin 2013, conséquence d'un léger recul de la demande sur le marché national. Cette baisse s'explique principalement par le recul des ventes de biens et de services produits (-5,8%) passant ainsi de 491 MMAD en 2013 à 463 MMAD à fin 2014.

Evolution entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, les ventes de marchandises en l'état réalisées enregistrent une importante progression (+44,1%) et s'affichent à 28 MMAD. Cette hausse résulte principalement de la montée en régime des travaux des chantiers de la Ligne Grande Vitesse. La production de l'exercice demeure stable pour sa part et s'affiche à 462 MMAD (+0,1%).

I.3. Valeur ajoutée

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Ventes de marchandises en l'état | 0 | 19 | 28 | Ns | 44,1% |
| Achats revendus de marchandises | 0 | 15 | 27 | Ns | 83,5% |
| Marge brute sur vente en l'état | 0 | 4 | 0 | Ns | -92,7% |
| Production de l'exercice | 492 | 461 | 462 | -6,1% | 0,1% |
| Consommation de l'exercice | 237 | 220 | 212 | -7,2% | -3,5% |
| Achats cons. de mat. et fournitures | 208 | 192 | 184 | -8,1% | -3,9% |
| Autres charges externes | 28 | 28 | 28 | -0,5% | -0,8% |
| Valeur ajoutée | 255 | 246 | 250 | -3,5% | 1,7% |
| <i>Taux de valeur ajoutée</i> | <i>51,8%</i> | <i>51,0%</i> | <i>51,3%</i> | | |

Source : Lafarge Cementos

Depuis 2014, Lafarge Cementos enregistre des ventes de marchandises correspondant au ciment destiné aux chantiers LGV acheté auprès de LafargeHolcim Maroc (ex-Lafarge Ciments). En 2015 les ventes de marchandises s'affichent à 28 MMAD, en progression de 44,1% en comparaison à l'exercice 2014.

Les achats consommés de la Société se composent essentiellement des éléments suivants :

- les matières premières, à savoir : clinker, gypse, cendres volantes, etc. ;
- le fuel utilisé pour le séchage des ajouts ;
- l'électricité ;
- les emballages ;
- les prestations de services ;
- les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.).

Les autres achats externes se composent essentiellement des postes suivants :

- les charges locatives liées à la location de véhicules et de certains locaux ;
- l'entretien et les réparations ;
- les assurances ;
- le personnel extérieur ;
- les redevances pour brevets, marques, et franchise industrielle de LafargeHolcim Ltd. ;
- diverses charges fixes : honoraires, téléphone, annonces, publicité, cadeaux, dons, frais bancaires, etc.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2013 et 2014

La valeur ajoutée enregistre une baisse de 3,5% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 246 MMAD compte tenu de la baisse de 6,1% de la production de l'exercice. Ce recul est compensé par la baisse de 8,1% des achats

consommés de matières et fournitures (notamment la consommation de clinker) conséquence de la baisse du niveau de la production de ciment sur la période et de la marge brute sur ventes de marchandises bénéficiaire qui s'affiche pour sa part à 4 MMAD en 2014.

Ainsi, le taux de valeur ajoutée enregistré sur la période baisse de 0,8 point et s'affiche à 51,0% à fin 2014.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015

La valeur ajoutée progresse de 1,7% et s'établit à 250 MMAD en 2015 contre 246 MMAD en 2014 compte tenu de la baisse de 3,9% des achats consommés de matières et fournitures (notamment la consommation de clinker et de cendres volantes) et de la légère progression de la production de l'exercice sur la période.

Ainsi, le taux de valeur ajoutée enregistré sur la période progresse de 0,3 point et s'affiche à 51,3% à fin 2015.

I.4. Excédent brut d'exploitation

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Valeur ajoutée | 255 | 246 | 250 | -3,5% | 1,7% |
| Subventions d'exploitation | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Impôts et taxes | 2 | 2 | 3 | 2,2% | 7,7% |
| Charges de personnel | 8 | 8 | 9 | 5,9% | 6,6% |
| Excédent brut d'exploitation | 245 | 235 | 239 | -3,9% | 1,5% |
| <i>Taux de marge d'EBE</i> | <i>49,8%</i> | <i>48,8%</i> | <i>48,9%</i> | | |

Source : Lafarge Cementos

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2013 et 2014

L'excédent brut d'exploitation baisse de 3,9% sur la période analysée pour s'établir à 235 MMAD en 2014, engendrant un léger recul de la marge d'EBE (-1,0 point) qui passe ainsi de 49,8% à 48,8%. Cette baisse de l'EBE s'explique principalement par le recul de la valeur ajoutée de 3,5% sur la période analysée, et les légères progressions des postes « charges de personnel » et « impôts et taxes » qui s'établissent respectivement à 8 MMAD et 2 MMAD à fin 2014.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, l'excédent brut d'exploitation enregistre une hausse de 1,5% pour atteindre 239 MMAD en 2015. Cette progression découle principalement de l'amélioration de la valeur ajoutée (+1,7%) et ce malgré la hausse des charges de personnel dont la progression résulte de l'augmentation salariale.

Le taux de marge d'EBE demeure relativement stable sur la période et s'affiche à 48,9% à fin 2015 (+0,1 point).

I.5. Résultat d'exploitation

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Excédent brut d'exploitation | 245 | 235 | 239 | -3,9% | 1,5% |
| <i>Taux de marge brute</i> | <i>49,8%</i> | <i>48,8%</i> | <i>48,9%</i> | | |
| Autres charges d'exploitation | 0 | 0 | 0 | Ns | -42,5% |
| Reprises d'exploitation - transfert de charges | 0 | 1 | 0 | Ns | -78,0% |
| Dotations d'exploitation | 41 | 40 | 40 | -1,6% | 1,0% |
| Résultat d'exploitation | 204 | 196 | 199 | -4,0% | 1,2% |
| <i>Taux de marge d'exploitation</i> | <i>41,6%</i> | <i>40,7%</i> | <i>40,7%</i> | | |

Source : Lafarge Cementos

Evolution du résultat d'exploitation entre 2013 et 2014

Sur la période 2013-2014, le résultat d'exploitation baisse de 4,0% pour atteindre 196 MMAD. Le taux de marge d'exploitation baisse de 0,9 point en passant de 41,6% en 2013 à 40,7% en 2014. Ceci est expliqué principalement par la baisse de l'excédent brut d'exploitation, conséquence du recul de la production réalisée par la Société courant l'exercice 2014.

Les dotations d'exploitation demeurent stables sur la période et s'affichent à 40 MMAD en 2014. Ces dernières correspondent à des dotations aux amortissements.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, le résultat d'exploitation passe de 196 MMAD à 199 MMAD, en hausse de 1,2% sur la période analysée, compte tenu de la hausse de l'excédent brut d'exploitation de 1,5%.

Les dotations d'exploitation demeurent stables sur la période et s'affichent à 40 MMAD en 2015. Ces dernières correspondent à des dotations aux amortissements.

I.6. Résultat financier

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|
| Produits de titres de participation | 7 | 9 | 9 | 28,8% | -1,8% |
| Gains de change | 0 | 0 | 0 | -44,6% | Ns |
| Intérêts et autres produits financiers | 0 | 0 | 0 | 13,8% | -3,8% |
| Produits financiers | 7 | 10 | 10 | 28,5% | -0,7% |
| Charges d'intérêts | 14 | 4 | 3 | -74,2% | -20,4% |
| Pertes de change | 0 | 0 | 0 | 17,5% | -73,3% |
| Autres charges financières | 1 | 3 | 2 | Ns | -40,5% |
| Charges financières | 15 | 7 | 5 | -55,0% | -30,2% |
| Résultat financier | -7 | 3 | 5 | Ns | 64,6% |

Source : Lafarge Cementos

Evolution du résultat financier entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat financier augmente et s'établit à 3 MMAD contre -7 MMAD en 2013. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse des charges d'intérêts de -74,2% sur la période, passant de 14 MMAD en 2013 à 4 MMAD en 2014 suite au remboursement des avances en comptes courants versés par LafargeHolcim Maroc (ex-Lafarge Ciments);
- la hausse de 28,8% des produits et titres de participation qui passent de 7 MMAD en 2013 à 9 MMAD en 2014 suite à la distribution d'un dividende exceptionnel par LafargeHolcim Maroc (ex-Lafarge Ciments)⁶¹.

Evolution du résultat financier entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat financier s'établit à 5 MMAD, en hausse de 64,6% par rapport à l'exercice 2014. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des charges d'intérêts qui passent de 4 MMAD à 3 MMAD (-20,4%) en raison du remboursement des avances en comptes courants de LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments).

1.7. Résultat non courant

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|-----------|-----------|----------|------------|---------------|
| Produits de cession des immo. | 0 | 92 | 0 | Ns | -99,9% |
| Autres produits non courants | 1 | 0 | 8 | Ns | Ns |
| Rep. non courantes, transfert de charges | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Produits non courants | 1 | 92 | 8 | Ns | -91,0% |
| VNA des immo. Cédées | 0 | 45 | 0 | Ns | -99,7% |
| Dotations non courantes aux prov. | 0 | 0 | 3 | Ns | Ns |
| Autres charges non courantes | 3 | 4 | 3 | 42,6% | -20,3% |
| Charges non courantes | 3 | 49 | 6 | Ns | -87,4% |
| Résultat non courant | -2 | 43 | 2 | Ns | -95,2% |

Source : Lafarge Cementos

Résultat non courant en 2013

Le résultat non courant déficitaire de -2 MMAD enregistré au titre de l'exercice 2013 correspond principalement à la contribution à la cohésion sociale.

Résultat non courant en 2014

En 2014, le résultat non courant bénéficiaire de 43 MMAD est principalement expliqué par la plus-value réalisée (47 MMAD) suite à la cession des titres de la société Lafarge Bétons dans le cadre de la fusion absorption de cette dernière par LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments) et par la contribution à la cohésion sociale (-4 MMAD).

Résultat non courant en 2015

En 2015, le résultat non courant de 2 MMAD correspond principalement à des reprises de dettes prescrites (8 MMAD), à des dotations non courantes aux provisions pour risques et charges divers (3 MMAD) et à d'autres charges non courantes (3 MMAD) relatives à la contribution à la cohésion sociale.

⁶¹ Pour rappel, Lafarge Cementos détient 0,48% du capital de LafargeHolcim Maroc

I.8. Résultat net

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|---------------|
| Résultat d'exploitation | 204 | 196 | 199 | -4,0% | 1,2% |
| <i>Taux de marge d'exploitation</i> | 41,6% | 40,7% | 40,7% | | |
| Résultat financier | -7 | 3 | 5 | Ns | 64,6% |
| Résultat courant | 197 | 199 | 204 | 1,1% | 2,2% |
| Résultat non courant | -2 | 43 | 2 | Ns | -95,2% |
| Impôts sur les résultats | 48 | 65 | 61 | 36,3% | -6,6% |
| Résultat net | 147 | 177 | 145 | 20,0% | -18,0% |
| <i>Taux de marge nette</i> | 29,9% | 36,6% | 29,7% | | |

Source : Lafarge Cementos

Sur la période 2013-2015, le résultat net baisse de 0,8% en moyenne par an pour s'établir à 145 MMAD en 2015, 177 MMAD en 2014 et 147 MMAD en 2013.

Le taux de marge nette se dégrade de 0,2 point sur la période analysée passant ainsi de 29,9% en 2013 à 36,6% en 2014 puis à 29,7% en 2015. Sur la période 2013-2015 le résultat d'exploitation est quasi stable, toutefois l'augmentation du résultat net en 2014 de l'ordre de 20,0% est expliquée par la forte hausse du résultat non courant qui s'est établi à 43 MMAD.

II. Bilan

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|------------|------------|------------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé | 460 | 383 | 343 | -16,7% | -10,5% |
| Ecart d'acquisition | 0 | 0 | 0 | | |
| Immobilisations incorporelles et non valeurs | 1 | 0 | 0 | -50,0% | -100,0% |
| Immobilisations corporelles | 293 | 262 | 222 | -10,7% | -15,1% |
| Immobilisations financières | 166 | 121 | 120 | -27,2% | -0,1% |
| Titres mis en équivalence | 0 | 0 | 0 | | |
| Actif circulant | 143 | 152 | 158 | 5,8% | 4,0% |
| Stocks et en cours | 16 | 13 | 17 | -19,2% | 37,1% |
| Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 0 | 1 | 0 | Ns | -81,1% |
| Clients et comptes rattachés | 13 | 36 | 54 | Ns | 50,9% |
| Autres créances et comptes de régularisation | 61 | 76 | 76 | 25,2% | -0,4% |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 | 0 | | Ns |
| Ecarts de conversion actif | 0 | 0 | 0 | | Ns |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 | 26 | 10 | -50,6% | -60,9% |
| Total actif | 603 | 535 | 500 | -11,4% | -6,4% |
| Capitaux propres | 205 | 234 | 202 | 14,3% | -13,7% |
| Capital social | 2 | 2 | 2 | 0,0% | 0,0% |
| Prime de fusion | 0 | 0 | 0 | 0,0% | 0,0% |
| Ecarts de réévaluation | 2 | 2 | 2 | 0,0% | 0,0% |
| Réserve légale | 0 | 0 | 0 | 0,0% | 0,0% |
| Autres réserves | 53 | 53 | 53 | 0,0% | 0,0% |
| Report à nouveau | 0 | 0 | 0 | -58,8% | -69,7% |
| Résultat net de l'exercice | 147 | 177 | 145 | Ns | Ns |
| Dettes financières à long terme | 0 | 0 | 0 | | |
| Provisions durables pour risques et charges | 16 | 16 | 16 | 1,3% | 0,3% |
| Passif circulant | 382 | 284 | 282 | -25,6% | -0,8% |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 76 | 72 | 98 | -4,8% | 36,1% |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 6 | 7 | 5 | 21,2% | -34,7% |
| Personnel | 1 | 1 | 1 | -5,2% | -9,8% |
| Organisme sociaux | 1 | 1 | 1 | 18,4% | -31,2% |
| Etat | 67 | 84 | 79 | 25,5% | -5,7% |
| Comptes d'associés | 174 | 24 | 18 | -86,2% | -23,4% |
| Autres créanciers | 4 | 6 | 3 | 61,7% | -53,0% |
| Comptes de régularisation passif | 1 | 1 | 1 | -35,9% | 60,8% |
| Autres provisions pour risques et charges | 0 | 0 | 3 | 0,0% | Ns |
| Ecarts de conversion passif | 0 | 0 | 0 | -100,0% | |
| Trésorerie passif | 52 | 88 | 72 | 68,4% | -17,3% |
| Total passif | 603 | 535 | 500 | -11,4% | -6,4% |

Source : Lafarge Cementos

II.1. Actif

II.1.1. Actif immobilisé

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|------------|------------|------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles et non valeurs | 1 | 0 | 0 | -50,0% | -100,0% |
| Immobilisations corporelles | 293 | 262 | 222 | -10,7% | -15,1% |
| Immobilisations financières | 166 | 121 | 120 | -27,2% | -0,1% |
| Titres mis en équivalence | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Actif immobilisé | 460 | 383 | 343 | -16,7% | -10,5% |

Source : Lafarge Cementos

En 2013, l'actif immobilisé représente un poids relatif de 76,3% dans le total bilan. Ce ratio baisse et représente 71,6% du total bilan en 2014 puis 68,5% en 2015, principalement compte tenu de l'effet des amortissements constatés sur la période.

Au 31 décembre 2015, l'actif immobilisé s'affiche à 343 MMAD.

Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|------------|------------|------------|---------------|---------------|
| Terrains | 36 | 37 | 37 | 3,2% | 0,0% |
| Constructions | 117 | 109 | 100 | -6,2% | -8,9% |
| Installations techniques, matériel et outillage | 139 | 115 | 85 | -17,2% | -25,9% |
| Matériel transport | 0 | 0 | 0 | 0,0% | 0,0% |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 1 | 0 | 0 | -25,7% | -27,0% |
| Autres immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 | 0 | 0 | -99,2% | -100,0% |
| Total | 293 | 262 | 222 | -10,7% | -15,1% |

Source : Lafarge Cementos

La valeur nette des immobilisations corporelles s'affiche à 262 MMAD en 2014, soit une baisse de 31 MMAD par rapport à l'exercice antérieur. En 2015, cette dernière enregistre une baisse de 40 MMAD pour s'établir à 222 MMAD, soit une baisse de 15,1%.

Terrains

La valeur comptable des terrains augmente de 1 MMAD entre 2013 et 2014 (36 MMAD en 2014 vs. 37 MMAD en 2013). Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition d'un terrain initialement détenu par Lafarge Calcinor Maroc, filiale de Lafarge Cementos. En 2015, le poste « Terrains » est stable, au même niveau enregistré en 2014, s'établissant ainsi à 37 MMAD.

Constructions

La valeur comptable des constructions s'élève à 100 MMAD en 2015, en baisse de 6,2% puis de 8,9% respectivement par rapport aux exercices 2013 et 2014 et ce, compte tenu principalement de l'effet des dotations aux amortissements constatées sur la période.

Installations techniques, matériel et outillage

Le poste « Installations techniques, matériel et outillage » enregistre une baisse de -38,7% sur la période 2013-2015 et s'établit à 85 MMAD à fin 2015.

Immobilisations financières

Sur la période analysée, les immobilisations financières passent de 166 MMAD à 120 MMAD en 2015, en baisse de 27,3% par rapport à 2013. Cette baisse est la conséquence de la cession des titres Lafarge Bétons intervenue suite à la fusion absorption de cette dernière par LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments) en 2014.

II.1.2. Actif circulant

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|-----------|------------|------------|--------------|--------------|
| Stocks et en cours | 16 | 13 | 17 | -19,2% | 37,1% |
| Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 0 | 1 | 0 | Ns | -81,1% |
| Clients et comptes rattachés | 13 | 36 | 54 | Ns | 50,9% |
| Autres créances et comptes de régularisation | 61 | 76 | 76 | 25,2% | -0,4% |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Ecart de conversion actif | 0 | 0 | 0 | Ns | -100,0% |
| Total | 90 | 125 | 147 | 39,2% | 17,6% |

Source : Lafarge Cementos

Stocks

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|-----------|-----------|-----------|---------------|--------------|
| Marchandises | 0 | 1 | 3 | Ns | Ns |
| Matières première, fournitures et consommables | 13 | 11 | 12 | -19,5% | 9,5% |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | 0 | 0 | 0 | -83,7% | Ns |
| Produits finis | 3 | 2 | 3 | -49,1% | Ns |
| Valeur brute | 17 | 14 | 18 | -18,2% | 34,7% |
| Provision pour dépréciation des stocks | -1 | -1 | -1 | -3,3% | 0,9% |
| Valeur nette | 16 | 13 | 17 | -19,2% | 37,1% |

Source : Lafarge Cementos

Les matières premières et fournitures consommables représentent en moyenne 74,4% de la valeur brute des stocks sur la période 2013-2015.

Le stock de marchandises comprend essentiellement une catégorie de ciment achetée par la Société auprès de l'usine de Bouskoura de LafargeHolcim Maroc.

Les stocks de matières premières comprennent principalement le clinker et le gypse alors que les stocks de fournitures consommables correspondent essentiellement aux pièces de rechanges et emballages.

Les stocks de produits finis contiennent l'ensemble des gammes de ciment produites par Lafarge Cementos.

Au 31 décembre 2015, la valeur nette des stocks s'affiche à 17 MMAD, en hausse de 37,1% par rapport à l'exercice précédent.

Clients et comptes rattachés

Le poste « clients et comptes rattachés » augmente de 23 MMAD puis de 18 MMAD respectivement en 2014 et 2015. Ces évolutions s'expliquent principalement par la hausse des délais de paiement des clients de Lafarge Cementos.

Le tableau suivant présente les créances clients exprimées en nombre de jours de ventes :

| En jours de ventes TTC | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|------|------|------|------------|------------|
| Créances clients en jours de ventes TTC ⁶² | 4,6 | 17,8 | 30,4 | Ns | 70,8% |

Source : Lafarge Cementos

Le délai de règlement moyen des créances clients augmente sur la période 2013-2015. Il s'établit à 4,6 jours de ventes TTC en 2013, 17,8 en 2014 puis 30,4 jours de ventes TTC en 2015. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de l'activité.

Autres créances et comptes de régularisation actif

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|-----------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| Etat | 57 | 74 | 70 | 29,3% | -6,3% |
| Autres débiteurs et personnel | 1 | 1 | 5 | -38,1% | Ns |
| Autres créances et comptes de régularisation | 2 | 1 | 1 | -52,9% | -9,6% |
| Total | 61 | 76 | 76 | 25,2% | -0,4% |

Source : Lafarge Cementos

Le poste autres créances et comptes de régularisation enregistre une hausse de 15 MMAD entre 2013 et 2014 pour s'établir à 76 MMAD. Cette progression s'explique principalement par la hausse du poste « Etat » intervenue suite à l'augmentation du taux d'IS de Lafarge Cementos qui passe de 25,0% en 2013 à 27,5% en 2014.

En 2015, le poste autres créances et comptes de régularisation reste stable et s'affiche à 76 MMAD.

⁶² (Créances clients et comptes rattachés nettes d'avances)*360/(CA HT*1,2)

II.2. Passif

II.2.1. Financement permanent

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Capitaux propres | 205 | 234 | 202 | 14,3% | -13,7% |
| Capital social | 2 | 2 | 2 | - | - |
| Ecart de réévaluation | 2 | 2 | 2 | - | - |
| Réserve légale | 0 | 0 | 0 | - | - |
| Autres réserves | 53 | 53 | 53 | - | - |
| Report à nouveau | 0 | 0 | 0 | -58,8% | -69,7% |
| Résultat net de l'exercice | 147 | 177 | 145 | 20,0% | -18,0% |
| Dettes financières | 0 | 0 | 0 | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 16 | 16 | 16 | 1,3% | 0,3% |
| Financement permanent | 221 | 251 | 219 | 13,3% | -12,7% |
| <i>CP / financement permanent</i> | <i>92,7%</i> | <i>93,4%</i> | <i>92,5%</i> | | |

Source : Lafarge Cementos

Le financement permanent représente en moyenne 42,4% du total bilan sur la période. Il s'affiche à 219 MMAD en 2015 contre 251 MMAD en 2014 et 221 MMAD en 2013. Sur la période présentée, les variations du financement permanent proviennent essentiellement de l'évolution du résultat net réalisé.

Capitaux propres

Sur la période 2013-2014, les capitaux propres augmentent de 14,3% pour s'établir à 234 MMAD en 2014 contre 205 MMAD en 2013. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du résultat net de l'exercice 2014 de l'ordre de 20,0%. Au 31 décembre 2015, les capitaux propres de la Société s'affichent à 202 MMAD, en baisse de 13,7% compte tenu du recul du résultat net sur la période.

Dettes financières

L'évolution des capitaux propres et de l'endettement net se présente comme suit :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|--------------|--------------|--------------|-------------------|----------------|
| Dettes financières à moyen et court terme | - | - | - | Ns | Ns |
| (+) Trésorerie passif | 52 | 88 | 72 | 68,4% | -17,3% |
| (-) Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 | 26 | 10 | -50,6% | -60,9% |
| (-) Valeurs mobilières de placement | - | - | - | Ns | Ns |
| Endettement net | -1 | 61 | 62 | Ns | 1,4% |
| (+) Comptes courants d'associés passif (*) | 152 | - | - | -100,0% | Ns |
| Endettement net y.c. comptes courants | 151 | 61 | 62 | -59,3% | 1,4% |
| Capitaux propres | 205 | 234 | 202 | 14,3% | -13,7% |
| <i>Endettement net/ capitaux propres</i> | <i>-0,6%</i> | <i>26,2%</i> | <i>30,8%</i> | <i>2 678 pbs</i> | <i>457 pbs</i> |
| <i>Endettement net y.c. comptes courants/capitaux propres</i> | <i>73,7%</i> | <i>26,2%</i> | <i>30,8%</i> | <i>-4 747 pbs</i> | <i>457 pbs</i> |

Source : Lafarge Cementos

(*) Comptes d'associés passif hors dividendes à distribuer

Le ratio Endettement net/Capitaux propres passe de -0,6% en 2013 à 26,2% en 2014 pour s'établir à 30,8% en 2015. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du niveau de l'endettement net qui résulte de l'augmentation de la trésorerie du passif (réalisant pour sa part une augmentation de 39,3% entre 2013 et 2015) conséquence de la distribution des bénéfices réalisés par Lafarge Cementos à ses actionnaires sur la période.

II.2.2. Passif circulant

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|------------|------------|------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 76 | 72 | 98 | -4,8% | 36,1% |
| Autres dettes | 254 | 124 | 111 | -51,1% | -10,6% |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 6 | 7 | 5 | 21,2% | -34,7% |
| Personnel | 1 | 1 | 1 | -5,2% | -9,8% |
| Organisme sociaux | 1 | 1 | 1 | 18,4% | -31,2% |
| Etat | 67 | 84 | 79 | 25,5% | -5,7% |
| Comptes d'associés | 174 | 24 | 18 | -86,2% | -23,4% |
| Autres créanciers | 4 | 6 | 3 | 61,7% | -53,0% |
| Comptes de régularisation passif | 1 | 1 | 1 | -35,9% | 60,8% |
| Autres provisions pour risques et charges | 0 | 0 | 3 | - | Ns |
| Ecarts de conversion passif | 0 | 0 | 0 | Ns | Ns |
| Total | 330 | 196 | 209 | -40,5% | 6,6% |

Source : Lafarge Cementos

En 2014, le passif circulant représente un poids relatif de 36,7% du total bilan vs. 54,7% en 2013. Ce ratio s'établit à 41,8% en 2015.

Le compte « fournisseurs et comptes rattachés » enregistre une hausse sur la période analysée passant ainsi de 76 MMAD en 2013 à 72 MMAD en 2014 puis à 98 MMAD en 2015 compte tenu principalement de l'évolution de la dette contractée envers LafargeHolcim Maroc (dette relative aux achats de ciments revendus par Lafarge Cementos dans le cadre des chantiers de la Ligne Grande Vitesse lancés à Tanger et aux achats de clinker réalisés (+8 MMAD en 2015)).

Les autres dettes s'établissent en 2014 à 124 MMAD en 2014, en baisse de 51,1% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique principalement par :

- le remboursement des comptes courants à LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments) qui passent ainsi de 174 MMAD en 2013 à 24 MMAD en 2014 ;
- la hausse du compte « Etat » compte tenu de l'augmentation de l'Impôt sur les Sociétés, conséquence de l'augmentation du résultat avant impôts.

En 2015, les autres dettes s'établissent à 111 MMAD et baissent de 13 MMAD par rapport à 2014. Cette évolution correspond à :

- la baisse des comptes courants d'associés de 6 MMAD suite au remboursement des avances en compte courants de LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments) ;
- la baisse de la dette envers l'Etat de l'ordre de 5 MMAD compte tenu de la baisse de l'Impôt sur les Sociétés en 2015 ;
- la baisse du poste « autres créanciers » qui s'est établi à 3 MMAD en 2015 contre 6 MMAD en 2014 compte tenu du règlement de factures dues à LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments).

II.3. Indicateurs financiers de Lafarge Cementos

II.3.1. Ratios de rentabilité et de solvabilité

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---------------------------|-------|--------|-------|------------|------------|
| ROE | 72,3% | 80,5% | 66,4% | 8,2 pts | -14,1 pts |
| ROCE | 92,4% | 111,8% | 79,0% | 19,4 pts | -32,8 pts |
| ROA | 23,6% | 31,1% | 28,0% | 7,4 pts | -3,1 pts |
| Fonds propres/total bilan | 34,0% | 43,8% | 40,4% | 9,8 pts | -3,4 pts |

Source: Lafarge Cementos

Return On Equity⁶³

Au cours de la période 2013-2015, le ROE enregistre une baisse de 5,9 points (72,3% en 2013 à 80,5% en 2014 puis à 66,4% en 2015). Cette évolution s'explique par la baisse du résultat net de Lafarge Cementos sur la période analysée.

Return On Capital Employed⁶⁴

Le rendement des capitaux employés (ROCE) baisse de 13,4 points sur la période analysée. Cette baisse résulte de l'effet combiné généré par le recul du résultat d'exploitation et la baisse de l'excédent en fonds de roulement de la Société sur la période.

Return On Assets⁶⁵

Entre 2013 et 2015, le ROA enregistre une progression de 4,4 points (23,6% en 2013 à 28,0% en 2015). Cette évolution s'explique principalement par la baisse du total bilan de Lafarge Cementos.

Fonds propres/total bilan

La part des fonds propres dans le total bilan s'améliore de 6,4 points sur la période 2013-2015, passant de 34,0% en 2013 à 40,4% en 2015 suite à la baisse du total bilan de la Société.

II.3.2. Ratios de liquidité

Les principaux indicateurs de liquidité de Lafarge Cementos au cours de la période 2013-2015 se présentent comme suit :

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--|------|------|-------|------------|------------|
| Stocks (en jours de CA HT) | 11,5 | 9,5 | 12,8 | -2,0 j | 3,4 j |
| Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) | 4,6 | 17,8 | 30,4 | 14,1 j | 11,0 j |
| Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) | 95,7 | 91,3 | 123,0 | -4,4 j | 31,6 j |

Source : Lafarge Cementos

⁶³ ROE = Résultat net / fonds propres moyens

⁶⁴ ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / actif économique moyen. L'actif économique correspond à la somme du BFR, du goodwill (écart d'acquisition), et des immobilisations corporelles et incorporelles

⁶⁵ ROA = Résultat net de l'ensemble consolidé/ total actif moyen

Stocks⁶⁶

Le délai de rotation des stocks demeure à un niveau relativement stable sur la période analysée passant de 11,5 jours de chiffre d'affaires HT en 2013 à 12,8 jours de chiffre d'affaires HT en 2015.

Délai de paiement clients⁶⁷

Le délai de paiement clients s'établit à 4,6 jours de ventes TTC en 2013 vs. 30,4 jours de ventes TTC en 2015.

Délai de paiement fournisseurs⁶⁸

Le délai de paiement des fournisseurs enregistre une hausse sur la période et s'établit à 95,7 jours d'achats TTC en 2013 vs. 123 jours d'achats TTC en 2015.

II.4. Equilibre financier

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|
| Financement permanent | 221 | 251 | 219 | 13,3% | -12,7% |
| Actif immobilisé net | 460 | 383 | 343 | -16,7% | -10,5% |
| Fonds de roulement (FR) | -239 | -132 | -124 | -44,5% | -6,3% |
| Actif circulant | 90 | 125 | 147 | 39,2% | 17,6% |
| Passif circulant | 330 | 196 | 209 | -40,5% | 6,6% |
| Besoin en fonds de roulement (BFR) | -240 | -71 | -62 | -70,4% | -12,9% |
| Trésorerie nette | 1 | -61 | -62 | Ns | 1,4% |

Source : Lafarge Cementos

Fonds de roulement

Le fond de roulement de la Société s'améliore entre 2013 et 2015 mais demeure toutefois négatif, passant ainsi de -239 MMAD en 2013 à -124 MMAD en 2015. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de l'actif immobilisé net sur la période.

Besoin / excédent en fonds de roulement

L'excédent en fonds de roulement de la Société se réduit de 178 MMAD sur la période analysée. Il s'établit en effet à 240 MMAD en 2013 vs. 71 MMAD en 2014 et 62 MMAD en 2015. La variation de l'excédent en fonds de roulement s'explique principalement par la baisse du poste « comptes courants d'associés » entre 2013-2015.

Trésorerie nette

La trésorerie nette se réduit sur la période analysée passant de 1 MMAD en 2013 à -62 MMAD en 2015 sous l'effet de la distribution de dividendes et du remboursement des comptes courants d'associés sur la période.

⁶⁶ Stocks (en jours de CA HT) = Stock total net*360/CA HT

⁶⁷ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients et comptes rattachés nettes d'avances)*360/(CA HT*1,2)

⁶⁸ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs courantes nettes d'avances*360)/ ((achats + autres charges externes)*1,2)

III. Tableau de flux de trésorerie

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|
| Résultat net | 147 | 177 | 145 | 20,0% | -18,0% |
| Elim. des charges et prod. sans incidence sur la trésor. ou non liés à l'activité: | 40 | -7 | 40 | Ns | Ns |
| Dotations d'exploitation | 40 | 40 | 40 | 0,2% | 0,9% |
| Dotations financières | - | - | - | - | - |
| Dotations non courantes | - | - | - | - | - |
| Reprises d'exploitation | - | - | 0 | - | - |
| Reprises financières | - | - | - | - | - |
| Reprises non courantes | - | - | - | - | - |
| Produits des cessions d'immobilisation | - | 92 | 0 | - | -99,9% |
| Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées | - | 45 | 0 | - | -99,7% |
| Capacité d'autofinancement | 187 | 170 | 185 | -9,3% | 8,9% |
| Variation du BFR lié à l'activité | 162 | -169 | -9 | Ns | -94,6% |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 349 | 1 | 176 | -99,8% | Ns |
| Acquisition d'immobilisations | - | -8 | - | - | -100,0% |
| Acquisition d'immobilisations financières | -1 | - | - | -100,0% | - |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt | - | 92 | 0 | - | 99,5% |
| Augmentation des créances immob | -1 | - | -0 | -100,0% | - |
| Flux net de trésorerie lié aux op. d'invest. | -2 | 84 | 0 | Ns | 99,7% |
| Div. versés aux actionnaires de la société mère | -145 | -147 | -177 | -1,9% | -19,9% |
| Subventions reçues | - | - | - | - | - |
| Remboursement d'emprunts | - | - | - | - | - |
| Flux net de trésorerie lié aux op. de fin. | -145 | -147 | -177 | -1,9% | -19,9% |
| Variation de trésorerie | 203 | -63 | -1 | Ns | -98,6% |
| Trésorerie d'ouverture | -202 | 1 | -61 | Ns | Ns |
| Trésorerie de clôture | 1 | -61 | -62 | Ns | 1,4% |

Source : Lafarge Cementos

Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité se réduisent en 2014 passant de 349 MMAD en 2013 à 1 MMAD en 2014. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de l'excédent en fond de roulement passant de -240 MMAD à -71 MMAD en 2014. En 2015, les flux nets de trésorerie liés à l'activité s'améliorent sensiblement compte tenu de la normalisation de l'excédent en fond de roulement sur la période.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement augmentent de 86 MMAD entre 2013 et 2014 pour s'établir à 84 MMAD en raison principalement de la cession des titres de Lafarge Bétons intervenue suite à la fusion absorption de cette société par LafargeHolcim Maroc (ex Lafarge Ciments).

En 2015, aucun flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement n'a été constaté.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Entre 2013 et 2015, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement passent de -145 MMAD à -177 MMAD et correspondent à des distributions de dividendes aux actionnaires de Lafarge Cementos.

Trésorerie nette

En conséquence des mouvements présentés ci-dessus, la trésorerie nette passe de 1 MMAD en 2013 à -61 MMAD en 2014 pour s'établir à -62 MMAD à fin 2015.

IV. Engagements hors-bilan

| En MMAD | 2013 | 2014 | 2015 | Var. 13-14 | Var. 14-15 |
|--------------------|------|------|------|------------|------------|
| Engagements reçus | 12 | 8 | 8 | -32,4% | 1,9% |
| Engagements donnés | 2 | 2 | 2 | 0,0% | 0,0% |

Source : Lafarge Cementos

Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à des cautions obtenues auprès de clients de Lafarge Cementos. En 2015 ces engagements se chiffrent à 8 MMAD en baisse de 31,1% par rapport à 2013.

Engagements donnés

Les engagements donnés par Lafarge Cementos correspondent aux cautions attribuées aux services de douane. Ces engagements demeurent stables et s'affichent à 2 MMAD sur l'ensemble de la période analysée.

PARTIE IX. PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Perspectives de développement du marché cimentier marocain

Le Maroc est un pays disposant d'une économie dynamique avec des fondamentaux solides⁶⁹ (croissance moyenne du PIB de 4 à 5% sur la dernière décennie et un taux d'inflation contenu à moins de 2% en moyenne), une stabilité politique et sociale (notation « favorable » par Moody's et Fitch Ratings) ainsi qu'un emplacement géographique stratégique propice aux investissements internationaux (premier récipiendaire des IDE⁷⁰ en Afrique du Nord depuis 2011 avec un flux de 28,5 milliards MAD en 2014).

Toutefois, son économie reste très corrélée à l'économie européenne (et notamment celle de la France qui connaît une faible croissance ces dernières années) et au secteur agricole (près de 15% de la valeur ajoutée du pays sur 2010-2014), d'où une forte volatilité de la croissance économique au cours des dernières années (2,4%, 4,5%, 2,7% et 4,2% respectivement en 2012, 2013, 2014 et 2015), due à la pluviométrie et aux chocs exogènes notamment ceux relatifs à l'évolution de l'économie européenne.

Les perspectives du pays sont toutefois bonnes (croissance moyenne supérieure à 4% pour 2015-2025) d'après les institutions internationales, grâce au succès des réformes économiques lancées : réduction du déficit budgétaire⁷¹ de 7% en 2012 à près de 4% fin 2015, diversification des débouchés commerciaux vers l'Afrique Subsaharienne comme nouveau relai de croissance, lancement de plans de modernisation afin de diversifier l'économie et de réduire la dépendance du PIB vis-à-vis de l'économie européenne et de l'agriculture.

Pour satisfaire ses ambitions de croissance, le Maroc prévoit de poursuivre dans les années à venir son programme de grands chantiers d'infrastructures⁷², déjà lancés ou programmés (contrats programmes confirmés en 2015) :

- redynamisation de l'industrie grâce au Plan d'accélération industrielle : construction de nombreuses plateformes industrielles intégrées (budget d'investissement de 35 Md MAD sur la période 2015-2020) ;
- stratégie Nationale de l'Eau : 60 nouveaux barrages et 1 000 petits ouvrages à horizon 2030 ;
- stratégie portuaire nationale vision 2030 : 5 nouveaux ports et 5 extensions ;
- stratégie énergétique nationale : Investissement de 30 milliards MAD à horizon 2020, 5 principaux projets d'énergie solaire ;
- transport : projet LGV avec 1 500 Km de lignes ferroviaires à horizon 2030, investissements en infrastructures routières (Plan National des Routes Rurales).

Par ailleurs, le secteur du bâtiment devrait progressivement sortir des difficultés qu'il a connu ces dernières années compte tenu de la résorption progressive des stocks de logements d'inventus, du rééquilibrage de l'offre à la demande (en qualité, quantité et budget), et des progrès des plans de redressement des grands promoteurs immobiliers. En effet, le secteur du bâtiment est porté à long terme par une dynamique positive

⁶⁹ Source : Fonds Monétaire International (historique du PIB, perspectives de croissance)

⁷⁰ Investissements Directs Etrangers

⁷¹ Source : Ministère de l'Economie et des Finances

⁷² Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de l'Equipement et du Transport

compte tenu du déficit en logement, du développement du pays (programmes de villes nouvelles) ainsi que du volontarisme de l'Etat pour réhabiliter les logements menaçant ruine et mettre fin aux bidonvilles.

L'année 2015 a marqué une rupture avec la tendance baissière entamée depuis 2012 et qui a duré jusqu'en 2014 (-5,5% en 2014, -6,3% en 2013 et -1,6% en 2012), avec une légère hausse de la consommation de ciment à 14,25 MT (+1,4%).

Au 3^{ème} trimestre 2016, la croissance du PIB a atteint 1% sur 12 mois glissants, principalement tiré par les activités tertiaires. L'économie marocaine est affectée par la baisse du PIB agricole de plus de 11%⁷³.

Le marché immobilier donne les signes d'une relance conjoncturelle. En effet, plusieurs indicateurs témoignent de cette nouvelle dynamique dont principalement la tendance haussière (+0,5%)⁷⁴ des prix des actifs immobiliers et la hausse des transactions immobilières (+9,8%)⁷⁴ portant sur les actifs anciens, de même les nouvelles acquisitions ont enregistré une hausse significative, comme le témoigne la hausse des crédits aux logements (+1,1%)⁷⁴.

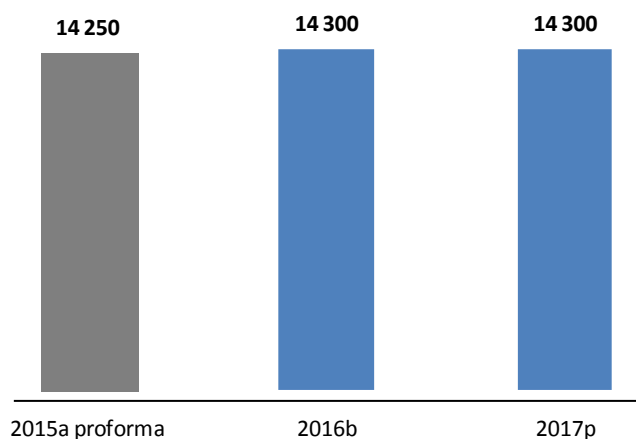
Les acquisitions de logements sociaux sont en hausse également. Le nombre de bénéficiaires de la garantie FOGARIM, au 1^{er} trimestre de 2016 ressort à 4 397, en hausse de 4,5%⁷⁴ par rapport au dernier trimestre 2015.

Enfin, les investissements publics, dont les dépenses liées aux BTP représentent près de 34%, ont enregistré une hausse de 16,9%⁷⁴ au cours du 1^{er} trimestre de 2016.

Dans ce contexte économique et sectoriel, la consommation de ciment a enregistré une hausse significative au cours des deux premiers trimestres de 2016. Cette hausse a été de 2,0%⁷⁴ en variation annuelle. Elle a concerné pratiquement l'ensemble des régions ce qui montre la solidité de cette croissance et sa dépendance à l'ensemble des sources de la consommation du ciment.

Selon les prévisions établies par LafargeHolcim Maroc, la demande nationale de ciment devrait rester stable entre 2016 et 2017 :

Evolution de la demande nationale de ciment (en kT) entre 2015 et 2017



Source : LafargeHolcim Maroc

⁷³ Haut Commissariat au Plan, point de conjoncture octobre 2016

⁷⁴ Association Professionnelle des Cimentiers – Note de conjoncture Avril 2016

II. Orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc

La vision stratégique de LafargeHolcim Maroc sur les années à venir s'articule autour des axes majeurs suivants :

Promotion de la recherche et de l'innovation et adaptation des produits aux besoins du marché marocain

LafargeHolcim Maroc place la différenciation par l'innovation au cœur de sa stratégie pour mieux servir ses clients. L'ambition de la Société est d'être le partenaire préféré et innovant du secteur de la construction (professionnels, promoteurs immobiliers, entreprises, industriels, architectes...) en développant des systèmes constructifs, des produits à valeur ajoutée, ainsi que des services innovants.

Grâce aux nouveaux moyens disponibles, via le laboratoire de systèmes constructifs et le centre de recherche de Lyon, LafargeHolcim Maroc continue d'élargir sa gamme de produits pour s'adapter aux besoins des clients (produits ciment pour la petite préfabrication, produits haute performance pour les applications en milieu côtier, liant à maçonner...).

Professionnalisation et modernisation du secteur

La qualité de service est au cœur des préoccupations de LafargeHolcim Maroc. Les projets de la Société visent ainsi à renforcer le niveau de service et de satisfaction des clients, notamment par la mise en place d'un centre d'appel commun pour les commandes, d'un portail internet permettant aux clients d'accéder à des services personnalisés, ainsi que le déploiement de services logistiques conformes aux meilleurs standards internationaux.

Promotion d'un modèle de développement durable au Maroc

LafargeHolcim Maroc est en mesure de capitaliser sur l'expérience globale du groupe LafargeHolcim pour devenir l'acteur de référence de l'énergie verte au Maroc et en Afrique, en développant des modèles qui apportent une solution durable à des enjeux environnementaux majeurs.

Développement social responsable sur le territoire marocain

LafargeHolcim Maroc continue à investir et à innover non seulement pour ses produits et solutions, dans le souci d'un développement durable mais aussi en matière sociale et environnementale.

La poursuite du plan de développement de ses métiers

LafargeHolcim Maroc vise à accompagner ses clients en poursuivant ses développements dans le Sud du Maroc (station de broyage de Laâyoune, cimenterie à Souss) ainsi que la dynamique de produits et positionnement de capacités au plus proche des besoins de ses clients dans le ciment, le béton (réseau de centrales et produits béton innovants) et les granulats.

Développement de l'export

LafargeHolcim Maroc dispose d'usines bien positionnées géographiquement et des capacités nécessaires pour exporter d'importantes quantités de ciment et de clinker, en s'appuyant notamment sur une société de trading ainsi qu'un réseau élargi de cimenteries.

III. Synergies

Depuis la réalisation de la fusion absorption d'ex Holcim Maroc par ex Lafarge Ciments, le nouvel ensemble, LafargeHolcim Maroc est en train d'identifier et de procéder au chiffrage des synergies découlant de cette opération. Dans l'attente de la finalisation de ce chantier, les synergies ne sont pas intégrées dans les projections financières présentées dans la présente partie de la note d'information.

A noter que ces synergies devraient porter sur les éléments suivants :

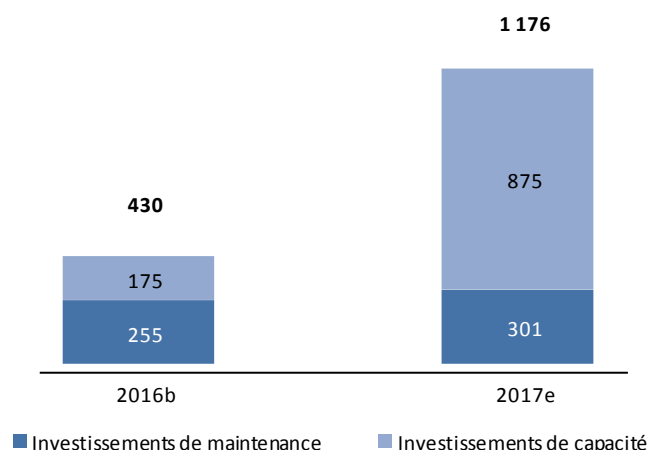
- l'optimisation des achats, notamment énergie, consommables, outillage, transport et matières premières ;
- l'optimisation de la logistique, notamment grâce à un tissu industriel plus dense et mieux réparti sur le territoire national ;
- l'optimisation des opérations usines, à travers le partage des meilleures pratiques industrielles d'ex Lafarge Ciments et ex Holcim Maroc ;
- l'optimisation des ventes, par la mise en œuvre des meilleures pratiques commerciales, et l'élargissement de l'offre de produits et services ;
- l'optimisation des dépenses administratives et autres frais généraux.

IV. Politique d'investissement

La politique d'investissement de LafargeHolcim Maroc repose notamment sur la poursuite de projets de développement initiés et identifiés (principalement les projets de station de broyage de Laâyoune qui devrait démarrer mi-2017 et le projet de nouvelle cimenterie de Souss).

L'évolution de l'enveloppe d'investissement de LafargeHolcim Maroc sur la période 2016-2017 se détaille comme suit :

Evolution des investissements sur la période 2016-2017 (en MMAD)



Source : LafargeHolcim Maroc

V. Evolution de l'activité de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015-2017

V.1. Présentation des comptes

Les comptes consolidés prévisionnels présentés ci-après sont réalisés sur la base du périmètre de consolidation de LafargeHolcim Maroc (périmètre post-fusion avec l'ex-Holcim Maroc).

Pour les besoins de comparaison des prévisions financières, des comptes consolidés 2015 proforma ont été préparés. Ces comptes comprennent un bilan consolidé proforma de l'entité fusionnée LafargeHolcim Maroc considérant les impacts de la fusion avec l'ex-Holcim Maroc à la date de l'opération, ainsi qu'un compte de résultat consolidé proforma constitué de l'agrégation des comptes de résultats consolidés de l'ex-Lafarge Ciments et l'ex-Holcim Maroc.

Ces comptes proforma ont été préparés sur la base des comptes consolidés IFRS de l'ex-Lafarge Ciments et les comptes de l'ex-Holcim Maroc retraités en normes IFRS.

Par ailleurs, il à noter que les données prévisionnelles consolidées présentées ci-après ont été établies en s'inspirant des règles prescrites par les normes IFRS sans pour autant constituer des comptes prévisionnels IFRS. Les éventuelles divergences de traitement concernent notamment l'allocation de la prime de fusion et les écritures liées à la fusion qui sont estimées de manière préliminaire en attendant un travail approfondi par les équipes comptables de LafargeHolcim Maroc et la revue de ces écritures par les commissaires aux comptes une fois la Fusion avec Lafarge Cementos réalisée.

Enfin, il convient de noter que la fusion avec Lafarge Cementos se traduira comptablement par les écritures suivantes :

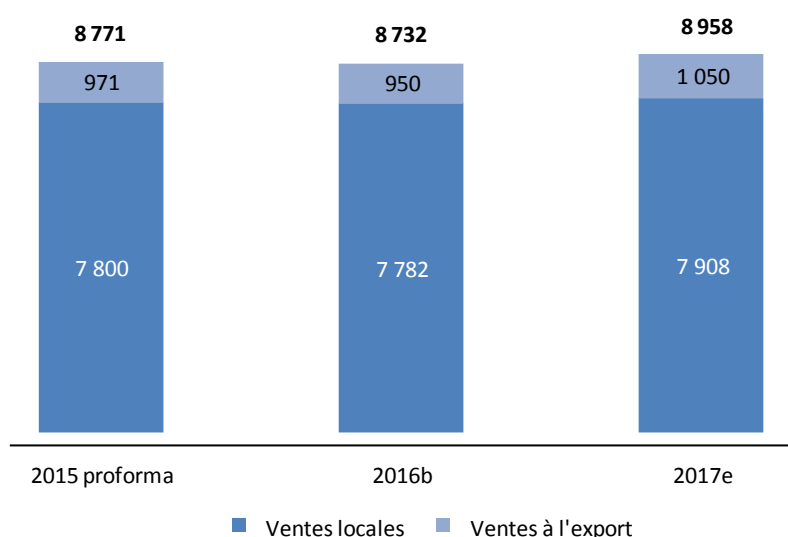
- reclassement des intérêts minoritaires au niveau du bilan vers les capitaux propres part du Groupe ;
- reclassement des intérêts minoritaires au niveau du compte de résultat vers le résultat net part du Groupe.

Lafarge Cementos étant détenue à hauteur de 98,28% par LafargeHolcim Maroc, l'impact de ces écritures reste non significatif.

V.2. Principales hypothèses d'évolution des ventes

Le graphique ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des ventes de l'activité ciments⁷⁵ entre ventes locales et ventes à l'export pour la période concernée :

Répartition des ventes de l'activité ciment⁷⁵ entre ventes locales et export (en kT)



Source : LafargeHolcim Maroc

⁷⁵ Y compris clinker (exporté)

En 2017, les ventes de l'activité ciments⁷⁵ devraient s'établir à 8 958 kT soit une progression annuelle moyenne de 1,1% par rapport à 2015. L'augmentation des ventes devrait concerner à la fois les ventes sur le marché local (+0,7% en moyenne annuelle à 7 908 kT en 2017) et à l'export (+4,0% en moyenne annuelle à 1 050 kT).

Sur la période prévisionnelle, les prix de vente moyens de l'activité ciments devraient connaître une progression proche du rythme de l'inflation.

Par ailleurs, les ventes des activités bétons et granulats de LafargeHolcim Maroc devraient évoluer de manière proche aux ventes de l'activité ciment.

V.3. Compte de résultat consolidé prévisionnel

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles du compte de produits et charges consolidé de LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

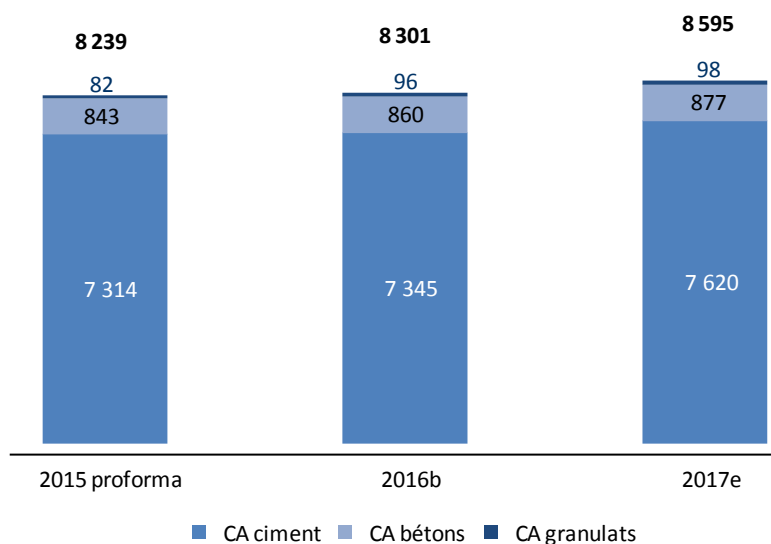
| En MMAD | 2015 proforma | 2016b | 2017e | Var. 15/16b | Var. 16b/17e |
|---|------------------|--------------|--------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 8 239 | 8 301 | 8 595 | 0,8% | 3,5% |
| Achats | 2 637 | 2 578 | 2 693 | -2,2% | 4,5% |
| Autres charges externes | 983 | 941 | 967 | -4,3% | 2,8% |
| Charges de personnel | 654 | 664 | 674 | 1,5% | 1,5% |
| Autres charges et produits opérationnels | 45 | 59 | 59 | 30,3% | -0,1% |
| Excédent brut d'exploitation | 3 919 | 4 059 | 4 202 | 3,6% | 3,5% |
| <i>En % de CA</i> | <i>47,6%</i> | <i>48,9%</i> | <i>48,9%</i> | <i>133 pbs</i> | <i>-2 pbs</i> |
| Dotations aux amortissements | 635 | 664 | 699 | 4,5% | 5,3% |
| Résultat d'exploitation | 3 284 | 3 396 | 3 503 | 3,4% | 3,1% |
| <i>En % de CA</i> | <i>39,9%</i> | <i>40,9%</i> | <i>40,8%</i> | <i>104 pbs</i> | <i>-15 pbs</i> |
| Résultat financier | -148 | -84 | -218 | 42,9% | <-100% |
| Résultat non courant | -113 | -135 | 0 | -19,0% | -100,0% |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 3 023 | 3 176 | 3 285 | 5,1% | 3,4% |
| <i>En % de CA</i> | <i>36,7%</i> | <i>38,3%</i> | <i>38,2%</i> | <i>157 pbs</i> | <i>-4 pbs</i> |
| Impôts sur les bénéfices | 994 | 1 004 | 1 038 | 1,0% | 3,4% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 2 029 | 2 172 | 2 247 | 7,1% | 3,5% |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 4 | 4 | 4 | 7,1% | 3,5% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 032 | 2 176 | 2 252 | 7,1% | 3,5% |
| <i>En % de CA</i> | <i>24,7%</i> | <i>26,2%</i> | <i>26,2%</i> | <i>155 pbs</i> | <i>-2 pbs</i> |
| Intérêts minoritaires | 3 | 3 | 3 | 6,9% | 3,5% |
| Résultat net Part du Groupe | 2 030 | 2 174 | 2 249 | 7,1% | 3,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

V.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

Evolution du chiffre d'affaires consolidé par activité entre 2015 et 2017



Source : LafargeHolcim Maroc

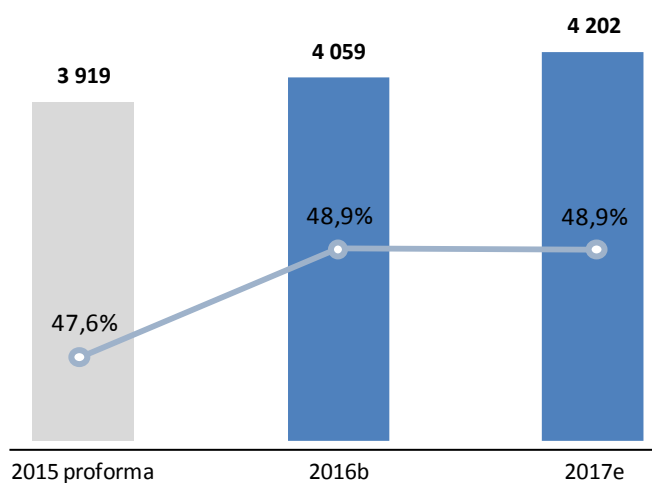
Le chiffre d'affaires consolidé de LafargeHolcim Maroc devrait enregistrer une croissance de 0,8% en 2016 pour ressortir à 8 301 MMAD puis une hausse de 3,5% pour s'établir à 8 595 MMAD en 2017.

Cette évolution traduit le démarrage du centre de broyage de Laâyoune en 2017 (d'une capacité de 200 kT), l'augmentation du tonnage à l'export et l'impact de la performance commerciale.

V.5. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation consolidé de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

Evolution de l'excédent brut d'exploitation consolidé entre 2015 et 2017



Source : LafargeHolcim Maroc

De manière générale, les charges opérationnelles ont été estimées sur la base de ratios en % du CA, afin de refléter un niveau plus ou moins équivalent à celui de 2015.

En 2016, l'excédent brut d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 3,6% pour s'établir à 4 059 MMAD en raison notamment de la hausse du chiffre d'affaires.

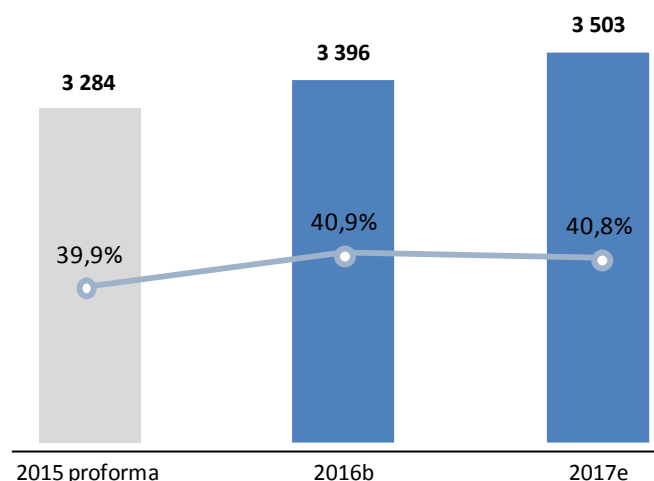
Le taux de marge d'EBE devrait ainsi s'établir à 48,9% en hausse de 133 pbs par rapport au niveau de 2015 (47,6%).

En 2017, l'excédent brut d'exploitation devrait s'établir à 4 202 MMAD en hausse de 3,5% par rapport à 2016 en raison de la hausse du chiffre d'affaires et d'une hausse moins rapide des autres charges et des charges de personnel. Le taux de marge d'EBE devrait ainsi s'établir à 48,9%, stable par rapport à 2016.

V.6. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation consolidé de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

Evolution du résultat d'exploitation consolidé entre 2015 et 2017



Source : LafargeHolcim Maroc

En 2016, le résultat d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 3,4% pour s'établir à 3 396 MMAD en lien avec la croissance de l'excédent brut d'exploitation.

En 2017, les dotations d'exploitation devraient enregistrer une croissance de 5,3% pour s'établir à 699 MMAD en raison notamment du démarrage du centre de broyage de Laâyoune (N.B. : le business plan prévisionnel n'a pas intégré de dotation aux provisions). Le tableau ci-dessous détaille les amortissements prévisionnels prévus sur la période présentée :

| En MMAD | 2015 proforma | 2016e | 2017p | Var 16b-15 | Var 17e-16b |
|--|---------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Amortissements parc existant | 635 | 601 | 619 | -5,2% | 3,0% |
| Amortissements Souss/Laâyoune | | 0 | 18 | Ns | Ns |
| Amortissements issus de la réévaluation des actifs ex-Holcim Maroc | | 62 | 62 | Ns | 0,0% |
| Total dotations aux amortissements | 635 | 664 | 699 | 4,5% | 5,3% |

Source : LafargeHolcim Maroc

Le résultat d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 3,1% pour s'établir à 3 503 MMAD en lien avec la croissance de l'excédent brut d'exploitation.

Le taux de marge d'exploitation devrait passer de 39,9% en 2015 à 40,9% en 2016 puis à 40,8% en 2017.

V.7. Résultat net

Le résultat net consolidé de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

| En MMAD | 2015 proforma | 2016b | 2017e | Var. 15/16b | Var. 16e/17e |
|---|------------------|--------------|--------------|----------------|-----------------|
| Résultat d'exploitation | 3 284 | 3 396 | 3 503 | 3,4% | 3,1% |
| Résultat financier | -148 | -84 | -218 | -42,9% | <-100% |
| Résultat non courant | -113 | -135 | 0 | 19,0% | -100,0% |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 3 023 | 3 176 | 3 285 | 5,1% | 3,4% |
| <i>En % de CA</i> | <i>36,7%</i> | <i>38,3%</i> | <i>38,2%</i> | <i>157 pbs</i> | <i>-4 pbs</i> |
| Impôts sur les bénéfices | 994 | 1 004 | 1 038 | 1,0% | 3,4% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 2 029 | 2 172 | 2 247 | 7,1% | 3,5% |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 4 | 4 | 4 | 7,1% | 3,5% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 032 | 2 176 | 2 252 | 7,1% | 3,5% |
| <i>En % de CA</i> | <i>24,7%</i> | <i>26,2%</i> | <i>26,2%</i> | <i>155 pbs</i> | <i>-2 pbs</i> |
| Intérêts minoritaires | 3 | 3 | 3 | 6,9% | 3,5% |
| Résultat net Part du Groupe | 2 030 | 2 174 | 2 249 | 7,1% | 3,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc

A noter que depuis la publication de la note d'information pour la fusion ex-Lafarge Ciments et ex-Holcim Maroc, le Groupe a affiné ses prévisions financières pour les exercices 2016 et 2017. Ceci s'est traduit principalement par l'ajustement des prévisions du résultat financier (en raison de la levée d'une dette de 4 000 MMAD) et du résultat non courant (mise à jour des coûts liés à la fusion).

En 2016, le résultat net de l'ensemble consolidé devrait enregistrer une hausse de 7,1% pour s'établir à 2 176 MMAD porté essentiellement par la croissance du résultat d'exploitation et par l'amélioration du résultat financier (-84 MMAD en 2016 vs. -148 MMAD en 2015). Le résultat non courant augmente de 19,0% (-135 MMAD en 2016 vs. -113 MMAD en 2015) et correspond principalement aux coûts liés à l'opération de fusion absorption d'ex Holcim Maroc par ex Lafarge Ciments.

En 2017, le résultat net consolidé devrait s'établir à 2 252 MMAD en hausse de 3,5%, porté principalement par la croissance du résultat d'exploitation.

Le taux de marge nette devrait passer de 24,7% en 2015 à 26,2% en 2016 et 2017.

VI. Bilan consolidé prévisionnel

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles du bilan consolidé de LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

| En MMAD | 2015a proforma | 2016b | 2017e | Var. 15/16b | Var. 16b/17e |
|---|-------------------|---------------|---------------|-----------------|--------------|
| ACTIF | | | | | |
| Goodwill | 7 391 | 7 391 | 7 391 | 0,0% | 0,0% |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 11 077 | 10 844 | 11 321 | -2,1% | 4,4% |
| Titres mis en équivalence | 104 | 104 | 104 | - | - |
| Autres actifs financiers | 148 | 148 | 148 | 0,0% | 0,0% |
| Créances d'impôts sur les sociétés | 0 | 0 | 0 | - | - |
| Actif non courant | 18 719 | 18 486 | 18 963 | -1,2% | 2,6% |
| Autres actifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0,0% | 0,0% |
| Stocks et en-cours | 712 | 718 | 743 | 0,8% | 3,5% |
| Créances clients | 1 588 | 1 600 | 1 657 | 0,8% | 3,5% |
| Autres débiteurs courants | 392 | 395 | 409 | 0,8% | 3,5% |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 359 | 0 | 0 | -100,0% | - |
| Actif courant | 3 051 | 2 713 | 2 809 | -11,1% | 3,5% |
| Total Actif | 21 771 | 21 200 | 21 773 | -2,6% | 2,7% |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 702 | 702 | 702 | 0,0% | 0,0% |
| Primes d'émission et de fusion | 10 221 | 6 221 | 6 221 | -39,1% | 0,0% |
| Réserves | 2 828 | 5 005 | 5 080 | 77,0% | 1,5% |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 13 751 | 11 928 | 12 003 | -13,3% | 0,6% |
| Provisions | 219 | 219 | 219 | 0,0% | 0,0% |
| Avantages du personnel | 456 | 456 | 456 | 0,0% | 0,0% |
| Dettes financières non courantes | 0 | 4 000 | 4 000 | - | 0,0% |
| Dettes d'impôts sur les sociétés | 342 | 342 | 342 | 0,0% | 0,0% |
| Impôts différés Passifs | 1 427 | 1 427 | 1 427 | 0,0% | 0,0% |
| Passif non courant | 2 444 | 6 444 | 6 444 | >100% | 0,0% |
| Provisions | 29 | 29 | 29 | 0,0% | 0,0% |
| Dettes financières courantes | 2 010 | 1 247 | 1 690 | -37,9% | 35,5% |
| Dettes fournisseurs courantes | 1 046 | 1 054 | 1 092 | 0,8% | 3,5% |
| Autres créditeurs courants | 2 490 | 497 | 515 | -80,0% | 3,5% |
| Passif courant | 5 575 | 2 827 | 3 325 | -49,3% | 17,6% |
| Total Passif | 21 771 | 21 200 | 21 773 | -2,6% | 2,7% |

Source : LafargeHolcim Maroc

VI.1. Evolution prévisionnelle de l'actif non courant

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles de l'actif non courant de LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

| En MMAD | 2015a proforma | 2016b | 2017e | Var. 15/16b | Var. 16b/17e |
|--|-------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| ACTIF | | | | | |
| Goodwill | 7 391 | 7 391 | 7 391 | 0,0% | 0,0% |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 11 077 | 10 844 | 11 321 | -2,1% | 4,4% |
| Titres mis en équivalence | 104 | 104 | 104 | - | - |
| Autres actifs financiers | 148 | 148 | 148 | 0,0% | 0,0% |
| Créances d'impôts sur les sociétés | 0 | 0 | 0 | - | - |
| Actif non courant | 18 719 | 18 486 | 18 963 | -1,2% | 2,6% |

Source : LafargeHolcim Maroc

L'actif non courant de LafargeHolcim Maroc passe de 18 719 MMAD en 2015 à 18 486 MMAD en 2016 et 18 963 MMAD en 2017.

L'évolution de l'actif non courant sur la période 2015-2017 est liée à l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles, correspondant principalement à des investissements de renouvellement et de maintenance sur les installations et unités de production et à l'amortissement de ces dernières, ainsi qu'à l'investissement lié au centre de broyage de l'usine de Souss.

VI.2. Evolution prévisionnelle des capitaux propres

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles des capitaux propres de la future LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

| En MMAD | 2015a proforma | 2016b | 2017e | Var. 15/16b | Var. 16b/17e |
|---|-------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Capital | 702 | 702 | 702 | 0,0% | 0,0% |
| Primes d'émission et de fusion | 10 221 | 6 221 | 6 221 | -39,1% | 0,0% |
| Réserves | 2 828 | 5 005 | 5 080 | 77,0% | 1,5% |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 13 751 | 11 928 | 12 003 | -13,3% | 0,6% |

Source : LafargeHolcim Maroc

NB : pour rappel, le bilan pro-forma 2015 tel que publié dans la note d'information visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/017/2016 en date du 24 juin 2016 reflétait une situation provisoire et estimée qui a été mise à jour à l'occasion de la préparation de la présente note d'information (principalement au niveau du poste « prime d'émission et de fusion » en application de la norme IFRS 13). Les travaux de finalisation et d'audit des comptes proforma se poursuivent.

Les capitaux propres pro-forma 2015 de LafargeHolcim Maroc se composent de 702 MMAD de capital social, de 10 221 MMAD de primes d'émission et de fusion ainsi que de 2 828 MMAD de réserves.

Le poste « primes d'émission et de fusion » connaît une baisse en 2016 compte tenu de la distribution d'un dividende exceptionnel de 4 000 MMAD.

Entre 2015 et 2017, LafargeHolcim Maroc constituera des réserves qui porteront ce poste à 5 080 MMAD à horizon 2017. Les capitaux propres s'établiraient ainsi à 12 003 MMAD à horizon 2017.

VI.3. Evolution prévisionnelle du besoin en fonds de roulement

Le tableau suivant présente l'évolution du besoin en fonds de roulement entre 2015 et 2017 :

| En MMAD | 2015 proforma | 2016b | 2017e | Var. 15/16b | Var. 16b/17e |
|---|------------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| Stocks et en-cours | 712 | 718 | 743 | 0,8% | 3,5% |
| Créances clients | 1 588 | 1 600 | 1 657 | 0,8% | 3,5% |
| Autres débiteurs courants | 392 | 395 | 409 | 0,8% | 3,5% |
| Actif courant (hors trésorerie et équivalents) | 2 693 | 2 713 | 2 809 | 0,8% | 3,5% |
| Provisions | 29 | 29 | 29 | 0,0% | 0,0% |
| Dettes fournisseurs courantes | 1 046 | 1 054 | 1 092 | 0,8% | 3,5% |
| Autres créditeurs courants | 2 490 | 497 | 515 | -80,0% | 3,5% |
| Passif courant (hors dettes financières) | 3 565 | 1 580 | 1 635 | -55,7% | 3,5% |
| Besoin en fonds de roulement (BFR) | -872 | 1 133 | 1 174 | >100% | 3,6% |

Source : LafargeHolcim Maroc, Traité de Fusion

Les postes du besoin en fonds de roulement sont estimés en 2016 et 2017 en fonction de leur niveau en jours de chiffre d'affaires à fin 2015.

A fin 2015, le BFR négatif de -872 MMAD comprend les dividendes à payer sur le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 2 012 MMAD. Son paiement est constaté dans le tableau de flux de trésorerie prévisionnel 2016 par la variation du BFR.

VI.4. Ratios de liquidité

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle des ratios de liquidité de LafargeHolcim Maroc sur 2016-2017 :

| En nombre de jours | 2015a proforma | 2016e | 2017p | Var 15/16e | Var 16e/17p |
|--|-------------------|-------------|-------------|---------------|----------------|
| Stocks (en jours de CA HT) ⁷⁶ | 31,1 | 31,1 | 31,1 | 0,0 j | 0,0 j |
| Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁷⁷ | 57,8 | 57,8 | 57,8 | 0,0 j | 0,0 j |
| Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁷⁸ | 86,7 | 89,9 | 89,5 | 3,2 j | -0,4 j |
| BFR en jours de CA HT⁷⁹ | -38,1 | 49,1 | 49,2 | 87,3 j | 0,0 j |

Source : LafargeHolcim Maroc, Traité de Fusion

Sur 2016 et 2017, les ratios de stocks et de créances clients de LafargeHolcim Maroc devraient rester stables par rapport au chiffre d'affaires, et représenter ainsi respectivement 31,1 jours de chiffre d'affaires pour les stocks, et 57,8 jours pour les délais de paiement clients.

Par ailleurs, les délais de paiement fournisseurs devraient représenter 89,9 jours d'achats en 2016 et 89,5 jours d'achats en 2017. Il est à noter qu'à l'instar des autres principaux postes de BFR, les dettes fournisseurs courantes prévisionnelles ont été estimées à partir de l'évolution du chiffre d'affaires de la nouvelle entité fusionnée.

Sur 2016 et 2017, le BFR global de LafargeHolcim Maroc devrait se stabiliser à environ 49,2 jours de chiffre d'affaires.

⁷⁶ Stocks (en jours de CA HT) = Stocks et en-cours*360/CA HT

⁷⁷ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients)*360/ (CA HT*1,2)

⁷⁸ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs courantes *360)/ ((achats + autres charges externes)*1,2)

⁷⁹ BFR en jours de CA HT = BFR*360/CA HT

VI.5. Ratios de rentabilité

Sur la période 2016-2017, les ratios de rentabilité de LafargeHolcim Maroc devraient s'établir comme suit :

| | 2016b | 2017e | Var. 16b/17e |
|---------------------|-------|-------|--------------|
| ROA ⁸⁰ | 10,1% | 10,5% | 35 pbs |
| ROCE ⁸¹ | 12,7% | 12,3% | -36 pbs |
| ROE ⁸² | 17,0% | 18,8% | 187 pbs |
| Fonds propres/Bilan | 56,3% | 55,1% | -114 pbs |

Source : LafargeHolcim Maroc, Traité de Fusion

Le ROE prévisionnel de LafargeHolcim Maroc devrait s'établir en moyenne à 17,9% sur la période 2016-2017 ; quant au ROA, il devrait s'afficher en moyenne à 10,3% sur la même période. Le rendement des capitaux employés (ROCE) devrait ressortir pour sa part à 12,5% en moyenne sur la période 2016-2017. Enfin, la part des capitaux propres dans le total bilan devrait s'établir en moyenne à 55,7% sur la période 2016-2017.

VI.6. Endettement financier net

L'endettement financier net de LafargeHolcim Maroc devrait se détailler comme suit sur la période prévisionnelle 2016-2017 :

| En MMAD | 2015 proforma | 2016b | 2017e | Var 16b- 15 | Var 17e- 16b |
|--|------------------|--------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Dettes financières non courantes | 0 | 4 000 | 4 000 | Ns | 0,0% |
| Dettes financières courantes | 2 010 | 1 247 | 1 690 | -37,9% | 35,5% |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 359 | 0 | 0 | -100,0% | Ns |
| Endettement financier net | 1 651 | 5 247 | 5 690 | >100% | 8,4% |
| D/FP ⁸³ | 12,0% | 44,0% | 47,4% | 3 198 pbs | 342 pbs |
| D/(D+FP) ⁸⁴ | 10,7% | 30,6% | 32,2% | 1 983 pbs | 161 pbs |

Source : LafargeHolcim Maroc, Traité de Fusion

A l'issue de l'année 2016, l'endettement financier net devrait s'établir à 5 247 MMAD (contre 1 651 MMAD en 2015) compte tenu de la levée d'une dette en vue du financement de la distribution de dividendes exceptionnels. En 2017, cet endettement net devrait s'élever à 5 690 MMAD, en progression de 8,4%. A l'issue de cet exercice, les ratios D/FP et D/(D+FP) devraient donc s'afficher respectivement à 47,4% et 32,2%, contre 12,0% et 10,7%, respectivement, en 2015.

⁸⁰ ROA = Résultat net de l'ensemble consolidé / Total actif moyen

⁸¹ ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / actif économique moyen

⁸² ROE = Résultat net de l'ensemble consolidé / fonds propres moyens

⁸³ Endettement net / Capitaux propres de l'ensemble consolidé

⁸⁴ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres de l'ensemble consolidé)

VI.7. Evolution prévisionnelle de l'équilibre financier

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre financier entre 2015 et 2017 :

| En MMAD | 2015 proforma | 2016b | 2017b | Var. 15/16b | Var. 16b/17e |
|--|------------------|---------------|---------------|----------------|-----------------|
| Financement permanent | 16 196 | 18 372 | 18 447 | 13,4% | 0,4% |
| Actif non courant | 18 719 | 18 486 | 18 963 | -1,2% | 2,6% |
| Fonds de roulement (FR) | -2 524 | -114 | -516 | -95,5% | Ns |
| Actif courant (hors trésorerie et équivalents) | 2 693 | 2 713 | 2 809 | 0,8% | 3,5% |
| Passif courant (hors dettes financières courantes) | 3 565 | 1 580 | 1 635 | -55,7% | 3,5% |
| Besoin en fonds de roulement (BFR) | -872 | 1 133 | 1 174 | Ns | 3,6% |
| Trésorerie nette | -1 651 | -1 247 | -1 690 | 24,5% | -35,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc, Traité de Fusion

Comme expliqué plus haut, les comptes pro forma 2015 de LafargeHolcim Maroc ont été préparés sous l'hypothèse d'une fusion avec l'ex-Holcim Maroc sur la base des valeurs par action d'ex Lafarge Ciments et ex Holcim Maroc coupons détachés.

Cette hypothèse implique une augmentation des autres crédettes courants (dette de BFR) par le montant des dividendes décidés (-2 012 MMAD).

En 2016, l'évolution de ce poste est expliquée par la mise en paiement du dividende réalisée en mai pour l'ex-Lafarge Ciments et en juin pour l'ex-Holcim Maroc. Cette sortie de trésorerie est prise en compte dans la variation du BFR présentée au niveau du tableau de flux de trésorerie présenté ci-dessous.

VII. Tableau de flux de trésorerie consolidé prévisionnel

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles du tableau des flux de trésorerie consolidé de LafargeHolcim Maroc pour la période 2016–2017 :

| En MMAD | 2016b | 2017e | Var. 16b/17e |
|--|---------------|---------------|------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 176 | 2 252 | 3,5% |
| Dotations aux amortissements | 664 | 699 | 5,3% |
| Variation du BFR | -2 005 | -41 | 98,0% |
| Flux opérationnels | 835 | 2 909 | >100% |
| Investissements de maintenance | -255 | -301 | -17,9% |
| Investissements de capacité | -175 | -875 | <-100% |
| Flux d'investissements | -430 | -1 176 | <-100% |
| Dividendes exceptionnels sur prime de fusion | -4 000 | 0 | -100,0% |
| Dividendes ordinaires/exceptionnel | 0 | -2 176 | Ns |
| Levées de dettes | 4 000 | 0 | -100,0% |
| Remboursement de dettes | 0 | 0 | Ns |
| Flux de financement | 0 | -2 176 | Ns |
| Trésorerie nette de début d'exercice | -1 651 | -1 247 | 24,5% |
| Variation de trésorerie nette | 404 | -443 | <-100% |
| Trésorerie nette de fin d'exercice | -1 247 | -1 690 | -35,5% |

Source : LafargeHolcim Maroc, Traité de Fusion

Les flux opérationnels de LafargeHolcim Maroc devraient s'établir à 835 MMAD en 2016 et 2 909 MMAD en 2017 correspondant aux résultats nets de l'ensemble consolidé, aux dotations aux amortissements y afférentes et à la variation du BFR. Pour rappel, la variation du BFR en 2016 est impactée des dividendes à payer sur le résultat de l'exercice 2015.

Les flux d'investissements de LafargeHolcim Maroc devraient être générés par les investissements de maintenance et de capacité.

Les flux de financement devraient correspondre aux dividendes versés aux actionnaires de l'entité fusionnée et aux financements y afférents.

A ce titre, les organes de gouvernance de LafargeHolcim Maroc ont proposé la distribution en 2016 d'un dividende exceptionnel de 170 MAD/ action prélevé sur la prime de fusion. Il est à noter que cette distribution de dividende exceptionnelle devrait notamment être financée par dette.

En 2017, il sera proposé aux organes de gouvernance de la Société, la distribution d'un deuxième dividende exceptionnel à prélever sur le solde de la prime de fusion. Les comptes prévisionnels 2017 ci-dessus ont été établis sans prendre en compte cette deuxième distribution exceptionnelle.

PARTIE X. FACTEURS DE RISQUE

LafargeHolcim Maroc évolue dans un environnement caractérisé notamment par (i) une forte demande émanant principalement des acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, (ii) une volatilité des coûts énergétiques et enfin (iii) un renforcement progressif de la réglementation environnementale.

La Société est de ce fait soumise à un certain nombre de risques liés à son environnement commercial, réglementaire et concurrentiel ainsi qu'à des risques industriels et humains, liés à son exploitation propre.

I. Risque concurrentiel

Le renforcement des capacités de production des opérateurs dans un contexte de ralentissement de la demande en ciment pourrait avoir un double effet sur l'activité de la Société :

- Un ralentissement de la croissance des ventes, conséquence de l'accroissement des surcapacités de production ;
- Une plus forte tension sur les marges commerciales.

Pour faire face à ce risque, plusieurs mesures commerciales sont mises en œuvre par LafargeHolcim Maroc dont notamment :

- L'enrichissement et la diversification du mix produit ;
- La fidélisation de la clientèle ;
- La diversification des canaux de distribution ;
- La consolidation du positionnement géographique sur toutes les régions du Maroc ;
- L'amélioration de la qualité des produits ;
- Le développement du service après-vente et l'assistance technique ;
- La mise en place de partenariats long terme avec des clients clés.

II. Risque lié aux secteurs de l'immobilier et du BTP

Le secteur cimentier est fortement dépendant du secteur du BTP dont l'activité reste étroitement liée au rythme de construction de logements ainsi qu'au nombre de projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles.

L'industrie du ciment reste de ce fait sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les conditions d'octroi de crédit aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

II.1. Secteur des travaux publics

Le développement du secteur cimentier au cours de la dernière décennie a été directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie par le Maroc.

La situation actuelle de l'économie, marquée par une pression sur les finances publiques (notamment en termes de déficit budgétaire et d'assèchement des liquidités), risque de freiner la cadence des investissements publics en infrastructures. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur la demande nationale de ciment et de béton.

II.2. Secteur de l'immobilier

En dépit de son potentiel de croissance intrinsèque, le secteur de l'immobilier connaît un certain ralentissement en raison de la baisse conjoncturelle de la demande en logements, notamment sur les segments moyen et haut de gamme, sous l'effet (i) de la baisse de la demande solvable entraînée par un accroissement des prix, (ii) d'un durcissement des conditions d'octroi des crédits et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger en raison de la crise dans le monde en général et en Europe en particulier.

Il convient de nuancer, toutefois, ces facteurs de risque par l'effet stimulant de la politique volontariste de lutte contre l'habitat insalubre menée par les pouvoirs publics. Cette politique passe par la garantie des conditions de développement d'une offre suffisante pour couvrir les besoins nationaux en logements et l'effet mécanique de l'accroissement démographique.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier touristique, l'un des débouchés du secteur cimentier, demeure soumis au risque de ralentissement des investissements en infrastructures hôtelières sous l'effet du recul de la demande provenant des principaux marchés émetteurs de touristes à destination du pays.

II.3. Saisonnalité du secteur du BTP

Le marché du ciment et plus généralement celui des matériaux de construction demeure affecté par la saisonnalité de l'activité immobilière due notamment à la pluviométrie et aux fêtes religieuses. En effet, des périodes marquées par de fortes pluies affectent en général le niveau de production dans le secteur du BTP et ralentissent, par conséquent, les volumes de ventes de ciment et de béton.

II.4. Risque industriel

La performance industrielle des sites de production constitue un vecteur central de la rentabilité opérationnelle des sociétés du secteur cimentier.

Cette performance est susceptible d'être affectée par (i) une inefficience des outils de production, (ii) des incidents techniques répétitifs, (iii) des erreurs humaines et (iv) des accidents dans les sites de production.

II.5. Risque lié à la production

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, pourrait causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer les politiques de maintenance adoptées par la Société, conformes aux standards internationaux du Groupe LafargeHolcim. Cette politique est basée sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé.

Il convient de noter également que ces facteurs de risque sont couverts par des polices d'assurance portant sur les dommages aux biens ainsi que les pertes d'exploitation résultant de ces dommages.

II.6. Risque lié à la sécurité

La production de ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles complexes qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. LafargeHolcim Maroc met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et développe des systèmes de vigilance exigeants et maîtrisés, permettant de minimiser le nombre d'accidents.

Ainsi, LafargeHolcim Maroc a mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité sur les sites de production afin de préserver les hommes et les biens, au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

Le programme de sécurité mis en place porte notamment sur :

- l'organisation des audits de conformité légale des différents sites ;
- l'organisation des audits de conformité de l'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et des locaux de restauration ;
- l'évaluation et le contrôle continu des risques ;
- l'analyse et la prise des mesures correctives après chaque incident ;
- la sensibilisation et la formation du personnel ;
- l'amélioration des techniques d'exploitation.

Par ailleurs, les risques industriels sont couverts par des polices d'assurance renouvelables chaque année par tacite reconduction.

Le risque de survenance d'accidents industriels ne peut cependant être totalement évacué malgré la mise en œuvre de ces mesures préventives.

II.7. Risque de dépréciation des actifs

L'industrie du ciment étant intensivement capitalistique, toute évolution technologique, des standards ou des normes pourrait induire un risque d'obsolescence des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau, éventuellement lourds.

III. Risque de marché

LafargeHolcim Maroc est exposé au risque de change, ainsi qu'à d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certaines matières premières, notamment énergétiques.

III.1. Risque de change

LafargeHolcim Maroc règle une partie de ses achats en devises. Ces achats concernent essentiellement les éléments suivants :

- les achats de petcoke, principalement libellés en dollars US et en euros ;
- des achats de matières premières, libellés en euros ou en dollars US ;
- les achats de pièces de rechange libellés principalement en euros.

En outre, LafargeHolcim Maroc exporte du clinker notamment dans des pays d'Afrique subsaharienne. Ces exportations sont libellées en devises étrangères.

En matière de prestations de service et de conseil, ainsi que de ressources humaines expatriées, la Société opère des règlements, principalement en francs suisses et en euros.

III.2. Risque lié aux coûts énergétiques

De par son activité, LafargeHolcim Maroc consomme une grande quantité de combustibles. La Société est ainsi soumise à un risque de variation continu des cours des matières premières, notamment sur les marchés des combustibles (gaz naturel, petcoke, charbon, fuel, etc.), mais également sur les marchés d'autres fournitures telles que le fret maritime.

La structure du marché du BTP et l'intensité de la concurrence entre les cimentiers, font du secteur du ciment un marché d'offre, permettant aux opérateurs de répercuter, autant que faire se peut, la hausse des prix de consommables sur les prix de vente de leurs produits et d'assurer ainsi la rentabilité de leur activité. Par ailleurs, et dans une optique d'optimisation des consommations en combustibles, LafargeHolcim Maroc développe l'utilisation de combustibles alternatifs (grignons d'olives, pneus déchiquetés, etc.).

De même, afin de limiter son exposition à ce risque, la Société essaie de diversifier ses sources d'énergie et favorise notamment le recours à l'énergie éolienne.

III.3. Risque lié à la disponibilité des matières premières

LafargeHolcim Maroc dispose de ses propres réserves de calcaire et de granulats. Ces carrières représentent une durée de vie de plus de 40 ans et ne présentent pas de risque d'épuisement à moyen terme.

En revanche, la Société pourrait se voir refuser à l'avenir des permis d'exploitation de nouvelles carrières et de non renouvellement des permis actuels.

III.4. Risque fournisseur

L'exploitation de LafargeHolcim Maroc est fortement consommatrice de combustibles. En concentrant ses approvisionnements en combustibles auprès du groupe LafargeHolcim, la Société limite le risque de défaut fournisseur. Par ailleurs, la Société mitige également ce risque en cherchant à faire évoluer ses partenaires actuels / potentiels pour ses autres types d'approvisionnement (équipements, consommables, etc.).

III.5. Risque client

En tant que société commerciale, LafargeHolcim Maroc pourrait subir un risque de contrepartie, lié à son portefeuille de clients dans le cas où l'un d'entre eux représenterait une part significative dans le chiffre d'affaires de la Société.

Ce risque demeure très faible eu égard à la structure fragmentée de la clientèle. En effet, les 10 principaux clients de la Société représentent moins de 15% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2015.

IV. Risque lié à l'environnement

LafargeHolcim Maroc fait de l'environnement un des piliers majeurs de la politique de développement et de consolidation de ses activités et ressources humaines.

D'une manière générale, les principaux risques environnementaux auxquels la Société fait face résident en (i) la contamination du sol au niveau de ses carrières et (ii) la pollution de l'air.

Dans l'optique de protéger son environnement des risques écologiques, la Société adopte une politique environnementale répondant aux exigences du Groupe LafargeHolcim Ltd. et visant à garantir (i) le respect des normes environnementales, (ii) la revalorisation des combustibles et (iii) la minimisation de l'impact des produits chimiques, déchets et autres matières dangereuses sur l'environnement.

Cette politique, répondant aux meilleurs standards internationaux, est de nature à permettre à la Société de limiter toute responsabilité potentielle quant à d'éventuels dommages causés à son environnement naturel.

Enfin, il est important de signaler que les usines, les centres de broyage, les centres de distribution et les plateformes de traitement des déchets de la Société font depuis plusieurs années l'objet d'une certification ISO 14 001, pour leur management respectueux de l'environnement.

PARTIE XI. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. Faits exceptionnels

A la date de rédaction de la présente Note d'Information, certaines sociétés du Groupe LafargeHolcim Maroc (à savoir Lafarge Cementos, ex-Holcim Maroc, Batiprodis, Mateen et ex-Holcim Granulats) font l'objet d'un contrôle fiscal. A la veille de l'Opération, seules les sociétés Batiprodis, Mateen et Lafarge Cementos ont reçu une première notification. A ce stade, les trois sociétés disposent d'un délai de trente jours pour répondre à ces notifications et comptent rejeter la totalité des redressements notifiés.

A l'exception de ce qui précède, il n'existe pas, à la date de rédaction de la présente Note d'Information, de faits exceptionnels de nature à affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité des sociétés LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos.

II. Litiges

Il n'existe pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine des sociétés LafargeHolcim Maroc et Lafarge Cementos.

PARTIE XII. ANNEXES LAFARGEHOLCIM MAROC

I. Etats de synthèse sociaux de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.1. Bilan social de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.1.1. Bilan aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| ACTIF | 31 déc. 2013 | 31 déc. 2014 | 31 déc. 2015 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A) | 8 650 369,41 | 8 642 326,63 | 8 949 866,53 |
| * Frais préliminaires | | | |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices | 8 650 369,41 | 8 642 326,63 | 8 949 866,53 |
| * Primes de remboursement des obligations | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 138 621 161,90 | 170 285 926,43 | 173 212 936,66 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 2 575 030 791,45 | 2 532 178 422,00 | 2 276 672 673,47 |
| * Terrains | 64 415 357,95 | 96 313 694,93 | 103 351 664,78 |
| * Constructions | 612 222 430,35 | 616 199 552,96 | 580 936 339,72 |
| * Installations techniques, matériel et outillage | 1 674 819 814,29 | 1 492 737 834,08 | 1 280 343 407,61 |
| * Matériel transport | 835 781,30 | 778 390,86 | 757 795,06 |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 6 198 774,79 | 10 606 952,97 | 12 619 658,48 |
| * Autres immobilisations corporelles | 6 309 652,64 | 5 388 396,83 | 3 740 824,79 |
| * Immobilisations corporelles en cours | 210 228 980,13 | 310 153 599,37 | 294 922 983,03 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 416 817 884,37 | 337 811 893,32 | 330 371 084,97 |
| * Prêts immobilisés | 105 254 829,33 | 98 213 826,12 | 86 924 422,08 |
| * Autres créances financières | 35 126 347,48 | 35 751 966,48 | 39 600 562,17 |
| * Titres de participation | 276 436 707,56 | 203 846 100,72 | 203 846 100,72 |
| * Autres titres immobilisés | | | |
| ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E) | | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 3 139 120 207,13 | 3 048 918 568,38 | 2 789 206 561,63 |
| STOCKS (F) | 403 387 367,67 | 389 620 378,13 | 442 417 069,60 |
| * Marchandises | 5 567 748,00 | 3 892 915,19 | 4 072 136,75 |
| * Matières et fournitures consommables | 328 956 193,86 | 314 747 982,42 | 324 631 662,51 |
| * Produits en cours | 2 279 797,61 | 1 777 853,73 | 1 952 709,15 |
| * Produits intermédiaires et produits résiduels | 44 819 602,71 | 42 418 497,12 | 79 599 144,20 |
| * Produits finis | 21 764 025,49 | 26 783 129,67 | 32 161 416,99 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 1 430 438 915,79 | 1 373 920 457,10 | 1 398 689 983,76 |
| * Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 3 908 002,59 | 18 590 926,80 | 18 514 222,06 |
| * Clients et comptes rattachés | 747 636 296,01 | 954 235 860,18 | 1 002 452 624,28 |
| * Personnel | 7 094 146,06 | 5 603 315,10 | 3 714 255,35 |
| * Etat | 79 390 050,06 | 101 199 740,04 | 84 169 722,67 |
| * Comptes d'associés | 144 400 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| * Autres débiteurs | 433 442 614,35 | 279 902 594,52 | 275 717 583,92 |
| * Comptes de régularisation-Actif | 14 567 806,72 | 14 388 020,46 | 14 121 575,48 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | | | |
| ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) | | | |
| TOTAL II (F+G+H+I) | 1 833 826 283,46 | 1 763 540 835,23 | 1 841 107 053,36 |
| TRESORERIE-ACTIF | 164 225 376,32 | 236 633 071,91 | 292 402 425,79 |
| * Chèques et valeurs à encaisser | 855 780,00 | 34 315 481,56 | 32 781 789,26 |
| * Banques, TG et CCP | 162 162 767,50 | 201 744 400,56 | 258 698 507,83 |
| * Caisse, Régie d'avances et accreditifs | 1 206 828,82 | 573 189,79 | 922 128,70 |
| TOTAL III | 164 225 376,32 | 236 633 071,91 | 292 402 425,79 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 5 137 171 866,91 | 5 049 092 475,52 | 4 922 716 040,78 |

| PASSIF | 31-déc-13 | 31-déc-14 | 31-déc-15 |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| CAPITAUX PROPRES (A) | 2 684 341 431,20 | 2 663 613 199,56 | 2 705 385 074,17 |
| Capital social ou personnel (1) | 524 073 390,00 | 524 073 390,00 | 524 073 390,00 |
| Primes de fusion | | 51 133 528,09 | 6 308 610,49 |
| Réserve légale | 52 407 339,00 | 52 407 339,00 | 52 407 339,00 |
| Autres réserves | 715 588 590,85 | 622 986 097,20 | 622 152 924,57 |
| Reports à nouveau (2) | | | |
| Résultats nets en instance d'affectation (2) | | | |
| Résultat net de l'exercice (2) | 1 392 272 111,35 | 1 413 012 845,27 | 1 500 442 810,11 |
| CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B) | 928 961 391,16 | 765 839 141,20 | 587 555 818,35 |
| Subvention pour investissement | | | |
| Provisions réglementées | 928 961 391,16 | 765 839 141,20 | 587 555 818,35 |
| Provisions pour investissement | | | |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts obligataires | | | |
| Autres dettes de financement | | | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 61 696 985,32 | 47 343 793,59 | 27 893 536,65 |
| Provisions pour risques et charges | 61 696 985,32 | 47 343 793,59 | 27 893 536,65 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E) | | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 3 674 999 807,68 | 3 476 796 134,35 | 3 320 834 429,17 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 995 694 433,73 | 1 224 271 871,85 | 1 219 182 063,36 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 523 955 469,43 | 654 203 782,44 | 705 159 754,48 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 115 765 178,44 | 146 434 246,58 | 82 074 148,40 |
| Personnel | 59 991 021,08 | 60 069 630,29 | 61 540 621,75 |
| Organismes sociaux | 27 996 692,47 | 29 630 572,17 | 28 360 607,91 |
| Etat | 235 515 336,59 | 197 833 964,56 | 228 494 717,20 |
| Comptes d'associés | 10 487 702,79 | 111 797 254,39 | 64 534 709,50 |
| Autres créanciers | 17 954 341,58 | 20 463 341,27 | 42 738 111,25 |
| Comptes de régularisation passif | 4 028 691,35 | 3 839 080,15 | 6 279 392,87 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 245 871 113,67 | 250 787 426,67 | 290 461 966,67 |
| Autres provisions pour risques et charges | 245 871 113,67 | 250 787 426,67 | 290 461 966,67 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H) | | 35 542,20 | 2 108 785,04 |
| TOTAL II (F+G+H) | 1 020 281 547,40 | 1 249 386 156,72 | 1 250 337 045,07 |
| TRESORERIE - PASSIF | 441 890 511,8 | 322 910 184,5 | 351 544 566,5 |
| Crédits d'escompte | | | |
| Crédits de trésorerie | 200 000 000,00 | 200 000 000,00 | |
| Banques (soldes créditeurs) | 241 890 511,83 | 122 910 184,45 | 351 544 566,54 |
| TOTAL III | 441 890 511,83 | 322 910 184,45 | 351 544 566,54 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 5 137 171 866,91 | 5 049 092 475,52 | 4 922 716 040,78 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.1.2. Bilan au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

| ACTIF | 30-juin-15 | 30-juin-16 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A) | 9 225 126,54 | 7 626 450,73 |
| * Frais préliminaires | | |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices | 9 225 126,54 | 7 626 450,73 |
| * Primes de remboursement des obligations | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 172 720 805,02 | 174 143 569,18 |
| * Immobilisation en recherche et développement | | |
| * Brevets, marques, droits et valeurs similaires | | |
| * Fonds commercial | 70 014 608,74 | 70 014 608,74 |
| * Autres immobilisations incorporelles | 102 706 196,28 | 104 128 960,44 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 2 370 195 078,36 | 2 067 998 155,95 |
| * Terrains | 94 948 274,38 | 101 926 283,00 |
| * Constructions | 587 727 203,95 | 552 748 032,06 |
| * Installations techniques, matériel et outillage | 1 326 044 470,80 | 1 126 974 031,20 |
| * Matériel transport | 606 724,40 | 599 356,26 |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 13 692 360,25 | 11 146 725,13 |
| * Autres immobilisations corporelles | 4 406 841,62 | 2 663 960,52 |
| * Immobilisations corporelles en cours | 342 769 202,96 | 271 939 767,78 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 335 938 882,45 | 328 275 675,23 |
| * Prêts immobilisés | 92 789 228,53 | 82 971 115,34 |
| * Autres créances financières | 39 303 553,20 | 41 458 459,17 |
| * Titres de participation | 203 846 100,72 | 203 846 100,72 |
| * Autres titres immobilisés | | |
| ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E) | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 2 888 079 892,37 | 2 578 043 851,09 |
| STOCKS (F) | 458 083 454,41 | 455 068 369,04 |
| * Marchandises | 9 008 955,61 | 2 193 915,36 |
| * Matières et fournitures consommables | 334 189 472,29 | 328 455 209,84 |
| * Produits en cours | 2 267 019,99 | 2 287 338,81 |
| * Produits intermédiaires et produits résiduels | 85 443 945,76 | 90 681 595,52 |
| * Produits finis | 27 174 060,76 | 31 450 309,51 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 1 784 919 642,88 | 1 709 687 875,08 |
| * Fournis. débiteurs, avances et acomptes | 12 879 884,52 | 7 817 488,26 |
| * Clients et comptes rattachés | 1 070 584 730,18 | 1 133 635 436,10 |
| * Personnel | 4 746 895,46 | 5 258 849,98 |
| * Etat | 138 267 156,94 | 106 939 287,51 |
| * Comptes d'associés | 179 000 000,00 | 177 900 000,00 |
| * Autres débiteurs | 364 238 300,88 | 274 828 066,37 |
| * Comptes de régularisation-Actif | 15 202 674,90 | 3 308 746,86 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | 410 834 454,87 | |
| ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) | | |
| TOTAL II (F+G+H+I) | 2 653 837 552,16 | 2 164 756 244,12 |
| TRESORERIE-ACTIF | 184 923 991,17 | 406 312 741,64 |
| * Chèques et valeurs à encaisser | 17 975 342,05 | 41 490 290,34 |
| * Banques, TG et CCP | 166 035 125,79 | 363 550 482,53 |
| * Caisse, Régie d'avances et accreditifs | 913 523,33 | 1 271 968,77 |
| TOTAL III | 184 923 991,17 | 406 312 741,64 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 5 726 841 435,70 | 5 149 112 836,85 |

| PASSIF | 30-juin-15 | 30-juin-16 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| CAPITAUX PROPRES (A) | 2 394 952 915,46 | 2 119 599 527,99 |
| Capital social ou personnel (1) | 524 073 390,00 | 524 073 390,00 |
| Primes de fusion | 6 308 610,49 | 6 308 610,49 |
| Réserve légale | 52 407 339,00 | 52 407 339,00 |
| Autres réserves | 927 862 402,07 | 620 252 016,01 |
| Reports à nouveau (2) | | |
| Résultats nets en instance d'affectation (2) | | |
| Résultat net de l'exercice (2) | 884 301 173,90 | 916 558 172,49 |
| CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B) | 683 000 956,92 | 520 366 854,50 |
| Subvention pour investissement | | |
| Provisions réglementées | 683 000 956,92 | 520 366 854,50 |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | | |
| Emprunts obligataires | | |
| Autres dettes de financement | | |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 34 207 579,03 | 27 882 322,22 |
| Provisions pour risques | | 5 889 106,07 |
| Provisions pour charges | 34 207 579,03 | 21 993 216,15 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E) | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 3 112 161 451,41 | 2 667 848 704,71 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 1 266 999 540,05 | 1 331 613 799,73 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 734 952 167,97 | 746 204 847,36 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 97 546 331,47 | 40 320 240,66 |
| Personnel | 64 232 325,10 | 63 229 098,41 |
| Organismes sociaux | 29 241 299,94 | 26 309 821,06 |
| Etat | 236 201 992,07 | 234 529 305,38 |
| Comptes d'associés | 65 023 887,00 | 164 570 751,50 |
| Autres créanciers | 29 061 194,13 | 49 541 837,38 |
| Comptes de régularisation passif | 10 740 342,37 | 6 907 897,98 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 15 865 866,53 | 16 524 196,53 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H) | | |
| TOTAL II (F+G+H) | 1 282 865 406,58 | 1 348 137 996,26 |
| TRESORERIE - PASSIF | 1 331 814 577,71 | 1 133 126 135,88 |
| Crédits d'escompte | | |
| Crédits de trésorerie | 1 000 000 000,00 | 300 000 000,00 |
| Banques (soldes créditeurs) | 331 814 577,71 | 833 126 135,88 |
| TOTAL III | 1 331 814 577,71 | 1 133 126 135,88 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 5 726 841 435,70 | 5 149 112 836,85 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.2. Comptes de résultats sociaux de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.2.1. Compte de résultat aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) | 31-déc-13 | 31-déc-14 | 31-déc-15 |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| * Ventes de marchandises (en l'état) | 2 094 076,03 | 22 190 818,64 | 23 429 070,51 |
| * Ventes de biens et services produits | 4 249 779 359,88 | 4 574 139 111,45 | 4 840 876 869,30 |
| Chiffre d'affaires | 4 251 873 435,91 | 4 596 329 930,09 | 4 864 305 939,81 |
| * Variation de stocks de produits | 5 069 950,25 | - 6 847 046,34 | 42 772 289,82 |
| * Immobilisations produites par l'entreprise | | | 3 828 247,50 |
| * Subventions d'exploitation | | | |
| * Autres produits d'exploitation | | | 1 999,99 |
| * Reprises d'exploitation: transferts de charges | 14 471 025,44 | 20 908 989,91 | 27 846 786,18 |
| Total I | 4 271 414 411,60 | 4 610 391 873,66 | 4 938 755 263,30 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| * Achats revendus de marchandises | 3 199 285,72 | 18 680 885,99 | 18 770 573,55 |
| * Achats consommés de matières et fournitures | 1 243 863 185,31 | 1 495 783 135,13 | 1 635 601 006,88 |
| * Autres charges externes | 375 059 842,98 | 441 193 604,45 | 476 882 636,93 |
| * Impôts et taxes | 34 019 547,91 | 35 466 433,86 | 37 805 285,19 |
| * Charges de personnel | 335 381 706,58 | 388 476 615,96 | 403 408 352,31 |
| * Autres charges d'exploitation | 2 546 361,98 | 2 224 412,33 | 3 733 944,54 |
| * Dotations d'exploitation | 553 387 562,44 | 499 470 622,28 | 518 185 061,52 |
| Total II | 2 547 457 492,92 | 2 881 295 710,00 | 3 094 386 860,92 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 1 723 956 918,68 | 1 729 096 163,66 | 1 844 368 402,38 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | |
| * Produits de titres de partic. et autres titres immobilisés | 142 077 840,00 | 144 848 160,00 | 173 639 700,00 |
| * Gains de change | 2 056 456,04 | 1 118 549,77 | 3 782 387,47 |
| * Intérêts et autres produits financiers | 4 654 560,67 | 6 901 208,29 | 7 117 623,01 |
| * Reprises financières ; transferts de charges | - | 35 180 000,00 | |
| Total IV | 148 788 856,71 | 188 047 918,06 | 184 539 710,48 |
| CHARGES FINANCIERES | | | |
| * Charges d'intérêts | 30 756 051,91 | 30 218 957,17 | 29 806 989,64 |
| * Pertes de change | 1 979 547,34 | 1 887 262,37 | 5 857 521,04 |
| * Autres charges financières | 987 916,67 | 1 371 044,99 | 1 700 655,01 |
| * Dotations financières | 557 652,95 | - | 500 000,00 |
| Total V | 34 281 168,87 | 33 477 264,53 | 37 865 165,69 |
| RESULTAT FINANCIER (IV-V) | 114 507 687,84 | 154 570 653,53 | 146 674 544,79 |
| RESULTAT COURANT (III+VI) | 1 838 464 606,52 | 1 883 666 817,19 | 1 991 042 947,17 |
| PRODUITS NON COURANTS | | | |
| * Produits des cessions d'immobilisations | 9 226 180,00 | 411 014,69 | 3 665 500,00 |
| * Subventions d'équilibre | | | |
| * Reprises sur subventions d'investissement | 3 041 627,07 | - | |
| * Autres produits non courants | - | - | 5 570 115,50 |
| * Reprises non courantes ; transferts de charges | 176 109 027,07 | 186 840 114,90 | 216 611 213,70 |
| Total VIII | 188 376 834,14 | 187 251 129,59 | 225 846 829,20 |
| CHARGES NON COURANTES | | | |
| * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 9 216 790,90 | 22 313,51 | 84 354,00 |
| * Subventions accordées | | | |
| * Autres charges non courantes | 56 433 000,42 | 85 184 772,60 | 82 277 757,11 |
| * Dotations non courantes aux amortissements et provisions | 11 686 496,99 | 9 083 743,40 | 30 515 893,15 |

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) | 31-déc-13 | 31-déc-14 | 31-déc-15 |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Total IX | 77 336 288,31 | 94 290 829,51 | 112 878 004,26 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | 111 040 545,83 | 92 960 300,08 | 112 968 824,94 |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X) | 1 949 505 152,35 | 1 976 627 117,27 | 2 104 011 772,11 |
| IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS | 557 233 041,00 | 563 614 272,00 | 603 568 962,00 |
| RESULTAT NET (XI-XII) | 1 392 272 111,35 | 1 413 012 845,27 | 1 500 442 810,11 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.2.2. Compte de résultat au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) | 30-juin-15 | 30-juin-16 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| * Ventes de marchandises (en l'état) | 11 375 233,75 | 21 050 541,98 |
| * Ventes de biens et services produits | 2 497 454 238,38 | 2 646 298 358,00 |
| Chiffre d'affaires | 2 508 829 472,13 | 2 667 348 899,98 |
| * Variation de stocks de produits | 43 905 545,99 | 10 877 282,26 |
| * Immobilisations produites par l'entreprise | 452 684,40 | 114 166,90 |
| * Subventions d'exploitation | | |
| * Autres produits d'exploitation | | |
| * Reprises d'exploitation: transferts de charges | 17 756 569,01 | 17 515 057,32 |
| Total I | 2 570 944 271,53 | 2 695 855 406,46 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| * Achats revendus de marchandises | 10 869 988,33 | 19 932 072,17 |
| * Achats consommés de matières et fournitures | 857 755 635,82 | 849 666 165,32 |
| * Autres charges externes | 250 683 028,15 | 235 588 747,42 |
| * Impôts et taxes | 19 581 006,56 | 27 612 960,01 |
| * Charges de personnel | 207 091 533,91 | 207 240 696,19 |
| * Autres charges d'exploitation | 2 233 430,95 | 8 012 169,08 |
| * Dotations d'exploitation | 247 248 645,98 | 242 834 151,94 |
| Total II | 1 595 463 269,70 | 1 590 886 962,13 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 975 481 001,83 | 1 104 968 444,33 |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| * Produits de titres de partic. et autres titres immobilisés | 173 639 700,00 | 142 275 720,00 |
| * Gains de change | 2 122 670,35 | 709 235,55 |
| * Intérêts et autres produits financiers | 3 138 258,30 | 4 112 707,91 |
| * Reprises financières ; transferts de charges | | |
| Total IV | 178 900 628,65 | 147 097 663,46 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| * Charges d'intérêts | 10 013 121,64 | 6 329 905,92 |
| * Pertes de change | 3 962 209,57 | 1 067 541,71 |
| * Autres charges financières | 799 208,34 | 1 720 064,64 |
| * Dotations financières | - | 39 475,09 |
| Total V | 14 774 539,55 | 9 156 987,36 |
| RESULTAT FINANCIER (IV-V) | 164 126 089,10 | 137 940 676,10 |
| RESULTAT COURANT (III+VI) | 1 139 607 090,93 | 1 242 909 120,43 |
| PRODUITS NON COURANTS | | |
| * Produits des cessions d'immobilisations | 100 000,00 | 253 000,00 |
| * Subventions d'équilibre | | |
| * Reprises sur subventions d'investissement | | |
| * Autres produits non courants | 5 570 042,45 | - |
| * Reprises non courantes ; transferts de charges | 111 757 903,00 | 94 207 022,73 |
| Total VIII | 117 427 945,45 | 94 460 022,73 |

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) | 30-juin-15 | 30-juin-16 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| CHARGES NON COURANTES | | |
| * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | | 1 006 990,57 |
| * Subventions accordées | | |
| * Autres charges non courantes | 41 438 079,48 | 47 680 038,87 |
| * Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 15 524 423,00 | 15 221 558,23 |
| Total IX | 56 962 502,48 | 63 908 587,67 |
| RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | 60 465 442,97 | 30 551 435,06 |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X) | 1 200 072 533,90 | 1 273 460 555,49 |
| IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS | 315 771 360,00 | 356 902 383,00 |
| RESULTAT NET (XI-XII) | 884 301 173,90 | 916 558 172,49 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.3. Etat des soldes de gestion de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R) | | 31-déc-13 | 31-déc-14 | 31-déc-15 |
|--|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1 | + Ventes de marchandises (en l'etat) | 2 094 076,03 | 22 190 818,64 | 23 429 070,51 |
| 2 | - Achats revendus de marchandises | 3 199 285,72 | 18 680 885,99 | 18 770 573,55 |
| | = I- MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT | -1 105 209,69 | 3 509 932,65 | 4 658 496,96 |
| | + II- PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) | 4 254 849 310,13 | 4 567 292 065,11 | 4 887 477 406,62 |
| 3 | Ventes de biens et services produits | 4 249 779 359,88 | 4 574 139 111,45 | 4 840 876 869,30 |
| 4 | Variation de stocks de produits | 5 069 950,25 | -6 847 046,34 | 42 772 289,82 |
| 5 | Immob. produites par l'entreprise pour elle même | | | 3 828 247,50 |
| | - III- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7) | 1 618 923 028,29 | 1 936 976 739,58 | 2 112 483 643,81 |
| 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 1 243 863 185,31 | 1 495 783 135,13 | 1 635 601 006,88 |
| 7 | Autres charges externes | 375 059 842,98 | 441 193 604,45 | 476 882 636,93 |
| | = IV- VALEUR AJOUTÉE (I+II+III) | 2 634 821 072,15 | 2 633 825 258,18 | 2 779 652 259,77 |
| 8 | + Subventions d'exploitation | | | |
| 9 | - Impôts et taxes | 34 019 547,91 | 35 466 433,86 | 37 805 285,19 |
| 10 | - Charges de personnel | 335 381 706,58 | 388 476 615,96 | 403 408 352,31 |
| | = V- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) | 2 265 419 817,66 | 2 209 882 208,36 | 2 338 438 622,27 |
| | OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E) | | | |
| 11 | + Autres produits d'exploitation | | | 1 999,99 |
| 12 | - Autres charges d'exploitation | 2 546 361,98 | 2 224 412,33 | 3 733 944,54 |
| 13 | + Reprises d'exploitation, transferts de charges | 14 471 025,44 | 20 908 989,91 | 27 846 786,18 |
| 14 | - Dotations d'exploitation | 553 387 562,44 | 499 470 622,28 | 518 185 061,52 |
| | = VI- RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 1 723 956 918,68 | 1 729 096 163,66 | 1 844 368 402,38 |
| | +/- VII- RESULTAT FINANCIER | 114 507 687,84 | 154 570 653,53 | 146 674 544,79 |
| | = VIII- RESULTAT COURANT (+ ou -) | 1 838 464 606,52 | 1 883 666 817,19 | 1 991 042 947,17 |
| | +/- IX- RESULTAT NON COURANT (+ ou -) | 111 040 545,83 | 92 960 300,08 | 112 968 824,94 |
| 15 | - Impôts sur les résultats | 557 233 041,00 | 563 614 272,00 | 603 568 962,00 |
| | = X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 1 392 272 111,35 | 1 413 012 845,27 | 1 500 442 810,11 |

| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) | | | | |
|---|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| - AUTOFINANCEMENT | | | | |
| | 31-déc-13 | 31-déc-14 | 31-déc-15 | |
| 1 | Résultat net de l'exercice : | 1 392 272 111,35 | 1 413 012 845,27 | 1 500 442 810,11 |
| | Bénéfice + | 1 392 272 111,35 | 1 413 012 845,27 | 1 500 442 810,11 |
| | Perte - | | | |
| 2 | + Dotations d'exploitation | 540 752 256,01 | 474 941 940,74 | 487 730 580,93 |
| 3 | + Dotations financières | 557 652,95 | 2 744 647,27 | 500 000,00 |
| 4 | + Dotations non courantes | 11 686 496,99 | 9 083 743,40 | 18 441 893,15 |
| 5 | - Reprises d'exploitation | -3 549 753,45 | -1 071 377,97 | -901 986,98 |
| 6 | - Reprises financières | | -35 180 000,00 | |
| 7 | - Reprises non courantes | -167 996 904,95 | -186 840 110,40 | -216 611 213,72 |
| 8 | - Produits des cession des immobilisations | -9 226 180,00 | -411 014,69 | -3 665 500,00 |
| 9 | + Valeurs nettes des immobilisations cédées | 9 216 790,90 | 22 313,51 | 84 354,00 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) | | 1 773 712 469,80 | 1 676 302 987,13 | 1 786 020 937,49 |
| 10 | Distributions de benefices | 1 152 961 458,00 | 1 484 874 605,00 | 1 458 670 935,50 |
| AUTOFINANCEMENT | | 620 751 011,80 | 191 428 382,13 | 327 350 001,99 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.4. Tableaux de financement de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.4.1. Tableau de financement de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 31 décembre 2013

| MASSES | EXERCICE N | EXERCICE N-1 | VARIATIONS A-B | |
|--|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | Emplois C | Ressources D |
| 1- Financement permanent | 3 674 999 807,68 | 3 597 146 893,33 | | 77 852 914,35 |
| 2- Moins actif immobilisé | 3 139 120 207,13 | 3 537 894 634,31 | | 398 774 427,18 |
| 3- Fonds de roulement fonctionnel (A) | 535 879 600,55 | 59 252 259,02 | | 476 627 341,53 |
| 4- Actif circulant | 1 833 826 283,46 | 1 514 343 013,11 | 319 483 270,35 | |
| 5- Passif circulant | 1 020 281 547,40 | 960 972 181,83 | | 59 309 365,57 |
| 6= Besoin de financement global (B) (4-5) | 813 544 736,06 | 553 370 831,28 | 260 173 904,78 | |
| 7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B | -277 665 135,51 | -494 118 572,26 | 216 453 436,75 | |

| MASSES | EXERCICE N | | EXERCICE N-1 | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I - Ressources stables de l'exercice (Flux) | | | | |
| Autofinancement (A) | | 620 751 011,80 | | 231 542 104,95 |
| Capacité d'autofinancement | | 1 773 712 469,80 | | 1 758 342 581,15 |
| Distribution de bénéfice | | 1 152 961 458,00 | | 1 526 800 476,20 |
| Cessions et réductions d'immobilisations (B) | | 35 153 556,40 | | 21 318 252,90 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Cessions d'immobilisations corporelles | | 9 226 180,00 | | 26 609,00 |
| Cessions d'immobilisations financières | | | | |
| Récupération sur créances immobilisées | | 25 927 376,40 | | 21 291 643,90 |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés (C) | | | | |
| Augmentation de capital, apports | | | | |
| subvention d'investissement | 3 041 627,07 | | 3 650 004,00 | |
| Augmentation des dettes de financement (D) | | | | |
| (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| Total I: Ressources Stables (A+B+C+D) | 3 041 627,07 | 655 904 568,20 | 3 650 004,00 | 252 860 357,85 |
| II - Emplois stable de l'exercice (Flux) | | | | |
| Acquisition et augmentations d'immobilisations (E) | 176 235 599,60 | | 147 619 346,90 | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 26 470 470,36 | | 3 103 802,00 | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 132 886 807,64 | | 113 161 177,90 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | | |
| Augmentation des créances immobilières | 16 878 321,60 | | 31 354 367,00 | |
| Remboursement de capitaux propres (F) | | | | |
| Remboursement de financement (G) | | | | |
| Emplois en non valeurs (H) | | | 168 171,00 | |
| TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 176 235 599,60 | | 147 787 517,90 | |
| Variation de financement global | 260 173 904,78 | | 563 229 849,60 | |
| IV- Variation de la trésorerie | 216 453 436,75 | | | 461 807 013,65 |
| TOTAL GENERAL | 655 904 568,20 | 655 904 568,20 | 714 667 371,50 | 714 667 371,50 |

Source : LafargeHolcim Maroc

1.4.2. Tableau de financement de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 31 décembre 2014

| MASSES | EXERCICE N | EXERCICE N-1 | VARIATIONS A-B | |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | Emplois C | Ressources D |
| 1- Financement permanent | 3 476 796 134,67 | 3 674 999 807,68 | 198 203 673,01 | |
| 2- Moins actif immobilisé | 3 048 918 568,38 | 3 139 120 207,13 | | 90 201 638,75 |
| 3- Fonds de roulement fonctionnel (A) | 427 877 566,29 | 535 879 600,55 | 108 002 034,26 | |
| 4- Actif circulant | 1 625 979 245,24 | 1 833 826 283,46 | | 207 847 038,22 |
| 5- Passif circulant | 1 111 824 566,73 | 1 020 281 547,40 | | 91 543 019,33 |
| 6= Besoin de financement global (B) (4-5) | 514 154 678,51 | 813 544 736,06 | | 299 390 057,55 |
| 7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B | -86 277 112,22 | -277 665 135,51 | 191 388 023,29 | |

| MASSES | EXERCICE N | | EXERCICE N-1 | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I - Ressources stables de l'exercice (Flux) | | | | |
| Autofinancement (A) | | 191 428 382,13 | | 620 751 011,80 |
| Capacité d'autofinancement | | 1 676 302 987,13 | | 1 773 712 469,80 |
| Distribution de bénéfice | | 1 484 874 605,00 | | 1 152 961 458,00 |
| Cessions et réductions d'immobilisations (B) | | 149 279 797,60 | | 35 153 556,40 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Cessions d'immobilisations corporelles | | 3 224 652,11 | | 9 226 180,00 |
| Cessions d'immobilisations financières | | 107 770 606,84 | | |
| Récupération sur créances immobilisées | | 38 284 538,65 | | 25 927 376,40 |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés (C) | | 51 133 528,09 | | |
| Augmentation de capital, apports | | 51 133 528,09 | | |
| subvention d'investissement | | | 3 041 627,07 | |
| Augmentation des dettes de financement (D) | | | | |
| (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| Total I: Ressources Stables (A+B+C+D) | | 391 841 707,82 | 3 041 627,07 | 655 904 568,20 |
| II - Emplois stable de l'exercice (Flux) | | | | |
| Acquisition et augmentations d'immobilisations (E) | 494 366 001,56 | | 176 235 599,60 | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 36 532 556,92 | | 26 470 470,36 | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 420 401 005,30 | | 132 886 807,64 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | | |
| Augmentation des créances immobilières | 37 432 439,34 | | 16 878 321,60 | |
| Remboursement de capitaux propres (F) | | | | |
| Remboursement de financement (G) | | | | |
| Emplois en non valeurs (H) | 5 477 740,52 | | | |
| TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 499 843 742,08 | | 176 235 599,60 | |
| Variation de financement global | | 299 390 057,55 | 260 173 904,78 | |
| IV- Variation de la trésorerie | 191 388 023,29 | | 216 453 436,75 | |
| TOTAL GENERAL | 691 231 765,37 | 691 231 765,37 | 655 904 568,20 | 655 904 568,20 |

Source : LafargeHolcim Maroc

1.4.3. Tableau de financement de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 31 décembre 2015

| MASSES | EXERCICE N | EXERCICE N-1 | VARIATIONS A-B | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | | | Emplois C | Ressources D |
| 1- Financement permanent | 3 320 834 429,86 | 3 476 796 134,67 | 155 961 704,81 | |
| 2- Moins actif immobilisé | 2 789 206 561,63 | 3 048 918 568,38 | | 259 712 006,75 |
| 3- Fonds de roulement fonctionnel (A) | 531 627 868,23 | 427 877 566,29 | | 103 750 301,94 |
| 4- Actif circulant | 1 920 571 196,25 | 1 763 540 835,23 | 157 030 361,02 | |
| 5- Passif circulant | 1 329 801 183,72 | 1 249 386 156,72 | | 80 415 027,00 |
| 6= Besoin de financement global (B) (4-5) | 590 770 012,53 | 514 154 678,51 | 76 615 334,02 | |
| 7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B | -59 142 144,30 | -86 277 112,22 | 27 134 967,92 | |

| MASSES | EXERCICE N | | EXERCICE N-1 | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I - Ressources stables de l'exercice (Flux) | | | | |
| Autofinancement (A) | | 327 350 001,99 | | 191 428 382,13 |
| Capacité d'autofinancement | | 1 786 020 937,49 | | 1 676 302 987,13 |
| Distribution de bénéfice | | 1 458 670 935,50 | | 1 484 874 605,00 |
| Cessions et réductions d'immobilisations (B) | | 10 606 308,72 | | 149 279 797,60 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Cessions d'immobilisations corporelles | | 3 665 500,00 | | 3 224 652,11 |
| Cessions d'immobilisations financières | | | | 107 770 606,84 |
| Récupération sur créances immobilisées | | 6 940 808,72 | | 38 284 538,65 |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés (C) | | 0,00 | | 51 133 528,09 |
| Augmentation de capital, apports | | | | 51 133 528,09 |
| subvention d'investissement | | | | |
| Augmentation des dettes de financement (D) | | | | |
| (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| Total I: Ressources Stables (A+B+C+D) | 0,00 | 337 956 310,71 | | 391 841 707,82 |
| II - Emplois stable de l'exercice (Flux) | | | | |
| Acquisition et augmentations d'immobilisations (E) | 227 352 762,28 | 0,00 | 494 366 001,56 | 0,00 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 9 423 450,94 | | 36 532 556,92 | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 217 929 311,34 | | 420 401 005,30 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | | |
| Augmentation des créances immobilières | | | 37 432 439,34 | |
| Remboursement de capitaux propres (F) | | | | |
| Remboursement de financement (G) | | | | |
| Emplois en non valeurs (H) | 6 853 246,49 | | 5 477 740,52 | |
| TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 234 206 008,77 | 0,00 | 499 843 742,08 | 0,00 |
| Variation de financement global | 76 615 334,02 | 0,00 | | 299 390 057,55 |
| IV- Variation de la trésorerie | 27 134 967,92 | 0,00 | 191 388 023,29 | 0,00 |
| TOTAL GENERAL | 337 956 310,71 | 337 956 310,71 | 691 231 765,37 | 691 231 765,37 |

Source : LafargeHolcim Maroc

1.5. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

| INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE | |
|--|--|
| I - ACTIF IMMOBILISE | |
| 1. Immobilisation en non-valeurs | L'immobilisation en non valeur (frais préliminaires et autres charges a répartir) est constitué par la somme des charges engagées pour couvrir certaines opérations dont l'étalement est sur plusieurs exercices |
| 2. Immobilisation incorporelles et corporelles | Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au prix d'achat augmente des droits de douane , autres impôts et taxes non récupérables et d' autres charges accessoires y afférentes (transport, transit, assurances, autres) |

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

| | |
|--|---|
| <p>3. Immobilisation financières</p> | <p>Les titres de participation et autres créances financières sont enregistrés en comptabilité par leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition (honoraires et autres) qui sont inscrits directement dans les charges de l'exercice. Les prêts accordés au personnel, notamment les prêts logements et voitures, sont comptabilisés dans ce compte, dont la durée de remboursement excède 12 mois.</p> |
| <p>b- Amortissements</p> | |
| <p>1. Amortissements normaux</p> | <p>Immobilisations amortissables sont amorties suivant la méthode linéaire, en tenant compte de la durée de vie des immobilisations. Les taux appliqués sont conformes aux taux admis par l'administration fiscale à savoir : (constructions 5%, mat et out 10%, mat transport 20%, mat inform. 15%). En ce qui concerne les immobilisations en non-valeurs, elles sont amorties sur cinq ans. En général, les amortissements sont calculés à compter de la date de mise en service, et prennent fin, soit à la date de sortie du patrimoine, soit à la fin de sa durée de vie.</p> |
| <p>2. Amortissements dérogatoires</p> | <p>Conformément à la loi de finances de 1994, la société pratique les amortissements dérogatoires sur les biens d'équipements acquis à partir du 1^{er} janvier 94, à l'exclusion des constructions et de mat de transport.</p> |
| <p>3. Provisions des titres de participation</p> | <p>En application du principe de prudence, les provisions constituées se composent des moins values constatées lors de la comparaison entre la valeur d'entrée et la valeur actuelle (situation comptable des capitaux de la société filiale).</p> |
| <p>II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</p> | |
| <p>1. Stocks</p> | <p>Conformément aux méthodes comptables, les stocks sont enregistrés au coût d'achat pour les biens acquis et au coût de production pour les biens produits par la société. La société utilise la méthode du coût moyen pondéré pour la valorisation des stocks. Un inventaire annuel se fait pour vérifier l'existence et la valeur des stocks qui apparaissent au bilan.</p> |
| <p>2. Provisions pour dep des comptes d' actif circulant (stocks/clients)</p> | <p>Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées sur la résultante de l'inventaire, faisant apparaître des biens stockables à faible rotation et obsolètes. Ces biens sont identifiés et soumis à l'approbation suivant la procédure mise en place. Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont calculées en fonction de la perte probable future.</p> |
| <p>3. Autres postes actif- circulant</p> | <p>Les créances sont inscrites à la comptabilité pour leur montant nominal, dont la durée est moins d'un an.</p> |
| <p>III - FINANCEMENT PERMANENT</p> | |
| <p>1. Provisions pour investissements</p> | <p>Vu l'importance des investissements prévus dans nos sites en vue d'augmenter notre capacité de production et améliorer la qualité de nos produits, la société constitue des provisions conformément aux dispositions réglementaires.</p> |
| <p>2. Provisions pour logements</p> | <p>La société constitue des provisions pour logements, en vue de construire des logements au profit des salariés (logements Bouskoura). Ces provisions sont calculées sur le résultat fiscal à raison de 3%, suivant les règles fiscales.</p> |
| <p>3. Provisions pour risques et charges</p> | <p>En application du principe de prudence et d'indépendance des exercices; la société a constaté des provisions destinées à couvrir des risques et charges nés au cours de l'exercice.</p> |

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

| | |
|--|--|
| IV - PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie) | Les dettes sont inscrites à la comptabilité pour leur montant nominal. Par contre, les dettes en monnaie étrangère sont actualisées sur la base du dernier cours de change connu à la fin d'année. |
| V - TRESORERIE | Conformément au principe du cout historique, les disponibilités en caisse et en banques sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.6. Etat des dérogations au 31 décembre 2015

| Indications des dérogations | Justifications des dérogations | Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|--|---|---|
| I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux | Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables fondamentaux préconisés par le code général de normalisation comptable (CGNC) | |
| II- Dérogations aux méthodes d'évaluation | Les méthodes d'évaluation répondent aux principes comptables fondamentaux. | Néant |
| III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse | Les états de synthèse sont présentés conformément aux règles prévues par la loi comptable (article 9) | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.7. Etat des changements de méthodes au 31 décembre 2015

| Nature des changements | Justification du changement | Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|--|---|---|
| I - Changements affectant les méthodes d'évaluation | Les méthodes d'évaluation demeurent inchangées et répondent aux règles adoptées par la norme comptable. | |
| II- Changements affectant les règles de présentation | La présentation des états de synthèse est conforme aux règles préconisées par la loi comptable. | NEANT |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.8. Tableau des immobilisations autres que financières au 31 décembre 2015

| NATURE | MONTANT BRUT | | AUGMENTATION | | DIMINUTION | | MONTANT BRUT | |
|---|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|---------|-----------------------|-------------------------|
| | DEBUT EXERCICE | Acquisition | Prod.immob. p/elle-même | Virement | Cession | Retrait | Virement | FIN EXERCICE |
| Immobilisation en non valeurs | 27 532 311,02 | 6 853 246,49 | | | | | | 34 385 557,51 |
| . Frais préliminaires | | | | | | | | |
| . Charges a repartir s/plus.exercices | 27 532 311,02 | 6 853 246,49 | | | | | | 34 385 557,51 |
| . Primes de remboursement oblig. | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 277 719 984,36 | 9 423 450,94 | | 2 622 875,29 | | | 2 622 875,29 | 287 143 435,30 |
| . Immob.en recherche et develop. | | | | | | | | |
| . Brevets, marques, droits et val.simil | 50 100 981,31 | | | | | | | 50 100 981,31 |
| . Fonds commercial | 70 014 608,74 | | | | | | | 70 014 608,74 |
| . Autres immob. incorporelles | 157 604 394,31 | 9 423 450,94 | | 2 622 875,29 | | | 2 622 875,29 | 167 027 845,25 |
| Immobilisations corporelles | 9 439 607 565,90 | 217 929 311,34 | | 233 159 927,68 | 421 658,00 | | 233 159 927,68 | 9 657 115 219,24 |
| . Terrains | 141 645 943,56 | | | 25 361 906,94 | 84 354,00 | | | 166 923 496,50 |
| . Constructions | 1 510 548 455,57 | | | 23 307 007,83 | | | | 1 533 855 463,40 |
| . Installations techniques mat & outil | 7 369 751 489,21 | | | 178 470 306,52 | | | | 7 548 221 795,73 |
| . Matériel de transport | 6 397 428,53 | | | 365 500,00 | 337 304,00 | | | 6 425 624,53 |
| . Mobil.mat.de bureau et amenegt | 68 950 547,19 | | | 5 173 774,07 | | | | 74 124 321,26 |
| . Autres immob. corporelles | 32 160 102,47 | | | 481 432,32 | | | | 32 641 534,79 |
| . Immobilisations corporelles en cours | 310 153 599,37 | 217 929 311,34 | | | | | 233 159 927,68 | 294 922 983,03 |
| TOTAL | 9 744 859 861,28 | 234 206 008,77 | | 235 782 802,97 | 421 658,00 | | 235 782 802,97 | 9 978 644 212,05 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.9. Tableau des amortissements au 31 décembre 2015

| NATURE | Cumul début exercice | Dotation de l'exercice | Amortissements sur immobilisations sorties | | Cumul d'amortissement fin d'exercice |
|---|-------------------------|------------------------|--|-------------|--------------------------------------|
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | 18 889 984,69 | 6 545 706,29 | 0,00 | 0,00 | 25 435 690,98 |
| . Frais préliminaires | | | | | |
| . Charges à répartir sur plusieurs exercices | 18 889 984,69 | 6 545 706,29 | | | 25 435 690,98 |
| . Primes de remboursement des obligations | | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 107 434 057,93 | 6 496 440,71 | 0,00 | 0,00 | 113 930 498,64 |
| . Immobilisation en recherche et développement | | | | | |
| . Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 50 100 981,31 | | | | 50 100 981,31 |
| . Fonds commercial | | | | | |
| . Autres immobilisations incorporelles | 57 333 076,62 | 6 496 440,71 | | 0,00 | 63 829 517,33 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 907 429 143,90 | 473 350 705,87 | 337 304,00 | 0,00 | 7 380 442 545,77 |
| . Terrains | 45 332 248,63 | 18 239 583,09 | | | 63 571 831,72 |
| . Constructions | 894 348 902,61 | 58 654 841,06 | | -84 619,99 | 952 919 123,68 |
| . Installations techniques, matériel et outillage | 5 877 013 655,13 | 390 863 404,61 | | 1 328,38 | 6 267 878 388,12 |
| . Matériel de transport | 5 619 037,67 | 386 217,02 | 337 304,00 | -121,22 | 5 667 829,47 |
| . Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 58 343 594,22 | 3 166 530,82 | | -5 462,26 | 61 504 662,78 |
| . Autres immobilisations corporelles | 26 771 705,64 | 2 040 129,27 | | 88 875,09 | 28 900 710,00 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2015

| Date de cession ou de retrait | Compte Principal | Montant brut | Amortissements cumulés | Valeur nette d'amortissements | Produit de cession | Plus values | Moins values |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------|
| 31/12/2015 | 2 340,00 | 337 304,00 | 337 304,00 | 0,00 | 100 000,00 | 100 000,00 | 0,00 |
| 31/12/2015 | 2 311,00 | 84 354,00 | | 84 354,00 | 3 565 500,00 | 3 481 146,00 | 0,00 |
| TOTAL | | 421 658,00 | 337 304,00 | 84 354,00 | 3 665 500,00 | 3 581 146,00 | 0,00 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.11. Tableau des titres de participation de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.11.1. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2013

| Raison sociale de la société émettrice | Secteur d'activité | Capital social | Participation en capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|--|--------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| LAFARGE CEMENTOS | CIMENTS | 2 014 200,00 | 98% | 201 945 752,70 | 201 945 752,70 | 31/12/2012 | 217 006 042,09 | 144 914 892,17 | 142 077 840,00 |
| LAFARGE BETONS | BPE | 55 000 000,00 | 53% | 67 032 449,10 | 67 032 449,10 | 31/12/2012 | 169 963 904,17 | 5 932 132,44 | |
| LAFARGE GRANULATS | GRANULATS | 8 000 000,00 | 100% | 40 738 505,76 | 5 558 505,76 | 31/12/2012 | 46 375 504,32 | -2 048 377,14 | |
| ECOCIM | TRAITEMENT DECHETS | 2 000 000,00 | 45% | 900 000,00 | 900 000,00 | 31/12/2012 | 10 310 019,11 | -272 848,05 | |
| LUBASA | CIMENTS | 1 000 000,00 | 100% | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 31/12/2012 | -15 967 111,29 | -5 280 832,04 | |
| TOTAL | | 67 014 200,00 | | 311 616 707,56 | 276 436 712,56 | | 427 688 365,40 | 143 244 975,38 | 142 077 849,00 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.11.2. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2014

| Raison sociale de la société émettrice | Secteur d'activité | Capital social | Participation en capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|--|--------------------|----------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| LAFARGE CEMENTOS | CIMENTS | 2 014 200,00 | 98% | 201 946 100,72 | 201 946 100,72 | 31/12/2014 | 234 068 561,90 | 176 636 082,14 | 144 848 160,00 |
| ECOCIM | TRAITEMENT DECHETS | 2 000 000,00 | 45% | 900 000,00 | 900 000,00 | 31/12/2014 | | | En cours de liquidation |
| LUBASA | CIMENTS | 1 000 000,00 | 100% | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 31/12/2014 | -16 692 364,61 | -5 416 816,03 | |
| TOTAL | | | | 203 846 100,72 | 203 846 100,72 | | 217 376 197,29 | 171 219 266,11 | 144 848 160,00 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.11.3. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2015

| Raison sociale de la société émettrice | Secteur d'activité | Capital social | Participation en capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|--|--------------------|----------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| LAFARGE CEMENTOS | CIMENTS | 2 014 200,00 | 98% | 201 946 100,72 | 201 946 100,72 | 31/12/2015 | 202 107 250,22 | 144 784 738,32 | 173 639 700,00 |
| ECOCIM | TRAITEMENT DECHETS | 2 000 000,00 | 45% | 900 000,00 | 900 000,00 | 31/12/2015 | | | En cours de liquidation |
| LUBASA | CIMENTS | 1 000 000,00 | 100% | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 31/12/2015 | -17 001 650,02 | -5 284 816,03 | |
| TOTAL | | | | 203 846 100,72 | 203 846 100,72 | | 185 105 600,20 | 139 499 922,29 | 173 639 700,00 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.12. Tableau des provisions de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.12.1. Tableau des provisions au 31 décembre 2013

| NATURE | Montant début | | DOTATIONS | | | REPRISES | | Montant fin |
|--|-------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|---------------------|-------------|-----------------------|-------------------------|
| | exercice | d'exploitation | financières | Non courantes | d'exploitation | financières | Non courantes | exercice |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 35 208 854,63 | | 557 652,95 | | | | | 35 766 507,58 |
| 2. Provisions réglementées | 1 084 191 959,69 | | | 11 686 496,99 | | | 166 917 065,52 | 928 961 391,16 |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 64 882 528,73 | 1 444 049,47 | | | 3 549 753,45 | | 1 079 839,43 | 61 696 985,32 |
| SOUS TOTAL (A) | 1 238 839 159,65 | 1 444 049,47 | 557 652,95 | 11 686 496,99 | 3 549 753,45 | | 167 996 904,95 | 1 026 424 884,06 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 57 436 611,99 | 11 135 306,43 | | | 4 374 236,66 | | | 64 197 681,76 |
| 5. Autres provisions pour risques et charges | 31 199 235,79 | 1 500 000,00 | | | | | 8 112 122,12 | 24 587 113,67 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 68 376 141,26 | 12 635 306,43 | | | 4 374 236,66 | | 8 112 122,12 | 88 784 795,43 |
| TOTAL (A+B) | 1 307 215 300,91 | 14 079 355,90 | 557 652,95 | 11 686 496,99 | 7 923 990,11 | | 176 109 027,07 | 1 115 209 679,49 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.12.2. Tableau des provisions au 31 décembre 2014

| NATURE | Montant début | | DOTATIONS | | | REPRISES | | Montant fin |
|--|-------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | exercice | d'exploitation | financières | Non courantes | d'exploitation | financières | Non courantes | exercice |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 35 766 507,58 | | 206 570,93 | | | 35 180 000,00 | | 793 078,51 |
| 2. Provisions réglementées | 928 961 391,16 | | | 8 879 846,04 | | | 172 002 096,00 | 765 839 141,20 |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 61 696 985,32 | 1 352 303,81 | | 203 897,36 | 1 071 378,50 | | 14 838 014,40 | 47 343 793,59 |
| SOUS TOTAL (A) | 1 026 424 884,06 | 1 352 303,81 | 206 570,93 | 9 083 743,40 | 1 071 378,50 | 35 180 000,00 | 186 840 110,40 | 813 976 013,30 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 64 197 681,76 | 96 909 541,97 | | | 8 151 190,55 | | | 152 956 033,18 |
| 5. Autres provisions pour risques et charges | 24 587 113,67 | 1 613 389,81 | | | 1 121 760,81 | | | 25 078 742,67 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | | | 2 538 076,34 | | | | | 2 538 076,34 |
| SOUS TOTAL (B) | 88 784 795,43 | 98 522 931,78 | 2 538 076,34 | | 9 272 951,36 | | | 180 572 852,19 |
| TOTAL (A+B) | 1 115 209 679,49 | 99 875 235,59 | 2 744 647,27 | 9 083 743,40 | 10 344 329,86 | 35 180 000,00 | 186 840 110,40 | 994 548 865,49 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.12.3. Tableau des provisions au 31 décembre 2015

| NATURE | Montant début | | DOTATIONS | | | REPRISES | | Montant fin exercice |
|--|-------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|----------------------|-------------|-----------------------|-------------------------|
| | exercice | d'exploitation | financières | Non courantes | d'exploitation | financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 793 078,51 | | 500 000,00 | | | | | 1 293 078,51 |
| 2. Provisions réglementées | 765 839 141,20 | | | 18 441 893,15 | | | 196 725 216,00 | 587 555 818,35 |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 47 343 793,59 | 1 337 727,76 | | | 901 986,98 | | 19 885 997,72 | 27 893 536,65 |
| SOUS TOTAL (A) | 1 026 424 884,06 | 1 337 727,76 | 500 000,00 | 18 441 893,15 | 901 986,98 | | 216 611 213,72 | 616 742 433,51 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 152 956 033,18 | 27 853 824,59 | | | 7 243 637,41 | | | 173 566 220,36 |
| 5. Autres provisions pour risques et charges | 25 078 742,67 | 2 481 330,00 | | 12 074 000,00 | 10 587 876,00 | | | 29 046 196,67 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | 2 538 076,34 | | | | | | | 2 538 076,34 |
| SOUS TOTAL (B) | 88 784 795,43 | 30 335 154,59 | | 12 074 000,00 | 17 831 513,41 | | | 205 150 493,37 |
| TOTAL (A+B) | 1 115 209 679,49 | 31 672 882,35 | 500 000,00 | 30 515 893,15 | 18 733 500,39 | | 216 611 213,72 | 821 892 926,88 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.13. Tableau des créances de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.13.1. Tableau des créances au 31 décembre 2013

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants sur l'Etat et Organismes Publics | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 140 967 684,39 | 126 881 177,39 | 13 500 000,00 | 586 507,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Prêts immobilisés | 105 841 336,91 | 91 754 829,91 | 13 500 000,00 | 586 507,00 | | | | |
| Autres créances financières | 35 126 347,48 | 35 126 347,48 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 1 460 055 150,82 | | 1 385 940 013,36 | 74 115 137,46 | 0,00 | 79 390 050,06 | 657 458 715,38 | 111 453 825,74 |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 3 908 002,59 | | 3 908 002,59 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 776 265 870,24 | | 702 150 732,78 | 74 115 137,46 | | | 98 357 162,82 | 111 453 825,74 |
| Personnel | 7 298 859,39 | | 7 298 859,39 | | | | | |
| Etat | 79 390 050,06 | | 79 390 050,06 | | | 79 390 050,06 | | |
| Comptes d'associés | 144 400 000,00 | | 144 400 000,00 | | | | 144 400 000,00 | |
| Autres débiteurs | 434 224 561,82 | | 434 224 561,82 | | | | 414 701 552,56 | |
| Comptes de régularisation - Actif | 14 567 806,72 | | 14 567 806,72 | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.13.2. Tableau des créances au 31 décembre 2014

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants sur l'Etat et Organismes Publics | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 134 758 871,11 | 123 172 364,11 | 11 000 000,00 | 586 507,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Prêts immobilisés | 99 006 904,63 | 87 420 397,63 | 11 000 000,00 | 586 507,00 | | | | |
| Autres créances financières | 35 751 966,48 | 35 751 966,48 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 1 493 214 629,75 | | 1 321 306 734,51 | 171 907 895,24 | 56 892 937,38 | 101 199 740,04 | 290 704 853,35 | 94 072 393,38 |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 18 590 926,80 | | 18 590 926,80 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 072 543 572,03 | | 900 635 676,79 | 171 907 895,24 | 56 892 937,38 | | 32 790 977,14 | 94 072 393,38 |
| Personnel | 5 808 028,43 | | 5 808 028,43 | | | | | |
| Etat | 101 199 740,04 | | 101 199 740,04 | | | 101 199 740,04 | | |
| Comptes d'associés | | | | | | | | |
| Autres débiteurs | 280 684 341,99 | | 280 684 341,99 | | | | 257 913 876,21 | |
| Comptes de régularisation - Actif | 14 388 020,46 | | 14 388 020,46 | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.13.3. Tableau des créances au 31 décembre 2015

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants sur l'Etat et Organismes Publics | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 127 818 062,76 | 116 231 555,76 | 11 000 000,00 | 586 507,00 | | | | |
| Prêts immobilisés | 87 510 929,66 | 75 924 422,66 | 11 000 000,00 | 586 507,00 | | | | |
| Autres créances financières | 40 307 133,10 | 40 307 133,10 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 1 612 695 250,28 | | 1 384 784 639,69 | 199 128 698,87 | 28 781 911,72 | 92 675 444,17 | 253 937 003,89 | 95 409 629,81 |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 18 514 222,06 | | 18 514 222,06 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 206 489 387,57 | | 978 578 776,98 | 199 128 698,87 | 28 781 911,72 | | | 95 409 629,81 |
| Personnel | 3 918 968,68 | | 3 918 968,68 | | | | | |
| Etat | 92 675 444,17 | | 92 675 444,17 | | | 92 675 444,17 | | |
| Comptes d'associés | | | | | | | | |
| Autres débiteurs | 276 975 652,32 | | 276 975 652,32 | | | | 253 937 003,89 | |
| Comptes de régularisation - Actif | 14 121 575,48 | | 14 121 575,48 | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.14. Tableau des dettes de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.14.1. Tableau des dettes au 31 décembre 2013

| DETTES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non payées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | | | | | | | | |
| * Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| * Autres dettes de financement | | | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 995 694 433,73 | | 995 694 433,73 | | 2 154 024,50 | 248 888 127,04 | 55 221 965,48 | 98 515 005,39 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 523 955 469,43 | | 523 955 469,43 | | 2 154 024,50 | 9 955 636,63 | 43 359 023,84 | 98 515 005,39 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 115 765 178,44 | | 115 765 178,44 | | | | | |
| * Personnel | 59 991 021,08 | | 59 991 021,08 | | | | | |
| * Organismes sociaux | 27 996 692,47 | | 27 996 692,47 | | | 3 417 153,82 | | |
| * Etat | 235 515 336,59 | | 235 515 336,59 | | | 235 515 336,59 | | |
| * Comptes d'associés | 10 487 702,79 | | 10 487 702,79 | | | | 10 487 702,79 | |
| * Autres créanciers | 17 954 341,58 | | 17 954 341,58 | | | | 1 375 238,85 | |
| * Comptes de régularisation -Passif | 4 028 691,35 | | 4 028 691,35 | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.14.2. Tableau des dettes au 31 décembre 2014

| DETTES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non payées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | | | | | | | | |
| * Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| * Autres dettes de financement | | | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 1 224 271 871,85 | | 1 224 271 871,85 | | 2 711 507,52 | 201 797 452,82 | 123 946 533,88 | 153 558 679,67 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 654 203 782,44 | | 654 203 782,44 | | 2 711 507,52 | | 22 070 799,34 | 153 558 679,67 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 146 434 246,58 | | 146 434 246,58 | | | | | |
| * Personnel | 60 069 630,29 | | 60 069 630,29 | | | | | |
| * Organismes sociaux | 29 630 572,17 | | 29 630 572,17 | | | 3 963 488,26 | | |
| * Etat | 197 833 964,56 | | 197 833 964,56 | | | 197 833 964,56 | | |
| * Comptes d'associés | 111 797 254,39 | | 111 797 254,39 | | | | 100 290 000,00 | |
| * Autres créanciers | 20 463 341,27 | | 20 463 341,27 | | | | 1 585 734,54 | |
| * Comptes de régularisation -Passif | 3 839 080,15 | | 3 839 080,15 | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.14.3. Tableau des dettes au 31 décembre 2015

| DETTES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non payées | Montants en devises | Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | | | | | | | | |
| * Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| * Autres dettes de financement | | | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 1 298 648 203,85 | | 1 298 648 203,85 | | 2 343 043,58 | 241 085 377,23 | 71 397 650,23 | 174 065 073,11 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 705 159 754,48 | | 705 159 754,48 | | 2 343 043,58 | | | 174 065 073,11 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 153 032 568,08 | | 153 032 568,08 | | | | | |
| * Personnel | 61 540 621,75 | | 61 540 621,75 | | | | | |
| * Organismes sociaux | 28 360 607,91 | | 28 360 607,91 | | | 4 084 938,53 | | |
| * Etat | 237 000 438,70 | | 237 000 438,70 | | | 237 000 438,70 | | |
| * Comptes d'associés | 64 536 709,50 | | 64 536 709,50 | | | | 64 536 709,50 | |
| * Autres créanciers | 42 738 110,56 | | 42 738 110,56 | | | | 6 860 940,73 | |
| * Comptes de régularisation -Passif | 6 279 392,87 | | 6 279 392,87 | | | | | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.15. Tableau des sûretés réelles données ou reçues au 31 décembre 2015

| TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS | Montant couvert par la sûreté | Nature | Date et lieu d'inscription | Objet (2) (3) | Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture |
|--|----------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Clients | 60 225 000,00 | HYPOTHEQUES | Terrains et locaux | Couverture créances clients | |
| Personnel | 87 049 067,00 | HYPOTHEQUES | Locaux | Couverture des prêts | |
| SCI | 81 605 107,00 | HYPOTHEQUES | Terrains | Couverture créances | |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.16. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail au 31 décembre 2015

| ENGAGEMENTS DONNES | Montants Exercice | Montants Exercice Précédent |
|--|-------------------------|--------------------------------|
| * Avals et cautions | | |
| * Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires | | |
| * Autres engagements donnés | | |
| - Cautions | 11 034 225,39 | 10 574 225,39 |
| - Cautions C C G | | |
| - Couverture des importations | 21 870 000,00 | 11 106 000,00 |
| - Engagements TET II | | |
| - Engagements Ligne II BSK | | |
| Terrais | 38 557 723,00 | 25 783 874,83 |
| - Autres | 128 693 746,66 | 140 139 317,47 |
| - Investissements | 98 830 000,00 | 112 846 000,00 |
| Principales commandes exploitations | 1 038 528 150,00 | 1 002 292 153,60 |
| TOTAL (1) | 1 337 513 845,05 | 1 302 741 571,29 |

(1) Dont engagement à l'égard d'entreprises liées

| ENGAGEMENTS RECUS | Montants Exercice | Montants Exercice Précédent |
|--|-----------------------|-----------------------------|
| * Avals et cautions | | |
| * Autres engagements reçus | | |
| - Cautions Fournisseurs d'immob. | 54 713 468,00 | 44 956 572,70 |
| - Cautions Clients | 112 660 000,00 | 105 040 000,00 |
| Garantie décennale | | |
| - Cession assurance personnel | | |
| - Procuration option capital personnel | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 |
| - Cautions SCI | | |
| - Affaire terrains Meknès | 2 192 478,57 | 4 790 000,00 |
| TOTAL | 170 565 946,57 | 155 786 572,70 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.17. Etat de répartition du capital social au 31 décembre 2015

| Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés | Adresse | NOMBRE DE TITRES | | | MONTANT DU CAPITAL | | |
|---|---------------------------------------|--------------------|-------------------|--|--------------------|--------|--------------------|
| | | Exercice précédent | Exercice actuel | Valeur nominale de chaque action ou part sociale | Souscrit | Appelé | Libéré |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| LAFARGE MAROC | 6, ROUTE DE KEKKA QUARTIER LES CRETES | 12 127 798 | 12 127 798 | 30 | | | 363 833 940 |
| C D G | RABAT | | | 30 | | | 0 |
| B I D | JEDDAH ARABIE SAOUDITE | 953 328 | 953 328 | 30 | | | 28 599 840 |
| C I M R | CASABLANCA | 112 094 | 112 094 | 30 | | | 3 362 820 |
| LAFARGE CEMENTOS | TANGER | 111 651 | 111 651 | 30 | | | 3 349 530 |
| DIVERS | | 4 164 242 | 4 164 242 | 30 | | | 124 927 260 |
| Total | | 17 469 113 | 17 469 113 | | | | 524 073 390 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.18. Tableau d'affectation des résultats de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

I.18.1. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2013

| MONTANT | | MONTANT | |
|--|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| | | . Réserve légale | |
| . Report à nouveau | | . Autres réserves | 101 069 489,52 |
| . Résultats nets en instance d'affectation | | . Tantièmes | |
| . Résultat net de l'exercice | 1 249 494 943,30 | . Dividendes | 1 152 961 458,00 |
| . Prélèvements sur les réserves | 4 536 004,22 | . Autres affectations | |
| . Autres prélèvements | | . Report à nouveau | |
| TOTAL A | 1 254 030 947,52 | TOTAL B | 1 254 030 947,52 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.18.2. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2014

| MONTANT | | MONTANT | |
|--|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| | | . Réserve légale | |
| . Report à nouveau | | . Autres réserves | 8 466 995,87 |
| . Résultats nets en instance d'affectation | | . Tantièmes | |
| . Résultat net de l'exercice | 1 392 272 111,35 | . Dividendes | 1 484 874 605,00 |
| . Prélèvements sur les réserves | 101 069 489,52 | . Autres affectations | |
| . Autres prélèvements | | . Report à nouveau | |
| TOTAL A | 1 493 341 600,87 | TOTAL B | 1 493 341 600,87 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.18.3. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2015

| MONTANT | | MONTANT | |
|--|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| | | . Réserve légale | |
| . Report à nouveau | | . Autres réserves | 313 343 300,75 |
| . Résultats nets en instance d'affectation | | . Tantièmes | |
| . Résultat net de l'exercice | 1 413 012 845,27 | . Dividendes | 1 458 670 935,50 |
| . Prélèvements sur les réserves | 314 176 473,38 | . Autres affectations | |
| . Autres prélèvements | 44 824 917,60 | . Report à nouveau | |
| TOTAL A | 1 772 014 236,25 | TOTAL B | 1 772 014 236,25 |

Source : LafargeHolcim Maroc

I.19. Datation et évènements postérieurs au 31 décembre 2015

I. DATATION

Date de clôture (1) : **31 DECEMBRE 2015**

Date d'établissement des états de synthèse (2) : **19 FEVRIER 2016**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - ÉVÈNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A L CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

| Dates | Indication des événements |
|-------|---------------------------|
| | Favorables |
| | Défavorables |

Source : LafargeHolcim Maroc

II. Etats de synthèse consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

II.1. Compte de résultat consolidé de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

II.1.1. Compte de résultat consolidé aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| Exercice clos | Note | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------|------------------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | | 5 049 806 | 4 934 951 | 5 187 735 |
| Autres produits de l'activité | | | | |
| Produits des activités ordinaires | | 5 049 806 | 4 934 951 | 5 187 735 |
| Achats | 6 | 1 630 093 | 1 579 751 | 1 703 755 |
| Autres charges externes | 6 | 455 277 | 472 659 | 505 660 |
| Frais de personnel | 7 | 397 030 | 396 927 | 412 419 |
| Impôts et taxes | | 38 894 | 37 790 | 40 309 |
| Amortissements et provisions d'exploitation | 8 | 406 572 | 386 197 | 383 656 |
| Autres produits et charges d'exploitation | | (15 461) | 15 595 | (42 688) |
| Charges d'exploitation courantes | | 2 912 405 | 2 888 919 | 3 003 110 |
| Résultat d'exploitation courant | | 2 137 401 | 2 046 032 | 2 184 625 |
| Cessions d'actifs | | (779) | 388 | 3 581 |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | | (55 033) | (74 050) | (75 691) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 9 | (55 811) | (73 661) | (72 110) |
| Résultat d'exploitation | | 2 081 589 | 1 972 371 | 2 112 515 |
| Coût de l'endettement financier net | | | | |
| Autres produits financiers | | 6 055 | 5 049 | 9 912 |
| Autres charges financières | | 71 375 | 51 548 | 53 677 |
| Résultat financier | 10 | (65 320) | (46 499) | (43 765) |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | | 2 016 269 | 1 925 871 | 2 068 750 |
| Impôts sur les bénéfices | 11 | 608 606 | 628 693 | 664 362 |
| Impôts différés | 11 | 10 582 | (16 097) | 9 231 |
| Résultat net des entreprises intégrées | | 1 397 081 | 1 313 276 | 1 395 157 |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | | 2 859 | 2 338 | 6 057 |
| Résultat net des activités poursuivies | | 1 399 941 | 1 315 614 | 1 401 214 |
| Résultat net des activités abandonnées | | | | |
| Résultat de l'ensemble consolidé | | 1 399 941 | 1 315 614 | 1 401 214 |
| Intérêts minoritaires | | 2 716 | 2 382 | 2 701 |
| Résultat net - Part du Groupe | | 1 397 225 | 1 313 232 | 1 398 513 |
| Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période | 12 | | | |
| - de base | 12 | 80,5 | 75,7 | 80,6 |
| - dilué | 12 | 80,5 | 75,7 | 80,6 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.1.2. Compte de résultat consolidé au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

| Exercice clos | 30/06/2015 | 30/06/2016 |
|---|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 668 563 | 2 826 422 |
| Autres produits de l'activité | | |
| Produits des activités ordinaires | 2 668 563 | 2 826 422 |
| Achats | 891 110 | 902 133 |
| Autres charges externes | 266 431 | 249 562 |
| Frais de personnel | 211 570 | 212 423 |
| Impôts et taxes | 28 578 | 29 834 |
| Amortissements et provisions d'exploitation | 182 507 | 206 980 |
| Autres produits et charges d'exploitation | (48 072) | (8 209) |
| Charges d'exploitation courantes | 1 532 124 | 1 592 724 |
| Résultat d'exploitation courant | 1 136 439 | 1 233 698 |
| Cessions d'actifs | 100 | (2 032) |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | (29 190) | (34 586) |
| Autres produits et charges d'exploitation | (29 090) | (36 618) |
| Résultat d'exploitation | 1 107 349 | 1 197 081 |
| Coût de l'endettement financier net | | |
| Autres produits financiers | 5 381 | 4 772 |
| Autres charges financières | 23 258 | 20 421 |
| Résultat financier | (17 876) | (15 649) |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 1 089 473 | 1 181 431 |
| Impôts sur les bénéfices | 347 869 | 383 596 |
| Impôts différés | (5 593) | (6 603) |
| Résultat net des entreprises intégrées | 747 197 | 804 438 |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 3 348 | 2 299 |
| Résultat net des activités poursuivies | 750 546 | 806 737 |
| Résultat net des activités abandonnées | | |
| Résultat de l'ensemble consolidé | 750 546 | 806 737 |
| Intérêts minoritaires | 1 452 | 1 138 |
| Résultat net - Part du Groupe | 749 094 | 805 599 |
| Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période | | |
| - de base | 43,2 | 46,4 |
| - dilué | 43,2 | 46,4 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.2. Etat du résultat global consolidé de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

II.2.1. Etat du résultat global consolidé aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| En milliers de MAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 399 941 | 1 315 614 | 1 401 214 |
| Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi | -10 357 | -48 355 | -27 240 |
| Impôt différé sur les Gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi | 3 027 | 14 332 | 9 177 |
| Changement de périmètre | | 14 239 | |
| Autres ajustements | | | |
| Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés | -7 330 | -19 784 | -18 063 |
| Résultat global de la période | 1 392 611 | 1 295 830 | 1 383 151 |
| Dont part du groupe | 1 389 916 | 1 292 863 | 1 380 632 |
| Dont part des minoritaires | 2 695 | 2 967 | 2 519 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.2.2. Etat du résultat global consolidé au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

| En milliers de MAD | 30/06/2015 | 30/06/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 750 546 | 806 737 |
| Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi | | |
| Impôt différé sur les Gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi | 130 | 152 |
| Changement de périmètre | | |
| Autres ajustements | | |
| Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés | 130 | 152 |
| Résultat global de la période | 750 676 | 806 889 |
| Dont part du groupe | 749 224 | 805 752 |
| Dont part des minoritaires | 1 452 | 1 138 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.3. Etat de la situation financière consolidée de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

II.3.1. Etat de la situation financière consolidée aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| ACTIF (en milliers de MAD) | Note | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------|------------------|------------------|------------------|
| Goodwill | 13 | 16 858 | 10 690 | 10 690 |
| Immobilisations incorporelles | 14 | 92 117 | 100 271 | 103 198 |
| Immobilisations corporelles | 15 | 6 125 432 | 5 919 967 | 5 739 573 |
| Immeubles de placement | | | | |
| Titres mis en équivalence | 16 | 87 938 | 90 276 | 96 333 |
| Autres actifs financiers | 17 | 153 761 | 139 709 | 132 111 |
| - Prêts et créances | | 153 761 | 139 709 | 132 111 |
| Créances d'impôts sur les sociétés | | 5 171 | 1 100 | 166 |
| Impôts différés actifs | | 18 047 | 1 493 | |
| Autres débiteurs non courants | | | | |
| Actif non courant | | 6 499 324 | 6 263 506 | 6 082 070 |
| Autres actifs financiers | | | | 3 |
| - Instruments dérivés de couverture | 25 | | | 3 |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente | | | | |
| Stocks et en-cours | 18 | 437 490 | 402 305 | 459 813 |
| Créances clients | 19 | 1 011 348 | 795 731 | 975 252 |
| Autres débiteurs courants | 19 | 305 588 | 181 959 | 173 534 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 20 | 286 157 | 262 898 | 302 667 |
| Actif courant | | 2 040 582 | 1 642 892 | 1 911 269 |
| TOTAL ACTIF | | 8 539 906 | 7 906 397 | 7 993 339 |

| PASSIF (en milliers de MAD) | | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----|------------------|------------------|------------------|
| Capital | | 524 073 | 524 073 | 524 073 |
| Primes d'émission et de fusion | | | | |
| Réserves | | 3 178 968 | 3 080 439 | 2 926 439 |
| Ecart de conversion | | | | |
| Résultat net part du groupe | | 1 397 225 | 1 313 232 | 1 398 513 |
| Capitaux propres (part du groupe) | | 5 100 267 | 4 917 744 | 4 849 025 |
| Intérêts minoritaires | | 5 880 | 6 258 | 5 674 |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | | 5 106 147 | 4 924 002 | 4 854 699 |
| Provisions | 21 | 77 932 | 63 793 | 44 388 |
| Avantages du personnel | 22 | 300 401 | 363 277 | 407 869 |
| Dettes d'impôts sur les sociétés | 23 | 69 782 | 12 374 | 43 224 |
| Impôts différés Passifs | | 996 502 | 929 124 | 927 684 |
| Passif non courant | | 1 444 618 | 1 368 568 | 1 423 165 |
| Provisions | 21 | 26 251 | 25 129 | 29 096 |
| Dettes financières courantes | 25 | 615 663 | 411 193 | 424 111 |
| - Instruments dérivés de couverture | | 488 | 612 | 46 |
| - Dettes envers les établissements de crédit | | 615 175 | 410 581 | 424 065 |
| Dettes fournisseurs courantes | 24 | 699 557 | 532 113 | 719 026 |
| Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente | | | | |
| Autres créditeurs courants | 24 | 647 670 | 645 393 | 543 241 |
| Passif courant | | 1 989 140 | 1 613 827 | 1 715 475 |
| TOTAL PASSIF | | 8 539 906 | 7 906 397 | 7 993 339 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.3.2. Etat de la situation financière consolidée au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

| ACTIF (en milliers de MAD) | | 30/06/2015 | 30/06/2016 |
|--|--|-------------------|-------------------|
| Goodwill | | 10 690 | 10 690 |
| Immobilisations incorporelles | | 102 706 | 104 129 |
| Immobilisations corporelles | | 5 801 528 | 5 555 953 |
| Titres mis en équivalence | | 93 624 | 98 632 |
| Autres actifs financiers | | 137 836 | 129 970 |
| - Prêts et créances | | 137 836 | 129 970 |
| Créances d'impôts sur les sociétés | | 3 728 | 5 042 |
| Impôts différés actifs | | 746 | |
| Autres débiteurs non courants | | | |
| Actif non courant | | 6 150 858 | 5 904 416 |
| Autres actifs financiers | | 66 | 421 |
| - Instruments dérivés de couverture | | 66 | 421 |
| Stocks et en-cours | | 473 962 | 471 347 |
| Créances clients | | 1 082 676 | 1 154 795 |
| Autres débiteurs courants | | 287 771 | 179 974 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | | 613 471 | 424 260 |
| Actif courant | | 2 457 946 | 2 230 798 |
| TOTAL ACTIF | | 8 608 804 | 8 135 213 |

| PASSIF (en milliers de MAD) | 30/06/2015 | 30/06/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Capital | 524 073 | 524 073 |
| Primes d'émission et de fusion | 0 | 0 |
| Réserves | 3 248 205 | 2 832 359 |
| Ecart de conversion | | |
| Résultat net part du groupe | 749 094 | 805 599 |
| Capitaux propres (part du groupe) | 4 521 373 | 4 162 031 |
| Intérêts minoritaires | 4 607 | 4 269 |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 4 525 980 | 4 166 300 |
| Provisions | 50 781 | 44 376 |
| Avantages du personnel | 373 697 | 417 725 |
| Dettes d'impôts sur les sociétés | 30 159 | 51 453 |
| Impôts différés Passifs | 922 654 | 920 930 |
| Passif non courant | 1 377 291 | 1 434 483 |
| Provisions | 15 916 | 21 179 |
| Dettes financières courantes | 1 370 758 | 1 160 667 |
| - Instruments dérivés de couverture | 0 | 0 |
| - Dettes envers les établissements de crédit | 1 370 758 | 1 160 667 |
| Dettes fournisseurs courantes | 749 445 | 761 902 |
| Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente | | |
| Autres crédateurs courants | 569 414 | 590 681 |
| Passif courant | 2 705 533 | 2 534 430 |
| TOTAL PASSIF | 8 608 804 | 8 135 213 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et au 30 juin 2015 et 30 juin 2016

| En milliers de MAD | Capital | Primes d'émission et de fusion | Actions d'auto-contrôle | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Résultat net part du Groupe | Total Part du groupe | Intérêt minoritaire | Total |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Au 1er janvier 2013 | 524 073 | | -10 141 | 4 342 014 | 0 | | 4 855 947 | 5 724 | 4 861 671 |
| Variation de capital | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | -1 145 595 | | | -1 145 595 | -2 539 | -1 148 134 |
| Titres d'autocontrôle | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Produits et charges comptabilisés | | | | -7 309 | | 1 397 225 | 1 389 916 | 2 695 | 1 392 611 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 0 | | 0 |
| Ecarts de conversion | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Au 31 Décembre 2013 | 524 073 | | -10 141 | 3 189 110 | 0 | 1 397 225 | 5 100 267 | 5 880 | 5 106 147 |
| Au 1er janvier 2014 | 524 073 | | -10 141 | 4 586 335 | 0 | | 5 100 267 | 5 880 | 5 106 147 |
| Variation de capital | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | -1 475 387 | | | -1 475 387 | -2 589 | -1 477 976 |
| Titres d'autocontrôle | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Produits et charges comptabilisés | | | | -20 369 | | 1 313 232 | 1 292 863 | 2 967 | 1 295 830 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 0 | | 0 |
| Ecarts de conversion | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2014 | 524 073 | | -10 141 | 3 090 580 | 0 | 1 313 232 | 4 917 744 | 6 258 | 4 924 002 |

| En milliers de MAD | Capital | Primes d'émission et de fusion | Actions d'auto- contrôle | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Résultat net part du Groupe | Total Part du groupe | Intérêt minoritaire | Total |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------|
| Au 1er janvier 2015 | 524 073 | | -10 141 | 4 403 811 | | | 4 917 744 | 6 258 | 4 924 002 |
| Variation de capital | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | -1 145 595 | | | -1 145 595 | -3 103 | -1 148 698 |
| Titres d'autocontrôle | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Produits et charges comptabilisés | | | | 130 | | 749 094 | 749 094 | 1 452 | 750 676 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | | | |
| Ecart de conversion | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Au 30 juin 2015 | 524 073 | | -10 141 | 3 258 346 | | 749 094 | 4 521 373 | 4 607 | 4 525 980 |
| Au 1er janvier 2015 | 524 073 | | -10 141 | 4 403 811 | 0 | | 4 917 744 | 6 258 | 4 924 002 |
| Variation de capital | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | -1 449 351 | | | -1 449 351 | -3 103 | -1 452 454 |
| Titres d'autocontrôle | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Produits et charges comptabilisés | | | | -17 881 | | 1 398 513 | 1 380 632 | 2 519 | 1 383 151 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 0 | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 524 073 | | -10 141 | 2 936 579 | 0 | 1 398 513 | 4 849 025 | 5 674 | 4 854 699 |

| En milliers de MAD | Capital | Primes d'émission et de fusion | Actions d'auto- contrôle | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Résultat net part du Groupe | Total Part du groupe | Intérêt minoritaire | Total |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------|
| Au 1er janvier 2016 | 524 073 | | -10 141 | 4 335 092 | | | 4 849 025 | 5 674 | 4 854 699 |
| Variation de capital | | | | | | | | | |
| Dividendes distribués | | | | -1 492 744 | | | -1 492 744 | -2 543 | -1 495 287 |
| Titres d'autocontrôle | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Produits et charges comptabilisés | | | | 152 | | 805 599 | 805 752 | 1 138 | 806 890 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | | | |
| Ecart de conversion | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| Au 30 juin 2016 | 524 073 | | -10 141 | 2 842 500 | | 805 599 | 4 162 032 | 4 269 | 4 166 301 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.5. Etat de flux de trésorerie consolidé de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments)

II.5.1. Etat de flux de trésorerie consolidé aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| En milliers de MAD | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 399 941 | 1 315 614 | 1 401 214 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité | | | |
| Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur | 399 388 | 386 267 | 391 716 |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | (2 859) | (2 338) | (6 057) |
| Résultats de cession et des pertes et profits de dilution | 779 | (388) | (3 581) |
| Produits des dividendes | | | |
| Capacité d'autofinancement | 1 797 248 | 1 699 154 | 1 783 293 |
| Incidence de la variation du BFR | 21 514 | 151 497 | (112 628) |
| Impôts différés | 10 582 | (16 097) | 9 231 |
| Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 1 829 344 | 1 834 554 | 1 679 896 |
| Incidence des variations de périmètre | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | 228 491 | 206 507 | 225 964 |
| Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | (36 627) | (31 265) | (24 808) |
| Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement | 191 865 | 175 242 | 201 156 |
| Augmentation de capital | | | |
| Dividendes payés aux actionnaires de la société mère | 1 145 595 | 1 475 387 | 1 449 351 |
| Dividendes payés aux minoritaires | 2 539 | 2 589 | 3 103 |
| Réduction de capitaux propres | | | |
| Flux net de trésorerie provenant des activités de financement | 1 148 134 | 1 477 976 | 1 452 454 |
| Incidence de la variation des taux de change | | | |
| Incidence de changement des méthodes et principes comptables | | | |
| VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 489 346 | 181 336 | 26 286 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture | (818 364) | (329 018) | (147 683) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture | (329 018) | (147 683) | (121 397) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 489 346 | 181 336 | 26 286 |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.5.2. Etat de flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

| En milliers de MAD | 30/06/2015 | 30/06/2016 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 750 546 | 806 737 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité | | |
| Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur | 181 833 | 200 668 |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | (3 348) | (2 299) |
| Résultats de cession et des pertes et profits de dilution | (100) | 2 022 |
| Produits des dividendes | | |
| Capacité d'autofinancement | 928 931 | 1 007 128 |
| Incidence de la variation du BFR | (308 583) | (104 318) |
| Impôts différés | (5 593) | (6 603) |
| Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 614 755 | 896 206 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | 87 423 | 21 276 |
| Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | (11 763) | (5 346) |
| Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement | 75 660 | 15 930 |
| Augmentation de capital | | |
| Dividendes payés aux actionnaires de la société mère | 1 145 595 | 1 492 744 |
| Dividendes payés aux minoritaires | 3 103 | 2 543 |
| Réduction de capitaux propres | | |
| Flux net de trésorerie provenant des activités de financement | 1 148 698 | 1 495 287 |
| Incidence de la variation des taux de change | | |
| Incidence de changement des méthodes et principes comptables | | |
| VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | (609 604) | (615 010) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture | (147 683) | (121 397) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture | (757 287) | (736 407) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | (609 604) | (615 010) |

Source : LafargeHolcim Maroc

II.6. Notes aux comptes consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Lafarge Ciments est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en 1981. Son siège social est situé au 6, route de Mekka – Quartier Les Crêtes à Casablanca.

Premier cimentier marocain, Lafarge Ciments dispose d'une capacité de production supérieure à 6,5 millions de tonnes par an. Le groupe Lafarge Ciments est organisé en deux branches d'activités : Ciments et Granulats & Bétons.

L'action Lafarge Ciments est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 1997. Les termes "Lafarge Ciments" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société Lafarge Ciments et de ses filiales consolidés. Les états financiers sont présentés en dirhams arrondis au millier le plus proche.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Faits Marquants de l'année

En 2015, les ventes de ciments gris de Lafarge ont augmenté par rapport à 2014, dans un marché en légère hausse.

Le résultat d'exploitation à 2 185 MDH, est en progression de 6,8% par rapport à 2014, grâce notamment aux bonnes performances commerciales et industrielles et à la maîtrise des coûts.

Le résultat net consolidé s'établit à 1 401 MDH, en hausse de 6,5% comparé à 2014.

Perspectives

Pour l'année 2016, Lafarge anticipe une demande nationale en ciment stable par rapport à 2015.

Lafarge renforce sa stratégie de différenciation et d'innovation commerciale pour mieux satisfaire les besoins de ses clients avec notamment l'introduction de nouvelles solutions constructives et de nouveaux produits (offre Logement Economique, nouvelle gamme de produits en sacs, ciment pour préfabrication, bétons spéciaux innovants...) ainsi qu'un positionnement affirmé sur les grands chantiers d'infrastructure (centrale thermique de Safi, centrale solaire Noor III...).

Pour répondre aux enjeux du changement climatique, Lafarge Ciments a un recours croissant aux énergies renouvelables. Aujourd'hui, plus de 85% des besoins électriques de ses usines sont couverts par l'énergie éolienne et 20% des besoins thermiques sont couverts par la valorisation des déchets ménagers et industriels transformés en combustibles.

Par ailleurs, Lafarge Ciments poursuit son programme de développement avec son projet de construction d'une nouvelle cimenterie à Agadir et d'une station de broyage à Laâyoune.

Périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

En 2015

| Société | Activité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation | Siège social |
|------------------|----------|---------------|-------------|--------------------------|--|
| Lafarge Ciments | Ciment | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Cementos | Ciment | 98,27% | 98,23% | Intégration globale | Km19 ancienne route de rabat BP 1530 90000 Tanger |
| Lubasa Maroc | Ciment | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Calcinor | Autres | 50,00% | 49,12% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Ecocim | Autres | 45,00% | 44,99% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Ceval | Autres | 25,00% | 25,00% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |

En 2014

| Société | Activité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation | Siège social |
|------------------|----------|---------------|-------------|--------------------------|--|
| Lafarge Ciments | Ciment | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Cementos | Ciment | 98,27% | 98,23% | Intégration globale | Km19 ancienne route de rabat BP 1530 90000 Tanger |
| Lubasa Maroc | Ciment | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Calcinor | Autres | 50,00% | 49,12% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Ecocim | Autres | 45,00% | 44,99% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Ceval | Autres | 25,00% | 25,00% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |

En 2013

| Société | Activité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation | Siège social |
|-------------------|-----------|---------------|-------------|--------------------------|--|
| Lafarge Ciments | Ciment | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Cementos | Ciment | 98,27% | 98,23% | Intégration globale | Km19 ancienne route de rabat BP 1530 90000 Tanger |
| Lubasa Maroc | Ciment | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Bétons | Béton | 100,00% | 99,18% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Granulats | Granulats | 100,00% | 99,99% | Intégration globale | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Lafarge Calcinor | Autres | 50,00% | 49,12% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Ecocim | Autres | 45,00% | 44,99% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |
| Ceval | Autres | 25,00% | 25,00% | Mise en Equivalence | 6, route Mekka quartier crêtes Casablanca |

NOTE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 26 juin 2009, les états financiers consolidés du Groupe Lafarge Ciments sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Il convient de rappeler qu'en tant que premier adoptant des IFRS au 1er janvier 2006, le Groupe a appliqué les règles spécifiques relatives à une première adoption, telles que prévues par IFRS 1. Les options retenues dans le cadre de cette transition sont décrites dans les notes suivantes dont notamment le non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2015 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2014. Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements et d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique conformément aux principes édictés par les IFRS, à l'exception de :

- Les instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur ;
- Les investissements détenus à des fins de négociation et les actifs financiers détenus en vue de la vente évalués à la juste valeur ;
- les actifs et les passifs faisant l'objet de couverture pour tenir compte des variations des justes valeurs des risques couverts, évalués à la juste valeur.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les provisions et les stocks.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes.

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Le Groupe a à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs au goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet

significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendus.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelque soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale et les indemnités de départ en retraite font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement.

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture.

3.4. Principes de consolidation

3.4.1) Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2) Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

3.4.3) Exclusion du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4) Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Pour les transactions avec les actionnaires minoritaires, le Groupe applique les mêmes principes et méthodes comptables que pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

3.4.5) Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

3.5. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Lafarge Ciments est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture et au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note 3.15.2.

3.6. Regroupements d'entreprises

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2006) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Regroupements postérieurs au 1er janvier 2006

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Lorsqu'il en résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur. Il suit les principes définis dans le paragraphe «3.7 Goodwill».

Depuis le 1er janvier 2006, le Groupe n'a pas procédé à des regroupements d'entreprises.

3.7. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains (avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité - CNC). Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

3.9. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les éventuels coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition de l'actif.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros oeuvres – charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie : 15 ans ;
- les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

3.10. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations signés par le Groupe (bailleur) avec ses clients sont des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail. Les frais directement encourus et payés à des tiers pour la mise en place d'un contrat de location sont inscrits à l'actif, dans le poste « immeubles de placement » ou autres postes d'immobilisations concernées, et amortis sur la durée ferme du bail.

Le Groupe ne dispose pas d'actifs acquis par contrat de location financement.

3.11. Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau selon lequel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une unité de production.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de trois ans extrapolée pour trois autres années et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation des goodwill sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

3.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan.

Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal

d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.14. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.15. Actifs financiers

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.15.1) Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.15.2) Instruments dérivés

Le groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de change sur ses engagements fermes ou hautement probables.

Des contrats à terme de devises sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistré en résultat.

3.16. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers).

3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

3.18. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés

(b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible

(b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

3.19. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres au Maroc. Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs

intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de frais de gestion et de projection des salaires futurs...

- Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, le Groupe appliquant l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19.

Au compte de résultat sont reportés les coûts des services rendus qui constatent l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.20. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques du Groupe.

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses directement liées au plan comme notamment les indemnités de licenciement, les préretraites, les préavis non effectués et les autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Provisions pour réaménagement des sites

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement des terrains de carrières, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en coûts des biens vendus. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation de la carrière en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation du site. La provision évaluée site par site est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

3.21. Passifs financiers

Les passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres crédateurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.22. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des remises ou rabais commerciaux. Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans les produits des activités ordinaires. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans le coût des biens vendus.

3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE

4.1. Entrée de périmètre

Le périmètre du Groupe n'a connu aucune entrée en périmètre au cours de l'année 2015.

4.2. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2015.

4.3. Acquisitions

Le Groupe n'a acquis aucune entité au cours de l'année 2015.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1. Niveaux d'information sectorielle

Les niveaux d'information sectorielle retenus par le Groupe Lafarge Ciments sont les secteurs d'activité et géographique.

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Lafarge Ciments est organisé autour de deux secteurs d'activité :

- La branche ciments produit et vend une large gamme de ciments adaptée aux besoins du secteur de la construction ;
- La branche Granulats & Bétons produit et vend des granulats, du béton prêt à l'emploi, des produits dérivés du béton, et des autres produits et services pour l'activité de revêtement routier ;

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs sont identiques à ceux qui sont présentés dans la Note 3 de ce document. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux prix de marché.

5.2. Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du Compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

Au 31 décembre 2015

| 2015 En Milliers de MAD | CIMENTS | GRANULATS & BETONS | Eliminations inter-secteur | Total |
|--|------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 736 591 | 672 977 | (221 833) | 5 187 735 |
| Autres produits de l'activité | | | | |
| Total produits des activités ordinaires | 4 736 591 | 672 977 | (221 833) | 5 187 735 |
| Résultat des activités opérationnelles | 2 166 141 | (53 626) | | 2 112 515 |
| Résultat financier | (43 588) | (177) | | (43 765) |
| Résultat des mises en équivalence | 6 057 | | | 6 057 |
| Impôts | 668 339 | 5 254 | | 673 593 |
| Résultat net des activités poursuivies | 1 460 271 | (59 057) | | 1 401 214 |
| Résultat net des activités abandonnées | 1 460 271 | (59 057) | | 1 401 214 |

Au 31 décembre 2014

| 2014 En Milliers de MAD | CIMENTS | GRANULATS & BETONS | Eliminations inter-secteur | Total |
|--|------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 543 733 | 596 787 | (205 569) | 4 934 951 |
| Autres produits de l'activité | | | | |
| Total produits des activités ordinaires | 4 543 733 | 596 787 | (205 569) | 4 934 951 |
| Résultat des activités opérationnelles | 1 981 755 | (9 384) | | 1 972 371 |
| Résultat financier | (39 936) | (6 563) | | (46 499) |
| Résultat des mises en équivalence | 2 338 | | | 2 338 |
| Impôts | 611 106 | 1 490 | | 612 596 |
| Résultat net des activités poursuivies | 1 333 051 | (17 437) | | 1 315 614 |
| Résultat net des activités abandonnées | 1 333 051 | (17 437) | | 1 315 614 |

Le Groupe a réalisé des opérations d'exportation vers l'Afrique de l'Ouest.

| Décembre 2015 En Milliers de MAD | MAROC | AFRIQUE DE L'OUEST | Total |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 127 350 | 60 385 | 5 187 735 |
| Autres produits de l'activité | | | |
| Total produits des activités ordinaires | 5 127 350 | 60 385 | 5 187 735 |

| Décembre 2014 En Milliers de MAD | MAROC | AFRIQUE DE L'OUEST | Total |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 4 866 887 | 68 064 | 4 934 951 |
| Autres produits de l'activité | | | |
| Total produits des activités ordinaires | 4 866 887 | 68 064 | 4 934 951 |

NOTE 6. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Achats de marchandises | 46 130 | 33 594 | 3 724 |
| Achats de matières premières | 1 657 625 | 1 546 157 | 1 626 369 |
| Achats | 1 703 755 | 1 579 751 | 1 630 093 |
| Loyers opérationnels | 39 260 | 31 341 | 30 722 |
| Entretien et réparations | 70 947 | 67 281 | 61 178 |
| Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise | 12 134 | 10 544 | 8 862 |
| Charges externes diverses | 383 320 | 363 492 | 354 515 |
| Autres charges externes | 505 660 | 472 659 | 455 277 |
| Total Achats et Autres charges externes | 2 209 415 | 2 052 410 | 2 085 371 |

NOTE 7. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

7.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | 288 283 | 276 238 | 275 901 |
| Autres charges sociales | 124 135 | 120 688 | 121 129 |
| Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel | 17 352 | 14 521 | 10 475 |
| Total | 429 771 | 411 448 | 407 505 |

7.2. Effectifs

Les effectifs des différentes activités se ventilent comme suit :

| | 31-Dec-2015 | | | 31-Dec-2014 | | | |
|--------------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| | Cadres | Non cadres | Total | Cadres | Non cadres | Total | Var % |
| CIMENTS | 141 | 507 | 648 | 143 | 523 | 666 | -3% |
| GRANULATS & BETONS | 24 | 155 | 179 | 29 | 152 | 181 | -1% |
| Total | 165 | 662 | 827 | 172 | 675 | 847 | -2% |

NOTE 8. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 se décomposent comme suit :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Amortissements nets impactant le résultat d'exploitation courant | | | |
| Immobilisations incorporelles | 6 496 | 4 931 | 4 895 |
| Immobilisations corporelles | 381 588 | 380 861 | 389 996 |
| Total | 388 085 | 385 792 | 394 891 |
| Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat d'exploitation courant | | | |
| Immobilisations | | | |
| Stocks | 5 372 | -1 720 | 1 233 |
| Créances | 15 369 | 17 233 | 12 859 |
| Perte de valeur Ecart d'acquisition | | | |
| Provisions pour risques et charges | -25 169 | -15 108 | -2 410 |
| Total | -4 429 | 406 | 11 681 |
| Total | 383 656 | 386 197 | 406 572 |
| Dont Amortissements et provisions des activités poursuivies | | | |
| Dont Amortissements et provisions des activités non poursuivies | | | |

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 18 et 19 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Cession d'actifs | 3 581 | 388 | -779 |
| Charges de restructuration | | | |
| Cessions de filiales et participations | | | |
| Ecart d'acquisition négatif | | | |
| Résultats sur dérivés matières - part efficace | | | |
| Gain latent JV s/opérations matières-trading | | | |
| Résultats sur dérivés matière - trading | | | |
| Résultats sur dérivés de change - trading | | | |
| Autres produits et charges | -75 691 | -74 050 | -55 033 |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | | | |
| Total produits et charges d'exploitation non courants | -72 110 | -73 661 | -55 811 |

Les autres produits et charges d'exploitation correspondent principalement à des indemnités de départ en retraite et à l'impôt pour l'appui à la cohésion sociale.

NOTE 10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier aux 31 décembre 2015 et 2014 se décompose de la façon suivante :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts | 6 027 | 3 928 | 3 798 |
| Charges d'intérêts | -32 582 | -30 696 | -51 897 |
| Dividendes (hors groupe) | | | |
| Gains sur titres disponibles à la vente | | | |
| Gains de change | 3 885 | 1 122 | 2 256 |
| Reprises financières | | | |
| Autres produits financiers | | | |
| Dotations financières | -15 610 | -14 369 | -16 182 |
| Perte de valeur des actifs financiers | | | |
| Pertes de change | -3 784 | -2 027 | -2 056 |
| Autres charges financières | -1 700 | -4 456 | -1 240 |
| Autres produits et charges financiers | -17 209 | -19 730 | -17 222 |
| Résultat financier | -43 765 | -46 499 | -65 320 |

Les intérêts financiers incluent la juste valeur des instruments financiers. Les dotations financières présentent le coût financier de la provision pour couverture des frais de santé.

NOTE 11. IMPOTS

11.1. Charge d'impôt

11.1.1) Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014, s'analyse comme suit :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant | | | |
| Charge de l'exercice | 664 362 | 628 693 | 608 606 |
| Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs | | | |
| | 664 362 | 628 693 | 608 606 |
| (Charges) / produits d'impôts différés | | | |
| Variations des différences temporaires | -23 660 | -8 925 | 8 227 |
| Variations des taux d'imposition | 32 891 | -7 172 | 2 355 |
| Variation des déficits fiscaux antérieurs | | | |
| | 9 231 | -16 097 | 10 582 |
| (Charge) / Produit total d'impôt | 673 593 | 612 596 | 619 188 |

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de la période.

11.1.2) Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres

Les impôts différés comptabilisés en capitaux propres se décomposent comme suit :

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|--------------|---------------|--------------|
| Autres réserves | | 15 091 | |
| Gains ou pertes latents sur titres disponibles à la vente - actions | | | |
| Gains ou pertes latents sur autres actifs financiers disponibles à la vente | | | |
| Gains ou pertes actuariels sur la provision pour couverture de frais de santé | 9 177 | 19 643 | 3 026 |
| Réserves de couverture des flux futurs | | | |
| Réserves de juste valeur | | | |
| Total | 9 177 | 34 734 | 3 026 |

11.1.3) Impôts différés comptabilisés au bilan

| En Milliers de MAD | Actif | | Passif | | Net | |
|---------------------------------------|----------|--------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Impôts différés | | | | | | |
| Provenant des différences temporaires | 0 | 1 493 | 927 684 | 929 124 | -927 684 | -927 631 |
| Provenant des déficits fiscaux | | | | | | |
| Provenant des crédits d'impôt | | | | | | |
| Total | 0 | 1 493 | 927 684 | 929 124 | -927 684 | -927 631 |

11.1.4) Preuve d'impôt

La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'impôt en vigueur au Maroc soit 30%.

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé (hors S.M.E) | 1 395 157 | 1 313 276 | 1 397 081 |
| Impôt sur les bénéficiaires | 664 362 | 628 693 | 608 606 |
| Impôts différés | 9 231 | -16 097 | 10 582 |
| Total charge fiscale consolidée IFRS | 673 593 | 612 596 | 619 188 |
| Résultat comptable consolidé IFRS avant impôts | 2 068 750 | 1 925 871 | 2 016 269 |
| Taux d'imposition en vigueur | 30,83% | 30,00% | 30,00% |
| Charge fiscale théorique | 637 796 | 577 761 | 604 881 |
| Impôt sur différences permanentes | 23 898 | 15 166 | 16 194 |
| Impôt sur perte fiscale | | | |
| Ajustement des ID N-1 au taux normal N | 10 639 | -7 172 | -2 335 |
| Ajustements de la charge d'impôt provenant d'exercice antérieurs | | | |
| Incidence du différentiel de taux d'imposition entre les filiales | -359 | -2 936 | -5 080 |
| Cotisation minimale non activée | | | |
| Autres | 0 | 29 776 | 5 528 |
| Charge fiscale | 671 973 | 612 596 | 619 188 |
| Taux effectif d'impôt | 32,56% | 31,81% | 30,71% |

NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action se présente comme suit :

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nombre moyen pondéré: | | | |
| - d'actions ordinaires émises | 17 469 113 | 17 469 113 | 17 469 113 |
| - d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat | | | |
| - d'actions d'auto détention | 111 651 | 111 651 | 111 651 |
| Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action | 17 357 462 | 17 357 462 | 17 357 462 |
| Nombre d'instruments dilutifs | | | |
| Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action | 17 357 462 | 17 357 462 | 17 357 462 |

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère | 1 398 513 | 1 313 232 | 1 397 225 |
| Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action | 17 357 462 | 17 357 462 | 17 357 462 |
| Résultat de base par action | 80,6 MAD | 75,7 MAD | 80,5 MAD |
| Résultat dilué par action | 80,6 MAD | 75,7 MAD | 80,5 MAD |

Le résultat de base par action est de 80,6 dirhams au 31 décembre 2015 contre 75,7 dirhams en décembre 2014 en diminution de 6%.

NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

Au bilan, le Goodwill (écart d'acquisition) net concerne Lubasa Maroc.

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Au 1er janvier | 10 690 | 16 858 | 16 858 |
| Valeur brute | | | |
| Pertes de valeur cumulées | | | |
| Acquisitions | | | |
| Cessions et écarts d'acquisition classés en actifs détenus en vue de la vente | | -6 168 | |
| Écarts de conversion | | | |
| Autres mouvements | | | |
| A la clôture de la période | 10 690 | 10 690 | 16 858 |
| Valeur brute | | | |
| Pertes de valeur cumulées | | | |

| En Milliers de MAD | 2015 | 2014 | 2013 |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| Lafarge Granulats | | | 6 168 |
| Lubasa Maroc | 10 690 | 10 690 | 10 690 |
| Total | 10 690 | 10 690 | 16 858 |

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

| En Milliers de MAD | Frais de développement | Licences Télécom et Logiciels | Concessions brevets et droits similaires | Concession | Autres | Total |
|---|------------------------|-------------------------------|--|------------|----------------|----------------|
| Valeurs brutes | | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 109 909 | | | | 90 839 | 200 748 |
| Acquisitions | | | | | 11 494 | 11 494 |
| Variations de périmètre | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Ecarts de conversion | | | | | | |
| Autres mouvements | 8 717 | | | | -8 654 | 63 |
| Au 31 décembre 2014 | 118 626 | | | | 93 680 | 212 306 |
| Au 1er janvier 2015 | 118 626 | | | | 93 680 | 212 306 |
| Acquisitions | | | | | 9 265 | 9 265 |
| Variations de périmètre | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Ecarts de conversion | | | | | | |
| Autres mouvements | 2 780 | | | | -2 623 | 157 |
| Au 31 décembre 2015 | 121 406 | | | | 100 322 | 221 728 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 97 696 | | | | 10 935 | 108 631 |
| Amortissements | 2 761 | | | | 641 | 3 403 |
| Pertes de valeur | | | | | | |
| Reprise de pertes de valeur | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | | | | |
| Ecarts de conversion | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | | |
| Au 31 décembre 2014 | 100 457 | | | | 11 577 | 112 034 |

| En Milliers de MAD | Frais de développement | Licences Télécom et Logiciels | Concessions brevets et droits similaires | Concession | Autres | Total |
|---|------------------------|-------------------------------|--|------------|---------------|----------------|
| Au 1er janvier 2015 | 100 457 | | | | 11 577 | 112 034 |
| Amortissements | 3 689 | | | | 2 808 | 6 496 |
| Pertes de valeur | | | | | | |
| Reprise de pertes de valeur | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | | | | |
| Ecart de conversion | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Autres mouvements | | | | | | |
| Au 31 décembre 2015 | 104 146 | 0 | 0 | 0 | 14 384 | 118 530 |
| Valeurs nettes | | | | | | |
| Au 31 décembre 2014 | 18 169 | 0 | 0 | 0 | 82 103 | 100 272 |
| Au 31 décembre 2015 | 17 260 | 0 | 0 | 0 | 85 937 | 103 198 |

L'augmentation des immobilisations incorporelles concerne principalement l'acquisition d'applications informatiques.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

| En Milliers de MAD | Terrains | Construction | Matériel et outillage | Immobilisations en cours | Immeubles de placement | Autres | Total |
|---|----------------|------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|----------------|-------------------|
| Valeurs brutes | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 357 454 | 1 648 487 | 7 399 855 | 270 972 | | 125 947 | 9 802 715 |
| Acquisitions | 8 496 | | | 168 200 | | | 176 696 |
| Variations de périmètre | | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | | | | 3 790 | 3 790 |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | | |
| Ecart de conversion | | | | | | | |
| Autres mouvements | | 26 293 | 98 368 | -128 194 | | 3 469 | -63 |
| Au 31 décembre 2014 | 365 950 | 1 674 780 | 7 498 223 | 310 979 | | 125 626 | 9 975 557 |
| Au 1er janvier 2015 | 365 950 | 1 674 780 | 7 498 223 | 310 979 | | 125 626 | 9 975 557 |
| Acquisitions | -19 054 | | | 221 828 | | | 202 774 |
| Variations de périmètre | | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | 84 | | 209 | | | 337 | 631 |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | | |
| Ecart de conversion | | | | | | | |
| Autres mouvements | 29 114 | 23 307 | 178 470 | -237 069 | | 6 021 | -157 |
| Au 31 décembre 2015 | 375 925 | 1 698 087 | 7 676 484 | 295 738 | | 131 309 | 10 177 543 |

| En Milliers de MAD | Terrains | Construction | Matériel et outillage | Immobilisations en cours | Immeubles de placement | Autres | Total |
|---|----------------|----------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|----------------|------------------|
| Amortissements et pertes de valeurs | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2014 | 62 551 | 688 018 | 2 819 726 | | | 106 988 | 3 677 283 |
| Amortissements | 2 563 | 50 235 | 321 224 | | | 8 056 | 382 077 |
| Pertes de valeur | | | | | | | |
| Reprises de pertes de valeur | | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | | | | 3 770 | 3 770 |
| Ecarts de conversion | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | |
| Autres mouvements | | 1 826 | -19 | | | -1 807 | |
| Au 31 décembre 2014 | 65 113 | 740 079 | 3 140 931 | | | 109 467 | 4 055 590 |
| Au 1er janvier 2015 | 65 113 | 740 079 | 3 140 931 | | | 109 467 | 4 055 590 |
| Amortissements | 1 882 | 53 690 | 321 197 | | | 6 034 | 382 804 |
| Pertes de valeur | | | | | | | |
| Reprises de pertes de valeur | | | | | | | |
| Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente | | | 86 | | | 337 | 424 |
| Ecarts de conversion | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | |
| Autres mouvements | 576 | -576 | 12 | | | -12 | |
| Au 31 décembre 2015 | 67 572 | 793 193 | 3 462 053 | | | 115 153 | 4 437 971 |
| Valeurs nettes | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2014 | 300 837 | 934 701 | 4 357 292 | 310 979 | | 16 159 | 5 919 967 |
| Au 31 décembre 2015 | 308 353 | 904 894 | 4 214 431 | 295 738 | | 16 157 | 5 739 573 |

L'évolution des immobilisations corporelles concerne l'acquisition de terrains et divers investissements de maintien.

NOTE 16. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES SELON LA MISE EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2015 concernent les sociétés Ecocim, Lafarge Calcinor Maroc et Ceval pour lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Les principales données financières des exercices 2015 et 2014 relatives à Ecocim, Lafarge Calcinor et Ceval sont des données à 100% après retraitement de consolidation.

Les agrégats financiers se présentent comme suit :

| Ecocim en milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| % détention | 45% | 45% | 45% |
| Chiffre d'affaires | | | 26 687 |
| Quote-part du groupe | | | |
| Résultat d'exploitation | 0 | -147 | -6 487 |
| Résultat net | -212 | -112 | -6 995 |
| Part du groupe dans le résultat net | | | |
| Capitaux propres | 1 204 | 1 416 | 1 528 |
| Part du groupe dans les capitaux propres | 542 | 637 | 687 |
| Total valeur des titres mis en équivalence | 1 442 | 1 537 | 1 587 |
| Valeur des titres dans les comptes sociaux | 900 | 900 | 900 |
| Juste valeur des participations (valeur boursière) | | | |
| Autres informations au bilan : | | | |
| Total Actif | 5 216 | 5 216 | 5 562 |
| Total Passif | 5 216 | 5 216 | 5 562 |
| Endettement financier net | | | |

| Lafarge Calciner Maroc en milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| % détention | 49% | 49% | 49% |
| Chiffre d'affaires | 92 123 | 73 583 | 60 236 |
| Quote-part du groupe | | | |
| Résultat d'exploitation | 22 441 | 11 739 | 12 220 |
| Résultat net | 6 152 | 3 847 | 3 867 |
| Part du groupe dans le résultat net | | | |
| Capitaux propres | 40 504 | 27 979 | 23 117 |
| Part du groupe dans les capitaux propres | 19 894 | 13 743 | 11 354 |
| Total valeur des titres mis en équivalence | 94 894 | 88 743 | 86 354 |
| Valeur des titres dans les comptes sociaux | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Juste valeur des participations (valeur boursière) | | | |
| Autres informations au bilan : | | | |
| Total Actif | 292 059 | 295 196 | 318 543 |
| Total Passif | 292 059 | 295 196 | 318 543 |
| Endettement financier net | | | |

| Ceval en milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|---------------|---------------|--------------|
| % détention | 25% | 25% | 25% |
| Chiffre d'affaires | 52 866 | 39 921 | 7 126 |
| Quote-part du groupe | | | |
| Résultat d'exploitation | | | -23 |
| Résultat net | | | -16 |
| Part du groupe dans le résultat net | | | |
| Capitaux propres | -15 | -17 | -16 |
| Part du groupe dans les capitaux propres | -4 | -4 | -4 |
| Total valeur des titres mis en équivalence | -4 | -4 | -4 |
| Valeur des titres dans les comptes sociaux | | | |
| Juste valeur des participations (valeur boursière) | | | |
| Autres informations au bilan : | | | |
| Total Actif | 30 163 | 21 420 | 9 557 |
| Total Passif | 30 163 | 21 420 | 9 557 |
| Endettement financier net | | | |

NOTE 17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

| En milliers de MAD | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|
| Part non courante | | | | | | |
| - instruments financiers dérivés | | | | | | |
| - actifs disponibles à la vente | | | | | | |
| - prêts et créances | | 12 619 | 119 492 | 132 111 | 139 709 | 153 761 |
| Total | | 12 619 | 119 492 | 132 111 | 139 709 | 153 761 |
| Part courante | | | | | | |
| - instruments financiers dérivés | 3 | | | 3 | 0 | 0 |
| - actifs disponibles à la vente | | | | | | |
| - prêts et créances | | | | | | |
| Total | 3 | | | 3 | 0 | 0 |
| Total autres actifs financiers | 3 | 12 619 | 119 492 | 132 114 | 139 709 | 153 761 |

17.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers se composent essentiellement des dérivés de couverture de change.

17.2. Prêts et créances

La variation de ce compte correspond à des prêts au personnel et des cautionnements.

NOTE 18. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014 :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Stocks de marchandises | 16 333 | 14 069 | 14 764 |
| Stocks de matières et fournitures consommables | 366 262 | 350 197 | 377 945 |
| En-cours de production | 1 953 | 1 778 | 3 821 |
| Stocks de produits finis intermédiaires | 115 219 | 70 843 | 77 261 |
| Total des stocks en valeur brute | 499 767 | 436 887 | 473 791 |
| Montant de la perte de valeur en début de période | 34 582 | 36 301 | 35 068 |
| Perte de valeur constatée sur la période | 6 319 | 817 | 3 737 |
| Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions | | | |
| Reprise de perte de valeur devenue sans objet | -947 | -2 535 | -2 505 |
| Autres mouvements | | | |
| Montant de la perte de valeur en fin de période | 39 954 | 34 582 | 36 301 |
| Total Stocks, net | 459 812 | 402 305 | 437 490 |

NOTE 19. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|----------------|----------------|------------------|
| Clients et comptes rattachés | 1 108 860 | 914 447 | 1 112 831 |
| Dépréciation clients et comptes rattachés | -133 608 | -118 716 | -101 483 |
| Total Créances clients | 975 252 | 795 731 | 1 011 348 |
| Autres débiteurs | 34 277 | 21 116 | 82 077 |
| Compte de régularisation - Actif | 15 089 | 15 459 | 20 202 |
| Comptes d'associés débiteurs | | | |
| Créances sur cessions d'actifs | | | |
| Dépréciation autres débiteurs | -1 258 | -782 | -782 |
| Dépréciation comptes d'associés débiteurs | | | |
| Dépréciation fournisseurs débiteurs - avances & acomptes | | | |
| Dépréciation personnel débiteur | -211 | -211 | -211 |
| Etat - débiteur | 102 984 | 121 151 | 155 314 |
| Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes | 18 653 | 19 323 | 41 026 |
| Personnel - débiteur | 4 000 | 5 902 | 7 961 |
| Total Autres débiteurs courants | 173 534 | 181 959 | 305 588 |

NOTE 20. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse et des soldes bancaires. Les placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Titres et valeurs de placement | | | |
| Banque | 268 936 | 227 989 | 269 025 |
| Avances en comptes courants d'associés | | | |
| Autres comptes de trésorerie | 33 732 | 34 909 | 17 132 |
| Total | 302 667 | 262 898 | 286 157 |

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Pertes futures sur contrats | | | |
| Provision remise en état de sites | 26 009 | 25 528 | 24 880 |
| Provision pour démantèlement | | | |
| Départ en retraite | | | |
| Litiges | 35 922 | 43 404 | 58 378 |
| Garanties | | | |
| Autres risques | 11 553 | 19 990 | 20 925 |
| Total | 73 484 | 88 922 | 104 183 |

| En milliers de MAD | Solde au 1er janvier 2015 | Ecart de conversion | Changement de périmètre | Dotation de l'exercice | Reprise provisions utilisées | Reprise provisions non utilisées | Reclassement | Solde au 31 décembre 2015 |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------|---------------------------|
| Pertes futures sur contrats | | | | | | | | |
| Provision remise en état de sites | 25 528 | | | 1 578 | 1 097 | | | 26 009 |
| Provision pour démantèlement | | | | | | | | |
| Départ en retraite | | | | | | | | |
| Litiges | 43 404 | | | 14 555 | 24 659 | | 2622 | 35 922 |
| Garanties | | | | | | | | |
| Autres risques | 19 990 | | | | 5 815 | | -2622 | 11 553 |
| Total | 88 922 | | | 16 133 | 31 571 | | | 73 485 |
| Dont: | | | | | | | | |
| - Part non courante | 63 793 | | | 1 578 | 20 983 | | | 44 388 |
| - Part courante | 25 129 | | | 14 555 | 10 588 | | | 29 096 |

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a identifié aucun passif éventuel significatif.

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

En ce qui concerne les régimes de retraites à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et

financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Seuls les régimes à prestation définies créent des engagements futurs pour le Groupe. Ils sont constitués à hauteur de 7% d'obligations d'indemnités de départ en retraite et à hauteur de 93% d'obligations de couverture maladie post emploi.

L'engagement lié aux indemnités de départ en retraite est évalué périodiquement par un modèle développé en interne. L'engagement lié à la couverture maladie post emploi est quant à lui évalué périodiquement par un actuair local indépendant du Groupe. Ces évaluations sont effectuées sur la base d'hypothèses qui peuvent varier au cours du temps.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

| | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux d'actualisation | 4,35% | 4,50% | 5,25% |
| Taux d'augmentation des salaires | 4% | 4% | 5% |
| Taux d'inflation médicale | 3% | 4% | 4% |

La table de mortalité utilisée est la table de mortalité générationnelle élaborée par la CIMR. L'âge de départ à la retraite considéré est de 60 ans. Les taux de mobilité par tranche d'âge sont les suivants :

- < 35 ans : 6,00 % ;
- 35 – 50 ans : 2,00 % ;
- 50 ans et + : 0,00 %.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de l'obligation au titre des prestations définies :

| En milliers de MAD | Couverture des frais de santé accordée postérieurement à l'emploi | | Indemnités de départ à la retraite | |
|---|---|----------------|------------------------------------|---------------|
| | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 |
| Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice | 335 778 | 273 695 | 27 501 | 26 709 |
| Coût des services | 10 204 | 8 247 | 539 | 792 |
| Charge d'intérêt | 15 109 | 14 369 | | |
| Cotisations des participants | | | | |
| Modifications des plans (Coût des services passés) | | | | |
| Variations de périmètre / | | | | |
| Business Combination (seulement si significatif) | | | | |
| Réduction | | | | |
| Liquidation de régimes | | | | |
| Prestations payées | | | | |
| Pertes / Gains actuariels | 27 239 | 48 355 | | |
| Ecarts de Change | | | | |
| Reprise | -8 501 | -8 888 | | |
| Montant des engagements à la clôture de l'exercice | 379 829 | 335 778 | 28 040 | 27 501 |

Le tableau suivant présente la décomposition de la charge totale comptabilisée dans le compte « amortissements et provisions d'exploitation » du résultat :

| En milliers de MAD | Couverture des frais de santé accordée postérieurement à l'emploi | | Indemnités de départ à la retraite | |
|--------------------------------|---|---------------|------------------------------------|------------|
| | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 |
| Coût des services | 10 204 | 8 247 | 539 | 792 |
| Charge d'intérêt | 15 109 | 14 369 | | |
| Cotisations des participants | | | | |
| Rendements attendus des actifs | | | | |
| Pertes / Gains actuariels | | | | |
| Reprise | -8 501 | -8 888 | 0 | 0 |
| Charge de la période | 16 812 | 13 728 | 539 | 792 |

Les hypothèses de taux d'évolution des coûts médicaux (taux d'inflation médicale) et de taux d'actualisation ont un effet significatif sur l'évolution des engagements liés.

La variation de 0,25 point du taux d'actualisation a une incidence significative sur la valorisation de l'engagement en matière de couverture maladie.

| Taux d'actualisation* | Engagement au 31/12/2015 | Coût normal 2015 | Charge d'intérêt |
|-----------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| 4,10% | 410 513 | 10 702 | 16 831 |
| 4,35% | 393 571 | 9 922 | 17 120 |
| 4,50% | 380 846 | 9 349 | 17 138 |

* Avec un taux d'inflation médicale de 3%

De même une augmentation ou une diminution d'1 point du taux d'inflation médicale aurait les effets suivants :

| Taux d'inflation médicale** | Engagement au 31/12/2015 | Coût normal 2015 | Charge d'intérêt |
|-----------------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| 2,00% | 335 166 | 7 384 | 14 580 |
| 3,00% | 393 571 | 9 922 | 17 120 |
| 4,00% | 469 646 | 13 563 | 20 430 |

** Avec un taux d'actualisation de 4,35%

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Le Groupe ne dispose pas de dettes financières non courantes. Les dettes financières courantes correspondent à des dérivés de couverture et à des concours bancaires.

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Emprunts obligataires | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | | | |
| Dettes de location financement | | | |
| Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires | | | |
| Autres dettes financières | | | |
| Total dettes financières non courantes | | | |
| Emprunts obligataires | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 46 | 612 | 488 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 424 065 | 410 581 | 615 175 |
| Dettes de location financement | | | |
| Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires | | | |
| Autres dettes financières | | | |
| Total dettes financières courantes | 424 111 | 411 193 | 615 663 |
| Total | 424 111 | 411 193 | 615 663 |

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et les autres crédateurs au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 ont une échéance inférieure à une année.

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 719 026 | 532 113 | 699 557 |
| Autres créanciers | 5 881 | 7 762 | 7 672 |
| Clients créditeurs Avances & Acomptes | 86 837 | 153 723 | 179 077 |
| Compte de régularisation - passif | 29 389 | 27 632 | 30 321 |
| Comptes d'associés créditeurs | 82 939 | 135 619 | 40 281 |
| Dettes s/ acquis. d'actifs | 36 735 | 17 075 | 12 660 |
| Etat crédateur | 210 144 | 212 126 | 277 160 |
| Organismes sociaux | 28 902 | 30 417 | 34 641 |
| Personnel crédateur | 62 415 | 61 038 | 65 858 |
| Total Autres crédateurs courants | 543 241 | 645 393 | 647 670 |
| Total Fournisseurs et Autres crédateurs courants | 1 262 268 | 1 177 505 | 1 347 227 |

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers contractés par le Groupe concernent principalement les dérivés de change.

La politique du risque de change au sein du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et les engagements fermes.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Clients et autres débiteurs | 1 148 786 | 977 690 | 1 316 936 |
| Autres actifs financiers | 3 | 0 | 0 |
| Trésorerie et Equivalents de trésorerie | 302 667 | 262 898 | 286 157 |
| Total | 1 451 456 | 1 240 587 | 1 603 092 |

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et autres créditeurs | 1 262 268 | 1 177 505 | 1 347 227 |
| Dettes financières non courantes | | | |
| Dettes financières courantes | 424 111 | 411 193 | 615 663 |
| Total | 1 686 378 | 1 588 698 | 1 962 890 |

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|-------------------------------------|-----------|------------|------------|
| Instruments dérivés - actif | 3 | 0 | 0 |
| - matières | | | |
| - change | 3 | 0 | 0 |
| Instruments dérivés - passif | 46 | 612 | 488 |
| - matières | | | |
| - change | 46 | 612 | 488 |

NOTE 26. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Les hypothèques, les cautions et les garanties données et reçues représentent les montants suivants :

Engagements donnés

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|---|------------------|------------------|----------------|
| Avals, cautions et garanties donnés | 178 245 | 176 021 | 20 448 |
| Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués | | | |
| Autres engagements donnés | 1 159 269 | 1 143 136 | 748 080 |
| Total | 1 337 514 | 1 319 157 | 768 528 |

Engagements reçus

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Avals, cautions et garanties reçus | 399 445 | 403 460 | 372 224 |
| Nantissement et hypothèques reçus | | | 806 |
| Autres engagements reçus | | | 2 660 |
| Total | 399 445 | 403 460 | 375 690 |

NOTE 27. PARTIES LIEES

27.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les avantages accordés aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Avantages à court terme | 26 725 | 23 955 | 20 935 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | | |
| Autres avantages à long terme | | | |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 2 062 | 1 036 | |
| Paiements en action | | | |
| Total | 28 787 | 24 991 | 20 935 |

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--------------------------------|-----------|---------------|---------------|
| Administrateurs | | | |
| Membres du comité de direction | 0 | 20 935 | 23 070 |
| Total | 0 | 20 935 | 20 646 |

27.2. Transactions avec les autres parties liées

Le Groupe Lafarge Ciments est détenu à 69,42% par la société marocaine Lafarge Maroc S.A. elle-même détenue à 50% par le Groupe marocain SNI et à 50% par la société espagnole Lafarge Cementos SAU, filiale du Groupe LafargeHolcim. Le Groupe n'a pas conclu de transactions avec des parties liées au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24, à l'exception des informations présentées dans la note 27.1 ci-dessus.

Les transactions entre la société mère et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Le Groupe Lafarge Ciments réalise des opérations courantes à des conditions normales du marché avec ses filiales consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, notamment des prestations de gestion des cendres volantes. Les transactions réalisées entre Lafarge Maroc et Lafarge Ciments sont détaillées comme suit :

| En milliers de MAD | 31-Dec-15 | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Actif | | | |
| Créances client (net) | | | |
| Autres débiteurs courants | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | | | 48 000 |
| Autres actifs non courants | | | |
| | 0 | 0 | 48 000 |
| Passif | | | |
| Dettes fournisseurs | 52 182 | 25 466 | 50 539 |
| Autres dettes courantes | 57 590 | 100 290 | 7 700 |
| Autres dettes à long terme | | | |
| | 109 772 | 125 756 | 58 239 |

NOTE 28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement post clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.

II.7. Notes aux comptes consolidés de LafargeHolcim Maroc (périmètre ex-Lafarge Ciments) au 30 juin 2016

A. PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément à la réglementation boursière en vigueur, les comptes consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre Lafarge Ciments) publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

B. PERIMETRE ET REGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre consolidé comprend les sociétés des activités ciment, béton, granulat et autres.

Ci-après la liste des sociétés consolidées ainsi que la méthode de consolidation adoptée :

| Société | Activité | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---|---------------------------|-------------|--------------------------|
| LafargeHolcim Maroc ⁸⁵ (périmètre Lafarge Ciments) | Ciment, béton et granulat | 99,99% | Intégration globale |
| Lafarge Cementos | Ciment | 98,23% | Intégration globale |
| Lubasa Maroc | Ciment | 99,99% | Intégration globale |
| Lafarge Calcinor | Autres | 49,12% | Mise en Equivalence |
| Ecocim | Autres | 45,00% | Mise en Equivalence |
| Ceval | Autres | 25,00% | Mise en Equivalence |

C. PRINCIPALES REGLES ET METHODES ADOPTEES

Immobilisations corporelles – IAS 16

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres – charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie : 15 ans ;
- les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de 8 à 30 ans.

⁸⁵ En date du 4 juillet 2016, la fusion de Lafarge Ciments et Holcim Maroc est devenue effective et la dénomination sociale de Lafarge Ciments a été modifiée en LafargeHolcim Maroc. Les présents états financiers correspondent à l'ancien périmètre de Lafarge Ciments et n'intègrent pas les actifs et passifs et les résultats de Holcim Maroc (voir note C – Evènements postérieurs à la clôture ci-dessous)

Information financière – IAS 34

Les états de synthèse à fin juin ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire.

Goodwill – IAS 36

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d’actifs, les goodwills ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2006 (date de transition aux IFRS) mais sont testés au minimum une fois par an.

Avant 2006, le Groupe amortissait linéairement ses goodwills sur une durée d’utilité de 10 ans.

Immobilisations incorporelles – IAS 38

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s’il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe. Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n’excédant pas sept ans.

Avantages au personnel – IAS 19

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, les obligations au titre des avantages postérieurs à l’emploi du régime à prestations définies sont calculées, annuellement par des actuaires indépendants.

Cette méthode prend en compte, sur la base d’hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l’espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l’option proposée par l’amendement de l’IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l’évaluation des obligations.

Impôts différés – IAS 12

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d’impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d’impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s’ils sont générés par une transaction ou un évènement comptabilisé directement en capitaux propres.

Evènements post-clôture

En date du 4 juillet 2016, la fusion-absorption de Holcim Maroc par Lafarge Ciments a été approuvée par les AGE respectives des deux sociétés. La dénomination sociale de Lafarge Ciments a été modifiée en LafargeHolcim Maroc.

La parité d’échange ressort à 1 action Holcim Maroc pour 1,2 action Lafarge Ciments, soit une augmentation de capital de 178 065 360 DH représentant 5 935 512 actions pour une valeur de 10 399 MDH.

Le montant du goodwill provisoire ressort à 7 380 MDH

Les principaux agrégats consolidés en normes IFRS de Holcim Maroc au 30 juin 2016 (avant écritures PPA) se présentent comme suit :

- Total actif : 5 569 MDH
- Capitaux propres : 2 489 MDH
- Chiffre d’affaires : 1 576 MDH

- Résultat d'exploitation courant : 662 MDH ;
- Résultat net : 431 MDH.

D. COMMUNICATION FINANCIERE

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc (périmètre Lafarge Ciments pré-fusion) au 30 juin 2016 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Lafarge Ciments, à l'adresse suivante : www.lafarge.ma

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS/IFRS.

III. Etats de synthèse consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc

III.1. Compte de résultat consolidé proforma de LafargeHolcim Maroc au 30 juin 2015 et 30 juin 2016

| En MMAD | juin-16 | juin-15 |
|---|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 4 403 | 4 178 |
| Achats et autres charges externes | 1 820 | 1 866 |
| Frais de personnel | 322 | 337 |
| Amortissements et provisions d'exploitation | 324 | 311 |
| Autres produits et charges d'exploitation | 41 | -3 |
| Charges d'exploitation courantes | 2 507 | 2 511 |
| Résultat d'exploitation courant | 1 895 | 1 667 |
| Autres produits et charges d'exploitation non courants | -48 | -63 |
| Autres produits et charges d'exploitation | -48 | -63 |
| Résultat d'exploitation | 1 848 | 1 604 |
| Résultat financier | -38 | -72 |
| Résultat avant impôt des entreprises intégrées | 1 810 | 1 532 |
| Impôts sur les bénéfices | 574 | 478 |
| Résultat net des entreprises intégrées | 1 236 | 1 055 |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 1 | 4 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | 1 237 | 1 058 |
| Intérêts minoritaires | 1 | 1 |
| Résultat net - Part du Groupe | 1 236 | 1 057 |

Source : LafargeHolcim Maroc

III.2. Bilan consolidé proforma de LafargeHolcim Maroc au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016

| En MMAD | juin-16 | déc.-15 |
|---|---------------|---------------|
| ACTIF | | |
| Goodwill | 7 391 | 7 391 |
| Immobilisations (corporelles et incorporelles) | 10 894 | 11 077 |
| Titres mis en équivalence | 106 | 104 |
| Autres actifs financiers | 150 | 148 |
| Actif non courant | 18 542 | 18 719 |
| Stocks et en-cours | 724 | 712 |
| Clients et autres débiteurs | 2 167 | 1 980 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 480 | 359 |
| Actif courant | 3 371 | 3 051 |
| TOTAL ACTIF | 21 913 | 21 771 |
| PASSIF | | |
| Capital | 702 | 702 |
| Réserves et résultats | 13 859 | 13 044 |
| Capitaux propres (part) du groupe | 14 561 | 13 746 |
| Intérêts minoritaires | 4 | 6 |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 14 565 | 13 751 |
| Provisions | 219 | 219 |
| Avantages du personnel | 466 | 456 |
| Autres dettes non courantes | 1 770 | 1 769 |
| Passif non courant | 2 456 | 2 445 |
| Dettes financières courantes | 2 746 | 2 010 |
| Dettes fournisseurs courantes | 1 089 | 1 046 |
| Autres créditeurs courants | 1 056 | 2 519 |
| Passif courant | 4 892 | 5 575 |
| TOTAL PASSIF | 21 913 | 21 771 |

Source : LafargeHolcim Maroc

III.3. Note explicative des bases de préparation des comptes consolidés proforma de LafargeHolcim Maroc

Les comptes consolidés proforma du Groupe LafargeHolcim Maroc comprenant un bilan, un compte de résultat et la présente note explicative ont été établis en appliquant les normes IFRS ainsi que les ajustements proforma détaillés ci-dessous (ci-après « Comptes »).

Ces Comptes au 30 juin 2016 (avec un comparatif au 30 juin 2015 pour le compte de résultat et au 31 décembre 2015 pour le bilan) ont été arrêtés par le management de LafargeHolcim Maroc.

Ces Comptes intègrent les effets de la fusion à la date de la transaction tels que détaillés ci-dessous de l'ex-Lafarge Ciments et ex-Holcim Maroc à la date de la fusion.

Ces comptes proforma ont été préparés sur la base des comptes consolidés IFRS de Lafarge Ciments et les comptes d'Holcim Maroc retraités en normes IFRS, en considérant :

Au niveau du bilan, la comptabilisation provisoire du regroupement d'entreprises telle que détaillée ci-dessous (en millions de DH) :

Considération transférée (juste valeur des actions Lafarge émis au 4 juillet 2016) : 10 399

| | |
|------------------------------------|---------|
| Actif net avant écritures PPA : | (2 354) |
| Réévaluation des immobilisations : | (963) |
| Impôts différés : | 298 |
| Goodwill provisoire : | 7 380 |

Au niveau du compte de résultat consolidé proforma, agrégation des comptes de résultats consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 de l'ex-Lafarge Ciments et de l'ex-Holcim Maroc.

PARTIE XIII. ANNEXES LAFARGE CEMENTOS

I. Etats de synthèse sociaux de Lafarge Cementos

I.1. Bilan social de Lafarge Cementos

I.1.1. Actif aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| ACTIF | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A) | 854 027 | 427 013 | 0 |
| Frais préliminaires | 0 | 0 | 0 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 854 027 | 427 013 | - |
| Primes de remboursement des obligations | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 293 315 527 | 262 011 740 | 222 397 666 |
| Terrains | 36 276 298 | 37 423 948 | 37 423 948 |
| Constructions | 116 705 557 | 109 432 723 | 99 675 226 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 138 536 902 | 114 692 174 | 84 967 689 |
| Matériel de transport | 0 | 0 | 0 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 609 447 | 452 850 | 330 803 |
| Autres immobilisations corporelles | - | - | - |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 187 322 | 10 045 | - |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 165 637 971 | 120 505 257 | 120 347 729 |
| Prêts immobilisés | 3 439 978 | 3 460 764 | 3 303 236 |
| Autres créances financières | 1 978 173 | 1 839 173 | 1 839 173 |
| Titres de participation | 160 219 820 | 115 205 320 | 115 205 320 |
| Autres titres immobilisés | - | - | - |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E) | - | - | - |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 459 807 524 | 382 944 010 | 342 745 395 |
| STOCK (F) | 15 689 697 | 12 684 323 | 17 395 519 |
| Marchandises | 61 451 | 1 231 589 | 3 156 055 |
| Matières et fournitures consommables | 12 372 500 | 9 810 990 | 10 819 197 |
| Produits en cours | - | - | - |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | 47 806 | 7 798 | 38 890 |
| Produits finis | 3 207 939 | 1 633 947 | 3 381 376 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 74 348 577 | 112 543 476 | 129 924 820 |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 209 992 | 732 459 | 138 319 |
| Clients et comptes rattachés | 13 485 474 | 35 868 149 | 54 130 068 |
| Personnel | 94 488 | 87 556 | 75 149 |
| Etat | 57 472 739 | 74 309 820 | 69 643 143 |
| Comptes d'associés | - | - | - |
| Autres débiteurs | 813 289 | 474 747 | 4 970 639 |
| Comptes de régularisation actif | 2 272 595 | 1 070 745 | 967 503 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | - | - | - |
| ECARTS DE CONVERSION - ACTIF CIRCULANT (I) | - | 73 410 | - |
| TOTAL II (F+G+H+I) | 90 038 274 | 125 301 209 | 147 320 339 |
| TRESORERIE-ACTIF | 53 175 277 | 26 264 730 | 10 265 599 |
| Chèques et valeurs à encaisser | - | - | - |
| Banques , TG et CCP | 53 152 627 | 26 244 199 | 10 237 016 |
| Caisses , Régies d'avances et accreditifs | 22 650 | 20 531 | 28 582 |
| TOTAL III | 53 175 277 | 26 264 730 | 10 265 599 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 603 021 075 | 534 509 948 | 500 331 332 |

Source : Lafarge Cementos

I.1.2. Passif aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| PASSIF | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES (A) | 204 871 918 | 234 068 562 | 202 107 250 |
| Capital social ou personnel (1) | 2 014 200 | 2 014 200 | 2 014 200 |
| Primes de fusion | 99 465 | 99 465 | 99 465 |
| Ecart de réévaluation | 1 584 890 | 1 584 890 | 1 584 890 |
| Réserve légale | 201 420 | 201 420 | 201 420 |
| Autres réserves | 53 374 769 | 53 374 769 | 53 374 769 |
| Reports à nouveau (2) | 383 007 | 157 736 | 47 768 |
| Résultats nets en instance d'affectation (2) | | | |
| Résultat net de l'exercice (2) | 147 214 166 | 176 636 082 | 144 784 738 |
| CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B) | - | - | - |
| Subvention pour investissement | | | |
| Provisions réglementées | - | - | - |
| Provisions pour investissement | - | - | - |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | - | - | - |
| Emprunts obligataires | - | - | - |
| Autres dettes de financement | - | - | - |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 16 235 235 | 16 449 449 | 16 494 761 |
| Provisions pour risques et charges | 16 235 235 | 16 449 449 | 16 494 761 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E) | - | - | - |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 221 107 152 | 250 518 011 | 218 602 011 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 329 817 567 | 196 293 418 | 206 504 990 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 75 770 753 | 72 164 995 | 98 248 888 |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 6 015 600 | 7 288 900 | 4 762 632 |
| Personnel | 1 022 153 | 968 599 | 873 990 |
| Organismes sociaux | 664 081 | 786 365 | 541 060 |
| Etat | 67 154 254 | 84 263 899 | 79 469 384 |
| Comptes d'associés | 174 191 911 | 24 073 899 | 18 435 999 |
| Autres créanciers | 3 628 687 | 5 868 686 | 2 761 037 |
| Comptes de régularisation passif | 1 370 127 | 878 074 | 1 412 000 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 50 000 | 50 000 | 2 712 195 |
| Autres provisions pour risques et charges | 50 000 | 50 000 | 2 712 195 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circluants) (H) | 1 516 | - | 13 827 |
| TOTAL II (F+G+H) | 329 869 083 | 196 343 418 | 209 231 012 |
| TRESORERIE - PASSIF | 52 044 840 | 87 648 520 | 72 498 309 |
| Crédits d'escompte | - | - | - |
| Crédits de trésorerie | - | - | - |
| Banques (soldes créditeurs) | 52 044 840 | 87 648 520 | 72 498 309 |
| TOTAL III | 52 044 840 | 87 648 520 | 72 498 309 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 603 021 075 | 534 509 948 | 500 331 332 |

Source : Lafarge Cementos

I.2. Comptes de résultats sociaux de Lafarge Cementos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| I- PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| Vente de marchandises (en l'état) | 172 309 | 19 200 497 | 27 671 500 |
| Ventes de biens et services produits (CA) | 491 398 471 | 463 025 835 | 460 164 842 |
| Chiffres d'affaires | 491 570 780 | 482 226 332 | 487 836 342 |
| Variation de stocks de produits | 156 926 - | 1 605 350 | 1 769 871 |
| Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | - | - | - |
| Subventions d'exploitations | - | - | - |
| Autres produits d'exploitation | - | - | 26 987 |
| Reprises d'exploitation: transfert de charges | 305 660 | 990 274 | 217 620 |
| Total I | 492 033 366 | 481 611 256 | 489 850 820 |
| II- CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Achats revendus de marchandises | 170 009 | 14 913 575 | 27 359 046 |
| Achats consommés de Matières et Fournitures | 208 433 466 | 191 621 730 | 184 130 323 |
| Autres Charges externes | 28 269 334 | 28 130 372 | 27 895 329 |
| Impôts et Taxes | 2 273 566 | 2 322 568 | 2 502 023 |
| Charges de personnel | 7 981 476 | 8 449 982 | 9 010 221 |
| Autres charges d'exploitation | 24 | 61 478 | 35 362 |
| Dotations d'exploitation | 40 561 392 | 39 904 252 | 40 301 077 |
| Total II | 287 689 268 | 285 403 957 | 291 233 381 |
| III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 204 344 098 | 196 207 299 | 198 617 439 |
| IV- PRODUITS FINANCIERS | | | |
| Produits des titres de participation | 7 368 966 | 9 490 335 | 9 322 859 |
| Gains de change | 5 373 | 2 974 | 102 694 |
| Intérêts et autres produits financiers | 95 313 | 108 480 | 104 367 |
| Reprises financières, transfert de charges | - | - | - |
| Total IV | 7 469 652 | 9 601 789 | 9 529 919 |
| V- CHARGES FINANCIERES | | | |
| Charges d'intérêts | 13 525 651 | 3 486 410 | 2 775 470 |
| Pertes de change | 43 492 | 51 121 | 13 639 |
| Autres charges financières | 1 148 167 | 3 085 242 | 1 836 767 |
| Dotations financières | - | - | - |
| Total V | 14 717 310 | 6 622 773 | 4 625 876 |
| VI- RESULTAT FINANCIER (IV-V) | - 7 247 659 | 2 979 016 | 4 904 044 |
| VII- RESULTAT COURANT (III+VI) | 197 096 439 | 199 186 316 | 203 521 483 |

Source : Lafarge Cementos

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| RESULTAT COURANT (reports) | 197 096 439 | 199 186 316 | 203 521 483 |
| VIII- PRODUITS NON COURANTS | | | |
| Produits des cessions d'Immobilisation | - | 91 826 844 | 122 687 |
| Reprises sur subvention d'Investissement | - | - | - |
| Autres produits non courants | 872 764 | - | 8 130 000 |
| Reprises non courantes : transfert de charges | - | - | - |
| Total VIII | 872 764 | 91 826 844 | 8 252 687 |
| IX- CHARGES NON COURANTES | | | |
| Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées | - | 45 014 500 | 122 687 |
| Subventions accordées | - | - | - |
| Autres charges non courantes | 3 005 997 | 4 286 693 | 3 414 370 |
| Dotations non courantes aux amort et aux prov | - | - | 2 662 195 |
| Total IX | 3 005 997 | 49 301 193 | 6 199 253 |
| X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | - | 2 133 233 | 42 525 651 |
| XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X) | 194 963 207 | 241 711 967 | 205 574 917 |
| XII- Impôts sur les résultats | 47 749 040 | 65 075 885 | 60 790 178 |
| RESULTAT NET (XI-XII) | 147 214 167 | 176 636 082 | 144 784 738 |

Source : Lafarge Cementos

I.3. Etat des soldes de gestion de Lafarge Cementos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

| TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT | | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1 | + Ventes de marchandises (en l'etat) | 172 309 | 19 200 497 | 27 671 500 |
| 2 | - Achats revendus de marchandises | 170 009 | 14 913 575 | 27 359 046 |
| | = I- MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT | 2 300 | 4 286 922 | 312 453 |
| | + II- PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) | 491 555 397 | 461 420 485 | 461 934 713 |
| 3 | Ventes de biens et services produits | 491 398 471 | 463 025 835 | 460 164 842 |
| 4 | Variation de stocks de produits | 156 926 | - 1 605 350 | 1 769 871 |
| 5 | Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même | - | - | - |
| | - III- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7) | 236 702 800 | 219 752 102 | 212 025 652 |
| 6 | Achats consommé de matières et fournitures | 208 433 466 | 191 621 730 | 184 130 323 |
| 7 | Autres charges externes | 28 269 334 | 28 130 372 | 27 895 329 |
| | = IV- VALEUR AJOUTEE (I+II+III) | 254 854 897 | 245 955 305 | 250 221 515 |
| 8 | + Subventions d'exploitation | - | - | - |
| 9 | - Impôts et taxes | 2 273 566 | 2 322 568 | 2 502 023 |
| 10 | - Charges de personnel | 7 981 476 | 8 449 982 | 9 010 221 |
| | = V- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) | 244 599 855 | 235 182 755 | 238 709 271 |
| | = OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E) | - | - | - |
| 11 | + Autres produits d'exploitation | - | - | 26 987 |
| 12 | - Autres charges d'exploitation | 24 | 61 478 | 35 362 |
| 13 | + Reprises d'exploitation, transferts de charges | 305 660 | 990 274 | 217 620 |
| 14 | - Dotations d'exploitation | 40 561 392 | 39 904 252 | 40 301 077 |
| | = VI- RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) | 204 344 098 | 196 207 299 | 198 617 439 |
| | +/- VII- RESULTAT FINANCIER | - 7 247 659 | 2 979 016 | 4 904 044 |
| | = VIII- RESULTAT COURANT (+ ou -) | 197 096 439 | 199 186 316 | 203 521 483 |
| | +/- IX- RESULTAT NON COURANT (+ ou -) | - 2 133 233 | 42 525 651 | 2 053 434 |
| 15 | - Impôts sur les résultats | 47 749 040 | 65 075 885 | 60 790 178 |
| | X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) | 147 214 167 | 176 636 082 | 144 784 738 |

Source : Lafarge Cementos

| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT - AUTOFINANCEMENT | | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1 | Résultat net de l'exercice : | | | |
| | Bénéfice + | 147 214 167 | 176 636 082 | 144 784 738 |
| | Perte - | - | - | |
| 2 | + Dotations d'exploitation | 39 711 830 | 39 777 520 | 40 148 483 |
| 3 | + Dotations financières | - | - | |
| 4 | + Dotations non courantes | - | - | |
| 5 | - Reprises d'exploitation | - | - | 194 816 |
| 6 | - Reprises financières | - | - | |
| 7 | - Reprises non courantes | - | - | |
| 8 | - Produits de cession des immobilisations | - | 91 826 844 | 122 687 |
| 9 | + Valeurs nettes des immobilisations cédées | - | 45 014 500 | 122 687 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) | | 186 925 996 | 169 601 258 | 184 738 406 |
| 10 | - Distributions de bénéficiaires | 144 619 560 | 147 439 440 | 176 746 050 |
| AUTOFINANCEMENT | | 42 306 436 | 22 161 818 | 7 992 356 |

Source : Lafarge Cementos

I.4. Tableaux de financement de Lafarge Cementos

I.4.1. Tableaux de financement de Lafarge Cementos au 31 décembre 2013

| MASSES | Exercice N | Exercice N-1 | Variations A-B | |
|--|----------------------|----------------------|----------------|--------------------|
| | | | Emplois C | Ressources D |
| 1- Financement permanent | 221 107 152 | 218 287 080 | - | 2 820 072 |
| 2- Moins actif immobilisé | 459 807 524 | 497 367 128 | - | 37 559 604 |
| 3- Fonds de roulement fonctionnel (A) | - 238 700 372 | - 279 080 048 | - | 40 379 676 |
| 4- Actif circulant | 90 038 274 | 106 414 802 | | 16 376 528 |
| 5- Passif circulant | 329 869 083 | 183 926 727 | | 145 942 356 |
| 6= Besoin de financement (B) global (4-5) | - 239 830 809 | - 77 511 925 | - | 162 318 884 |
| 7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B | 1 130 437 | - 201 568 123 | 202 698 560 | - |

Source : Lafarge Cementos

| MASSES | Exercice N | | Exercice N-1 | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I - Ressources stables de l'exercice (Flux) | | | | |
| Autofinancement (A) | | 42 306 436 | - | 24 947 699 |
| Capacité d'autofinancement | | 186 925 996 | | 172 041 061 |
| Distribution de bénéfice | | - 144 619 560 | | - 196 988 760 |
| Cessions et réductions d'immobilisations (B) | | - | | 30 688 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | | - | | |
| Cessions d'immobilisations corporelles | | - | | |
| Cessions d'immobilisations financières | | - | | |
| Récupération sur créances immobilières | | - | | 30 688 |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés (C) | | - | | |
| Augmentation de capital, apports | | - | | |
| subvention d'investissement | | - | | |
| Augmentation des dettes de financement (D) | | - | | |
| (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| Total I: Ressources Stables (A+B+C+D) | | 42 306 436 | - | 24 917 011 |
| II - Emplois stable de l'exercice (Flux) | | | | |
| Acquisition et augmentations d'immobilisations (E) | 1 926 760 | | 2 319 217 | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 963 963 | | 1 704 454 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | | |
| Augmentation des créances immobilières | 962 797 | | 614 764 | |
| Remboursement de capitaux propres (F) | | | | |
| Remboursement de financement (G) | | | | |
| Emplois en non valeurs (H) | | | | |
| TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 1 926 760 | | 2 319 217 | |
| III- Variation de besoin de financement global (B.F.G) | | 162 318 884 | 144 430 777 | |
| IV- Variation de la trésorerie | 202 698 560 | - | | 171 667 005 |
| TOTAL GENERAL | 204 625 320 | 204 625 320 | 146 749 994 | 146 749 994 |

Source : Lafarge Cementos

I.4.2. Tableaux de financement de Lafarge Cementos au 31 décembre 2014

| MASSES | Exercice N | Exercice N-1 | Variations A-B | |
|--|----------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| | | | Emplois C | Ressources D |
| 1- Financement permanent | 250 518 011 | 221 107 152 | - | 29 410 858 |
| 2- Moins actif immobilisé | 382 944 010 | 459 807 524 | 17 841 300 | 76 863 514 |
| 3- Fonds de roulement fonctionnel (A) | - 132 425 999 | - 238 700 372 | - | 106 274 373 |
| 4- Actif circulant | 125 301 209 | 90 038 274 | 35 262 935 | - |
| 5- Passif circulant | 196 343 418 | 329 869 083 | 133 525 665 | - |
| 6= Besoin de financement (B) global (4-5) | - 71 042 209 | - 239 830 809 | 168 788 600 | - |
| 7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B | - 61 383 790 | 1 130 437 | | 62 514 227 |

Source : Lafarge Cementos

| MASSES | Exercice N | | Exercice N-1 | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I - Ressources stables de l'exercice (Flux) | | | | |
| Autofinancement (A) | | 22 161 818 | | 42 306 436 |
| Capacité d'autofinancement | | 169 601 258 | | 186 925 996 |
| Distribution de bénéfice | | - 147 439 440 | | 144 619 560 |
| Cessions et réductions d'immobilisations (B) | | 91 945 058 | | |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Cessions d'immobilisations corporelles | | | | |
| Cessions d'immobilisations financières | | 91 826 844 | | |
| Récupération sur créances immobilières | | 118 214 | | |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés (C) | | - | | - |
| Augmentation de capital, apports | | - | | - |
| subvention d'investissement | | - | | - |
| Augmentation des dettes de financement (D) | | | | |
| (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| Total I: Ressources Stables (A+B+C+D) | | 114 106 877 | | 42 306 436 |
| II - Emplois stable de l'exercice (Flux) | | | | |
| Acquisition et augmentations d'immobilisations (E) | 7 832 504 | | 1 926 760 | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 7 832 504 | | 963 963 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | | |
| Augmentation des créances immobilières | | | 962 797 | |
| Remboursement de capitaux propres (F) | | | | |
| Remboursement de financement (G) | | | | |
| Emplois en non valeurs (H) | | | | |
| TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 7 832 504 | | 1 926 760 | |
| III- Variation de besoin de financement global (B.F.G) | | 168 788 600 | | 162 318 884 |
| IV- Variation de la trésorerie | | 62 514 227 | 202 698 560 | |
| TOTAL GENERAL | 176 621 104 | 176 621 104 | 204 625 320 | 204 625 320 |

Source : Lafarge Cementos

I.4.3. Tableaux de financement de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015

| MASSES | Exercice N | Exercice N-1 | Variations A-B | |
|--|----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | | | Emplois C | Ressources D |
| 1- Financement permanent | 218 602 011 | 250 518 011 | 31 916 000 | - |
| 2- Moins actif immobilisé | 342 745 395 | 382 944 010 | - | 40 198 615 |
| 3- Fonds de roulement fonctionnel (A) | - 124 143 384 | - 132 425 999 | - | 8 282 615 |
| 4- Actif circulant | 147 320 339 | 125 301 209 | 22 019 130 | - |
| 5- Passif circulant | 209 231 012 | 196 343 418 | - | 12 887 595 |
| 6= Besoin de financement (B) global (4-5) | - 61 910 673 | - 71 042 209 | 9 131 536 | - |
| 7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B | - 62 232 711 | - 61 383 790 | - | 848 920 |

Source : Lafarge Cementos

| MASSES | Exercice N | | Exercice N-1 | |
|---|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I - Ressources stables de l'exercice (Flux) | | | | |
| Autofinancement (A) | | 7 992 356 | | 22 161 818 |
| Capacité d'autofinancement | | 184 738 406 | | 169 601 258 |
| Distribution de bénéfice | | - 176 746 050 | | - 147 439 440 |
| Cessions et réductions d'immobilisations (B) | | 430 260 | | 91 945 058 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Cessions d'immobilisations corporelles | | 132 732 | | |
| Cessions d'immobilisations financières | | | | 91 826 844 |
| Récupération sur créances immobilières | | 297 528 | | 118 214 |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés (C) | | | | |
| Augmentation de capital, apports | | | | |
| subvention d'investissement | | | | |
| Augmentation des dettes de financement (D) | | | | |
| (nettes de primes de remboursement) | | | | |
| Total I: Ressources Stables (A+B+C+D) | | 8 422 615 | | 114 106 877 |
| II - Emplois stable de l'exercice (Flux) | | | | |
| Acquisition et augmentations d'immobilisations (E) | 140 000 | | 7 832 504 | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | | 7 832 504 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | | |
| Augmentation des créances immobilières | 140 000 | | | |
| Remboursement de capitaux propres (F) | | | | |
| Remboursement de financement (G) | | | | |
| Emplois en non valeurs (H) | | | | |
| TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 140 000 | | 7 832 504 | |
| III- Variation de besoin de financement global (B.F.G) | | 9 131 536 | | 168 788 600 |
| IV- Variation de la trésorerie | | 848 920 | | 62 514 227 |
| TOTAL GENERAL | 9 271 536 | 9 271 536 | 176 621 104 | 176 621 104 |

Source : Lafarge Cementos

1.5. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à Lafarge Cementos

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

La société applique les méthodes d'évaluation retenues par le code général de normalisation comptable (CGNC) en respectant les principes comptables sur l'ensemble des opérations.

A - ACTIF- IMMOBILISE

1- Immobilisations

La valeur d'entrée est constituée par le coût d'acquisition des biens, à l'exception des frais d'honoraires et d'enregistrement qui sont inscrits dans le compte "charges à répartir",

2- Amortissements normaux

Les immobilisations amortissables sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les immobilisations en non valeurs sont amorties à 100% pour les frais préliminaires et à 20% pour les charges à répartir sur plusieurs exercices.

3- Provisions des titres

En application du principe de prudence, les provisions constituées se composent des moins values constatées lors

de la comparaison entre la valeur d'entrée et la valeur actuelle. Cette valeur étant calculée en fonction de l'utilité que ces éléments d'actif présentent pour la société.

B - ACTIF - CIRCULANT (HORS TRESORERIE)

1 - Stocks

Conformément aux méthodes comptables, les stocks sont enregistrés au coût d'achat pour les biens acquis et au coût complet de production pour les biens produits par la société, hors frais de sacherie et frais généraux sociaux.

La société pratique la méthode du coût moyen pondéré pour la valorisation des stocks.

2- Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant

Les provisions sont calculées en fonction de la perte probable future.

3 - Autres postes d'actif circulant

Les créances sont inscrites à la comptabilité pour leur valeur nominale.

C - FINANCEMENT PERMANENT

- Provisions pour risques & charges

En application du principe de prudence et d'indépendance des exercices, la société a constaté des provisions destinées à couvrir des risques et charges nés au cours de l'exercice mais dont la réalisation ne se fera qu'ultérieurement.

D - PASSIF CIRCULANT

Les dettes sont inscrites à la comptabilité pour leur montant nominal.

E- TRESORERIE

Conformément au principe du coût historique, les disponibilités en caisse et en banque sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Source : Lafarge Cementos

I.6. Etat des dérogations de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015

| Indications des dérogations | Justification des dérogations | Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|--|-------------------------------|---|
| I. Dérogation aux principes comptables fondamentaux | | |
| II. Dérogations aux méthodes d'évaluation | | Néant |
| III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse | | |

Source : Lafarge Cementos

I.7. Etat des changements de méthode de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015

| Nature des changements | Justification des changements | Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats |
|---|-------------------------------|---|
| Changements affectant les méthodes d'évaluation | | Néant |

Source : Lafarge Cementos

I.8. Tableau des immobilisations autres que financières au 31 décembre 2015

| NATURE | MONTANT BRUT | | AUGMENTATION | | | DIMINUTION | | MONTANT BRUT |
|--|--------------------|-------------|--------------------------|----------|---------|------------|----------|--------------------|
| | DEBUT EXERCICE | acquisition | prod.immo pour elle-même | virement | cession | retrait | virement | FIN EXERCICE |
| Immobilisation en non valeurs | 2 450 067 | - | - | - | - | - | - | 2 450 067 |
| . Frais preliminaires | 315 000 | | | | | | | 315 000 |
| . Charges a repartir s/plus.exercices | 2 135 067 | | | | | | | 2 135 067 |
| . Primes de remboursement oblig. | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - | - | - | - |
| . Immob.en recherche et develop. | | | | | | | | |
| . Brevets, marques,droits et val.simil | | | | | | | | |
| . Fonds commercial | | | | | | | | |
| . Autres immob.incorporelles | | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 666 031 216 | - 10 045 | - | - | 209 139 | - | - | 665 812 032 |
| . Terrains | 37 423 948 | | | | | | | 37 423 948 |
| . Constructions | 198 000 998 | | | | | | | 198 000 998 |
| . Installations techniques mat & outil | 422 006 136 | | | | 209 139 | | | 421 796 997 |
| . Materiel de transport | 925 217 | | | | | | | 925 217 |
| . Mobil.mat.de bureau et amengt | 7 664 873 | | | | | | | 7 664 873 |
| . Autres immob.corporelles | - | | | | | | | |
| . Immobilisations corporelles en cours | 10 045 | - 10 045 | | | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.9. Tableau des amortissements au 31 décembre 2015

| NATURE | Cumul début d'exercice | Dotation de l'exercice | Amortissement sur immobilisation sorties | Cumul d'amortissement fin d'exercice |
|---|------------------------|------------------------|--|--------------------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 = 1+2-3 |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | 2 023 054 | 427 013 | - | 2 450 067 |
| Frais préliminaires | 315 000 | | | 315 000 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 1 708 054 | 427 013 | | 2 135 067 |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | - | - | - | - |
| Immobilisation en recherche et développement | | | | |
| Brevets, marques droits et valeurs similaires | | | | |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 404 019 476 | 39 481 342 | 86 451 | 443 414 366 |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 88 568 275 | 9 757 497 | | 98 325 772 |
| Installations techniques; matériel et outillage | 307 313 961 | 29 590 176 | 86 451 | 336 817 686 |
| Matériel de transport | 925 217 | | | 925 217 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements | 7 212 023 | 133 669 | | 7 345 692 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2015

| Date de cession ou de retrait | Compte principal | Montant brut | Amortissements cumulés | Valeur nette d'amortissements | Produit de cession | Plus values | Moins values |
|-------------------------------|------------------|----------------|------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------|--------------|
| 31/12/2015 | 233 100 | 209 139 | 86 451 | 122 687 | 122 687 | - | - |
| TOTAL | | 209 139 | 86 451 | 122 687 | 122 687 | - | - |

Source : Lafarge Cementos

I.11. Tableau des titres de participations de Lafarge Cementos

I.11.1. Tableau des titres de participations au 31 décembre 2013

| Raison sociale | Secteur d'activité | Capital social | Participation en capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------|--------------|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Lafarge plâtre | Plâtre | 40 000 000 | 0,03% | 10 000 | 10 000 | 31/12/2013 | | |
| Lafarge béton | Béton | 55 000 000 | 81,84% | 45 014 500 | 45 014 500 | 31/12/2013 | | |
| Lafarge ciments | Ciments | 524 073 390 | 8,08% | 42 326 890 | 40 195 320 | 31/12/2013 | | |
| Lafarge calcinor | Chaux | 150 000 000 | 50,00% | 75 000 000 | 75 000 000 | 31/12/2013 | | |
| TOTAL | | 769 073 390 | | 162 351 390 | 160 219 820 | | - | - |

Source : Lafarge Cementos

I.11.2. Tableau des titres de participations au 31 décembre 2014

| Raison sociale | Secteur d'activité | Capital social | Participation en capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------|--------------|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Lafarge plâtre | plâtre | 40 000 000 | 0,03% | 10 000 | 10 000 | 31/12/2014 | | |
| Lafarge ciments | ciments | 524 073 390 | 8,08% | 42 326 890 | 40 195 320 | 31/12/2014 | | |
| Lafarge calcinor | chaux | 150 000 000 | 50,00% | 75 000 000 | 75 000 000 | 31/12/2014 | | |
| TOTAL | | 714 073 390 | | 117 336 890 | 115 205 320 | | - | - |

Source : Lafarge Cementos

I.11.3. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2015

| Raison sociale | Secteur d'activité | Capital social | Participation en capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------|--------------|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Lafarge plâtre | plâtre | 40 000 000 | 0,03% | 10 000 | 10 000 | 31/12/2015 | | |
| Lafarge ciments | ciments | 524 073 390 | 8,08% | 42 326 890 | 40 195 320 | 31/12/2015 | | |
| Lafarge calcinor | chaux | 150 000 000 | 50,00% | 75 000 000 | 75 000 000 | 31/12/2015 | | |
| TOTAL | | 714 073 390 | | 117 336 890 | 115 205 320 | | - | - |

Source : Lafarge Cementos

I.12. Tableau des provisions de Lafarge Cementos

I.12.1. Tableau des provisions de Lafarge Cementos au 31 décembre 2013

| NATURE | Montant début d'exercice | DOTATIONS | | | REPRISES | | | Montant fin exercice |
|--|--------------------------|------------------|-------------|---------------|----------------|-------------|---------------|----------------------|
| | | Exploitation | Financières | Non courantes | Exploitation | Financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | | | | | | | | |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 16 009 769 | 225 466 | | | | | | 16 235 235 |
| SOUS TOTAL (A) | 16 009 769 | 225 466 | - | - | - | - | - | 16 235 235 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 1 654 853 | 849 564 | | | 305 660 | | | 2 198 757 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charge | 50 000 | | | | | | | 50 000 |
| 6. Provisions pour dépréciation de comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 1 704 853 | 849 564 | - | - | 305 660 | - | - | 2 248 757 |
| TOTAL (A+B) | 17 714 622 | 1 075 029 | - | - | 305 660 | - | - | 18 483 992 |

Source : Lafarge Cementos

I.12.2. Tableau des provisions de Lafarge Cementos au 31 décembre 2014

| NATURE | Montant début d'exercice | DOTATIONS | | | REPRISES | | | Montant fin d'exercice |
|--|-----------------------------|----------------|-------------|---------------|----------------|-------------|---------------|---------------------------|
| | | Exploitation | Financières | Non courantes | Exploitation | Financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | | | | | | | | |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 16 235 235 | 214 214 | | | | | | 16 449 449 |
| SOUS TOTAL (A) | 16 235 235 | 214 214 | - | - | - | - | - | 16 449 449 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 2 198 756 | 126 734 | | | 990 275 | | | 1 335 216 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charge | 50 000 | | | | | | | 50 000 |
| 6. Provisions pour dépréciation de comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 2 248 756 | 126 734 | - | - | 990 275 | - | - | 1 385 216 |
| TOTAL (A+B) | 18 483 991 | 340 948 | - | - | 990 275 | - | - | 17 834 664 |

Source : Lafarge Cementos

I.12.3. Tableau des provisions de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015

| NATURE | Montant début d'exercice | DOTATIONS | | | REPRISES | | | Montant fin d'exercice |
|--|-----------------------------|----------------|-------------|------------------|----------------|-------------|---------------|---------------------------|
| | | Exploitation | Financières | Non courantes | Exploitation | Financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | | | | | | | | |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 16 449 449 | 240 128 | | | 194 816 | | | 16 494 761 |
| SOUS TOTAL (A) | 16 449 449 | 240 128 | - | - | 194 816 | - | - | 16 494 761 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 1 335 216 | 152 600 | | | 22 810 | | | 1 465 006 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charge | 50 000 | | | 2 662 195 | | | | 2 712 195 |
| 6. Provisions pour dépréciation de comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 1 385 216 | 152 600 | - | 2 662 195 | 22 810 | - | - | 4 177 201 |
| TOTAL (A+B) | 17 834 664 | 392 728 | - | 2 662 195 | 217 626 | - | - | 20 671 962 |

Source : Lafarge Cementos

I.13. Tableau des créances de Lafarge Cementos

I.13.1. Tableau des créances de Lafarge Cementos au 31 décembre 2013

| Créances | Total | Analyse par échéance | | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Autres créances | | Montants représentés par effets |
|---|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | | | Montants sur l'Etat et organismes publics | Montants sur les entreprises liées | |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 5 418 151 | 4 929 492 | 488 659 | - | - | - | - | - |
| Prêts immobilisés | 3 439 978 | 2 951 319 | 488 659 | | | | | |
| Autres créances financières | 1 978 173 | 1 978 173 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 74 348 577 | 1 680 954 | 72 667 623 | - | - | 57 472 739 | 1 680 954 | - |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 209 992 | | 209 992 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 13 485 474 | | 13 485 474 | | | | | |
| Personnel | 94 488 | | 94 488 | | | | | |
| Etat | 57 472 739 | | 57 472 739 | | | 57 472 739 | | |
| Comptes d'associés | - | | | | | | | |
| Autres débiteurs | 813 289 | 485 254 | 328 035 | | | | 485 254 | |
| Comptes de régularisation - Actif | 2 272 595 | 1 195 700 | 1 076 895 | | | | 1 195 700 | |

Source : Lafarge Cementos

I.13.2. Tableau des créances de Lafarge Cementos au 31 décembre 2014

| Créances | Total | Analyse par échéance | | | Autres créances | | | |
|---|--------------------|----------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Montants sur l'Etat et organismes publics | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 5 299 937 | 4 811 277 | 488 659 | - | - | - | - | - |
| Prêts immobilisés | 3 460 764 | 2 972 105 | 488 659 | | | | | |
| Autres créances financières | 1 839 173 | 1 839 173 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 112 543 476 | 1 545 492 | 110 997 984 | - | - | 74 309 820 | 458 074 | - |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 732 459 | | 732 459 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 35 868 149 | | 35 868 149 | | | | | |
| Personnel | 87 556 | | 87 556 | | | | | |
| Etat | 74 309 820 | | 74 309 820 | | | 74 309 820 | | |
| Comptes d'associés | - | | | | | | | |
| Autres débiteurs | 474 747 | 474 747 | | | | | 458 074 | |
| Comptes de régularisation - Actif | 1 070 745 | 1 070 745 | | | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.13.3. Tableau des créances de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015

| Créances | Total | Analyse par échéance | | Echues et non recouvrées | Montants en devises | Autres créances | | |
|---|--------------------|----------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | | | Montants sur l'Etat et organismes publics | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 5 142 409 | 4 844 881 | 297 528 | - | - | - | - | - |
| Prêts immobilisés | 3 303 236 | 3 005 708 | 297 528 | | | | | |
| Autres créances financières | 1 839 173 | 1 839 173 | | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 129 924 820 | - | 129 924 820 | - | - | 69 643 143 | - | - |
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 138 319 | | 138 319 | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 54 130 068 | | 54 130 068 | | | | | |
| Personnel | 75 149 | | 75 149 | | | | | |
| Etat | 69 643 143 | | 69 643 143 | | | 69 643 143 | | |
| Comptes d'associés | - | | | | | | | |
| Autres débiteurs | 4 970 639 | | 4 970 639 | | | | | |
| Comptes de régularisation - Actif | 967 503 | | 967 503 | | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.14. Tableau des dettes de Lafarge Cementos

I.15. Tableau des dettes de Lafarge Cementos au 31 décembre 2013

| Dettes | Total | Analyse par échéance | | Echues et non payées | Montants en devises | Autres créances | | |
|---|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | | | Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| Autres dettes de financement | | | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 329 817 567 | 22 091 911 | 307 725 656 | - | - | 67 818 336 | 152 100 000 | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 75 770 753 | | 75 770 753 | | | | | |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 6 015 600 | | 6 015 600 | | | | | |
| Personnel | 1 022 153 | | 1 022 153 | | | | | |
| Organismes sociaux | 664 081 | | 664 081 | | | 664 081 | | |
| Etat | 67 154 254 | | 67 154 254 | | | 67 154 254 | | |
| Comptes d'associés | 174 191 911 | 22 091 911 | 152 100 000 | | | | 152 100 000 | |
| Autres créanciers | 3 628 687 | | 3 628 687 | | | | | |
| Comptes de régularisation -Passif | 1 370 127 | | 1 370 127 | | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.16. Tableau des dettes de Lafarge Cementos au 31 décembre 2014

| Dettes | Total | Analyse par échéance | | Echues et non payées | Montants en devises | Autres créances | | |
|---|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | | | Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| Autres dettes de financement | | | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 196 293 418 | 24 073 899 | 172 219 518 | - | - | 85 050 264 | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 72 164 995 | | 72 164 995 | | | | | |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | 7 288 900 | | 7 288 900 | | | | | |
| Personnel | 968 599 | | 968 599 | | | | | |
| Organismes sociaux | 786 365 | | 786 365 | | | 786 365 | | |
| Etat | 84 263 899 | | 84 263 899 | | | 84 263 899 | | |
| Comptes d'associés | 24 073 899 | 24 073 899 | | | | | | |
| Autres créanciers | 5 868 686 | | 5 868 686 | | | | | |
| Comptes de régularisation -Passif | 878 074 | | 878 074 | | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.17. Tableau des dettes de Lafarge Cementos au 31 décembre 2015

| Dettes | Total | Analyse par échéance | | Echues et non payées | Montants en devises | Autres créances | | |
|--|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|---------------------|--|--|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | | | Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics | Montants vis-à-vis des entreprises liées | Montants représentés par effets |
| DE FINANCEMENT | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| Autres dettes de financement | | | | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 206 504 990 | - | 206 504 990 | - | - | 80 010 444 | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 98 248 888 | | 98 248 888 | | | | | |
| Clients créditeur, avances et acomptes | 4 762 632 | | 4 762 632 | | | | | |
| Personnel | 873 990 | | 873 990 | | | | | |
| Organismes sociaux | 541 060 | | 541 060 | | | 541 060 | | |
| Etat | 79 469 384 | | 79 469 384 | | | 79 469 384 | | |
| Comptes d'associés | 18 435 999 | | 18 435 999 | | | | | |
| Autres créanciers | 2 761 037 | | 2 761 037 | | | | | |
| Comptes de régularisation -Passif | 1 412 000 | | 1 412 000 | | | | | |

Source : Lafarge Cementos

I.18. Tableau des sûretés réelles données ou reçues au 31 décembre 2015

| Titres créiteurs ou tiers débiteurs | Montant couvert par la sûreté | Nature (1) | Date et lieu d'inscription | Objet (2) (3) | Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------|----------------------------|----------------|---|
| Sûretés données | | | | | |
| Sûretés reçues | | | | | |
| Personnel | 650 000 | Hypothèque | | Prêts logement | |
| | 805 778 | Cession d'assurance | | Prêts logement | |

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Source : Lafarge Cementos

I.19. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail au 31 décembre 2015

| Engagements donnés et reçus | Montants de l'exercice | Montants des exercices précédents |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Avals et cautions donnés | 2 000 000 | 2 000 000 |
| Avals et cautions recus | 8 200 000 | 8 050 000 |

Source : Lafarge Cementos

I.20. Etat de répartition du capital social au 31 décembre 2015

| Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés | Adresse | NOMBRE DE TITRES | | Valeur nominale de chaque action ou part sociale | MONTANT DU CAPITAL | | |
|--|------------------------|--------------------|-----------------|--|--------------------|--------|------------------|
| | | Exercice précédent | Exercice actuel | | Souscrit | Appelé | Libéré |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Lafarge ciments | Route Mekka Casablanca | 19 788 | 19 788 | 100 | | | 1 978 828 |
| Kabbaj Mohamed | Casablanca | - | - | 100 | | | 3 |
| Jean marie Schmitz | Casablanca | - | - | 100 | | | 3 |
| Juan carlos Angulo | Casablanca | - | - | 100 | | | 3 |
| Abdelouahab Ben Sari | Casablanca | - | - | 100 | | | 3 |
| Financière Lafarge | France | 10 | 10 | 100 | | | 1 003 |
| Mohamed Al moutawakil | Tétouan | 2 | 2 | 100 | | | 188 |
| Nolan Trading LTD | Espagne | 11 | 11 | 100 | | | 1 101 |
| Abdelkader Lamrani | Maroc | 57 | 57 | 100 | | | 5 700 |
| Divers | | 274 | 274 | 100 | | | 27 368 |
| Total | | 20 142 | 20 142 | | | | 2 014 200 |

Source : Lafarge Cementos

I.21. Etat d'affectation du résultat de Lafarge Cementos

I.21.1. Etat d'affectation du résultat de Lafarge Cementos – Exercice 2013

| | Montant | | Montant |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| (Décision du...) | | | |
| . Report à nouveau | 87 677 | . Réserve légale | |
| . Résultats nets en instance d'affectation | 144 914 892 | . Autres réserves | |
| . Résultat net de l'exercice | | . Tantièmes | |
| . Prélèvement sur les réserves | | . Dividendes | 144 619 560 |
| . Autres prélèvements | | . Autres affectations | |
| | | . Report à nouveau | 383 009 |
| TOTAL A | 145 002 569 | TOTAL B | 145 002 569 |

Source : Lafarge Cementos

I.21.2. Etat d'affectation du résultat de Lafarge Cementos – Exercice 2014

| | Montant | | Montant |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| (Décision du...) | | | |
| . Report à nouveau | 383 009 | . Réserve légale | |
| . Résultats nets en instance d'affectation | 147 214 166 | . Autres réserves | |
| . Résultat net de l'exercice | | . Tantièmes | |
| . Prélèvement sur les réserves | | . Dividendes | 147 439 440 |
| . Autres prélèvements | | . Autres affectations | |
| | | . Report à nouveau | 157 736 |
| TOTAL A | 147 597 176 | TOTAL B | 147 597 176 |

Source : Lafarge Cementos

I.21.3. Etat d'affectation du résultat de Lafarge Cementos – Exercice 2015

| | Montant | | Montant |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | |
| (Décision du...) | | | |
| . Report à nouveau | 157 736 | . Réserve légale | |
| . Résultats nets en instance d'affectation | 176 636 082 | . Autres réserves | |
| . Résultat net de l'exercice | | . Tantièmes | |
| . Prélèvement sur les réserves | | . Dividendes | 176 746 050 |
| . Autres prélèvements | | . Autres affectations | |
| | | . Report à nouveau | 47 768 |
| TOTAL A | 176 793 818 | TOTAL B | 176 793 818 |

Source : Lafarge Cementos

I.22. Datation et évènements postérieurs au 31 décembre 2015

I. Datation

Date de clôture (1) **31 décembre 2015**
 Date d'établissement des états de synthèse (2) **27 janvier 2016**

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

Source : Lafarge Cementos

II. Evènement nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la première communication externe des états de synthèse

| Date | Indications des évènements | |
|------|----------------------------|--------------|
| | - Favorables | Néant |
| | - Défavorables | Néant |

Source : Lafarge Cementos

PARTIE XIV. LISTE DES NORMES MAROCAINES RELATIVES AUX LIANTS HYDRAULIQUES

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|--|
| NM 10.1.020 | 1974 | Matériaux de construction - Granulométrie et granulats |
| NM 10.1.014 | 1976 | Pavés et bordures de trottoir en pierre taillée – Eléments préfabriqués en béton de ciment pour bordures de trottoir |
| NM 10.1.025 | 1976 | Tuyaux d'évacuation en amiante - Ciment pour canalisation de bâtiment non enterrés |
| NM 10.1.009 | 1981 | Blocs en béton de ciment pour murs et cloisons |
| NM 10.1.010 | 1981 | Corps creux en béton pour planchers de béton armé |
| NM 10.1.021 | 1981 | Technique des essais pour granulats - Eau de gâchage, contrôle des bétons |
| NM 10.1.026 | 1981 | Tuyaux et joints en amiante - Ciment pour canalisation avec pression |
| NM 10.1.006 | 1988 | Chaux utilisées dans le bâtiment et le Génie Civil |
| NM 10.1.030 | 1988 | Tuyaux, joints et accessoires en amiante - Ciment pour réseaux d'assainissement enterrés - Spécifications |
| NM 10.1.031 | 1988 | Tuyaux, joints et accessoires en amiante - Ciment pour réseaux d'assainissement enterrés - Méthodes d'essais |
| NM 10.1.007 | 1989 | Chaux - Essais mécaniques physiques et chimiques |
| NM 10.1.011 | 1990 | Béton prêt à l'emploi préparé en usine |
| NM 10.1.100 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Pouvoir moussant |
| NM 10.1.101 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Pouvoir réducteur |
| NM 10.1.102 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Perte à 105 °C et perte au feu |
| NM 10.1.103 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Examen organoleptique |
| NM 10.1.104 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Masse volumique |
| NM 10.1.105 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Mesure conventionnelle du pH |
| NM 10.1.106 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Contrôle de la résistance au gel des antigels |
| NM 10.1.107 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Détermination de la teneur en halogénures |
| NM 10.1.108 | 1991 | Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Influence du froid sur le comportement au stockage |
| NM 10.1.003 | 1993 | Bétons - Classification des environnements agressifs |
| NM 10.1.109 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Définitions, classification et marquage |
| NM 10.1.110 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Accélérateurs de prise sans chlore |
| NM 10.1.111 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Accélérateurs de durcissement sans chlore |
| NM 10.1.112 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Fluidifiants |
| NM 10.1.113 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Hydrofuges de masse |
| NM 10.1.114 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Plastifiants |
| NM 10.1.115 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Réducteurs d'eau Plastifiants |
| NM 10.1.116 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Entraîneurs d'air |
| NM 10.1.117 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis – Reconnaissance chimique des adjuvants |
| NM 10.1.118 | 1994 | Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Détermination des temps de prise sur mortier |
| NM 10.1.136 | 1995 | Granulats - Prélèvement de matériaux sur stock |
| NM 10.1.137 | 1995 | Granulats - Préparation d'un échantillon pour essai |
| NM 10.1.138 | 1995 | Granulats - Essai Los Angeles |
| NM 10.1.139 | 1995 | Granulats - Essai Deval |
| NM 10.1.140 | 1995 | Granulats - Détermination de la teneur en soufre total |
| NM 10.1.144 | 1995 | Granulats - Mise en évidence des matières organiques par colorimétrie |
| NM 10.1.146 | 1995 | Granulats - Mesure des masses spécifiques, de la porosité, du coefficient d'absorption et de la teneur en eau des gravillons et cailloux |
| NM 10.1.147 | 1995 | Granulats - Equivalent de sable |
| NM 10.1.149 | 1995 | Granulats - Mesure des masses spécifiques, du coefficient d'absorption et de la teneur en eau des sables |
| NM 10.1.150 | 1995 | Granulats - Mesure de coefficient de fiabilité des sables |
| NM 10.1.165 | 1995 | Sable de concassage pour béton hydraulique - Spécifications |
| NM 10.1.166 | 1995 | Granulats - Détermination de l'homogénéité des granulats (d = 4 mm) |
| NM 10.1.167 | 1995 | Granulats - Essai d'abrasivité et de broyabilité |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|--|
| NM 10.1.168 | 1995 | Granulats - Essai de sensibilité au gel |
| NM 10.1.169 | 1995 | Granulats - Détermination de la propreté superficielle |
| NM 10.1.126 | 1996 | Essai de chargement des planchers de bâtiment |
| NM 10.1.162 | 1996 | Méthode d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants |
| NM 10.1.170 | 1996 | Granulats - Mesure de la teneur en chlore - Méthode par dissolution |
| NM 10.1.175 | 1998 | Bétons - Surfaçage au soufre des éprouvettes cylindriques |
| NM 10.1.177 | 1998 | Bétons - Mise en place par piquage |
| NM 10.1.178 | 1998 | Bétons - Mise en place par aiguille piquante |
| NM 10.1.213 | 1998 | Liants hydrauliques - Contenu net des préemballages |
| NM 10.1.224 | 1999 | Granulats - Eléments pour l'identification des granulats |
| NM 10.1.225 | 1999 | Granulats - Résistance à la désagrégation - Méthode par cristallisation des sulfates |
| NM 10.1.260 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis -Ciments de référence |
| NM 10.1.261 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Bétons de référence pour adjuvants |
| NM 10.1.262 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Fabrication |
| NM 10.1.263 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure du retrait |
| NM 10.1.264 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure de la fluidité et de la réduction d'eau |
| NM 10.1.265 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure de l'exsudation (stabilité) |
| NM 10.1.266 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Essais mécaniques : Flexion compression |
| NM 10.1.267 | 2000 | Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Essai d'absorption capillaire |
| NM 10.1.042 | 2001 | Céramique – briques creuses de terre cuite |
| NM 10.1.004 | 2003 | Liants hydrauliques – Ciments – Composition, spécifications et critères de conformité |
| NM 10.1.214 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections collages, scellements applicables aux constructions en béton hydraulique – Définitions, classification, conditionnement, marquage, conditions de réception |
| NM 10.1.215 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections collages, scellements applicables aux constructions en béton hydraulique - Contrôles sur chantier |
| NM 10.1.217 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage et scellement à base de liants hydrauliques – Caractères normalisés garantis |
| NM 10.1.218 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits de calage et scellement à base de résines synthétiques - Caractères normalisés garantis |
| NM 10.1.219 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Caractères normalisés garantis |
| NM 10.1.220 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction sur dalle support à surface rugueuse –12p |
| NM 10.1.221 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux chocs répétés sur éprouvette à surface rugueuse |
| NM 10.1.223 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans les structures en béton - Caractères normalisés garantis |
| NM 10.1.301 | 2003 | Ouvrage d'art – Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie – Reprise du béton dégradé superficiellement – Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés – |
| NM 10.1.308 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Essai d'identification - Détermination de l'indice d'époxyde |
| NM 10.1.309 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits de scellement à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques – Essai d'arrachement |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|---|
| NM 10.1.310 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage à base de liants hydrauliques – Essai d'aptitude à la mise en place |
| NM 10.1.311 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de résines synthétiques – Essai d'aptitude à la mise en place |
| NM 10.1.312 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de liants hydrauliques – Essai de ressuage en volume confiné |
| NM 10.1.313 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de résines synthétiques – Essai de fluage en compression à 23°C et 70°C |
| NM 10.1.314 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de scellement à base de résines synthétiques – Essai de fluage en traction à 23°C et 50°C |
| NM 10.1.315 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage et/ou scellement à base de liants hydrauliques – Essai de tenue à l'eau de mer et/ou à l'eau à haute teneur en sulfates |
| NM 10.1.316 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de flexion sur éprouvette évidée et reconstituée |
| NM 10.1.317 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction sur dalle support à surface sciée |
| NM 10.1.318 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction après cycles thermiques sur dalle support à surface sciée |
| NM 10.1.319 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée |
| NM 10.1.320 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de perméabilité aux liquides sur éprouvettes à surface sciée |
| NM 10.1.321 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux rayonnements ultra-violets |
| NM 10.1.322 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai après cycles de gel-dégel de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée |
| NM 10.1.324 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai après cycles de gel-dégel de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée |
| NM 10.1.325 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour collage structural entre deux éléments en béton - Caractères normalisés garantis |
| NM 10.1.326 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de détermination de temps limite d'assemblage |
| NM 10.1.327 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai d'injectabilité à la colonne de sable en milieu sec et/ou humide |
| NM 10.1.328 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques - Essai de fendage d'éprouvettes cylindriques de mortier provenant de l'injection d'une colonne de sable |
| NM 10.1.329 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de traction directe sur cylindre scié et reconstitué |
| NM 10.1.330 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de compression - Cisaillement sur prisme scié ou reconstitué |
| NM 10.1.331 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de tenue sur surface verticale |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|--|
| NM 10.1.332 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de fragilité au choc |
| NM 10.1.333 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai d'adhérence avec ou sans cycles thermiques |
| NM 10.1.334 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai de vieillissement de l'adhérence par fatigue mécanique |
| NM 10.1.335 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de retrait de polymérisation |
| NM 10.1.336 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injections dans les structures en béton – Essai de retrait de polymérisation |
| NM 10.1.337 | 2003 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de tenue de l'adhérence sous circulation d'eau |
| NM 10.1.268 | 2004 | Surfaces et parements de béton - Éléments d'identification |
| NM 10.1.269 | 2004 | Béton - Mise en œuvre des bétons de structure |
| NM 10.1.270 | 2004 | Additions pour béton hydraulique - Besoin en eau, contrôle de la régularité - Méthode par mesure de la fluidité par écoulement "au cône de Marsh |
| NM 10.1.302 | 2004 | Ouvrage d'art – Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie – Béton projeté - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés – |
| NM 10.1.303 | 2004 | Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Traitement des fissures et protection du béton - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés |
| NM 10.1.304 | 2004 | Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Spécifications relatives à la technique de précontrainte additionnelle |
| NM 10.1.306 | 2004 | Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Spécifications relatives aux fondations des ouvrages |
| NM 10.1.307 | 2004 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques - Préparation d'un échantillon pour essais |
| NM 10.1.338 | 2004 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques - Analyse granulométrique des poudres |
| NM 10.1.339 | 2004 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques - Perte au feu à + 450 degrés Celsius et teneur en cendres à + 950 degrés Celsius |
| NM 10.1.340 | 2004 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques - Essai d'identification par spectrométrie d'absorption infrarouge |
| NM 10.1.341 | 2004 | Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques - Détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU) |
| NM 10.1.027 | 2006 | Canalisations en béton armé et non armé |
| NM 10.1.156 | 2007 | Liants hydrauliques - Ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates |
| NM 10.1.157 | 2007 | Liants hydrauliques - Ciments pour travaux à la mer |
| NM 10.1.158 | 2007 | Liants hydrauliques - Ciments à teneur en sulfures limitée pour béton précontraint |
| NM 10.1.005 | 2008 | Liants hydrauliques – Techniques des essais |
| NM 10.1.050 | 2008 | Essai pour béton durci - Résistance à la flexion sur éprouvettes |
| NM 10.1.051 | 2008 | Essai pour béton durci - Résistance à la compression des éprouvettes |
| NM 10.1.052 | 2008 | Essai pour béton durci - Résistance en traction par fendage d'éprouvettes |
| NM 10.1.060 | 2008 | Essai pour béton frais – Echantillonnage |
| NM 10.1.061 | 2008 | Essai pour béton frais - Essai d'affaissement |
| NM 10.1.062 | 2008 | Essai pour béton frais - Essai Vébé |
| NM 10.1.063 | 2008 | Essai pour béton frais - Degré de compactabilité |
| NM 10.1.064 | 2008 | Essai pour béton frais - Essai d'étalement à la table à chocs |
| NM 10.1.065 | 2008 | Essai pour béton frais - Masse volumique |
| NM 10.1.066 | 2008 | Essais pour béton frais - Teneur en air - Méthode de la compressibilité |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|---|
| NM 10.1.067 | 2008 | Essai pour béton durci - Forme, dimensions et autres exigences relatives aux éprouvettes et aux moules |
| NM 10.1.068 | 2008 | Essai pour béton durci - Confection et conservation des éprouvettes pour essais de résistance |
| NM 10.1.070 | 2008 | Essais pour béton durci - Résistance en compression - Caractéristiques des machines d'essai |
| NM 10.1.072 | 2008 | Essai pour béton durci - Masse volumique du béton |
| NM 10.1.073 | 2008 | Essai pour béton durci - Profondeur de pénétration d'eau sous pression |
| NM 10.1.075 | 2008 | Essais pour béton dans les structures – Carottes - Prélèvement, examen et essais en compression |
| NM 10.1.076 | 2008 | Essais pour béton dans les structures - Essais non-destructifs - Détermination de l'indice de rebondissement |
| NM 10.1.077 | 2008 | Essais pour béton dans les structures - Détermination de la force d'arrachement |
| NM 10.1.124 | 2008 | Essais pour béton dans les structures - Détermination de la vitesse de propagation du son |
| NM 10.1.141 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats – Qualification des fines - Essai au bleu de méthylène |
| NM 10.1.148 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la résistance à l'usure (micro-Deval) |
| NM 10.1.155 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la forme des granulats - Coefficient d'aplatissement |
| NM 10.1.271 | 2008 | Granulats pour bétons hydrauliques - Définitions, spécifications, conformité |
| NM 10.1.272 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la teneur en eau par séchage en étuve ventilée |
| NM 10.1.273 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la masse volumique réelle et du coefficient d'absorption d'eau |
| NM 10.1.275 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Evaluation des caractéristiques de surface - Coefficient d'écoulement des granulats |
| NM 10.1.279 | 2008 | Granulats - Méthodes d'essai de réactivité aux alcalis |
| NM 10.1.282 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés géométriques des granulats - Détermination de la teneur en éléments coquilliers - Pourcentage des coquilles dans les gravillons |
| NM 10.1.283 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Évaluation des fines – Équivalent de sable |
| NM 10.1.290 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination du pourcentage de surfaces cassées dans les gravillons |
| NM 10.1.291 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Procédure et terminologie pour la description pétrographique simplifiée |
| NM 10.1.292 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la forme des grains - Indice de forme |
| NM 10.1.293 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Analyse chimique |
| NM 10.1.294 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Essai au sulfate de magnésium |
| NM 10.1.295 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés mécaniques et physiques des granulats - Détermination du coefficient de polissage accéléré |
| NM 10.1.297 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Hauteur de succion d'eau |
| NM 10.1.500 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la teneur en carbone organique total (TOC) dans le calcaire |
| NM 10.1.700 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la granularité - Analyse granulométrique par tamisage |
| NM 10.1.701 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats- Détermination de la granularité - Tamis de contrôle, dimensions nominales des ouvertures |
| NM 10.1.702 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats- Détermination des fines - Granularité des fillers (tamisage dans un jet d'air) |
| NM 10.1.703 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Méthodes d'échantillonnage |
| NM 10.1.704 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Équipements communs et étalonnage |
| NM 10.1.705 | 2008 | Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Définitions de la répétabilité et de la reproductibilité |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|---|
| NM 10.1.706 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Méthodes pour la détermination de la résistance à la fragmentation |
| NM 10.1.707 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Méthode pour la détermination de la masse volumique en vrac et de la porosité intergranulaire |
| NM 10.1.708 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la porosité du filler sec compacté |
| NM 10.1.709 | 2008 | Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la masse volumique réelle du filler - Méthode au pycnomètre |
| NM 10.1.710 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Méthodes de réduction d'un échantillon de laboratoire |
| NM 10.1.713 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Essai d'ébullition pour les basaltes coup de soleil |
| NM 10.1.714 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Détermination du retrait au séchage |
| NM 10.1.715 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Détermination de la résistance au choc thermique |
| NM 10.1.721 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Préparation d'éluats par lixiviation des granulats |
| NM 10.1.722 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination de la sensibilité à l'eau des fillers pour mélanges bitumineux |
| NM 10.1.723 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination des sels chlorures solubles dans l'acide |
| NM 10.1.724 | 2009 | Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination de l'influence d'un extrait de granulat recyclé sur le temps de prise initial du ciment |
| NM 10.1.731 | 2009 | Essais de détermination des propriétés thermiques et de l'altérabilité des granulats - Détermination de la résistance au gel-dégel |
| NM 10.1.732 | 2009 | Granulats - Détermination de la propreté des sables : équivalent de sable à 10 % de fines |
| NM 10.1.008 | 2009 | Bétons - Spécification, performances, production et conformité |
| NM 10.1.183 | 2009 | Bétons - Mesure du temps d'écoulement des bétons et des mortiers aux maniabilimètres |
| NM 10.1.353 | 2009 | Eau de gâchage pour bétons – Spécifications d'échantillonnage, d'essais et d'évaluation de l'aptitude à l'emploi, y compris les eaux des processus de l'industrie du béton, telle que l'eau de gâchage pour béton |
| NM 10.1.550 | 2009 | Bétons - Réactivité d'une formule de béton vis-à-vis de l'alcali-réaction - Critères d'interprétation des résultats de l'essai de performance |
| NM 10.1.552 | 2009 | Bétons - Détermination de la masse volumique sèche d'un béton de granulats légers à structure ouverte |
| NM 10.1.553 | 2009 | Bétons - Détermination de la résistance à la compression du béton de granulats légers à structure ouverte |
| NM 10.1.554 | 2009 | Bétons - Détermination de la résistance à la flexion du béton de granulats légers à structure ouverte |
| NM 10.1.555 | 2009 | Bétons - Méthode d'essai du béton de fibres métalliques - Mesurage de la teneur en fibres du béton frais ou durci |
| NM 10.1.556 | 2009 | Bétons - Détermination des variations dimensionnelles entre deux faces opposées d'éprouvettes de béton durci |
| NM 10.1.557 | 2009 | Bétons - Réactivité d'une formule de béton vis-à-vis de l'alcali-réaction - Essai de performance |
| NM 10.1.558 | 2009 | Bétons - Bétons avec fibres métalliques - Essai de flexion |
| NM 10.1.559 | 2009 | Bétons - Essais non destructifs - Mesure de la fréquence de résonance fondamentale |
| NM 10.1.560 | 2009 | Bétons - Essai de gel sur béton durci - Gel dans l'eau - Dégel dans l'eau |
| NM 10.1.561 | 2009 | Bétons - Essai de gel sur béton durci - Gel dans l'air - Dégel dans l'eau |
| NM 10.1.562 | 2009 | Bétons - Essai d'écaillage des surfaces de béton durci exposées au gel en présence d'une solution saline |
| NM 10.1.600 | 2009 | Bétons - Détermination du retrait de séchage du béton cellulaire autoclavé |
| NM 10.1.601 | 2009 | Bétons - Détermination par un essai d'adhérence par poussée du comportement d'adhérence entre les armatures et le béton cellulaire autoclavé |
| NM 10.1.602 | 2009 | Bétons - Détermination de la résistance à la traction par flexion du béton cellulaire autoclavé |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|----------------|--------------------------|--|
| NM 10.1.603 | 2009 | Bétons - Détermination du module d'élasticité statique en compression du béton cellulaire autoclavé et du béton de granulats légers à structure ouverte |
| NM 10.1.604 | 2009 | Bétons - Détermination du taux d'humidité du béton cellulaire autoclavé |
| NM 10.1.605 | 2009 | Bétons - Détermination du comportement d'adhérence entre les barres d'armatures et le béton cellulaire autoclavé par la « méthode d'essai de poutre » - Essais de courte durée |
| NM 10.1.606 | 2009 | Bétons - Détermination du comportement d'adhérence entre les barres d'armatures et le béton cellulaire autoclavé par la méthode d'essai de poutre - Essai de longue durée |
| NM 10.1.607 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Echantillonnage de béton frais et de béton durci |
| NM 10.1.608 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Résistance à la compression au jeune âge du béton projeté |
| NM 10.1.609 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Résistances à la flexion (au premier pic, ultime et résiduelle) d'éprouvettes parallélépipédiques en béton renforcé par des fibres |
| NM 10.1.610 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Adhérence en traction directe sur carottes |
| NM 10.1.611 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Détermination de la capacité d'absorption de l'énergie d'une dalle-épreuve renforcée par des fibres |
| NM 10.1.612 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Epaisseur du béton sur un support |
| NM 10.1.613 | 2009 | Bétons - Essais pour béton projeté - Teneur en fibres du béton renforcé par des fibres |
| NM 10.1.527 | 2010 | Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie — Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs |
| NM 10.1.528 | 2010 | Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie — Mortiers de montage des éléments de maçonnerie |
| NM 10.1.531 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Echantillonnage global des mortiers et préparation des mortiers pour essai |
| NM 10.1.532 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la consistance du mortier frais (avec une table à secousses) |
| NM 10.1.534 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la masse volumique apparente du mortier frais |
| NM 10.1.535 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - détermination de la teneur en air du mortier frais |
| NM 10.1.536 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU) et du temps ouvert (TO) du mortier frais |
| NM 10.1.537 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la masse volumique apparente sèche du mortier durci |
| NM 10.1.538 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci |
| NM 10.1.539 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de l'adhérence des mortiers d'enduit durcis appliqués sur supports |
| NM 10.1.540 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la teneur en chlorure soluble des mortiers frais ; 7p |
| NM 10.1.541 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité du mortier durci |
| NM 10.1.542 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la perméabilité à la vapeur d'eau des mortiers d'enduits durcis |
| NM 10.1.543 | 2010 | Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la compatibilité des mortiers d'enduit extérieur monocouche avec les supports |
| NM 10.1.614 | 2011 | Méthodes d'essai des fibres dans le béton - Bétons de référence |
| NM 10.1.615 | 2011 | Méthodes d'essai des fibres du béton - Effets sur le béton |
| NM 10.1.616 | 2011 | Fibres pour béton - Fibres d'acier - Définitions, spécifications et conformité |
| NM 10.1.617 | 2011 | Fibres pour béton - Fibres de polymère - Définitions, spécifications et conformité |
| NM 10.1.184 | 2011 | Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Cahier des clauses techniques |
| NM 10.1.009 | 2013 | Spécifications pour éléments de maçonnerie - Éléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) |
| NM 10.1.027 | 2013 | Canalisations en béton armé, non armé et fibré |
| NM 10.1.190 | 2013 | Granulats légers - granulats légers pour bétons et mortiers ; |
| NM 10.1.357 | 2014 | Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou de chaux — Spécifications et méthodes d'essai ; |

| N° de la norme | Date d'entrée en vigueur | Nom de la norme |
|-----------------|--------------------------|---|
| NM EN 1052-2 | 2014 | Méthodes d'essai de la maçonnerie - Partie 2 : Détermination de la résistance à la flexion ; |
| NM EN 1052-3 | 2014 | Méthodes d'essai de la maçonnerie - Partie 3 : Détermination de la résistance initiale au cisaillement ; |
| NM EN 772-1 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 1 : Détermination de la résistance à la compression ; |
| NM EN 772-2+A1 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 2 : Détermination du pourcentage de vides dans les éléments de maçonnerie (par empreinte sur papier) ; |
| NM EN 772-6 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 6 : Détermination de la résistance à la traction par flexion des éléments de maçonnerie en béton de granulats ; |
| NM EN 772-11 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 11 : Détermination de l'absorption de l'eau par capillarité des éléments de maçonnerie en béton de granulats, en béton cellulaire autoclavé, en pierre reconstituée et naturelle et du taux initial d'absorption d'eau des éléments de maçonnerie en terre cuite ; |
| NM EN 772-13 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 13 : Détermination de la masse volumique absolue sèche et de la masse volumique apparente sèche des éléments de maçonnerie (excepté les pierres naturelles) ; |
| NM EN 772-14 | 2014 | Méthode d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 14 : Détermination de la variation dimensionnelle due à l'humidité des éléments de maçonnerie en béton de granulats et en pierre reconstituée ; |
| NM EN 772-16 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 16 : Détermination des dimensions ; |
| NM EN 772-20+A1 | 2014 | Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 20 : Détermination de la planéité des éléments de maçonnerie ; |
| NM EN 14146 | 2014 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles-Détermination du module d'élasticité dynamique (par la mesure de la fréquence de résonance fondamentale) ; |
| NM EN 14157 | 2014 | Pierres naturelles - Détermination de la résistance à l'usure ; |
| NM EN 12372 | 2014 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles-Détermination de la résistance à la flexion sous charge centrée ; |
| NM EN 12407 | 2014 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Examen pétrographique ; |
| NM EN 13755 | 2014 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de l'absorption d'eau à la pression atmosphérique ; |
| NM EN 14581 | 2015 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination du coefficient linéaire de dilatation thermique ; |
| NM EN 1936 | 2015 | Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination des masses volumiques réelle et apparente et des porosités ouvertes et totale ; |
| NM EN 1926 | 2015 | Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination de la résistance en compression uniaxiale ; |
| NM EN 12670 | 2015 | Pierre naturelle – Terminologie ; |
| NM EN 14231 | 2015 | Méthodes d'essai pour les pierres naturelles - Détermination de la résistance à la glissance au moyen du pendule de frottement ; |
| NM EN 12371 | 2015 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance au gel ; |
| NM EN 14066 | 2015 | Méthodes d'essai pour les pierres naturelles - Détermination de la résistance au vieillissement accéléré par choc thermique ; |
| NM EN 1467 | 2015 | Pierres naturelles - Blocs bruts – Exigences ; |
| NM EN 13364 | 2015 | Méthodes d'essai pour pierre naturelle - Détermination de l'effort de rupture au niveau du goujon de l'agrafe ; |
| NM EN 1925 | 2015 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité ; |
| NM EN 13161 | 2015 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance en flexion sous moment constant ; |
| NM EN 13373 | 2015 | Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination des dimensions et autres caractéristiques géométriques |

Source : Institut Marocain de Normalisation